



Thèse
Présenté par
Gérard
Martial
AMOUGOU

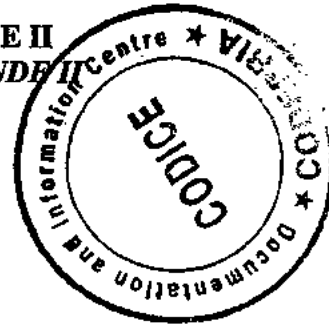
UNIVERSITE DE
YAOUNDE II/
THE UNIVERSITY OF
YAOUNDE II

SOCIO-HISTOIRE DES DROITS DE
L'HOMME ET
PRODUCTION DU POLITIQUE AU
CAMEROUN

10 décembre 2015

04,02.01
AMO
16301

UNIVERSITE DE YAOUNDE II
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II



FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE

DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
DEPARTMENT OF POLITICAL SCIENCE

SOCIO-HISTOIRE DES DROITS DE L'HOMME ET PRODUCTION DU POLITIQUE AU CAMEROUN

Thèse de Doctorat/Ph. D. en Science politique

Gérard Martial AMOUGOU

Sous la direction de Fabien NKOT, *Ph. D.*

Associate professor

JURY :

Président : Magloire ONDOA, Professeur, Université de Yaoundé II

Rapporteurs : Jean NJOYA, Professeur, Université de Yaoundé II ; Antoine KERNEN,
Maître d'Enseignement et de Recherche, Université de Lausanne

Membres : Thérèse ATANGANA MALONGUE, Maître de Conférences, Université de
Yaoundé II ; Fabien NKOT, Maître de Conférences, Université de Yaoundé II

Thèse soutenue le jeudi 10 décembre 2015

Pour mes parents...

Nguélé Charles,

Eba Bibiane

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Remerciements

Mes premiers mots de remerciement sont destinés au professeur Fabien Nkot, mon directeur de thèse qui m'accompagne depuis l'écriture de mon mémoire de Diplôme d'Études Approfondies en Science politique ; pour ses critiques constructives, sa rigueur et la marge de liberté qu'il m'a toujours concédé. Je voudrai également adresser mon entière gratitude au professeur Marc Poncelet pour avoir suscité en moi l'intérêt de la socio-anthropologie et le goût du « terrain », et pour l'encadrement bénéficié depuis 2010 au sein du Laboratoire de recherche PÔLE SuD. La rédaction de cette thèse a en outre bénéficié du programme de subvention du CODESRIA. Ma reconnaissance à l'égard des responsables de cet Institut de recherche panafricaine est significative. Merci aussi aux Professeurs Fabien Eboussi Boulaga, Michel Kounou, Claude Abé et à Mathias-Éric Owona Nguini, pour leurs encouragements et soutiens durant mon parcours doctoral.

J'aimerais ensuite exprimer ma reconnaissance à tous les leaders d'opinion, entrepreneurs médiatiques, universitaires et promoteurs d'organisations civiles et/ou de développement, qui ont accepté de partager leurs expériences socioprofessionnelle et/ou leurs aspirations profondes à travers les récits de vie recueillis tout au long de cette recherche. Il s'agit, entre autres, de : Abel Eyinga+, Madeleine Affite, Bernard Njonga, Haman Mana, Malet Mal Jam, Guibaï Gaïtama, Bob Ngamoè, Ambroise Kom, Bergeline Domou, Samuel Nnah Ndobe, Jean-Marc Bikoko, Armand Leka Essomba, etc.

Le soutien d'amis, collègues et proches dans l'avancement du processus de recherche et l'orientation vers de nouvelles pistes déterminantes m'aura été d'une aide constante et précieuse. Je pense notamment à Jean-Marcellin Manga, Yves Zengoueng, Pierre-Alain Mengue, Martial Ateba, Gaétan Omgba, Appolinaire Foulla Damna, Jérémie Medou Ngoa, Audrey Ndassa, Mela Oscarine, Yvette Biloa, Suzanne Bilo'o Meye, Cédric Assama, Joël Moudio, Jacques-Joël Koung, Franck Koum, Benoho Brigitte, Ndedi Sarah, Serge Edongo, Arnold Ondo, Arsène Hombogo, Ntyam Leslie, Patricia Lemo, Willy Ndjemba, Alice Ntoutou, Catherine Nseng, Marthe Ndjemba. La sensibilité des uns à mon égard et la diligence insistante des autres interpellent mon entière reconnaissance.

Enfin, cette thèse n'aurait certainement pas pu aboutir sans le soutien logistique, affectif et moral de Michelle Ngankou'ou, Arnel Fabrice Ntyam et Agnès Mfoumou. Ma dette à leur égard reste inestimable

Liste des sigles et abréviations :

- ACAT-Littoral : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture - Littoral
- ACDIC : Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
- AFP : Alliance des Forces Progressistes
- ALCAM : Assemblée Législative du Cameroun
- ARC-CNS : Alliance pour le Redressement du Cameroun par la Conférence Nationale Souveraine
- ARCAM : Assemblée Représentative du Cameroun
- ASCOCAM : Association des Colons du Cameroun
- ATCAM : Assemblée Territoriale du Cameroun
- ATPDH : Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
- BEDOC : Bureau d'Etudes de Documentation
- BIT : Bureau International du Travail
- BMM : Brigades Mixtes Mobiles
- CADHP : Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- CAMSUCO : *Cameroon Sugar Compagny*
- CAPED : Centre d'Etudes Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement
- CAP-Liberté : Comité d'Action Populaire pour la Liberté de la Démocratie
- CDC : *Cameroon Development Corporation*
- CDFUE : Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne
- CGT : Confédération Générale du Travail
- CED : Centre de l'Environnement et de Développement
- CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
- CELLUCAM : Celluloses du Cameroun
- CENER : Centre National d'Etude et de Recherche
- CIFOR : Centre International de Recherche sur les Forêts
- CND : Centre National de Documentation
- CNDHL : Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés
- CNF : *Cameroon National Federation*
- CNI : Comité National contre l'Impunité
- CONAC : Commission Nationale Anti-Corruption

- CPM : Commission Permanente des Mandats
- CSTC : Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
- CYL : *Cameroon Youth League*
- DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- ELECAM : *Elections Cameroon*
- ESOCAM : Evolution Sociale Camerounaise
- ESSTIC : Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Communication
- FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d'outre-mer
- FMI : Fonds Monétaire International
- GCE : *General Certificate Examination*
- HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- HEVECAM : Société des Hévéas du Cameroun
- HRW : *Human Rights Watch*
- HRDG : *Human Rights Defence Group*
- ICCO : *Interchurch Organisation for Development Cooperation*
- JEUCAFRA : Jeunesse Camerounaise Française
- KNC : *Kamerun National Congress*
- KNDP : *Kamerun National Democratic Party*
- KPP : *Kamerun People's Party*
- KUNC : *Kamerun United National Congress*
- MDR: Mouvement Démocratique pour la Défense de la République
- MINAT: Ministère de l'Administration Territoriale
- MINFOF : Ministère de la Forêt et de la Faune
- MRP : Mouvement des Républicains Populaires
- NBC : *National Baptist Church*
- NDH : Nouveaux Droits de l'Homme
- OCDH : Organisation Camerounaise des Droits de l'Homme
- ONEL : Organisation Nationale des Elections
- ONG : Organisations Non Gouvernementales
- ONGDH : Organisations Non Gouvernementales en charge de la lutte pour les Droits de l'Homme
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PAS : Plan d'Ajustement Structurel

- PNB : Produit National Brut
- PPTE : Pays Pauvre Très Endetté
- PTA : *Parent Teacher Association*
- RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
- SAILD : Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
- SAMBE : Société des Amis de Mongo Beti
- SDECE : Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage
- SDF : *Social Democratic Front*
- SDN : Société Des Nations
- SEDOC : Service d'Etudes et de Documentation
- SEMRY : Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
- SOCAME : Société Camerounaise d'Engrais
- SODEBLE : Société de Développement du Blé
- SONARA : Société Nationale de Raffinage
- TAC : *Teachers Association of Cameroon*
- UC : Union Camerounaise
- UCB : Union des Brasseries du Cameroun
- UE : Union Européenne
- UFDC : Union des Forces Démocratiques du Cameroun
- UNC : Union Nationale Camerounaise
- UNDP : Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
- UNEK : Union Nationale des Etudiants Kamerunais
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
- UPC : Union des Populations du Cameroun
- UPC-MANIDEM : Union des Populations du Cameroun – Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie

Liste des images et photos

Image 1 : Dirigeants historiques de l'UPC (p. 126).

Photo 1 : Aperçus du nouveau site de l'Université des Montagnes (p. 406).

Image 2 : Campagne de manifestation avec José Bové contre l'importation « frauduleuse » des poulets congelés, menées par l'ACDIC (p. 408).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Sommaire

Introduction	1
PREMIERE PARTIE : L'HISTORICITÉ DES DROITS DE L'HOMME À L'ÉPREUVE DE LA CO-PRODUCTION ORIGINELLE DU POLITIQUE AU CAMEROUN	48
TITRE I : Manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du pouvoir en situation « coloniale » et réponse de la conception négro-africaine du droit et du politique	49
Chapitre I : Les manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du pouvoir en situation « coloniale »	52
CHAPITRE II : La réponse de l'approche négro-africaine du droit et du politique au modèle hégémoniste de la gouvernance « coloniale »	91
TITRE II : Processus de co-production politique des droits de l'homme dans le Cameroun indépendant : entre volonté de consolidation hégémonique du régime et permanence d'une dynamique « marginale » de résistance sociale	131
CHAPITRE III : Émergence de l'État et instauration d'un régime d'exception contre les droits individuels au Cameroun : Le retrait apparent de la logique de co-production.....	134
CHAPITRE IV : Permanence de la dynamique « marginale » de revendication pluraliste par des acteurs non-purement centraux : entre fécondité sociale et leadership précarisé.....	181
PARTIE II : LES ENJEUX ACTUELS DE CO-PRODUCTION POLITIQUE DES DROITS HUMAINS AU DÉFI DES NOUVELLES LOGIQUES D'AUTODÉTERMINATION DE SOI	235
TITRE I : Les nouvelles pratiques de liberté informées par des logiques intersubjectives de productivité sociale-politique	238

CHAPITRE V : Réciprocité sociale et institutionnalisation du pluralisme politique.....	240
Chapitre VI : Lecture des droits humains à partir des trajectoires biographiques d'entrepreneurs « marginaux » : une approche subjective et dynamiste de la co-production du politique	286
TITRE II : Lecture des enjeux universels des droits humains à partir de l'expérience camerounaise de co-production du politique : entre permanence des pesanteurs structurelles et poussée collective à l'autodétermination de soi	329
CHAPITRE VII : De la permanence des pesanteurs externes et internes	330
Chapitre VIII : Approche perspectiviste d'une poussée collective à l'autodétermination de soi : Esquisse de théorisation « ancrée »	382
Conclusion générale	423
Bibliographie générale	428

Résumé

Les travaux actuels sur les questions des droits de l'homme et du développement politique sont généralement focalisés sur les pratiques d'acteurs centraux du pouvoir. Qu'elles soient abordées sous l'angle du positivisme juridique, de la sociologie du droit ou de la sociologie politique, les différentes approches dominantes, de manière explicite ou implicite, présentent les droits de l'homme et la production du politique comme une conséquence des logiques d'actions d'acteurs dominant occupant des positions officielles de souveraineté. Tout en tenant compte des acquis de cette perspective, la présente recherche souhaite déplacer le curseur analytique en soulignant la contribution des acteurs non-centraux et « marginaux » à la mobilisation des droits de l'Homme en vue de la production du Politique au Cameroun. À partir d'une double démarche socio-historique et socio-anthropologique, il s'agit de démontrer comment la problématique des droits de l'Homme fait l'objet d'une réappropriation sociale, se saisissant ainsi des singularités biographiques inédites, avant d'impacter à son tour sur les hautes sphères de production du politique. Il s'agit surtout de voir comment cette logique de co-production, au départ délicate durant la période coloniale et les trois premières décennies de l'ère post-indépendante, se consolide progressivement depuis l'avènement du pluralisme sociopolitique des années 1990, sans complètement renverser la tendance lourde d'instrumentalisation hégémonique des droits de l'homme et des processus politiques par les acteurs centraux-dominants.

Summary

The current work on issues of human right and the political development are generally focused and centered on those who have power. Be it tackled on the legal positive terms, sociology of law or political sociology, the different dominant approaches be it in an explicit or implicit manner, think the human rights and the political production as a consequence of logical actors occupying official positions of sovereignty. Taking into consideration the achievements of this perspectives, this research aims at moving the cursor analytical highlighting the contribution of non-central actors and "marginal" to the mobilization of human rights for the production of Polity in Cameroon. From a dual socio-historical and socio-anthropological approach, this is to show how the issues of Human rights is subject of a social re-appropriation, seizing the biographical singularities, before impacting on the upper echelons of the production polity. It mostly aim at seeking the logical co-production, which was delicate during the colonial period and the first three decades of the post independent era and gradually got consolidated since the advent of social and political pluralism of the 1990s, without completely reversing the trend of hegemonic exploitation of human rights and political processes by central-dominant players.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I. Construction de l'objet de recherche

La présente investigation se propose de rendre intelligible les différentes logiques de production et de reproduction des droits humains à partir des pratiques individuelles et collectives « inédites » de constitution de la société (Giddens, 1991). Il convient en premier lieu de présenter l'environnement social et scientifique qui justifiera l'intérêt accordé à cette recherche. Il s'agira par la suite d'explicitier l'orientation épistémologique entreprise à travers un déblayage conceptuel opérant comme un préalable indispensable à la construction de la problématique de recherche.

A. Contexte, justification et objectifs de la recherche

Les Droits de l'homme et l'ordre politique apparaissent indissociables dans l'appréhension théorique du sens et de la trajectoire du devenir historique des sociétés étatiques contemporaines. Le couple connaîtrait des fortunes diverses au niveau de l'Afrique en fonction de l'évolution des contextes interne et externe, des enjeux stratégiques et géopolitiques, mais aussi des trajectoires sociales et individuelles en perpétuelles (re)structurations. Au niveau de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) par exemple, la tendance dominante d'un regard interdisciplinaire évaluant le bilan du « cinquantenaire des Afriques », semble indiquer de nombreux défis à relever, allant du politique à l'économique en passant par les challenges stratégiques, techniques, géopolitiques et géo-économiques¹. Ces nouveaux défis indiqueraient simplement que la question de la souveraineté des États africains, comme partout ailleurs, s'entremêle avec le statut juridique et socio-culturel des individus dans une configuration qui sans cesse informe le « développement politique » (Badie, 1988).

Le contexte sociopolitique d'un État comme le Cameroun laisse ainsi percevoir une pluralité de tensions dont nous pourrions proposer une systématisation (« imparfaite ») en deux tendances principales et contradictoires en apparence. D'un côté, l'on assiste à une reproduction continue d'une culture politique « autoritaire » (Owona Nguini, 1997) orchestrée par une élite rarement renouvelée (Eboko, 1999). Ce modèle de gouvernance politique rencontrerait un écho favorable ou défavorable au sein des couches populaires en fonction des sensibilités, situations propres et « représentations » des individus et groupes sociaux stratégiques. Ce qui dans l'observation des pratiques quotidiennes et non pas seulement de

¹ Confère *Enjeux*, N°41, octobre – décembre 2009.

l'élite au pouvoir, ne débouche guère uniquement sur la re-production permanente du néopatrimonialisme autoritaire (Médard, 1991), et des formes de privatisation de l'État qui lui sont connexes (Hibou, 1999). Une telle culture politique semble en outre entretenir des élans d'affinité avec des penchants totalitaristes qui, à leur tour, conduisent à la reproduction systématique d'un climat d'inertie et de terreur (Eteki-Otabela, 2001 ; Belomo Essono, 2007), d'une part. D'autre part, l'on assiste au creusement continu des inégalités sociales qui, entre autres, sont des facteurs déterminants du non-changement, en plus de ralentir des perspectives d'autonomisation concrète des individus et l'élan de constitution d'une culture endogène de protection des droits de l'homme.

Dans une toute autre perspective, il s'observe de plus en plus en Afrique, des pratiques diversifiées d'activités sociales révélant un potentiel de créativité significatif (Mbembe, 2010), quoiqu'informel pour l'essentiel jusque-là (Éla, 1998) ; dues à l'émission de nombreuses fonctions de l'État (Mbembe, 2000). Ici, semblent remises en cause une certaine conception de la « politique du ventre » (Bayart, 2006) et toute autre pratique de criminalisation de l'État (Bayart, Elis et Hibou, 1997), ainsi qu'un modèle-type de leadership dit « transactionnel » ou de « parachutage ». Il s'agit ainsi, dans le cadre de la présente recherche, d'esquisser une sémiologie populaire de l'instrumentation quotidienne des droits humains, telle qu'elle se laisse percevoir au travers des actions diversifiées et « banales » des individus et groupements institutionnels dans l'actuelle configuration des « champs sociaux » (Bourdieu, 1992) en Afrique.

Si l'on s'attarde un peu sur le contenu de la production médiatique sur les Droits de l'homme par exemple, l'on se rend assez vite compte que nombre de périodiques se distancient fort peu des discours produits par des institutions spécifiques telles que les commissions internationales, régionales et nationales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG)². Aussi est-il fréquent de voir une reproduction sans « distanciation » requise, même au sein des différents rapports sur les droits de l'homme écrits par des institutions nationales, voire internationales dont on peut quelquefois s'interroger sur le degré de neutralité. Très souvent, ces rapports officiels et autres périodiques oblitérent la contribution de la rue, du quotidien et du banal dans la structuration des imaginaires sociaux. Minorant en cela même un champ infiniment riche de compréhension véritable du sens caché de la structuration permanente et

² Ainsi en est-il des divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme publiés par les Nations unies (Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, etc.), et aux échelons régionaux (Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, etc.) et même nationaux (rapports annuels des Commissions nationales des Droits de l'Homme).

processuelle des « mots et des choses » (Foucault, 1990) dont dépendent le devenir historique des sociétés contemporaines. Cet oubli débouche généralement sur des conclusions partielles et même partiales, peu aptes à rendre compte du sens véritable des trajectoires sociales, politiques et culturelles des sociétés africaines.

Au niveau des contributions « scientifiques » locales, les mêmes observations et reproches peuvent être faits, quoiqu'à un régime différent. C'est ainsi que, d'une manière quelque peu chronologique, nous observons une première série de travaux de juristes qui imputeront l'avènement de la libéralisation politique des années 1990 au triomphe définitif de la démocratie et/ou des droits de l'homme qui, selon toute vraisemblance, n'existaient guère auparavant. Dans cette cohorte, Marcellin Nguélé Abada savourera précocement le triomphe de la démocratie et du libéralisme politique et économique en proclamant l'échec de l'unanimisme (Nguélé Abada, 1995 : 2). La même posture « triomphaliste » sera également adoptée, mais de manière « nuancée » par Adolphe Minkoa She qui, sous l'angle du droit pénal³, abordera la question des droits de l'homme dans une posture surestimant la réforme constitutionnelle de 1996 (Minkoa She, 1999). Prenant des distances par rapport à de telles approches « idéalistes », un premier rapprochement sera effectué avec les problématiques intégrant, dans l'ordonnancement politique interne, les défis proposés par l'environnement international, ceci dans une dynamique processuelle incluant des ruptures et continuités.

Cette perspective est partiellement adoptée par un groupe de chercheurs de l'Université de Dschang (2000) qui intégreront les pesanteurs historicistes (Pokam), socioculturels (Nguemegne), politique (Ngeukeu Dongmo), et autre instrumental (Tchoupie), dans l'appréhension des questions relatives aux droits de l'homme dans le fonctionnement des institutions camerounaises. Mais à leur tour également, ces différentes contributions buteront sur le déficit d'établissement des liens logiques explicites entre l'histoire vécue et les processus sociaux décrits. Ce qui débouchera sur une absence de réactualisation des facteurs déterminants la trajectoire des droits de l'homme. Mais aussi, sur une propension à minorer la pertinence d'indices peu directement « visibles », qui pourtant présageraient des changements ultérieurs probables. D'où, enfin, leur faible portée prospective et prédictive.

Cette insuffisance sera « partiellement » résolue par certains philosophes et politistes dont la distanciation épistémologique permettra de déceler en l'ordre politique et constitutionnel post-1996, des éléments de continuité avec le système précédent, en vue d'une consolidation

³ Adolphe Minkoa She, 1999, *Droit de l'homme et droit pénal au Cameroun*, Paris, Economica.

hégémonique du pouvoir (Owona Nguini, 1997 & 2004), dans une optique de production et de reproduction des pratiques monopolistes et autoritaristes de la colonie en postcolonie (Mbembe, 2000 ; Eboussi Boulaga, 1997 ; Sindjoun, 2002). Mais ici également, l'accent n'est pas systématiquement mis sur les tentatives d'instrumentalisation, voire d'instrumentation politiques des droits orchestrés par des acteurs sociaux autres que politiques ou politisés.

C'est en partie pour combler ce léger vide interne à propos du traitement scientifique de la question des droits de l'homme, que la présente investigation est au départ initiée. Celle-ci se justifie en même temps qu'elle répond à l'invitation faite aux chercheurs de s'intéresser davantage au « quotidien » (Certeau, 1990) et à la « banalité » en vue de dégager des alternatives pour la promotion des sciences sociales dans les dynamiques de l'Afrique contemporaine (Éla, 1994 : 11 & 13). Il s'agit d'une approche dialectique et « dynamique » des champs d'analyse qui permet de penser la modernité en Afrique au-delà de l'africanisme (Balandier, 1986) ; d'ouvrir une brèche à une interdisciplinarité qui, seule, permettrait de rejoindre l'individu africain dans ses différents lieux d'invention et de production de sens. L'appréhension des droits de l'homme et du politique ici pourrait à ce propos s'émanciper des canons de discours institués des ONG ou officiels du gouvernement pour être décryptée par les pratiques quotidiennes de « tout » individu-agissant sur l'espace public, et rentrant ainsi dans une interaction continue de quête de sens avec son environnement.

L'objectif poursuivi participe d'une tentative d'objectivation des processus politiques à partir de la problématique des droits humains, entendue comme un ensemble de *bricolages* et de négociations que les individus opèrent quotidiennement dans leurs trajectoires « existentielles » en vue de *se stabiliser mutuellement* à partir d'une représentation commune sur ce qu'est, ou du moins devrait être « une vie bonne » (Bajoit, 2003 ; Butler, 2014). Il s'agit de rendre compte des processus sociaux de production et de reproduction collective du sens, en exercice au Cameroun. Il convient à cet effet de souligner en amont que c'est à connaître les processus sociaux qui transforment les représentations individuelles et collectives sur ce que « droits de l'homme » veut dire subjectivement à partir des pratiques quotidiennes, que cette recherche est consacrée. En aval, il s'agit de mener une investigation profonde au sein des lieux et contextes d'émergence et de structuration d'une sémiologie populaire des droits de l'homme informant continuellement les transformations sociopolitiques au sein du territoire camerounais.

De manière fondamentale, cette recherche sur les droits de l'homme s'inscrit dans une perspective de va-et-vient continu entre l'individu et des groupes sociaux stratégiques (Olivier de Sardan, 1995) tels que les médias et autres organisations civiles ou professionnelles. Il s'agira davantage de scruter au-delà des *affinités électives*⁴, les logiques d'interpénétrations réciproques au sein d'actions plurielles d'*agents historiques* participant d'une manière plus ou moins originale à la construction d'une cité camerounaise plus sensible aux impératifs de la sécurité humaine. Ce qui nous conduit vers un objet de recherche double : d'abord théorique au travers d'une littérature spécialisée et universelle communiquant avec le sens pratique des processus politiques au sud du Sahara ; ensuite analytique à travers une démonstration de l'opérationnalité conceptuelle sur la compréhension des mutations sociales en perspective. Mais avant d'aborder ces questions, il importe au préalable de préciser l'intérêt de la recherche et d'en fixer les limites.

B. Intérêt et limites de l'objet d'étude

D'après Myriam Revault d'Allonnes, la très large adhésion dont bénéficient les droits de l'homme s'accompagnerait d'une série de conséquences discutables⁵. Ce qui semble justifier une certaine posture promouvant le recours à une vaste recherche interdisciplinaire afin de dégager l'apport des valeurs africaines au débat sur les Droits de l'Homme et à la recherche des solutions aux problèmes concrets (Légier, 1981 ; Pougoué, 1994). S'inscrivant dans cette veine, la présente recherche trouve un intérêt heuristique dans sa volonté de contribuer à la production d'une lecture « démystifiée » des processus politiques qui informent les droits de l'homme en scrutant *le présent en train de se faire*, d'une part. Sa démarche consiste à délimiter l'espace des libertés publiques à partir des trajectoires d'autonomisation individuelle ou institutionnelle, et à rendre compte de la spécificité de cette société africaine mouvante, par le biais d'une démarche « générative ». Investiguer sur les droits de l'homme et le politique dans la construction historique de l'ordre étatique au Cameroun, revêt à cet effet une importance déterminante. D'abord parce que l'observation du rôle et du jeu des principaux acteurs, en amenant à se préserver de la séduction des discours déterministes et idéologico-idéalistes, contribue nécessairement à désacraliser et à dé-fétichiser ce double champ encore très politisé en contexte camerounais. Ce faisant, la présente contribution trouve une certaine utilité dans la remise en cause des explications infrastructurelles toutes faites, et dans son

⁴ Affinité élective entendue au sens wébérien comme facteur prédisposant et distinct du modèle de causalité dit mécaniste (Weber, 1991).

⁵ Cité par Philippe Gérard, 2007 : 12.

plaidoyer pour une plus grande attention à la liberté de l'acteur et du sujet dans l'appréhension des processus sociaux (Crozier et Friedberg, 1977 ; Certeau, 1990 ; Touraine, 1984 ; 1992 ; 2005 & 2013 ; Bajoit, 2013, etc.).

En outre, les sciences ne s'exerçant guère dans le vide (Elias, 1991 : 124), il s'agit d'appréhender l'évolution de la recherche au regard de la situation spécifique de l'individu. Tout en tenant compte que le stade d'évolution des sciences humaines et de la nature agit en retour sur le monde qui l'entoure et qui contribue à sa production. En démontrant par exemple qu'il existe une conception originale d'être et de l'être humain au sud du Sahara qui influence les pratiques de relations sociales au-delà des statuts juridiques constamment instrumentalisés par les tenants des arènes de pouvoir postcolonial, l'on parvient en même temps à arrimer la connaissance cumulative aux fluctuations permanentes des pratiques. À titre d'illustration, la généalogie même des ONG de défense des droits de l'homme (qui émergent après 1990) au Cameroun n'est qu'une dimension, parmi tant d'autres, de la longue culture de résistance individuelle ou collective en vue de la promotion d'une cité plus souveraine et productrice de l'humanité. L'on comprend ainsi que l'existence de ces ONG à elle seule ne soit à même d'épuiser les *répertoires d'action*⁶ de la lutte pour les droits de l'homme. Car, ces luttes s'enracinent dans la longue historicité du développement politique au Cameroun, au travers de diverses formes d'engagement. L'on comprend également qu'une entreprise hégémonique de blocage de la fonctionnalité et de la crédibilité des différentes organisations et associations de la société civile (Abéga, 2006 ; Pommerolle, 2005), ne puisse dans la réalité sceller le sort des droits de l'homme qui en définitive dépend de l'action conjuguée d'une pluralité d'acteurs et d'actions irréductibles aux seules ONG affectées à cet effet, et encore moins uniquement aux *desideratum* de l'élite au pouvoir.

L'intérêt pratique quant à lui, est de rendre la science nécessaire plutôt que de toujours chercher à la justifier. Il s'agit de la mettre au service des acteurs sociaux en rendant leur monde plus compréhensible grâce aux méthodes d'étude de l'action humaine « *dans la durée* » (Bertaux, 2006). En cela, l'alliage entre droits de l'homme et production du politique, au-delà d'être souhaitable pour un développement humain et durable de toutes les sociétés, est surtout une exigence pratique pour l'auto-restitution de l'histoire aux sociétés africaines (Ela, 1994). Car à cette condition seulement, ces dernières pourraient apporter leur contribution à la

⁶ À propos du concept de « répertoire d'action », se référer aux travaux de Charles Tilly, notamment à *La France contestée*, publié en 1986.

civilisation des mœurs universelles dans l'actuel contexte de déshumanisation permanente que soupçonnait déjà Einstein en redoutant la « bombe, l'intolérance et la pauvreté »⁷.

Des bornes spatio-temporelles sont également aménagées dans le cadre de cette investigation. Sur le plan temporel, il s'agira certainement de scruter avec une attention particulière, dans une perspective diachronique et synchronique, les mutations sociales qui travaillent l'espace social-politique camerounais depuis les transitions politiques des années 1990 (Chabal et Daloz, 1997 ; Gazibo, 2010). Il va pourtant de soi qu'une appréhension crédible de cette période recommande au préalable un regard rétrospectif sur les événements lointains. C'est pourquoi la socio-analyse des logiques et raisons d'action d'acteurs post-1990 à propos des questions relatives aux droits humains et au politique, ne pourrait préserver sa pleine pertinence que si elle est précédée d'une description fouillée de l'historicité de cet État qui puise des racines significatives dans la « situation coloniale » (Balandier, 1951). Ce qui en outre justifiera l'intérêt également porté à l'approche socio-historique (Noirel, 2006). Les contraintes de déplacement et d'établissement prolongés au sein des lieux éloignés nous amène à couvrir prioritairement les villes de Yaoundé (capitale politique) et de Douala (capitale économique) qui, constituent les principaux laboratoires sociaux d'expérimentation des configurations sociopolitiques actuelles, et de changement permanent des représentations sur le sens pratique et les imaginaires à propos de la place de l'individu dans son quant-à-être à la cité. Mais avant d'aborder les questions relatives à la démarche, il convient de déblayer le champ conceptuel qui facilite l'ouverture vers une problématique sensible à la littérature spécialisée universelle, tout en restant *ancré* dans les faits.

C. Clarification conceptuelle

Selon une certaine perception, le concept loin de désigner un phénomène neutre, procède du saisissement permanent d'une réalité toujours en mutation. Il ne s'agit donc guère d'une définition, et ne saurait de ce fait se réduire à une identification fixiste. Le concept en effet, est un effort réflexif de dégagement des moteurs théoriques de l'évolution du phénomène ou fait social à clarifier. Il serait en outre la « saisie analytique d'un phénomène envisagé *hic et nunc* » et qui est supposé « permettre de dégager la problématique, puis de fixer le cadre opératoire d'une démarche de conceptualisation » (Mbog Bassong, 2007 : 351). C'est dans le même sillage que les concepts des *Droits de l'homme* et de l'*Ordre politique* sont respectivement abordés ici.

⁷ Cité par Keba Mbaye, 2002 : 31.

1. Le concept des Droits de l'homme

Appréhendés dans leur sens originel tel que cernés par les théoriciens du droit naturel, est considéré comme droits de l'homme toute liberté imprescriptible et innée qui revient de *facto* et de *jure* à l'Homme du seul fait de son appartenance à l'espèce humaine. Les droits de l'homme, en tant que produit de la modernité, sont d'abord conçus pour être opposables à l'État et pour prévenir des velléités hégémonistes et totalitaristes des élites au pouvoir. En tant que droits subjectifs pouvant être originellement définis comme normes supérieures opposables à l'hégémonie étatique, le but poursuivi à partir d'un tel angle est la régénération et la refondation de la société politique à travers la limitation du pouvoir étatique. Il s'agit plus clairement des droits « de nature morale dont l'objet est constitué par un ensemble d'intérêts fondamentaux qui appartiennent en principe à tout individu » (Gérard, *op.cit.* : 18). Cette définition, qui implique l'autonomie du sujet, est principalement articulée, sous réserve de certaines précisions, autour de la notion de liberté qui permet au titulaire d'utiliser l'objet du droit selon sa volonté propre et qui peut s'opposer à autrui (*idem* : 20).

Cependant, une certaine évolution intellectuelle va relativiser ce fondement normatif et naturel des principes de la politique et du droit, dont la logique inhérente à leurs fondements philosophiques depuis Aristote, « est souvent le vêtement d'une croyance indémontrable » (Rigaux, 2007). Rousseau, par exemple, va revaloriser le rôle des normes sociales conventionnelles ou artificielles dans le progrès de « l'humanité ». C'est probablement à sa suite que l'éphémère déclaration girondine du 29 mai 1793 et la déclaration thermidorienne du 5 fructidor an III du 22 août 1795, présentent d'emblée les droits de l'homme comme « droits des individus "en société" » (*idem* : 33). Cette dernière perspective qui fonde les droits à partir des normes établies par la société politique indique déjà l'importance accordée à la problématique de la *loi* (expression de la volonté générale) dans la Déclaration française qui présage de la potentielle tension recélée entre droits individuels (interprétation libérale) et loi positive (interprétation républicaine ou démocratique)⁸.

⁸ Or selon Philippe Gérard, « chacune de ces interprétations présente un point fort dont sa rivale est dépourvue. Ainsi, tandis que la conception républicaine ou démocratique paraît exposer les droits de l'homme au risque de décisions politiques arbitraires, la lecture libérale offre apparemment l'avantage de garantir plus efficacement la supériorité et l'inviolabilité des droits naturels. En revanche, alors que l'interprétation libérale risque de cautionner une vision excessivement restrictive des droits de l'homme, la conception démocratique permet de rendre compte de leur développement historique » (*idem* : 35)

Il s'ensuit qu'avant même leur évolution institutionnelle au cours du 20^{ème} siècle, ces droits naturels vont subir des critiques dès leur apparition, provenant d'auteurs tels que Burke, Bentham, Nietzsche,- et surtout Marx qui « jugea que les droits de l'homme traduisaient exclusivement les exigences de l'individualisme bourgeois » (Gérard, *op.cit.* : 26). Selon la lecture marxiste en effet, la bourgeoisie plus préoccupée par la préservation de son monopole économique va embrigader d'autres valeurs essentielles telles la liberté, l'égalité et la solidarité,- qui participeraient des valeurs substantielles associées à chacune des générations des droits de l'homme. Michel Levinet dans la même veine relève un reproche fait au modèle européen de protection des droits de l'homme centré prioritairement sur les droits civils et politiques. À savoir sa posture individualiste qui minore la socialité de l'Homme qu'il ne considérerait que sous une forme atomisée⁹.

C'est dans ce sens que l'on peut comprendre l'avènement des droits économiques, sociaux et culturels. En opposition directe avec les droits civils et politiques, ceux-ci mettent l'accent sur le travail, les besoins et la solidarité sociale, en même temps que tout un ensemble de droits relatifs au syndicat, à la grève, à la santé, à l'éducation et à la protection de la famille, y est préconisé. Reconnus après la seconde guerre mondiale par les dispositions constitutionnelles nationales et les articles 22 à 27 de la Déclaration universelle ainsi qu'au pacte de 1966 relatif aux droits économiques sociaux et culturels, les droits sociaux impliquent toute une autre conception de l'État¹⁰. Ils sont ainsi analysés comme des « droits de créance en vertu desquels les individus peuvent obtenir des prestations de l'Etat » (*idem* : 56). Ici, plutôt que de disposer au préalable des ressources nécessaires pour l'exercice de ses libertés, l'individu à travers ces droits qui visent le renforcement de l'égalité sociale ou des conditions, est « envisagé comme un être dont l'autonomie dépend de la satisfaction préalable de certains besoins essentiels » (*idem* : 57).

Plus proches de notre champ d'investigation, les droits des peuples et les droits de la troisième génération dits *collectifs* apparaissent comme une réponse du Tiers-Monde à la volonté d'autodétermination en contexte de colonisation. Ainsi assistera-t-on à l'irruption d'un arsenal juridique en droit international relatif au développement (Résolution 41/128 du 4 décembre

⁹ Cité dans Maugeness et Pougoue (Dir.), 1994.

¹⁰ Il faut relever à ce stade que la tension observée entre les deux conceptions des droits de l'homme reflète la configuration de la politique internationale post-seconde guerre mondiale qui oppose les deux camps occidental et socialiste. Cette querelle surtout doctrinale que n'a pas pu apaisée la Déclaration de 1948, conduira la résolution 32/130 du 16 décembre 1977 de l'Assemblée générale de l'Onu à insister sur leur complémentarité sans hiérarchiser les deux conceptions.

1986 de l'Onu), à la paix (1984), à l'environnement (Déclaration de Rio de 1992), et dont la charte africaine de 1981 en constitue l'instrument le plus révélateur. Ces droits en dépit de certaines critiques dues aux incertitudes entourant la notion de « peuple » – en plus du fait que les collectivités sont représentées au niveau international par les États –, conserveraient une analogie avec les droits de l'homme « dans la mesure où les uns et les autres peuvent être conçus comme des droits moraux et politiques qui concernent des intérêts fondamentaux dont le respect s'impose aux États » (*idem* : 61-63). Même si leur protection juridique n'est pas évidente, ils éclairent néanmoins sur les limites de la conception originelle et individualiste des droits de l'homme. Qui plus est, le développement politique de la société internationale semble plutôt indiquer que c'est la même tension déjà perçue entre les conceptions libérale (individualiste) et égalitaire (socialiste) qui va se poursuivre entre « droits de l'homme » et « droits des peuples » et opposera pratiquement les mêmes protagonistes à quelques exceptions près. Keba Mbaye, qui y perçoit surtout un débat idéologique sous-tendu par la guerre froide, ne verrait aucun paradoxe entre droits individuels et droits collectifs :

Les droits de l'homme pris au sens restreint peuvent exiger, pour exister réellement, une jouissance collective. On peut penser tout naturellement au droit de réunion ou même à la liberté d'expression. Quant aux droits des peuples, bien que généralement collectifs, ils peuvent parfaitement avoir une dimension et recevoir une application individuelle. C'est notamment le cas du droit au développement (Mbaye, 2002 : 44).

C'est en tenant compte de ces différentes approches, inspirées de l'évolution même de la question des droits de l'homme au sein des aires « civilisationnelles » différenciées, que la présente recherche confesse sa faiblesse vis-à-vis d'une conception multiculturelle des droits de l'homme. Car, tout en dénonçant le « faux universalisme sous-jacent à leur conception conventionnelle », la version multiculturelle, en plus de tendre vers un cosmopolitisme véritable, s'appuyerait sur une « herméneutique diatopique visant à saisir et à relier les préoccupations isomorphiques sur la dignité humaine » (Sousa Santos, 1997). À cette condition seulement, la conception africaine au débat international portant sur les droits de l'homme acquiert une meilleure visibilité heuristique, tout en apportant une couche de crédibilité supplémentaire au discours des opposants à l'universalité de la conception occidentale :

Whereas Western conceptions are based on the autonomous individual, African conceptions do not know such individualism. In traditional Africa, the human being found his (sic !) worth within the community to which he is related in terms of obligations and duties (...) for an Afrocentric conception

of human rights, take the position that the African traditional conception does not know of a human being outside his community and culture (Shivji, 1989: 12 & 22).

La Charte africaine qui serait plus le produit d'un compromis entre progressistes et conservateurs, plutôt que l'issue d'un débat critique sur les théories des droits de l'Homme, ferait néanmoins de la conception communautaire des droits de l'homme l'apport spécifique de la culture africaine à l'« universalisme ». Seulement, « cette condition de garantie des droits individuels au respect des droits de la communauté aboutit insidieusement à l'absorption des libertés individuelles à la soumission à l'Etat, et à l'éloignement ou la négation de l'universalisme » (Pougoue, 1994). Dans une posture encore plus critique, Issa Shivji dénonce le relatif accent mis par la Charte africaine sur la liberté d'association, comparativement aux Conventions occidentales :

It is significant that while both the European and American Conventions specifically provide for the freedom to form and join trade unions, the African Charter does not. And its formulation of the freedom of association is probably also the weakest (Shivji, op.cit: 85).

Il apparaît ainsi que les droits de troisième génération fondés sur la « solidarité » et prônant la « coopération » sont de nature mixte parce qu'ils participeraient simultanément à des exigences des individus et des peuples. Sont énumérés dans la Charte africaine dans ce sens les droits au développement, à la paix et à l'environnement, même si celle-ci a également cette particularité d'accorder une importance cruciale aux devoirs¹¹, considérés comme l'autre face des droits subjectifs de l'Homme suivant une certaine interprétation du droit africain traditionnel. Toutefois, les dérapages et défaillances observés en matière de protection de ces droits posent encore un problème de légitimité tout en relativisant leur opérationnalité. Et Paul-Gérard Pougoué s'interroge à cet effet, non sans quelque raison, sur la pertinence de l'expression par la Charte africaine, d'une certaine vision africaine des droits privilégiant le groupe « sans pour autant que l'individu soit ignoré et écrasé » (Pougoué, *op.cit.*). Même s'il ne fait aucun doute que la relation faite entre les droits de l'homme et le développement économique et social, valeur cardinale de la Charte, en constitue sa contribution décisive.

Il apparaît en fin de compte que l'évolution concrète des droits relativise le fondement naturel des droits de l'homme. Ainsi en est-il de certaines perspectives théoriques telles le matérialisme historique, l'historicisme, l'utilitarisme et la critique nietzschéenne qui ont pour point commun de « jeter le doute sur la conception métaphysique selon laquelle les droits de

¹¹ Confère article 27 de la Charte africaine des droits de l'homme.

l'homme seraient l'expression d'une nature humaine transcendante, immuable et universelle qui s'imposerait comme leur fondement *a priori* » (Gérard, *op.cit.* : 92). Ainsi en est-il également de l'évolution propre du contexte européen par exemple, où l'on observe avec le Préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne proclamée en décembre 2000, que « même s'ils apparaissent encore comme des droits inhérents à l'existence des individus, les droits de l'homme ne sont plus conçus comme l'expression d'une essence de l'humanité préexistant à toute organisation sociale, mais comme la conséquence d'un ensemble de convictions et de principes de nature morale et politique » (*idem* : 93).

En considérant simultanément les recompositions sociales révélées par les innovations en cours un peu partout en Afrique, et la trop grande distance existant encore entre les individus et les leaders politiques se trouvant à la tête de ces États, nous en arrivons à relativiser la conception des droits de l'homme qui inclurait le continent africain dans le mouvement de la mondialisation sans être vigilant sur la nécessité d'une emprise sociologique véritable. En cela, nous nous éloignons quelque peu de Keba Mbaye, par exemple, qui se représente les droits de l'homme comme « un ensemble cohérent de principes juridiques fondamentaux qui s'appliquent partout dans le monde tant aux individus qu'aux peuples qui ont pour but de protéger les prérogatives inhérentes à tout homme et à tous les hommes pris collectivement en raison de l'existence d'une dignité attachée à leur personne et justifiée par leur condition humaine » (Mbaye, 2002 : 35). Cette appréhension, en plus d'être un peu trop abstraite à notre sens, semble également assez éloignée des logiques d'action des différents acteurs, telles qu'observées *in situ*. L'adopter risquerait dans ce travail de faire desdits droits quelque chose d'extérieure aux individus qui, par ce fait même, auraient du mal à se les approprier.

C'est donc dans cette optique qu'il convient d'adopter une conceptualisation étroitement liée à chaque contexte propre, à l'instar de Hannah Arendt s'évertuant à lier les droits fondamentaux des individus à l'ordre politique auquel ils appartiennent. Car à chaque extrême son répondant, ainsi que l'on peut le remarquer à travers les couples droits à la vie vs liberté d'avortement, mariage vs divorce, droit au silence vs droit de manifester dans la rue, ou encore droit à l'intimité vs droit à l'information généralisée. C'est probablement ce constat qui conduira Michel Villey à considérer à son tour que « chacun des prétendus droits de l'homme est la négation d'autres droits de l'homme, et pratiqué séparément est générateur d'injustices » (Villey, 1983 : 13). Ce qui justifierait la nécessité des droits de l'homme de faire l'objet d'une clarification juridique morale et politique spécifique à chaque culture, mais

à condition que cela participe d'une appropriation générale, plutôt qu'encadrés entre les mains d'une minorité « illuminée » opérant en vase clos. Car ce n'est qu'à cette condition que les mesures prises ou droits émis pourront bénéficier d'une meilleure garantie opérationnelle parce que reflétant l'ensemble des aspirations populaires.

À travers cette conception dite *réaliste* d'influence aristotélicienne, le droit se laisserait découvrir « par l'observation de la réalité sociale, et confrontation de points de vue divers sur cette réalité, parce que le droit, objet de la justice au sens particulier du mot, *est* précisément ce milieu, la bonne proportion des choses partagées entre membres du groupe politique » (*idem* : 54). Ainsi les droits de l'homme, – tout comme d'autres droits, – seraient moins une conséquence de la pure Raison ou un idéal projeté engendré par notre esprit¹², mais plutôt une chose se cherchant à travers d'autres choses. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la présente investigation sur la signification historique des droits de l'homme en contexte sociopolitique camerounais comme un objet de recherche qui se cherche à partir des logiques d'action observée auprès d'acteurs centraux et non centraux, en périodes « inédites » et banales. Il s'agit donc de délivrer le concept de « droits de l'homme » d'une certaine lecture par « cliché » pour en proposer une conception qui se laisserait observer à travers les recompositions permanentes des pratiques de relations sociales en cours au sud du Sahara. Notre posture est à cet effet résolument orientée vers une clarification contextuelle et contingente des droits de l'homme, tels qu'ils se laissent appréhendés au crible des transformations globales de l'ordre sociopolitique et culturel en vigueur au Cameroun.

Et compte tenu des aléas propres à l'histoire politique et sociale des sociétés africaines qui ne cessent d'être marginalisées au double échelon interne et externe, la notion d'*autodétermination* apparaît logiquement comme un enjeu indispensable dans l'appréhension du sens profond des droits de l'homme. Elle apparaît ainsi, d'autant plus dans sa double dimension interne et externe. Mais à côté de la conception institutionnaliste et politiste de la notion d'*autodétermination* relevée chez Philippe Gérard¹³, il convient également d'adjoindre

¹² Même s'il arrive très souvent que l'état des droits soit le reflet des projections conçues spirituellement, il apparaît néanmoins que celles-ci loin de naître ex-nihilo n'existent que par l'intermédiaire du contexte qui les provoque

¹³ « D'un point de vue externe, affirme Philippe Gérard, l'*autodétermination* requiert que les peuples puissent choisir leurs institutions à l'abri de toute interférence extérieure. À cet égard, le principe d'*autodétermination* a conduit à prohiber la domination coloniale et, en règle générale, l'occupation militaire ou l'annexion par un Etat étranger. Mais, la portée interne du principe est plus révélatrice. De ce point de vue, l'*autodétermination* requiert en effet que les membres d'une communauté puissent choisir leurs gouvernants en dehors de toute contrainte ou manipulation émanant des autorités internes elles-mêmes. Or, cet impératif suppose que les

la perspective socio-anthropologique et dynamiste qui l'appréhende dans la banalité et le quotidien, tels que vécus par l'individu agissant au sein de sa société.

De ce qui précède, il appert que notre appréhension des droits de l'homme dans le contexte propre du Cameroun, et compte-tenu de la spécificité propre de son histoire sociale et politique – en dépit des interactions décisives avec l'environnement extérieur –, s'éloigne d'un certain *légalisme* hérité de l'esprit juridique romain et surtout de son orientation jacobiniste qui aura, toute proportion gardée, une influence plus néfaste que positive durant la période coloniale. La conception adoptée dans cette thèse se rapproche de Issa Shivji (1989) et de Boaventura de Sousa Santos (1997). Ayant perçus un lien étroit entre l'impérialisme et les droits de l'homme, ces auteurs esquisseront une re-conceptualisation contextuelle du débat portant sur les droits de l'homme dans les cultures occidentale, islamique et indouiste (Sousa Santos), et en Afrique (Shivji¹⁴). Selon ce dernier, c'est parce que toute forme d'impérialisme subie est une négation – quel que soit son échelon – de la liberté et de la démocratie, que toute réaction *contre* devrait être considérée comme une action orientée vers la préservation des droits de l'homme (Shivji, *op.cit.* : 70). Ce qui le conduit ainsi à affirmer qu'à l'instar de la centralité du droit à la propriété privée en contexte bourgeois qui exigeait peut-être une orientation originale des droits de l'homme, de même la situation actuelle de l'Afrique confère une prééminence au droit à l'auto-détermination¹⁵ et au droit à l'auto-organisation (d'association) (*idem* : 72). Mais encore, il s'agit dans le cadre de ce travail d'appréhender l'autodétermination comme une culture banale de production de l'humain et de l'universalité, et non seulement comme une arme de combat dirigée contre un ennemi réel ou fictif.

Il s'ensuit dans cette perspective que les droits de l'homme loin d'être un donné participent d'une appropriation collective de la part des individus. En ce sens, ils ne seraient pas séparables de la lutte ou de l'engagement contre toute forme d'oppression, quelle qu'elle soit ; et donc constituent une partie intégrale des processus sociaux. Issa Shivji présente ainsi un penchant sur la tendance dite « révolutionnaire » issue de la Déclaration d'Alger, plus individualisée au bout du compte que la Charte africaine. Celle-ci inclurait en outre une idéologie de *résistance* dont l'enjeu se jouerait dans la problématique de la démocratisation en cours : « *the conceptualisation of "human rights ideology" presented in this study is*

individus puissent exercer les droits civils et politiques indispensables pour participer aux processus démocratiques de décision » (Gérard, *op.cit.* : 153)

¹⁴ Issa Shivji, à cet effet, esquissera son argumentaire à partir des deux principales tendances que sont la Charte africaine (ou la dominante) et la Déclaration d'Alger (ou la révolutionnaire).

¹⁵ Encore mieux qu'au droit au développement dans la mesure où sa propagande aurait conduit à l'instauration et à la consolidation du parti unique, toujours selon Issa Shivji.

contextualised as an ideology of resistance and struggle within a New Democratic perspective » (*idem* : 6).

Tout en préservant certains éléments clés de cette dernière posture, la signification que nous nous proposons d'adopter ici fait néanmoins des droits de l'homme d'abord une *relation* et non nécessairement une essence, un *construit* plutôt qu'un donné. Cette conception les rapproche ainsi du droit tout court, entendu comme « *rapport* entre des hommes, multilatéral » (Villey, *op.cit.* : 154). Et cette relation est d'abord à construire à travers la configuration d'un modèle dynamiste des rapports sociaux observés au sein de la société camerounaise et qui de ce fait, informent les recompositions constantes de l'ordre politique.

2. La notion de l'ordre politique

L'ordre politique s'appréhende dans ce travail à travers les différents stades – non linéaires – qui rendent compte du sens et de la signification des logiques de stabilisation politique dans l'historicité des sociétés humaines. À ce propos, l'appréhension étymologique du concept de politique apparaît ambiguë du fait de sa désignation d'une pluralité d'aspects sociaux, et donc riche en sémantique (Séguir, 1996 : 7). Ainsi *Polis* désignerait en même temps la Cité et ses environs, la réunion d'hommes¹⁶ bénéficiant d'un statut juridique particulier (citoyen), ou même une certaine organisation de cette Cité¹⁷. Ce qui se complexifie davantage lorsqu'on tient compte des substantifs proches de *polis*, toujours en contexte grec. À savoir *politikè* qui désigne la politique au sens de la science des affaires de l'État ou publiques ; ou *politeia* qui renverrait aux mesures gouvernementales. Dans la terminologie anglo-saxonne, nous avons également une pluralité de notions qui renvoient au terme politique. À ce propos, *policy* désignerait les politiques publiques des gouvernements, partis politiques ou assemblées, tandis que *politics* renverrait à la sphère de compétition et d'action politique dont la nature est éminemment conflictuelle¹⁸. Compte tenu des insuffisances toujours présentes au sein de ces différentes combinaisons, Raymond Aron distinguerait la *politique-système-partiel* qui renvoie aux institutions (Gouvernement, parlement, administration, partis, etc.) et aux fonctions y exercées (exécutif, législatif, diplomatique, militaire, etc.) ; de la *politique-*

¹⁶ Il faut noter ici que la notion d'homme ne se conçoit pas dans la Cité grecque déconnectée ou opposée au social, selon Séguir.

¹⁷ La Cité-État constituerait à cet effet un aménagement plus ou moins rationalisé des structures sociales (*idem*).

¹⁸ Bien entendu à côté de *politics* et de *policy*, la terminologie anglo-saxonne distingue également le politique – *the political* – de la société politique – *polity*.

système-total plus large et renvoyant au jeu global des rapports sociaux qui s'effectuent plus largement au sein de la structure sociale (*idem* : 8).

Si l'on s'accorde jusque-là avec l'ensemble de ces définitions au demeurant fort complexes, l'on pourrait néanmoins s'interroger sur l'interprétation moniste de la distinction aronienne où l'on ne perçoit qu'un mouvement unique ; à savoir celui de la détermination du politique-système-social par le politique-système-partiel. Dans une toute autre perspective, c'est en reconnaissant la complexité des distinctions et interconnexions permanentes qui complexifient la notion du politique, que nous entreprenons d'esquisser une clarification de la notion de l'ordre politique liée à son contexte de production historique, sans toutefois s'éloigner complètement de l'héritage théorique que constitue l'apport de différentes disciplines des sciences humaines et sociales.

À ce niveau et compte tenu des vicissitudes proprement liées à l'histoire politique de la société étatique camerounaise, il s'observe une lecture plurielle des attitudes individuelles et collectives vis-à-vis du politique. D'un côté, l'on relève un rejet du *politics* qui se renforce par une sorte de « rejet » des pratiques monopolistes et autoritaristes de *l'establishment* politique. Ce qui conduit au phénomène de retrait apparent de la citoyenneté, à la désaffection vis-à-vis de la « gouvernementalité » instituée¹⁹. De l'autre côté cependant, il s'observe une aspiration profonde à une réalité sociale-historique « autre » que celle qui semble « assignée » aux individus, en partie, du fait de la décomposition du dispositif étatique dominant actuel²⁰.

Dès lors, l'ordre politique appréhendé dans une perspective dynamiste est principalement construite par des acteurs engagés et producteurs des liens de socialités inédits. Il désignerait cette dynamique de substitution progressive et non nécessairement linéaire, d'une configuration sociétale à lien social *plus* volontaire, à l'ancien ordre sociopolitique dominé par un lien social *moins* volontaire. Cette approche d'essence aristotélicienne semble mieux rendre compte de la réalité camerounaise aujourd'hui en train de se construire, et dont nous voudrions esquisser à travers l'objectivation d'une de ses parcelles historiques et significatives dans la présente thèse.

¹⁹ Non nécessairement exactement pour les mêmes raisons qu'en Occident par exemple (hédonisme individualiste et effritement de la représentation par exemple). Ici, le sens et la signification de ce retrait apparent du politique semble être d'un tout autre ordre lié à une certaine conception des choses propre à l'individu africain.

²⁰ Bien entendu, il est évident que ce processus de re-étatisation de l'État en plein *chantier* au Cameroun ne s'appréhende guère sans la contribution de certains acteurs politiques « centraux » qui partagent de plus en plus une vision moderniste en rupture avec l'autoritarisme classique. Toutefois, force est de noter qu'ils sont loin de constituer une masse critique et à même de proposer une alternative crédible dans les faits.

Le juridique serait dans ce sillage un adjuvant du développement politique du fait de sa faible portée entre citoyens de cités diverses ou à l'intérieur d'une famille où les biens profiteraient de père en fils²¹. Ce *jus civile* que Aristote qualifie de *dikaion politikon* prendrait une tournure plus interpellatrice lorsqu'il commence à faire l'objet d'une réelle appropriation par une frange importante de la cité ; et par ce fait même, informe les transformations profondes qui guettent le politique. Or, il appert justement au Cameroun que le politique – à distinguer de la politique partisane – fait de plus en plus l'objet d'un investissement déterminant de la part des acteurs engagés quel que soit leur secteur d'activité, en dépit de l'apparent phénomène de désaffection sociale vis-à-vis du *politics*.

Ce fait nouveau qui s'observe se substituerait progressivement à la période monolithique antérieure davantage dominée par la conception hobbesienne de l'État. En effet, il importe de garder à l'esprit que Thomas Hobbes va renverser la philosophie d'Aristote qui observait dans la « nature » des hommes interagissant au sein des catégories et groupes sociaux bien déterminés. Ce faisant, le droit hobbesien va prendre la forme d'une licence ou d'une permission d'agir²². Le concept de l'ordre politique dans cette perspective épouse une signification particulière qui va influencer la formation de l'État moderne créé artificiellement par les particuliers avec une rationalité bien calculée, où les sujets presque désarmés vont renoncer à tout droit de résistance vis-à-vis du souverain.

Et pourtant, l'étatisme ou montée de l'État moderne n'est qu'un fait historique dont Hobbes rend simplement compte tout en lui insufflant des *fondements idéologiques*. Cette hypertrophie du pouvoir qui menacerait à son tour des droits des particuliers n'est autre que le *positivisme juridique* qui désigne le phénomène de « réduction du droit aux seules lois dictées par le prince » (*idem* : 143). Il va ainsi prendre des formes spécifiques en fonction de chaque réalité, à l'instar de l'Afrique où "*The 'ideology of developmentalism' (development before democracy) has been abundantly used to create authoritarian monstrosities called one-party states*" (Shivji, *op.cit.* : 63).

Pourtant, toute autre sera la posture de Locke qui, bien que partant de l'état de nature, ne la considère plus comme un état de guerre endémique, mais plutôt comme « *a state of perfect freedom* ». L'État de Locke aura ainsi pour but de préserver ce droit naturel et notamment de

²¹ Michel Villey affirme d'ailleurs à ce propos que « la réalisation du droit suppose un juge (*diskastès*) ; il y faut une procédure, des institutions qui n'existent que dans une cité. Le droit véritable s'exerce à l'intérieur d'une même cité » (Villey, 1983 : 57-58).

²² « Toute liberté est par essence indéterminée, *infinie*. Tel est le droit que Hobbes reconnaît appartenir à tous les hommes (*what each man hath*), droit de l'homme » (Villey, *op.cit.* : 140).

la propriété de chacun qui serait le prolongement de sa personne tout en s'étendant sur ses œuvres et aux résultats de son travail. Cet adversaire du régime des Stuarts (contrairement à Hobbes) va ainsi faire passer les droits de l'homme et, par ricochet, l'ordre politique au service des sujets.

Le politique entendu ici comme un *lien social volontaire* s'observe dans le système d'interaction produit par l'ensemble des individus vivant dans la société. Lieu de discrimination de l'ami et de l'ennemi, le politique loin de se confondre à l'État, trouve néanmoins en lui, une instance de choix de sa manifestation (Schmitt, 1992). Il interpelle naturellement les rapports de pouvoir établis, mais non pas dans une posture substantialiste qui assimile le pouvoir à une sorte de capital que l'on détiendrait. Le pouvoir tel qu'il s'appréhende ici renvoie encore moins à la perspective institutionnaliste que l'on détient via l'occupation d'un poste légal et/ou institutionnel. Mais plutôt dans sa version interactionniste, plus sociologique, où il « se caractérise par la mobilisation de ressources pour obtenir d'un tiers qu'il adopte un comportement auquel il ne se serait pas résolu en dehors de cette relation » (Guy Hermet et al., 1994 : 221). Cette conception wébérienne du pouvoir permet sans aucun doute de creuser les raisons profondes et mécanismes de confrontation de différentes « volontés » au sein des différents organigrammes de la cité. Toutefois, elle nécessite d'être complétée par des logiques d'action banales et souvent « marginales » des sujets historiques, dans la mesure où Max Weber demeurent focalisé sur les pratiques institutionnalisées, en dépit de l'apport majeur de sa démarche compréhensive.

L'ordre politique tel que construit dans la pratique observée des relations sociales banales aurait ainsi des finalités variées en fonctions des aspirations et logiques d'action de chaque acteur social. Ces finalités iraient de l'amélioration du bien-être de l'être humain, à la volonté de maintien et/ou de contrôle des positions « stratégiques », en passant par la simple perspective de réalisation de soi. Une telle conception plus large peut donc intégrer l'approche juridique du développement, telle que conceptualisée par Keba Mbaye qui considère celui-ci comme un processus intégré pluriel non économiquement confiné²³.

Mieux encore, il convient d'aborder le politique dans une posture socio-historique qui semble d'ailleurs très sensible à l'interdisciplinarité (Badie, 1988). Dans une démarche assez proche

²³ « M'Baye, while not defining development in any precise manner, distinguishes it from growth and argues that development is a metamorphosis of structures involving 'a range of changes in mental and intellectual patterns that favour the rise of growth and its prolongation in historical time'. In short, M'Baye views development as a comprehensive integrated process including, but not confined to, economic development" (Cité par Issa Shivji, 1989, *op.cit.*: 29).

d'ailleurs, Jean-François Bayart appréhende l'État au Cameroun à partir d'un modèle sociogénétique puisant dans l'historicité même des sociétés locales (Bayart, 1985). S'arrimant à notre tour à cette démarche, notre approche de l'ordre politique camerounais remonte à la mise en œuvre en 1884 par le colonisateur allemand, du principe de l'*hinterland* à partir duquel les prémisses de l'étatisation sont jetées. Où l'on voit déjà la « recherche hégémonique » s'institutionnalisant comme modèle de centralisation politique par excellence au cœur du processus de « construction germanique de la périphérie » au Cameroun (Owona Nguini, *op.cit.* : 4). Les enjeux politiques et géopolitiques déterminants vont ainsi justifier la logique hyper coercitive exprimée par la brutalité physique de l'État colonial naissant (Owona, 1994 ; Abwa, 2010) ; et dont le centre politique créé en avril 1890 et placé sous la tutelle du ministère allemand des colonies, « va progressivement se consolider et s'organiser comme structure de domination dotée de capacités de sous-traitance politique au profit de l'empire allemand » (Owona Nguini, *op.cit.* : 6).

Ce modèle de l'ordre politique d'assujettissement des sociétés locales au procès de monopolisation impérialiste ne sera pas seulement réaffirmé durant la double colonisation franco-britannique. Il sera en outre reconduit par les premières élites politiques de l'État qui accède à la souveraineté juridique officiellement le 1^{er} janvier 1960. Néanmoins, l'émergence progressive des dynamiques endogènes et indigènes de réappropriation de cet ordre monopoliste, va laisser entrevoir d'autres formes de conception opposées, parallèles et différenciées de l'ordonnement politique²⁴. À cet effet, les innovations et ingénieries créatrices sociales observées parallèlement au cours de la dynamique historique de réinvention permanente de l'État, ne sauraient être mises à la marge des dynamiques de construction permanente de l'ordre politique, en Afrique (Bayart *et al.*, 2008 ; Èla, 1998) comme ailleurs en Occident, par exemple (Beck, 1997).

Cette réalité qui est de plus en plus portée au Cameroun par les acteurs non-purement politiques nous conduit ainsi à adopter une acception plus large et socio-anthropologique du concept de politique qui ne se réduit plus aux seuls stratagèmes des acteurs centraux de l'État. Il s'agit plus fondamentalement de rendre compte à partir de la description des pratiques observées sur une certaine longue durée, comment les logiques d'action de ces acteurs « marginaux » ont pour fondement principal la production d'une société « autre » ; et

²⁴ Même s'il faut reconnaître que la disproportion trop poussée des rapports de force et des dialectiques d'intelligence va renforcer le maintien d'une certaine perdurance du processus d'étatisation au profit de la logique de l'Un, principalement animée par les acteurs politiques centraux occupant des positions stratégiques de pouvoir.

éventuellement comment le concept de pouvoir (au double sens institutionnel et relationnel) est lui-même (re)questionné par les effets induits de ces pratiques.

Deviens donc politique dès lors, ce qui ne doit son existence que par accord mutuellement consenti selon des règles explicites et socialement approuvées, du fait de leur universalité et irrévocabilité. L'émergence du politique véritable, quoiqu'étant un idéal philosophique, présuppose l'existence d'une *palabre* au sein de laquelle la participation est inclusive, publique et transparente. En cela, l'action politique nécessite une information dépouillée de tout secret et de toute violence, parce que résultant d'un processus réflexif de délibération. Dès lors, « la discussion forme, selon le principe de l'État moderne, l'accès à la décision rationnelle », tandis que « de deux communautés est supérieure celle dans laquelle la discussion rationnelle et raisonnable peut *réellement* être universelle » (Weil, 1961 : 145). C'est dire que même les structures informelles et non étatiques à première vue, peuvent participer à la production du politique, du moment où elles débouchent, au-delà de la généralité des appréciations normatives suscitées, sur des mécanismes de *requalification* des objectifs assignés à l'action (Lagroye, 2003 : 367). Ces structures privées jouent un rôle encore plus important dans un contexte où les institutions dirigeantes s'opposent à toute émancipation politique crédible. Médias privés, organisations syndicales, artistes et intellectuels engagés, entrepreneurs et entrepreneurs « libres », associations privées à buts diversifiés, etc. adviendraient ainsi progressivement comme autant d'espaces de citoyenneté où se discutent et se construisent des pôles de souveraineté et de socialités civiles. À travers ces espaces, l'on entrevoit une affirmation véritable de la loi souveraine « dans l'indépendance du juge citoyen, qui a qualité de se prononcer sur la conformité antécédente ou conséquente de l'action gouvernementale aux lois, sur sa pertinence sociale et son efficacité. En cette fonction, poursuit Fabien Eboussi Boulaga, il ne doit recevoir d'instruction d'aucune autre autorité et dépend exclusivement de la loi, "en son âme et conscience" » (Eboussi Boulaga, 1997 : 350).

Parler donc de l'ordre politique ici revient non plus seulement à décrire une réalité statique et imposée par une élite hégémonique monopolisant la violence légitime. Mais à rendre surtout compte d'une dynamique historique à la fois complexe et contingente qui engage l'ensemble des acteurs sociopolitiques dans une aventure de co-construction d'un monde sans cesse inédit. La compréhension d'une telle dynamique suppose en outre une mise en relief des différents sens et significations que la notion de pouvoir prend à travers les reconfigurations du champ social global. Il s'agit d'observer comment ces interactions travaillent les

imaginaires et perceptions de l'ensemble du corps sociétal qui les influence en retour, quoiqu'à des régimes différents en fonction des fluctuations événementielles et souvent anodines. Mais aussi, de saisir comment cette configuration débouche diachroniquement et synchroniquement sur les remises en cause d'un certain ordre hégémonique et sur les tentatives de production et de reproduction permanente des nouvelles formes de pratiques sociales. Dès lors, devient *politique* tout rapport de l'homme à son semblable *d'abord* en tant qu'homme et certainement pas par un aspect particulier tel que l'appartenance ethnique, la race ou la religion, entre autres (Eboussi Boulaga, 1977 : 127).

D. Droits de l'homme et construction de l'ordre politique au crible de la littérature spécialisée.

L'état de la question scientifique sur les rapports entre droits de l'homme et la production de l'ordre politique est une problématique qui traverse l'histoire des idées politiques et de la constitution des sociétés de l'Antiquité jusqu'à nos jours, en passant par le Moyen Âge et la Renaissance. Toutefois, c'est avec l'émergence de la modernité occidentale que la question des droits de l'homme va prendre une signification nouvelle avec le développement de l'État nation d'une part, et avec l'entrée d'autres sociétés dans le concert des nations, notamment tiers-mondistes et plus spécifiquement, africaines. Si les pôles idéalistes et réalistes semblent globalement dominer le champ scientifique des débats sur la question des droits de l'homme dans l'ordonnement de l'ordre politique au sein des cités universelles, un troisième courant plus critique et moins normatif semble néanmoins, de notre point de vue, s'intercaler entre les deux.

1. Contributions et insuffisances du pôle philosophico-idéaliste

Le pôle philosophico-idéaliste remonte dans la pensée de Platon et des sophistes (Protagoras). Force est cependant de relever qu'il sera néanmoins systématisé au sein des théories du droit naturel élaborées principalement des philosophes des Lumières parmi lesquels l'on peut citer Grotius, Pufendorf, Locke, Rousseau ou Wolff, etc. Le leitmotiv de ce courant très actif dans l'Europe des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, et en dépit des divergences décelées au sein des différents auteurs, est d'affirmer l'antériorité des droits de l'homme au développement politique, et plus spécifiquement à l'État.

Ces derniers vont ainsi élaborer la dimension la plus caractéristique des droits de l'homme qu'est leur appartenance à tout individu en tant qu'être humain. Ces théories en dépit de leurs

différences accréditent l'idée de la prééminence des droits humains innés et antérieurs à toute organisation politique. Idée qui va influencer les rédacteurs des Déclarations américaine (4 juillet 1776) et française (26 août 1789) au point de déboucher sur une rupture significative de l'ordre politique avec la transposition de cette question de la réflexion politico-juridique et morale, dans la sphère du droit constitutionnel positif : « pour la première fois dans l'histoire, des États faisaient du respect de certains droits naturels, appartenant à tout être humain, le principe même de leur organisation politique et la finalité de leur activité légitime » (Gérard, *op.cit.* : 23).

Pourtant, le contexte de leur naissance et évolution est déjà fort révélateur de leur vulnérabilité et instrumentalisation qui en font un outil à usage multiple. Thomas Hobbes par exemple semble les manipuler pour promouvoir l'absolutisme, au même moment où Locke en ferait plutôt un instrument de lutte contre le pouvoir absolu, et de promotion du libéralisme. De même, tandis que Hobbes fait des droits de l'homme une arme contre l'anarchie, Rousseau semble en faire une émanation induite de l'état de nature. Ce dernier semble aller même plus loin en relativisant le fondement normatif et naturel des principes de la politique et du droit, pour revaloriser le rôle des normes sociales conventionnelles ou artificielles dans le progrès de l'humanité. Enfin, une certaine application *raciale* de ces droits semble unanimement autorisée dans la mesure où leur existence n'interdit nécessairement pas la poursuite des expéditions impérialistes opérées à l'extérieur des frontières occidentales. Pis encore, ces expéditions anti-humanistes resteront ignorées, quand elles ne sont guère encouragées sous la plume de certains auteurs majeurs des Lumières.

Selon un tout autre aspect relatif au développement historique des sociétés politiques européennes, les droits de l'homme feront l'objet d'une propagande en vue de la justification des régimes totalitaires, des hôpitaux psychiatriques et de surveillance des consciences individuelles (Foucault, 1975), suite aux dérapages du libéralisme (Villey, *op.cit.* : 153). C'est que conçus à l'origine comme opposables essentiellement à l'État, les droits de l'homme dans leur évolution historique n'excluent néanmoins pas une série de devoirs vis-à-vis des individus et autres groupes ou communautés non nécessairement étatiques. Cette idée est au centre des interprétations de l'autre courant de pensée majeur.

Dans une posture purement africaniste, Keba Mbaye (2002) apparaît visiblement comme le représentant le plus en vue du courant idéaliste, même s'il lui ajoute une certaine dimension « culturelle » qui mettrait l'accent sur le caractère « collectif » du modèle de socialité africain.

Il n'empêche que le magistrat sénégalais se rattache à une certaine conception universaliste des prérogatives attribuables à tout individu du seul fait de son affiliation profonde à la condition humaine. Au niveau du Cameroun, cette conception – qui semble bien combiner la Charte africaine des droits de l'homme avec les textes internationaux universellement ratifiés par toutes les nations – est pratiquement reprise par un bon nombre de juristes (Nguélé Abada ; Minkoa She ; etc.) et politistes (Choupi ; Pokam ; etc.). Seule une minorité, très infime d'ailleurs, de cette tendance semble s'efforcer d'y apporter une certaine touche d'exceptionnalité quant à la conception africaine du juridique et du politique (Kamto, 1987 ; Mbog Bassong, 2002). Cependant, leur posture idéaliste-utopique reste quelque peu prisonnière d'une vision enchantée de l'Afrique noire précoloniale (Diop, 1987) où la Loi érigée en divinité surdéterminerait le pouvoir politique et ses représentants à travers des mécanismes efficaces de contre-pouvoir (Mbog Bassong, *op.cit.* : 341-354).

Cette tendance que nous qualifions de « normativiste » et que nous trouvons à certains moments « axiologiques » a néanmoins le mérite de dénoncer certaines pratiques inhumaines qui relèveraient d'une *conception retardataire* de la condition humaine. Toutefois elle apparaît en même temps assez déconnectée de la réalité et semble « pécher » par sa conception « fixiste » et « classiste » des acteurs sociaux. Elle reste moins apte à appréhender la complexité des stratégies et tactiques d'individus en acte et devient peu capable de pénétrer dans le *vécu* quotidien des différents acteurs afin de comprendre les transformations du sens et de la signification profonde de leur être à la société. Enfin, elle semble ignorer ou minorer les pesanteurs hégémonistes (politiques et géostratégiques) qui pèsent sur la réalisation d'un idéal sociétal voulue par les individus sans pour autant que ces derniers capitulent. En bref, sa plus grande insuffisance selon nous, se trouve dans la posture « assistantialiste » véhiculée, et qui considère les droits de l'homme et le développement politique comme quelque chose que l'on *donne ou offre aux individus*. Et en cela, cette tendance expose ces derniers à une série d'usages abusifs et instrumentalisation au gré des acteurs dominants – offrants ou offreurs -, ainsi que le démontre l'histoire politique et sociale de l'essentiel des nations africaines.

L'universalisme que Keba Mbaye tente de concilier avec la diversité des droits de l'homme nous semble peu opératoire dans la mesure où la diversité des courants qu'il définit à travers l'histoire (individualiste, socialiste, communautaire et internationaliste, ce dernier considéré comme une synthèse des deux premiers et une tentative d'affinement du troisième) reste un projet à réaliser qui tient encore à peine juridiquement, et dont l'effectivité n'est guère pour demain. L'auteur reste donc plus idéaliste et normativiste, et moins socio-anthropologique. Il

énumère lui-même d'ailleurs plusieurs facteurs de résistance à cet idéal qui tiennent à des données religieuses, politiques, économiques, sociales et sociologiques. Ce qui le conditionne à un langage bloqué dans la sémantique de la *nécessité* : « *il faut aussi*²⁵ mettre en marche, et même emballer, les moteurs d'accélération, notamment l'éducation, l'information, l'activité des ONG, la coopération internationale, le développement économique et social des pays démunis, le renforcement de l'ONU, l'accroissement des pouvoirs de la commission des droits de l'homme, la multiplication des rencontres de civils, l'action des tribunaux nationaux et internationaux, la création d'ombudsmans » (Mbaye, *op.cit.* : 58). Tâche de très longue haleine dont l'urgence est encore d'autant plus significative que l'auteur craint le démantèlement de cet universalisme (inexistant !) par les transformations propres de la société universelle (*idem* : 59).

2. Apports et limites du pôle politico-réaliste

Cet autre pôle de pensée est le résultat d'une longue évolution intellectuelle dont les modes d'appréhension de la réalité sont plus proches de celles adoptées dans le cadre des sciences de la nature. Si l'on retrouve ses prémisses dans la philosophie politique d'Aristote, force est de relever que c'est dans le matérialisme historique de Karl Marx que ce courant trouve sa systématisation la plus aboutie. Il serait ainsi le parent lointain des droits socioéconomiques et culturels, dont l'émergence au lendemain de la seconde guerre mondiale prend le contre-pied des droits civils et politiques d'essence libérale. D'une certaine manière, cette orientation politico-réaliste fait l'objet d'une réappropriation intégrale ou partielle au sein des courants disciplinaires fort variés, qui vont de la philosophie (Arendt ; Foucault ; etc.) à la science politique (Machiavel ; Montesquieu ; Kissinger ; Aron ; Morgenthau ; Huntington ; etc.), en passant par la sociologie (Weber ; Durkheim ; etc.), la sociologie juridique (Weber ; Chevallier ; Rocher ; Commaille ; etc), et la sociologie politique du droit (Corten, 1999 ; Nkot, 2006). L'idée-force qui se laisse interpréter à la lecture de ces différents auteurs est que les droits de l'homme, loin d'avoir une existence désincarnée des rapports de force structurant les processus sociaux, ne sont au bout du compte qu'un instrument permettant aux élites dirigeantes d'orienter l'organisation et la direction de la cité dans le sens de la préservation de leurs intérêts hégémonistes. C'est donc à partir de ces deux principaux pôles de pensée originelle qu'il convient d'appréhender la problématique actuelle des droits de l'homme, plus sensible aux *normes pratiques* de production du social et du politique en contexte africaniste.

²⁵ C'est nous qui soulignons.

Une certaine cohorte de chercheurs africanistes proches du courant réaliste s'efforce ainsi d'orienter la problématique juridique et politique de la fonctionnalité de l'État en Afrique dans un sens proche du pôle réaliste. Les différentes contributions de ces derniers ont le mérite d'apporter une avancée en scientificité, dans ce contexte où l'Afrique est davantage appréhendée sous forme de « clichés », plutôt que pensée telle qu'elle est véritablement (Olivier de Sardan, 2008 ; Gazibo, 2010 ; Mbembe 2010). La lecture faite de manière explicite ou déduite implicitement de la question des droits de l'homme, nous apparaît ici se rapprocher davantage des critères d'objectivité. On pourrait déceler deux principales tendances à l'intérieur de cette cohorte dont la masse critique est significative. Une première dite « moniste » et une seconde plus « bijective », sans toutefois que la séparation entre les deux soit toujours assez nette.

La première tendance encore appelée « univoque » est constituée d'auteurs qui appréhendent le juridique et le politique comme une émanation relevant de l'exclusivité des groupes stratégiques au pouvoir (Zartmann, 1995 ; Dalloz et Quantin, 1997). Dans le cadre des travaux portant sur le Cameroun, l'on pourrait citer les contributions d'une pluralité d'auteurs opérant dans des chapelles variées qui vont de la littérature engagée (Mongo Beti, 1993 & 2010), au journalisme politique (Gaillard, 1989 & 1990 ; Pigeaud, 2010), en passant par la science politique (Abel Eyinga, 1984 & 1990 ; Bayart ; 1985 & 1989 ; Médard ; 1991) et la sociologie politique du droit (Nkot ; 2005). Une telle logique inclusive informe également l'orientation actuelle de la sociologie politique du droit, qui se veut être une restitution du « juridique dans le cadre d'une perspective globale, où il n'est qu'un des éléments décisifs de la régulation macro-sociale » (Nkot, 2006).

S'agissant ainsi de la sociologie politique du droit, l'on remarque que son émergence participe d'un long processus de libération du juridique de l'emprise idéaliste. C'est dans ce sens que certains « pionniers » - notamment Max Weber et Guy Rocher, entre autres – ont vite compris la nécessité de scruter le droit comme un champ de compromis et de rapports de force parmi d'autres sphères (Henry, 1990). Toutefois, force est de relever que ce n'est qu'avec Olivier Corten²⁶ en 1998, que le contenu de cette orientation de recherche, entendue comme dérivée des approches du pouvoir, sera clairement circonscrit. Sauf que par la suite, l'orientation

²⁶ Olivier Corten, 1998, « Eléments de définition pour une sociologie politique du droit », *Droit et Société*, Paris, n°39.

majoritaire des travaux relatifs à ce courant disciplinaire va s'appesantir sur les seuls acteurs centraux de l'État²⁷.

La tendance univoque présente la question des droits et de l'ordre politique, appréhendée pourtant à travers le prisme sociologique, comme le fait des seuls acteurs dominants pour l'essentiel. Elle ignore ou feint d'ignorer qu'il s'agit d'un processus complexe dérivant d'un « fait social total » (Mauss, 2002). Mieux, d'un rapport de force continu dont la principale propriété reste la contingence. C'est en cela que la lecture proposée de l'évolution des droits de l'homme et du développement politique au Cameroun présente le processus sous un angle unidimensionnel où la question dépendrait uniquement de l'ultime et unique volonté des acteurs détenteurs des positions monopolistes du pouvoir politique officiel (Eyinga, 1984 ; Bayart, 1985 & 2006 ; Médard, 1991, Nkot, 2005 & 2006, etc).

Dans une posture épistémologique relativement similaire, quoiqu'avec une orientation empirique et épistémologique complètement différente, l'on pourrait ajouter le courant « dépendantiste » dont Samir Amin et Emmanuel Wallerstein constituent des figures de proue. Selon ces auteurs, les populations du tiers-monde seraient des *damnés de la terre* (Fanon, 2002) du fait de leur maintien à la périphérie du *Système-Monde* par des puissances occidentales animées prioritairement par l'avidité du gain disproportionné dans leur coopération avec les États faibles (Ziegler, 1989 & 2004). Cette thèse entretiendrait des liens étroits avec les théories postcoloniales – et séduit de ce fait un grand nombre d'autres auteurs tels que Jean-Paul Sartre²⁸, Aimée Césaire²⁹, François-Xavier Verschave³⁰, pour ne citer que ceux-là. Ce courant qui connaîtra ses heures de gloires durant les années 1960 et 1970, sera dans les années 1980 violemment combattu par une nouvelle élite intellectuelle en émergence. Parmi cette dernière, le politiste et africaniste Jean-François Bayart semble occuper une position centrale. Pour lui, les lignes d'inégalités observées dans les rapports de pouvoir de parenté et d'exploitation en Afrique précoloniale vont se reproduire en grande partie sous la colonisation tout en se poursuivant à l'ombre de l'État postcolonial (Bayart, 1985 : 15). Ce

²⁷ Une récente trouvaille de la sociologie politique du droit sur des stratégies d'instrumentalisation politique du droit par des acteurs autres que centraux du pouvoir serait l'œuvre de Pierre Noreau et Elisabeth Vallet, traitant du Québec, de la Corse et de l'Écosse. Ce courant reste néanmoins très minoritaire quoique significatif, dans la mesure où il permet de déceler des « modalités d'instrumentalisation politique du droit par des acteurs autres que les dépositaires du pouvoir d'État et, plus précisément, les minorités nationales » (Nkot, *op. cit.* : 16).

²⁸ Lire à cet effet sa préface écrite en 1991 sur le livre de Frantz Fanon *Les damnés de la terre*, ou encore son célèbre discours prononcé en Algérie et intitulé *Le colonialisme est un système*.

²⁹ L'on pourrait consulter ces deux célèbres discours sur le colonialisme et sur la Négritude (Césaire, 2004).

³⁰ Ancien président de l'association Survie qui milite sur les questions relatives aux rapports franco-africains et sur la gestion des biens publics mondiaux, entre autres.

qui l'amène à prendre le contre-pied des théories *dépendantistes* alors en cours pour déplacer l'enjeu central du développement politique en Afrique de l'extérieur vers l'intérieur (Bayart, 1985 ; 2006 & 2010).

C'est en partie sous l'influence de ce dernier que la tendance « bijective » dans la construction de l'ordre politique aurait émergé à partir des années 1990, du moins pour ce qui concerne les travaux africanistes. Celle-ci laisserait entrevoir une volonté d'appréhension des dynamiques sociales et politiques dans une configuration qui ne se résume plus aux seuls stratagèmes des détenteurs du pouvoir (Owona Nguini, 1997 ; Sindjoun, 2002). L'on peut à cet effet percevoir une prise en compte des « modes populaires d'action politique » (Bayart, Mbembe et Toulabor, 2008), qui sans minorer l'impact négatif de la culture politique satrapique sur l'évolution de la société (Mbembe, 1985 & 2000 ; Éla, 1990 ; Blundo & Olivier de Sardan, 2007 ; etc.), relève néanmoins des espaces de créativité sociale (Éla, 1998) non nécessairement capturés par le modèle de gouvernance de prébende en exercice (Hyden, 1985 ; Marcoux et Calvès, 2005 & 2007 ; Mbembe, 1988 & 2010).

Seulement, ces différents auteurs ne s'intéressent que de manière superficielle sur des questions relatives aux droits de l'homme, même si leur contribution abondante sur les dynamiques sociopolitiques structurant en permanence l'ordonnement des sociétés africaines, peut autoriser une certaine interprétation – par ricochet – de leur conception réaliste desdits droits. En outre, même si les différents auteurs s'efforcent d'appréhender les questions juridiques et politiques dans une dynamique historique qui tient compte de l'entreprise des différents acteurs centraux et non centraux, il reste que très peu s'investissent de manière fouillée sur le sens et la signification profonde de la détermination des acteurs « marginaux ». Ce qui explique que la contribution véritable de ces derniers à la dynamique de changement en cours soit généralement minorée ou camouflée par l'hypertrophie et l'occupation disproportionnée de la scénographie politique officielle, encore assez prégnante au sein du courant politico-réaliste. Tandis que les instruments de recherche adoptés par la logique « bijective », qui ne manque pourtant guère d'intuitions ingénieuses, demeurent faiblement aptes à percer le mystère de ces acteurs périphériques qui bâtissent à leur manière l'État de droit à partir de la « marge » tout en évitant la confrontation acerbe avec le *politics*.

3. « Ombre » et « lumières » du pôle critique

Le pôle critique que nous voulons à présent esquisser serait une excroissance à la fois des deux principaux pôles idéalistes et réalistes. Sans qu'il puisse être véritablement considéré

comme un courant de pensée à part entière, il semble néanmoins avoir le mérite de regrouper – malgré eux – des auteurs transcendant des barrières disciplinaires et régionales pour apporter un regard neuf, sinon « autre » sur les questions impliquant directement ou indirectement les rapports entre les droits humains et les processus sociopolitiques. Michel Villey, inscrit dans ce pôle, fait une critique acerbe du concept des droits de l'homme qui va plus loin que les dénonciations marxistes. Pris dans leur globalité et non plus seulement sous le prisme de leur contexte d'émergence originelle, ce philosophe juridique et positiviste réfuterait une existence réelle aux droits de l'homme parce qu'originellement et historiquement mal formés et mal pensés. Le philosophe accuse ainsi le discours sur les droits de l'homme de promettre l'impossible, sinon à travestir les « justes causes » dans l'usage, sans toutefois nier leur utilité opérationnelle envers les avocats « d'excellentes causes » (Villey, *op.cit.* : 18 & 14). Pour lui, les droits de l'homme seraient « illusoires » et « impraticables » en ce sens par exemple que « les “droits des travailleurs” ne sauraient se comprendre qu'en rapport aux droits des patrons, et compte tenu de la richesse totale du groupe » (*idem* : 97).

Dans le même élan, Michel Villey fustige la notion de droit subjectif, accusée à tort ou à raison de considérer le droit comme une science orientée vers des *choses extérieures* et comme « objets de partages » entre citoyens : « Il serait temps de se débarrasser de la notion de *sujet de droit* (...) Le droit ne connaît pas de sujet, seulement des attributaires » (*idem* : 96). Il fustige encore plus la posture individualiste-narcissique qui détermine chaque catégorie de revendication (handicapés, femmes, syndicats, etc.) qui ne peut découler que sur les fausses promesses (irrélelles et intenables) et l'idéologie parce que « sans égard à la nature politique et sociale *des hommes* » (*idem* : 97). Enfin, s'il réfute l'idée de droits de l'homme, c'est parce que le langage juridique traiterait des personnes au pluriel tout en ignorant la *Personne humaine* : « le droit qu'on prétendrait induire de l'idée abstraite d'*anthrôpos*, de la seule “nature” générique de l'homme, ne serait qu'informe, inchaotique, à peine un embryon de droit. “*L'Homme*” n'a pas de droit, n'est pas matière de la science juridique (*homo*, dans le langage juridique, aurait plutôt le sens d'esclave). Seuls des hommes ont *des droits divers* » (*idem* : 99).

Une telle posture a le mérite de désenclaver la question des droits de l'homme de la trop grande abstraction dont elle a souvent été l'objet, et des illusions idéologiques qui, généralement, servent des desseins rétrogrades au nom desdits droits. On pourrait en outre lui être reconnaissant d'avoir recentré la problématique du développement politique des sociétés

humaines sur l'essentiel. À savoir, l'homme générique dans sa dimension socio-anthropologique, et à qui cette qualité suffit pour la construction d'une cité politique plus harmonieuse. Néanmoins, il pêcherait quelque peu du fait même de cette posture trop extrémiste, qui semble oublier que la fiction et l'utopique participent d'une manière ou d'une autre au processus de construction sociale de toute réalité. Dès lors, il devient excessif de dire des droits et des droits de l'homme qu'ils sont « impraticables », dans la mesure où tout est question de régime et des niveaux de réappropriations socio-individuelles.

Dans le sillage de Michel Villey, Jacques Zylberberg épouse également une posture critique des droits de l'homme, de l'État de droit, voire du droit en général. Fustigeant, à titre illustratif, la notion de « droit des minorités religieuses » qui, de son point de vue, « transformerait certains groupes en nouvelle réserve d'Amérindiens » au sein des régimes dits démocratiques et libéraux, cet enseignant de science politique de l'Université de Laval revendiquera « un État qui ne connaisse ni groupes majoritaires ni groupes minoritaires mais seulement des citoyens organisant eux-mêmes leur vie religieuse » (Zylberberg, 1986). À bien y regarder, Jacques Zylberberg (1986 & 1987) apparaît comme un anti-moderne dont la démarche épistémologique globale s'insurge contre la société étatique de type wébérien et son ordre juridico-politique, plus enclins à préserver les intérêts des groupes dominants tout en maintenant la « ghéttoïsation » des groupes catégories sociales vulnérables. Une telle posture critique acerbe recoupe également un certain nombre de travaux d'inspiration sociologique flirtant avec la problématique des droits humains et du développement politique au sein des sociétés étatiques contemporaines. Ainsi en est-il de Raymond Aron (1969), de Robert Castel (2013a & 2013b) et de Zygmunt Bauman (2002 ; 2010 & 2013) qui, redoutent les *désillusions* inhérentes au discours moderne sur le *progrès* (Aron), la montée du phénomène de *précarariat* au sein des États dits modernes (Castel), et le coût *humain de la mondialisation* au sein d'une modernité en constance flirt avec l'*holocauste* et ayant, par ce fait même, accentué la transition des liens de socialité de la forme solide à la forme *liquide-précarisée*³¹ (Bauman)

Mais si les travaux de Zylberberg, Castel et Bauman demeurent cloisonnés dans une posture univoque plus centrée sur les pratiques des acteurs dominants, une autre tendance critique d'inspiration sociologique et empiriste s'efforce d'équilibrer – quoique de manière imparfaite – les postures univoque et bijective en proposant implicitement une lecture critique certes,

³¹ D'une certaine manière le sociologue Jean Ziegler (1989 & 2004), l'anthropologue Pierre-Joseph Laurent avec sa conceptualisation de la « modernité insécurisée » et l'historien-philosophe Achille Mbembe, en introduisant la notion du « devenir règne du monde », s'inscrivent dans cette posture critique, quoique de manière moins acerbe.

mais non moins complexe de la vision instrumentale de la modernité (Touraine, 1992). Chez ces auteurs, la dénonciation des risques inhérents à la montée de la postmodernité n'exclut guère la mise en relief des postures de résistance et pratiques alternatives inspirées par des individualités et autres groupes stratégiques évoluant à la marge des pouvoirs dominants, et prenant quelques distances avec la logique marchande dominante de l'actuelle configuration des sociétés modernes (Beck, 1997 & 2001 ; Godbout, 2007 ; Touraine, 2013). À la lecture de ces différents travaux, la notion de sujet historique apparaît de manière directe (Touraine) ou indirecte (Beck ; Godbout) comme une alternative crédible susceptible de procurer un nouveau *sens* aux processus de production de la vie.

Enfin le politiste Issa Shivji, plus focalisé sur les effets induits et enjeux du débat des droits de l'homme dans le contexte historique africain, épouse une orientation critique plus sensible aux impératifs propres à notre environnement d'étude. Considérant l'idéologie dominante des droits de l'homme comme une idéologie de domination au même titre que les croisades chrétiennes et la colonisation par exemple, l'auteur propose une lecture à partir de la dialectique dominants/dominés qui lui apparaît opérationnelle à différents niveaux (Shivji, 1989 : 3). Il s'efforce ainsi de développer une idéologie alternative de la dimension « droits de l'homme » à partir des résistances et combats des masses africaines observés depuis les indépendances³². Ce constat l'amène ainsi à esquisser une perspective contextuelle des droits de l'homme en fonction des urgences propres à la situation africaine telle qu'il se la représente : « *In the present African conjuncture, it is submitted that the central rights are 'right to self-determination' and the 'right to organise' » (idem : 72).*

Toutefois si cette perspective afrocentrée améliore la compréhension des enjeux souterrains inhérents à tout débat portant sur la question des droits de l'homme au sud du Sahara – et donc constitue un site privilégié à observer dans le cadre de notre investigation –, sa tendance idéologiste et passionnelle risque par moment de relativiser la pertinence scientifique et objective de ses analyses. Il s'agit ainsi pour nous de réviser ce léger excès en essayant, à travers une posture plus socio-anthropologique, de démontrer comment les enjeux communautaires et culturels inclus sont réappropriés et (re)dynamisés à travers les pratiques individuelles et collectives observées à moyen et/ou long terme. Ce faisant, il s'agit de démontrer à travers l'observation attentive des pratiques sociales en cours que ce n'est plus

³² C'est dans la même veine qu'il appréhendera également ensuite le tournant de 1990 comme une opportunité de revigorer le droit d'association qui est central dans la démocratisation en perspective (idem : 87).

seulement l'ordonnancement politique officielle – dans sa double fonctionnalité manifeste et latente – qui rend compte de l'état des droits de l'homme et du développement politique, mais aussi et surtout que ce dernier peut également être informé par les logiques d'action d'acteurs non centraux du pouvoir, dont les pratiques seront observées *in situ*.

E. Vers une position du problème

Appréhender la question sensible des droits de l'homme sous l'angle de la production de l'ordre politique au sein des sociétés humaines relève d'une gageure. Dès l'origine, cette problématique laisse percevoir des paradoxes difficilement surmontables sur le double plan théorique et dans la pratique. D'abord, l'idée même des droits de l'homme porte en elle une essence du politique dans la mesure où elle naît de la volonté des *founding fathers* de promouvoir une cité plus civilisée. Tandis que d'un autre côté, le contexte politique même de naissance des droits de l'homme semble hostile à l'idée d'autonomie de l'individu. Ce qui, en plus d'augmenter leur vulnérabilité, témoignerait des multiples instrumentalisation dont les droits de l'homme feront continuellement l'objet. L'évolution de la littérature spécialisée comme nous venons de le voir, s'est toujours trouvée affectée par ce déficit originel lié aux conditions sociopolitiques et socioculturelles de production de la pensée.

L'idée des droits de l'homme dans la pensée morale et politique occidentale, quoiqu'apparemment absente des représentations des grandes cultures traditionnelles d'Asie et d'Afrique (Gérard, *op.cit.* : 143-144), n'en est pas moins productrice d'usages politiques similaires au sein desquels les considérations pratiques et intéressées l'emporteraient toujours (Zylberberg, 1987) sur les discours idéalistes fondant (ou feignant de fonder) leurs argumentaires sur l'éthique. Dans ce sillage, mais à travers une autre vision, la perspective herméneutique proposée par Philippe Gérard fait des droits de l'homme un enjeu de débat interculturel à travers le sens et la validité qui leur sont attribués, et qui pourtant transcendent leur unique contexte originel. La thématique peut ainsi transcender les différentes cultures et donc avoir une validité plurielle et non uniquement occidentalo-centrée (Gérard, *op.cit.* : 159-161). Cet auteur reconnaît à ce propos que certaines dimensions au-delà des droits dits « collectifs » et révélées par le développement même des droits de l'homme « reflètent une tendance au dépassement de l'individualisme qui, jusqu'à un certain point, demeure l'une des caractéristiques essentielles des droits de l'homme³³ » (*idem* : 183).

³³ Philippe Gérard estime néanmoins pour sa part que « dans la mesure où ils ne répondent pas parfaitement aux conditions d'existence des droits dans le domaine juridique, ces droits correspondent plutôt à des intérêts

Les contributions africanistes quant à elles s'opèrent sous la houlette de l'émergence des droits dits de troisième génération qui, en outre, sont contemporains de l'apparition des entités étatiques en Afrique. L'on comprend ainsi que le débat sur les droits de l'homme et l'émergence de l'ordre politique étatique en Afrique, s'inscrive dans un premier temps dans la bataille idéologico-politique et juridico-sociale des deux pôles de pensée monopolisant le débat sur les droits de l'homme. À l'instar du contexte de naissance et d'évolution des droits de l'homme en occident, l'État africain naissant sera également porteur de contradictions criantes quant à la problématisation des droits de l'homme.

Bien plus, le développement, au-delà de l'Afrique, demeure un besoin substantiel à l'homme et à la destinée humaine. L'efficacité des droits de l'Homme en général, et du droit au développement en particulier, ne saurait donc tenir à l'application ou au respect d'une règle juridique très souvent inexistante dans les faits concrets, mais plutôt à la « prise de conscience individuelle et collective de la dignité de l'homme » (Pougoué, *op.cit.*). Or, c'est en réalité ces différentes étapes et transformations successives du processus de prise de conscience individuelle et collective dans le développement historique de la société camerounaise que nous nous proposons d'objectiver dans le cadre de cette investigation. L'on comprend ainsi qu'une attention particulière soit accordée au suivi scrupuleux des trajectoires historiques, afin de pouvoir déterminer les liens logiques qui améliorent l'intelligibilité des processus sociopolitiques actuels³⁴. Il convient donc de relier l'État au Cameroun à une crise hégémonique provoquée par sa mise en dépendance historique, sans nécessairement occulter la contribution des mécanismes et acteurs internes dans son processus de formation (Belomo Essono, 2007 : 38).

Une entreprise similaire est adoptée par Pélagie Chantal Belomo Essono, problématisant la question sécuritaire d'une manière plus directe tout en remontant dans la sociogenèse de l'État au Cameroun. Il en ressort ainsi que le processus génétique qui va conduire à l'enfantement par césarienne (dans la violence) de l'État, trahit cette faute originelle (nature insécure) qui à

de nature morale et politique qui n'entretiennent qu'un rapport d'analogie avec la notion de droits de l'homme » (*idem* : 186). Or même si ces droits des peuples trahiraient un certain mode de pensée hérité du droit naturel, ils ne peuvent être éludés dans le cadre de notre investigation qui a plus une orientation socio-historique et socio-anthropologique que politico-juridique au sens strict. Qui plus est, l'auteur lui-même finit par admettre que « la prise en considération des exigences de la démocratie – en l'espèce celles d'une information adéquate du public sur les questions d'intérêt collectif – illustre à nouveau le dépassement d'une conception individualiste des droits au profit d'une vision plus collective » (*idem* : 205).

³⁴ C'est dans cette perspective que les différentes mutations *des imaginaires* seront également étudiées, afin que l'explication se rapproche davantage de la « totalité » du fait social à observer.

son tour expliquerait la mise en œuvre constante d'une « sécurité non consubstantielle à son être et à son fondement » (*idem* : 42). Aborder sous le prisme de la mobilisation par l'*action collective* des acteurs locaux, la problématique des droits de l'homme en contexte camerounais ne manquera pas également de faire rapidement ressortir les apories du modèle de gouvernance en exercice, dont la réalité profondément autoritaire est difficilement camouflée par la propagande démocratique officielle (Pommerolle, 2005).

D'ailleurs, c'est pour ces différentes raisons que la posture socio-anthropologique adoptée dans la seconde partie du travail est une invitation à transcender le champ de l'instrumentalisation (qui désigne une application dirigée en vue de contrôler) pour s'attarder plutôt sur la notion d'instrumentation (plus modeste, renvoie simplement à l'application). Tandis que le premier terme suppose un processus dirigé et dont l'issue semblerait prévisible, l'autre se contenterait juste de signifier un processus dont la finalité est moins saisissable, même s'il reste le produit des différentes actions des acteurs en place. C'est donc cette dynamique processuelle que nous tenterons d'objectiver ici dans la configuration des droits de l'homme et du processus de « transition » politique.

Dès lors, il devient possible de s'inspirer des différents apports des courants historiques traitant des droits de l'homme et de la production de l'ordre politique, précédemment systématisés en trois pôles. En s'adossant par exemple sur les deux premiers pôles sus-évoqués (philosophico-idéaliste et politico-réaliste), cette investigation dans une perspective dialectique, scrutera le cheminement de la question des droits de l'homme au Cameroun. Cette entreprise qui est surtout mobilisée dans la première partie du travail s'évertue à jumeler les pesanteurs historiques et géographiques aux différents facteurs externes et internes. De là, nous espérons extirper la première « originalité » de cette recherche qui est de ne point faire de la question des droits de l'homme, un problème séparé des différentes phases de structuration politique au Cameroun (triple colonisation, contexte d'accès à l'indépendance, les révisions constitutionnelles, la transition sociopolitique en cours depuis 1990, etc.).

Le troisième pôle dit « critique » a l'avantage de stimuler une appréhension des questions de droits de l'homme et de l'ordre politique en exercice au « ras-du-sol ». Il semble capital dans la compréhension des raisons profondes d'action (Bajoit, 2010) qui propulsent certains individus au statut d'acteurs historiques producteurs du social (Touraine, 1973 & 1992). Néanmoins, pour atténuer ses « excès » liés d'une part à la trop grande froideur analytique – observable chez Villey –, et à la trop grande implication du chercheur – observable chez Issa

Shijvi -, il convient de déplacer l'angle classique d'observation des processus sociaux globaux, pour s'arrimer aux nouvelles postures épistémologiques accordant une centralité analytique aux trajectoires individuelles concrètes (Martuccelli et Singly, 2009 ; Corcuff, Le Bart, Singly, 2010 ; Bajoit, 2013, etc.). À cette condition seulement, il est possible de ressortir la seconde « originalité » de cette investigation, relative à la recherche du sens profond des « pratiques des relations sociales » à partir des originalités endogènes.

Pour présenter une sorte d'esquisse de ce que nous projetons faire, il ne s'agira plus uniquement de montrer « comment les dépositaires de pouvoir imaginent et élaborent une véritable ingénierie, à savoir un ensemble de techniques, de ruses ou de tricheries juridiques qu'ils mobilisent, progressivement et systématiquement, pour atteindre des objectifs politiques qu'ils se sont préalablement fixés » (Nkot, 2006). Une telle approche nous semble univoque, bien que décisive, et donc ne permet qu'une saisie partielle de la dynamique à l'œuvre dans ce domaine particulier de l'activité sociale³⁵. Il s'agira encore moins de mener une recherche désintéressée sur les tentatives isolées des acteurs non-purement politiques (encore que) en vue d'imposer également leur *désir* en matière des droits de l'homme au sein de l'espace public camerounais. Il s'agira plutôt de montrer premièrement comment la problématique soulevée par les questions liées aux droits de l'homme est simultanément mobilisée (à bon ou mauvais escient) par les acteurs dits « centraux » et « non centraux » pour se présenter sous une dynamique inédite au Cameroun. Il s'agira par la suite d'analyser comment une telle configuration, s'instrumentant progressivement, fait partie intégrante du développement politique endogène véritable au travers d'une opération de « banalisation » quotidienne des droits de l'homme et de fixation instable des représentations. Nous montrerons enfin qu'une telle dynamique elle-même s'inscrit dans une configuration politique processuelle, et en même temps rebelle à toute prévisibilité « futurologique » pertinente. C'est donc cette dynamique processuelle que nous tenterons d'objectiver, tout en l'intégrant dans le processus politique pris dans sa globalité historique.

Fondamentalement, la présente thèse pose le problème des diverses facettes et usages qui déterminent la trajectoire historique des droits de l'Homme dans la production de l'ordre politique au Cameroun, en intégrant ensemble les « effets induits » des dynamiques du « dedans » et du « dehors ». Autrement dit, comment peut-on à travers une perspective socio-

³⁵ La même remarque vaut pour l'approche qui, tout en s'intéressant uniquement aux stratagèmes des acteurs « minoritaires » non purement politiques, n'inscrit guère leurs actions dans une dynamique transactionnelle avec celles des acteurs centraux.

anthropologique et politiste, rendre compte de la mise en pratique instrumentale et effective des droits de l'homme dans l'historicité banale de l'ordre politique en permanente production au Cameroun ?

3. Hypothèses de recherche

La présente recherche s'inscrit dans une approche *inclusive* des notions de droits de l'homme et de l'ordre politique. Son hypothèse centrale est que l'intelligibilité de la configuration historique des droits de l'homme au Cameroun, transite nécessairement par une acception *large* des pratiques sociales et politiques relatives à cette problématique. Ce qui amène à appréhender l'intrication des pratiques des acteurs dominants-centraux et dominés-non-centraux au sein d'une même *épistémè*³⁶, informant à son tour la construction du sens historique de la dynamique des droits de l'homme dans la production de l'ordre politique au Cameroun. Mais aussi, la conception large et inclusive adoptée conduit à la mise en relief de la subjectivité des acteurs en acte, au-delà des seuls éléments d'objectivité observés.

Cette hypothèse centrale débouche sur trois hypothèses secondaires qui s'articulent ensemble. La première étant que l'univers des droits de l'homme dans la configuration du développement politique au Cameroun est en affinité constante avec l'éthos hégémonique de gouvernance mise en place depuis l'avènement de l'État postcolonial. Cet éthos présent en permanence dans la production autoritaire de l'ordre politique trouvera toujours des formes réactualisées d'effectivité tout au cours des différents stades d'évolution de la dynamique sociale de promotion des droits de l'homme.

Néanmoins, les effets induits de ce déficit de formation congénitale (seconde hypothèse secondaire) de l'État de droit au Cameroun seraient *partiellement* rattrapés par une dynamique « indocile-marginale » de résistance et d'investissement des champs politique et social, citoyen et culturel, voire de l'espace public et des projets de développement, opérée par une pluralité d'acteurs sociaux – dont l'historicité des logiques d'action semble s'inscrire dans une posture de créativité d'une cité nationale plus sensible aux impératifs de dignité humaine.

Enfin, la troisième hypothèse secondaire qui sous-tend les deux premières hypothèses en filigrane, est que cette dynamique complexe d'investissement pluriel et plural de l'espace national présage de la contemporanéité en perspective tout en présentant la particularité d'être

³⁶ Sur la notion d'épistémè, lire Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.

porteuse des ingrédients sociaux de changement structurel sans toutefois être réductible au domaine strictement *politics*, et encore moins à la sphère officielle des Droits de l'homme.

II. Construction de la démarche : une approche qualitative et complexe

Les sociétés humaines n'étant pas expérimentables en laboratoire, il convient dans le cadre de cette recherche de relativiser l'idéal d'un cheminement unilinéaire et déterministe de la réalité. Car celui-ci, en plus de travestir le sens de la logique scientifique, pourrait dans une certaine mesure s'apparenter à une illusion *parfaite* de la réalité (Mbog Bassong, *op.cit.* : 23 & 26). Comprendre la dynamique historique du développement politique au Cameroun nécessite forcément une analyse globale intégrant plusieurs secteurs de la vie du territoire (Joseph, 1986 : 19). Cependant, la difficulté avec la perspective purement systémique est de faciliter l'appréhension de la dialectique du fait social et de l'action politique, sans véritablement saisir la signification profonde des faits (Mbog Bassong : *op.cit.* : 41). Il importe à cet effet d'atténuer sa rigidité en apportant une couche compréhensive plus centrée sur les logiques d'action.

A. Une perspective méthodologique socio-historique et socio-anthropologique

La méthodologie choisie s'arrime principalement à une double démarche. Pour la première partie du travail, la méthode requise est essentiellement socio-historique (Elias, 1987 & 1991 ; Noiriel, 2006), tandis que l'approche socio-anthropologique (Balandier, 1986 ; Olivier de Sardan 1995 & 2008) couvrira principalement la seconde partie. Mais dans un cas comme dans l'autre, la démarche reste qualitative et sensible à la perspective ethnosociologique (Bertaux 2006) et compréhensive (Kaufmann, 2011). Car il s'agit durant tout cet exercice de reconstituer l'histoire sociale et politique réellement en construction à partir de l'analyse documentaire et des récits de vie recueillis auprès des différents entrepreneurs sociaux et « politiques » engagés visiblement au sein de l'espace public. Ce penchant vers l'épistémologie de terrain répondrait à l'invitation des socio-anthropologues de s'intéresser davantage au « quotidien », au « présent » (bref aux intelligences indigènes). L'objectif avoué étant de dégager des *alternatives* pour la promotion des sciences sociales dans les dynamiques de l'Afrique contemporaine » (Éla 1994 : 11 & 13), à partir des expériences endogènes. Il s'agit en filigrane d'un détour par la *Grounded Theory* (Glazer et Strauss, 1999) qui permet de penser la modernité en Afrique en recherchant le sens profond des actions collectives et individuelles des différents acteurs observés (Balandier, 1984 & 1986). Avec cette conviction

que la brèche ouverte permettrait de rejoindre l'individu africain dans ses différents lieux d'invention et de production de sens.

En ce sens, la socio-anthropologie reste compatible avec la socio-histoire. Car le sens des pratiques sociales observées dans le présent ne s'appréhende mieux que si l'on parvient à les rattacher avec l'histoire en cours. Dans la mesure où l'histoire demeure un processus complexe, il conviendra en outre d'inscrire chaque orientation des pratiques dans une parcelle sociale-historique particulière et en permanente structuration. En plus d'être sensible à la démarche compréhensive, la perspective socio-historique en mettant l'accent sur le vécu et les faits culturels, permet en même temps de comprendre à quel point « le passé pèse sur le présent » (Noiriel, *op.cit.* : 4). C'est cette inscription des faits sociaux objectivés dans l'historicité en cours qui réconcilie la socio-histoire avec la socio-anthropologie à travers la priorité accordée aux postures qualitative et compréhensive.

La socio-histoire et la socio-anthropologie restent également sensibles aux méthodes stratégique et historique, qui sont également convoquées ici. Parce que lié à une tentative d'explication, le choix de l'approche historique – qui diffère quelque peu de la socio-histoire au sens strict – se justifie par son caractère empirique (Grawitz 2001) et son appréhension moins statique des phénomènes sociaux. Aussi, les principales sources qui nous permettrons de reconstituer l'historicité des droits de l'homme dans la décongestion de l'ordre politique autoritaire sont principalement les entretiens biographiques avec les différents acteurs historiques (Touraine, 1965) situés au centre des processus de changement social (Rocher, 1968). La méthode stratégique en tant que complément de l'approche historique, va permettre d'examiner la place de l'acteur/agent dans le système des relations établies dans son environnement. Dans la perspective stratégique, en effet, l'interaction entre la gouvernance politique et la lecture proposée de la conception populaire de la sécurité humaine est forcément productrice d'un ensemble de pratiques mobilisées par des agents aux rationalités différentes. Celles-ci sont productrices de méthodes et d'institutions irréductibles à la somme de ces actions, ainsi qu'aux aspirations des individualités.

Exprimé autrement, le conflit historique et symbolique entamé entre le dominant et le dominé ou résistant se révèle fédérateur d'un « système ». Ce dernier va ainsi rentrer en rapport avec les acteurs dont l'existence ne peut se concevoir en dehors de ce système qui en retour, définit la liberté et la rationalité mobilisées par ceux-ci dans leur action. Mais également, le système de relations établies entre les deux groupes stratégiques historiques n'existe que grâce à ces

acteurs qui seuls peuvent le façonner en même temps qu'ils lui procurent ou non un contenu. C'est fort de cela que Crozier et Friedberg notent que « c'est de la juxtaposition de ces deux logiques que naissent ces contraintes de l'action organisée » (Crozier et Friedberg 1977 : 9). Il s'agit en effet d'une forme originale de *construction sociale de la réalité* au sein de laquelle les acteurs relativement autonomes sont engagés dans une « configuration » en vue de résoudre le plus fondamental des problèmes posés dans leur mode d'action individuelle ou collective : celui de la forme, du modèle et surtout du rôle de l'ordre politique supposé orienter l'action collective des individus. S'inspirant également de la sociologie compréhensive de Max Weber, cette posture conduit nécessairement le chercheur à s'intéresser d'abord à « l'influence réelle qu'une loi exerce sur les comportements collectifs dans une conjoncture historique donnée » (Colliot-Thélène, 2014 : 58). À l'inverse de Durkheim pour qui les transformations du droit suivent l'affaiblissement progressif inéluctable de la conscience commune au profit de l'affirmation de l'individu (Steiner, 2005 : 21), il s'agit ici de proposer une lecture du changement sociopolitique à partir des transformations de la subjectivité.

Cette capacité d'autocréation, loin d'être unidimensionnelle et encore moins absolue, s'inscrit dans une configuration relationnelle qui nous autorise en dernier recours de restituer la responsabilité propre de l'acteur à l'intérieur de l'histoire en train de se faire (Éla, *op.cit.*, Jacquemain et Jamin, 2008), au-delà des contraintes structurelles dont le poids demeure néanmoins significatif. Une telle approche qui réactualise l'acteur au sein de toute organisation ne minore pas, pour autant, le rôle du groupe dans la mesure où cette entreprise organisée s'inscrit prioritairement dans l'« action collective ». En cela, elle se complète avec l'approche historique qui, elle, est réellement holistique.

En effet, la méthode historique est également appréhendée dans la perspective synchronique et diachronique. Diachronique, pour faciliter l'appréhension du déroulement de la confrontation « ordre autoritaire »/« ordre démocratique ». Synchronique, pour percevoir à travers les différentes trajectoires, les faits marquants et décisifs qui facilitent l'interprétation des conjonctures présentes³⁷. En cela, plutôt que de dérouler mécaniquement et indéfiniment le tissu de la chronologie des processus sociaux qui ont animé la réalité sociopolitique camerounaise depuis l'ère coloniale, il s'agit surtout de rechercher des périodes et groupements explicatifs, des cohérences objectives, afin de déterminer les vrais rapports. Le

³⁷ Aussi peut-on difficilement concevoir une explication qui ne soit à la fois génétique et historique (Grawitz 2001 : 422).

recours à la posture historique permet de compléter l'interactionnisme stratégique à travers son objectivation dans la dynamique globale de la temporalité. Bien évidemment, ces différentes approches sont progressivement affinées au cours des enquêtes et analyses des données par des comparaisons successives tant au niveau macro (entre États) que micro (entre individus-leaders-entrepreneurs), en passant par le méso (entre différents groupes stratégiques).

La perspective historique est à entendre dans le sens d'une appréhension dynamique (dialectique) des événements analysés dans leur contexte propre d'irruption. Le présent de chaque événement n'est en ce sens qu'une rencontre entre le passé qui l'a préparé et le futur qu'il dessine. Intersection souvent conflictuelle entre différentes forces sociales hétérogènes, la temporalité et les dates sont rarement appréhendées de manière identique par les différents acteurs. C'est en tenant compte de ces ruptures et continuités qui font l'histoire que cette investigation recourt simultanément à la synchronie, plus apte à tenir compte des événements se déroulant au même moment que celui expliqué (à l'intérieur ou à l'extérieur), et à la diachronie qui constitue une simple narration des faits dans leur fil historique. Il s'agit d'articuler, autant que faire se peut, l'apparent et l'obscur, le visible et l'invisible, pour une meilleure compréhension de la dynamique complexe des faits sociaux. D'où également toute l'actualité de la méthode « actionnaliste » élaborée par Alain Touraine (1965).

L'orientation « actionnaliste » ne représente qu'une des multiples démarches théoriques de la sociologie, définie par Touraine comme une « science de l'action sociale, de ses orientations, des systèmes de relations sociales, des expressions symboliques » (Touraine, 1965 : 11). Dans son souhait de compléter plutôt que de remplacer les contributions de la sociologie fonctionnaliste et de l'anthropologie structurelle, cette démarche conviendrait « d'abord à l'étude de l'action historique, c'est-à-dire définie par le travail » (*idem*). Il s'agit d'une méthode analytique qui étudie le contenu des conduites (conscience historique, sociabilité et conscience existentielle ou anthropologique) au-delà des faits et donc ne saisit une situation que dans le sens qui lui est donné (*idem* : 57). L'importance heuristique de cette méthode proche de la sociologie compréhensive se trouve dans le fait qu'elle est à l'origine des futurs paradigmes consécutifs à l'avènement du *sujet* au sein de la littérature sociologique (Touraine, 1992 ; 2005 ; 2013 ; Bajoit, 2010 & 2013 ; Gaulejac, 2009). Il convient donc de relativiser la préséance de l'histoire événementielle, mais non pour l'éradiquer complètement de la démarche ; mais simplement pour accorder une importance égale à l'ensemble des faits, qu'ils soient « mineurs » ou « majeurs », dans la mesure où il n'existerait pas de phénomènes par

nature plus importants que d'autres³⁸ (Touraine, 1965 ; Certeau, 1990 ; Kaufmann, 2008). En cela également, une inclusion plus concrète de la posture interdisciplinaire et de la pensée complexe s'avère impérative.

B. Interdisciplinarité et pensée de la complexité

La posture qualitative, sans renier l'apport des données quantitatives (analyse à l'échelle macro-sociale, accent sur les catégories sociales telles le sexe, l'âge, l'éthnicité, le statut professionnel, le genre, etc.), voudrait simplement éviter d'« ontologiser » des catégories et donc de simplifier la réalité sociale toujours plus complexe qu'elle paraît. Si l'approche macro nous permet d'identifier les conditions et catégories sociales d'appartenance des individus étudiés, elle empêche toutefois « de saisir le sens des inégalités, les contextes dans lesquels elles prennent lieu et la subtilité des normes sociales à l'échelle des interactions » (Gaudet, 2012). À cet effet, l'orientation interdisciplinaire nous amène à « développer un cadre théorique et méthodologique qui permette à la fois de saisir les effets de structures à l'échelle macrosociale et l'agentivité des acteurs et leurs univers symboliques à l'échelle microsociale » (*idem*). C'est qu'en effet, toute sociologie est étude de la relation sociale et l'action sociale en ce sens est toujours appréhendée dans ses orientations, ses formes, ses expressions et ses motivations conscientes et inconscientes (Bajoit, 2008 & 2010 ; Touraine, 1965 & 2013). En cela aussi, le recours à l'interdisciplinarité et à la pensée complexe devient une exigence déterminante pour une compréhension en profondeur des processus historiques.

La pensée de la complexité revêt une double importance à travers la supplantation des catégories déterministes et réductionnistes de la logique cartésienne, et l'invitation à la saisie de la dimension complexe du Réel (Morin, 2005). Il s'agit, dans la perspective de Jacques Zylberberg, d'appréhender le réel au-delà du réel en articulant sagesse, lucidité et liberté³⁹. En expérimentant le monde comme un réseau de relations intégrées et imbriquées en sous-unités hiérarchisées, relativement autonomes et en interdépendance, cette posture épistémologique parvient à intégrer les principes de la pensée classique dans un schéma richement élargi. Or cette complexification des éléments dans le temps et dans l'espace leur permet de gagner davantage en autonomie. C'est ainsi que faisant un lien entre cette complexité du réel et la

³⁸ Et Alain Touraine semble même convaincu que l'analyse sociologique le plus souvent s'appuie davantage et de manière solide « sur de traits apparemment mineurs d'une société que sur la connaissance des grands systèmes institutionnels » (Touraine, 1965 : 25)

³⁹ Lire Simon Laflamme in « La complexité comme sagesse, lucidité et liberté : entrevue avec Jacques Zylberberg, Université Laval, Québec », Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue Internationale de systémique complexe et d'études relationnelles, vol. 4, n° 2, 2009, p. 69-81.

philosophie juridique opérante en Afrique noire précoloniale, Mbog Bassong y décèle l'orientation du monde en une unité dans la diversité des choses et des êtres, dont les finalités deviennent complémentaires « dans le bon sens des traditions intellectuelles africaines » (Mbog Bassong, *op.cit.* : 327).

Le détour par la pensée complexe nous interpelle ainsi sur la nécessité d'associer les méthodes compréhensive et nomologique, tout en accordant une certaine préséance aux premières. Le recours à la méthode nomologique porte un risque de séduction par une lecture déterministe de la réalité, certes. Celle-ci semble néanmoins cruciale dans l'appréhension objective et la description des régularités dans des comportements d'un individu inscrit au sein des appartenances et groupes (Durkheim, 1986 ; Bourdieu, 1992). Dans la perspective de Bourdieu, la sociologie aurait ainsi pour vocation de définir des *structures objectives* à partir des *régularités* que lui fournissent les statistiques (elles-mêmes fondées sur des enquêtes empiriques). Ce faisant, la discipline sociologique tiendrait ainsi toute « situation » ou *conjoncture objective* pour un « état particulier » de l'une de ces structures⁴⁰. Mais alors, il faudrait nécessairement la précéder de la posture compréhensive qui introduit le chercheur dans l'intimité du sens à travers la découverte de l'intelligibilité intrinsèque, laquelle accorde une signification précise à toute action (Weber, 1992 ; Kaufmann, 2011). Qui plus est, dans la mesure où la société constitue à la fois « *le facteur de caractérisation et d'uniformisation* » et « *le facteur d'individualisation* », il semble peu pertinent d'adopter une approche du réel tablant sur l'intelligence dichotomique de la société et de l'individu (Elias, 1991 ; Abé, 2004 : 37).

L'investigation sur la problématique des droits de l'homme et de la dynamique politique au Cameroun encourage nécessairement la posture interdisciplinaire. Dans la mesure même déjà où la kyrielle des thématiques incorporées par ces questions déborde largement le strict cadre politique et juridique au sens restreint. Aussi parce que les problèmes environnementaux, démographiques, historiques, économiques, technologiques, etc., ont généralement pour destinée d'influencer le fonctionnement de la société globale (Leca, 1985). En effet, le politique par essence étant le garant des principes généraux de fonctionnement de la société, des normes, des idéaux et des valeurs en circulation (Mbog Bassong, *op.cit.* : 41), toute posture invitant à la pureté disciplinaire est à éviter dans la mesure où le risque est grandiose de déboucher sur une pertinence théorique effilochée (Éla, 1994). À travers son « précis

⁴⁰ C'est d'ailleurs pourquoi il lui faudrait comprendre l'ajustement – ou le décalage – des pratiques par rapport aux dites structures (Cité par Michel de Certeau, *op.cit.* : 91.).

critique de la bêtise identitaire », Jean-François Bayart, à ce propos, dénonce certains intellectuels qui auraient « dépensé une énergie inlassable à dresser des murailles entre des approches plus complémentaires qu'antagonistes et à figer en écoles des pensées vivantes » (Bayart, 1996 : 13). Et Jean-Marc Éla de renchérir qu' « Il faut sortir l'Afrique du ghetto des analyses cliniques pour mettre en lumière les logiques sociales et dégager les mécanismes structurels internes qui aggravent les situations de sous-développement dans les pays où l'État postcolonial est loin d'être innocent » (Éla 1990 : 17).

Dès lors que l'accord sur l'intérêt de l'interdisciplinarité est attesté, le recours à la philosophie politique trouve une justification heuristique à travers sa capacité d'élucidation et de mise à l'épreuve les critères de légitimité des représentations et des normes qui structurent les institutions (Gérard, *op.cit.* : 15). Ce faisant, elle aiderait le chercheur à poser un regard transcendant sur la société globale, au-delà des simples conjonctures locales observées. La posture philosophique participe de ce fait de l'effort de vision totale du monde : « elle découpe, articule le monde en ses éléments que traduisent les termes principaux du langage » (Villey, *op.cit.* : 17). Et pourtant, cette même philosophie ne serait qu' « enlèvement conformiste dans les modes du jour » sans l'aide de l'histoire (*idem* : 18). Toutefois, il ne s'agit guère ici de l'histoire abordée dans une posture *progressiste* ou *historiciste* qui l'appréhende comme mouvement continu, tel qu'observé chez Hegel, Marx et Comte ; mais dans la tendance qui constate moins de *progrès* dans l'histoire avec des alternatives entre périodes d'essor et longues décadences (*idem* : 18-19 ; Le Goff, 2014). Il s'agit ainsi de déceler la permanence de la *structure* qui confère de la valeur à chaque élément et donc continue à assurer une actualité certaine même aux œuvres anciennes à l'instar du livre de Job ou des écrits de Platon. Car le progrès à chaque époque donnée peut se vérifier dans un secteur et non nécessairement dans un autre⁴¹.

Ce qui permet une compatibilité réelle avec une certaine méthode juridique à tendance réaliste et dialectique, où le droit ne procède plus d'un arsenal de commandement dicté par un maître quelconque, mais un ordonnancement social à découvrir de manière processuelle par le juriste à travers la configuration des différentes logiques d'action qui fondent son environnement endogène et exogène⁴². Vue sous cet angle, l'émergence de la sociologie du droit aurait eu

⁴¹ Selon Michel Villey, « si les sciences exactes se "capitalisent", selon la formule de Ricœur, il n'en va pas de même de l'art, de la philosophie ou de la spiritualité » (Villey, *op.cit.* : 20-21).

⁴² Et dans la perspective de Michel Villey, « rien de plus naturel alors si l'art juridique use d'une méthode dialectique, procédant par confrontation d'exemples, et d'opinions contradictoires, parce que chaque opinion reflète quelque aspect de la réalité » (*idem* : 53).

pour objectif principal de s'opposer à la conception dogmatique du droit qui étudie les règles en elles-mêmes, et à son corolaire qu'est la création étatique du droit. Jean-Guy Belley (1986) note à cet effet que l'observation de la réalité sociale impose une reconnaissance des faits normatifs majeurs du contrat et de l'appropriation individuelle des choses⁴³. À sa suite, Jean Carbonnier opposera également la posture du juriste dogmatique qui étudie le droit de l'intérieur au sociologue qui l'observe de l'extérieur en s'efforçant de découvrir aussi bien les causes sociales qui les produisent, que les effets sociaux qu'elle produisent⁴⁴. C'est à travers une démarche similaire que la mise en perspective d'une sociologie politique du droit par Fabien Nkoti dans l'appréhension du référendum du 20 mai 1972 au Cameroun par exemple, entendait « resituer le juridique dans le cadre d'une perspective englobante où il est un des éléments décisifs de la régulation macro-sociale, donc pas le seul » (Nkoti, *op.cit.* : 58). Enfin, Michel de Certeau dans un contexte différent ne conçoit guère l'interprétation optimale des arts de faire observés au sein des cultures ordinaires inventant sans cesse le quotidien, sans la contribution d'autres sciences humaines à l'instar de la sociologie, de l'ethnologie et de l'histoire (Certeau, 1990 : 30).

C. Des techniques de recherche prioritairement qualitatives

1. Le récit de vie comme principale technique de recueil des données

La posture compréhensive sus-évoquée est mobilisée à travers la technique du « récit de vie », une variable de l'approche biographique. Cette méthode de recueil de données consiste à s'appuyer sur des *cours d'action situés* d'acteurs « partant de situations précises, répondant à des motivations, des raisons d'agir que l'on cherchera à connaître, et s'inscrivant dans des contextes sociaux (micro-, méso- et macro-sociaux) qui constituent précisément l'objet de la recherche sociologique » (Bertaux 2006 : 8). La technique du « récit de vie » nous servira ainsi de principal recueil des données. Elle nous conduira à s'appesantir davantage sur des expériences précises de la vie des acteurs inscrits dans des contextes d'innovations sociales en lien direct ou indirect avec des questions qui interpellent la dignité humaine. Dans cette épreuve de compréhension des logiques d'action structurant des choix « décisifs », un accent particulier est mis non dans l'intériorité des acteurs au sens strict, mais sur le sens pratique des actions déterminées par la connaissance acquise des contextes sociaux par l'acteur. L'objectif étant d'aboutir sur une conception réaliste des différentes biographies grâce à la perspective

⁴³ Il cite à ce propos la solidarité sociale, la coordination collective des conduites à l'intérieur des groupes sociaux et l'expérience collective de la justice (cité par Nkoti, 2005 : 57).

⁴⁴ *Idem.*

« ethnosociologique » qui impose la disposition d'une série de témoignage sur le même phénomène social – ici les droits humains dans l'ordre politique camerounais - ; et dont le noyau commun est à chercher du côté des *faits et des pratiques* plutôt que du côté des représentations (*idem*).

Concrètement, il s'agit tout au long de ce travail de recueillir des témoignages et récits auprès d'une quarantaine d'acteurs répartis dans différentes couches et catégories sociales. L'échantillon porte autant sur les acteurs des droits de l'homme que sur les leaders d'opinion et intellectuels. Autant sur les promoteurs d'ONG de développement et des médias indépendants, que sur les leaders politiques et syndicaux. Enfin, autant la catégorie des jeunes entrepreneurs et des femmes est étudiée, autant les avocats, journalistes, fonctionnaires et « débrouillards » vont se retrouver approchés dans le cadre de cette investigation. La posture compréhensive est abondamment mobilisée à travers des grilles d'entretien plus souples et flexibles, afin de limiter les biais induits par l'axiologie de l'enquêteur. Les récits de vie ont pour objectif d'effectuer un travail de transformation permanente des lieux en espaces ou des espaces en lieux, de structuration des identités narratives, et d'organisation des jeux d'interactions individuelles en permanente mutation (Ricoeur, 1990 ; Certeau, 1990 : 175). Or un tel exercice suppose une bonne identification préalable par le chercheur des trajectoires compatibles avec l'objet de recherche. Il exige en outre qu'une typologie soit établie en termes d'identifications de lieux et d'effectuations d'espaces, même si cette opération le plus souvent s'affine avec l'expérience qui s'acquiert dans la pratique de terrain.

Sur le terrain, les questions vont moins porter sur les perceptions et représentations des interviewés que sur les questions relatives aux questions de l'homme et processus politiques. Il s'agira surtout de recueillir leurs histoires vécues, leurs expériences individuelles à partir de leurs modes quotidiens d'autoproduction dans la société. Pour les entrepreneurs et militants, il est simplement demandé de raconter leur expérience dans une perspective biographique afin de comprendre *comment* et *pourquoi* certaines trajectoires sont empruntées au détriment d'autres trajectoires possibles. À cette condition, le chercheur devient apte à repérer les modes sur lesquels se combinent ces opérations distinctes, et à maîtriser les critères essentiels des catégories d'analyse. L'on comprend ainsi que plus d'un récit puisse être sollicité auprès d'un même acteur, dans la mesure où le rôle du premier se limite à l'ouverture d' « un théâtre de légitimité à des actions effectives » et à la création d' « un champ qui autorise des pratiques sociales risquées et continentales » (Certeau, *op.cit* : 183). Les autres récits recueillis viennent ensuite élaguer et approfondir des questions jugées pertinentes par le chercheur pour la

compréhension avancée du contexte de production du récit, des logiques d'action de l'individu, et le sens des trajectoires sociales auxquelles chaque récit pourrait se rattacher.

Pour atténuer les risques d'excès de sens et de cohérence inhérents à toute approche biographique (Passeron, 1989), il nous a semblé important de résister à la séduction facile de cette description trop lisse et cohérente des trajectoires individuelles et sociales. C'est pourquoi la confrontation de plusieurs récits parlant des faits similaires aura été essentielle, de même que la confrontation d'une narration avec les faits observés ou révélés par la littérature existante. Pour autant, l'illusion n'épuise guère le répertoire des récits biographiques (Fillieule, 2001). Surtout lorsque le récit recueilli est complété par des recherches annexes, et surtout, par une étude du contexte et des possibles du champ dans lequel se meut la personne « biographiée ». L'articulation des récits aux contextes auxquels ils se réfèrent permet alors à la fois de se dégager de l'individualisation excessive que procure le récit, et de comprendre les déplacements de position, « les écarts et les ruptures dans les trajectoires biographiques » (Pommerolle, *op.cit.* : 133).

2. Du recours nécessaire aux autres techniques de recherche inductive

Le récit de vie seul ne saurait suffire à dresser une esquisse d'histoire sociale et politique de l'instrumentation des droits de l'homme au Cameroun. Au cours de cette investigation, la convocation d'autres techniques de recueils de données qualitatives aura été centrale, même si l'on est également resté sensible aux apports des techniques quantitatives. L'entretien aura certes constitué la première technique mobilisée ici dans sa dimension classique (Blanchet et Gotman, 2005) ou compréhensive (Kaufmann, 2011). La forme d'enquête faite par questionnaire n'a pas pour autant été exclue. Mobilisée néanmoins de manière exceptionnelle, le questionnaire est abordé avec peu de rigidité afin d'atténuer les effets de la dictature des chiffres. Son principal apport étant d'améliorer la portée explicative des phénomènes étudiés et de mieux saisir les déterminants sociaux (Singly, 2008).

L'observation directe (Arborio et Fournier 2010) ou indirecte nous a permis de diminuer certains biais subjectivistes susceptibles de nuire à l'appréhension scientifique des entretiens recueillis. Cette technique se révèle ainsi être un complément indispensable à *L'enquête ethnologique de terrain* (Copans, 2011), cette autre technique mobilisée dans cette investigation, en ce sens qu'elle nécessite une permanente *observation participante* tout en intégrant l'ensemble des autres techniques de recherche. Enfin, la recherche documentaire (journaux, archives, etc.) aura aussi animé cette recherche qui s'inscrit dans une volonté de

dé-fossilisation des idées reçues sur le fonctionnement des sociétés africaines (Courade 2006). La collecte documentaire (ou *étude de traces*) s'appuie sur des sources déjà existantes qui peuvent être sonores, visuelles ou écrites, accessibles à l'auteur. Le traitement des données récoltées peut se faire par l'analyse de contenu (codage, association de mots, recherche des non-dits et implicites véhiculés), mais aussi par l'analyse des discours qui se présentent comme conception et composante du monde.

Les techniques documentaires ou l'observation indirecte nous ont conduit à consulter les ouvrages généraux, articles scientifiques et de presse générale ou spécialisée, pour analyser les faits ayant survécu tels que rapportés par d'autres. Le recours aux ouvrages de premières mains (décrets et arrêtés, archives et documents officiels) et à Internet améliorera aussi l'interprétation des trajectoires de l'État de droits, ainsi qu'une meilleure saisie du contexte sociopolitique. Toutefois, l'analyse de ces documents s'est opérée au travers de techniques qualitatives (intensives) en vue de viser une analyse en profondeur au double niveau interne (lié aux idées du texte), et externe (renvoyant au contexte de production du texte). Il est vrai que les techniques varient en fonction des disciplines et des niveaux de recherche. C'est ainsi que l'anthropologie, par exemple, suscite l'étude de terrain et l'observation participante, tandis que le travail sur les archives est propre à la méthode historique. Cependant leur caractère transversal pour l'essentiel (c'est-à-dire qu'une théorie peut être utilisée dans plusieurs sous disciplines), nous conduira à les considérer ici comme des postures méthodologiques complémentaires (car les techniques quantitatives et qualitatives se complètent).

A cet effet, l'observation indirecte (ou documentaire) qui est une sorte de lecture *a posteriori* que l'on fait après que le fait ait déjà été survécu, nous aura permis de remonter les faits depuis la naissance même de l'ordre colonial au Cameroun. Ceci à travers les sources de documents écrits et publiés par d'autres chercheurs, et qui aura été essentielle à la détermination de repères historiques centraux et capable de rendre la configuration sociale-politique actuelle plus intelligible. Où l'on voit ainsi qu'elle est associée aux démarches historiques et comparatives. L'on pourrait à cet effet distinguer la documentation élaborée, composée d'un corpus bibliographique d'ouvrages et d'articles (scientifiques ou non) qui permettent de renouer le fil de certains faits historiques ; des ouvrages de première main que sont les archives publiques et documents officiels, la presse (générale ou spécialisée).

PREMIERE PARTIE :

**L'HISTORICITÉ DES DROITS DE L'HOMME À
L'ÉPREUVE DE LA CO-PRODUCTION ORIGINELLE
DU POLITIQUE AU CAMEROUN**

TITRE I :

**Manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du
pouvoir en situation « coloniale » et *réponse* de la
conception négro-africaine du droit et du politique**

Le pouvoir politique et le droit sont en même temps un phénomène sociétal et une sorte de nécessité inhérente à toute communauté. La société est le support des phénomènes juridiques et politiques. Une certaine lecture du darwinisme appréhende la famille comme une « unité socio-politique originelle dans l'échelle de l'évolution des sociétés humaines » (Kamto, 1987 : 19). C'est dire que l'individu, la société et le politique sont historiquement liés et imbriqués de manière consubstantielle. Il n'empêche que dans une perspective opérationnelle, la politique demeure seconde à la société, c'est-à-dire « matière de son activité » (*idem* : 20).

Vécue comme une exigence sacrée au sein des sociétés africaines précoloniales, le droit appréhendé comme une norme transcendante y est respecté, conservé, entretenu, sans qu'il soit nécessaire de dégager du rituel du pouvoir ce qui pourrait correspondre à un strict impératif juridique. Complexes, ces systèmes constitutionnels connaissent la pluralité des sources du droit. C'est ce qui conduit Maurice Kamto à soutenir qu'il est inexact d'assimiler « droit non écrit » et « droit coutumier ». A la suite d'autres auteurs, le juriste camerounais démontre que le droit, loin d'être réduit à la simple application de la coutume dans l'Afrique précoloniale, pouvait être aussi édicté par la voie législative ou juridictionnelle : « Il nous semble quant à nous que deux caractéristiques essentielles des sociétés traditionnelles sont peu compatibles avec les notions modernes de constitutionnalisme, l'oralité et le sacré » (*idem*). Civilisation de la palabre, opposée à celle des scribes, où le verbe reste le seul support des constitutions coutumières, cette forme serait en même temps une force (parole donnée, donc recherche constante du consensus, persuasion et concertation) et une faiblesse (fragilité de la mémoire, acquis du droit moins assurés de par sa difficile accumulation). Et comme l'atteste Gérard Conac, la force faiblira devant la faiblesse avec le moment colonial qui déconnectera le continent⁴⁵.

Bien avant l'institutionnalisation de la colonisation en Afrique, la problématique des droits de l'homme n'est guère inexistante dans le développement politique des nations occidentales, et fait l'objet de protections juridiques ainsi qu'on peut le voir la Magna Carta de 1215. Ainsi suivront tour à tour les Déclarations anglaise des droits de l'homme de 1689, de Virginie en 1776 (déclaration d'indépendance américaine), des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en France, et la Déclaration française de l'An III de 1795. Or, selon toute vraisemblance, ces différentes Déclarations n'auraient que peu d'ambition universaliste aux yeux de ceux qui les proclament dans la mesure où l'esclavage prédominante durant la même période semblait

⁴⁵ Lire sa préface in Kamto, 1987 : 10.

paraître normal aux juristes et à tous ceux qui vivaient sous leur protection. Et même après cette « saignée esclavagiste », les nations européennes visiblement peu comblées par les énormes bénéfices de la traite atlantique vont remettre l'Afrique sous assujettissement du système économique international. Cette dernière opération s'effectuera par le biais de l'extorsion à l'état brut des ressources de ce continent à travers un nouveau régime de « violence » et de « brutalité » qui sera prolongé vers la fin du XIXe siècle par le biais des régimes concessionnaires (Mbembe, 2000 : 105). Ainsi va naître la temporalité coloniale.

Dans ce premier titre, nous nous proposons d'examiner comment l'énonciation du droit dans la cosmogonie de l'Afrique noire précoloniale, contribuera à l'atténuation relative de la temporalité hégémoniste du « fait colonial ». Pour y parvenir les expériences culturelles des sociétés qui vont occuper l'espace territorial de l'actuel Cameroun vont constituer le point de départ de ce que bon nombre d'auteurs provenant de disciplines scientifiques variées considèrent comme le modèle-type africain de socialité et de juridicité⁴⁶. Mais pour l'essentiel, le premier chapitre met en relief le processus de déstructuration de l'ordre géophysique et socio-humain propre à la cosmogonie des sociétés africaines, par le modèle colonial de gouvernance appliqué de « fait » au Cameroun, et plus sensible aux impératifs du capitalisme impérial. Le second chapitre examinera comment les résistances locales à la mise en marge effective du potentiel souverain des sociétés locales, vont contribuer à la préservation d'un certain coefficient de production endogène de l'humanité.

⁴⁶ C'est ainsi qu'une lecture moins ancrée de l'esquisse de théorisation proposée par Maurice Kamto à propos des phénomènes de droit et de pouvoir dans les sociétés précoloniales africaines, révèle cette originalité dans une norme fondamentale transcendante ayant valeur constitutionnelle.

Chapitre I :

Les manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du pouvoir en situation « coloniale »

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Plusieurs universitaires camerounais provenant de disciplines variées s'accordent sur le fait que le Cameroun n'ait jamais été une colonie. S'appuyant sur des documents historiques qui présentent ce pays comme un territoire d'abord sous-protectorat allemand entre 1884, et 1916, ensuite sous-mandat de la Société des nations et sous-tutelle des Nations unies, les historiens, juristes et politologues locaux répugnent également l'idée que le Cameroun soit considéré comme une ex-colonie franco-britannique. Sans renier la pertinence juridique et statutaire de cette posture, l'orientation adoptée dans ce chapitre reste néanmoins sensible aux distorsions criantes portées à ce statut juridico-historique par les manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du pouvoir. Car la description scrupuleuse de ces manœuvres « pervers » fera, sur le strict plan socio-historique, du territoire camerounais une colonie de « fait », toute proportion gardée.

Section I : Rupture « coloniale » et genèse d'une politique hégémonique des droits de l'homme : la prégnance des acteurs centraux

La colonisation est sans aucun doute un phénomène de domination et d'exploitation. Il s'agit d'une forme d'impérialisme techniquement encadrée. Dans sa structure profonde, ce système brille par son refus congénital à conférer un droit quelconque à l'indigène (Owona, *op.cit.* : 120). Le propos ici n'est donc pas de rechercher au sein de l'institution coloniale des éventuelles « intentions », aussi bien dans l'agencement des normes que dans les pratiques, qui témoigneraient de la prise en compte ou non des impératifs de dignité humaine. Seulement, l'esquisse de rapprochement ou de non rapprochement « symbolique » proposée ici opère comme une loupe d'observation nécessaire à la compréhension du sens et des logiques d'actions futures qui seront « volontairement » orientées pour la cause des droits fondamentaux de l'indigène⁴⁷. Il s'agit dans cette section de proposer une lecture située du modèle de domination « légal » proposé par le colon, puis d'entrevoir comment chaque expérience (allemande, française et britannique) débouche sur une vision spécifique de la place réservée aux droits de l'indigène à l'intérieur de l'État « colonial » en gestation.

Paragraphe 1 : Les bases d'une géopolitique hégémoniste contre les droits de l'indigène

Dans la période précédant la colonisation, l'évolution et l'orientation de l'environnement international présentent déjà des signaux néfastes pour l'avenir des droits de l'homme au sein

⁴⁷ En cela, les effets induits de la colonisation constituent sans aucun doute la cause fondatrice du combat direct ou symbolique des acteurs historiques pour la promotion des droits de l'homme un peu partout dans le monde et même en Afrique.

des terroirs africains, convoités avec acuité pour les impératifs vitaux des puissances impériales. L'on assistera ainsi à la marginalisation progressive des droits de l'homme au sein des enjeux impériaux, impactant directement sur l'évolution des rapports sociaux à l'intérieur du terroir camerounais en contact avec les Européens, où l'on décèle de plus en plus de frictions. Cette tendance va se confirmer au lendemain de la conférence de Berlin à travers un usage ambigu des droits de l'homme sous la domination allemande, parsemée d'une brutalité excessive en dépit d'une « œuvre sociale » pour le moins significative.

A. La marginalisation progressive des droits de l'homme au sein des enjeux impériaux

1. L'évolution des rapports sociaux à l'intérieur du terroir camerounais en contact avec les Européens

Bien avant la colonisation effective, les populations de la côte camerounaise – notamment les Douala – entretiennent une longue expérience de contact avec les missionnaires, commerçants et explorateurs européens. Ceux-ci semblent même avoir une réelle maîtrise sur le commerce du « troc » en parvenant à couper les occidentaux de l'arrière-pays. Ce qui leur permet de jouer pendant longtemps le rôle d'intermédiaire des produits comme l'ivoire, les noix et l'huile de palme, provenant pour l'essentiel des pays Bakoko, Bassa et même Beti. Au même moment, les peuples de l'arrière-pays poursuivent normalement leurs activités quotidiennes sans se douter nullement des grandes transformations qui guettent leurs univers respectifs. Il faudra donc attendre l'entrée en lice des Allemands en 1884 pour que s'instaure une véritable politique de pénétration, perpétrée pour l'essentiel à travers des méthodes brutales. Jusqu'au tour des années 1890, la région du Grand Nord par exemple présentait encore une zone de commerce « équitable » où Européens et autochtones entretenaient des relations de libre échange au bénéfice de tous. La compagnie britannique, la *Royal Niger Company* établie depuis 1880 et les populations autochtones trouvaient « leurs comptes » en échangeant respectivement du sel, du coton indien et des produits manufacturés provenant d'Angleterre, contre les noix de kola et l'ivoire. Jusque-là, même les armes sont loin de constituer un objet exceptionnel parce que moins attractives pour la sauvegarde des intérêts des Haussa et des Fulbé. Il se pourrait même que la vente des armes était alors explicitement interdite aux Européens par l'Acte de Bruxelles de 1890 (Njeuma, *op.cit.* : 45).

Ce n'est qu'après cette date que la situation du septentrion aurait brusquement changé, lorsqu'en plus de la présence britannique, les Allemands et les Français vont également marquer un intérêt stratégique « pour le Bornou et la région au sud du lac Tchad » (idem : 46).

Tandis que les Allemands par l'intermédiaire des explorateurs Zintgraft et Morgen adoptent une politique de conclusion de traités avec les Lambee, les Français qui n'avaient guère d'intérêts connus au Nord-Cameroun vont alors « s'intéresser aux régions de la haute Bénoué et du Tchad à cause d'un ambitieux projet colonial qui visait à unir les colonies déjà conquises du Congo à celle de l'Ouest africain » (*idem* : 47). Ceci expliquerait le fait qu'une forte personnalité comme le lamido Zubeiru qui commandait les lamidats devienne, dès l'été 1892, l'objet d'une attraction de la part des trois puissances coloniales. Le fait même que celui-ci au départ ait adopté une attitude de non-compromis vis-à-vis des Européens avivera la compétition entre ces puissances dont la ruée vers les possessions africaines au lendemain de la conférence de Berlin féconde des facteurs conflictogènes en leur sein.

C'est alors que tout doucement, le projet colonial en présage jettera les bases d'une politique hégémoniste préparant un environnement redoutable à l'épanouissement d'une culture des droits de l'homme. Dès lors, du côté des forces colonisatrices, toute pensée, action ou entreprise va être orientée prioritairement vers la préservation des intérêts de la Métropole, lesquels intérêts vont s'avérer progressivement de plus en plus en déconnexion avec les manières de faire société des autochtones. L'on peut comprendre ainsi que tous les traités signés exclusivement sous l'instigation des Européens dans cette région du Grand-Nord « constituèrent une base morale et légale pour les interventions ultérieures des puissances européennes » ; lesquelles interventions vont en moins d'une dizaine d'années totalement désintégrer le système et l'hégémonie fulbé dans la région, en décimant l'autorité morale et politique des lambee en vue de briser toute forme de résistance (*idem* : 50).

Du coup, le modèle endogène de préservation de l'équilibre socio-humain va céder la place à un ordre politique hégémonique matérialisé dès 1899 par l'établissement de l'administration allemande dans le Grand-Nord. Cette invasion germanique est précédée de deux expéditions militaires féroces conduites par von Kamptz (partie sud en 1899), ensuite par le « Major » Dominik (entre 1901 et 1903 contre les Mandara, les lamidats de Garoua et Maroua), « au prix d'immenses destructions de vies humaines et de propriétés » (*idem* : 50). Par le biais de cette stratégie féroce de « pacification », plusieurs sites tels que Banyo, Tibati, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Mora, Kousseri et Dikowa, vont être érigés en postes militaires et administratifs, tout en servant d'arrière-plan à la facilitation du commerce et au recrutement du personnel manœuvrier pour les entreprises allemandes (*idem*).

Au final, s'il ne fait aucun doute que le commerce des esclaves comme modalité d'accumulation et le jihad vont être abolis avec la colonisation, il va sans dire que cette dernière dans cette région « fit peu de choses pour réduire ou abolir l'esclavage considéré comme système social » (*idem* : 51). La conquête européenne va ainsi inaugurer un nouveau processus de vie au sein duquel musulmans et non-musulmans sont appelés ensemble « à réajuster leurs modes de vie par rapport aux exigences de la modernisation » (*idem*). Ces exigences nouvelles de la modernisation vont jeter les bases d'une culture d'extraversion qui va rendre difficilement conciliable les exigences du développement politique et les besoins populaires de préservation d'une certaine éthique de vie commune.

Cette difficile préservation d'un idéal communautaire va se renforcer par l'intégration de la chrétienté dans l'imaginaire indigène comme co-responsable des événements traumatiques vécus depuis la traite esclavagiste jusqu'à la colonisation, dans la mesure où la propagation de la foi aurait toujours chevauchée avec la logique de la conquête. Ainsi, « l'histoire du premier siècle dit d' "évangélisation" des sociétés noires fut, en grande partie, une histoire de persécution des religions ancestrales, dans un contexte où les peuples que l'on cherche à "convertir" sont ceux-là mêmes qui sont tombés sous le joug de la servitude et des humiliations » (Mbembe, 1988 : 43). Et ce d'autant plus que « l'imaginaire chrétien encouragea ce réajustement des intelligibilités au terme duquel les vaincus devaient admettre le bien-fondé de leur défaite » (*idem* : 44). Cependant, c'est surtout la conférence de Berlin qui constituera le symbole de la légalité coloniale, en anticipant juridiquement sur le sort réservé aux droits humains des sociétés que l'on se prépare à « civiliser ».

2. L'environnement international contemporain de la conférence de Berlin

La conférence qui s'ouvre à Berlin le 15 novembre 1884 et s'achève le 23 février 1885, participe d'un grand forum réunissant les nations occidentales en vue de définir en commun les modalités d'annexion des territoires africains. L'objectif subrepticement poursuivi est d'affiner une procédure « légale collective » d'exploitation des richesses naturelles et humaines, tout en évitant des heurts parmi les impérialistes. Convoquée par le chancelier Allemand Bismarck, les raisons profondes de cette initiative départagent néanmoins deux historiens camerounais. Le premier, Adalbert Owona semble adopter une position simplificatrice quant à l'attitude de Bismarck vis-à-vis de l'expansion coloniale, même si elle paraît justifiée par des preuves écrites officielles et « hautement » diplomatiques. L'historien camerounais affirme avec insistance à ce propos qu' « au départ, nous l'avons dit, Bismarck

ne voulait pas que l'Allemagne s'engage dans l'expansion coloniale de type classique. A plusieurs reprises, il a précisé sa pensée et sa méthode, soit dans ses discours au Reichstag, soit dans les notes secrètes qu'il a adressées aux commissaires impériaux, soit dans ses conversations en privé » (Owona, *op.cit.* : 70). Louis-Paul Ngongo à l'opposé d'Adalbert Owona soutient quant à lui la thèse de la *feinte* pour qualifier l'acte du chancelier allemand. Pour l'auteur de *l'Histoire des institutions et des faits sociaux* du Cameroun (1986), c'est le besoin de préserver l'unité allemande fraîchement acquise avec l'arrachement de l'Alsace-Lorraine à la France, qui obligerait Bismark au départ à feindre le désintéressement à l'aventure coloniale.

Sans chercher à trancher sur cette question qui demeure secondaire – quoique non moins importante – dans cette recherche, nous nous en tiendrons simplement aux faits. Et le principal est que non seulement Bismark va s'engager à la colonisation, mais surtout cet engagement va changer la configuration future de l'Afrique et partant, du Cameroun. Car cela relève aujourd'hui d'un truisme que de dire que ce sont les Allemands qui ont donné naissance à l'entité territoriale et politique camerounaise. Ce qu'il convient surtout de relever, c'est la volonté de prise en otage des territoires africains, de leur potentiel naturel et humain, pour l'assouvissement hégémonique des intérêts des puissances impérialistes. Et ce au mépris des aspirations réelles de l'indigène (Reybrouck, 2012). C'est ce point essentiel qui conduira les gouvernements allemands et français à s'entendre « pour inviter les Puissances européennes à une conférence qui devait se tenir, à Berlin et dont le but était de fixer le régime international du Congo et de déterminer les conditions auxquelles les Etats européens devaient se soumettre pour que leurs nouvelles annexions en Afrique fussent reconnues par les Puissances étrangères » (Owona, *op.cit.* : 37).

À la veille de l'effectivité de la domination coloniale au Cameroun, une intense activité se déroule déjà en Afrique et en Occident tenant lieu de préparatifs informels à la conférence de Berlin. Entre 1871 et 1880, le chancelier Bismarck soucieux selon toute vraisemblance de consolider l'unité allemande suite à la conquête de l'Alsace-Lorraine à la France en 1871, va afficher un dédain apparent vis-à-vis de l'épopée coloniale. Mais suite à l'activité commerciale des firmes Woerman et Thormählen et Bantzen, lesquelles vont nécessiter l'appui officiel pour pouvoir faire face à l'hégémonie des Français et surtout des Anglais déjà fort présents depuis plus de quatre décennies sur les côtes camerounaises, Bismark va passer des simples déclarations d'intention à une occupation effective du terrain. C'est alors qu'il leur confiera la mission d'asseoir les bases de l'empire colonial allemand en Afrique en

encourageant la multiplication des traités avec des chefs indigènes. L'objectif ainsi poursuivi est double. À savoir « rassurer les commerçants allemands installés sur des côtes face à la menace britannique et poser les bases d'une occupation coloniale en y faisant hisser le drapeau allemand » (Ngongo, 1986 : 19).

Il faut dire qu'avant la colonisation allemande, l'environnement juridique et sociopolitique est encore globalement favorable à la pacification des rapports sociaux. C'est ce que semblent indiquer l'économie de l'ensemble de traités et contrats signés entre les Anglais et les Douala durant cette période⁴⁸. Cette situation présentera néanmoins des prémises de dégradation à la veille du traité de 1884, du fait de tensions violentes existant au sein de différentes chefferies et qui constitueront un alibi pour la recherche d'une protection extérieure par certains chefs. La lecture des lettres écrites par les souverains douala aux autorités anglaises présentent une certaine *lassitude* prononcée face aux hésitations de ces dernières. C'est entre autre ce qui facilitera l'annexion « pacifique » allemande – qui de toute façon était inéluctable. Mais le plus significatif pour notre travail, c'est de relever la conséquence historique d'un tel abandon de souveraineté au profit d'une nation étrangère. Cet acte en effet symbolisera le début d'une période délicate pour la préservation des droits humains dans le futur État du Cameroun, en même temps que la ruée coloniale va jeter les bases d'un ordre politique de type nouveau.

C'est ainsi qu'en se positionnant sur la controverse doctrinale opposant les auteurs sur la validité (Kamto, 1990 et Ndam Njoya, 1976) ou non (Onana, 1999) du traité signé le 12 juillet 1884 entre les chefs douala et les commerçants allemands, Fabien Nkot considère cet accord comme « un acte juridique, passé entre des autorités politiques au statut international indéciés (les rois doualas) et des commerçants allemands agissant visiblement pour le compte de l'Etat allemand » (Nkot, 2005 : 14). En effet, poursuit-il, « le moins qu'on puisse dire est que cet accord fut producteur d'effets au plan international, en tant qu'il fut endossé par le gouvernement allemand, qu'il ruina les espoirs du Consul Hewet de Grande Bretagne, et fonda l'application au Cameroun de la doctrine de l'hinterland » (*idem*). Dès ce moment en tout cas, un processus d'extériorisation de l'ordonnancement juridique et politique va se mettre en place. L'un des premiers indicateurs de cet acte symbolique de perte de contrôle et de sens sur son histoire est la transformation immédiate du Cameroun du statut de *protectorat* allemand à celui d'une colonie de « fait », juste après la conquête de son *hinterland*.

⁴⁸ Nous pourrions ainsi prendre pour exemple les Contrats anglo-douala du 10 juin 1840 au sein desquels « Bell et Akwa s'associent aux Anglais pour combattre la traite des esclaves » (Ngongo, 1986 : 20). Mais aussi du traité du 29 avril 1852 qui renforce les préoccupations morales, et du traité créant la Cour d'équité le 14 janvier 1856 (*idem* : 22).

B. Usages ambigus des droits de l'homme sous la domination allemande (1884 – 1916)

1. Une domination parsemée d'une brutalité excessive

Au lendemain de la conférence de Berlin, le projet colonial encore en esquisse va prendre un nouveau virage. Celui-ci va s'opérationnaliser par une nette accélération des procédés d'expansion, poursuivant le but d'agrandissement des *possessions* des États européens. La colonisation en effet apparaît d'abord comme une affaire économique, de prestige et de puissance, tandis que les territoires conquis par les pays industrialisés sont perçus comme des marchés d'exportation, de mise au travail d'une main d'œuvre à vil prix, voire gratuite, en bref des réservoirs de matières premières et de main d'œuvre humaine. Aussi verra-t-on les propagandistes pangermanistes affirmer en 1886 dans *la Kolonial politische Korrespondenz*, organe d'expression d'une Compagnie allemande de l'Afrique orientale, que « le but de la colonisation est d'enrichir sans scrupule et avec décision notre propre peuple aux dépens d'autres peuples plus faibles »⁴⁹. L'on comprend ainsi l'institutionnalisation et le renforcement du travail forcé qui viendra déstabiliser les structures familiales en séparant arbitrairement les maris de leurs femmes et enfants, tout en entassant « en troupeaux » des êtres humains. En plus de travailler dans des « conditions inhumaines » dans les plantations coloniales et autres chantiers publics, ces derniers ne seront guère épargnés des « brutalités de leurs exploiters, fouettés pour la plus légère infraction », et débouchant en permanence sur des taux de mortalité effrayants (Njeuma, *op.cit.* : 92-93).

Il s'ensuit que la brutalité excessive de la domination allemande va en permanence déboucher sur des abus instaurés au sein des comportements banals de son personnel dominant, à l'instar du major Hans Dominik « rendu tristement célèbre en pays Beti à cause de sa cruauté » (*idem* : 91). Les Allemands au lendemain de la signature du traité Germano-Douala du lundi 14 juillet 1884, vont mettre en place une stratégie militaire d'annexion de l'intérieur du Cameroun connu sous le nom de politique de l'*hinterland*. Hans Dominik, décrit comme une personnalité redoutable et énergique, sera un des pionniers de cette politique hégémoniste dont les objectifs rendaient « normalement » caduque en cette période toute idée de préservation des droits humains. Aussi n'hésitera-t-il guère dans son élan d'agrandissement de l'empire colonial de pendre tout chef de clan « soupçonné » d'un quelconque complot contre lui et/ou son administration.

⁴⁹ Cité par Adalbert Owona (1996 : 75).

Bien plus, les premières structures administratives vont d'abord concourir à la préservation des intérêts supérieurs de la Métropole au mépris de la stabilité réelle des structures politiques locales. Il en est ainsi de l'institution du titre de « major » à certains chefs au détriment des autres, pour la collecte des impôts et la levée des hommes pour les travaux de construction et d'entretien des routes, entre autres⁵⁰. Ce qui, en plus d'aviver des conflits entre membres de la communauté Bèti, va en outre creuser une certaine distance entre les chefs recevant des dividendes intéressantes, par le biais de la promotion, et leurs populations. Cette scission entre les chefs indigènes et leurs populations va profondément remettre en cause les bases même de la stabilité de ce peuple dont la croyance en l'ancestralité préservait une certaine fierté qui les aurait d'ailleurs empêcher de devenir des négociants, tant on apprenait au Bèti dès l'enfance « d'être courageux et hospitalier », mais aussi « de régner sur une concession et d'entretenir de bonnes relations avec d'autres chefs de clan » (*idem* : 144). C'est ainsi qu'avec l'appui de la religion (catholique pour ce qui est de la zone du centre) où la conversion au christianisme se fait généralement dans un climat enthousiaste⁵¹, toute la nouvelle micro-élite indigène administrative en émergence va s'insurger contre le pouvoir traditionnel des chefs de clan. À savoir maîtres d'école, miliciens, catéchistes et clercs de l'administration allemande (*idem* : 150). Un climat propice à l'abus des droits humains va s'alimenter au sein de cette nouvelle configuration sociale où logiques de pouvoirs et désir d'enrichissement vont extrêmement complexifier le développement politique au Cameroun.

Plus on avance dans la colonisation, plus les impératifs des droits humains sont soumis à des rudes épreuves, ainsi qu'on le voit avec les travaux de construction du chemin de fer qui vont s'avérer plus rugueux que ceux de porteur ou d'ouvrier des plantations. Le succès de la cueillette du caoutchouc par exemple pèsera lourdement sur les ressortissants de la région de l'Est du Cameroun, contraints par le travail forcé et le portage. Qui plus est « le taux de décès et de maladie sur le chantier était élevé, compte tenu du fait que les travaux avaient lieu dans une région au climat insalubre, non loin de la côte » (*idem* : 145). Au final, il s'est avéré qu'à la fin de la colonisation allemande, la société Bèti va être complètement désarticulée, et ceci s'observe à deux niveaux. D'abord parce que la première guerre mondiale est une épreuve traumatique d'une horreur encore jamais vécue par l'homme Bèti auparavant, en termes de longévité, de destruction et de cruauté. Ensuite parce que le nouvel ordre imposé de l'extérieur va déboucher sur la croissance du vandalisme avec les extorsions des hommes en

⁵⁰ Quinn, *in* Njeuma, *op.cit.* : 140.

⁵¹ Il est vrai que l'institution de la monogamie va porter un coup fatal au système social en vigueur où la polygamie était source de prestige. Il n'empêche que l'on assiste à une adhésion peu contraignante.

uniforme de police et le développement des nouvelles pratiques de sorcellerie et de vol non maîtrisées par le système social.

2. Une œuvre sociale néanmoins considérable ?

Il apparaît moins aisé de dresser objectivement le bilan de la colonisation allemande au Cameroun du fait de la propension des germaniques d'être excessif en toute chose, positive ou négative. À côté de l'extrême cruauté, l'administration coloniale allemande s'affirme aussi à travers ses grandes réalisations en matière d'infrastructure, de développement économique et de l'évolution administrative. Richard Joseph notera à ce propos que « le caractère impressionnant des réalisations matérielles allemandes pendant ces trente années permettait aux Camerounais, et aux administrateurs français, de juger de l'importance de l'œuvre accomplie en comparaison du peu de réalisations effectuées par les Français dans ce domaine » (Joseph, 1986 : 41). Il s'agit principalement sur le plan économique de la création des plantations (banane, tabac, cacao, palmiers, caoutchouc), de la mise sur pied de petites industries de bois, des briqueteries et de la fabrication de l'huile de palme. L'œuvre socio-économique allemande semble ainsi considérée par certains chercheurs et même par la mémoire collective comme considérable en comparaison par exemple à celle des Français.

À titre illustratif, une petite étude des factoreries gérées par les Allemands démontrera que ces derniers, « tout en exploitant les ressources économiques du pays, ont en même temps jeté les bases sur lesquelles devait reposer l'économie ultérieure du Cameroun » (Njeuma, *op.cit.* : 81). Même s'il ne fait aucun doute que l'organisation de l'administration poursuit d'abord les intérêts du colon, la vision grandiloquente entretenue par l'Allemagne sur le Cameroun va déboucher sur des tentatives autant que possible de conciliation des objectifs économiques allemandes à l'amélioration des conditions de vie des indigènes et des fonctionnaires allemands en exercice sur place. Une telle vision va les ramener à la revalorisation des chefferies en instaurant une sorte d'administration indirecte associant véritablement des chefs locaux – quoique de manière surtout consultative – sur certaines questions importantes. C'est dire que l'œuvre sociale allemande se traduirait aussi à travers une panoplie de dispositions prises pour le développement infrastructurel et humain pour un intérêt quasi-collectif.

Il en est ainsi de la police sanitaire où est organisée une politique publique de santé publique efficace incluant les médecins d'État autorisés à soigner fonctionnaires et indigènes, obligeant les employeurs à assurer la vaccination de leurs ouvriers, et obligeant les indigènes « à enterrer leurs morts dans des cimetières et non dans leurs habitations. » (Ngongo, *op.cit.* : 57-

58). Il en est de même pour ce qui est de l'organisation du travail indigène qui en dépit de la persistance des bastonnades, va tenter d' « humaniser » l'important phénomène de portage à travers un arrêté du 4 mars 1908. Tandis qu'une ordonnance du 24 mai de l'année suivante va constituer un code véritable de travail rarement rencontré au sein des colonies⁵². Sur le plan judiciaire également, des mesures sont prises en faveur des femmes qui ne peuvent être gagées ou vendues du fait des dettes des maris ou parents, et auxquelles la bastonnade est interdite. Même si l'ordonnance du 7 avril 1900 confère des pleins pouvoirs au gouverneur et malgré le fait que l'objectif premier reste l'évitement et l'étouffement des moindres perspectives de retournement contre l'ordre autoritaire établi, il n'en demeure pas moins que le bilan infrastructurel de la politique coloniale allemande au Cameroun apparaîtrait globalement *positif*: « en une trentaine d'années, les représentants du gouvernement impérial ont posé les bases institutionnelles et une infrastructure économique solide pour la construction d'une entité étatique autonome » (*idem* : 65).

Paragraphe 2 : États des droits de l'homme sous l'ère franco-britannique (1916 – 1958)

Après le départ définitif des Allemands au cours de la première guerre mondiale, le Cameroun va être placé sous mandat franco-britannique par la Société Des Nations, à la suite du traité de Versailles. Dans l'esprit de l'article 22 du pacte de la SDN de 1922, le mandat désigne l'administration du Cameroun par une puissance développée sous le contrôle du mandant. Il implique ainsi un rejet formel de toute velléité annexionniste préconisée par la France et l'Angleterre. Seulement ces dernières occupent déjà *de fait* le territoire du Cameroun bien avant la conférence de Versailles. Alors même que l'idée du mandat à la Conférence de la Paix de Versailles s'entend dans l'esprit du président américain Woodrow Wilson comme une plus grande autodétermination des anciennes colonies, la France et la Grande Bretagne vont s'y opposer formellement. Ils profiteront de leur établissement de « fait » précoce pour établir une *situation irréversible* qu'ils renforceront ensuite en introduisant subrepticement une disposition dans l'article 9 qui jettera une confusion entre pays sous mandat et colonie : « la puissance mandataire aura pleins pouvoirs d'administration et de législation sur les contrées qui seront administrées selon la législation de la Puissance mandataire comme *partie intégrante de son territoire* »⁵³. Par là même, le bien-être et le développement proclamé dans le cadre de l'article 22 du pacte de la société des nations, vont être juridiquement dérogés par

⁵² Celui-ci va ainsi réglementer le recrutement d'ouvriers indigènes, obliger un contrat de travail soucieux des conditions des travailleurs et Imposant des obligations aux employeurs (*idem* : 58-59).

⁵³ Cité par Louis-Paul Ngongo, *op.cit.* : 93.

l'article 9 de la formule spéciale du mandat français sur le Cameroun. Mais c'est surtout dans les pratiques qu'une occupation peu soucieuse des dispositions de la SDN va se faire le plus ressentir.

A. L'assimilation à la française et impact négatif sur les droits humains

1. Sur le plan juridico-institutionnel

Dès leur entrée sur la scène camerounaise en 1916 après la fuite des Allemands, les Français n'attendent guère le dénouement de la Première Guerre mondiale pour occuper effectivement le territoire camerounais considéré dans leur esprit comme un joli butin de guerre. Fidèle à son modèle de gouvernance jacobin et d'assimilation, la France va directement s'appuyer sur les importantes infrastructures laissées par l'Allemagne pour consolider un complexe juridico-institutionnel efficace pour la poursuite de ses aspirations impérialistes. L'indigénat, dans ce sillage est sans aucun doute la plus préjudiciable des institutions légales de l'ère coloniale qui aura le plus grand impact sur le quotidien des Camerounais durant l'occupation française. Ce code juridique racial destiné aux « sujets » indigènes pour les distinguer des « citoyens » français est en réalité un instrument malléable au gré et à l'humeur du fonctionnaire. Ce qui lui confère des pouvoirs illimités sur le nègre, « avec peu ou pas de contrôle de personnes ayant des compétences juridiques et, cela va de soi, sans possibilité de recours pour les victimes de ces procédures sommaires (Joseph, 1986 : 45).

Sur le plan judiciaire, l'indigénat constitue certainement l'indice le plus visible de la confiscation et de l'abus du pouvoir par les autorités coloniales. Pratique révélant un refus total de comparaison du nègre au citoyen français, l'indigénat s'entend dans sa conceptualisation comme un régime juridique d'exception au droit constitutionnel⁵⁴ et au droit pénal (infractions généralement pas prévues dans les lois ordinaires). Il désigne aussi une absence totale de droits politiques où triomphe l'arbitraire à la place du droit. Aussi débouche-t-il sur des contraintes de toute sorte pesant sur tous les indigènes quels qu'ils soient :

Pour avoir une idée de l'application de l'indigénat, qu'il suffise de rappeler que pour la seule année 1935, on a recensé 38 000 cas. Mais il est facile d'imaginer les abus auxquels peut donner lieu un tel régime. Le mauvais état des prisons entraîne 5 à 10% de décès parmi les détenus (Ngongo, *op.cit.* : 149).

⁵⁴ Ici c'est l'administrateur et non pas le juge qui constate l'infraction, la juge et applique la sanction selon sa propre humeur. Louis Ngongo affirme à cet effet : « on comprend dès lors pourquoi l'histoire des institutions du Cameroun pendant cette période se réduit finalement à une histoire des institutions administratives, à cause de cette concentration excessive des pouvoirs aux mains des administrateurs » (Ngongo, *op.cit.* : 146).

C'est sous la houlette de l'indigénat que va se consolider au Cameroun une pratique généralisée d'instrumentalisation perverse des droits humains, avec son lot de conséquences. C'est au sein de ce modèle rétrograde de gouvernance juridico-politique que les bases du clientélisme et de la corruption endémique future et de l'usage du faux sont jetées au Cameroun, par la double attitude des colons et de leurs auxiliaires que sont les chefs indigènes cooptés. Ces chefs vont ainsi prendre l'habitude d'imposer des sommes supérieures à leurs populations au taux d'imposition « légal », en vue d'empêcher le surplus. Mais encore, ils inaugureront une pratique disproportionnée de recrutement des hommes demandés par l'administration coloniale, oscillant entre « abus » et « extorsions » de tout genre. Clientélisme, tribalisme et népotisme dans la répartition injuste et inégale dans le recrutement des travailleurs en ménageant les ressortissants de leurs propres clans au détriment des autres qui devaient, de surcroît, payer cher leur éventuelle libération. Prenant en outre l'habitude de prélever un surplus d'homme qu'ils exploitaient à leur propre fin dans leurs concessions et plantations, l'attitude des chefs indigènes entrainait en parfaite osmose avec l'usage du faux dans les artifices utilisés délibérément par les Français pour saboter les statistiques indiquant le nombre de forçats morts chaque année ou en fabriquer de fausses afin de tromper la Commission Permanente des Mandats (CPM) de la SDN (Joseph, *op.cit.* : 46).

L'on comprend ainsi pourquoi le processus de chefferisation des institutions traditionnelles par le colonisateur va délégitimer le pouvoir local et faire perdre par là même à l'Africain la maîtrise de sa propre destinée. Re-situant cet enjeu en pays Bassa, Titi Nwel souligne que les chefs désignés arbitrairement ou non par l'autorité coloniale « devinrent pour la plupart des alliés inconditionnels de leurs maîtres dans l'œuvre de destruction de la culture indigène et particulièrement de l'organisation socio-politique traditionnelle »⁵⁵. Le bouleversement des structures sociales traditionnelles va également s'opérer par la cooptation des chefs traditionnels (dont beaucoup furent nommés directement par le colon en remplacement de certains chefs légitimes, mais indociles) dans l'administration française. Ce procédé, en déplaçant l'essence de leur pouvoir des traditions et institutions locales vers la raison coloniale, débouchait en pratique sur des injustices et abus que le colon feignait d'ignorer. Car, trouvant son compte en matière de collecte d'impôt et de ravitaillement en main d'œuvre pour la construction du chemin de fer et des routes, et pour la rentabilisation des plantations européennes. Aussi, pour rendre « acceptable » ces différentes pratiques aux yeux des

⁵⁵ Cité par Mbog Bassong (Mbog Bassong, 2007 : 304).

autochtones, évolués et autres observateurs externes, l'on recourait à un arsenal juridique savamment orchestré.

C'est dans cet esprit que la logique d'organisation et du fonctionnement des Assemblées représentative et territoriale du Cameroun au sortir de la deuxième guerre mondiale va évoluer « à la lisière de l'Union française dont les bases furent jetées à la conférence de Brazzaville en 1944 » (Nkot, *op.cit.* : 19). Où l'on observe au niveau du Cameroun les bases d'une organisation juridique et institutionnelle opposée au principe d'égalité, central au niveau de la protection et promotion des droits de l'homme. L'Assemblée représentative ainsi mise sur pied au Cameroun par le gouvernement provisoire de la France est constitué d'un double collège représentant de manière hiérarchique les citoyens français et quelques « assimilés » au premier étage, et des « sujets » répondant à des critères bien précis⁵⁶, constituant les électeurs du second collège. Lors du scrutin de 1945, le citoyen français Louis-Paul Aujoulat est élu comme représentant du premier collège, tandis qu'Alexandre Douala Manga Bell, notable douala « assimilé » français va représenter le second collège à l'Assemblée constituante à Paris, où « ces deux élus "camerounais" s'affilieront au Mouvement des républicains populaire (MRP) » (*idem*).

Il faut attendre août 1944 à la suite de la Conférence de Brazzaville pour que le gouvernement de la France Libre étende le droit de former des syndicats à leurs sujets des colonies. Mais dans les années trente déjà, une première tentative des autochtones de mise en place d'une *Ligue des Fonctionnaires* est écrasé par le gouverneur Marchand⁵⁷. L'engouement de la population pour la chose syndicale sera tel qu'un an seulement après la promulgation de ce droit à Brazzaville, le Cameroun aura une organisation syndicale confédérale très structurée. La soif de liberté et le besoin d'égalité que nourrissent les populations sont telles que l'essentiel des secteurs d'activités publiques ou privées seront directement constitués en syndicats autonomes. Ce qui provoquera une réaction prompte des colons et de l'administration française, décidés à casser cette dynamique associative en vue de ménager les « affaires » coloniales.

Dans le but de préserver leurs intérêts, les colons vont dès le 15 avril 1945 mettre sur pied l'Association des Colons du Cameroun (ASCOCAM). Courroucés de n'avoir pas été conviés à la Conférence de Brazzaville, ceux-ci vont organiser la Conférence des États Généraux de la

⁵⁶ Critères d'éducation et de statut social tels que définis par l'administration coloniale.

⁵⁷ Répression qui se déroule au même moment que les Blancs du territoire possédaient des groupes syndicaux depuis 1920 (Joseph, *op.cit.* : 74).

Colonisation Française à Douala à partir du 2 septembre 1945. Où ils préconiseront une politique raciale s'opposant fermement aux droits politiques accordés aux Africains à Brazzaville, et en revendiquant par exemple l'établissement d'un parlement à deux chambres avec un double collège pour élire les représentants, et où colons et fonctionnaires choisiront les Africains ayant droit au vote (Joseph, *op.cit.* : 80 & 81). Ils seront ainsi à l'origine des émeutes de septembre 1945, en manifestant une indifférence et un mépris affichés face aux revendications des travailleurs. Mais aussi à travers leur participation active aux soulèvements, en répondant avec des armes à feu et un avion, aux bâtons des chômeurs et travailleurs occasionnels.

Par ailleurs la maîtrise du processus électoral par le colonisateur va également constituer un levier déterminant d'exclusion des acteurs politiques « indésirables ». Appuyée sur son pouvoir de définition et de délimitation de la scène politique légale, l'administration coloniale de par cette maîtrise des différents sites de compétition politique, va lourdement peser dès 1945 sur le processus de structuration politique de la société camerounaise. En fixant souverainement les règles, en manipulant les résultats électoraux, en contrôlant discrétionnairement le processus d'inscription aux listes électorales, celle-ci va par exemple parvenir à « priver de toute représentation parlementaire et rejeter dans l'illégitimité de la pratique révolutionnaire l'Union des populations du Cameroun » (Bayart, 1985 : 30).

Sur le plan juridique et institutionnel, l'Assemblée Représentative camerounaise (ARCAM) créée par la constitution de la Quatrième République française de 1946 n'aura qu'un rôle purement consultatif où aucun pouvoir politique, ni législatif n'est accordé aux élus. Qui plus est cette constitution opérait une distinction de type raciale en opposant les citoyens de droit commun constitués des Français et quelques rares Camerounais l'ayant acquis, et les citoyens de statut personnel composés de la population indigène majoritaire. Ainsi les institutions politiques et la représentation du Cameroun au sein des assemblées métropolitaines vont être monopolisées par trois principales forces que sont l'administration coloniale française, les colons blancs et les Camerounais « dociles » et sensibles aux intérêts des deux premiers groupes : « le système de double collège⁵⁸ qui accordait aux Blancs une représentation politique tout à fait disproportionnée eu égard à leur nombre fit beaucoup pour maintenir la domination de ces trois forces qui collaboraient entre elles, ainsi que les conditions très restrictives imposées aux Camerounais pour être électeurs » (Joseph, *op.cit.* : 93). Le système

⁵⁸ Et il faut ajouter que 4000 Français avaient seize élus là où trois millions de Camerounais étaient représentés par vingt-quatre.

de double collège électoral jouera le rôle de blocus de l'évolution politique du Cameroun tout en s'ajustant à la stratégie économique coloniale de préservation du monopole industriel et commercial des Blancs. Si l'on ajoute la masse salariale du personnel administratif (public ou privé), l'on se retrouve dès 1951 dans une situation où 3 800 salariés blancs gagnent trois milliards de francs CFA quand le revenu total de 130 000 salariés camerounais est inférieur à quatre milliards (*idem* : 168).

La transformation de l'ARCAM en Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) qui procède d'une loi française du 6 février 1952, va être suivie par l'organisation des élections le 30 mars de la même année pour désigner les députés. Cette consultation constituera l'une des premières « opération(s) de manipulation électorale orchestrée par les fonctionnaires de l'administration coloniale et décriée par une frange dominante de la littérature spécialisée » à l'instar de T. Levine et surtout Philippe Gaillard (Nkot, *op.cit.* : 20). Cette manipulation suscitera une réaction de la part des leaders de l'UPC (Union des Populations du Cameroun) et d'une bonne frange de l'ensemble du corps social acquis à la cause de ce parti politique. Cette réaction en même temps disproportionnée et compréhensible constituera une opportunité « salutaire » entre les mains de l'administration coloniale, alors à la recherche des motifs d'écartement du parti nationaliste des affaires publiques. Ce besoin de mise à l'écart de l'UPC s'avère d'autant plus pressant dans ce nouveau contexte de préparation minutieuse des conditions d'accès du Cameroun à l'autonomie avec une élite plus ou moins docile et sensible à une certaine vision française de l'indépendance.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le contexte d'émergence de la loi-cadre Defferre du 23 juin 1956, qui émerge un an après l'interdiction officielle de l'UPC à la suite des émeutes orchestrées par l'administration française pour démanteler le rayonnement de ce parti devenu *nuisible*. C'est ainsi qu'au sein de l'ATCAM sans l'UPC et constituée principalement des groupes organisés par affinité politique ou ethnique, le Cameroun va évoluer d'État sous-tutelle doté d'une Assemblée législative (ALCAM) et d'un gouvernement (décret n° 57-501 du 16 avril 1957), à l'entrée en vigueur de celui de l'autonomie élargie⁵⁹ suite à l'ordonnance du 30 novembre 1958. Selon Abel Eyinga, « la désignation de Jean Ramadier aux fonctions de haut-commissaire de la France au Cameroun, la démission d'André Marie Mbida et, surtout, la nomination d'Ahmadou Ahidjo comme Premier ministre participaient d'un plan

⁵⁹ Suite à la réduction des compétences de la France, même si elle détient toujours des leviers de souveraineté incontournables relatifs à la monnaie, la défense et la politique étrangère.

savamment orchestré par les autorités françaises »⁶⁰. L'économie des politiques administratives mises en place ne parviendra pas à démentir ces propos.

2. Au niveau des politiques administratives

Dès leur entrée en lice au Cameroun, les Français affichent directement une préoccupation féroce à effacer les traces allemandes (intensification de l'enseignement public) tout en conservant les acquis infrastructurels, afin de réussir l'intégration *de fait* du Cameroun au sein de l'empire colonial français⁶¹. Une organisation centralisatrice napoléonienne instituant un respect scrupuleux de la hiérarchie et au sein de laquelle les préoccupations sécuritaires l'emportent de loin sur les impératifs de développement, sera mise en place dans l'immédiat. Entre 1915 et 1945, Daniel Abwa va relever un système administratif « fort ambigu et contradictoire » dans le Grand Nord, dont l'une des caractéristiques fondamentales consiste « à casser les royaumes précoloniaux comme ce fut le cas de celui d'Abomey, de l'empire du Morho Naba dans l'actuel Burkina-Faso, et de celui des différents anciens États de la région du Tchad »⁶². Cette ambiguïté se trouve dans son irréductibilité à l'*indirect rule* compte tenu des méthodes employées qui oscillaient entre une politique d'apprivoisement des lamibbe en leur offrant de nombreux cadeaux publiquement au prorata de leur « volonté de collaboration », et une contre-politique de contrôle et de fragmentation de l'autorité du même lamido (*idem* : 205 ; 207 & 217). Ainsi on verra un Lamido comme Issa coupable pour « avoir organisé un pillage dans son unité administrative et d'y avoir fait un rapt considérable d'hommes, de femmes et d'enfants » (*idem* : 211). Mais en même temps « protégé » voire « rehaussé » par le capitaine Popp (chef de circonscription) dans l'unique but de préserver la place de ce *loyal* serviteur des intérêts français dans l'échiquier administratif colonial⁶³. En outre, pour mieux contrôler les lamibbe, les Français vont transférer l'ancien poste administratif érigé par les Allemands de Tison à N'Gaoundéré tout en évoquant des raisons humanitaires articulées autour de la thématique du souci du bien-être des populations locales victimes des abus arbitraires des lamibbe (*idem* : 219).

Il apparaît logiquement que toute instance, autorité ou individualité susceptible d'empêcher ou de freiner l'avancement de l'œuvre colonisatrice était farouchement combattue par les

⁶⁰ Cité par Fabien Nkot, *op.cit.* : 22.

⁶¹ Et c'est durant la période d'incertitude précédant la signature du traité de paix dans le cadre de la SDN sensée décider du sort des colonies allemandes, que la France va s'y activer.

⁶² Abwa, *in* Njeuma, *op.cit.* : 203.

⁶³ *Idem* : 212. En retour, et cela va de soi, cette pièce maîtresse de l'administration centrale française devait se comporter comme un véritable valet au service de la logique coloniale.

Français. La manipulation des lamibbé par l'administration française au détriment des droits sociaux est révélateur de l'état des droits de l'homme dans l'ensemble du Cameroun et même de l'Afrique coloniale française :

On pouvait accepter certains abus des dignitaires à partir du moment où ils étaient utilisables ou utilisés par l'administration. Les autres, ceux que l'on exilait, étaient des dangers pour le maintien de l'influence française (*idem* : 227).

Et à l'extrême limite l'administration coloniale se réservait encore du droit de destitution qu'elle pouvait mettre en œuvre tout en l'habillant comme à l'accoutumé de la parure des droits de l'homme pour justifier un tel acte. Tel fut le cas lors de la destitution du lamido Mohammadou Abbo en 1939, « accusé d'avoir exercé avec ses dignitaires de nombreuses exactions sur les populations du lamidat », alors que la raison principale serait son opposition au projet de modification de modèle d'impôt coranique par l'administration française (*idem* : 234).

Prise dans sa globalité, la mise en place même des institutions politico-administratives et judiciaires est révélatrice du sort réservé aux indigènes. Conformément au principe d'hyper centralisation propre au jacobinisme, le Cameroun est quadrillé de circonscriptions administratives directement rattachées au pouvoir central exercé par le commissaire de la République ou gouverneur, recevant des ordres uniquement de Paris.

La politique économique de l'administration coloniale française repose exclusivement sur trois pratiques défavorables à l'épanouissement des Camerounais. À savoir le système des impôts et des taxes pour financer quelques projets et qui se matérialise par l'arbitraire du colon et des chefs indigènes promus ; le travail de corvée pour les indigènes qui est son pendant ; tout comme le sont de nombreux déplacements forcés et abusifs des populations pour les grands chantiers :

Dans ce système qui distingue "les sujets indigènes" de ceux, en très petit nombre, qui accèdent au stade d' "évolués", puis d' "assimilés", l'homme ordinaire est corvéable à merci par l'administration et les compagnies d'exploitation, grandes ou petites. Un arrêté du 4 octobre 1924 répertorie 34 infractions spéciales qui valent à l'indigène en régime de travaux forcés, des châtimens sévères qui vont de la "chicote" à la peine de mort, en passant par l'amende, la prison et la déportation. (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 23).

Parler de « retrait » des droits de l'homme durant la colonisation française ne veut guère dire que ceux-ci étaient au beau fixe durant l'ère allemande. Il s'agit simplement de relever le fait

que la France coloniale va imposer à nouveau les dures conditions d'une « colonisation primaire » sans toutefois briller par de grandes réalisations comme ce fut le cas avec les Allemands. Alors même que le statut juridique de régime sous-mandat imposé par les forces alliées aurait supposé une meilleure situation des droits de l'homme, l'administration effective s'opérait sous la forme d'une colonie à part entière, excepté peut-être certaines clauses du Mandat telles l'interdiction du service militaire, le contrôle de l'alcool et les avantages accordés aux membres de la SDN sur le territoire camerounais en matière économique et douanière (Joseph, *op.cit.* : 43). Toutefois le fait que la CPM de Genève ne puisse disposer d'une source indépendante d'information de manière systématique, limitait les possibilités de contrôle effectif des actions de l'administration française. Ce qui permettait à cette dernière de faire « figurer dans son rapport ce qu'elle voulait bien, et le plus souvent sous une forme qui ne permettait pas, à l'évidence, de se rendre compte si quelque chose allait mal » (*idem* : 44).

La structuration de l'économie politique du Cameroun colonial telle que dessinée par la France était également de nature à compromettre pour longtemps les droits sociaux et économiques fondamentaux des populations. Ainsi en est-il du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des Territoires d'outre-mer (FIDES), qui dans la réalité va agir comme une sorte d' « aimant pour le capital français et diverses entreprises étrangères ainsi que pour les Blancs du pays qui s'empressèrent de profiter de la manne en installant des magasins d'outils ou de réparations ou simplement des garages » (Joseph, *op.cit.* : 127). Le programme répondra prioritairement aux « besoins de la colonisation française » en même temps qu'il servira « comme moyen d'investir les ressources financières camerounaises dans les entreprises industrielles et commerciales françaises » (*idem*). La même analyse peut également être faite à propos d'Aluminium du Cameroun (ALUCAM), mise d'abord au service de l'économie française et symbolisant la nature extrême même du colonialisme (Eyinga, 1984).

Au demeurant, s'il ne fait aucun doute qu'aucun droit politique ne fut accordé aux Camerounais sous la domination allemande comme sous la férule française, il apparaît en définitive que « la seule différence réelle entre la période allemande et la période française de colonisation primaire est que les Allemands pouvaient se prévaloir de nombreuses réalisations malgré les souffrances imposées aux habitants, tandis que les réalisations françaises restaient maigres, quel que soit le point de comparaison » (Joseph, *op.cit.* : 44). Quid du modèle administratif britannique ?

B. Le Cameroun sous administration britannique et les Droits de l'homme

1. Une politique du « peu » mais qualitativement significative ?

Le manque d'intérêt de la Grande-Bretagne pour le Cameroun s'expliquerait par la déception due à la perte de Douala au profit de la France d'une part, et à la nature circonstancielle même d'acquisition de cette ancienne possession allemande, d'autre part. Conséquence, le Cameroun britannique se verra rattaché au système d'administration en vigueur au Nigéria à la suite de l'ordonnance du Conseil de 1923. Initiative juridique techniquement illégale qui va entraîner l'administration d'un territoire sous-mandat comme une colonie. Toutefois, le modèle d'administration britannique dit *indirect* qui s'appuie beaucoup sur les indigènes va accroître leur participation aux affaires de la cité, tout en permettant subrepticement l'éclosion d'un certain élan nationaliste. Cette partie du Cameroun est par la suite scindée par une réforme de 1946 consommant la partition du territoire en deux parties distinctes, le Cameroun méridional et le Cameroun septentrional, chacun faisant partie de la région nigériane voisine. La partie septentrionale est pauvre, oubliée des circuits économiques modernes. Tandis que la zone méridionale, en revanche en est la « partie utile ».

Le peu d'intérêt marqué pour le Cameroun anglophone favorisera une certaine responsabilisation accrue des chefs coutumiers qui recevront des consignes du gouverneur de Lagos. Ce peu d'intérêt aux conséquences certaines, est également à l'origine des différences remarquables observées avec l'administration française, même si celles-ci restent à relativiser en fin de compte, du fait de la poursuite commune des intérêts géopolitiques similaires. Plus concrètement, la gestion britannique, très différente de celle des Français, aura été exempte de brutalités excessives, en même temps qu'elle « se distingue par une sorte de négligence dédaigneuse » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 24). Une grande charge en matière d'éducation et de santé par exemple va être attribuée aux églises chrétiennes, selon leur convenance. Néanmoins, « le peu qui est fait dans ces conditions est de bonne qualité », même si le territoire brille par un manque criard d'infrastructures de base. Sous-administré, peu équipé et dépendant essentiellement de la tutelle des provinces nigérianes, le Cameroun britannique fera figure de seconde zone, composé de sujets « subordonnés aux Nigériens qui les sous-exploitent » (*idem* : 25).

Suite à l'introduction des parlements régionaux par la Constitution Richards en 1947, le Cameroun septentrional demandera en vain en 1949 la séparation avec le Nigéria du Nord pour un retour à une véritable tutelle ; tandis qu'une crise éclatant au sein du *Eastern House of*

Assembly en 1953 va permettre aux leaders politiques du Cameroun méridional d'obtenir une certaine indépendance vis-à-vis de la politique nigériane. Il en découle un véritable procès d'émancipation politique dans le Cameroun méridional :

La scission donne naissance au Kamerun National Democratic Party (KNDP), sécessionniste et nationaliste, avec John Ngu Foncha et A. N. Jua, à sa tête. Son option pour une indépendance progressive sera confortée et accélérée par l'arrivée des réfugiés du Cameroun français. En 1959, l'alliance KNDP-OK gagne les élections et Foncha succède à Endeley comme Premier ministre. La conséquence immédiate en fut la séparation sans équivoque, de l'administration nigériane ; le commissaire britannique releva directement du Secrétaire d'État aux colonies et non plus du gouvernement général de Lagos (*idem*).

C'est suite à cet éveil d'émancipation politique que ce territoire va pouvoir jouer le rôle d'arrière-garde en accueillant les Camerounais fuyant les travaux forcés imposés par l'administration française. C'est dans les rangs de ces « rebelles » qu'un noyau d'activistes se formera plus tard, « demandant l'unification des deux Cameroun afin de libérer les secteurs français de la domination française » (Joseph, *op.cit.* : 47). Ce thème de l'unification chaleureusement défendu par le *Ngondo* (Douala) et le *Kumsze* (Bamiléké), deux associations traditionnelles – repris par l'UPC à sa création – va faciliter le rapprochement avec le *Cameroon National Federation* (CNF) du docteur Endeley et surtout le *Kamerun United National Congress* (KUNC). Le droit de pétition accordé à l'UPC à l'AG des Nations unies serait ainsi le fruit d'une fructueuse coopération avec les partis politiques du Cameroun occidental (*idem* : 205). Tandis que l'évolution politique au sein de cette partie qui bénéficie en fin de compte des avantages d'une stratégie coloniale plus « relâchée », va favoriser l'émergence des mouvements sociaux revendiquant une plus grande autonomie des indigènes et partant, une gouvernance politique plus soucieuse de la promotion de ses droits fondamentaux. La figure symbolique de l'émancipation politique du Cameroun la plus marquante de cette période se trompe certainement peu en observant que :

Dans l'application des résolutions de l'ONU, les Anglais sont en avance sur l'administration française. Le texte de la «*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*» est affiché dans les lieux publics, notamment dans les bureaux administratifs ; une Assemblée législative et un Conseil de gouvernement avec une large participation des autochtones fonctionnent déjà à Buéa (Um Nyobè, 1984 : 297).

Mais ceci ne doit certainement pas nécessairement conduire à la fétichisation du modèle d'administration britannique. Ce système dont le principe s'appuie sur les élites locales reste néanmoins très *précautioneux* dans le choix des profils des intermédiaires. De fait, les modalités de collaboration acceptées à travers la technique de l'*Indirect Rule* s'effectuent

rarement à n'importe quel prix. L'administration coloniale anglaise ne manque guère de lucidité quant à l'articulation de son efficacité avec la loyauté de ses intermédiaires. C'est ainsi qu'elle pouvait s'ingérer dans le processus de désignation des autorités traditionnelles « au mépris de la volonté des populations indigènes », comme cela s'est observé à travers son attitude partisane dans un conflit opposant Ndefu et Fomukono, deux prétendants à la chefferie de Mankon, située dans l'actuelle province du Nord-Ouest (Abé, 2004 : 229). Cependant, le relatif recours à une répression disproportionnée comme c'est le cas avec l'expérience de la colonisation à la française va favoriser l'émergence des acteurs politiques moins « contrôlés » en zone anglophone.

2. Une administration finalement favorable à l'émergence d'une élite politique autonome ?

Le modèle britannique de colonisation au Cameroun reste moins « châtié » et préoccupé par les grands enjeux économiques et géopolitiques que revêtent par exemple les colonies du Nigéria, du Zimbabwe ou encore de la *Gold Coast*. D'une certaine manière, ce relâchement laissera libre cours à une compétitivité politique moins « truquée » que dans le Cameroun français. C'est ainsi par exemple qu'à l'opposé de la Jeunesse Camerounaise Française (JEUCAFRA) qui semble avoir pour unique objectif de soutenir la France à tout prix, la *Cameroon Youth League (CYL)* qui serait la première association politique fondée en mars 1940 par Paul Kalè et Emmanuel Endeley, est préoccupée par la préservation de l'identité du Cameroun britannique intégré politiquement et administrativement au Nigeria.

Incidemment, on va assister au sein de cette partie du Cameroun à un développement politique accordant une certaine importance au droit à l'autodétermination des populations, en dépit du « rôle plus ou moins controversé de l'ONU dans le destin du Northern Cameroon » (Nkot, *op.cit.* : 31). Contrairement à la mainmise de l'administration directe française sur l'évolution du Cameroun oriental vers une certaine autonomie, le modèle de l'*indirect rule* aura eu pour principale conséquence à notre sens de laisser au moins en partie l'avenir du Cameroun sous-tutelle britannique entre les mains des indigènes. L'on ne saurait à cet effet contester la marge de manœuvre obtenue par les différentes associations politiques que sont le *Cameroon National Federation (CNF)* d'Emmanuel Endeley, le *Kamerun United National Congress (KUNC)* animé par Dibonguè, Mbile et John Ngu Foncha, le *Kamerun National Congress (KNC)* qui voit le jour à la suite de la fusion du KUNK et du CNF, le *Kamerun People's Party (KPP)* fondé par Mbile et Paul Kale pour se rapprocher d'Azikiwe, ou encore

le *Kamerun National Democratic Party (KNDP)* créé par Foncha et Ngom Jua. Toutes ces formations politiques vont jouer un rôle déterminant dans l'animation politique et institutionnelle du Cameroun anglophone durant la décennie 1950.

Aussi va-t-on assister à une pluralité des stratégies d'action au sein de l'élite politique en vue durant la dernière décennie précédant l'indépendance. D'un côté, le Dr Endeley visiblement séduit par le statut provincial concédé par l'administration de Lagos, va progressivement abandonner la revendication de réunification pour plaider en faveur de l'autonomie régionale au sein du Nigéria indépendant. Ce revirement en plus de provoquer le départ de M. Foncha et la création du *Kamerun National Democratic Party* en 1955, va conduire ce dernier à poursuivre « la politique de front commun avec l'UPC sur le thème de la réunification jusqu'en 1957, date à laquelle il se désolidarisa du parti nationaliste. » (Bayart, 1985 : 111). En outre, l'on observe durant la même période un jeu plutôt hautement réflexif d'alliances et de mésalliances entre les différents leaders en fonction de la lecture faite à propos de l'évolution, de la définition des enjeux, et des pressions sociales diverses.

Mais visiblement, cet acquis d'autonomie va progressivement s'effriter au cours des années suivantes à travers les disproportions nées dans le processus politique et institutionnel de rapprochement avec le Cameroun francophone et francophonisé. Lequel effritement dont la responsabilité de la même élite politique anglophone ne saurait être niée, va jeter les bases de l'actuel « problème anglophone » (Olinga, 1994) qui lui-même serait consubstantiellement lié au *problème national Kamerunais*.

Section 2 : Les droits de l'indigène sous l'étau des « droits » du colon : le signifiant et son signifié

Cette section s'intéresse spécialement au processus de fabrication coloniale du sujet indigène et à la mise en relief des effets induits de la puissance créatrice du colon. Elle s'appuie sur l'idée-force des *colonials studies*, selon laquelle le pouvoir d'invention de l'Autre par l'Occident participe d'un long processus d'idéologisation et d'articulation des discours savants avec des pratiques politiques, économiques et socio-culturelles, dans le but d'assigner une identité au *faible* répondant d'abord à la vision impérialiste du *fort*, de sorte à apprendre encore davantage sur le conquérant et très peu de choses, finalement, sur le conquis (Saïd, 1980). Sans s'opposer entièrement aux tenants de la co-production de l'ordre colonial (Onana, 2004 ; Romain, 2008 ; Bayart, 2010), il s'agit simplement d'envisager d'autres pistes de re-conceptualisation de la posture bijective – co-construction – jugée plus heuristique. Mieux, il

s'agit d'esquisser les contours d'une co-construction de l'ordre colonial plus sensible aux véritables sphères de conflictualité historique, c'est-à-dire de traquer les zones cachées où se livre le véritable combat du *sens*.

Paragraphe I : La fabrication coloniale du sujet indigène : le signifiant

Les fondements de l'acte de création de l'indigène s'étalent sur une période charnière qui constitue le moment de la conception, et qui précède l'ère du *baptême*. Le premier moment est celui de l'assignation identitaire, c'est-à-dire de l'imposition dans l'esprit de l'indigène de la supériorité ontologique de l'être blanc et donc de son acceptation du statut de sulbaterne comme un phénomène *naturel* relevant de l'ordonnancement normal et/ou banal des choses. Ce premier moment qui relève de l'expérimentation va ainsi progressivement préparer l'ère du baptême, symbolisée par la mise en application par l'indigène évolué de ladite identité assignée, gage préalable de son acceptation et de son entrée dans le concert des nations modernes.

A. Les fondements de l'acte de création de l'indigène : le moment de la conception

Avec l'épopée biblique de l'histoire de Noé sur la malédiction de Cham, le noir trainerait dans l'imaginaire occidental une série d'idées reçues qui en font un non-être dont la place ne saurait être au milieu des humains et encore moins des élus de la Civilisation. Cet imaginaire des « idées reçues » et des « clichés » sur l'Africain (Courade, 2006 ; Gazibo, 2010) va trouver un puissant confortement philosophique avec l'avènement de l'ère des Lumières en Occident, où la proclamation de la « mort de Dieu » érige l'*homo rationae* en maître absolu du contrôle de l'avenir et du sens.

Au-delà de l'auteur de *Ainsi parlait Zarathoustra*⁶⁴, c'est toute une branche significative d'auteurs influents qui vont élaborer les bases de la justification d'une politique raciale et hégémoniste vis-à-vis de l'Autre, appuyées sur une théorisation exceptionnelle. C'est ainsi qu'à propos du Noir, et partant de l'esclavage ou plus tard de l'entreprise coloniale, bon nombre des plus importants penseurs occidentaux vont encourager ces entreprises mercantilistes et impérialistes. De même, les hommes d'église ne seront pas absents de ces propagandes, tant leur implication considérable est aujourd'hui largement démontrée. Il est rapporté à cet effet que c'est l'ouvrage d'un missionnaire allemand qui le plus va convaincre

⁶⁴ L'un des leitmotivs du projet révolutionnaire de Nietzsche s'articule ainsi sur la proclamation de l'avènement du *surhomme*.

l'opinion publique de la nécessité de booster Bismarck à rentrer dans « l'histoire » (Owona, *op.cit.*).

De manière plus directe encore, si nous restons dans le cadre de l'influence des érudits, les œuvres des auteurs comme Hegel – sorte de père fondateur –, Victor Hugo ou encore Montesquieu dans un certain sens, sont parsemées d'une écriture soit directement raciale et impérialiste vis-à-vis du noir, soit alors stimulant et justifiant la nécessité d'établir un système d'interaction infantilisant pour ces « être-autres ». La conférence de Berlin de 1884-1885 à cet effet n'est guère l'acte symbolique-fondateur de l'assujettissement et de la chosification du continent noir dans l'imaginaire occidental. Celle-ci en vérité n'est que la traduction dans un langage plus juridico-légal d'une pensée et pratique généralement acceptées et légitimées au moins au niveau des milieux les plus influents de l'Europe.

L'on comprend ainsi que la nécessité d'un seul représentant du continent que l'on projette « envahir » tout en « s'investissant » n'ait pas effleurée l'esprit de la noblesse européenne convoquée à Berlin. Il est donc normal que la suggestion de l'émissaire américain attirant l'attention des différents invités à propos de cette représentation, ait été balayée d'un revers de la main par l'ensemble des acteurs en présence (Reybrouck, 2012). C'est dire qu'au commencement de l'ordre colonial se camoufle une « chose » pensée qu'est l'indigène. S'ensuivra la mise en place d'une technologie hégémoniste travaillant sans relâche à créer la *chose pensée* et à la confirmer dans cette place assignée de *chose* dans l'unique but de parvenir à fonder et à faire admettre une pensée de cette *choseit* au préalable imaginée avant d'être imagée.

Mais si le Blanc parvient à trouver des éléments de fabrication de l'indigène avec une certaine aisance, c'est d'abord parce qu'amplement aidé par sa *raison dans l'histoire* de la modernité qui auparavant avait légitimé la fabrication du nègre dont l'indigène ne sera qu'une réplique réadaptée aux nouvelles urgences du *Capital*. Achille Mbembe décrivant ce *vertigineux assemblage* qui aboutira à la création du nègre de la traite atlantique et ancêtre de l'indigène de la colonie, va également exposer quelques-unes de ses composantes essentielles qui justifieront sa place rétrograde dans le concert des nations :

Produit d'une machine sociale et technique indissociable du capitalisme, de son émergence et de sa planétarisation, ce nom fut inventé pour signifier exclusion, abrutissement et avilissement, voire une limite toujours conjurée et abhorrée. Honni et profondément déshonoré, le Nègre est, dans l'ordre de la modernité, le seul de tous les humains dont la chair fut faite chose et l'esprit marchandise – la crypte vivante du capital (Mbembe, 2013 : 17-18).

Il en découle ainsi une représentation coloniale du futur colonisé inscrite dans une double tradition hégélienne et bergsonienne justifiant son refus d'humanité tout en encourageant son assimilation à l'animal pour l'un, sans toutefois lui refuser une certaine sympathie ou affection qui nécessiteraient son *dressage* ou sa *domestication* pour l'autre. À travers ce dernier, « le maître conduit la bête à une expérience telle qu'au bout du compte, l'animal, tout en restant qui il est, c'est-à-dire autre que l'homme, entre néanmoins et réellement dans le monde-pour-son-maître » (Mbembe, 2000 : 45). Une fois le profil du nègre-indigène conçu et peaufiné, chaque puissance colonisatrice peut désormais se permettre d'assurer sa seconde naissance ou baptême qui va prendre plusieurs profils en fonction de la définition que le colon fera des enjeux et de ses désirs les plus urgents.

B. L'ère du baptême

De ce qui précède, l'on pourrait sous un angle théorique avancer à la suite de Mbembe que l'entreprise coloniale participe prioritairement de la mise en œuvre d'un droit que l'on ne négocie pas, mais que l'on s'arroge. Ce droit autoproclamé sur autrui assimilé à une chose s'inscrit dans la conception wébérienne du pouvoir. À savoir une relation s'exerçant sous le modèle d'une réciprocité disproportionnée entre une volonté essentiellement motrice d'un côté, et une autre quasiment réceptrice de l'autre. Pour revenir sur Achille Mbembe parlant du potentat colonial, l'on perçoit en cette pratique du style de souveraineté coloniale, des affinités profondes avec le modèle hobbesien de l'état de nature. Ce qui explique que l'administrateur colonial soit constamment séduit par l'exercice d'un *dominium* absolu sur l'indigène, la souveraineté coloniale se définissant en permanence par l'assurance de sa « toute-puissance » (Mbembe, 2000 : 56). S'auto-érigeant en *tout-puissant*, le colon va *légitimement* s'autoriser infiniment de faire et de défaire l'indigène selon ses goûts et humeurs propres, de lui faire jouer le rôle qui lui semble le mieux adapté en fonction des circonstances, et même de lui administrer autant de « baptêmes » qu'il désire en fonction des nouvelles missions à confier à son serviteur qui lui doit *tout*, au-delà de la vie même, si possible.

Ce procédé d'auto-élévation du colon en un dieu-créateur fait métaphoriquement du colonisé, sa créature. Si ce dernier *est*, il ne l'est qu'à l'image non de l'*homo sapiens strictu sensu*, mais comme une chose (le rocher par exemple) ou comme une bête (la chèvre par exemple) créée par le dieu-colon. En cela, la colonie s'apparente à une cité à la fois terrestre et céleste mélangé, et à l'intérieur de laquelle vivent ensemble, sans toutefois être ensemble, deux

catégories distinctes d'individus. L'individu-dieu encore appelé colon-créateur qui est érigé en *homo faber* se délectant de l'œuvre de ses mains. Tandis que le colonisé-créé symbolise l'ouvrage du colon qui seul a le pouvoir de l'ériger en *homo laborans* dont le travail du corps n'a de sens que capitalisé pour le bonheur suprême de son maître. Mais encore, l'invention du colonisé débouche logiquement sur un pouvoir absolu sur l'objet-créé et qui autorise son écrasement d'inessentialité, « en en faisant tantôt une chose, tantôt une bête, tantôt une personne humaine perpétuellement en devenir. Et, finalement, en blessant constamment l'humanité de l'assujéti, en multipliant les plaies sur son corps et en s'attaquant à son cerveau dans le but d'y laisser des lésions » (Mbembe, 2013 : 161).

L'indigène dans cette matrice sociale n'est donc pas susceptible de poser un acte légal, ou alors aucun acte posé par l'indigène ne procède d'aucune légalité. Sa « valeur » serait ainsi d'être utilisable et corvéable à l'infini parce qu'érigé en outil d'utilisation. « Et c'est cette fonction d'ustensile et dans cette maniabilité que réside son *être-chose de valeur* » (idem : 238). Dès lors, le colonisé peut paisiblement amorcer sa descente dans le royaume des ténèbres tout en se percevant cet état de chose comme relevant du cours normal et nécessaire des choses. À la limite, cette descente apparaît comme une nécessité qu'il doit accepter pour espérer des lendemains enchantés, susceptibles de surgir sous forme d'offrande, encore et toujours offerte par son « bienfaiteur » et maître. Sauf qu'en attendant les lendemains qui chantent,

... l'expulsion de l'indigène hors de l'existant historique intervient à partir du moment où le colon choisit – et il en a les moyens – de ne point le regarder, de ne point le voir, de ne point l'entendre, c'est-à-dire de ne lui reconnaître aucun attribut humain. À partir de cet instant, l'indigène n'est qu'en tant qu'il est *une chose niée*. Il n'est qu'en tant que quelque chose de niable (*idem*).

Le procédé de baptême n'est pas uniquement dirigé vers l'indigène commun ou le *collaborant* qui est susceptible d'accéder au statut d'évolué, sinon même de citoyen métropolitain dans de rares exceptions. Le colon a également le pouvoir de baptiser même les trajectoires les plus « indociles » qui refuseraient de légitimer son œuvre. Aussi, peut-il se permettre grâce au contrôle de l'arme propagandiste de le taxer d'*ingrat*, d'*envieux* ou d'*ennemi de la République*. Ce qui naturellement débouche sur des implications légales dont l'arme juridique de la subversion va se charger de régler le sort du *récalcitrant*. Même les créatures qui n'honorent le maître qu'en apparence sont assez aisément détectées, et n'échappent non plus au courroux qui guette les opposants « lucifériens » connus. Car de même que le Père des

Chrétiens connaît ses *vrais adorateurs*, de même il ne fait aucun doute que le colon va mettre une énergie considérable à identifier, à faire le tri entre ses « adeptes » et ses « ennemis ».

C'est dans ce sens qu'il convient d'appréhender la question de *l'infiltration communiste* qui pendant longtemps va être le cheval de bataille des adversaires et ennemis du mouvement nationaliste camerounais. Cette imputation opérée par l'unique voix autorisée de par son aura théologique évite ainsi à l'administrateur colonial et ses adeptes d'ouvrir une discussion critique et publique sur le fondement véritable des revendications formulées par l'UPC⁶⁵. Se prononçant pourtant sur cette accusation, Um Nyobè ne manquera pas de relever :

On nous traite de communistes. Or tout le monde sait que nous ne sommes pas une organisation communiste. Nous ne disons pas ça parce que nous détestons les communistes ou que nous avons peur d'être communistes, mais parce que nous considérons que la lutte pour notre libération nationale n'a pas à tenir compte de telle ou telle idéologie (*idem* : 60).

Ce besoin d'affirmation identitaire est une constance et même un préalable à l'engagement face à une cause. Il permet de faire le lien entre l'identité et l'indépendance et donc de conférer un sens et une finalité crédible dans la subjectivité du sujet, et de manière objective à toute action. Cependant, c'est ce besoin d'affirmation indigène de « soi » qui constitue la plus grande des aberrations, le *blasphème des blasphèmes* pour le colon, qui dans cette logique est parfaitement secondé par le Clergé, au-delà des indigènes assimilés. Ceux-ci en plus d'adapter des homélies à la cause de l'œuvre coloniale, auraient, à en croire certains témoignages, refusé des services religieux aux sympathisants UPCistes taxés de « Grands Satans ». Interpellé cette guerre menée par le Clergé contre la volonté d'émancipation des populations indigènes, Um Nyobè se défendra :

Certains prêtres catholiques oubliant que l'évangile s'élève contre les injustices, font les griots du colonialisme et nous traitent d'anti-religieux, ce qui est très faux d'abord parce qu'il ne peut pas y avoir d'Africains anti-religieux, ensuite parce que nous ne considérons pas le travail forcé, l'indigénat, la spoliation des terres, l'exploitation colonialiste en général comme des recommandations prescrites par la Bible. Au contraire, ce sont ces prêtres qui, en faisant de l'Eglise une tribune politique, ressemblent à ces trafiquants que Jésus chassa du Temple (Um Nyobè, 1989 : 60).

Malgré les pratiques et initiatives endogènes de résistance face aux projets hégémoniques de déshumanisation de l'homme noir, les conséquences de l'action coloniale s'inscriront durablement dans l'histoire en cours des sociétés africaines. Les effets induits de cette norme-

⁶⁵ Mbembe, in Um Nyobè, 1984 : 42.

pratique-créatrice du sujet africain continueront à ce jour à influencer les processus de reproduction sociale-politique.

Paragraphe 2 : Les effets induits du pouvoir créateur du colon

L'un des premiers effets induits de la puissance créatrice de la figure indigène par le colon est l'émergence de rejets locaux du modèle colonial de domination hégémoniste. Premier fruit de la semence « coloniale » qui, il faut le relever, n'aura guère beaucoup de difficultés à repérer des sites de fertilisation de son « œuvre », la figure de l'indigène évolué va, suite au retrait des chefs, se présenter comme le moteur de diffusion le mieux adapté de l'idéologie « moderniste » auprès des couches sociales de base. On l'aura compris, ce paragraphe se propose en filigrane de tempérer un certain sacre exessivement attribué, de notre point de vue, à la figure de l'indigène évolué professionnalisé dans le monde politique (Onana, 1999 & 2004). Ce qui n'enlève en rien son degré impressionnant d'adaptabilité aux rouages du monde moderne alors en plein essor. Qualité qui, en retour, lui permettra d'améliorer sa marge de manœuvre, sans toutefois parvenir à travestir les fondements de l'édifice colonial.

A. Les rejets locaux du modèle colonial de domination hégémoniste

Les bouillonnements populaires relevés au cours des pratiques de baptême de l'indigène laissent penser que l'œuvre de création n'a pas véritablement réussi en totalité. Et encore moins comme l'aurait souhaité le concepteur. Mais il n'empêche que certains résultats vont procurer de bons indices de satisfaction au colonisateur. L'ordre juridique institué en situation coloniale, parce que dépourvue de validité principielle, autorise une totale soumission à la volonté de l'homme occidental, ne trouvant de limites que dans son instinct grégaire. Rien ne devrait lui être impossible en colonie. Il suffit ainsi qu'il l'imagine pour que la chose arrive. Et il faut que la chose imaginée lui parvienne dans la juste mesure pensée au moment voulu. Ainsi, volonté, soumission, besoin, désir, plaisir et réalisation sont des concepts très liés dans l'imaginaire du colon, où tout est produit du commandement, et où tout concourt à l'ériger en suprême ordonnateur :

Que la chose soit, et elle est. Qu'elle ne soit point, et elle n'est pas. Et le colon n'est conscient de lui-même que dans la jouissance de la chose qu'il produit et possède, et l'appétit que celle-ci lui est propre (Mbembe, *op.cit.* : 240).

De ce point de vue, l'acte de coloniser prend quotidiennement la forme d'un double mouvement de jouissance-créatrice et de jouissance-destructrice. La situation coloniale selon

toute vraisemblance est un moment inédit de comblement des désirs les plus enfouis dans le psychique du colon. C'est une opportunité dont celui-ci se délecte pour pouvoir enfin mettre en œuvre, loin des regards de l'opinion publique de sa métropole natale. Ce double processus déformé de destruction-créatrice propre à la formule schumpetérienne, fait d'abord de la colonisation un acte consistant « à détruire et à créer, à créer en détruisant, à créer la destruction et à détruire la création, à créer pour créer, et à détruire pour détruire » (*idem* : 240). À partir de ce lien entre la chose et le colonisé, la mise à mort de l'indigène peut naturellement équivaloir à un acte banal de chasse en forêt où prendre sa vie s'apparenterait « au même registre que tuer un animal ou se débarrasser d'une chose qui a perdu de son utilité » (*idem* : 246).

Ce modèle de gouvernance colonial qui sera ensuite reproduit en postcolonie, s'articule autour d'une forme peaufinée de *commandement* au sein duquel le dominant se donne un droit quasi-divin, voire divinisé, de disposer des corps et des « esprits » des individus tout en s'assurant de valider les différentes formes d'assujettissement opérées (*idem* : 42 & 58). L'imaginaire de la souveraineté étatique de la colonie qui travaille son modèle de commandement repose ainsi sur une triple conception de la violence selon Achille Mbembe. Une première dite *fondatrice* appuyée sur la conquête s'arroge un « droit suprême » de « déni de droit » où le colon s'octroie le droit unilatéral de détruire (*idem* : 43). Les deuxième et troisième étant de l'ordre de la légitimation qui consiste à justifier et à convertir cette « violence fondatrice en autorité autorisante », et de son *maintien*, sa *multiplication* et sa *permanence* (*idem*).

Le récit fait par de nombreux auteurs à propos des émeutes de mai 1955 laisse une impression frappante sur cette érection de l'ordre colonial en alpha et oméga de la détermination des hommes et des événements. Décidée à en découdre définitivement avec l'UPC, la Métropole va ainsi arborer tout un dispositif politique, voire géopolitique, pour mettre le parti nationaliste en mode *hors course* dans ces temps où l'accès des colonies à la souveraineté internationale n'est plus qu'une question de jours. Cette volonté de pousser l'UPC à la débâcle afin de l'écraser et de l'anéantir va être grandissante au fur et à mesure que la popularité de l'UPC va augmenter en dépit des efforts produits par les forces coloniales pour la mettre hors-jeu. C'est ainsi que vers la fin de 1954 Roland Pré est nommé en remplacement du gouverneur Soucadeux pour remplir la tâche de mettre hors d'état de nuire l'UPC.

Si le parti nationaliste ne parviendra pas à éviter ces émeutes que ses dirigeants ont pourtant longtemps redouté, c'est très probablement parce que l'administration coloniale, jouant sur

son monopole politique et institutionnel, va confronter le parti « non pas à la question de résister ou de ne pas résister à la provocation mais plutôt au choix entre ne plus exister ou se battre pour sa survie » (Joseph, *op.cit.* : 296). Dès lors, la misère sociale et urbaine assurera l'escalade du conflit social qui échappera d'ailleurs aux principaux protagonistes. Ces émeutes finissent donc par convaincre tout analyste sur l'impuissance du Droit international des droits de l'homme face à une force impérialiste hostile. Car la préservation des droits de l'homme nécessite une certaine capacité de la part des défenseurs, afin d'échapper aux tentatives d'instrumentalisations plus ou moins abusives.

Il faut dire que les manœuvres coloniales en vue de déstabiliser le mouvement nationaliste camerounais existent déjà avec peu de succès depuis quelques années. La raison étant que l'UPC comme créature auto-formée dans la marge de la matrice coloniale, est parvenue à échapper à l'enrôlement de l'Union française. L'UPC est ainsi sérieusement détestée parce que reflétant une image contraire à celle que la colonisation s'évertue de projeter à l'intérieur comme à l'extérieur des colonies. À savoir une puissance créatrice infaillible. Or, ce mouvement symbolisant la preuve même de sa faillibilité, le reflet même de *l'impuissance de la puissance* coloniale pour paraphraser l'ouvrage de Bertrand Badie (2003), l'Elysée au-delà des simples administrateurs va en faire une affaire d'État, et donc tout mettre en œuvre pour bannir ce parti de l'espace public national et international.

Ceci permet de comprendre pourquoi Ruben Um Nyobè va longuement exposer dans son discours tenu au cours de la 393^e réunion de la Quatrième Commission tenue en décembre 1953, « les difficultés que lui faisait délibérément le gouvernement français pour l'obtention de son visa, en accord avec le gouvernement américain qui le retint à Paris pendant des semaines, au point que d'autres pétitionnaires, pro-français, qui avaient quitté le Cameroun plus tard que lui, arrivèrent à New York pour le débat aux Nations Unies plusieurs semaines avant lui » (Joseph, *op.cit.* : 189). Mai 1955 dans ce sillage ne fait que s'inscrire dans une stratégie politique savamment orchestrée depuis la Métropole. Plusieurs signaux semblent ainsi indiquer que le gouverneur Roland Pré va désirer et organiser l'affrontement qui conduira aux émeutes de 1955 dans le but exclusif d'exclure l'UPC et ses organismes annexes. Et donc de permettre à la France de conduire le processus de décolonisation dans le sens le plus favorable à ses intérêts vitaux.

Ramené sur la problématique des droits de l'homme, ce modèle de *gouvernementalité* débouche sur une émasculation progressive de la capacité des populations autochtones à se

propulser comme des individualités autonomes. Le seul droit qui vaille demeurant ainsi celui du colon tandis que toute tentative de refus de légitimation de cette violence coloniale était *ipso facto* rangée comme un acte « sauvage et hors la loi » (*idem*). Dans ce sillage, l'indigénat entendu comme un régime administratif de ségrégation entre indigènes et colons se comprendrait partiellement si l'on n'intègre l'inscription de la souveraineté coloniale dans les structures de la vie quotidienne des colonisés. Car au sein de ce régime de punitions grotesques, l'on pouvait énumérer une gamme plurielle de châtiments couvrant d'innombrables offenses :

Les châtiments étaient administrés par un appareil d'État central ou, précisément, par ses agents, à travers une série d'institutions spécialisées, les unes d'origine récente, les autres autochtones, mais reconfigurées pour les besoins de la cause (Mbembe, *op.cit.* : 46).

La violence coloniale issue de son modèle de commandement se miniaturise jusqu'au sein des cellules sociales les plus basiques. Ceci est d'abord le fait de la confusion des sphères publiques et privées débouchant sur la dissémination des « petites peurs » (*idem* : 47). Ce qui est favorisé par l'institution d'un « régime des faveurs et d'immunités » qui est à l'origine de la multiplication des « passe-droits et de prérogatives que l'on concède à des particuliers, en marge de la loi commune ». Le même modèle, comme on le verra ensuite, est maintenu par la classe bureaucratique du futur État qui va soumettre les populations à « l'arbitraire du décret » (*idem* : 47, 49 & 50). Le souci de maintien d'un certain ordre qui est primordial à la productivité justifie enfin la confusion dans l'exercice des tâches de gouvernance, commandement et de civilisation. Ces trois caractéristiques principales du modèle de gouvernance colonial retirent complètement tout droit quelconque au colonisé vis-à-vis de l'État.

L'impact de la Deuxième Guerre mondiale sur l'évolution politique du Cameroun est une autre démonstration de la difficile préservation des droits de l'homme dans un contexte de dépendance politique et économique. Ici les enjeux géopolitiques vont subordonner la question de l'humaine condition aux préoccupations stratégiques majeures de l'ordre dominant. C'est ainsi que des exécutions plus ou moins sommaires et autres internements auront pignon sur rue à Douala par exemple à l'endroit de tout Camerounais accusé de propagande anti-française et de collaboration avec l'Allemagne. En outre, la période de guerre, comme nous l'avons relevé plus haut, connaîtra un accroissement de la prospérité économique des colons, lequel contrastait avec la misère ornière des Camerounais des campagnes. La raison principale étant l'instrumentalisation du conflit international par des

slogans tels que « produire c'est combattre » et qui « masquaient le fait qu'on forçait les Camerounais à travailler pour le bénéfice économique des colons » (Joseph, *op.cit.* : 68).

Mais en même temps la participation des Camerounais à l'effort de guerre contribuera grandement à la redynamisation du nationalisme qui sera le fleuron par excellence des revendications en faveur des droits de l'homme pour les indigènes. Dans ce contexte où tout sera prétexte pour inciter à la production en faveur des Alliés, les Français de la région du Mungo par exemple vont s'appuyer sur le travail forcé pour agrandir leurs plantations. Ce qui ne manquera pas par la suite de déboucher sur de violentes tensions, tant et si bien que « la lutte des Européens pour conserver cet avantage et celle des Camerounais pour le faire disparaître représentera une source essentielle de conflit après la guerre » (*idem* : 70). Mais, une autre victoire décisive et salutaire du régime colonial est d'avoir pu se faire également des « créatures » susceptibles de poursuivre son œuvre, tout en y trouvant un intérêt *individualiste*.

B. Les premiers fruits de la semence « coloniale »

1. Les formes subtiles d'apprentissage de l'indigène aux côtés du « maître »

Dans une certaine mesure, le modèle UPCiste de lutte pour l'émancipation des noirs est très lié à l'idée de progrès de l'humanité dans une posture d'interdépendance et de la solidarité internationale. Ses dirigeants affirmaient de ce fait ne guère confondre les peuples de France et d'Angleterre avec leurs ressortissants colonialistes coupables d'oppressions⁶⁶. Mais ce qui semble en même temps se profiler, c'est le développement de la haine de l'autochtone contre l'indigène à l'intérieur même de la colonie. Ce nouveau modèle de haine de « soi » s'apprête à son tour à amorcer une carrière durable qui déteindra durablement sur la postcolonie.

Suite aux revendications de l'indépendance de l'UPC et compte tenu de sa popularité sans cesse croissante à l'interne comme à l'international, tous les moyens seront entrepris pour freiner l'évolution du parti nationaliste camerounais. De l'intimidation aux manipulations électorales « les plus grossières » en passant par la répression orchestrée par le gouvernement colonial, cette aversion va déteindre sur une situation généralisée de haine de soi. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le combat UPCiste de l'indépendance et de la réunification s'inscrira de fait dans l'orbite du retournement du système international.

⁶⁶ Suivant les propos de Ruben Um Nyobè, « On ne peut, sous prétexte de lutter pour la libération des Noirs, mener une politique de haine contre les Blancs. La haine raciale est incompatible avec toute idée de progrès. » (Um Nyobè, *op.cit.* : 72).

Convaincue de la fin éminente de la colonisation directe, la Métropole élaborera une nouvelle stratégie consistant à « faire faire » ou à « faire poursuivre » à l'indigène préalablement élevé au statut d'évolué, l'œuvre coloniale salubre pour le rayonnement international de la France.

Tout porte à croire que les nationalistes camerounais vont quelque peu minorer, à tort, les lourdes conséquences que la stratégie coloniale d'instrumentalisation des ethnies et des autochtones, va avoir sur l'avenir politique du futur pays. S'il est vrai que les replis identitaires ne sont guère absents au sein de ces communautés qui préservent une longue historicité de vie en autarcie, il n'en demeure pas moins que la politisation des ethnies va leur conférer un visage nocif pour la construction de la nation.

Dans la première période de la colonisation française au Cameroun, Bonnetcarrière dès sa prise de fonction va écrire une circulaire indiquant une politique administrative reposant sur « l'autorité indigène ». Mais dans la pratique l'on assistera à une série de destitution des chefs à l'instar d'Eyoum Ekwalla de Deïdo ou de Ntepe Priso de Bonapriso. Et si certaines raisons évoquant des détournements de fonds pouvaient plus ou moins être fondées, il ne fait non plus de doute que c'est surtout l'implication dans des activités nationalistes qui constitue la principale cause de destitution. Or au même moment, une sélection rapide de la nouvelle élite indigène était en train de s'opérer sous la houlette du colon. Le nouveau bureaucrate autochtone en train d'émerger va directement se mettre « à l'école », où il parviendra assez rapidement à hiérarchiser l'ordre des priorités administratives en faveur du pouvoir en place. Dès lors, il intégrera rapidement la réalité selon laquelle tout excès est excusable au dirigeant-bureaucrate à qui tout est permis, tandis que la moindre des qualités retrouvée chez l'indigène commun est légalement blâmable et condamnable, sauf si celle-ci est mise au service des intérêts de la Métropole. Lesquels intérêts commencent tout doucement, comme nous l'avons relevé avec l'instrumentalisation de la chefferie, à se réajuster à ceux – plus égoïstes et privés – des nouveaux maîtres indigènes en formation.

L'école coloniale au sein de laquelle va se mettre la future élite camerounaise est d'abord celle du potentat, de l'obscurantisme et de la manipulation des procédures légales et institutionnelles. Ainsi en est-il par exemple de l'institution électorale où l'on verra l'administration coloniale s'arranger fort clairement à marginaliser les candidatures « gênantes » (à savoir de l'UPC surtout) lors des consultations populaires⁶⁷. L'autre leçon

⁶⁷ Dénonçant cette pratique, Um Nyobè ne manqua pas de relever que « tout était mis en œuvre pour faire obstacle au candidat de l'UPC (confiscation des télégrammes annonçant les réunions, refus des salles publiques

essentielle apprise par les futurs leaders du colon est celui de la médisance et de la mise sous sellette des actes de bravoure en privant ainsi les jeunes et autres catégories populaires des figures de référence nécessaire à la constitution du sentiment d'émulation au sein de la nation. La sanction encourue par Um Nyobè pour être allé aux Nations Unies va de l'interdiction d'accès aux lieux publics pour motif de préconisation d'une politique « antifranaïse », aux menaces de mort (*idem* : 217). À cela s'ajoute la manipulation des masses ignorantes ou désinformées sur les enjeux véritables du moment. C'est ainsi que ramenant des cicatrices lors d'un meeting à Foumban en faveur de l'Unification et de l'Indépendance du Cameroun, Um Nyobè accusera la calomnie coloniale et des autochtones « corrompus » à l'origine de ce déchaînement populaire. Affirmant à cet effet qu' « on avait dit à ceux qui étaient chargés de nous assassiner que je voulais faire venir des Américains et faire la guerre aux Français et supprimer le Sultan » ! (Um Nyobè, *op.cit.* : 218).

Une autre leçon significative est celle de faire des promesses que l'on sait ne pas devoir tenir, ou encore de poser des actes allant à l'encontre des attentes populaires. C'est ainsi que depuis la période du sous-mandat, la Métropole s'est spécialisée dans cette attitude de faire des promesses utopiques au sein de la commission des mandats de la SDN, tout en étouffant les actions des autochtones et pétitionnaires s'efforçant de faire entendre une voix différente. Dès lors, aucun des engagements souscrits par le gouvernement français en particulier dans l'Accord de tutelle concernant le respect de la liberté d'opinion, d'association, de réunion, de presse et les organisations syndicales qui ont la confiance des travailleurs, et qui par conséquent seraient les plus représentatives, ne sera respecté. Mais au contraire, les autorités vont vider ces Accords de leur signification en institutionnalisant la persécution contre les contre-pouvoirs réels ou soupçonnés et en piétinant régulièrement les intérêts des riverains, travailleurs et même des étrangers ou concitoyens peu enclin à légitimer leurs pratiques (*idem* : 259).

L'ethnisation de la politique et la politisation de l'ethnie constituent une autre leçon fondamentale de l'œuvre coloniale. Le tribalisme apparaît ainsi comme une ressource de la politique coloniale en vue de casser le projet de création d'un État national par l'UPC, en suscitant la création des partis ethniques et fractionnels au sein desquels les Français « ne manquaient pas une occasion de semer la discorde entre les groupes ethniques » (Joseph,

pour la tenue desdites réunions, etc., etc.) (...) Le 17 au matin, les 1000 tirailleurs étaient venus voter pour le candidat administratif sous la surveillance de leur commandant de compagnie. Ils étaient en tenu kaki. L'après-midi, les mêmes tirailleurs en tenu bleue (...) Notre recours en annulation fut rejeté par l'Assemblée nationale dont la majorité des membres avaient bénéficié de tels appuis » (Um Nyobè, 1984 : 184).

op.cit : 190). Ainsi en est-il de la naissance dans la Sanaga Maritime de l'Évolution Sociale Camerounaise (ESOCAM) le 20 juin 1949 et mené par Pierre Dimala, un ancien membre de l'UPC. Ce parti qui bénéficie d'une aide considérable de la part de l'administration n'aura pour unique but que de s'opposer au programme politique de l'UPC (indépendance et réunification), tout en cherchant « à former des comités hostiles à l'UPC sur la base de la division en clans des Basaà » (*idem* : 192). Il en sera pareil de l'INDECAM qui, créée en 1952 à la suite du déclin d'ESOCAM, et toujours à Edéa, n'aura pour unique mission que de vouer une hostilité à l'UPC⁶⁸.

La corruption des opérations électorales constitue un autre subterfuge de l'administration coloniale que l'élève-indigène intégrera parfaitement dans le cadre de ses futurs stratagèmes de pérennisation au pouvoir. Cette pratique fera monnaie courante en colonie pour écarter l'UPC de la direction des opérations politique tout en favorisant les plus proches collaborateurs de la mission civilisatrice française. L'administration française qui n'aurait jamais tolérée qu'un candidat de l'UPC remporte une élection va orchestrer des simulacres d'élection en contrôlant tous les échelons du processus électoral dans le but d'éliminer la victoire de tout adhérent ou sympathisant de l'UPC. Um Nyobè, candidat de l'UPC à l'Assemblée Nationale dans le second collège aux élections de juin 1951 est ainsi « copieusement » battu dans sa circonscription où pourtant sa popularité est amplement reconnue, en n'obtenant que 3077 voix sur les 16 950 suffrages exprimés. Cet « affront » électoral subi par son principal leader est significatif des résultats globaux obtenus par ce parti qui n'enregistrera aucun élu aux élections à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) de mars 1952, alors qu'elle ne se présente que dans quatre circonscriptions sur les dix-neuf possibles (Joseph, *op.cit.* : 196). C'est que l'administration coloniale va organiser une campagne de sabotage appuyée sur les fonctionnaires locaux, chef bassa et le clergé catholique, tout en pratiquant une distribution des cartes d'électeurs et une représentation au sein des commissions électorales disproportionnées. Au même moment que le colon vide progressivement le politique au Cameroun de son sens profond en éliminant tout doucement, mais sûrement l'UPC de l'espace du *politics*, les futurs potentats indigènes sont en train de faire leurs premiers pas dans la continuation de l'œuvre coloniale en postcolonie.

⁶⁸ Seuls deux partis politiques sont créés entre 1949 et 1953 sur des bases non étroitement ethniques. À savoir le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) de Louis-Paul Aujoulat (réformiste, élitiste et « clientéliste », il préconisera une évolution politique du Cameroun dans le cadre de l'Union Française) ; et l'Union Sociale Camerounaise (USC) du Sénateur Charles Okala, d'orientation plutôt socialiste et préconisant un nationalisme modéré.

2. L'engrangement des fruits de la création

L'exclusion de l'UPC des affaires va pérenniser la situation des droits de l'homme dans une temporalité délicate, probablement à cause du processus de transfert du pouvoir aux *antinationalistes*. En effet, la France ayant atteint l'équilibre politique au Cameroun à l'automne 1956 pouvait désormais mieux orienter, contrôler et diriger le développement politique vers une indépendance plus favorable à la préservation de ses intérêts vitaux. Cette opération sera d'autant moins compliquée que des groupes politiques d'essence surtout régionale vont émerger des élections de décembre 1956 et composés pour l'essentiel d'antinationalistes et de modérés⁶⁹. Le premier Premier Ministre du Cameroun André-Marie Mbida, bien qu'anti-Upéciste sera évincé par Jean Ramadier succédant à Pierre Messmer, avec pour mission d'assurer dans l'accalmie son remplacement par Ahmadou Ahidjo, au profil plus « modéré » et visiblement moins extravagant. Ce dernier, futur premier Président du Cameroun « indépendant », embrassera directement la cause des nationalistes modérés, « c'est-à-dire la cause de l'indépendance, de la réunification, de la réconciliation nationale sur le territoire et de la coopération avec la France » (Joseph, *op.cit.* : 356).

Une fois cette équation réussie, un principal trait caractéristique du système colonial sera aisément mis en marche. À savoir l'exploitation économique étrangère dans la mesure où l'intérêt économique reste et demeure le principal motif de la colonisation. Et pour y arriver, le colonisateur viendra parfaire la perturbation de l'ordre social établi en consolidant l'émergence de nouveaux besoins et désirs jusque-là inconnus tout en introduisant certains services compatibles avec ses objectifs (Rocher, 1968 : 225). La dépendance de la société coloniale est ainsi plus visible sur le plan économique dont la politique « est entièrement édictée et orientée selon les besoins, les intérêts et l'évolution de la métropole et au bénéfice de celle-ci » (*idem* : 239). L'autre trait caractéristique significatif qui suit directement est la dépendance politique qui de manière concrète « signifie que toutes les décisions politiques importantes concernant le pays colonisé sont prises par le gouvernement métropolitain, qui maintient dans la colonie ses propres administrateurs chargés d'exécuter ou de faire exécuter les décisions et de transmettre les renseignements nécessaires » (*idem* : 226). Enfin, s'ensuivra un processus d'émiettement social à travers l'atomisation de la société en « groupes minuscules, rigidement différenciés, hiérarchisés et hostiles les uns aux autres », de sorte à ne

⁶⁹ Il s'agissait de l'Union Camerounaise d'Ahmadou Ahidjo, du BDC d'André-Marie Mbida, du Mouvement d'Action Nationale de Soppo Priso et Charles Assalé, et des Paysans Indépendants formés par un groupe de neuf conseillers de la région bamiléké.

guère favoriser l'action collective nécessaire au développement. Cette atomisation de la société coloniale contribue selon Guy Rocher « à confirmer le colonisateur dans son opinion sur l'impuissance des autochtones à se gouverner eux-mêmes sans tomber dans l'anarchie, le despotisme et les guerres intestines » (*idem* : 228). De manière quelque peu paradoxale, cette logique gouvernante s'avèrera favorable à l'émergence d'un modèle univoque de socialisation impulsé par les acteurs centraux. Progressivement, le Cameroun va se diriger à son tour vers ce modèle qui confine à la dépendance :

*... ce qui singularise cette forme de socialisation, c'est qu'elle fait pénétrer les socialisés dans une culture et une société qui leur restent toujours étrangères. Aussi, n'a-t-elle finalement pas pour effet de socialiser à l'égalité, mais bien plutôt à la dépendance. C'est une socialisation qui contribue à faire reconnaître et accepter l'autre sous-système, celui du colonisateur, non seulement comme différent du sien, mais aussi comme supérieur (...). Dépersonnalisation des individus et perte d'identité collective sont donc les deux volets, aux plans psychologique et sociologique, d'un même phénomène de socialisation à et dans la dépendance (*idem* : 235 & 236).*

La situation coloniale selon Georges Balandier participe ainsi d'une « expérience grossière » pour l'indigène majoritaire mais dominé par le Blanc infiniment minoritaire, mais fortement appuyé « sur une supériorité nationale incontestable, sur un état de droit établi à son avantage, sur un système de justifications à fondement plus ou moins radical »⁷⁰. C'est ainsi qu'au refus de la citoyenneté propre à l'indigène va se substituer le régime de l'indigénat qui va inculquer la souveraineté coloniale dans les schèmes les plus profonds des populations autochtones à travers une politique de dressage et de domestication allant même jusqu'à banaliser la violence du fait de sa pratique omniprésente au quotidien : « Sont ainsi visés les effets de l'indigénat proprement dit, des abus perpétrés par les institutions judiciaires et de l'investissement du corps du colonisé camerounais à travers le travail forcé et les corvées » (Abé, 2004 : 234).

Il s'ensuit que la volonté de sacralisation du pouvoir postcolonial nouveau s'est effectué concomitamment avec une contre volonté de désacralisation sociale qui en fin de compte constituera le véritable contre poids de cette autorité jugée étrangère et qui n'aura d'autre choix que celui de recourir à la coercition et à la propagande en jouant sur et/ou avec les arènes de développement, de construction nationale, l'idéologie de rassemblement, etc. Mais avec une volonté manifeste d'élimination de toute velléité d'autonomisation parce que pouvant rimer avec contestation. Georges Balandier fait ainsi une relecture originale de

⁷⁰ Balandier, *in* Sociologie actuelle..., *op.cit.* : p. 85 et 16

l'analyse de Frankel qui identifie directement la colonisation à la *economic growth*, et du processus de colonisation à celui du changement culturel (Balandier, 1986 : 193). Dès lors, la colonisation en acte participe d'un double processus de développement socioéconomique intégrant concomitamment les sphères macrocosmique et microcosmique. Une fois les dynamiques du dedans et du dehors interconnectées, Balandier à la suite de Frankel peut incidemment se refuser « à accepter l'opposition dichotomique entre métropoles et territoires coloniaux, sociétés dites développées et sociétés dites sous-développées », tout en reconnaissant le caractère universel des forces produisant ou freinant le changement dans toutes les sociétés (*idem*). Dans toute société, ajoute Balandier, c'est notamment parce que le procès de croissance économique et social est toujours associé à l'émergence de nouvelles structures économiques et sociales, que la colonisation peut aisément se définir comme « le procès par lequel ces structures nouvelles sont appelées à l'émergence » (*idem*).

Dans une démarche quelque peu différée, Jean-François Bayart, tout en reconnaissant les dégâts culturels inhérents à l'extraversion coloniale reposant essentiellement sur « l'usage intensif de la coercition », ramollira ensuite son analyse en insistant sur l'émergence concomitante d'une hégémonie indigène inédite et non nécessairement liée à la situation coloniale (Bayart, 2010 : 93). Le deuxième titre de cette première partie va nous permettre de mesurer le degré de pertinence d'une telle posture, visiblement inscrite dans un acharnement significatif contre les *postcolonial studies*.

CHAPITRE II :

**La réponse de l'approche négro-africaine du droit et du
politique au modèle hégémoniste de la gouvernance
« coloniale »**

L'effectivité des droits de l'homme en Afrique sous l'emprise du colon n'est qu'un résumé de la multiplication des législations pénales spéciales qui vont de pair avec des peines humiliantes, des travaux forcés et une organisation pyramidale des colonies⁷¹. Pour ce qui est du droit de participation à la gestion des affaires publiques ou de revendication d'un salaire égal pour un travail égal, « il n'était évidemment pas question de les étendre aux colonisés qui devaient, leur vie durant, végéter dans des situations subalternes et ne pouvaient en aucun cas prétendre influencer la politique de gestion de leur pays » (Mbaye, *op.cit.* : 75). Au niveau du Cameroun, un mouvement nationaliste radical et unique en Afrique noire francophone va se soulever contre les exactions produites à tous les échelons par la politique coloniale française. Vue de l'intérieur, ce mouvement se construit et se nourrit comme une action pour la restitution de la dignité à l'individu indigène. En cela, il s'opérationnalise à travers un ensemble de pratiques dont le souci principal est de proposer à l'autochtone un programme politique plus autonome (section 2). Certainement, cette esquisse de reconstitution du sens proposée par le sujet indigène s'inscrit dans son approche du sacré comme fondement et délimitation des modalités d'exercice du pouvoir. Cette approche du sacré apparaît comme la source de la cohérence du pouvoir précolonial (section 1). Celui-ci semblait imprégner l'ensemble des activités sociales et politiques, ainsi que les modes de pensée et d'action. Selon Maurice Kamto, si l'individu donne l'impression d'être moins soumis à un pouvoir normatif qu'à sa communauté, c'est parce qu'il tire sa protection de cette dernière qui « lui donne aussi les moyens de s'intégrer pleinement à elle et le garantit contre les risques de la vie » (Kamto, *op.cit.* : 11).

Section I : Cosmogonie négro-africaine et conception sacrale de l'humaine condition

Prises dans leur globalité et quel que soit le modèle d'organisation sociale (hiérarchique ou égalitaire) étudié, les sociétés africaines précoloniales révèlent une forme d'intégration appuyée sur la prééminence de la cohésion et des grands équilibres. Le système africain, qui autrefois doit sa stabilité grâce à une conception sacrale de l'univers et des choses, semble de ce fait intégré aux valeurs de l'Afrique profonde (Mbog Bassong, 2007 : 351). Cette architecture théorique et conceptuelle sacralisée du pouvoir et du droit constituerait la matrice de toutes les institutions sociopolitiques faisant historiquement sens au sein des populations (*idem* : 22). Ce qui la diffère de l'histoire politique et sociale de certaines sociétés occidentales par exemple, où ce sont les phénomènes sociaux et rapports de pouvoir qui vont

⁷¹ Et dont l'ordre décroissant distinguait nettement sur le triple plan juridique socio-économique et politique le colon, l'« évolué » et l'« indigène »

générer le juridique. La sacralité du droit en production en Afrique semblait ainsi déboucher en permanence sur un système social au sein duquel les inégalités étaient assez compensées dans la pratique ou les structures politiques, parce que fondées sur des liens de sang et/ou affinitaires auto-institués en droit comme en politique. Ce qui de manière quasi-naturelle assurait une décentralisation *réaliste et normale* de l'État.

Ce modèle de socialité communautaire, voire « communaucratique » contrasterait ainsi avec les structures politiques européennes « fondées sur des corps de métier et autres organisations institutionnelles auxquels adhèrent des individus isolés » (*idem* : 67), et à l'intérieur desquelles des concepts comme la *liberté* ou l'*égalité* viseraient plutôt à « neutraliser les groupes organisés, syndicats, associations, organisations d'ouvriers, et la périphérie dont la structuration menace les privilèges et les acquis de l'oligarchie dirigeante » (*idem* : 66). Quoiqu'essentiellement orale, la tradition africaine conservée par la mémoire collective de générations successives, discernerait les droits humains à la source de son droit coutumier : en préservant les formes vitales du groupe tout en ménageant chaque individualité, en assurant par ce fait la survie du groupe et de l'individu, et en autorisant l'équilibre entre communauté et individualité, essence même du droit africain traditionnel (Légier, 1981). C'est dire qu'en Afrique noire précoloniale dans la plupart des expériences, les droits de chacun pouvaient *naturellement* être préservés par les structures politiques existantes.

Paragraphe I : La prégnance d'un modèle inédit de garantie des droits humains au sein des structures de socialité précoloniale

Que l'on soit en présence des sociétés dites « hiérarchiques » ou « égalitaires », il est presque toujours assez délicat d'établir la préséance entre le juridique et le politique, tant il apparaît que les deux domaines tirent simultanément leur fondation à l'intérieur d'une matrice sociale articulée autour du respect de la personne humaine. Ce respect lui-même tirerait ses fondements dans l'approche sacrée du monde qui, des siècles durant, procurera une satisfaction générale des Africains vis-à-vis de leurs institutions. Cependant, si cette satisfaction généralisée permettait d'assurer une certaine cohérence interne qui rendait tout soulèvement quasi-caduque, la faible consolidation *politics* de ces sociétés constituait leur principale faiblesse, et les rendait assez vulnérables face aux interférences externes. Le présent paragraphe se propose ainsi montrer comment les sociétés africaines pré-coloniales, sans avoir besoin de recourir à la notion de droits de l'homme, élaboraient des systèmes

politiques intrinsèquement sensibles à l'intégrité physique et morale de chaque individualité, et ce pour le bien-être de la communauté.

A. Droits humains et développement politique au sein des sociétés « égalitaires »

1. Une matrice sociale articulée sur le respect de la personne humaine

Une conception quasi unanime de la personne humaine régit des rapports dans l'ensemble des sociétés « égalitaires » de l'actuel Cameroun. Il s'agit pour l'essentiel des sociétés des régions du centre-sud et dans une certaine mesure, du littoral. Pour s'en tenir par exemple à la tribu Bulu du Sud, il apparaît que les liens claniques sont beaucoup plus importants que les liens tribaux. À l'instar des sociétés pahouins ou pahouinisés en général, la société Bulu indubitablement acéphale⁷² s'appuie sur une certaine philosophie de l'existence liée à ses croyances religieuses et à sa conception de la vie et de l'être humain. Au sein de ce groupe social structuré à partir de la famille, l'organisation structurale se relâche progressivement à mesure que l'on remonte le sommet de la hiérarchie. Toutefois, si l'individu n'est individu que par rapport à sa corporativité, une marge de manœuvre lui est grandement laissée depuis l'enfance dans le but de renforcer son individualité et sa personnalité propre, bien que demeurant parfaitement intégré au groupe.

À la différence de l'individualisme méthodologique qui caractérise l'*homo oeconomicus et rationae*⁷³, l'affirmation de la valeur de l'individu bantou viserait plutôt la prise de conscience de soi et de son appartenance ethnique. Plutôt que d'être un objet, l'individu apparaît chez les Bassa et les Bulu par exemple comme un élément dynamique participant pleinement à l'éclosion de sa société. Le respect sacro-saint qui lui est réservé serait sans aucun doute un facteur d'intégration sociale et de préservation des normes considérées vitales pour l'équilibre. C'est dire que la vie en société au sein de ces sociétés garantit la préservation des droits humains dans la mesure où « chaque individu tient beaucoup à ses droits et ne peut les sacrifier sous la pression d'un autre, avant d'en avoir la nécessité » ; mais aussi une vie « où il faut tout d'abord compter sur soi-même avant de recourir aux autres » (Azombo Oyono,

⁷² Ce qui ne veut guère signifier que ces sociétés sont anarchiques. Au contraire, le désir d'indépendance et d'autonomie de chacun s'accompagne également d'un sens de responsabilité élevé qui fait de l'individu le responsable du groupe entier, quel que soit son échelon social. Aussi, le respect des aînés et des lois ancestrales pour la garantie des grands équilibres impose nécessairement un minimum d'organisation des rapports politiques, commerciaux et matrimoniaux à l'intérieur de chaque clan, entre les différents clans et avec les autres tribus.

⁷³ Sur l'individualisme méthodologique et la théorie de l'acteur rationnel, se référer aux travaux de Raymond Boudon.

1994 : 20). Bien plus, si l'individu est pleinement satisfait et intimement rattaché à son groupe social, c'est d'abord parce que celui-ci se présente à ses yeux comme le lieu d'éclosion de son individualité et non d'oppression et d'annihilation.

Le fonctionnement concret des ethnies à pouvoir politique moins hiérarchisé rendait ainsi difficile une politique d'instrumentalisation des droits. Car même si l'ensemble des décisions semblent influencé par les « aînés », il reste que son exécution d'une manière ou d'une autre implique un « consensus profond de la collectivité lignagère » qui « incite généralement à la modération » (Abé, *op.cit.* : 120). Et l'unanimité généralement observée, loin d'être le reflet d'un modèle de gouvernance monolithique et d'aversion à l'égard de la critique ou de la confrontation d'opinions opposées, désigne plutôt « la finalité d'un processus, une construction qui résulte de la compétition ou de la confrontation d'opinions contradictoires » (*idem* : 123).

Pour s'en tenir à l'exemple des groupes dit pahouins ou pahouinisés, l'on remarque qu'il existe en leur sein une véritable consolidation de l'opinion qui se développe grâce à la capacité d'usage de la raison de tout un chacun. Cette dernière recueillait d'ailleurs d'autant plus d'assentiments populaires généralisés au prorata de son degré de discernement du beau du vrai, du vrai du faux, du faux du juste, du juste de l'arbitraire, etc. C'est ce qui fait d'ailleurs dire à Claude Abé, abordant les conditions de réalisation de l'espace public au sein de ces sociétés, que « les cérémonies d'organisation de rites participent également de la production d'une parole publique qui s'interroge de manière critique et ouvertement sur le fonctionnement de la cité, la régulation des affaires publiques » (*idem* : 138). Ceci s'explique en outre par le fait que l'ordre juridique africain est toujours finalisé en vue de la préservation des intérêts groupaux contre les vicissitudes du temps et environnementales. Parce que l'activité normative est d'essence utilitaire plutôt que contraignante, et le modèle de référence constitué par les normes originaires posées par les Pères fondateurs, Eiselen et Schapera ont quelque part raison d'affirmer que « l'homme juste et moral chez les Bantu, c'est celui qui honore les Ancêtres en vivant suivant leur mode de vie »⁷⁴.

Avant le contact avec l'Occident, les faiblesses internes de l'organisation politique des sociétés africaines étaient préservées par l'idée religieuse que les principaux responsables se faisaient de leur tâche relevant en même temps du politique et du religieux. C'est ainsi qu'il était reconnu à l'ethnarque bassa qu'est le Mbogbog une certaine capacité de maîtrise du

⁷⁴ Cité par Kamto, M., *op.cit.* : 156.

visible et de l'invisible lui conférant le pouvoir de maîtrise et de manipulation des forces naturelles et surnaturelles au service de son peuple (Mbog Bassong, 2007 : 140). Néanmoins, ces sociétés égalitaires présentent des failles du fait de l'organisation interne propre et surtout de leur forte vulnérabilité face aux biens matériels importés. Ceci bien avant la colonisation.

2. Des sociétés aux équilibres néanmoins précaires pour la consolidation d'une véritable politique des droits de l'homme

Les exemples d'instrumentalisation politique des droits de l'homme ne sont pas inexistantes durant la période précoloniale au sein de l'actuel territoire formant l'État au Cameroun. Un exemple est décelable à travers le comportement du roi William de Bimbia dont le traité signé le 15 mars 1848 avec la Grande-Bretagne en vue d'abolir la traite esclavagiste et les pratiques en cours de sacrifices de vies humaines, semblait camoufler un ardent désir d'extraversion combiné à « sa volonté de troquer les fondements traditionnels de son autorité contre un soutien que lui apporteraient les Européens »⁷⁵. S'il est certain que les avantages tirés de ces traités ne vont profiter qu'à l'élite dirigeante et non à l'ensemble de la population, il s'est aussi avéré que les différentes concessions faites aux étrangers vont jeter les bases des futures politiques d'ingérence et plus tard de la colonisation.

Cet exemple de Bimbia est révélateur de l'évolution politique et sociale de toute la côte camerounaise où les droits de l'homme encore préconisés par les campagnes anglaises depuis les années 1840, vont progressivement se mettre en retrait dès 1879 avec la cristallisation des concurrences commerciales entre autochtones, entre ceux-ci et les puissances européennes, et entre ces derniers enfin. Ce qui va créer une atmosphère de lutte hégémonique sur la côte, et qui ne prendra fin qu'avec la consolidation du protectorat allemand à partir de 1884. Or il semblerait bien qu'une certaine accalmie dominait les relations entre occidentaux avant l'annexion allemande, où Anglais, Allemands et Français possédaient des établissements commerciaux et subrécargues. Mais dont le modèle d'échange (« le troc »⁷⁶) permettait aux indigènes de *trouver leur compte*, même si les côtiers monopolisaient les principaux circuits de transaction avec les peuples de l'intérieur. Toutefois bien avant la colonisation allemande, une analyse du traité commercial anglo-camerounais de 1856 instituant la *Cour d'Équité* fait ressortir une certaine cécité stratégique des Kings et chefs duala qui érigeront de manière plus

⁷⁵ Lire Elango, in Njeuma (dir), 1989 : 70.

⁷⁶ L'huile de palme, les palmistes, le caoutchouc et l'ivoire s'échangeaient contre des tissus et étoffes, des liqueurs, de la pacotille, des miroirs et réveils et la poudre à canon.

ou moins inconsciente la Grande-Bretagne en « souveraine (politique) de la côte du Cameroun »⁷⁷.

L'expérience même du sens des migrations des Bulu montre une motivation effrénée à la recherche du « bonheur ». Ce dernier étant lié à la marchandise proposée par *l'homme blanc* depuis la côte et qui justifierait les raisons profondes de ces déplacements vers la mer. D'une certaine manière, les élites de ces sociétés, sans le savoir peut-être, jetaient insidieusement les bases de la dépendance à venir face à un inconnu dont ils sont loin de pénétrer le subconscient. Par ce fait même, l'ensemble de ces sociétés à l'analyse était finalement moins préparé à amortir les grands bouleversements qui vont définitivement changer leur quotidien.

La colonisation est un moment, un possible historique. Elle ne constitue guère le commencement de l'histoire sociale, culturelle et politique africaine. Néanmoins, elle s'inscrit dans une *parenthèse temporelle* aux effets funestes pour l'Afrique. Pourtant, on pourrait également penser qu'il n'existe pas de *rupture* véritable au niveau de l'Afrique dans la mesure où le moment précédant la colonisation, à savoir la traite esclavagiste, représentait également le continent noir comme objet et instrument soumis aux vellétés hégémonistes et capitalistes des grandes Métropoles dominantes.

Nous y décelons néanmoins une différence nette entre les deux périodes, ceci à deux niveaux. D'abord à l'échelon des pratiques observées chez les dominants qui justifiaient l'esclavage par un refus catégorique de reconnaissance de la qualité d'être humain au noir. Durant la traite négrière, le noir n'a simplement pas d'âme (Shivji, 1989 : 1). *Fort heureusement*, cette dernière va lui être subitement conférée vers la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Ce qui néanmoins semble compréhensif si l'on garde à l'esprit que la nécessité de le « civiliser » viendra justifier l'« œuvre » coloniale (*idem*). L'autre différence essentielle se trouve au niveau des dominés, où l'on commence à observer des pôles de résistances inscrits dans des stratégies d'ensemble bien cohérentes en dépit de la disproportion des rapports de forces.

B. Les sociétés hiérarchiques et la parlementarisation des rapports sociaux

1. L'exemple des sociétés de l'Ouest et du Nord Cameroun

Des structures de contrôle de pouvoir et de l'autorité sont aussi aménagées au sein des systèmes dits centralisés ou hiérarchiques. L'organisation sociopolitique ici ne doit sa légitimité que par l'instauration d'un modèle garantissant une meilleure représentation des

⁷⁷ Lire Fanso, *in* Njeuma (dir), *op.cit.* : 103.

différentes couches et catégories sociales. De telle sorte que la participation de tout un chacun à la gestion et à l'influence des affaires publiques soit garantie (Abé, *op.cit.* : 169). Il en est ainsi des « sociétés » bamiléké constitués d'associations de notables, qui assurent une large représentation des différentes couches et catégories sociales à l'échelon supérieur. Un rôle similaire est également joué par la Faada qui est l'équivalent du conseil des notables dans le gouvernement du lamido du Grand Nord⁷⁸. Ces différents notables assurent la représentation sociale et politique au sein des chefferies en traduisant au plus haut sommet les aspirations des couches sociales dont ils sont issus. À travers la notabilité, chaque individu se sentant lié à son royaume, participe librement à son plein épanouissement sans crainte révérencielle.

Les conflits de succession et autres annexions ne sont pourtant pas exempts dans ces sociétés. Mais leur sens et signification diffèrent souvent pour beaucoup avec ceux que l'on connaît sur le modèle impérialiste. Le cas du Jihad dans le Grand Nord poursuivant à la fois des buts politiques et religieux est révélateur à ce propos en ceci qu'il informe sur un modèle original d'instrumentation des droits de l'homme. La première explication est trouvée dans le sens que les *jihadistes* donnent à leur mission qui est d'abord appréhendée spirituellement. Ils avancent par exemple la raison selon laquelle les droits des musulmans seraient violés sous l'égide des « infidèles » pour justifier la *Guerre Sainte* (Njeuma, 1989 : 20). Cette réponse porte certainement des zones d'ombrage et d'incohérence au regard des faits. Il n'empêche néanmoins que conscients des résistances susceptibles d'empêcher freiner ou retarder la propension de leur œuvre civilisatrice, les islamistes dès 1804 sous la houlette de Usman Dan Fodio vont élaborer une politique adaptée à l'organisation des différents peuples à soumettre, en oscillant entre usage ou menace d'usage de la force, ou plutôt « en entreprenant de les convertir à la nouvelle religion à travers ce que l'on pourrait décrire comme l'assujettissement volontaire » (*idem* : 21). Si donc l'on ne saurait ignorer des velléités hégémoniques camouflées derrière l'entreprise djihadiste, celle-ci aura rarement aboutie – pour ce qui est du Cameroun en tout cas – sur des cas d'extermination ou de mise en esclavage exacerbée. Dialogue et soumission (si nécessaire par les armes) participaient ainsi d'un objectif commun qui est la conversion des non-musulmans au nom d'une certaine conception, certes fondamentaliste, des droits de l'homme !

Une autre série d'explication inscrit l'épopée d'Usman Dan Fodio à contre-pied de tout discours tendant à réduire son aventure à des seules prétentions hégémonistes peules. Celle-ci

⁷⁸ Dans le Cameroun actuel, le Grand Nord couvre les trois régions du septentrion dont les chefs-lieux sont N'Gaoundéré, Garoua et Maroua.

s'appuie sur les représentations de la mémoire sociale, notamment la conscience croyante qui retient d'abord de la *guerre sainte*, une entreprise religieuse et politique critique acerbe contre l'hégémonie disproportionnée des chefs haoussa par exemple. Le *jihad* vu sous cet angle prend la signification d'une sainte rébellion contre l'injustice et toute autre exaction existante avec son lot d'immoralité, d'exploitation, et de corruption. Tant et si bien qu'au bout du compte, cette « guerre avait pour fins d'extirper ces maux et de limiter le pouvoir des hommes par l'application de la loi qui vient de Dieu, assurément, mais aussi par une moralisation de nature constitutionnelle » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 381).

Le *jihad* en cela ne saurait être confondu avec le modèle colonial de domination. D'abord parce que ce dernier est assis sur une stratégie fondamentalement d'exploitation économique, et qu'elle s'opérationnalise par une politique foncièrement raciale, alors que des efforts d'égalisation étaient entrepris une fois les objectifs du *jihad* atteints. Qui plus est, malgré l'existence des poches et couches ethniques non atteintes par la conquête islamique dans le Grand Nord précolonial, « l'on ne dispose d'aucun récit faisant état de persécutions religieuses qui auraient alors pu provoquer des hostilités entre les musulmans et les non-musulmans » (Njeuma, *op.cit.* : 23). Une autre différence avec l'hégémonie coloniale est que la conquête peule était loin d'être totale ni dans le Grand Nord où les Massa, les Toupouri et Mousgum opposèrent une résistance farouche, et encore moins vers le sud forestier où les limites logistiques et les contraintes géographiques rendirent les expéditions plus coûteuses. Tant et si bien que « les Fulbé échouèrent à établir des lamidats parmi les Tikar de l'Ouest, les hautes terres de Bamenda inclus » du fait de la rencontre d'une résistance mieux soutenue et organisée à l'instar des Bamoun qui pour se protéger des raids « creusèrent des tranchées autour de leur capitale, Foumban, durant le règne de Mbouombo (1817-1855), onzième monarque de la dynastie » (*idem* : 28).

La signification de l'esclavage ici diffère à son tour de son entendement dans la sémantique occidental-centrée. Si son existence ne relève d'aucun doute, l'esclave semble néanmoins préserver paradoxalement une certaine autonomie qui lui restitue continuellement son humanité. Même si les situations variaient en fonction des maîtres, des études historiques fouillées ont relevé des changements importants de leurs statuts dont bon nombre pouvait accéder à la citoyenneté, ainsi que le révèle l'exemple des sociétés songhay-zarma d'Afrique de l'ouest (Olivier de Sardan, 1984). Dans le cas de la région septentrionale, certains anciens esclaves devinrent des citoyens importants, « suite à leur conversion à l'islam ou, en tout cas, grâce à leur acquiescement à vivre désormais en conformité avec la culture islamique »

(Njeuma, *op.cit.* : 36). Tandis que les autres généralement employés dans des tâches domestiques et autres chantiers plus ou moins publics vont bénéficier d'un traitement « respectueux » et moins orienté sur l'exploitation « abusive » au sens strict. C'est dire que de manière globale, les formes autochtones de l'esclavage au sein des sociétés africaines précoloniales se distinguent nettement des régimes de l'esclavage transatlantique par le simple fait que les premières « ne purent jamais extraire de leurs captifs une plus-value comparable à celle qui s'obtient dans le Nouveau Monde » (Mbembe, 2013 : 78).

C'est ainsi qu'une certaine posture compréhensive permet par exemple de cerner le mode de vie en vigueur au sein des *rumde*, sortes de terres inoccupées acquises par les Fulbé et l'aristocratie haoussa, et dont les habitants (généralement des esclaves) constituaient la principale force de travail. Il s'agit certes d'une sorte de système esclavagiste où le travail des habitants consistait à construire ou à rénover les résidences des « maîtres », les murs d'entrée des villes et autres chantiers publics. Il ne fait en outre aucun doute qu'il y régnait une rude discipline martiale et une assimilation culturelle (Ffulde) et religieuse (islamique). Il n'empêche que, loin de se réduire au seul moyen d'accumulation des richesses, les individus dans leur vie ordinaire menaient des activités propres de subsistance tout en possédant leur maison avec une famille propre, en dépit d'une réelle restriction de la liberté de se mouvoir. Encore que ce « handicap » au regard des observations faites et même de la subjectivité propre des concernés, « était compensé par la satisfaction d'être protégé, voire d'appartenir à la famille étendue d'une importante personnalité » (Njeuma, *op.cit.* : 37).

2. Une forme « similaire » de socialité présente un peu partout en Afrique

Le modèle de fonctionnement des sociétés politiques traditionnelles du Cameroun s'observe un peu partout en Afrique, à quelques rares exceptions. Pour revenir à titre illustratif au système d'esclavage qui ici relève d'une véritable institution sociale, l'on observe avec Cheik Anta Diop que la condition de l'esclave dans l'Afrique noire précoloniale serait meilleure que celle de son homologue occidental, peut-être du fait de l'étendue énorme de ses espaces cultivables qui l'aurait préservé d'un mouvement d'expropriation semblable à celui de l'Europe du XVI^e siècle⁷⁹. En pays Wolof, Mossi comme un peu partout ailleurs en Afrique, l'esclave (tout comme l'étranger) bénéficie de garanties juridiques et politiques qui lui assurent des espaces d'ascension sociale et de réalisation significatives (Mbog Bassong, *op.cit.* : 85-90). Et à l'image de son homologue du nord Cameroun, l'esclave de l'Afrique de

⁷⁹ Cité par Mbog Bassong, *op.cit.* : 85-86)

l'Ouest est d'abord un « captif » dont l'attachement était parfois « valorisant » (*idem*, 90). Ceci expliquerait le succès historique de ce modèle de socialité qui persistera pendant près de quatre millénaires parce qu'articulé autour d'un paradigme dont l'action politique se veut d'abord corporatiste et participationniste plutôt que purement exclusiviste ou monopolistique, en plus d'être « fondée sur l'argumentaire d'un équilibre social et environnemental indispensable à la survie du vivant » (*idem* : 107). Ce paradigme depuis l'Égypte pharaonique serait également enrichi des principes de « la paix » et de « l'unité dans la diversité » (*idem* : 117), lesquels vont se propager à l'intérieur du continent à travers les mouvements migratoires. À l'instar des esclaves, l'on observe avec Cheikh Anta Diop s'appuyant sur l'exemple du Ghana des Xe et XIe siècle avec une superficie comparable à toute l'Europe et une capitale cosmopolitique, « que les anciennes minorités blanches, Honeihîn, vaincus par le Ghana après l'expédition armée des premiers omeyyades ne furent pas exterminées »⁸⁰. Et Mbog Bassong de poursuivre à sa suite que :

La tolérance est de règle, ce qui montre aussi que le droit est vécu dans le peuple et la flexibilité de la constitution permet aux vaincus de guerre de ne pas devenir des parias. C'est cette constitution qui explique la mise en œuvre d'une théorie du politique mettant en exergue un vouloir-être et un vouloir-vivre ensemble, ontologiquement structuré, comme nous le découvrons à travers l'Égypte antique, quatre mille ans plus tôt (*idem* : 151)

La prépondérance du modèle de sacralisation des rapports sociaux et des relations aux objets et biens avait également pour fonction latente de neutraliser les possibilités d'émergence des conflits endémiques. Ainsi en est-il par exemple de la conception divine de la terre qui débouche sur un revêtement religieux qui décourageait toute compétition foncière⁸¹. Il s'ensuit que si les mythes et héros fondateurs constituent les sources du droit constitutionnel, c'est d'abord parce que la mémoire s'est imposée partout en Afrique comme un point de départ et un repère pour maîtriser la vie et l'ordre social incorporé dans l'ordre cosmique, et fixer le temps⁸². Le pouvoir africain d'origine mythologique en engageant des unités sociales aux statuts inégaux serait ainsi d'essence instable. Mais cette apparente instabilité constituerait sa « ruse suprême » qui serait même le secret de sa stabilité (Balandier, 1984).

⁸⁰ *Idem* : 151.

⁸¹ À ce propos, l'auteur ajoute que « le sacré du pouvoir, d'où qu'il vienne, est la première condition de sa consolidation dans les sociétés africaines attachées au sacré de la terre, au culte des ancêtres et aux rituels qui entretiennent l'ordre établi. Il naît avec et dans la parenté et se renforce avec l'installation des nouveaux arrivants, ceux-ci disposant généralement sur le plan politique, de leurs relatives autonomie » (*idem* : 120).

⁸² C'est ainsi que le peuple Galim – Tignere situé aux environs de l'Adamaoua célèbre annuellement leurs rois ayant résisté à la conquête peule et à l'armée allemande auprès des grottes Nyem-Nyem où reposent ces héros et qui semblent également avoir servi de refuge à ces habitants (*idem* : 126).

Car elle permet de réajuster les équilibres en permanence, tout en préservant l'accession aux charges du caractère rigide et répréhensible. Cette technique par ailleurs permet d'assurer « le contrôle des hommes opposables aux dangers extérieurs qui sont aussi ceux pour lesquels les statuts juridiques du groupe et de l'individu font prévaloir l'ordre et l'enjeu comme source du droit » (Mbog Bassong, *op.cit.*, 128). Cette articulation des rapports sociaux en faveur de la préservation des droits de l'homme est ainsi largement explicitée par un bon nombre d'auteurs provenant de disciplines universitaires fortement variées.

Paragraphe 2 : Des explications apportées à la conception « sacrale » du pouvoir en exercice en Afrique Noire précoloniale

Les approches à tendances idéaliste et philosophique et les approches d'orientation positiviste et dynamistes, en dépit de leurs dissemblances, vont apporter des éléments de réponse complémentaires à la compréhension de la conception « sacrale » du pouvoir en Afrique noire précoloniale. Au regard des explications apportées, il apparaît encore plus nettement que le juridique et le politique poussent sur la même tige sacrale qui imprègne l'essentiel de la cosmogonie des sociétés africaines antiques. Ce qui nous conforte dans notre hypothèse d'articulation complexe et permanente des droits de l'homme et de la production du politique, qu'il convient de ne guère séparer si l'on veut comprendre le sens profond des logiques d'actions ultérieures.

A. Les approches à tendances idéaliste et philosophique

Ces approches regroupent une pluralité d'universitaires provenant des facultés de philosophie à l'instar de Théophile Obenga et de Fabien Eboussi Boulaga ; aux anthropologues comme Evans Pritchards et Meyers Fortes ; en passant par les planétologues et égyptologues que sont Mbog Bassong et Cheik Anta Diop. De l'ensemble de leurs travaux, il ressort que les sociétés précoloniales africaines auraient une conception sacrale et mythologique de la réalité qui fonde leur permanence et stabilité sans exclure des dynamiques de changement. Plus fondamentalement, une souche civilisationnelle commune articulée autour de la pensée *osirienne* expliquerait la dimension multiculturelle du fait social qui présente la tribu comme un brassage de plusieurs clans rendu possible par le fait migratoire. « On découvre ainsi que l'histoire du peuple "Bassa" du Cameroun est inséparable de celle des "Bassa" du Nigéria, des "Bassa la Mpassa" et des "Bassa Kata" du Zaïre, des "Bassa" du Mozambique, des

“Bassa du Libéria” et de Sierra Leone, comme des “Bassari” du Togo ou du Sénégal. »⁸³. Il s’ensuit de ce fait que « les mouvements migratoires montrent suffisamment comment le fond commun est né d’une part, comment la diffusion constante de nouveaux traits culturels ne permet pas au chercheur de prôner une fermeture de ces peuples dans des tours d’ivoire » (*idem* : 128).

Dans la perspective de Mbog Bassong, et même s’il reste à notre sens un peu trop idéaliste et *généraliste*, l’ultime finalité du pouvoir en Afrique serait la préservation de la paix. Ce qui conduirait ces sociétés soucieuses et jalouses de leurs traditions considérées comme une source vitale, de s’interposer radicalement à tout phénomène ou acte hostile au mouvement de diffusion du pouvoir. Cette *obsession pour la vie* qui constituerait un enjeu permanent des sociétés africaines préconiserait à la foulée une forme de lien social articulée sur la « permanence de l’existant » et « l’organisation du thème de la mort comme source de la vie » (*idem* : 222). À l’origine de cette structure de pensée se trouverait une certaine conception hobbesienne de la réalité. À une différence que c’est dans le monde même dans sa globalité, au-delà des êtres humains qui l’habitent, qu’il faut lire les fondements du désordre et de la violence. L’être dans l’ontologie africaine étant rarement désincarné de son monde. Il faut ainsi partir de là pour saisir comment la « paix » et le bonheur – deux notions très liées dans ce contexte – en sont parvenus à se hisser au sommet des normes et des valeurs régissant l’enjeu fondamental de toute civilisation africaine.

C’est donc dans l’unique but de conjurer la manifestation du désordre et de la violence, ou encore de « se jouer d’elle pour anticiper l’ordre menacé par la faillibilité humaine », qu’une vision africaine *anthropocentrique* se serait *exocentriser* « pour penser le Réel par le biais des formes symboliques du discours » (*idem* : 223). Dans cette matrice conceptuelle de la réalité, l’éventail des mythes, légendes, contes, proverbes, et aphorismes, ne sont analysés, voire interprétés que dans le but ultime de maintenir cet ordre et idéal. Ce recours abondant au sacré et aux jugements axiologiques, en plus de trahir le « besoin d’ordre qui leur est sous-jacent et que doivent mettre en œuvre le hiérarque, le roi ou le chef traditionnels africains », expliquerait également le fait que « chaque clan, chaque ethnie, chaque peuple africain (...) (ait) la même réponse à la trame de déroulement de l’ordre et aux moyens de le maintenir en état » (*idem*, 223).

⁸³ Prince Dika-Akwa, cité par Mbog Bassong, *op.cit.* : 110.

La sacralité, en conférant le sens de la vertu à l'acteur, régit les systèmes d'interaction. Le droit en tant que ordre transcendant inféré des lois de la nature et inscrit dans les mythes est articulé autour de *Maât*, symbole de la connaissance de l'intelligence du monde et de l'initiation à cette intelligence (*idem* : 250). *Maât* en instituant par ce fait même « l'ordre, la norme, la mesure, le droit et enfin, le sacré », préserverait sous la forme ritualisée l'équilibre et l'harmonie sociétales, tout en orientant l'action dite « juste » dans une logique de connaissance du monde et de « respect de la valeur inscrite en toute chose » (*idem* : 251). C'est pourquoi le droit et la philosophie africaine dégagent une logique égalitaire, responsable et généreuse qui fonderait son humanisme :

Dans tous les cas de figure, il est toujours question d'évacuer les risques de conflit et de maintenir la paix. C'est là, bien entendu, que réside la capacité des Africains à saisir la notion du droit comme un idéal à réaliser par le biais de *Maât* et que prolonge la coutume (*idem* : 258).

On verra à cet effet un modèle de développement culturel émerger par exemple dans la région de l'actuel Nord-Cameroun avec le jihad et qui reliera ses différentes parties en suscitant des intérêts communs (généralement économiques) qui vont non seulement relier les grands centres commerciaux musulmans (lamidats de Bornou et Kano), mais aussi la région avec les autres peuplades (Bamiléké et Yoruba) et même les postes commerciaux européens des côtes jusqu'au Congo. Une culture nouvelle va se développer avec la multiplication des réseaux qui va complexifier progressivement les processus sociaux. C'est ainsi que le système de tribut, pourtant inconnu de la loi musulmane va s'étendre avec l'usage d'offrande de cadeaux à des supérieurs hiérarchiques par les subordonnés en signe d'amitié ou d'honneur. Ce foisonnement culturel va se transformer par la suite en « levées en vue de batailles » qui s'apparentent davantage à des « obligations incombant à chaque homme libre », plutôt qu'à un système d'imposition au sens strict accompagné de mesures coercitives (*idem* : 39).

Progressivement et de manière plutôt « volontaire » une nouvelle culture regroupant des individus aux origines sociales diversifiées et non plus seulement Fulbé, va s'articuler autour d'un ethos islamique-fulfulde où batteurs de tambours, porteurs de charmes (*laya*) musiciens et guérisseurs vont contribuer à cette culture populaire naissante aux alentours des mosquées, des places de marché et des palais des Lambbe (*idem* : 40). Cheikh Anta Diop verrait d'ailleurs dans le succès de l'islam la croyance commune en l'existence du monde de l'invisible qui assurerait certaines affinités culturelles d'essence métaphysique avec les croyances africaines (Diop, 1987 : 174). Une argumentation similaire peut être attribuée aussi au succès du christianisme en Afrique.

Ce n'est donc qu'avec la conquête coloniale que s'installera une véritable politique d'instrumentalisation des droits humains du fait d'un changement radical des rapports de force, certes. Mais aussi et surtout parce que l'avènement de ce modèle « importé » de faire société s'inscrirait dans la subjectivité de l'individu négro-africain comme un dilemme anthropologique : « le placage en Afrique d'un modèle institutionnel régi par le code du rationalisme individuel avec son culte du profit et de matière sur un réalisme communaucratique dont font à peine cas les institutions dominantes quand celles-ci ne l'ignorent pas totalement » (Mbog Bassong, *op.cit.* : 28). Une telle politique d'instrumentalisation des droits semble inconcevable au sein du modèle constitutionnel précolonial où il paraissait incongru aux yeux des acteurs de limiter l'autorité des chefs et des rois par un quelconque système constitutionnel, tant il apparaissait « inconcevable que celle-ci puisse s'exercer d'une façon abusive étant donné son caractère religieux » (Diop, *op.cit.* : 77).

B. Les approches d'orientation positivistes et dynamistes

Elles sont surtout le fait des juristes (Maurice Kamto et Keba Mbaye) et socio-anthropologues (Georges Balandier). Tout en reprenant les apports décisifs des autres approches à leur compte, elles ont surtout la particularité de leur conférer un parfum de positivité qui en assure un ancrage certain avec les pratiques observées réellement au quotidien. Une lecture orientée de leurs œuvres permet ainsi d'affirmer que parler de « droits de l'homme » dans l'Afrique noire précoloniale est un exercice encourageant à travers l'analyse compréhensive des manières de faire et de vivre tels que rapportées par plusieurs chercheurs provenant d'horizons différents. Cette notion qui reste inconnue de l'univers africain précolonial n'en est pas moins dépourvue de sens et de signification au regard des logiques d'action en cours. Mieux, l'exercice est davantage rendu possible si l'on circonscrit la notion de pouvoir dans la reconnaissance de sa réalité conceptuelle (au niveau philosophique, Idée, Raison et Volonté générale), tout en s'arrêtant sur l'approche sociologique qui considère le pouvoir comme une réalité sociale soumise à l'expérience concrète. Une posture similaire est adoptée par Maurice Kamto lorsqu'il affirme :

Dans le cas des sociétés étatiques, il s'est détaché un corps de gouvernant distincts du corps social ; ici le premier élément caractéristique du Pouvoir est la force qui se mue parfois en violence. Le Pouvoir sera le principal centre de régulation politique soucieux d'assurer l'équilibre fondamental de la société. Il sera aussi un puissant instrument d'action tendu vers des finalités collectives ou personnelles. Il sera également une puissance en contradiction avec d'autres puissances, avec d'autres pouvoirs, plus ou moins nombreux, plus ou moins concurrents. Dans le cas des sociétés non étatiques à Pouvoir non

coercitif, le pouvoir sera fondé sur le consensus qui rend son existence possible d'où accord comme base fondamentale, plutôt que la coercition (Kamto, *op.cit.* : 36).

Le juriste camerounais s'appuie largement sur l'adhésion généralisée des Africains à leurs institutions pour affirmer la thèse de l'existence en son sein des *normes constitutionnelles* encore appelées *normes juridiques fondamentales*. Sans être nécessairement et encore moins expressément formulées dans un texte, il s'agit bel et bien à son avis des « *normes originaires* posées une fois pour toutes par les *ancêtres fondateurs et acceptées* par les membres de la société », et dont la sacralité qui dans la cosmogonie de l'Afrique noire précoloniale les lie à l'ancestralité y confère sans aucun doute un *caractère transcendant* (*idem* : 44). Maurice Kamto va plus loin dans l'analyse et l'interprétation qu'il en fait lorsqu'il affirme : « que ces normes revêtent par ce biais un caractère sacré, n'enlève rien à leur juridicité, ni n'entame leur nature de normes supérieures inviolables, organisant et limitant le Pouvoir. Au contraire ! » (*idem*). Son analyse fortement appuyée sur une démarche « transdisciplinaire » fait de la permanence du sacré la singularité même de l'Afrique Noire (*idem* : 58). Et c'est autour de cette sacralité que graviteraient les notions de Droit et de Pouvoir qui restent des phénomènes universels, et le concept de constitution importé de l'expérience juridique occidentale.

Georges Balandier qui précède Maurice Kamto, mettait déjà un accent particulier sur l'assise religieuse des phénomènes de pouvoir en Afrique et sur le rôle de dilution des éventuels effets de l'autoritarisme par le recours au sacré (Balandier, 1984 : 120). En contexte africain, la volonté d'éternité et la peur du chaos rendraient nécessaire la dimension sacrée du pouvoir qui partout s'inscrit dans une certaine conception du monde⁸⁴. Il s'ensuit que l'univers politique est d'abord celui de croyances et de représentations. Le pouvoir s'appréhenderait continuellement comme un phénomène imprégné de sacré (relation congénitale) en dépit des tentatives de laïcisation, en ce sens que la finalité du pouvoir reste de conforter, sinon d'assurer sa pérennité à travers une recherche continue de légitimité. Cette sacralisation du pouvoir serait la raison explicative de l'adhésion généralisée et popularisée des Africains aux normes juridiques régissant leur société et que chacun considère comme faisant partie intégrante du « Moi ». Non pas que le sacré, face cachée du pouvoir (qui est né dans les temples), soit une spécificité africaine, mais plutôt, comme nous l'avons relevé, sa « permanence ». Toutefois en Afrique, l'atmosphère de sacralité qui imprègne le pouvoir est d'origine mythique et ancestrale à l'origine, plutôt que réellement divine.

⁸⁴ Or quand l'individu ne se retrouve plus dans une telle conception et réalisation comme on va le voir par la suite avec l'irruption coloniale, il tente de se forger sa propre conception productrice de sens.

En réalité, toute société politique est d'essence religieuse. Cette dernière par la suite devient une nécessité facilitant l'acceptation du renouvellement des « tabous » et du poids des contraintes imposées. Aussi ne doit-elle sa permanence et son rayonnement que par sa faculté fabulatrice qui en même temps rend ces charges acceptables⁸⁵. Dans le cas précis de l'univers négro-africain néanmoins, cette origine magique consubstantiellement rattachée à tout univers politique et qui permettrait au pouvoir sacralisé de tirer sa permanence de la pression exercée par le passé sur le présent, n'est pas réductible à l'absolutisme. Au contraire, le pouvoir ici peut être contesté par le corps social ou ses représentants agissant sur le terrain même de ce sacré : « s'il légitime le Pouvoir, le sacré fonde également la limitation et la contestation du Pouvoir » (Kamto, *op.cit.* : 68). A la différence de Mbog Bassong par exemple, Maurice Kamto ne voit guère en l'invasion islamique une pratique de grignotage ou même d'acculturation des localités et des manières de faire et de vivre des autochtones, contrairement à l'invasion occidentale.

C'est dire qu'en Afrique noire précoloniale, le mythe apparaît partout comme un socle explicatif de tout phénomène et légitime la sacralité du pouvoir. Il s'agit d'une conception « cosmique » du monde où tout serait lié (nature, hommes, surnaturel), où « les morts ne sont pas morts », suivant l'excellente formule attribuée à Bigaro Diop. D'où l'institution d'une charte mythique de l'ordonnement juridico-politique qui en appelant à la foi vient parachever cette conception plus profonde et totale du mythe en Afrique. Il s'ensuit aussi une conception a-temporelle du temps s'émancipant de l'étau vectoriel. De sorte que sur le strict plan symbolique, le pouvoir traditionnel demeure préférable au pouvoir politique colonial et postcolonial, du moins dans son modèle d'exercice au sein des sociétés indigènes. On pourrait même affirmer sans grand risque de se tromper que c'est parce que ce dernier acquiert souvent une certaine légitimité lorsque rapproché du mythe traditionnel que l'on assiste depuis l'ère coloniale aux processus d'instrumentalisation politique des chefferies. Et c'est par ce même fait que la permanente contestation populaire des chefs instrumentalisés par le politique prend généralement la signification d'un *combat pour le sens*.

Le chef au sein des cultures et sociétés indigènes a toujours été considéré comme un être surnaturel, détenteur de quelque pouvoir magique (Kamto, *op.cit.* : 84). En effet, c'est la continuité du pouvoir (royal) qui est sacralisée et représentée en la personne du chef qui s'inscrit dans cette historicité mythique. Le charisme personnel ne serait ainsi qu'un atout

⁸⁵ Lire la contribution de Burdeau, in *Traité de science politique...*

supplémentaire, le titre étant plus respecté que la personne qui reste néanmoins plus aimée tant qu'elle demeure fidèle à la charte mythique garante de la stabilité du royaume, et donc de l'intérêt général :

L'intronisation ne se réduit donc pas à l'installation du chef sur le trône. Celle-ci n'est qu'un moment d'un rituel strict articulé en plusieurs étapes. Certes le roi est roi par la grâce des dieux et la bénédiction des ancêtres ; mais il ne gouverne qu'avec l'appui de son peuple, il n'est puissant que par son soutien. C'est pourquoi le rituel d'intronisation s'achève toujours par une sorte de communion publique du nouveau roi avec son peuple (*idem* : 94).

Au sein des monarchies les plus importantes, le pouvoir traditionnel dans la plupart des cas a pour finalité de sauvegarder un ordre plutôt que d'en instituer un nouveau qui lui soit propre. Le corps social est par ce fait même sauvegardé et peut ainsi continuer à faire sens comme société civile et donc comme contre-pouvoir au travers des assemblées et l'opinion. Même si c'est le conseil entourant le chef qui constituait le contre-pouvoir véritable (*idem* : 114). Contrairement à certaines analyses simplistes, le pouvoir des chefs islamistes et animistes n'était guère absolu et illimité. Mais bien borné et diffus dans l'entre-lac de la réciprocité des rapports sociaux qui en fin de compte font du pouvoir et de sa limitation les deux faces d'une même pièce dont l'existence de l'un implique indubitablement celle de l'autre (*idem* : 125). Le cas des Ulémas, c'est-à-dire l'incarnation de la communauté, apparaît interpellateur dans ce sens à travers leur responsabilité dans le contrôle du pouvoir Khalifal. Le pouvoir politique au sud du Sahara est classiquement et empiriquement un pouvoir surveillé (*idem* : 126) et producteur de mécanismes inédits de contre-pouvoir. Celui-ci s'entend ainsi comme un ensemble de forces sociales exerçant des pressions disparates sur le pouvoir, parfois à des fins grégaires et très souvent de manière occulte. Sans nécessairement provenir de la catégorie dirigeante, ces forces sociales (société secrètes de sorciers, magiciens ou guérisseurs, confréries, ligues, castes, classes d'âges) constitueraient de « véritables pouvoirs parallèles qui agissent en marge du pouvoir, mais avec une extrême efficacité » (*idem* : 122).

L'existence des mécanismes et institutions de contre-pouvoir participe du dynamisme interne des sociétés noires précoloniales. C'est dans ce sillage que réfutant la thèse fort répandue qui va longtemps qualifier les sociétés africaines d'immobiliste et d'unanimiste, laquelle posture s'attèle à justifier l'émergence des régimes autocratiques et autoritaristes postcoloniaux, Maurice Kamto s'inscrivant dans la perspective dynamique et dynamiste repérée également chez Georges Balandier et Olivier de Sardan, va quant à lui parler de *sociétés consensuelles* ou à forte propension au consensus :

Parce que ce sont des sociétés du dialogue et de la concertation, des sociétés où les équilibres fondamentaux sont maintenus, où l'on sollicite le passé pour garantir l'avenir, où, en dernière analyse, l'argument du sacré en rendant possible un contrôle accru du pouvoir, oblige celui-ci à respecter la "charte originelle" de la société, à agir dans le sens de l'équité et du "bien collectif". Car l'idée de *justice* est une valeur essentielle dans les sociétés traditionnelles (*idem* : 147).

Il convient ainsi de considérer le principe de recours à la justice comme norme transcendante à la base de la fondation des sociétés africaines. Car c'est parce que le droit est en conformité avec une norme originaire considérée unanimement comme juste que ces sociétés n'avaient généralement aucune peine à l'accepter. Cette adhésion généralisée est difficilement détachable de la permanence d'une pensée d'essence mythologique. Mais le mythe bien que se trouvant à la fondation du droit, n'en est pas pour autant son créateur : il en serait juste le substrat de l'ordre juridique (*idem* : 158). Il convient donc de l'appréhender ici comme un instrument crédible de transmission des enseignements. Celui-ci ne révélant uniquement que le reflet de l'existant, c'est-à-dire une sorte de justification d'une certaine réalité ou situation que les ancêtres fondateurs aurait voulu signifier (*idem* : 161).

C'est partant de ce fait que Maurice Kamto va esquisser une théorie du droit africain alliant les *normes transcendantes* aux *règles temporelles*. Cette théorie qu'il s'efforce de différencier du polythéisme antique (occidental) et, par là même, du droit européen qui dans la perspective de Hans Kelsen est un ordre de règlement normatif de l'action et la conduite des êtres humains⁸⁶. Le juriste camerounais poursuit dans ce sillage que les religions africaines animistes excluent la pratique du polythéisme à travers leur admission commune de l'existence d'un Dieu unique. Même si ce dernier afin de répondre à la multitude des sollicitations peut se présenter sous une pluralité de formes. C'est en outre ce qui expliquerait la prééminence des ancêtres à travers leur rôle d'intermédiaires et non des divinités au sens strict, bien que symbolisant la transcendance qui elle-même appuie sa légitimité en la croyance en l'existence *post mortem*. De là, il dégagera une définition originale du droit africain, traduisant « un ensemble de *normes créées* ou *constatées* qui cherchent à provoquer des conduites humaines en attachant aux conduites contraires des actes de contrainte socialement organisés » (*idem* : 169).

Le droit africain temporel ainsi théorisé rentre en fusion avec la norme fondamentale *a-temporelle* et *sacrée*. C'est dans cet esprit que la soumission de la norme des normes à la temporalité n'altère que très peu, sinon même pas le caractère inviolable des lois ancestrales

⁸⁶ Cité par Maurice Kamto, *op.cit.* : 169-170.

que l'on sait établies dans l'unique but d'assurer la pérennité de la société⁸⁷. La préservation du principe de transcendance au cœur même du droit africain théorisé participe dans la pratique de la limitation du pouvoir des chefs et des aînés sociaux sur les couches plus vulnérables. Si donc le droit est au-dessus du pouvoir, c'est parce que le respect de la norme fondamentale transcendante garantit la légalité tout en fondant la légitimité de l'autorité en exercice. L'effectivité du pouvoir en Afrique traditionnelle ne fonde point sa légitimité en ce sens que celle-ci puise sa source originelle de la sacralisation qui par la suite s'équilibre socialement à travers la capacité de sauvegarde de l'équilibre et de la justice sociale⁸⁸.

L'arrivée du christianisme parce que rimant avec le rejet du paganisme où l'ébranlement des coutumes locales, va précipiter l'ébranlement de cette cosmogonie traditionnelle. Dès lors, le processus de désacralisation continue de la royauté africaine va prendre une dimension pernicieuse avec l'entrée de la nouvelle religion, auteure de la déconnexion des peuples et véritable adjudant du colonialisme. Mais c'est surtout ce dernier qui tout en posant les bases originelles du développement politique dans le futur État du Cameroun, va impulser une réelle pratique d'instrumentalisation et de grignotage de la dignité de l'homme africain.

Section II : Temporalité coloniale et production d'une résistance « indigène » politique imbriquée de la dignité humaine

Cette section s'intéresse essentiellement aux premières résistances « indigènes » en vue de recouvrir leur dignité constamment bafouée par l'exploitation et la domination coloniales. Ces résistances en effet vont constituer le principal noyau autour duquel vont s'articuler les futures batailles du « sens ». Celles-ci contribueront ainsi à la formation d'une conscience proto-nationale collective durant la colonisation allemande, et à l'épopée du mouvement nationaliste camerounais qui parviendra à édifier une identité nationale camerounaise axée sur la nécessité de l'autodétermination. L'idée centrale soutenue en filigrane ici, est que c'est davantage au regard des postures intersubjectives animant les pratiques de résistance (pour le sens) à la

⁸⁷ Dans le cas par exemple des Bantu d'Afrique du Sud, « le chef réunit ses conseillers et discute avec eux de l'opportunité de la nouvelle loi, ainsi que de sa conformité avec la Loi des ancêtres. Quand ils parviennent à un accord, le chef fait rassembler la population et lui annonce la nouvelle loi » (*idem* : 175).

⁸⁸ Suivant l'argumentaire de Maurice Kamto, « Le consentement du pouvoir impose certaines obligations à ce dernier : accord avec les dieux, prospérité du pays et des hommes et surtout, conformité à la tradition et respect de la coutume. Le pouvoir est légitime non seulement parce qu'il est sacré, mais aussi parce qu'il respecte la Charte fondamentale du groupe. Car le sacré ne confine pas les âmes dans la crainte du surnaturel. Il fonde l'adhésion au pouvoir et au droit. Mais inversement, il inspire et nourrit la contestation du pouvoir quand celui-ci est profanateur ; la transgression de la Charte fondamentale du groupe que ns désignons par le terme juridique de 'norme fondamentale transcendante' étant alors la cause essentielle de la déchéance du pouvoir » (*idem* : 195)

domination coloniale qu'il convient d'analyser les fondements épistémologiques de la co-construction de l'ordre colonial.

Paragraphe 1 : Premières résistances « indigènes » et formation d'une conscience proto-nationale collective

Les résistances des sociétés indigènes se présentent comme des premiers signaux préfigurant les futurs mouvements d'émancipation nationale. Elles s'observent de manière précoce à travers l'obstruction à la pénétration allemande, assimilable à la volonté de préservation de « soi » face à l'inconnu. Ces réactions sociales précoces vont progressivement déteindre sur l'ensemble des couches sociales soumises au joug du colon, en diffusant des prémises d'une culture de résistance quotidienne. Il convient, au-delà de la seule lecture objectiviste, de s'appesantir sur les raisons profondes d'agir de ces résistants à l'hégémon colonial, en vue de saisir un pan essentiel de la direction de l'histoire sociale et politique coloniale.

A. Les résistances des sociétés indigènes comme signaux préfigurant les mouvements d'émancipation nationale

1. Obstruction à la pénétration allemande ou la traduction d'une volonté de préservation de « soi »

Dès les débuts de la pénétration allemande à l'intérieur dans l'arrière-pays, les sociétés autochtones s'opposeront dans le but de préserver l'intégrité de leur territoire. Dès lors qu'ils franchissent les limites des Douala, les Allemands vont ainsi faire face à une farouche résistance des Bakoko et Malimba jusqu'aux chefs du Nord, en passant par les Bassa et les Eton. L'économie de ces différentes résistances permet d'entrevoir la volonté commune des ressortissants et chefs des différentes sociétés autochtones de vouloir préserver leur intégrité face à un adversaire plus puissant. De manière vraisemblable, le sens de l'honneur assez présent chez ces Africains semble très rattaché à une considération élevée de leur personne et de leur humanité qui n'auraient guère de prix.

C'est dans ce créneau conceptuel qu'il faut par exemple comprendre la guerre déclenchée par la tribu bulu en 1899 contre les Allemands qui n'avaient pourtant, au moment de son déclenchement, pas encore franchi les limites de leur terroir. La constitution de cette armée autour du général Oba'a Mbeti aurait pour principale raison le besoin de laver l'affront contre un usage jugé et jaugé « pervers » des droits des Beti par la nouvelle administration alors « inconnue » par ce peuple, suite à la pendaison de deux « frères », et surtout au mauvais

traitement infligé à un autre alors en captivité à Kribi. Et pour justifier la nécessité de cette guerre « utile » face aux voix qui essayent de l'en dissuader durant la palabre, Oba'a Mbeti rappellera que :

Selon le pacte de Biyeyem⁸⁹, les Bulu avaient pris l'engagement de ne plus jamais se battre entre eux jusqu'à la fin des temps. Cet engagement ne signifie pas qu'ils doivent se laisser opprimer par d'autres nations (...) le *Ngovina* s'est déjà signalé la saison par une attitude totalement inamicale. En effet, saisi par des commerçants ambulants du fait que les Bulu refusaient de payer les marchandises qui leur étaient livrées, au lieu de convoquer les notabilités pour débattre du problème, il a fait mettre la main sur deux jeunes bulu venus du Pays Profond pour les travaux forcés, et ordonné leur exécution par pendaison à Kribi⁹⁰.

La guerre en projection a en outre une saveur politique indéniable du fait de la décision prise en Conseil de « chasser » le *Ngovina* et sa suite (entendu tous les Blancs) après avoir délivré le fils retenu en captivité. Cette guerre dont la préparation est collectivement encouragée et soutenue au-delà de l'unique clan bulu a pour but avoué et déclaré « de chasser les Blancs Allemands à cause de la politique d'oppression qu'ils pratiquent sur l'homme noir dans son propre pays »⁹¹. Cependant, le dénouement de ce conflit s'achèvera par l'auto-livraison d'Oba'a Mbeti aux autorités coloniales suite au massacre des populations « innocentes ». Déporté à Buea pour trois années de travaux au sein des plantations allemandes, il est également rapporté que le généralissime bulu en plus d'être accueilli « avec beaucoup d'amabilité » par le commandant des troupes allemandes, sera par la suite traité, conformément à la consigne de l'administrateur, « avec beaucoup d'égard, et avait droit à une ration alimentaire tous les jours ».

Pour mieux comprendre cette révolte qui naît d'une indignation profonde, il importe de rentrer dans le modèle pahouin en général de conception de la personne humaine et donc de l'individu. Ce dernier en pays bulu est considéré comme une valeur dont l'individualité est reconnue, acceptée et même encouragée pour le bon fonctionnement de la société. Le système éducatif accorde ainsi une marge d'initiative aux enfants à travers les rites initiatiques aux « interdits » et le perfectionnement au sein des groupes d'âge où les personnalités se forment et se forgent sans immixtion aucune d'un corps étranger. La société à ce propos devient le

⁸⁹ Dans le pays Bulu, ce pacte conclu quelques années auparavant avait pour but de pacifier les différents clans qui se faisaient une guerre de razzia – « Oban » - entre eux, généralement pour des motifs de vengeance et surtout de déviance, voire par simple concupiscence, mais réelle objectif de domination instituée ou de mise en captivité.

⁹⁰ Source orale inédite.

⁹¹ Ce peuple informé depuis la forêt équatoriale des échos provenant de la côte, cumulait déjà des motifs d'indignation face à une certaine attitude « hautaine » que le colon infligerait aux Noirs.

lieu par excellence d'éclosion de la personnalité plutôt que d'oppression et d'annihilation de son potentiel de créativité : « l'homme dans la société traditionnelle bulu est un être agissant et un être qui sait qu'il agit parce qu'il pense » (Azombo Oyono, *op.cit.* : 31). À cet effet,

Le culte que le bulu voue à lui-même aboutit ainsi au culte de l'homme en général car en exaltant ses valeurs et ses potentialités, il contribue aussi à exalter celles d'autrui à travers ce respect qu'il lui voue.

Le comportement du bulu devient dès lors l'expression d'un humanisme profond (*idem* : 34).

De manière général en tout cas, plusieurs autres tribus camerounaises s'opposèrent à la pénétration allemande et à l'instauration de son administration, du nord (avec les Guidder et Bayas), au sud avec la « longue campagne menée par le clan Yevol des Bulu contre les injustices du système français dans l'administration locale », en passant par les Bassa, les Bakoko, les Banen, et les Bamoun dont les Français finiront par bannir le sultan (Joseph, *op.cit.* : 56). Ces différentes réactions, d'une certaine façon, annonçaient la structuration d'un ethos de résistance.

2. Prémisses d'une culture de résistance quotidienne

Une fois le territoire camerounais « pacifié », l'administration coloniale ne poursuivra pas son action en toute tranquillité. Au contraire, l'on va observer un peu partout, mais surtout depuis la côte des mouvements de désobéissance sociale qui traduiront la lassitude des populations autochtones face au poids des contraintes qui leur sont imposées. Les Douala apparaissent ainsi comme les premiers résistants contre l'usage pervers de leurs droits. Prenant systématiquement l'habitude de s'opposer aux Allemands à chaque fois qu'une disposition du traité sensé préserver leurs intérêts était menacée. Les Douala vont d'abord résister, quoiqu'en vain, à l'effritement de leur monopole commercial entre la côte et l'arrière-pays. Ensuite ils s'élèveront les premiers contre la création d'impôts en même temps qu'ils refuseront de servir de porteurs dans les plantations allemandes. Le clan Akwa parviendra ainsi à envoyer en 1902 et 1905 une longue liste de plaintes au *Reichstag*, en même temps que des délégués, en Allemagne pour plaider la cause de leur peuple. Toutefois, le véritable combat va prendre une dimension cruciale en 1910, avec la décision d'expropriation du peuple douala de leurs terres du long de la côte, ce qui allait clairement à l'encontre du traité germano-duala de 1884.

Le chef du clan Bell Rudolph Duala Manga Bell qui sera pendu le 8 août 1914 par les Allemands est sans aucun doute la figure historique symbolisant le mieux l'esprit de résistance. Car même si l'accusation portée sur son éventuelle collaboration avec le sultan Njoya des Bamoun et l'Angleterre en vue de chasser les Allemands du Cameroun s'avère

avoir un fondement de vérité compte tenu du contexte ambiant de déclenchement de la Première Guerre mondiale, la raison principale de sa résistance demeure l'expropriation par l'administration allemande des Douala du plateau Joss et Bali situé en plein cœur de la ville. Les Douala multiplieront ainsi des pétitions à Genève et Paris durant les dix années qui suivront la fin de la Guerre afin de recouvrir leurs droits de propriété. Ce qui contribuera à l'émergence d'un sentiment proto-nationaliste, et à l'idée d'une certaine autonomie qui très souvent pouvait se mélanger avec la montée d'un sentiment anti-français et pro-allemand ou pro-britannique en vue.

D'un point de vue historique, l'ordonnancement juridique international, aidé par la conjoncture, a souvent posé les jalons d'une émancipation des sociétés africaines. La difficulté très souvent est celle d'un relatif déficit en personnes et organes « ressources » ayant une certaine maîtrise de « l'esprit du temps » pouvant assurer une meilleure appropriation de « l'opportunité » offerte par l'ouverture externe. Seules quelques rares individualités parviendront durant la colonisation à tirer profit de cette opportunité, en association avec leur propre potentiel. À cet effet, l'on remarquera qu'en dépit des restrictions observées à l'usage des pétitions, le principe même conduisant à leur usage constitue un progrès et du droit international, et des populations locales.

Un autre exemple révélateur de la culture de résistance quotidienne durant cette période est celui du président de la *National Baptist Church* (NBC) de 1915 à 1946 à sa mort, le pasteur Lotin Samé. Toute sa vie, il résistera avec brio aux tentatives d'enrôlement de son Église par l'administration coloniale française et la Société des Missions évangéliques de Paris. Nostalgique du temps des Allemands durant lequel s'est d'ailleurs opérée son initiation à la vie chrétienne, ses prédications seront axées sur la liberté originelle de tout individu sans distinction aucune des races. Par ce fait même, il verra le chiffre de ses adeptes passer de 1500 en 1933 à 3 000 en 1938 (Ngongo, op.cit. : 179-180). En plus d'entretenir des relations étroites avec le clergé allemand à l'instar d'un certain pasteur Rokita, il fera en même temps parvenir plusieurs pétitions à la SDN pour défendre sa cause et celle de sa nation contre les « abus » des forces coloniales politiques ou religieuses.

Pour terminer avec ces figures de résistance dans le Cameroun colonial de l'entre-deux guerres, il importe également de noter la démission *ambiguë* de Martin Paul Samba de l'armée allemande en 1899 bien qu'étant le premier gradé indigène. Cette démission est d'autant plus ambiguë qu'il aura au préalable joué un rôle essentiel dans la pénétration à

l'intérieur du territoire camerounais par l'armée allemande. Ce qui laisserait également subsister un soupçon « stratégique » lié à une équation plus personnelle.

Au final, il apparaît que la culture politique nationaliste qui commence à s'esquisser à partir de l'action non nécessairement concertée de ces différentes figures de résistance va prendre une saveur originale au sein des futurs combats à travers une conception endogène – non nécessairement codifiée – des droits de l'homme. Les Droits de l'homme vus sous cet angle endogène prennent inévitablement le contenu des droits des infligés et des sans voix face à un ordre contraignant et dominant. Cette culture des droits de l'Homme en semence au Cameroun est indubitablement politique. Richard Joseph qui va d'une certaine manière la systématiser à partir du nationalisme radical UPCiste, ouvre une piste déjà significative sur ses fondements :

Dans un système qui ne reconnaît aucun droit politique, toutes les demandes de changement, de réparations d'injustices sont automatiquement cataloguées comme “politiques”, ce qui, dans ces conditions signifie “subversives”. Ceux qui osaient entrer en contact avec des organisations à l'extérieur du Cameroun, la SDN y compris, risquaient d'être persécutés pour leurs actes, en étant par exemple relégués dans une région lointaine du territoire. Mais ce qui frappe l'observateur, c'est que, malgré ces difficultés, le Cameroun a toujours été un lieu de résistance active aux aspects oppresseurs du colonialisme. Plus on étudie l'histoire du pays, plus il devient difficile de fixer une date de naissance au nationalisme camerounais : il semble que ce sentiment était en germe dans le régime colonial lui-même dès qu'il s'est imposé (Joseph, *op.cit.* : 51).

B. L'individuation comme une forme de résistance « modérée » ?

Toute résistance n'est pas frontale et tout affrontement n'est pas résistance. Un affrontement peut avoir d'autres objectifs que celui de la résistance face à un « oppresseur », de la même manière qu'une résistance peut également prendre une forme plus *soft* et discrète sans verser dans la conversion ou la cooptation. Durant la période coloniale, les dominants devaient également faire face à cette autre forme de résistance des indigènes qui inventaient continuellement des moyens de « contour » pour tenter de dérailler la trajectoire du train de l'évangile coloniale tout en affichant en apparence une attitude *collaboratrice*. Dans ces cas-là en général, les réponses indigènes à l'instrumentalisation des droits de l'homme s'effectuent également à l'intersection du « collaborationnisme » et de la « dissidence » qui animeront en même temps l'espace public camerounais en structuration.

Que ce soient les grandes migrations des populations autochtones vers la zone anglophone en vue de fuir l'indigénat ou le portage, le désertement des grands centres urbains pour se

réfugier dans l'arrière-pays ; ou encore le contournement des dispositions légales jugées trop contraignantes et même le simple refus d'appliquer une disposition normative en invoquant des raisons imaginées ; cet ensemble de pratiques généralement observée et qui sont quelque part à l'origine du renforcement des dispositifs de contrôle et de sanction, participent des formes de résistances certaines des indigènes face à l'administration coloniale. Cette forme de résistance n'est pas seulement visible chez les individus communs. On la retrouve également chez certains indigènes évolués et hauts commis.

Charles Atangana, chef supérieur des Ewondo semble bien rentrer dans cette catégorie, quoique le sens commun l'ait presque toujours rangé du côté des *bons collaborateurs* du régime colonial. Selon une certaine lecture spécialisée pourtant, l'apparente complaisance affichée vis-à-vis des autorités coloniales pouvait néanmoins faire preuve d'une attitude critique. Louis-Paul Ngongo défendant par exemple cette thèse retranscrit afin de le démontrer son discours du 12 mars 1927 à l'occasion du prolongement du chemin de fer Douala-Eseka jusqu'à Yaoundé, à la présence des autorités coloniales :

M. le Gouverneur, ce dont nous vous félicitons, ce n'est pas d'avoir mis Douala à un jour de Yaoundé, ce n'est pas d'avoir ouvert aux régions des perspectives de richesses et des possibilités rapides d'évacuation, ce n'est pas de nous avoir éblouis par le progrès de la mécanique : c'est d'avoir sauvé nos descendants du portage qui, imposé ou librement accepté, représente la dernière des servitudes ; je souhaite que les travailleurs rendus libres dans leurs villages se mettent à défricher les forêts et à planter des denrées vivrières⁹².

L'exemple de résistance modérée symbolisée par Charles Atangana interpelle davantage lorsqu'on la situe dans le contexte propre qu'est celui de la figure du chef indigène dans l'ordre colonial. Ceux-ci de par leur collaboration généralisée avec les autorités dominantes vont être de plus en plus impopulaires auprès des masses. D'aucun allant même jusqu'à en abuser de ce nouveau prestige pour arnaquer davantage les populations à travers la généralisation des pratiques de corruption, de népotisme et autres abus de pouvoir. En plus du fait qu'assimilation rime avec déni de souveraineté aux riverains, la « récupération » des chefs devenus « hommes³ de pailles » fera de ces derniers les « ennemis » de leurs propres « ressortissants ». Mais la culture populaire ayant toujours su préserver une essence permanente au-delà des vicissitudes de l'histoire, les populations conserveront une certaine

⁹² Cité par Claude Abé (2004 : 280).

conception du monde en lien avec la cosmogonie traditionnelle classique, ceci même en cette longue période d'incertitude⁹³.

Il s'ensuit que l'évolution de la situation coloniale et la doctrine républicaine participent respectivement comme des facteurs de désacralisation du pouvoir africain. Tandis qu'en même temps, les modes populaires de créativité sociales vont s'ériger en contrepoids décisif à ce processus de perte de sens. Cette situation va d'autant plus perdurer qu'à partir de 1946, des réformes importantes vont davantage instrumentaliser et dégrader le pouvoir traditionnel, pour y instituer une nouvelle autorité en « phase » avec la modernité étatique, propulsant l'administrateur au-dessus de l'ensemble des normes existant et donc de l'ancien chef (*idem* : 237). Mais cette modernité étatique en gestation sera également révélatrice de l'émergence des nouvelles individualités et organisations locales capables de défendre des préoccupations tenant compte des intérêts proprement camerounais.

C'est le cas dans un certain sens de la Jeucafra qui, bien que créée sous le patronage de la France va de par sa dynamique interne constituer jusqu'en 1945 une certaine avancée en matière de droits fondamentaux, ne serait-ce que du point de vue des revendications. Celle-ci dans son évolution interne va s'ériger comme une forme de résistance modérée au radicalisme colonial. Elle parviendra par ce fait même à travestir les intentions originelles des autorités françaises⁹⁴ qui n'y projetaient qu'un cadre de rassemblement des « évolués » en vue de contrecarrer le sentiment germanophile généralisé au sein des différentes couches sociales. C'est ainsi que de garants des intérêts et du prestige de la France, quelques membres de la Jeucafra pour la plupart jeunes fonctionnaires et intellectuels, vont profiter de cette posture pour insérer de nettes revendications en faveur d'une plus grande autonomie des autochtones. Parmi les revendications se retrouvaient justement un plaidoyer pour une restructuration de

⁹³ Observé à partir d'un tel angle, il devient envisageable que le phénomène de recomposition du leadership puisse apparaître comme la cheville ouvrière de toute transformation des sociétés africaines : car l'onction de sacralité sera attribuée à chaque esprit jugé digne par la population. Et c'est autour de nouvelles catégories de leaders « nouveaux » que risquent de se structurer les nouvelles bases des fondements du pouvoir et du droit en Afrique, au-delà des chefs traditionnels instrumentalisés et de certains acteurs « évolués » plus ou moins « parachutés ». A savoir au centre de l'histoire sociale d'où découleront des trajectoires inédites d'individualisation (kamto, *op.cit.* : 225-227).

⁹⁴ Les propos de Ruben Um Nyobè, ancien membre de la Jeucafra et Secrétaire Général de l'Union des populations du Cameroun sont clairs à ce propos : « Un gouverneur français, M. Richard Brunot, nommé haut-commissaire au Cameroun en fin 1938, fit lancer le premier mouvement politique qu'aura connu le Cameroun sous mandat français. Ce mouvement s'intitule "Jeunesse Camerounaise Française", en abrégé "Jeucafra". Il a pour but de proclamer l'hostilité du Cameroun à un éventuel retour à la domination allemande et d'affirmer par voie de conséquence la sympathie du Cameroun à la France. Si certains dirigeants, par intérêt, ont pu revendiquer, pour leur compte peut-être, la citoyenneté française, le peuple camerounais n'avait jamais demandé que notre pays devienne colonie française » (Um Nyobè, *op.cit.* : 102).

l'économie plus sensible aux besoins des entrepreneurs camerounais, à la nationalisation et à l'industrialisation, pour ne prendre que ces trois exemples. Par ce fait même, ces jeunes qui en même temps feront leurs premiers pas en politique vont esquisser un retournement de cette institution en en faisant la première et la principale révélatrice des premières figures politiques du Cameroun. Plusieurs figures historiques du mouvement nationaliste camerounais vont faire leurs premiers pas au sein de la Jeucafra.

Paragraphe 2 : Fin de la Deuxième Guerre Mondiale et la question des droits humains au cœur de l'action « nationaliste »

Le système colonial, en tant que régime d'exploitation et de domination sans partage, est essentiellement producteur des logiques d'extraversion au sein des colonies. Ces logiques participent souterrainement de la validation sociale, politique et culturelle de la division raciale de la société et donc de sa hiérarchisation. L'on notera à cet effet que si la période coloniale dans son entièreté théologise la nécessité de canaliser toutes les énergies humaines et richesses naturelles au service de l'homme blanc, c'est surtout durant la Guerre de 1939-1945 que ce phénomène va atteindre son apogée. Au ras du sol, il s'observe durant cette séquence temporelle que toutes les organisations (même religieuses) et catégories (jusqu'aux enfants du primaire) participent à *l'effort de guerre*. Ce qui intensifiera une socialisation politique au bénéfice de la mère patrie, conduisant à la disparition de la distinction entre la tutelle et la colonie, au profit de cette dernière. À la fin de la guerre, la désillusion issue du non-changement observé par l'indigène quant au traitement escompté vis-à-vis du colon va naturellement renforcer le sentiment d'indignation généralisé, et par ce fait même, déboucher sur la nécessité de création d'un mouvement autonome de réalisation de *soi par soi* de ses propres aspirations.

A. L'indignation de l'autochtone comme fondement de la conscience nationale-souveraine

1. Les raisons profondes de l'indignation

L'histoire de la colonisation au Cameroun est parsemée de signaux d'indignation dès les premiers contacts des populations autochtones avec l'« étranger ». Tout acte posé par ce dernier est toujours interprété à tort ou à raison par la plus grande frange des populations autochtones comme relevant du mépris et de la défiance. D'une certaine manière, un sentiment d'indignation est sans aucun doute à l'origine de l'engagement des premières

figurations de résistance et en même temps précurseurs de l'esprit du nationalisme qui va se cristalliser après la seconde guerre mondiale. Pour s'en tenir à cet esprit nationaliste d'orientation radicale qui nous intéresse surtout dans cette analyse, plusieurs indices semblent révéler l'existence à leurs origines des motifs d'indignations présents articulés à certains événements passés – vécus ou entendus.

Le premier motif d'indignation qui est au cœur du combat nationaliste serait le traitement subi par le Cameroun comme une colonie véritable alors même que le territoire est juridiquement placé sous mandat de la SDN d'abord, et sous tutelle par la suite. Les nationalistes camerounais ne cesseront ainsi de contester cette colonisation de fait tout en incriminant la manœuvre légale qui à leurs yeux fonderait la justification par la France de sa politique effective. L'alinéa 1^{er} de l'article 4A de l'Accord de Tutelle pour le territoire du Cameroun sous administration française serait ainsi à l'origine de cette controverse. Celui-ci en effet stipule que l'Autorité chargée de l'administration, en plus d'avoir des pleins pouvoirs, le fera « selon la législation française, comme partie intégrante du territoire français ». Cette situation qui restera ainsi inchangée jusqu'à la fin de la colonisation directe, perdue en réalité depuis la période de mandat. Ceci en dépit de la révision le 15 juin 1919 des clauses de la conférence de Berlin lors de la convention de Saint-Germain-en-Laye qui va obliger à tout État exerçant les droits de souveraineté en Afrique de « veiller à la conservation des populations indigènes ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles » de vie (Ngongo, *op.cit.* : 31).

Au-delà de cette faille juridique, c'est davantage le prétexte procuré à la puissance colonisatrice pour agir en véritable potentat aux pouvoirs illimités qui indignent les autochtones. Car ces derniers doivent dès lors subir différentes exactions au quotidien. Le travail forcé passe ainsi pour être l'une des épreuves les plus redoutables pour le corps et surtout le psychique du colonisé. Considéré en toute objectivité comme dépourvu de raison et d'esprit critique, l'indigène va ainsi devoir accepter le traitement « bestial » dans les plantations des colons, les grands chantiers « publics » et même les ménages des dirigeants. Comme une bête domestique, tout travail se fera sous la menace du fouet – légalement admis dans le système juridique de l'indigénat – qui, fort heureusement pour lui, constitue le plus infime, sinon négligeable, des sévices qui le guettent.

L'on comprend ainsi le succès mitigé de la lutte de l'indigène contre la législation du travail forcé, ainsi qu'aux multiples abus qu'il produisait durant ses différentes étapes

d'opérationnalisation. Cette pratique est un dispositif central au sein de l'économie coloniale qui est d'abord une économie d'extraction abusive de toutes les ressources exploitables. C'est pourquoi « tout » existant dans la colonie était concerné par le travail forcé, qu'il soit humain, animal ou chose ; qu'il soit du côté du colon ou du colonisé ; qu'il appartienne à la classe supérieure, intermédiaire ou la plus basse ; enfin qu'il soit un chef indigène, simple fonctionnaire, homme d'église, ou encore administrateur colonial.

Mamood Mamdani (2004) esquisse ainsi un schéma représentatif du quotidien en situation coloniale, à partir de l'exemple camerounais : le gouverneur ou haut-commissaire promulgue un arrêté régularisant le travail forcé que ses administrateurs vont faire exécuter avec l'aide des chefs indigènes. Ces derniers dans leur tâche de recrutement créent opportunément tout un système de marchandage autour de cette institution en usant et abusant à leur tour des populations riveraines⁹⁵. À leur arrivée au sein des plantations et/ou grands chantiers, les « recrues » vont être à la disposition des colons exploitants des grandes plantations ou ingénieurs de chantiers et d'usines. Avant son entrée en exécution de sa besogne, l'indigène va préalablement passer par les services du médecin ou infirmier⁹⁶ pour se faire examiner. Ce n'est pas tout. Durant toute la période d'exécution de sa tâche quotidienne au sein de ces *killing area*, celui-ci devra encore négocier des traitements moins pénibles avec le gardien – lui-même moins bien payé – en épuisant la maigre bourse qui lui est insuffisamment accordée⁹⁷.

Tout événement à l'intérieur ou à l'extérieur de la colonie devenant un motif de renforcement du travail forcé dans la colonie, l'on assistera à la surexploitation de l'autochtone durant la deuxième guerre mondiale. Celui-ci va s'appuyer sur une virulente propagande sur ce que l'on va appeler *l'effort de guerre*, qui au-delà de certains fondements basés sur la réalité internationale vécue, fera en fin de compte les affaires des colons exploitants. Après la parenthèse d'instrumentalisation de la guerre par les colons pour accentuer le travail forcé, la tendance d'avant-guerre à la résistance réapparaît renforcée de l'abolition légale du travail forcé le 11 avril 1946.

⁹⁵ Les chefs indigènes en général ajoutaient toujours un supplément d'hommes au chiffre officiellement demandé par l'administrateur. Ce qui leur permet de marchander les « places » en instaurant un système de corruption, où les familles entières devront encore s'appauvrir pour délivrer leurs siens, tandis que les « recrues » supplémentaires dont les familles n'auront pas satisfaits aux exigences du chef vont rembourser leur dette dans ses propres plantations.

⁹⁶ En principe, c'est là l'ultime étape possible pour l'indigène de pouvoir encore échapper à cette pénitence. Sauf que là encore, c'est avec l'infirmier que sa famille devra trouver un « arrangement » pour qu'il puisse être déclaré « inapte » !

⁹⁷ Lire à cet effet, Mamdani dans *Citoyen et sujets...*, *op.cit.*

Un autre exemple de motif d'indignation s'observe à travers la résistance des entrepreneurs Bamiléké. Celle-ci va prendre racine dans la domination disproportionnée et abusive du secteur commercial et du secteur semi-industriel par les Européens. Tandis que le FIDES maintenait les intérêts de la métropole sur le plan industriel, « le commerce de gros et de détail étaient aux mains des grandes firmes du commerce colonial (...) tandis que Grecs et Libanais contrôlaient le niveau intermédiaire pour le commerce de détail et l'achat de produits agricoles » (Joseph, *op.cit.* : 133). À cela si l'on ajoute le déficit de bonne volonté relevé auprès des banques refusant de faciliter l'entrée des Camerounais dans l'import-export et les lourdeurs administratives dans la délivrance des patentes, l'essence des réactions de résistance se laisse aisément appréhender. Dans ce cas précis, les grognements et murmures vont se propager même chez les plus modérés restés en marge de la lutte jusqu'en 1953. Les ressortissants de la région de l'Ouest vont ainsi progresser et résister grâce à leur dynamisme et à leur réflexe communautaire de mise en commun de l'argent pour contourner le refus des banques. Aussi cette résistance va-t-elle épouser les formes du soutien au mouvement anticolonial du fait des heurts dans leur ascension à la concurrence « déloyale » des étrangers.

Enfin, l'histoire du nationalisme camerounais est parsemée des réactions d'indignation à la politique de chosification de l'indigène par l'administration coloniale. Sa figure-symbole va dès son adolescence être témoin des exactions diverses partant de la mobilisation des enfants et des femmes, des réquisitions violentes pour l'approvisionnement des chantiers, et des abus multipliés par les chefs indigènes avec la complicité de leur nouvelle hiérarchie sur le reste des populations. De manière plus concrète,

Le thème des travaux forcés et de l'indigénat qui ponctuera plus tard le discours politique de Um Nyobè trouve sa source dans un autre facteur qui fut le portage (...) Le recrutement des indigènes en vue de ces corvées s'accompagnait généralement d'un cortège de brutalités. Pour échapper aux contraintes ainsi exigées par l'exploitation économique du territoire, de nombreux villages de la subdivision d'Eseka se dépeuplèrent : les indigènes désertèrent les routes et se réfugièrent dans la forêt (...) L'évacuation du caoutchouc mobilise à elle seule plus de mille personnes par jour. Leurs ballots sur la tête, elles se dirigent, souvent en chantant pour minimiser les distances, vers la côte⁹⁸.

Si les excès du colonialisme vont susciter des réactions un peu partout en Afrique de la part des indigènes, c'est aussi parce qu'il existe depuis l'ère précoloniale une conception originale des droits humains. Celle-ci, plus conciliatoire et non contentieuse, baignerait dans un socialisme et humanisme spécifique où la diversité des totems et des « génies tuteurs » ne

⁹⁸ Confère l'introduction d'Achille Mbembe, in Um Nyobè, 1984 : 22

manifeste qu'une libre pratique religieuse, d'association et d'expression⁹⁹. C'est justement parce que cette tradition des droits de l'homme sera contrariée en Afrique par les faits et droits coloniaux que l'on verra apparaître les résistances indigènes qui constitueront par la suite l'une des sources de préformation des premières consciences nationales. Celles-ci vont ainsi trouver un cadre d'expression original au Cameroun dans le programme politique de l'Union des Populations du Cameroun articulé principalement autour des thèmes de l'unification des deux Cameroun « arbitrairement découpés » et de l'indépendance directe. Aussi dans son rapport au congrès de Dschang de 1950, Um Nyobè s'adressant à ses camarades sera lucide face à cet enjeu :

Ne faites pas de politique, pour l'Administration et le Gouvernement colonialiste en général, signifie simplement qu'il ne faut pas défendre vos intérêts. Cela peut se traduire aussi : '*Ne faites que ma politique, celle qui approuve mon arbitraire et mes illégalités.*' (...) si vous refusez de faire la politique qui consiste à lutter par tous les moyens et sous toutes les formes pour l'émancipation de notre pays, vous laissez le champ libre aux colonialistes pour leur politique criminelle, celle du travail forcé, de l'indigénat, de l'exploitation éhontée de nos richesses, des emprisonnements et des assassinats (*idem* : 61-62).

Il convient ainsi de ne guère confondre le sens de l'engagement de Ruben Um Nyobè des pratiques d'instrumentalisation politique des droits de l'homme en cours et qui se lisent à travers l'opportunisme des leaders politiques Camerounais nourrissant des rêves carriéristes. Ainsi en est-il d'Alexandre Douala Manga Bell et d'André-Marie Mbida par exemple, qui parvenant à canaliser en son compte le mécontentement populaire qui secoue les couches sociales depuis les émeutes de mai 1955, va adopter une « rhétorique nationaliste, tout en conservant les attitudes assimilationnistes » (Joseph, *op.cit.* : 310).

2. Les manifestations concrètes de l'indignation chez l'indigène

Les manifestations d'indignation sont légions durant toute la période coloniale et non seulement avec l'expérience française. Nous nous en tiendront à celles qui concernent la cristallisation du mouvement nationaliste qui en réalité va fonder la matrice historique d'une culture politique inédite et opposable à celle imposée par les puissances dominatrices. En effet, le processus interne qui conduira à la naissance de l'UPC participe à lui seul de cette volonté de mise en acte et de la signification à l'opresseur de l'indignation de l'indigène vis-à-vis de sa

⁹⁹ Et même si celle-ci se fait de manière plus stratifiée à travers des classes compte tenu de la nature plus hiérarchique de l'essentiel de son organisation sociopolitique (Mbaye, *op.cit.* : 73).

politique¹⁰⁰. L'enjeu véritable où se joue la question des droits de l'homme dans le développement politique du Cameroun de l'époque, n'est rien d'autre que celui de la représentation des populations. La décision prise par l'UPC au cours du congrès tenu le 30 septembre 1952 à Éséka, d'envoyer un *représentant authentique* des populations à l'ONU pour exprimer les aspirations véritables des populations, s'inscrit tout naturellement dans cette logique. Liant consubstantiellement ses objectifs aux aspirations profondes des populations, ce groupement politique est le premier à avoir concrètement décliné l'offre métropolitaine de l'évolution concertée au sein de l'Union française. Ceci en revendiquant l'unification immédiate des Cameroun français et britannique, et la fixation d'un délai *raisonnable* pour l'indépendance (*idem* : 115).

Le programme politique de l'UPC s'apparentera à la traduction concrète de la volonté d'autodétermination de la population contre un « oppresseur étranger acharné ». Son investissement va influencer sur la production du politique au Cameroun. C'est en cela que, suite à la manipulation électorale orchestrée par l'administration coloniale le 30 mars 1952, une véritable révolte sociale initiée sous la bannière de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) va être dirigée contre l'administration coloniale en 1955. En réaction à la longue retenue des indigènes face au comportement raciste des colonialistes, en même temps praticiens de l'indigénat et du travail forcé. Lequel comportement allait être le ferment du mouvement de libération après lesdites hostilités (*idem* : 103).

B. La conscience politique nationale en acte : esquisse d'une stratégie de production du sens orientée vers l'autonomisation souveraine

1. Une stratégie de résistance nationaliste d'orientation rigoriste

Pour mieux résister à la répression et aux tentatives de désintégration opérées par la puissance coloniale et ses alliés, l'UPC va élaborer une stratégie d'action suffisamment sensible aux enjeux présents tout en préservant ses convictions. Durant ses premières années, les Pétitions et publications abondantes constitueront les principales armes de l'UPC en vue de dénoncer les exactions des autorités coloniales qui vont de l'interruption des réunions à la confiscation

¹⁰⁰ Si l'on s'en tient au discours de Ruben Um Nyobè, c'est « au 6 avril 1947 qu'on peut situer le point de départ du nouveau mouvement s'opposant non plus à l'hitlérisme seulement, comme celui de 1939, mais au colonialisme tout court (...) Ce mouvement dont le but est de "grouper et d'unir les habitants du Territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie" ne verra véritablement le jour que le 9 juin 1948, date d'accusé de réception des statuts déposés le 12 avril 1948. Ainsi est née l' "Union des Populations du Cameroun", mouvement politique de masse à base démocratique. » (Um Nyobè, *op.cit.* : 107).

des documents en passant par les fouilles à domicile, les affectations abusives et fréquentes des fonctionnaires UPCistes et autres méthodes d'intimidation ou de répression. Mais conscient du fait que leur mouvement ne peut tenir longtemps sans ancrage social profond et sans lien avec les organisations sociales internes et internationales, l'UPC va collaborer avec toutes les autres forces *traditionnelles* ou *modernes* dont elle jugera le sens de la trajectoire proche de sa vision du Cameroun et du monde. Ainsi en est-il de son alliance avec le Ngondo et le Kumze. Ou encore avec le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) à ses début, grand mouvement politique anticolonialiste ouest-africain.

Mais son alliance la plus en vue à l'intérieur est celle observée avec le mouvement syndicaliste, également en ébullition. Celui-ci va connaître un engouement de la part des différents acteurs sociaux et politiques du Cameroun entre 1945 et 1958. Parmi les différents groupes syndicaux, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) sera la plus en vue de la période, du fait de sa nature révolutionnaire et nationaliste qui explique d'ailleurs ses liens profonds avec l'UPC¹⁰¹. En regroupant une pluralité de travailleurs venant de secteurs aussi variés et différenciés tels les « travailleurs du bâtiment, des dockers, des fonctionnaires, des employés du secteur privé, des manœuvres, des travailleurs des écoles et hôpitaux des Missions Protestantes » (Joseph, *op.cit.* : 210), elle aura une emprise réelle sur le mouvement syndical du territoire que les tentatives des colons et de l'administration coloniale ne réussiront à affaiblir.

L'USCC aidera beaucoup l'UPC à conserver son réflexe révolutionnaire à travers les recoupements existant entre leurs équipes dirigeantes. Ce qui permettra aux deux structures de préserver les mêmes idéaux et d'orienter leurs actions respectives dans une même logique anticoloniale. C'est ainsi que lors du Congrès de la FSM à Viennes, Jacques N'Gom ne manquera pas d'appuyer son intervention sur l'exploitation du continent, et partant, du Cameroun par les forces coloniales. Dans le sillage du retrait de l'UPC du RDA face au « retournement » du futur chef d'État ivoirien Félix Houphouët-Boigny, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC), alliée de l'UPC, va à son tour refuser « de suivre le mouvement "autonomiste" des syndicats africains et de rompre avec la CGT » (*idem* : 188).

Les leaders de l'UPC mettront aussi un accent particulier sur la discipline interne et l'éducation des masses lors des congrès et conférences organisés et à travers un nombre

¹⁰¹ À sa tête se trouvera d'ailleurs Jacques N'Gom, upéciste qui remplacera Um Nyobè à sa tête.

impressionnant de publications des journaux comme *La voix du Cameroun*, *Étoile*, *Lumière et Vérité*, associées aux brochures reproduisant les interventions de Um Nyobè. Le but de cette action étant de rallier toutes les communautés à la cause *kamerounaise*, et donc de consolider la conscience nationale. De l'aveu même de Richard Joseph se basant sur des entretiens personnels réalisés à N'Gaoundéré, certains peuls notamment les plus alphabétisés étaient sympathisants de l'UPC. Pour comprendre cette sympathie qui provient même des zones « récalcitrantes » parce que contrôlées par des chefs traditionnels sommés de se soumettre au colon en vue de la préservation du trône et de la carotte, il faut toujours garder à l'esprit que la lutte pour l'indépendance *nationale* demeure le leitmotiv de l'action de l'UPC. Elle explique ainsi l'acharnement de ses leaders à surmonter les divisions et certaines querelles ethniques fomentées par l'administration coloniale, dans l'unique objectif d'asseoir une conscience nationale inébranlable parmi ses membres.

Par cela même, il ne fait aucun doute que l'UPC dans les années 1950 est un parti idéologiste. Ce qui n'exclut pour autant pas sa nature populaire du fait du large attrait exercé auprès des masses. L'idéologie UPCiste serait d'abord le fait de son caractère nationaliste et révolutionnaire, plutôt que communiste, pour la simple raison que l'aspiration à une société camerounaise plus juste et plus libre était la seule motivation qui l'animait. Révolutionnaire, ce parti l'était à travers son désir ardent de changement profond de la structure socioéconomique, et nationaliste de par sa capacité à transcender des réplis identitaires en vue d'atteindre l'universalité tout en ayant une grande conscience de soi et de sa mission historique. Dans une logique plus subjective, l'UPC qui se savait et se pensait d'abord comme un mouvement nationaliste concevait la situation camerounaise, à l'instar du RDA des premières heures, « en terme de société exploitée dont tout le peuple doit être uni dans le combat primordial contre le système colonial » (*idem* : 228).

Une telle posture confère nécessairement une odeur de lutte pour le *sens* et les droits humains à l'entreprise UPCiste. La lutte pour les droits de l'homme menée par l'UPC ne s'internationalise pas seulement au niveau des tribunes onusiennes. Dans l'optique de poursuivre la lutte pour l'auto-détermination du Cameroun, des militants comme Abel Kingué ou André-Claude Nyobè vont abondamment participer « aux conférences internationales de la jeunesse ou de la paix organisées par les partis communistes d'Europe de l'Est » (*idem* : 231). Très inspiré de l'actualité africaine et internationale tout en restant vigilant quant à ses propres convictions, le modèle nationaliste d'instrumentation des droits de l'homme semble avoir pour ultime objectif de déboucher sur une culture politique originale adaptée aux exigences du

temps. Autant les nationalistes admirent la direction d'établissements scolaires en Gold Coast par les Africains, autant ils restent convaincus de la nécessité d'une « indépendance morale » pour arriver à de telles avancées.

Image 1 : Dirigeants historiques de l'UPC¹⁰²



La répression permanente du mouvement nationaliste serait la conséquence de la témérité de ses dirigeants à ne faire aucune concession sur ce qu'ils considèrent subjectivement comme un usage abusif des droits de l'homme de la part du pouvoir colonial. Cette indocilité excessive explique le refus du parti nationaliste camerounais de suivre la ligne de « retournement » d'Houphouët-Boigny et des parlementaires du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) suite à la forte pression exercée par les différentes forces coloniales.

La stratégie nationaliste de préservation des droits de l'homme est en outre visible à travers la démarche de Um Nyobè qui ne cessera de mettre ses partisans en garde contre les provocations de l'administration française et des Camerounais « modérés » dans le but de prévenir un éventuel désir de recours à la violence comme riposte. L'espace public dont l'existence fait sens en cette période va nécessairement représenter un cadre favorable à la vulgarisation de ses idées. La lutte pour les droits indigènes est certainement une arme essentielle pour le développement politique dans le sens d'un processus de socialité plus

¹⁰² Source : dormirajamais.org, « "Il ne s'est rien passé au Cameroun", entretien avec Gaëlle Le Roy. Autour du documentaire, "Cameroun, autopsie d'une indépendance (France, 2007, 55 mn)" ». De gauche à droite, au premier rang: Osende Afana, Abel Kingué, Ruben Um Nyobe, Félix Moumié, Ernest Ouandié. On peut ainsi lire que : « Ruben Um Nyobé est tué dans un coup de filet de l'armée française en 1958. Félix Moumié est assassiné par les services secrets français à Genève en 1961. Le corps décapité d'Osende Afana est retrouvé en 1966 après des combats avec les forces franco-camerounaises. Ernest Ouandié est fusillé en 1971 après une parodie de procès. Seul Abel Kingué meurt de maladie en 1964, à l'âge de 40 ans. Il avait miraculeusement échappé à deux attentats orchestrés par l'occupant français en 1953 et 1955, dont le premier l'avait grièvement blessé. »

équitable, au moins tendanciellement. Dans cette perspective, certains clubs ou encore cercles de réflexions réunissant Africains et Occidentaux (articulés autour de Gaston Donnat dans ses premières heures) discutant des différents aspects du colonialisme et réfléchissant sur les moyens de le subvertir, esquisseront les nouveaux signaux de la sphère publique en perspective. C'est dans ce même créneau que l'usage abondant des tracts va constituer un procédé d'interpellation populaire au service de la publicité critique. 1955 et 1956 particulièrement, vont rentrer dans l'histoire coloniale comme la période ayant le plus inondé les villes de Douala et Yaoundé de tracts dont, la provenance a été attribuée à l'UPC : « Ces tracts, à l'image de celui distribué à Bafoussam en septembre 1955, conspuaient l'indigénat, condamnaient la collaboration et toutes les manœuvres insidieuses visant à empêcher l'accession du Cameroun à l'indépendance, et appelaient enfin à la mobilisation pour celle-ci et contre 'tous les valets et traîtres' » (Abé, *op.cit.* : 251).

Sauf que cette réaction même si l'on peut comprendre la passion animant ses principaux protagonistes souffre néanmoins d'une double absence de logistique et d'expérience. Ce qui empêchera aux leaders d'éviter certains excès populaires qui conduiront aux incendies des cultes catholiques¹⁰³ et assassinats divers qui nuisent à l'image donnée aux droits de l'homme. Mais il n'empêche qu'une observation au ras du sol de la logique d'action propre de Ruben Um Nyobè opère difficilement une rupture entre sa culture politique et le combat pour les droits fondamentaux.

2. Quand le combat pour l'autonomie souveraine débouche sur la construction d'une culture politique : la démarche de Ruben Um Nyobè de réinterprétation symbolique du sens

Il s'agit ici de prendre quelques éléments retenus de la biographie de Ruben Um Nyobè pour les greffer dans l'interprétation que le mouvement dont il est le symbole fait de son combat. Considéré par tout le monde, y compris les autorités administratives, comme un homme « intègre », Um Nyobè pour avoir assez rapidement saisi l'ampleur des enjeux de son temps, pour sa patrie, va décider d'abandonner sa paisible carrière de Greffier de l'État en 1947 pour se « compromettre » dans ce combat redoutable. Selon Achille Mbembe, « il ne semble pas exagéré d'affirmer qu'il perçut la lutte pour l'indépendance comme relevant avant tout d'une question de droit et de justice » (Um Nyobè, *op.cit.* : 26). En prenant le parti des humbles, il

¹⁰³ C'est que l'UPC serait dans le même temps engagé dans un conflit ouvert avec l'Église catholique qu'elle considère comme un bras séculier de la colonisation française (cf. Nkot, *op.cit.* : 21).

ne cessa de défendre leurs droits et dignité face aux exactions des autorités, ceci au prix de sa propre vie, parce que profondément convaincu dès le départ en la justice de cette cause.

Né en 1913, en pays Bassa, c'est-à-dire cette région où se vit au quotidien la damnation de l'homme noir dans son horreur absolue, Um Nyobè saisira assez rapidement la signification profonde du régime colonial pour l'avenir des sociétés africaines. Ayant bénéficié d'une double formation communautaire et religieuse plutôt « libérale », très tôt il apprendra, à l'instar de son parti, à devoir se battre pour exister au milieu des forces contraignantes. Tout comme l'UPC qui n'acceptera aucun compromis ou arrangement susceptible d'effiloche l'intérêt subjectif du *Kamerun* – à savoir la réunification et l'indépendance totale –, Um Nyobè même acculé jusqu'au fin fond du maquis s'efforcera de ne guère trahir sa nation :

Il fit ainsi du '*patriotisme, de la probité morale et de l'honnêteté politique les garanties suprêmes de la victoire de ceux qui luttent pour la juste cause*'. Jusqu'en avril 1955, il pensait encore qu'il était possible '*d'arriver à l'Indépendance sans verser une seule goutte de sang*' (*idem* : 32).

Mais pacifisme n'est pas incompatible avec rigorisme. De ce point de vue, le radicalisme et la résistance du mouvement camerounais participent également de son originalité, tout en lui procurant toute son épaisseur. Cette rigueur des dirigeants va ainsi se révéler au quotidien face aux exactions du système colonial. Aussi suite aux constantes saisies de ses journaux, cartes et brochures du mouvement politique par les administrateurs agissant '*au nom de la loi*', l'UPC dans sa vision d'une indépendance en rupture avec tout compromis jugé « maléfique » avec l'ancien colonisateur, restera fidèle à ses principes. Um Nyobè ne ménagera de tout son vivant aucun effort pour la réussite du projet national élaboré avec son parti, et le rêve qu'il porte sur la nation camerounaise.

Poursuivant ainsi son rêve, il va réinterpréter le conflit symbolique découlant de la situation coloniale en faveur des populations autochtones ; au même moment qu'il adoptera la même démarche pour sensibiliser l'opinion internationale sur l'existence et la persistance d'un *problème national kamerunais*. En cela, la maîtrise qu'il aura de la situation propre de son pays rappellera le poids d'un passé douloureux dont il aura l'impression de revivre sans cesse au quotidien : « la colonisation, c'est l'esclavage ; c'est l'asservissement des peuples par un groupe d'individus dont le rôle consiste à exploiter les richesses et les hommes des peuples asservis » (*idem* : 279). Cette faculté à définir une situation existentielle propre lui confère en outre une capacité à diagnostiquer un « problème » social ou politique crucial, et à rechercher

les solutions de sa limitation, à défaut de son éradication¹⁰⁴. Achille Mbembe ajoutera à ce propos qu'il

... plaidera avec passion et intelligence le dossier juridique de l'indépendance et de l'unification de son pays. Légaliste pointilleux, il utilisera fréquemment les cadres de la "légalité coloniale" au service de la cause qu'il défendait. La pratique du droit est, chez lui, inséparable de l'effort pour restituer leur dignité et leur initiative créatrice à des hommes et à des peuples soumis par la force aux structures coloniales (*idem* : 40).

Son œuvre frappera ainsi toutes les catégories d'individus et même les esprits les plus brillants de son époque. Il est ainsi rapporté que Jean-Paul Sartre, philosophe et pionnier de l'existentialisme, manifesterà en France pour que le Secrétaire Général de l'UPC puisse se rendre aux Nations Unies alors même que l'Elysée et Washington multiplient des stratagèmes pour le maintenir sur place. Et prenant la parole devant l'ONU le 5 décembre 1953, il restera fidèle à l'idéologie de son parti face à la question pressante de l'indépendance de l'heure.

Nous sommes prêts à parler de l'interdépendance des peuples mais à condition qu'il soit admis que l'interdépendance des peuples est la conséquence du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Interdépendance doit signifier, à notre avis, que chaque peuple a son indépendance propre et qu'il entend coopérer avec d'autres peuples pour ne pas rester dans un isolement absurde. Mais l'interdépendance ne peut pas se concevoir dans le cadre de l'assimilation des uns par les autres (*idem* : 225).

Au-delà de l'instrumentalisation, c'est une véritable économie politique d'instrumentation des droits de l'homme qui est préconisée dans le programme de l'UPC. Um Nyobè, même après les émeutes de 1955, continuera à rappeler aux « siens » de travailler dans le calme tout en restant « ferme » et en faisant preuve de « vigilance » afin de ne pas tomber dans le piège des « provocations colonialistes ». Une légère naïveté continuera en effet à lui faire croire que l'indépendance véritable en ces temps « chauds » de décolonisation de l'Afrique à l'Asie, demeurerait possible à travers un processus pacifique (Um Nyobè, *op.cit.* : 317). Mais la suite des événements va lui donner manifestement tort. Car suite à l'intensification des provocations des colons et de l'administration coloniale associés avec les « collaborateurs »

¹⁰⁴ C'est ainsi qu'il peut se permettre de parler des élections de 1955 au Cameroun et de la loi Gaston Defferre, du nom du Ministre français d'Outre-mer, qui autorise en 1956 le gouvernement français de prendre des mesures sur l'évolution politique des territoires occupés : « l'on sait que le peuple kamerunais n'a jamais reconnu la loi-cadre et qu'aucun Kamerunais digne de ce nom ne peut reconnaître aux institutions issues de la parodie électorale du 25 décembre 1955 le droit de parler au nom de notre peuple » (*idem* : 366).

indigènes, Um Nyobè ne parviendra pas à éviter ces émeutes, qu'il aura d'ailleurs longtemps redoutées.

L'interdiction de l'UPC le 13 juillet 1955 par le conseil des ministres français à la suite des émeutes, associée au « climat général d'insécurité » créé par l'offensive contre les nationalistes, va laisser un « vide politique » au Cameroun qui ne sera plus véritablement comblé. En cédant la place à une forme de nationalisme modéré dans le sud du pays, ce vide marquera le début d'une nouvelle ère davantage préjudiciable à la promotion des droits fondamentaux. Car « le Cameroun ne perdit pas seulement, dans la sphère politique légale, son parti nationaliste révolutionnaire, mais également son unique organisation politique viable » (Joseph, *op.cit.* : 311). La rébellion du « Kamerun » menée par l'UPC déçue n'arrangera guère la situation des droits humains et du développement politique au Cameroun. Au contraire les câbles électriques, routes et voies de chemins de fer coupés dans la Sanaga Maritime les 18 et 19 décembre 1956, vont plonger la nation entière dans un bain de sang aux conséquences néfastes et durables. Si la posture compréhensive dans une certaine mesure permet de comprendre le ressentiment des populations déçus de leur unique sphère de représentation politique au plus haut niveau, ces actes vont surtout traduire un déficit stratégique historique qui menace généralement les individus coincés dans la condition subalterne de dominés au sein d'une configuration sociale donnée. Issa Shivji analysant la pratique généralisée des oppresseurs dans l'ensemble des colonies en Afrique affirme :

It seems to me, human rights activity cannot be separated from the general struggle of the people against oppression. In other words, human rights struggles are an integral part of general social movements and that is where human rights activity should be presently locate (Shivji, op.cit.: 89).

TITRE II :

Processus de co-production politique des droits de l'homme dans le Cameroun *indépendant* : entre volonté de consolidation hégémonique du régime et permanence d'une dynamique « marginale » de résistance sociale

L'année de 1958 est celle de la mise en place effective des bases institutionnelles, juridiques, administratives et politiques de l'État postcolonial. C'est à cette période que le Haut-commissaire de la République française va contraindre André Marie Mbida à démissionner et à céder la place de Premier Ministre à Ahmadou Ahidjo. Le 13 septembre de cette même année, une patrouille française assassine Um Nyobè non loin de Boumnyebel, après que l'administration coloniale ait quelques années auparavant forcé son parti à prendre le maquis. À la suite des émeutes de 1955, l'UPC interdite, sera non autorisée à participer aux institutions qui vont conduire le pays à une indépendance qui aura pourtant constitué, avec la réunification des deux Cameroun, l'axe primordial de son combat politique : « En 1959, le Premier ministre Ahidjo demande et obtient les pleins pouvoirs. En 1960, la colonisation française prend officiellement fin. La République du Cameroun est née » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 23). Mais compte tenu de l'environnement tumultueux d'accès à l'autonomie internationale du Cameroun, l'ancien « maître » va prendre quelques soins pour s'assurer une certaine pérennisation de la rente coloniale. C'est entre autres, dans cette visée stratégique cadrant avec une certaine vision géopolitique gaulliste, que la France va quelques semaines avant l'indépendance, laisser « en héritages à la jeune nation les structures qui permettent la routinisation de la torture » (Deltombe et al., *op.cit.* : 371). Cette torture en réalité n'aura d'autres visées que de décourager toute perspective de revendication politique et sociale interne. Au même moment que la machination de mise en dépendance de la colonie par la Métropole s'opère en toute discrétion à travers des accords secrets de coopération *inégaux* signés entre Ahmadou Ahidjo et ses « mentors » occidentaux. C'est en cela, entre autres, que la prégnante tutelle des conseillers techniques français observée après 1960 s'expliquerait d'abord par le fait qu'ils ne sont guère autres que les administrateurs coloniaux de la veille. Érigés en véritables patrons, ils ne se cantonneront point au seul domaine technique dans la mesure où leur nécessaire ingérence s'inscrit effectivement dans « la continuité qui domine ce passage du colonialisme au néocolonialisme » (*idem* : 391). Dès lors,

Les diverses mesures dites de « sûreté », les pratiques de relégation, la mise sur pied de justices spéciales, l'exécution publique des opposants, la mutilation de leurs corps et leur exposition dans les lieux publics, les pratiques d'humiliation (lors des arrestations et des interrogatoires notamment), les conditions d'internement des individus, leur emprisonnement en fonction, non seulement des actes accomplis, mais aussi de leur « comportement prévisible », la répression violente des émeutes dans les prisons, toute cette terreur a engendré des situations privatives de tout droit, où nul n'est protégé contre

l'arbitraire et où la santé mentale et intellectuelle des sociétés est mise en péril (Mbembe, *op.cit.* : 191-192).

Le dispositif d'extraversion du jeune État naissant ne se comprend néanmoins véritablement qu'avec la prise en compte des stratégies et logiques d'action des nouvelles élites qui prendront les rennes de la direction politique (Bayart, 2006). C'est en réalité leur forme d'inscription dans cette nouvelle donne qui va donner sens et signification à la place effectivement accordée à la problématique des droits de l'homme. Consciente du déficit de légitimité qui entache leur accès au sommet des affaires de la cité, l'élite au pouvoir va s'évertuer durant les décennies suivantes à construire une autorité forte et redoutable en vue d'éclipser les considérations « humanistes » sous le paravent de la nécessité d'un État d'urgence et d'exception. C'est donc celui-ci qui progressivement va légitimer l'installation et l'instauration d'un système politique hégémoniste et autoritariste. Ainsi s'origine un modèle de développement politique au sein duquel dérapages, abus et frayeurs s'érigeront en normes. Pour autant, les dynamiques sociales marginales de résistance ne manqueront guère de se dresser subtilement face au système autoritaire mis en place. D'une certaine manière, celles-ci constitueront l'arrière-garde qui par la suite va nourrir les dynamiques de décongestion du pouvoir monolithique dès la fin des années 1980.

CHAPITRE III :

**Émergence de l'État et instauration d'un régime
d'exception contre les droits individuels : Le retrait
apparent de la logique de co-production**

Dans la foulée de l'indépendance, alors que le discours politique officiel s'évertue à promouvoir l'image d'un pays paisible à l'extérieur de ses frontières, un régime policier va pourtant se mettre en place avec une délicatesse certaine. Au même moment où le processus de pacification se poursuit en Sanaga Maritime même après l'assassinat de Ruben Um Nyobè, c'est toute l'étendue du territoire camerounais qui se trouve en effet sous une étroite surveillance. Mais plus encore que toute autre région, l'Ouest devenue le dernier bastion de la résistance et du déploiement des Maquisards, verra émerger un nouvel ordre social reposant de manière quasi-exclusive sur la contrainte et la terreur : « Le 12 mars 1960, les forces de l'ordre rassemblent 7 000 habitants sur la place principale de Dschang, capitale du département Bamiléké, pour leur faire assister à l'exécution publique de neuf "terroristes", condamnés par un tribunal militaire pour avoir participé à un raid dans les semaines précédentes » (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 447). Les populations de cette région vont ainsi voir la violence s'inscrire progressivement et tout naturellement dans la banalité de leur vie quotidienne. Car au-delà des exécutions publiques, militaires et miliciens vont prendre l'habitude à partir de 1960 « de couper les têtes de leurs victimes et de les exposer en public, sur les places au détour d'un chemin » (*idem*). De manière chronologique, Odile Tobner remonte ainsi les ficelles de la genèse de cette répression qui va faire son nid au moment de l'accès du jeune État à la souveraineté internationale :

La répression s'abattrait d'abord dans les villes, surtout à Douala, puis, après l'interdiction de l'UPC en juillet 1955, dans les campagnes où se sont réfugiés les militants. Une politique d'extermination frappe alors les régions où sont établis des maquis, le pays bassa avant l'indépendance et surtout le pays bamiléké après 1960. Région la plus peuplée du Cameroun, l'Ouest bamiléké a subi une guerre effroyable, marquée par des actions militaires françaises puis franco-camerounaises qui constituent indiscutablement des crimes contre l'humanité – ainsi, en 1966, l'anéantissement de la localité de Tombell, où périrent 500 paysans, femmes et enfants compris. Ces faits n'ont jamais été jugés. Bien plus, ils ont été rayés de l'histoire par tous les moyens, dont l'un fut l'interdiction et la saisie du livre de Mongo Beti¹⁰⁵.

Certains militants, radicalisés par de telles exactions ne tarderont guère à reproduire cette surenchère symétrique des pratiques de mutilation, notamment du côté opposé de l'ALNK. Selon certaines estimations, 300 000 à 400 000 Bamiléké auraient ainsi été tués entre 1962 et 1964 (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 448 & 19). Mais au-delà de la région de l'Ouest, c'est l'ensemble du territoire national qui peu après l'indépendance va connaître une forte rupture temporelle dirigée par l'élite au pouvoir dans le but d'annihiler toute perspective

¹⁰⁵ Odile Tobner, préface de *Main basses sur le Cameroun*, in Mongo Beti, *op.cit.* : 9

d'individuation. L'un des premiers actes marquants de cette nouvelle forme de gouvernance va se révéler par l'interdiction féroce de toute possibilité de contestation à travers l'inhibition de toute « socialisation » d'opposition (Pommerolle, *op.cit.* : 136), et donc de la pluralité politique pourtant encore prometteuse au cours de la décennie précédente. Et c'est dans le cadre de la poursuite de ce modèle autoritariste de gouvernance que les ethnies et tribus vont se retrouver instrumentalisées par le nouvel ordre politique en panne de légitimité et soucieux de justifier son modèle anachronique de fonctionnement. Ce dernier va de ce fait prendre des dispositions martiales pour s'assurer de l'efficacité pratique de son processus en cours de programmation des desseins de destruction (Eteki-Otabela, 2001 : 18). C'est que « l'histoire de l'indépendance du Cameroun, parce que c'est aussi l'histoire de la France, de l'Europe, de l'Afrique toute entière, parce qu'elle s'inscrit aussi dans le cadre plus général de la guerre froide et des luttes pour l'émancipation des peuples opprimés, ressemble effectivement à un jeu de piste interminable » (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 23). Probablement, c'est ce qui fait dire à Keba Mbaye qu'en dépit de l'accès à l'indépendance par plusieurs États d'Afrique au lendemain de 1960, « les peuples restent encore sous le joug d'une domination étrangère empruntant sans cesse d'autres formes pour se renouveler et se perpétuer » (Mbaye, *op.cit.* : 76). Sans nier cette évidence, il convient ici de mettre davantage l'accent sur le rôle propre de l'élite politique dominante non seulement dans la perpétuation des pratiques déjà en vigueur dans la colonie. Mais également dans l'improvisation des pratiques nouvelles orientées principalement dans la logique de préservation de leur positionnement pontifical au sein de l'échiquier sociopolitique mis en place.

Section I : L'assujettissement des droits de l'homme à la raison d'État

L'état d'exception permanent trouve sa raison d'être dans la lutte acharnée contre le nationalisme plutôt qu'à travers la recherche d'une véritable conciliation à l'échelle de la nation. Il s'agit dans les faits d'une sorte de législation évacuant les libertés politiques et les droits de l'homme dans l'optique de combattre les contestataires de l'indépendance octroyée par la France¹⁰⁶ « pour sauvegarder ses intérêts et perpétuer sa mainmise » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 168). Il s'ensuit que toute forme de désaccord avec le régime, d'hésitation à adhérer à sa propagande ou même de volonté de neutralité, devient susceptible d'être considérée comme

¹⁰⁶ Car le contexte est également celui « de la préemption de la souveraineté à venir par des traités inégaux entre la puissance administrante et l'État sous tutelle du Cameroun créé par un décret du gouvernement français du 16 avril 1957. Enfin, il est celui de la résolution 1349 du 13 mars 1959 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, parrainée par le Groupe Occidental et écartant toute idée de consultation générale et impartiale des Camerounais avant la proclamation de l'indépendance » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 167).

une attitude de défiance et donc intolérable par ledit régime. L'individu est donc poursuivi dans ses schèmes incorporés les plus intimes et par ce fait même vidé progressivement de son potentiel de créativité sociale pour ne devenir que la fabrication du système émergent. C'est ce qui va expliquer le processus étonnant d'uniformisation de la société où l'individu cesse d'exister pour lui-même et par lui-même, pour devenir la conséquence d'une projection externe à laquelle il n'a que peu d'emprise réelle. Ce processus d'uniformisation va ainsi inhiber toutes les pratiques de socialisation et de politisation qui à leur tour vont entraîner la société entière dans un univers mental d'infantilisation.

Le projet politique d'assujettissement des droits individuels prend d'abord appui dans l'élaboration d'un arsenal juridique de *subvertissement* des prérogatives régaliennes et historiques légitimes propres à tout ordre politique contemporain, dans le but de combler des desseins pourtant rétrogrades et dégradants. Le cadre juridique du Cameroun sous Ahidjo participe en cela d'une pratique quotidienne d'instrumentalisation dans l'unique but d'entretenir et de renforcer l'autoritarisme contre la promotion et la protection des droits individuels et collectifs. Pour renforcer l'imposition de cette logique autoritariste-unitaire sur toutes les branches de la société, Ahmadou Ahidjo va en outre recourir constamment à l'annexion des autres pouvoirs par l'exécutif qu'il contrôle étroitement, l'institution du parti unique et l'instauration de l'état d'exception permanent.

Paragraphe 1 : Les apories juridiques de la sociogenèse du politique au Cameroun

Dans la perspective de Bakary Traoré, seules les lois pénales révéleraient la véritable politique des droits de l'homme dans la mesure où les seules pratiques gouvernementales et administratives préciseraient leur réalité¹⁰⁷. Cette affirmation ne saurait rendre totalement compte de la réalité des droits de l'homme au sein des sociétés subsahariennes. Les recompositions permanentes des socialités qui s'effectuent en dehors des champs strictement *politics* sont aussi un autre analyseur crédible de l'état des droits de l'homme en projection. Lequel état confronté avec la sphère de compétition politique débouche sur une réalité complexe à construire. Toutefois, si nous rentrons dans le contexte propre du lendemain des indépendances, il ne fait aucun doute que cette affirmation de Bakary Traoré peut être déterminante en vue de comprendre le sort réel réservé à la trajectoire des droits de l'homme coincée sous la férule de l'*establishment* politique dominant. Mais alors convient-il d'aborder cette question au regard de l'ordonnement juridique global, au-delà du seul droit pénal.

¹⁰⁷ Cité par Keba Mbaye, *op.cit.* : 81.

A. Les droits de l'homme sous l'état de l'ordonnement juridique de type présidentieliste

1. La place des droits de l'homme introuvable dans la Loi fondamentale camerounaise

La constitution dans tout État a une définition au sens sociologique et philosophique, qui se veut complémentaire avec le sens juridique et institutionnel. Il ne s'agit certainement pas d'un pur rapport de force comme veulent le laisser croire certains leaders invétérés au pouvoir et leurs acolytes politologues et juristes séduits par les réseaux clientélistes des pouvoirs dominants. Le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga en donne une définition normative peut-être, mais assez proche des imaginaires sociaux et même visible dans des pratiques des individus engagés de manière plus ou moins sincère pour la cause des droits de l'homme. Celle-ci présente ainsi les contours d'un texte fondamental et constitutif de l'harmonisation des rapports sociaux au sein d'un territoire donné, et inscrits dans un élan de durabilité. C'est pourquoi les usages dudit texte se doivent d'en définir le sens tout en indiquant les conditions requises et significatives :

Selon la première orientation, la constitution est l'acte par lequel une multitude de groupes et de populations se pose consciemment comme peuple, communauté distincte capable de prendre des décisions et d'accomplir des actions coordonnées en vue de sa survie, de sa durée et de son bien-être ainsi que de ceux de ses membres, tout à la fois. La Constitution est donc la projection de soi du peuple comme ensemble organique et articulé de fonctions, de rôles et de règles de base destinés à susciter et à garantir des actions et des comportements mutuellement bénéfiques dans le domaine défini des opportunités et des problèmes communs de survie et de mieux-être (...). La constitution, c'est la représentation de soi d'un peuple comme sujet agissant ; la constitution ou le peuple et vice versa" (...). Avant d'être un texte, la constitution est la structuration actuelle d'une multitude disparate qui se veut et se choisit comme une commune particulière indivise de soi et distincte des autres. On peut atténuer l'aspect de choix, sans éliminer la caractéristique constitutive qu'est la volonté (...). Il est tautologique de dire que seuls les peuples libres ont des constitutions ou que seuls ils se donnent des constitutions comme la projection ou la représentation voulue d'eux-mêmes, comme l'unité d'une diversité (...). Le peuple ou la constitution n'est pas un ensemble de contenus, mais une forme, mieux, la possibilité de formes qui structurent les contenus, les groupes, les individus et les organisations pour en faire des fonctions, des rôles, des institutions et des règles (...). loi des lois (...). Elles est, en somme, le niveau de la conscience réflexe, de la pleine conscience de soi du peuple dans ses fins, ses buts et ses moyens (...). La participation de toutes les couches sociales est requise (dans son élaboration) (...). En bref, la manière dont la constitution est reçue, acquiert ou non une effectivité sociale, est l'exacte réplique de la manière dont elle est produite. Son internalisation ne s'obtient pas, si on la fabrique du dehors pour ne l'imposer qu'à une approbation formelle et "légale". C'est par la participation des groupes historiques et sociaux de base qu'une constitution s'enracine dans l'histoire et les traditions des populations (...). En

conclusion, on élabore une constitution pour qu'elle structure les consciences et les relations citoyennes, qu'elle puisse s'enseigner, servir de référence commune dans les conflits d'interprétations et la compétition d'intérêts, pour les hommes ordinaires (...) Le développement politique ne découle pas des conditions économiques mais de la nature des règles constitutionnelles qui commandent l'action collective (*idem* : 190-199)

Ce qui va s'observer au Cameroun, c'est la mise en place d'un processus de dénaturation continue de ces bases et fondements originels qui confèrent la pleine signification à la constitution et à l'âme d'une nation souveraine. Dès la genèse même de ce jeune État, un processus hégémonique de séquestration des libertés individuelles va s'opérer à travers la mise en place d'un ordonnancement juridique politiquement orienté. Une constitution taillée sur mesure va ainsi, en vue de la consolidation du pouvoir personnel d'Ahmadou Ahidjo protégé par l'armée française, être peaufinée dans ce sens par ses deux conseillers français Paul Audat et Jacques Rousseau (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 384). Rédigée vraisemblablement en une nuitée par ces deux collègues français, la mouture essentielle de la Loi fondamentale du nouvel État du Cameroun, inspirée de celle de la Ve République, quoiqu'encore plus présidentialisée, va de ce fait accorder un pouvoir presque absolu au chef de l'État et fort peu favorable à la démocratie. Mais parce que soucieux en même temps d'habiller cette écriture à la va-vite d'une autorité morale reconnue, un pontife de la science politique de l'époque, Maurice Duverger, aurait ainsi été approché, « moyennant finance », pour « prêter son nom » à cette « mascarade juridique » (*idem* : 386). En prenant pour exemple l'article 20 de cette constitution qui précise que « le président de la République peut, lorsque les circonstances l'exigent, proclamer par décret présidentiel pris en Conseil des ministres l'état d'urgence qui confère au gouvernement des pouvoirs spéciaux dans les conditions fixées par la loi organique qui règlera la matière », une lecture faite a posteriori laisse penser non sans un certain recul que celui-ci ouvrira la porte à un pouvoir personnalisé dénué de tout contrôle parlementaire et judiciaire, et mettant le sort des droits humains à la merci des désirs du dictateur.

Dans le sillage de la constitution de 1960, une nouvelle constitution dite « fédérale » promulguée le 1^{er} septembre 1961 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre « sans référendum ni élection », fera disparaître de nombreuses libertés individuelles encore présentes de manière explicite dans le préambule de la Constitution de 1960 (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 484). C'est celle-ci qui va constituer le principal levier d'instauration du projet politique d'uniformisation hégémonique de la société politique camerounaise par Ahmadou Ahidjo. C'est sous sa houlette qu'une série de dispositions légales et des pratiques institutionnelles vont imposer le parti unique au Cameroun, tout en éliminant l'élan pluraliste enclenché durant la dernière

décennie de la période coloniale. Le projet hégémonique d'uniformisation de la société camerounaise derrière le simulacre fédéraliste sera sanctionné une fois sa maturité atteinte, par l'avènement de la république unie du Cameroun, symbolisée par la nouvelle constitution du 2 juin 1972 et signant la fin officielle de l'État fédéral. La nouvelle constitution, qui s'appuyera sur la légitimité obtenue par le référendum du 20 mai de la même année, va de manière relativement tranquille, affiner les rouages de l'orientation unitaire – mais non moins autoritaire et présidentieliste – du régime politique camerounais.

La constitution du 2 juin 1972 vient en effet couronner la nature profonde du présidentielisme entendu comme le véritable fondement du régime politique camerounais. En plus du contrôle du pouvoir législatif à travers la mainmise sur l'initiative (article 20 et 27 de la constitution du 2 juin 1972) et le contrôle (article 30) des lois, le président y exerce également une étroite surveillance de l'autorité judiciaire à travers le contrôle du conseil supérieur de la magistrature (article 31) qui en pratique affaiblit l'inamovibilité de principe des magistrats du siège qu'il nomme, sanctionne et promeut à sa guise. Si l'on ajoute à cela sa position d'arbitre suprême en matière de contrôle de constitutionnalité des lois (article 27 alinéa 4), cette constitution apparaît clairement comme un texte conçu en faveur des éléments « politiques » au détriment des éléments « libéraux » (Owona Nguini, *op.cit.* : 126). Cette tendance lourde ne sera pas seulement reconduite à travers les pratiques ultérieures de révision constitutionnelle telles qu'observées en 1975 avec l'instauration du poste de Premier ministre ou sa suppression en 1984. Elle va irriguer toute la vie politique camerounaise au point d'en devenir une *norme pratique banale* qui survivra même avec l'avènement du pluralisme politique des années 1990, au point où une étude minutieuse de la constitution « démocratique » du 18 janvier 1996 ne manquera pas de le relever quelques tendances lourdes hégémonistes (Olinga, 1996).

2. Les libertés humaines sous l'emprise d'une légalité permanente d'exception

La fin des troubles intérieurs et la neutralisation progressive de la contestation nationaliste repliée dans ses derniers cantons périphériques, ne faisait pas vraiment l'affaire de *l'establishment* politique au bout du compte. L'administration semble également avoir besoin d'un prétexte « crédible » pour consolider le régime autoritaire né le 18 février 1958. Sous prétexte de combattre « le terrorisme » et de protéger l'ordre public, le gouvernement « franco-Ahidjo » va, dès le 27 mai 1959, publier les premiers éléments de l'abondante législation d'exception qui va par la suite caractériser le futur « régime dictatorial. » (Eyinga,

1984 : 248). Avec Ahmadou Ahidjo, va s'instaurer une légalité d'exception dont la philosophie juridique est volontairement orientée vers l'abolition des libertés fondamentales. Dès 1959, la loi n° 33 relative au « maintien de l'ordre public », va rapidement instituer deux mesures inédites renvoyant respectivement à l'état de mise en garde et à l'état d'alerte (Eteki-Ôtabela, *op.cit.* : 335). Ceci dans l'unique objectif de traquer des « individus dangereux pour la sécurité publique » (art. 9) pouvant encourir des peines allant jusqu'à « l'interdiction de séjour » pour une période indéterminée (art. 12). Dans le même sillage, la loi n° 35 du 27 mai 1959 « complétant la législation sur la presse » viendra restreindre la liberté de la presse d'une manière encore plus draconienne.

Mais surtout, c'est la promulgation de la loi de 1962 sur la subversion qui constitue l'une des meilleures traductions concrètes de la législation d'exception mise progressivement en place par le régime. Celle-ci constitue la principale arme légale qui permettra la réalisation de desseins hégémoniques, et ce dès son article 1er qui laisse entendre d'un ton paternaliste que « quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, incité à résister à l'application des lois, décrets et règlements ou ordre de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100 000 à 1 000 000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement ». La répression de la subversion dont la loi est promulguée dans la foulée de la nouvelle constitution fédérale, s'inscrit ainsi dans la manifestation de l'éradication de toute forme d'opposition tout en camouflant le dessein d'effacement de toute trace des forces nationalistes. Pélagie Chantal Belomo Essono perçoit dans cette loi liberticide un marqueur historique même de ce qu'elle appelle la « crisogénèse » de l'État du Cameroun. Cette dernière se structure, selon elle, autour de « la collision coloniale et de la querelle d'indépendance entre forces nationalistes et pro françaises », la répression de la subversion lui apparaîtrait à cet effet comme le déterminant même de la traduction et de la résolution politiques de cette crise (Belomo Essono, *op.cit.* : 355).

C'est dire que l'ordonnance n° 62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion, va constituer la principale arme légale (Eyinga, *op.cit.* : 337) qui va permettre au chef de l'État d'instaurer la pensée unique dans toute l'étendue du territoire. Annihilant de ce fait toute tentative ou perspective d'action orientée vers une quelconque revendication d'un quelconque droit. L'État, la loi et les institutions s'incarneront ainsi en la personne du Président devant qui toute individualité, quelle qu'elle soit, doit impérativement s'effacer pour survivre. Car l'existence au sens sartrien devient dès lors hors de portée. Et avec elle disparaît également le cortège des droits de l'Homme avec la longue suite de différentes libertés

humaines qui le composent. L'économie des lois sur la subversion laisse légitimement penser que le principal visé reste non pas l'individu lambda, mais celui qui préserve encore en lui des velléités autonomistes ou de résistance à l'oppression (article 1), celui-là qui voudrait encore croire en l'existence d'un esprit critique (article 2) ou encore de faire valoir son devoir d'information (article 3).

D'autres normes légales exceptionnelles seront mobilisées pour la consolidation de l'édifice juridique hégémonique mis en place sous la houlette du chef de l'État. À travers la loi écran par exemple, le chef d'État va simplement rendre opérationnellement caduques quelques rares dispositions constitutionnelles du 4 mars 1960 et celle fédérale de 1961 qui portaient encore des dispositions dites libérales. Ainsi en est-il des articles 2 et 3 qui restituaient encore clairement la souveraineté nationale au peuple appelé à l'exercer soit à travers les députés, soit directement par référendum et/ou formations politiques¹⁰⁸. Pour ce faire, l'ordonnance n° 62-OF-33 du 31 mars 1962 érigea les partis politiques en tremplin de l'activité électorale, notamment à travers les articles 2, 3 ou 4, qui conditionnent la candidature à la Présidence ou à la Vice-Présidence de l'État fédéral à une série de contraintes qui ont pour conséquence de restreindre l'exercice de la souveraineté populaire.

Des mesures légales-répressives supplémentaires vont être prises afin de contrôler énergiquement les droits des camerounais relatifs à la sortie et à l'entrée du territoire national¹⁰⁹, aux réunions et associations pacifiques, à l'enseignement des idées et à la réception des informations, à la violation des Droits de l'homme et même aux travaux forcés et obligatoires ; mais aussi aux châtiments corporels, à l'appartenance obligatoire au Parti ou à l'idéologie de l'État, sans oublier le contrôle des arts et de toute expression artistique ou intellectuelle, en passant par la censure politique de la presse, la censure des lettres et l'existence des écoutes téléphoniques (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 340-351). Il s'ensuit tout naturellement une absence criarde de garantie d'égalité sociale et économique pour les femmes, les minorités ethniques, aucune garantie d'indépendance de publication des livres, des tribunaux et autres associations syndicales (*idem* : 353-355). Sont en outre inexistantes, la

¹⁰⁸ Les articles 2 et 3 de la constitution de 1960, repris par celle de 1961 stipulent successivement que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce soit par ses députés à l'Assemblée Nationale, soit par voie de référendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice » ; et que « les parties et formations politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement dans le cadre fixé par la loi et les règlements. Ils doivent respecter les principes de la démocratie et de la souveraineté nationale ».

¹⁰⁹ Pratique discrétionnaire qui sera timidement revue dans le cadre du décret 90/124 de 1990 portant sur les libertés publiques.

présomption d'innocence jusqu'à preuve de culpabilité juridique, le droit d'assistance judiciaire en cas de besoin, et très souvent à un procès public, rapide ou même à une protection contre les perquisitions de la police sans mandat, et enfin le droit à la protection contre les saisies arbitraires des biens individuels (*idem* : 355-357).

À l'instar de la loi de 1962 portant répression de la subversion, celle du 21 décembre 1966 sur la presse participe également de la consolidation de ce schème d'orientation autoritaire décidément engagé dans la restauration, voire la réinstauration d'un ordre politique univoque et unidimensionnel. Les autorités administratives dès lors n'auront pas seulement le pouvoir de censurer et de suspendre les publications qui leurs sont préalablement soumises avant impression. Elles se prévaudront d'une emprise totalisante sur le traitement des informations par les journalistes. De la sorte, ces derniers ne seront guère exempts des poursuites, suspensions et autres tortures (Pigeaud, *op.cit.* : 21). La liberté d'expression battue en brèche va s'étendre au sein des différentes sphères et catégories socioprofessionnelles, étroitement surveillées par les *chefs de terre* et la police politique. Le retrait de l'autonomie au sein des syndicats sous l'emprise des pouvoirs publics, la prolifération du système des internements administratifs, et la multiplication des pratiques de cooptation au sein des différentes instances sociétales et catégories sociales, participent de ce processus d'enrégimentation de la société entière par le filet attrape-tout de la légalité d'exception.

De manière progressive et quasi-certaine, la jeune nation camerounaise va rentrer dans un état d'urgence permanent *de facto* dont la tâche essentielle inaugure des pouvoirs exceptionnels et/ou de crise non seulement dans le but de procurer un rôle transcendantal au Président de la République. Mais aussi et surtout dans celui de déterminer le régime présidentieliste qui constituera le socle du système autoritaire en consolidation. La légalité d'exception en perspective ne se cantonne pas à perpétuer un projet politique formalisé en situation coloniale dans l'État postcolonial, même s'il ne fait aucun doute qu'une certaine permanence du régime juridique colonial dans la post-colonie soulignerait « l'héritage de l'ordre colonial sur la fabrication de l'ordre post colonial » (Belomo Essono, *op.cit.* : 351). Il s'agirait également d'une ingénierie politique originale née pour en même temps faire face à des situations de crise politique et/ou de légitimité, tout en participant à la structuration de l'État « indépendant » (Owona, 1975). Dans cet environnement émergent, l'ordre du droit qui semblait vouloir poindre à travers la constitution de 1960 va prématurément s'effacer pour céder la place au « droit de l'ordre », suivant la terminologie de Jacques Zylberberg (1987).

B. Les exigences pratiques d'un ordonnancement juridique favorable au processus univoque d'étatisation de la société

1. Le droit comme un instrument de régulation hégémonique des institutions étatiques

Dans la perspective de Karl Marx, l'État apparaît comme une opportunité de préservation des intérêts des propriétaires des moyens de production au détriment des dépourvus. Le droit devient dans cette logique un instrument de régulation sociale déterminant entre les mains de ceux qui gouvernent, et en même temps un moyen efficace de préservation de leurs intérêts propres. L'observation des mécanismes de fonctionnement du nouvel État camerounais se laisserait appréhendée en partie à travers la grille marxiste. Car ici également, l'arsenal juridique défini, maintenu et sanctionné par l'État, apparaît comme un instrument privilégié d'intervention hégémonique appuyé sur une réglementation rigoureusement orientée vers le maintien actif d'un ordre social et économique fondé d'abord sur l'inégalité des forces (Nkot, *op.cit.* : 61). De la sorte, la situation des droits de l'homme au lendemain des indépendances est prise entre les tenailles d'un régime politique autoritariste obnubilé par le triple désir de monopolisation de la vie politique camerounaise, de centralisation du pouvoir et de renforcement des prérogatives de l'exécutif, et d'unification du territoire national sous la férule du chef de l'État. Selon Fabien Fabien Nkot, ce triple désir se matérialiserait par une double stratégie. À savoir l'assujettissement de la société civile et le contrôle des forces politiques rivales d'une part, ensuite par l'encercllement des contrepoids constitutionnel, d'autre part (*idem* : 82-89).

La hantise unitariste qui anime le projet d'uniformisation manœuvré à travers la constitution fédérale par exemple, va conduire à la mise sur pied d'une stratégie juridique d'entrelacement des pouvoirs parlementaire et judiciaire. Ce projet hégémonique d'encercllement des contrepoids constitutionnels démarre par la mise sur pied d'une technique de sabotage des dispositions constitutionnelles transitoires en vue d'asphyxier le parlement fédéral à travers l'introduction des dispositions légales en contradiction avec certains articles de la Loi fondamentale. L'on observe ainsi un recours excessif et disproportionné du Président de la République aux dispositions transitoires de la constitution fédérale, au détriment de l'économie des articles supposés les précéder. Il s'observe à ce propos que « contrairement aux prescriptions des articles 2 et 16 de la Constitution fédérale qui indiquent que les autorités chargées de diriger l'État (dont les députés) tiennent leurs pouvoirs d'élections, les dispositions transitoires du même texte constitutionnel organisent un mode autoritaire de

désignation de ces députés » (*idem* : 93). À titre illustratif, le chef de l'État va, avec la complicité de certaines élites anglophones, subvertir certaines dispositions constitutionnelles pour avoir la mainmise sur la procédure de désignation des autorités chargées de diriger l'État fédéral. Une telle pratique présidentielle de contournement des dispositions constitutionnelles va lui permettre de régler des questions sensibles durant toute sa magistrature. Cette manière de procéder qui dans la terminologie de Fabien Nkot désigne la « technique de sabotage des dispositions transitoires » (*idem* : 91 & 93), dévoile l'opportunisme du chef d'État qui va tirer profit du potentiel conflit entre d'une part l'article 2¹¹⁰, et de l'autre les articles 51¹¹¹, 52¹¹², 53¹¹³ et 54¹¹⁴ de la loi constitutionnelle du 1er septembre 1961.

Le recours à la loi écran va également servir de contrôle des juges dans le cadre de la répression « terroriste » suite à la radicalisation de l'UPC. Suite à la prolifération des exactions qui jonchent sa politique de pacification des régions sensibles à l'élan nationaliste, Ahmadou Ahidjo va recourir à la loi-écran en faisant adopter au parlement fédéral la loi n° 64-LF-16 du 26 juin 1964. Cette dernière promet ainsi l'irrecevabilité, nonobstant toute disposition législative contraire, de toute action dirigée contre instances fédérales, fédérées et publiques, en vue d'une revendication quelconque, ou encore de la réparation d'un dommage de toute nature occasionné par des activités terroristes ou par la répression du terrorisme. En même temps que l'article 14 de la constitution fédérale indique que seul le président peut saisir l'instance compétente en cas d'inconstitutionnalité d'une loi. L'objectif de centralisation du pouvoir et de renforcement des prérogatives de l'exécutif, constitue l'autre justificatif de l'usage politique abusif du droit par Ahmadou Ahidjo. Ce dernier va ainsi user d'objets juridiques difficilement identifiables, « en créant une curieuse fédération dont le parlement est monocaméral, constitué d'une seule assemblée nationale législative, au demeurant plus proche du Sénat que de la Chambre des communes canadiennes » (*idem* : 99). À cela s'ajoute le renforcement des prérogatives de l'exécutif par la technique de l'évitement ou du contournement stratégique de la constitution (*idem* : 100).

¹¹⁰ *Op.cit., supra.*

¹¹¹ « Le président de la République du Cameroun est, jusqu'à son mandat actuel, président de la république fédérale ».

¹¹² « Pour la durée du mandat du premier président de la République fédérale, le Premier ministre du Cameroun occidental sera Vice-président du Cameroun occidental... »

¹¹³ « Pour compter du 1^{er} octobre 1961, l'Assemblée nationale de la République du Cameroun et la chambre des représentants du Cameroun méridional deviennent respectivement les premières assemblées législatives du Cameroun oriental et du Cameroun occidental »

¹¹⁴ « Jusqu'au 1^{er} avril 1964, l'Assemblée nationale fédérale est composée de députés désignés en leur sein par les Assemblées législatives des États fédérés proportionnellement au nombre d'habitants de chaque État, à raison d'un député par 80 000 habitants ».

Les deux principaux objectifs suscités du chef d'État débouchent sur le troisième qui irrigue tout son mandat présidentiel et semble constituer le point nodal de tous les stratagèmes déployés. À savoir l'unification du territoire national sous son unique férule. Pour ce faire il usera des techniques d'abstention normative, de gouvernement par décret et d'échec de la décentralisation organisée par la Constitution de 1960. Et ce n'est que par la suite qu'il va consacrer l'État unitaire avec l'organisation du référendum du 20 mai 1972, assimilé à un véritable coup d'État civil (*idem* : 105).

2. Prise en otage hégémonique des libertés publiques et recul du pluralisme politique en gestation

De manière prémonitoire dès 1961, le désir à peine camouflé du premier chef d'État camerounais de voir rassembler tout le peuple autour d'un *grand parti national*, présageait déjà sur le sort réservé à l'établissement d'une sphère civile viable. Ceci expliquerait son acharnement précoce à combattre l'émergence de la pluralité politique par le biais de l'interdiction des candidatures indépendantes via la technique de la loi écran, et par la technique d'instauration d'un monopartisme de fait. L'instauration du monopartisme s'opérationnalise ainsi par la technique de l'abstention normative avec pour toile de fond la pérennisation du parti unique ultra-dominant. L'institution du parti unique devient alors le centre d'impulsion par excellence de cette logique gouvernante de l'Un. Le parti, confondu à l'État et à l'administration, eux-mêmes confondus à leur tour en la personne du chef de l'État et unique dépositaire de la vérité officielle, devient le champ principal de culture, d'animation et d'instauration du « culte de la personnalité qui, moyennant un état de peur chronique et paralysante soigneusement entretenue, substitue la souveraineté d'un individu et du parti qui le sert à celle du peuple de la nation. » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 169). S'ensuivra en outre la domestication des autres pouvoirs de l'État. Le pouvoir législatif, d'abord, fait montre d'une incapacité criante à légiférer et à contrôler l'action gouvernementale comme prévu par l'article 19 de la constitution. Il se trouve ainsi qu'aucune des différentes lois existantes n'est l'initiative des députés. Tandis que l'autorité judiciaire reste sous le joug de l'exécutif dont le pouvoir de nomination parvient assez facilement à imposer « le devoir de discrétion et de réserve du magistrat », qui de manière subtile « se traduit par la fidélité et le loyalisme au régime » (*idem*, 170).

Il faut dire que le temps prédominant dans les deux premières décennies qui vont suivre l'indépendance est celui d'un droit positif camerounais liberticide. Celui-ci réussira en effet à

fonder une réalité sociale inerte avec des individus pour l'essentiel vampirisés par une domination et une exploitation sans faille de la minorité dominante usant et abusant de la trop grande disproportion des forces qui la séparent de la population exploitée. C'est le temps de la fonction répressive d'un droit idéologique qui ne semble avoir pour objectif primordial que de légitimer la domination légale ambiante et très apparentée à l'autoritarisme, flirtant continuellement avec le despotisme. Ce temps prédominant au Cameroun est loin de constituer une temporalité typiquement africaine, voire du XXème siècle. L'histoire des droits de l'homme « formels » semble leur imputer une certaine responsabilité dans la misère des prolétaires du XIXème siècle, voire dans le trafic du commerce des esclaves. Responsabilité que l'on pourrait même relier avec celle des droits « substantiels » qui auraient servis d'argument idéologique à l'établissement et au renforcement des régimes socialistes totalitaires (Villey, *op.cit.* : 13). Dans la foulée des indépendances africaines des années 1960, les dirigeants vont ainsi profiter de la fragilité des structures politiques et sociales pour conférer une interprétation limitée au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est à travers ce canevas que les droits de l'homme vont connaître des bifurcations grossières de la part des leaders au pouvoir dans l'unique but de consolider leurs positions acquises et dont ils sont conscients de la relative légitimité. Avec la confusion pratique opérée entre les droits de l'homme et le droit à la décolonisation, associé au refus de les voir nourrir les mouvements subversifs à but sécessionniste ou non, l'*Uti possidetis* instauré en 1964 va devenir l'une des règles impératives du droit régional africain (Mbaye, *op.cit.* : 47).

La vie publique et sociale camerounaise, comme un peu partout en Afrique sera à cet effet marquée par une insuffisante collaboration citoyenne. Une atmosphère généralisée de crainte révérencielle de l'État va s'ajouter à l'ignorance et à la pauvreté. C'est en cela qu'il faut comprendre l'arrêté ministériel du 22 janvier 1971 qui, pour les « nécessités de l'ordre public », va interdire la circulation d'un numéro de « Paris Match » jugé compromettant pour l'intérêt du système en place, dans toute l'étendue du territoire fédéral¹¹⁵. Il s'ensuit ainsi que dans le cadre de ce régime où l'exil et les prisons politiques sont monnaies courantes, la méconnaissance entretenue des droits civils et politiques va faciliter leur suppression tout en amenant les dirigeants à se placer au-dessus de la loi naturelle et du droit positif. Dès lors, l'on assistera à un renversement de préséance légitime des droits non dérogeables que sont le

¹¹⁵ Pour des précisions plus détaillées sur ce fait curieux mais non moins pittoresque, voir Bolomo Essonc; *op.cit.* : 246.

droit à la vie, à la prohibition des traitements inhumains et dégradants, et de la torture. Ces derniers devenant de plus en plus, voire de mieux en mieux dérogeables (*idem* : 247).

Le Cameroun évoluera ainsi jusqu'à l'instauration de l'État unitaire en 1972, dont la nouvelle constitution ne manquera pas de déboucher sur une controverse doctrinale¹¹⁶. Il en ressort que la politique d'unité nationale, prônée par le gouvernement, ne désignait pas en contexte camerounais un amour citoyen mutuel et une orientation à agir ensemble dans un esprit de « fraternité ». Celle-ci semblait plutôt viser la vassalisation par consensus de toutes les unités politiques autres qu'étatiques (traditionnelles et religieuses). Vassalisation qui selon Titi Nwel va également orienter la politique d'équilibre ethno-régional, toujours dans l'optique de consolidation de la primauté du chef de l'État dans son rôle d'unique distributeur des hauts postes et biens de la nation¹¹⁷. La politique d'équilibre ethno-régional aura ainsi pour principale conséquence l'émergence d'une compétition inter et intra-ethnique dévoyée de l'idéal citoyen où l'individu représente davantage l'ethnie plutôt que la nation, « l'humanité s'arrêtant aux frontières de l'ethnicité » (Nwel, 1994). Mais au-delà de ces stratagèmes, l'enjeu véritable semble se trouver dans la définition d'un modèle de gouvernance destinée à éradiquer l'émergence de l'individu sur la scène sociale et politique camerounaise.

Paragraphe 2 : La traduction hégémonique d'un modèle de gouvernance anti-individu

Le modèle de gouvernance qui prend naissance avec l'accès de l'ancienne colonie à l'autonomie interne dès 1958, va s'adonner directement au traitement de la conduite des individus. Ce traitement se fait à travers une conception bien spécifique de la raison d'État elle-même débouchant sur une utilisation « originale » du pouvoir. L'utilisation abusive du pouvoir qui s'ensuit s'inscrit dans un modèle d'esthétique de la vulgarité (Mbembe, *op.cit.* : 139) érigeant le commandement à l'acte unilatéral de « fatiguer les corps des sujets, les

¹¹⁶ À la suite de l'instauration de l'État unitaire en 1972, Maurice Kamto semble être seul à soutenir l'hypothèse de l'élaboration d'une nouvelle Constitution comme objectif central du président Ahidjo, contre une majorité d'auteurs affirmant l'hypothèse d'une révision de la constitution du 1er septembre 1961, faite de manière régulière ou irrégulière. Parmi ceux-ci se trouveraient de nombreux juristes et politistes tels Alain Didier Olinga, Albert Mukong, Elega Mbuyinga, Emile Mbarga, Jean-François Bayart, François Mbomè, Lekene Donfack, Joseph Owona et Pierre-François Gonidec. Kamto serait rejoint par Fabien Nkot qui lui reproche néanmoins la conclusion sur l'impossibilité d'une critique juridique pertinente de la procédure d'établissement de la Constitution de 1972 (Nkot, *op.cit.* : 51-52). Or, c'est bien ce que ce dernier va démontrer dans le sillage du positivisme juridique qu'il appréhende dans son acception transversale décelée chez Guy Rocher saisissant « le droit en lui-même, comme entité sui generis, comme système complet, pour en décomposer tous les éléments et en chercher toutes les articulations ». Bien plus, l'auteur des *Usages politiques du droit en Afrique* ne s'inscrit dans ce sillage que pour en relever les limites dans le contexte de l'instauration de l'État unitaire au Cameroun, et donc pour inviter à orienter plutôt le regard dans la perspective de la sociologie politique du droit (*idem* : 56).

¹¹⁷ Voir le texte de Titi Nwel, in Pougoué et Maugenest (dir), 1994.

déforcer, non pas tant dans le but d'en faire croître l'utilité que dans celui d'en extraire le maximum de servilité ». Dès lors, poursuit Achille Mbembe, le commandement va également prendre la signification d'un acte éprouvant « publiquement un certain contentement à bien manger et à bien boire » (*idem* : 152). En cela, la traduction hégémonique d'un modèle de gouvernance par l'individualisation au sens foucauldien du terme (Foucault, 1994), vient inaugurer la répression endémique au Cameroun. Cette genèse d'un modèle de gouvernance d'orientation répressive semble également camoufler une finalité totalitariste qui s'apprête à faire son nid dans l'environnement sociopolitique camerounais.

A. Un modèle de gouvernance d'orientation répressive

1. L'instauration d'un modèle politique autoritariste

La préoccupation constante d'Ahidjo à consolider une domination absolue sur toute l'étendue du territoire camerounais marquera l'entrée du nouveau régime politique dans un état de non-droit. Il va ainsi mener un combat sur plusieurs fronts pour la réalisation de ses objectifs hégémonistes, allant des magouillages juridiques et électoraux à l'écrasement de l'insurrection upéciste en passant par la dissolution des rassemblements de l'aile légale de l'UPC, et même le musèlement des anciens modérés ou alliés représentant désormais l'opposition. C'est ainsi qu'au mois de Juin de l'année 1962, Charles Okala, Mayi Matip, Mbida et Bebey-Eyidi tous chefs de l'opposition légale, vont être arrêtés et condamnés à de lourdes peines pour avoir publié une lettre ouverte critiquant le processus d'instauration d'un État à parti unique (Joseph, *op. cit.* : 357).

Le rôle des troupes françaises dans l'émasculatation des droits de l'homme au Cameroun est aussi significatif durant cette période. Minoré par Bayart pour qui les troupes françaises d'interventions ont « probablement » mené les opérations militaires jusqu'en 1964 (1985 : 118), de récentes études montrent clairement les effets néfastes de ces opérations auprès des zones les plus reculées et ce jusqu'au moins à la mort d'Ernest Ouandié en 1971 (Deltombe et al., *op.cit.*). L'instauration de l'État au Cameroun ne devient une réalité qu'au prix d'une entreprise politique de dé-individualisation ou d'assujettissement matériel et spirituel des individus. Le recours aux méthodes autoritaires, plutôt que de fonder une nation forte et disciplinée, trouvant d'abord sa justification dans la volonté politique d'en finir avec le caractère unique de chaque Camerounais :

Pour y arriver, la police a commencé par faire souscrire certaines catégories de personnes à la protection de la loi : les femmes, les jeunes, les minorités ethniques, les témoins de Jéhovah, les intellectuels et

d'une façon générale, les nationalistes, les upécistes. Puis les ennemis objectifs, les subversifs et finalement tous les Camerounais dès lors qu'ils arrivent encore à s'imaginer que les normes de leur activité, les principes de leur vie dépendent d'eux-mêmes. Tout Camerounais peut d'un moment à l'autre, un jour, être précipité dans l'abîme (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 413).

Au sein d'un pareil modèle de socialité, l'humiliation, l'opprobre et la *malédiction officielle* sont constamment jetés sur des individualités habitées par des impératifs de productivité et de production d'une société plus libre et autonome. Dans un pays qui a abrité l'un des mouvements nationalistes les plus impressionnants de la période coloniale, l'on assistera à une opération politiquement orchestrée de mutilation de cette « capacité historique de résistance à l'oppression », à un processus de désubstantialisation du capital culturel et symbolique qu'avaient pu retirer le peuple et les forces sociales à l'œuvre quelques années seulement auparavant¹¹⁸. C'est qu'en effet, la rébellion conduite sous la houlette de l'UPC va constituer une opportunité pour l'instauration d'une politique répressive au sein du jeune État naissant, par l'élite au pouvoir. La lutte contre la subversion va de ce fait fonder et expliquer l'existence même du politique au Cameroun. Véritable solipsisme pour l'État, la subversion va s'ériger en un instrument efficace de propagande et de légitimation des politiques de répression. Dès lors, tout acte banal, réel ou imaginaire, toute suspicion va procéder et concourir à la construction politique de ce danger au sein de cette nation à peine instituée, mais à l'intérieur de laquelle se retrouve déjà mise en place « toute une technologie institutionnelle et de l'action répressive » (Belomo Essono, *op.cit.* : 345).

La législation de la presse qui n'échappera pas également à la stratégie de légitimation de l'arbitraire à travers notamment l'exercice de la censure va aussi poser un autre épineux problème de droit. La législation produite par le pouvoir d'État dans l'organisation de la répression au sein de la sphère publique, s'élargira jusqu'à la production artistique et littéraire, alors même qu'elle s'avère impuissante à empêcher son éclosion. *L'effort camerounais* aurait ainsi battu le record dans toute la francophonie, des censures administratives, saisies et interdictions (Abé, *op.cit.* : 306 & 307). Ce qui aurait eu pour principal impact de décourager l'émergence d'une presse libre et indépendante, tout en orientant les rares presses alternatives existantes vers le sensationnel (faits divers), plutôt que sur des sujets politiques ou économiques, ainsi qu'on l'observe avec la *Gazette de Douala*¹¹⁹. La sphère publique littéraire quant à elle devenant l'objet d'un contrôle permanent et

¹¹⁸ Mbembe, *in* Um Nyobè, 1984 : 11.

¹¹⁹ Même le *Messenger* au moment de sa naissance en 1979 ne doit son existence que du fait qu'il ne soit guère considéré comme une menace par le pouvoir en place (Abé, *op.cit.* : 308).

autoritaire, les pouvoirs publics finiront par la ravalier au rang des assujettis au pouvoir d'État (*idem*, 308).

Il s'ensuit ainsi que les Camerounais vont perdre un droit fondamental qu'est celui de s'informer. Pis encore, ils vont rentrer dans un environnement de désinformation ou de détournement de l'information véritable, qui va s'accroître avec la naissance du quotidien d'État *Cameroon Tribune* en 1974. Réplique exacte de la radio d'État, radio de diffusion nationale, cette presse installera les Camerounais dans un état d'encensement permanent de l'infaillibilité de l'État et du « grand timonier » national, qui dans les faits les abrute en en faisant, ainsi que l'observe Odile Tobner, les derniers à savoir la logique de gestion et de fonctionnement profonde de leur pays¹²⁰. Tandis qu'au même instant, « les journalistes et les professeurs sont les gens qui vont le plus facilement en prison si ce qu'ils disent gêne le pouvoir »¹²¹.

2. L'environnement carcéral comme le point de chute de la terreur instituée

L'environnement carcéral camerounais constitue le lieu privilégié du système autoritariste, clientéliste et de passe-droit en structuration. Un simple regard superficiel sur sa configuration fait montre de cet obscurantisme qui domine l'organigramme et l'opérationnalité des institutions étatiques du Cameroun. Une panoplie d'établissements va ainsi configurer l'univers carcéral camerounais, non sans entretenir une certaine confusion entre les institutions carcérales de transit et les centres de rééducation civique à l'instar de Mantum (département du Noun). Même pour l'observateur, il n'était pas toujours aisé de déterminer le rôle et la spécificité de chaque centre d'internement, de tracer la limite entre les délits d'ordre politique et ceux de droit commun ou relevant des juridictions spéciales. Si Tcholliré était par exemple reconnu officiellement comme un centre de rééducation civique, et considéré comme l'« Université supérieure » en matière carcérale même par les autorités (Belomo Essono, *op.cit.* : 363), c'était aussi du fait de la rigidité du climat sahélien qui venait s'ajouter aux conditions carcérales déjà redoutables. Or le centre d'internement de Yoko, considéré comme une prison civile de droit commun, ne manquait pourtant pas de recevoir des détenus politiques qui dès lors étaient soumis à des conditions spéciales (*idem* : 362).

La prolifération au Cameroun des fameuses brigades mixtes mobiles (BMM) désignent ces organes de liaison entre les différentes forces de sécurité et de répression constituant en un

¹²⁰ Cité par Claude Abé, 2004 : 309.

¹²¹ *Idem*.

complexe d'organisations politico-carcérales et pénales. Celles-ci sont en effet constitutives de l'environnement carcéral camerounais dont les camps sont disséminés à travers plusieurs sites du territoire national. À l'insu de l'opinion publique qui n'en a qu'une connaissance assez vague recueillie de certains témoignages toutes aussi évasives, toute une technologie de la torture y est pourtant développée par des éléments du maintien de l'ordre, eux-mêmes sous la pression d'un ordre politique en quête fébrile de renseignements. Des récits des rescapés de ces prisons permettent ainsi d'avoir une idée de la terreur instaurée sous le régime d'Ahidjo :

Dans la prison, c'était terrible ; je ne peux pas vous raconter. Il fallait supporter, survivre, mais l'esclave vit mieux chez son maître qu'un détenu politique à l'époque. Les bastonnades étaient notre lot quotidien. Chaque fois qu'ils repéraient quelqu'un de brillant, il fallait le liquider ! (...). Dans la prison, on nous torturait pour dénoncer et pour renoncer aussi, mais c'est grâce à cette organisation, à notre vigilance que nous avons tenu le coup. Si on s'apercevait que vous ne vouliez pas renoncer à vos convictions, alors on était condamné : à vingt-cinq ans ou à perpétuité (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 59 & 64).

L'étude des récits recueillis auprès de certains détenus laisse ainsi entrevoir une convergence des procédures et routine de torture. Ces établissements disciplinaires mis en œuvre dans ces lieux focaux de surveillance et de punition laisseraient également percevoir à travers des témoignages, une homologie des « effets de l'internement et de l'enfermement sur les détenus d'opinion soumis aux procédures de redressement des réseaux disciplinaires en raison de leur non-conformité aux moules du conservatisme institutionnel » (Owona Nguini, *op.cit.* : 173). Qui plus est, les internements souvent prévus pour 3 mois de « lavage de cerveau » se retrouvent parfois, sinon généralement prolongés pour une période plus longue et indéterminée, pouvant aller au-delà de dix années. Plusieurs prisonniers étaient ainsi dans l'incapacité de comprendre avec exactitude les motifs et même la durée prévue de leur incarcération.

Ce serait donc une erreur de croire que les emprisonnements ne visent que les membres et sympathisants de l'UPC dont le profil indocile et dissident ne souffre d'aucune contestation. Le seul affichage d'une attitude jugée indifférente vis-à-vis du régime, la simple posture de pensée donnant l'impression d'être en dissonance avec la pensée officielle, voire l'adoption dans sa trajectoire socioprofessionnelle d'une orientation d'action s'efforçant de se démarquer par une originalité quelconque, étaient passibles de tomber sous le filet juridique attrape-tout de la subversion. Ce processus d'embrigadement de la société entière, dont l'environnement carcéral en constitue une dimension illustrative prégnante, va amener Jean-François Médard à dresser un bilan mitigé de l'État sous-développé du Cameroun :

(L)es libertés, qui constituent la base de toute vie politique démocratique, sont absentes. La vie politique est monopolisée par le Parti unique, ce qui vide le suffrage universel de son efficacité. Le droit de grève est interdit. Les associations doivent être autorisées. L'information, par le journal quotidien et la radio, est gouvernementale. Quant à la sûreté, il n'existe aucune garantie contre les excès de la police et la torture est pratiquée de notoriété publique. Un nombre difficile à évaluer de prisonniers politiques sont enfermés dans plusieurs camps de concentration. En bref, Amnesty International aurait du pain sur la planche (Mérard, 1979).

Le processus de caporalisation de la société civile en cours en rétrécissant, démobilisant et domestiquant les forces sociopolitiques alternatives débouche nécessairement sur la « délégitimation de droits du social non-étatiques » (Abé, *op.cit.* : 315). Ce qui laisse libre cours à un climat de terreur dont la police politique s'était érigée en principale artificière. Ainsi sur une simple rumeur, un individu pouvait facilement se retrouver dans l'un des six centres d'internement dont les plus redoutables étaient Tcholliré, Yoko et Mantoum. Là-bas, on en ressortait rarement sans une infirmité à vie quand avait réussi à échapper à la mort, tant les méthodes de tortures n'avaient pas grand-chose à envier aux Goulags. On devenait ainsi facilement prisonnier politique pour un motif aussi banal que l'envie d'exister et de vivre dignement.

L'instauration des centres d'internement est également une opportunité de développement des activités d'exploitation et de prébende par les autorités étatiques qui pouvaient ainsi convertir la force de travail des détenus en une activité rentière pour leurs intérêts domestiques. Les sous-préfets et préfets s'étaient ainsi spécialisés dans ces pratiques d'exploitation gratuite des prisonniers au sein de leurs résidences, voire de leurs plantations. Mais plus encore que les chefs de terre, c'est le patron même de la police politique camerounaise qui était le principal bénéficiaire de cette rente de production fortuite des ressources par l'univers carcéral camerounais. Il constituait en effet la plaque tournante d'impulsion, de distribution et de canalisation de ces activités « connexes » des prisonniers qui variaient de l'agriculture à la production artisanale, en passant par la pisciculture, le nettoyage des domaines privés, voire la reconversion en vue d'infiltrer les groupes de gangs, si ce n'est d'en constituer d'autres dans le but d'entretenir la frayeur et de démanteler les poches de résistances ou de contre-pouvoir. En cela, l'univers carcéral était constamment producteur de ressources directement réversibles au *super patron* Jean Fochivé. À l'instar de l'univers carcéral, l'ensemble des institutions relevant du ressort de l'État naissant vont s'ériger en instances de domination des « vulnérables » par les nouveaux « maîtres » en vue de la perpétuation d'un environnement social-politique malsain et peu favorable à l'éclosion de la productivité humaine.

B. La finalité interne du totalitarisme en esquisse

1. Une domination politique de type monopoliste

La dynamique de construction et de formation du système émergent de domination étatique camerounais s'inscrit dans une logique monopolistique de la gouvernance. Les différentes catégories dirigeantes animées par une volonté effrénée de « concentration étatique de la puissance », vont en cela orienter la charge bureaucratique dans une logique de contrôle des « formes temporelles de l'activité politique légitime et officielle » (Owona Nguini, *op.cit.* : 106). Le modèle de « production de l'espace » (Lefebvre, 1978) qui va ainsi joncher la trajectoire de croissance en puissance de la formation étatique aura pour principal objectif la recherche d'une forme hégémonique de stabilisation de la société. Ce que l'on cherche à stabiliser, c'est en effet un modèle de développement politique axé sur la reproduction d'une certaine inertie nourrie par la culture de rente et préservée par le modèle autoritaire de gouvernance.

Ahidjo en plus d'être le chef du pouvoir exécutif devient ainsi tour à tour l'exécutif, la source du pouvoir politique, et donc monarque absolu, si ce n'est même l'incarnation de l'État. À partir de ce moment il sera au centre d'un processus de socialisation de l'ordre politique en constituant le point de convergence des différents réseaux d'accumulation qui sont aussi les sphères de structuration de la loyauté politique. C'est qu'en l'absence d'une bourgeoisie économique nationale, l'État (c'est-à-dire Ahidjo) devient le principal pourvoyeur des capitaux d'accumulation. L'économie devient ainsi un moyen de contrôle politique qui en même temps conforte la domination du potentat tout en multipliant des pratiques de docilité qui débouchent sur un environnement généralisé de haut en bas d'allégeance à l'ordre établi. C'est donc par ce fait que le pouvoir se consolide également à partir de l'entretien d'un échange entre Ahidjo (le donnant principal) et les autres élites (chacun reconduisant le même mécanisme à son niveau jusqu'à la base), qui assure la reproduction constante des inégalités sociales. Une telle pratique d'instauration du monopartisme de fait « s'est accompagnée d'une stratégie dont le seul but était d'étatiser la société à partir d'un processus visant l'homogénéisation du champ social et sa subordination au régime en place. Il ressort ainsi que si le président de la République s'emploie à personnaliser le pouvoir politique c'est pour déboucher sur la mise au pas et sur le contrôle du champ social dans sa totalité. » (Abé, *op.cit.* : 300). La censure instaurée aura pour principal objectif de verrouiller l'émergence d'une opinion libre et de promouvoir un modèle de pensée unique dont la principale source émane

du chef de l'État. Ceci dans une optique de canalisation de l'information et de fabrication de sens et des structures mentales déterminées et déterminantes chez des individus.

Au sein du régime politique naissant au Cameroun, les pouvoirs législatifs et judiciaires vont perdre complètement leur autonomie au profit de l'exécutif. Ce qui viendra parachever la nature désormais monolithique de son régime. Et comme si ce n'était pas suffisant, le chef de l'État va instituer durant l'ensemble de son règne une légalité d'exception pour renforcer cette mise au pas du pouvoir législatif par l'exécutif¹²², tandis que le pouvoir de nomination et de destitution des magistrats confère la même emprise du Président sur le pouvoir judiciaire. Ayant de toute évidence adopté une attitude de refus total de partage de son pouvoir, Ahidjo va porter un coup fatal aux prémices de parlementarisme naissantes avec l'avènement de la constitution fédérale en septembre 1961 : « en réalité, révèle Bayart, l'épisode de la réunification, qui aurait pu être fatal à M. Ahidjo, fut une étape capitale de la maximisation de ses pouvoirs, tant au plan des institutions qu'à celui des forces politiques » (1985 : 99).

Se positionnant d'emblée contre le pluralisme politique, Ahidjo va imaginer son projet de regroupement des différents partis autour du parti unique au sein duquel il projetait absorber les différentes forces sociopolitiques, là où nombre de ses adversaires voulaient encore croire en une sorte d'alliance. Dès lors, les différentes forces sociales encore existantes vont se dissoudre au sein du « grand parti national unifié ». Tous les résistants à ce projet hégémoniste vont se voir infliger des sanctions conséquentes. Ainsi en est-il du Rédacteur en chef de *L'Effort camerounais*, l'abbé Fertin, qui va se voir expulser pour avoir publié la nouvelle de l'affaire du « Train » en 1962.

On verra ainsi les bases et ressorts de la domination monopoliste se renforcer avec la nouvelle codification constitutionnelle de mai 1972 qui renforcera la centralité hégémonique du Président Ahidjo sur l'ensemble de la société. Le droit politique camerounais va de ce fait faciliter l'instrumentalisation des libertés fondamentales au nom des prérogatives régaliennes en levant « les contraintes normatives et nominales posées par le modèle fédéral de septembre 1961 » (Owona Nguini, *op.cit.* : 110). En proscrivant la mise en jeu concurrentielle au sein des positions de pouvoir, et en neutralisant toute perspective d'institutionnalisation légitime de contrepois politiques, l'ordre politique ainsi établi va librement exercer sa domination par une poignée d'individus monopolisant l'accès aux arènes stratégiques, au même moment où

¹²² J. Owona, 'l'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais', *Revue camerounaise de droit*, Yaoundé, 8, 1975, pp. 104-125.

il inhibe toute dynamique « exposant le système de pouvoir à une libre compétition concernant les postes de souveraineté et à une libre convertibilité des ressources et pouvoirs politiques » (*idem* : 112).

On aurait tort de penser qu'Ahmadou Ahidjo est le seul à être séduit par le modèle monopoliste de gouvernance politique. Et par conséquent, que sa classe politique n'y recourt que dans le but de s'ajuster à la logique dominante afin de bénéficier des grâces du quasi-dictateur. Ce modèle en réalité irrigue les logiques d'action de l'essentiel de l'élite politique camerounaise qui y trouve une opportunité de mise à l'écart des éventuels concurrents aux postes de souveraineté – et aussi d'accumulation – sans plus nécessairement recourir à une dynamique compétitive. Le modèle monopoliste apparaît ainsi comme une voie de découragement de la compétitivité et du mérite dans le processus d'ascension socioprofessionnelle, en même temps qu'il s'arrime parfaitement aux logiques clientélistes et népotistes « salutaires » au maintien de tout régime totalitaire et/ou autoritaire. C'est ainsi que dans le Cameroun occidental, John Ngu Foncha semble adopter une attitude similaire de refus de partage du pouvoir en s'efforçant d'écarter le *Cameroon People's National Congress* du Dr Endeley. Alors que ce dernier, il est vrai plus amoindri à ce moment, préconisait une fusion au profit de l'Union Camerounaise, M. Foncha va plutôt subordonner toute adhésion dans le « parti national » à un ralliement préalable au KNDP : « pour lui, l'unification politique du Cameroun occidentale était une condition préalable à la création d'un parti unique au niveau fédéral » (Bayart, *op.cit.* : 112). Mais son échec par la suite à éliminer toute opposition dans son fief avant l'avènement du parti unique qui n'était plus qu'un secret de polichinelle – ajouté à l'émergence d'autres personnalités aux ambitions politiques tout aussi plus ou moins égoïstes telles que Jua et Muna -, va en même temps créer une atmosphère de difficile entente et d'union des hommes politiques anglophones et, par ce fait même, une réduction considérable de l'autonomie de cette région. Ce qui ne pourra qu'être favorable à l'affermissement du pouvoir d'Ahidjo qui va d'ailleurs encourager ces divisions en favorisant l'abaissement de Foncha tout en jouant habilement du conflit existant entre MM. Muna et Jua (*idem* : 116).

C'est également à travers cette structuration monopoliste de l'étatisation et de la fabrication des politiques d'ordre et de sécurité, que le « problème anglophone » apparaît comme l'un des noyaux durs des crises politiques au Cameroun (Belomo Essono, *op.cit.* : 333). Celui-ci dans un premier temps peut être considéré comme la lutte pour la souveraineté véritable d'une région regroupant des individus partageant une langue commune – l'Anglais – et se sentant

proches par une histoire commune et par le partage d'un certain nombre de valeurs communautaires. Ce combat prendrait ainsi sens et forme avec l'érection de l'État unitaire en 1972 dont les modalités opérationnelles se seraient effectuées dans le mépris des identités des autochtones, au profit d'un projet hégémonique animé principalement par l'élite politique francophone. Mais aussi, le problème anglophone s'inscrit dans le cadre de la dénonciation par les populations ressortissant de ladite zone, de l'attitude décevante de leurs élites qui moyennant certains avantages matériels seraient complices du processus d'embastillement d'une partie supposée être autonome du Cameroun, par l'autre.

Le modèle monopoliste est enfin favorable aux stratégies d'instrumentalisation des procédures démocratiques de gouvernance en vue du maintien d'une légitimité préfabriquée au sein de l'élite dirigeante. Durant l'ensemble du mandat d'Ahidjo, il va s'observer une pratique constante de fabrication des résultats des différentes consultations électorales, par le parti unique et la police politisée. Ce subterfuge toujours s'efforce de tenir compte de la volonté exprimée par le chef de l'Etat. Mais on le voit également perdurer à l'insu du chef d'État, et même lorsqu'aucune consigne de manipulation ne se trouve explicitement recommandée (Bayart, *op.cit.* : 178). Dès lors, la création d'espaces autonomes d'expression va se heurter au contrôle permanent d'un État résolument engagé à conditionner l'accès des pauvres au progrès et bien-être, à la référence aux principes « nazis » et « fascistes ». Dans un tel contexte de gouvernance, la trajectoire de « développement » en promotion par l'élite au pouvoir va aborder un mode opératoire qui retire toute capacité politique aux groupes dominés (Éla, *op.cit.* : 32 & 34).

2. Instauration d'une gouvernance prédatrice

Le système économique sous-tutelle en instauration se nourrit aussi de l'auto-intimidation. Il est à cet effet mis à contribution au sein de ce processus de soumission de la majorité des couches sociales aux groupes dominants. C'est que le capital extérieur ayant également besoin de « sécurité » pour prospérer au sein de ces États étroitement impliqués dans le jeu des grandes puissances, l'instrumentalisation de l'état d'urgence qui impose un calme trompeur, va devenir la réponse interne aux exigences de l'économie internationale de rente capitaliste. Cette dernière ne pouvant réellement trouver son compte en Afrique que par l'intermédiaire des dirigeants politiques obnubilés par des attributs d'imortalité justifiant une installation à vie au pouvoir. Dès lors, le contraste vécu à l'interne entre le développement de la classe dominante et l'appauvrissement continu de la majorité gouvernée va révéler la faillite de

l'État dans son rôle de promoteur du bien-être pour tous (Éla, *op.cit.* : 36). Gouverner et manger vont constituer les deux actes constitutifs et indissociables du développement politique animé au sein des instances de direction politique. L'État devenant de facto un espace d'arbitrage permanent des rapports de force et de maintien des équilibres entre les intérêts en compétition dans le système consumériste et de reproduction mis en place. Des stratégies d'appropriation du capital public vont se jouer pour l'essentiel dans les coulisses et à l'insu du peuple, dans cet environnement où l'emprise sur l'économie dépend prioritairement de l'accès au pouvoir, beaucoup plus que l'inverse (*idem* : 38). Jean-Marc Éla pour qui l'État apparaît alors clairement comme un « objet de litige » dont le principal rôle devient la mise en disputes des classes dominantes, n'hésite pas de poser un diagnostic de la situation politique générale, articulée autour de la rente alimentaire :

Pour satisfaire son appétit de jouissance, la bourgeoisie choisit la répression pour écarter toute participation du peuple à la table où le capital international laisse des miettes de développement dans les sociétés périphériques (...). Si les décors changent, peu de choses bougent. " L'unité nationale " est proclamée et revendiquée à chaque occasion, mais le slogan recouvre une situation plus complexe où les déséquilibres régionaux n'épuisent pas le champ des conflits. En fait, la dimension tribale des clivages est d'autant plus valorisée qu'il n'existe aucun débat politique réel autour des conflits d'intérêts qui s'instaurent au-delà des différences régionales. Car ce qui est en cause, c'est la prépondérance des coalitions formées pour gérer l'État au profit d'une clientèle qui, en fin de compte, transcende les régions et les ethnies (...). Le projet étatique reste contrôlé par des groupes courtisans qui s'emploient à produire des stéréotypes destinés à dissimuler la subordination de l'accumulation nationale à des intérêts clientélistes socialement différenciés (*idem* : 39 & 42).

La manducation dont il s'agit ici ne concerne plus seulement l'alimentaire. Il s'agit d'une culture pratique érigée en banalité par les élites dominantes, et qui consiste à vider la société de la substance vitale constitutive des individualités, des potentialités de créativité, et donc des personnalités. Il s'agit en effet d'une forme inédite de sorcellerie où les sujets-victimes sont dépossédés de leur potentiel d'emprise sur la réalité et la destinée pour rentrer dans un nouvel ordre d'esclavage et/ou de service non rémunéré au profit de leurs bourreaux respectifs. Système de *profitation* et d'exploitation à merci, la gouvernementalité ensorcelante du ventre est celle de la promotion de la consommation et de la jouissance frénétiques, toujours sur le compte d'autrui et de l'intérêt national, surtout au détriment des logiques d'action de production, de créativité et d'innovations sociales.

Mais dans la mesure où le modèle autoritaire de stabilisation dont recours les dirigeants africains traduit souvent une incapacité hégémonique structurelle solide sur l'ordre social

(Faton, 1990), le patronage constitue un instrument indispensable dans la consolidation des relations d'autorité par le Président. Cela se vérifie par exemple dans le fonctionnement du secteur agricole qui jusqu'à la fin des années 1970 produit plus de 30% du PIB de l'économie camerounaise. Ce qui va conduire les pouvoirs publics à limiter la montée des prix de production en bloquant toute perspective de constitution d'une dynamique endogène des producteurs locaux. Le renflouement du trésor public par les surplus de productivité retirés aux producteurs locaux va constituer la principale source de patronage jusqu'au milieu des années 1970. Ce n'est que vers 1977 que le secteur primaire agricole sera devancé par le secteur pétrolier dont le flux va déboucher sur l'ouverture d'un compte hors-budget, « véritable pactole dont la gestion est suivie de près par le Président Ahidjo ou le Secrétaire général de la Présidence, M. Samuel Eboua » (Owona Nguini, *op.cit.* : 189 & 192).

Il en est également du régime de fonctionnement des complexes agro-industriels qui accentuaient la prolétarianisation des populations dépossédées de leurs terres pour ensuite être utilisées comme des réservoirs de main d'œuvre, et ce depuis l'ère coloniale (Koning, 1986). De la *Cameroon Development Corporation* (CDC) dans le sud-ouest, à la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture à Yagoua (SEMRY), de la *Cameroon Sugar Compagny* (CAMSUCO) basée à Mbandjok à la Société des Hévéas du Cameroun (HEVECAM) installée près de Kribi à Nyeete, en passant par la Société de Développement du Blé (SODEBLE) située près de Ngaoundéré, ces « complexes agro-industriels s'imposaient comme des unités permettant à leurs gestionnaires de maximiser leur contrôle du processus de production et d'échange en tirant parti des ressources mises à leur disposition par les opérateurs de l'Etat post-colonial et du capital financier ou industriel international » (Owona Nguini, *op.cit.* : 195). La même observation pouvant en outre être faite à propos des industries manufacturières à travers la mise en place des grandes usines de transformation comme la papeterie Celluloses du Cameroun (CELLUCAM), la Société Nationale de Raffinage (SONARA) qui opère dans la raffinerie, ou encore la Société Camerounaise d'Engrais (SOCAME).

Au bout du compte, l'on peut dire qu'un tel environnement sociojuridique et sociopolitique n'est pas une particularité strictement camerounaise. Car l'on assiste un peu partout en Afrique à l'émergence des arsenaux juridiques restreignant la portée de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une ordonnance malienne du 28 mars 1959 va par exemple instituer le travail comme un devoir citoyen, tandis que l'oisiveté sera condamnée par le code pénal au Gabon, à Madagascar et en Centrafrique. En Afrique subsaharienne et

notamment francophone, la mainmise de l'exécutif sur la justice est un fait, où les décisions judiciaires motivées par des vocabulaires surprenants mais significatifs du genre « Vu les nécessités de notre parti de masse » (Mbaye, *op.cit.* : 85) pour condamner une simple opinion différente, étaient courantes. Tant et si bien que *“The result is an authoritarian state, which in Africa today, is a typical expression of the rule of compradorial classes in alliance with imperialism (...) The consequence of these developments has been that the people have lost out both on development as well as democracy”* (Shivji, *op.cit.*: 84).

Section II : L'investissement personnel du Président de la République dans la structuration du leadership politique répressif

Au lendemain des indépendances africaines, le leadership politique tournera le dos à son rôle légitime d'incarnation des besoins concrets des populations. Une véritable crise des sociétés va alors s'ouvrir avec l'érection de cet État postcolonial dont le chef ne tardera guère à dévoiler sa fonction intime, suivant l'expression fanonienne, de « président général de la société de profiteurs impatientes de jouir, que constitue la bourgeoisie nationale »¹²³. Appréhender l'État comme un instrument de domination et un facteur d'inégalité entre les mains des classes qui ont pris la relève des colonisateurs, commence par la démonstration de quelques-uns des effets induits du modèle de gouvernance directement instauré sous le haut patronage du Président de la République du Cameroun.

Paragraphe 1 : Le modèle répressif « hard » d'Ahmadou Ahidjo et ses effets induits

Ce paragraphe voudrait resserrer l'analyse du modèle originel de développement politique appréhendé sous le prisme des droits de l'homme, sur l'implication personnelle du Président Ahidjo. Il convient à cet effet de relativiser d'emblée un certain portrait sublimé dressé par Bayart au premier chef d'État camerounais. Selon le politiste français en effet, Ahidjo ne serait « ni népotiste ni tribaliste » (Bayart, *op.cit.* : 172), mais surtout « peu influençable, patient, habile » (*idem* : 173). Bien plus, l'auteur insiste sur le peu d'influence exercée par les conseillers techniques français assistant le chef de l'État dans ses tâches quotidiennes (*idem*), ceci dans le but de mettre en exergue la dimension endogène et autonome du développement politique au Cameroun et en Afrique, tout en *réglant ses comptes* – selon toute vraisemblance – avec les courants dépendantistes et néo-marxiste alors en pleine expansion. À regarder de près, le recours aux pratiques népotistes et tribalistes demeure pourtant des exigences

¹²³ Cité par Jean-Marc Éla, 1990 : 17

pratiques essentielles pour l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs fixés pour Ahidjo. De même, son érection à la tête de l'État camerounais n'en est pas moins redevable à un certain nombre de réseaux externes qui en retour ne cesseront de lui revendiquer une *dîme* permanente qui participe de la mise sous-tutelle constante des ressources naturelles, humaines et culturelles de la nation et du territoire camerounais. C'est dans le but de camoufler cette réalité obscurantiste, qui constitue d'ailleurs l'une des facettes essentielles du monde moderne, qu'un modèle répressif « hard » va être gracieusement mis en place avec l'appui de la France, et soigneusement entretenu par la suite. Il s'agit ici de présenter quelques aspects de ce modèle répressif incarné en la personne même d'Ahmadou Ahidjo, avant de relever certaines de ses implications concrètes dans la vie pratique et quotidienne des Camerounais.

A. La mise en scène concrète d'un pouvoir à tendance totalitaire

1. Quand le Président Ahmadou Ahidjo s'érige en centre d'impulsion de toute activité sociale et politique

Alors même que le Cameroun accède à la souveraineté internationale avec un régime politique pluri-partisan, Ahidjo va s'activer à imposer rapidement un ordre politique autoritaire et mono-partisan. Ce qu'il réussira à faire avec la naissance le 11 septembre 1966 de l'Union Nationale Camerounaise baptisée « Grand Parti National Unifié », alors même que les dispositions constitutionnelles préconisent le multipartisme. Par l'entremise du parti unique, Ahidjo va rapidement devenir la plaque tournante et incontournable de la vie politique au Cameroun. Tout désormais va passer par lui, toute ascension sociale ne dépendant que de son bon vouloir. Ce qui naturellement va déboucher sur une personnalisation excessive du pouvoir politique tout entier, ceci au détriment des droits de l'homme qui dès lors vont rentrer dans l'une de ses plus sombres phases dans le processus de développement politique au Cameroun.

Le projet d'uniformisation hégémonique de la société par le Président Ahidjo est contamment relayé au sein des différentes couches et catégories sociales par des cantiques dédiés au grand timonier et chantés à longueur de journées au sein des établissements scolaires, de la radio nationale, des rencontres du parti unique, et autres manifestations. L'économie des textes ainsi chantés participe d'une mise en relief de la grandeur suprême du père de la nation à qui l'ont doit *tout*, et à qui on promet une allégeance indéterminée et une préséance inconditionnée dans la conduite des affaires de la cité. « Tu es devant, nous sommes derrière » : ces propos tirés de la chanson d'un poète bamiléké par Jean-Pierre Barbier (Barbier, 1986), ne sont en

effet que la traduction d'un modèle de socialité qui peut se retrouver dans tous les secteurs de la vie quotidienne, et jonchant cette temporalité autoritaire dominée par l'image d'Ahmadou Ahidjo.

C'est que prompt à vouloir programmer les besoins de la société le plus souvent contre elle-même et s'appuyant continuellement sur l'alibi de la « subversion », M. Ahidjo va affermir son pouvoir sur une alliance hégémonique coercitive, mais précaire parce qu'articulée autour d'un modèle clientéliste présidentieliste de parti unique qui ne manquait pourtant pas d'instrumentaliser les divisions ethniques. Car la présidentialisation et la bureaucratisation progressive du régime qui a fait croire à Jean-François Bayart que le l'État clientéliste était véritablement transcendé, ne l'était au fond que d'apparence, quoiqu'avec une fermeté certaine qui est principalement le fait de la terreur. C'est pourquoi une crédibilité certaine est accordée à la critique faite par Jean-François Médard pour qui le double mouvement de bureaucratisation et de présidentialisation va plutôt (contrairement à ce qu'avance Bayart) accentuer la clientélisation de l'État. La différence étant que :

M. Ahidjo centralise le butin et les dépouilles alors qu'elles étaient auparavant dispersées. Cette question est importante lorsqu'on prend conscience que le patronage est, avec la coercition, le double fondement de l'Etat au Cameroun (...) en effet, le ciment complémentaire de l'alliance hégémonique, c'est le patronage, ou plus généralement le patrimonialisme¹²⁴.

Selon un regard quelque peu passionné mais non moins logique et objectif – au moins partiellement –, ce qu'on appellerait « L'État » au Cameroun ne serait qu'une organisation de façade dont la prépondérance de l'organigramme administratif ne fait en réalité que camoufler une machinerie politique plus discrète, mais très efficace. Il apparaît à travers les lunettes de ce regard que c'est cette machinerie politique qui serait le véritable centre d'impulsion de tout le système dont la technologie politique s'articulerait autour du Président, du Parti unique et de la Police politique (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 291). Dans cet échiquier politique, le Président demeure le chef d'orchestre qui impulse la direction, rythme le sens, tout en consolidant la domestication légale dans le but de contrôler l'ensemble des actions produites et imaginées, des dominés et dominants, des nantis aux moins nantis, dans l'unique dessein de prévenir toute remise en cause du statu quo qu'il est chargé de maintenir avec l'assistance de l'étranger (Eyinga, *op.cit.* : 296). C'est en cela que tout individu ou entreprise jouissant d'une moindre notoriété va se voir contraint à s'aligner au modèle dominant du culte d'allégeance au chef, au

¹²⁴ Pour une appréhension plus concrète de la posture de Médard, lire cette critique dans la partie réservée au Débat ajoutée dans la deuxième édition du livre de Bayart (1985 : 287).

risque, en cas de refus, de subir son ostracisme dont les effets pervers échappent à tout contrôle légal et juridictionnel (*idem*). Le terrorisme gouvernemental va officialiser l'État d'exception permanent dans l'unique objectif d'annihiler tout esprit critique et réflexif, susceptible de remettre les fondations de l'édifice hégémonique précieusement instauré.

2. Un gouvernement de terreur sous-tendu par la nature néocoloniale du régime

Le dispositif autoritaire mis en place par Ahmadou Ahidjo participe en réalité de l'expérimentation d'un modèle de gouvernance répressif à la fois française et camerounaise, et irréductible à la banale et croissante intervention armée et des milices locales. Il s'agit d'un projet de domination politique d'essence coloniale, mais qui trouve une certaine originalité dans un contexte de décolonisation certes généralisée, mais où chaque expérience inspire une approche spécifique. Aussi compte-tenu des difficultés qu'éprouve la colonisation française avec la situation algérienne, il va surtout s'agir au Cameroun d'éviter la mobilisation des centaines de milliers d'hommes de la Métropole. Dès lors, une méthode pernicieuse et extrêmement efficace, située aux origines même du néocolonialisme militaire à la française, va se fonder juridiquement sur des « accords de défense » qui laisseront une marge de manœuvre quasi-absolue à la France dans la poursuite de ses intérêts coloniaux en situation postindépendance (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 454-455).

Élevé dans le culte de la France une et indivisible, Ahidjo restera toute sa vie attaché au principe d'un État fort, centralisé et jacobin. Puisque la nation camerounaise n'existe pas, estime-t-il, c'est l'État qui devra la créer au forceps. Se méfiant des élections, qu'il sait devoir truquer pour les emporter, le président camerounais donne la primauté à l'État sur le peuple : c'est le premier qui doit former et informer le second, et non l'inverse (*idem* : 485-486).

C'est dans ce cadre qu'Ahidjo ne devra son érection à la tête de l'État que grâce à son acceptation d'intégrer le système de connivence de la françafrique mis en place (Boyogueno, 2012). De connivence avec le service français de renseignement et d'action (le SDECE), Ahidjo va créer une police politique farouche qui réussira à instaurer une frayeur sociale généralisée au sein de l'étendue du territoire. Philippe Gaillard dresse à ce propos un portrait global de l'environnement camerounais de cette période :

Au Cameroun, (...) les militaires ne viennent pas à bout de la guérilla qu'ils attisent plutôt. Car, à la sauvagerie des bandes armées qui pillent, incendient, rançonnent et assassinent, répond celle des soldats qui exposent sur le marché des têtes de maquisards ou prétendus tels, tués dans un accrochage ou une corvée de bois. Prise entre deux feux, (...) la population est privée de moyens d'existence. Tout cela n'a pas grand-chose à voir avec le maquis d'Um Nyobé, où les clandestins faisaient la loi, presque

pacifiquement (...) Cette persistance d'un foyer de ce que l'on appelle subversion gangrène la vie politique. Les traces d'insécurité sont la justification, puis le prétexte du maintien de l'état d'urgence, façon de donner au régime un caractère autoritaire que la constitution ne lui confère pas. Le président s'en accommode ; c'est une litote. Il en profitera pour créer, en 1961, une police politique qui sera la plus efficace d'Afrique noire (Gaillard, 1994 : 117-118).

La condamnation à contumace de l'Evêque de Nkongsamba, Mgr Albert Ndogmo, et la mise à mort par fusillade d'Ernest Ouandié à Bafoussam, participeraient d'un subterfuge politique dont le but serait de lier les deux affaires pour des besoins de camouflage des enjeux de fond liés à la nature néocoloniale du régime d'Ahidjo. Pour Mongo Beti en effet, il s'agit d'une création artificielle des liens entre deux affaires dont l'une quasi-inexistante, ne prendrait quelque consistance qu'étant plus ou moins contaminée par l'autre (Mongo Beti, op.cit. : 205). L'acharnement d'Ahmadou Ahidjo sera tel que le prélat restera d'après certaines sources, détenu pendant quatre mois dans les locaux de la police politique en toute discrétion, et de surcroît enchaîné durant de longs jours « à un pilier de ciment, les mains liées derrière le dos, dans une posture fort douloureuse, certes, mais surtout grotesque et humiliante » (*idem* : 214 & 215). Par ailleurs, l'avocat français Maître Jean-Jacques de Felice contacté par la famille d'Ernest Ouandié se verra refuser l'entrée au Cameroun.

B. Les effets induits du modèle répressif d'Ahmadou Ahidjo

1. L'enrégimentation de l'ensemble des élites

Au lendemain de l'ordonnance portant répression de la subversion, alors que l'ensemble des leaders politiques du Cameroun occidental semble accepter passivement la fusion avec le projet monopartisan d'Ahidjo, une première résistance « légale » des partis d'opposition va être menée par le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) d'André Marie Mbida, l'aile dite « légale » Union des Populations du Cameroun (UPC) animée par Mayi Matip, le Parti des Travailleurs Camerounais (PTC) de Bebey Eyidi, et le Parti Socialiste Camerounais (PSC) de Charles Okala. Représentants de l'Assemblée législative du Cameroun oriental, ces leaders vont publier un manifeste dit du Front National Unifié au mois de juin de l'année 1962, « dans lequel ils déclarent qu'en réalité, Ahmadou Ahidjo souhaite créer un Etat à parti unique qui pourrait à la longue conduire à une dictature de type fasciste » (Nkot, op.cit. : 87). Quatre mois après cette publication, un communiqué de la Présidence de la République va présenter le caractère « subversif » de ce manifeste. Les prévenus vont directement écoper de 30 mois d'emprisonnement ferme et de 250 000 francs d'amende. Pour justifier ce verdict, le communiqué de la présidence va insister sur la saisie suite à une perquisition effectuée aux

domiciles des auteurs, d'une importante documentation, des armes et munitions en abondance qui viendront compléter les assertions du manifeste « tendant à l'incitation à la haine contre le gouvernement et les autorités administratives, à l'opposition des communautés ethniques ou religieuses, à la propagation des nouvelles susceptibles de nuire aux autorités publiques », ainsi que le relève Lekene Donfack¹²⁵. Mais plus fondamentalement, cet acte de force est une démonstration au sein du champ social et politique camerounais de la non disposition du Président à accepter un quelconque écart de conduite de la part des élites de tout bord.

À travers la pratique politique dite d'équilibre régional aussi, le Président Ahidjo va pouvoir utiliser le pouvoir de nomination aux emplois publics (civils et militaires) comme ressource de patronage et d'assimilation univoque de l'ensemble des élites. L'allégeance que lui vouent les nouveaux « patrons ethniques » conscients de devoir leur haute fonction à la *grâce* présidentielle, lui assurera en retour un contrôle quadrillé des différentes régions et composantes ethniques du territoire national. Grâce au contrôle de leurs fiefs par la nouvelle élite politique assimilée et parachutée, contrôle qui en outre astreint chacun à défendre ses intérêts en s'attelant à représenter obséquieusement la ligne politique du prince, l'arithmétique ethnique va s'ériger progressivement en une véritable « formule politique constituant un système sophistiqué de patronage permettant de transformer les groupes ethniques en groupes de pression chargés d'articuler, d'agréger et résoudre des intérêts et des demandes spécifiques » (Owona Nguini, 1997 : 156). En cela, l'usage de la « grâce » et de la « gratitude » par le Président va opérer comme une technique efficace de captation et d'orientation de la loyauté des « élites stratégiques » (*idem* : 159). Si la grâce s'exprime surtout à travers des marques de « mansuétudes » là où la gratitude se manifeste davantage au niveau de l'octroi des « gratifications », Mathias-Éric Owona Nguini les appréhende néanmoins comme un même ensemble constitutif de l'expression des modes de rétribution du militantisme et du loyalisme (*idem* : 160). Il s'agirait ainsi d'une sorte de gouvernance par récompense inscrite au cœur même de l'acte présidentiel de compensation concrète des acteurs politiques prédisposés à substituer une forme d'allégeance *intuitu personae au prince*, à la forme officielle, légale et légitime d'allégeance aux aspirations des citoyens.

De la même manière qu'il use de la grâce et des gratifications, de la même manière Ahidjo sait frapper et écraser les attitudes déviantes. De même qu'il sait s'avérer sans scrupule vis-à-vis de ces dernières, de même le Président de la République du Cameroun « sait également

¹²⁵ Cité par Fabien Nkot, *idem*.

tendre la main à ceux qui incarnent la conformité sociale et politique » (Owona Nguini, *op.cit.* : 173-174). Cette double tâche de l'ordre étatique explique davantage l'implication personnelle centrale du chef de l'État dans la rétribution des tâches disciplinaires et sécuritaires à ses « collaborateurs ». Mais aussi dans le contrôle et la coordination des différents réseaux d'ordre « à travers des rapports de patronage et le circuit de l'étiquette ». Aucun réseau d'ordre ne saurait ainsi fonctionner sans se référer au Président de la République et à ses délégués. La fonction présidentielle est ainsi unanimement reconnue et acceptée – au moins officiellement – comme la position incarnant la souveraineté même. C'est à partir de celle-ci que « s'opère la délégation de la violence étatique ultime et de la force publique légitime qui alimentent les justifications des routines de la coercition pour résorber les sources de contestation » (*idem*). On y découvre en arrière-fond de l'action présidentielle, la volonté déterminante de défendre une certaine conception ultra-régaliennne de la paix civile. C'est en cela que lors d'un congrès tenu à Bafoussam en février 1980, le Président Ahidjo va s'en prendre violemment à *Amnesty International* qui revendiquait la libération de détenus arrêtés en juillet 1976 et soupçonnés de distribuer des tracts de l'UPC-MANIDEM :

Le Cameroun est et demeure un Etat de droit, affirmera-t-il avec véhémence à cet effet, c'est-à-dire un Etat où les obligations de tous et d'abord celles de respecter l'ordre et la sécurité publics, sont régies par les lois de la République¹²⁶.

2. La déshumanisation du corps social

L'étatisation de la société (maillage territorial, blocages divers, contrôles constants) va ainsi déboucher sur l'émergence des formes de harcèlements qui font de la vie quotidienne une expérimentation de l'insécurité permanente faisant vivre les gens du commun à la merci de la violence (Mbembe, *op.cit.* : 166). Les bastonnades dans les commissariats, les rafles nocturnes suivies de diverses formes d'humiliation lors des arrestations, des saisies diverses, dispersions et recasements pour cause d' « utilité publique », seront le lot du quotidien de l'existence en postcolonie (*idem*). C'est à croire que l'appartenance à la catégorie des gens d'en « haut », c'est-à-dire des cadres supérieurs de l'administration, est perçue comme une ouverture ou une acquisition d'un droit de création des dépendants et de revendication des gratifications : « Le salaire étant jugé insuffisant, il s'agit de participer à des trafics en même temps que l'on utilise l'État comme une ressource privée » (*idem* : 167).

¹²⁶ Lire Cameroon Tribune n°1704, 17 et 18 février 1980, pp. 3-4. Cité également par Owona Nguini, *op.cit.* : 172.

Il se trouve fort bien que le rêve unitaire et le mythe du développement orchestrés par Ahmadou Ahidjo au travers d'une vaste opération de restructuration idéologique, va s'opérer par le troc des millions de Camerounais de leurs libertés fondamentales déjà mises à mal durant l'ère coloniale. Au même moment que les anciennes métropoles consolident des espaces acquis pour la préservation de leurs intérêts dans le nouveau cadre des échanges après une opération réussie de favorisation et de promotion des élites indigènes plus sensibles auxdits intérêts (Éla, *op.cit.* : 27), les anciennes colonies semblent incidemment s'écrouler sous le poids des dictatures plus ou moins féroces. Tant et si bien qu'il apparaît un bilan fort mitigé du développement politique sous Ahidjo par exemple qui apporte une preuve supplémentaire pour quiconque douterait encore que « la construction nationale par un régime et un homme fort n'a pas abouti à l'intégration de populations disparates et antagoniques, tout comme la dictature du développement n'a pas débouché sur le décollage économique » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 33). Poursuivant son analyse, Fabien Eboussi Boulaga perçoit en l'avènement de l'état d'exception, l'instauration progressive d'une nouvelle norme réglementaire autorisant « de dire une chose et d'en faire une autre, d'établir un abîme entre la constitution, les lois, les déclarations sur les droits et les libertés et leur respect, leur application effective » (*idem*). Dès lors, le philosophe camerounais ne se méprendra pas sur le bilan sans appel en matière des droits de l'homme, et qu'il lèguera à son successeur comme un dispositif essentiel de l'héritage colonial au moment de sa démission le 4 novembre 1982. Il s'agit du bilan d'un règne :

... exercé du commencement à la fin sous une législation d'exception, sous le signe de la violence avec le maquis, une série de massacres : morts étouffés du train (1962), tueries de Tombel (1966), répression sanglante de Dollé (1979). À quoi il faut ajouter des arrestations avec emprisonnement et déportation dans de redoutables prisons ou camps de détention, la délation avec ses indicateurs omniprésents, la peur entretenue par des militaires et des policiers au moyen de maquis et de complots fictifs (*idem* : 27).

Jacques Ménier, directeur de l'École nationale d'administration (ENAM) camerounaise de l'époque d'Ahmadou Ahidjo, semble aujourd'hui encore plus formel sur l'irréductibilité des décapitations en cours durant cette période, aux seuls dérapages de « sous-fifres indisciplinés ». Pour cet ancien administrateur français en poste au Cameroun, il s'agissait bel et bien d'une série de pratiques inscrites de façon cohérente dans une ligne politique savamment ordonnée au plus haut sommet politique, et coordonnée aux échelons locaux par des personnages « sûrs » et consubstantiellement inféodés au système. Prenant l'exemple de l'Ouest, Jacques Ménier affirmerait de manière péremptoire que « c'est Enoch Kwayeb, le préfet de la région, qui était très intelligent, un docteur en droit très cultivé, qui faisait arrêter

les rebelles et ordonnait de leur couper la tête pour les exposer à l'entrée de la ville »¹²⁷. Dans cette même ligne politique, une expédition punitive des forces de l'ordre raser le village bamiléké de Tombell (département du Moungo) en août 1966, soupçonné d'héberger les maquisards, faisant officiellement quatre cent morts, et en épargnant ni enfants, ni personnes âgées, et encore moins des femmes enceintes et autres personnes fragiles. Une vérité de la situation postcoloniale semble ainsi apparaître de manière plus claire. C'est que

Le référentiel de l'ordre est un méta-texte qui transcende l'ordre politique et social. Il s'approprie les grands récits de l'histoire et se revendique comme tel au Cameroun. Il s'incarne dans un homme, le président Ahidjo. Ce dernier se construit l'image et les attributs tels le "père de l'indépendance", l'"homme charismatique", le "père de la nation", le "bâtisseur infatigable", le "grand camarade", le "guide éclairé" ou le "chantre de l'unité nationale". Le référentiel de l'ordre devient donc une jubiloire, une histoire des héros épiques, du panthéon. Il s'agit de toute une mythologie triomphaliste face au grand récit de la décolonisation, de la construction de la nation. C'est également une vulgate dont tous les chants des griots s'imprègnent. Celle-ci va jusqu'à nourrir le chant populaire (Belomo Essono, *op.cit.* : 235).

Le référentiel de l'ordre n'est plus seulement un cadre hégémonique d'élimination physique, politique et symbolique des maquisards, opposants, contestataires et des « esprits libres ». Il constitue en outre la source d'abreuvage d'une culture systématique de violence politique quotidienne et généralisée au sud du Sahara. Le pouvoir en post colonie s'y abreuve donc constamment pour revitaliser et entretenir son modèle de contrainte et de répression physique traduite au quotidien par une série de « traitements dégradants, inhumains, infamants, des atteintes à l'intégrité physique, de la torture, des emprisonnements et des condamnations à mort dont les exécutions se déroulent sur la place publique afin de marquer les esprits » (*idem* : 358-359). C'est dire que ce référentiel politique ne saurait s'épuiser à titre illustratif, aux cas extrêmes de Noé Tankeu et Noungué David, tous dirigeants de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), respectivement fusillés sur la place publique en janvier 1964 et assassiné en septembre 1965, à l'instar de milliers autres personnes. Le référentiel de l'ordre s'inscrit au-delà de la lutte contre le maquis pour embraser une atmosphère totalitariste souhaitée, voulue, entretenue et étroitement liée au contexte géopolitique d'accession du Cameroun à l'indépendance. Il apparaît également comme le principal justificatif d'une série de drames quotidiens, comme celui des 24 personnes asphyxiées dans le « train de la mort » portant 52 détenus en direction de Yaoundé le 1^{er} février 1962. Il serait en outre au centre de la destruction complète d'un village du nord-Cameroun nommé Dolé, rasé pour rébellion des

¹²⁷ Cité par Deltombe et al., *op.cit.* : 448

habitants contre les autorités en place (*idem* : 359). Enfin, il se retrouve étroitement mêlé aux anecdotes telles que la torture mortelle de deux femmes de troisième âge ignorant pourtant la réalité environnante profonde, pour avoir arboré le vêtement de l'UPC pour l'une, ou laissé l'effigie du président Ahidjo accrochée chez elle se détériorer, pour l'autre.

Le vide politique créé par le contrôle des libertés d'expression, d'opinion, voire de conscience, sera remplacé officiellement par l'orchestration de la propagande politique. Cette dernière dans son effort de se substituer en opinion publique, n'aura en réalité un certain écho que par le fait de l'extension de la répression sur les démunis, les faibles et les sans-voix. Au demeurant, l'expérience vécue et observée semble s'inscrire dans un projet universel et historique de destruction de l'humanité, et où le Cameroun ne serait que l'un des champs de perception de cette permanente recherche de rendement et de production de « l'industrie de la mort comme construction de la technicisation par un système abominable » (Belomo Essono, *idem* : 366). Avec Ahmadou Ahidjo, c'est toute une nouvelle époque qui semble s'inaugurer, avec la répression des progressistes camerounais dans la discrétion et le silence des salles de torture « aux volets hermétiquement clos » (Mongo Beti, *op.cit.* : 45). Aussi de l'avis de Jean-François Médard (*op.cit.*), il ne fait aucun doute que le Président Ahidjo est un « monarque absolu » concentrant les pouvoirs d'un État abusivement centralisé et autoritaire, de manière à créer une confusion entre sa personne ontologique et anthropologique et l'entité étatique. Et si « d'une certaine façon l'État c'est lui », c'est dans la mesure où son pouvoir se confond et se combine avec celui de la bourgeoisie administrative. Son successeur ne se démarquera que fort peu de ce modèle, en dépit des habillages au demeurant peu subtils.

Paragraphe 2 : Le style hégémonique « soft » de Paul Biya : entre rupture apparente et continuité évidente

La présidence de Paul Biya, cela relève de l'évidence, s'inscrit dans la continuité systémique de l'écurie d'Ahmadou Ahidjo dont il fait partie des principaux artisans. Il n'empêche cependant que le souci d'auto-fabrication d'une légitimité et sacralité personnelles va conduire le second Président de la république du Cameroun à feindre une rupture stylistique. Cette dernière ne manquera pas de tromper la vigilance des citoyens rêvant d'un véritable Renouveau. Mieux, cette illusion de changement sera doublement consolidée par l'épisode du coup d'État du 6 avril 1984 et le perfectionnement de Paul Biya dans la stratégie du double jeu qui, sans cesse, va le « virginiser » auprès de bon nombre de concitoyens. Il faudra alors attendre l'irruption de la crise économique et les mouvements de revendications de la fin des

années 1980, pour assister au recul de la légitimité de son régime. Et plus ce dernier sera violemment contesté durant la décennie de 1990, plus l'hypothèse de la continuité systémique du système postcolonial-autoritaire sera confirmée. De fait, l'on assistera à une reprise *sur mesure* du modèle monopoliste de domination étatique alimenté au quotidien par la permanence du système clientélo-prébendaliste de gouvernance politique.

A. Une rupture stylistique de façade ?

1. Le souci de fabrication d'une légitimité personnelle

L'entrée sur scène du Président Biya le 6 novembre 1982 s'inscrit d'emblée dans le sillage de l'instrumentalisation des thèmes proches des droits, de la dignité et du développement dans le but d'assurer une continuité systémique, mais avec une spécificité stylistique. Par peur de vivre sous l'ombre de son prédécesseur qui l'aurait officiellement imposé de façon discrétionnaire aux autres, Paul Biya va convoquer les concepts de « nouveau », de « rigueur et moralisation » et de « démocratisation » pour détourner l'opinion de ses desseins véritables qui se résument fort bien à la consolidation de son « trône » nouvellement acquis. Toute action qu'il entreprendra dès lors, et ce jusqu'aujourd'hui, échappera difficilement à ce souci constant. Et pour y parvenir, il va instaurer un procédé constant d'instrumentalisation constitutionnelle, toujours en fonction de ses urgences propres du moment, mais sans cesse rattachées à la même hantise.

Aussi de 1983 à 1988, les révisions constitutionnelles qu'il met précocement en place visent l'élargissement de sa base de pouvoir à travers la distribution « des sinécures à sa nouvelle clientèle tout en écartant ses rivaux, les serviteurs zélés de son prédécesseur » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 174). Ainsi en est-il de la loi 83/10 promulguée le 21 juillet 1983, portant révision de l'article 12 de la Constitution et faisant passer le nombre de député à l'Assemblée nationale de 120 à 150. Naturellement le prétexte justifié est la croissance démographique et la nécessité d'implication du plus grand nombre à l'exercice du pouvoir politique (*idem*). Il en est aussi des révisions constitutionnelles du 18 novembre 1983 et du 17 mars 1988, qui portant sur l'article 7, vont vider la fonction de Premier ministre de sa substance, avant de la supprimer ensuite. Cette dernière sera l'œuvre de la révision de 1984 touchant une demi-douzaine d'articles et allant de la dénomination du pays au réaménagement de l'exécutif suite à la disparition du Premier ministre (d'où rôle prééminent depuis lors du Secrétaire général à la présidence).

L'ardent besoin de restauration de la « Présidence impériale » par le chef d'État va conduire à l'anticipation de l'élection présidentielle en janvier 1984¹²⁸. Paul Biya espérera à travers cette stratégie booster la légitimité de son pouvoir. De même, la condamnation de son prédécesseur pour complot, la répression sanglante abattue sur les comploteurs et supposés tels du putsch manqué du 6 avril 1984, et enfin de la légalité d'exception qui s'en est suivie (et va perdurer jusqu'en 1990), sont autant d'actes révélateur de cette urgence de renforcement de son autorité. Pour revenir sur l'épisode du putsch manqué de 1984, celui-ci avec un certain recul apparaît comme une opportunité offerte au Président Paul Biya pour renforcer les bases autoritaristes de son régime, à travers une touche plus personnelle et moins contraignante. Il s'est surtout agi d'une occasion plus ou moins inespérée, au moment même où son autorité semblait encore connaître des flottements en dépit de l'évacuation d'un certain nombre de caciques du régime Ahidjo de la nouvelle boîte noire. Le nouveau chef d'État se serait ainsi joué de la naïveté des conspirateurs dudit putsch qui se méprendront sur leur capacité réelle à imposer une définition nouvelle de la situation, suite à l'effet surprise bénéficié et à l'apparent effondrement conjoncturel des structures institutionnelles quelques heures seulement après leur entrée en scène (Owona Nguini, *op.cit.* : 339). Sa réaction martiale à la suite de cet échec ne se limitera donc guère à la conduite d'un procès monopoliste et exclusivement militarisé et sans merci vis-à-vis des conspirateurs. Celle-ci sera en outre assortie des peines et supplices remarquables auprès de hautes personnalités proches de l'ancien Président et surtout ressortissant de la région du Grand-Nord, quand bien même des liens avec les mutins et/ou l'ancien chef d'État demeraient peu évidents à démontrer.

2. Le perfectionnement dans la stratégie du double jeu

La stratégie du double jeu s'inscrit à l'origine de la magistrature de Paul Biya comme un élément majeur de sa posture stylistique. C'est en cela que dès le 18 novembre 1983, une première modification de l'article 7 de la Constitution du 2 juin 1972 reconnaît le principe de candidatures multiples, mais seront par la suite assorties de conditions draconiennes telles que le parrainage de 50 notables par province. Cette réforme subtile considérée à raison comme

¹²⁸ Celles-ci dans la réalité se déroulent en effet dans un habillage juridique savamment orchestré où Paul Biya feint d'ouvrir la pluralité présidentielle en amendant la constitution, tout en y ajoutant une série de restrictions dont l'une concerne l'obligation préalable de 500 signatures provenant de personnalités (50 par province) qui sont soit Députés, membres du Comité Central ou conseillers municipaux, c'est-à-dire au fond des inconditionnels et principaux bénéficiaires du système patrimonial articulé autour du Président. La suite participe de la rhétorique : « En conséquence de ce verrouillage, il n'y aura qu'un unique candidat. La campagne a des apparences démentielles de coups assésés dans le vide contre un ennemi imaginaire, le spectacle obscène de l'onanisme politique. Le 21 janvier 1984, l' "heureux" candidat est, selon la formule rituelle et consacrée, "élu à 99,98 % des suffrages exprimés" ! » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 38).

une stratégie d'éviction d'Ahidjo et d'acteurs de l'UPC¹²⁹, s'inscrit dans la touche personnelle du nouveau président dans sa reconsolidation de la stabilité hégémonique sous les auspices d'une certaine libéralisation en trompe-l'œil. Fidèle à cette pratique qui deviendra d'ailleurs sa principale recette, Paul Biya va annoncer officiellement le possible retour paisible des réfugiés politiques, notamment upécistes, encore en exil pour la plupart. En même temps, une sélection minutieuse sera opérée dans les coulisses, et verra plusieurs figures historiques du mouvement nationaliste camerounais et autres personnalités dissidentes du régime d'Ahidjo, bloquées à l'étranger pendant plusieurs années malgré des demandes et des pressions faites sur Paul Biya¹³⁰. C'est dire que le discours du Renouveau ne saurait être considéré comme un discours-créateur ou un discours-producteur d'une nouvelle forme de socialité, dans la mesure où les mesures annoncées de libéralisation seront toujours talonnées dans la pratique par des mécanismes d'ordre et d'hégémonie dont l'emprise sur le jeu politique continue de s'appuyer sur des normes monopolistes (Owona Nguini, *op.cit.* : 450)

C'est ainsi que dans sa politique de mise en marche du processus de démocratisation dans le parti unique telle qu'annoncée avec véhémence pour marteler son discours de distanciation avec son prédécesseur, Paul Biya se démarquera très timidement des pratiques tutélaires en cours au sein de l'UNC. C'est en tout cas ce qui sera démontré dans le cadre du renouvellement des organes de base du parti en 1986, les élections municipales du 25 octobre 1987 et les élections législatives du 24 avril 1988. La suite des incongruités – intimidations, clientélisme prébendal, ethnicisme, hégémonie – observées au cours de ces différentes consultations informent également d'une certaine manière sur les causes du dévoiement des droits de l'homme et du développement politique à la veille du 3ème Millénaire au Cameroun. Fabien Eboussi Boulaga ayant vécu, puis analysé les dérapages de ces machinations en cours au sein du parti unique, va se laisser entraîner par des Lamentations au parfum quelque peu passionnel :

La justice d'une institution est l'ensemble des règles selon lesquelles sont répartis les droits et les devoirs, les charges et les avantages de manière à s'assurer la coopération de ses membres pour le bien de tous et de chacun et de manière à réconcilier ou à départager les demandes concurrentes. L'observation des règles garantit à chacun l'accès aux potentialités qui lui sont offertes, fixe les possibilités et les limites où il peut déployer son destin et ses talents. Elles circonscrivent ce à quoi il peut s'attendre légitimement et dûment, en bien comme en mal. Une institution est contractuelle et stabilisatrice en son fond. Quand plus rien n'est prévisible, quand les termes de référence publics

¹²⁹ Owona Nguini, 1997 : 327.

¹³⁰ Entretiens réalisés avec Abel Eyinga à Ebolowa et Henriette Ekwe à Douala.

inhérents à l'institution ne sont plus respectés d'aucune façon, on est au-delà de l'injustice. On est dans l'absurdité. Il n'y a pas seulement "démobilisation", il y a désorientation et désarroi. Un parti où, de la base au sommet, on méconnaît les statuts, où les règles sont radicalement instables et éminemment révocables, n'a point institué de lien social et politique entre ses membres. Il n'existe plus ou n'a jamais existé comme tel (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 49).

Suite aux ébullitions sociales, une révision constitutionnelle du 23 avril 1991 réinstaura le poste de Premier ministre. Il s'agit en réalité d'un fruit de la Tripartite, tout comme l'est le principe d'élaboration d'une nouvelle Constitution. L'on relève que l'avant-projet de la future constitution de 1996, composé de 167 articles confère un véritable pouvoir au judiciaire ainsi qu'une valeur plus contraignante au respect des libertés fondamentales. Toutefois l'économie de ce texte largement inspiré de la constitution française reste loin des aspirations des Camerounais et ne tient que timidement compte des contraintes particulières de leur histoire : « Une constitution issue de cet avant-projet n'aurait pas exprimée le peuple comme se constituant dans la liberté de manière à agir pour subsister dans la durée et "bien vivre" » (*idem* : 186). Encore que le Comité consultatif constitutionnel constitué à la hâte en décembre 1994 est un « fiasco » excluant tout débat et causant de « blessantes frustrations », en plus d'exclure d'éminents constitutionnalistes camerounais.

En effet, le jeu de dupe orchestré par le chef d'État va se retrouver mis en œuvre également à travers le processus d'adoption de la Constitution révisée de 1996. À l'issue de la Conférence tripartite à laquelle Paul Biya avait consenti à la réclamation d'une nouvelle Constitution faite par l'opposition, le chef de l'État du Cameroun va alors confier l'élaboration du texte aux « proches » et autres hommes « sûrs ». Ces derniers seront réunis au sein d'un comité technique présidé par le secrétaire général de la présidence, Joseph Owona, et qui travaillera dans l'évitement complet d'un débat citoyen représentatif des aspirations de la société entière. L'on comprendra d'ailleurs pourquoi le texte final sera présenté comme une Constitution révisée et non comme une nouvelle Constitution, pourquoi des personnalités symboliques comme le Cardinal Christian Tumi vont se démarquer de ce stratagème, pourquoi une simple adoption par vote de l'Assemblée nationale suffira en lieu et place d'un référendum populaire redouté, enfin, pourquoi la mise en place des institutions de décentralisation et de démocratisation véritable va s'opérer en dents de scie.

Le recours à la diversion par le Président de la République du Cameroun ne s'arrête pas avec l'instrumentalisation des dispositions « démocratiques » du texte constitutionnel de 1996. Bien plus, celui-ci entamera même son rythme de croisière au tournant des années 2000. C'est

ainsi que feignant en 2001 de céder aux pressions de l'opposition et des bailleurs de fonds réclamant une commission électorale indépendante, Paul Biya va nommer à la tête de l'Organisation Nationale des Elections (ONEL) Énoch Kwayeb alors âgé de 77 ans, et ancien Ministre de l'Administration Territoriale du régime Ahidjo, alors que le texte prévoyait en son sein des personnalités indépendantes. Un scénario identique sera reconduit en 2006 avec l'institution d'Elecam, organe chargé d'organiser et de superviser les scrutins de manière indépendante sans interférence administrative. Posé par les bailleurs comme une condition pour la remise de dettes de l'initiative PPTE, des proches du comité central du RDPC y seront nommés alors même que l'« esprit de neutralité et d'impartialité » supposé être à la base du choix de ses personnalités sera battu en brèche.

Après avoir feint en 1996 de s'accorder avec une disposition constitutionnelle qui limite le mandat présidentiel à sept années et renouvelable une seule fois, Paul Biya va revenir sur cette disposition en procédant par *forcing* à l'amendement de cet article en 2008. En 2010, Biya est encore allé plus loin : un amendement, qu'il a fait adopter par les députés en mars, a consacré le retour de l'administration dans l'organisation du processus électoral, enlevant par ce geste toute portée à l'essence même d'Elecam. En avril 2011, une nouvelle modification adoptée en session extraordinaire du parlement a cette fois retiré à Elecam le droit d'annoncer les résultats provisoires des élections : seule la cour suprême, qui fait office de Conseil constitutionnel tant que celui-ci n'est pas créé, sera habilitée à annoncer les résultats (Pigeaud, *op.cit.* : 82).

B. Une continuité systémique évidente

1. Une reprise sur mesure du modèle monopoliste de domination étatique

La reprise du modèle autoritaire et monopoliste de domination étatique inauguré par Ahmadou Ahidjo est une évidence au regard du fonctionnement concret du Renouveau. Ce qui ne change pas en effet, c'est la monopolisation de tous les circuits de pouvoir par le chef de l'État. Car derrière les apparats de nouveauté dont son personnage et style plutôt « soft » semblent s'imposer au regard même des observateurs « neutres », va se mettre en place une nouvelle stratégie de perpétuation de l'ordre politique autoritariste à travers une démarche néanmoins plus personnalisée. C'est ainsi qu'en même temps qu'il annonce à son investiture « un respect plus strict des lois, des droits de l'homme et du citoyen, des libertés fondamentales ainsi qu'une gestion des affaires publiques plus transparente et plus à l'abri des détournements et de l'appropriation privée illicite » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 34), Paul Biya

à travers le RDP qui supplantera bientôt l'UNC, ne manquera pas de s'ériger en détenteur incontesté de l'idéologie de l'État, comme l'aura été son prédécesseur.

Le renouvellement des organes de base du parti en 1986 au travers d'élections va ainsi rester fidèle aux logiques patriarcales, patronage et néo-patrimonialiste. En effet le modèle démocratique en expérimentation se présente sous forme d'une libre dispensation des aînés qui le conditionnent à l'encadrement scrupuleux du comité central lui-même rappelant à maints égards l'UNC : « la désignation directe ou indirecte par un supérieur a plus de poids que l'élection » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 37). Une observation similaire est encore faite lors des élections municipales du 25 octobre 1987 dont les dissensions internes ne font que révéler « l'incompatibilité des intérêts clientélistes des différents patrons » et donc la nature purement personnelle et non politique des enjeux (*idem* : 48). Dès lors, aucune nomination effectuée dans le cadre du nouveau parti fort, des Maires aux Administrateurs Municipaux, n'échappera au schéma clientéliste et de patronage, toujours effectué dans une logique d'évitement du modèle politique légitime de la représentation populaire. L'on assiste ainsi aux nominations faites au nom du Comité Central et sans consultation des organes directeurs statutaires du parti. Pratique qui aura pour conséquence première de précipiter « le Parti dans une situation délicate vis-à-vis de ses propres militants et vis-à-vis du peuple, sans compter que le Gouvernement n'en a retiré aucun regain de popularité » (*idem*). C'est dire que même dans le cadre des procédures de re-légitimation et de gestion des soutiens qui conduiront à l'introduction du pluralisme à l'intérieur du parti unique, le Président Paul Biya n'hésitera pas à recourir aux procédés autoritaires. Que ce soit au niveau de la redistribution électorale des prébendes intermédiaires du parti, ou à travers la restructuration électorale des arènes municipales d'octobre 1987, ou encore au sein de la semi-compétitivité des élections législatives d'avril 1988 (Owona Nguini, *op.cit.* : 467, 472 & 180).

Même avec l'avènement des poussées populaires de revendication démocratiques des années 1990, les cercles du pouvoir vont élaborer une laborieuse stratégie de canalisation du mouvement social de plus en plus déssectorisé. Cette stratégie consistera d'abord à disqualifier l'entreprise des groupes de contestation de l'ordre établi de plus en plus opérante dans diverses sphères sociales depuis l'affaire Yondo. Ce qui par la suite va permettre à la coalition dirigeante d'entreprendre la réhabilitation et l'affirmation de son droit de « préemption dans l'offre des biens et valeurs politiques de la libération » (*idem* : 530). C'est dans cette logique qu'il faut comprendre la tactique gouvernementale de non arrestation entre mars et mai 1990 des leaders du SDF, contrairement au groupe de dix, articulé autour de Yondo Black. Mais à

jouer davantage des opportunités de l'usage du droit administratif de délivrance de récépissé à toute organisation, ou encore de la prestation glorieuse de l'équipe de football lors de la coupe du monde organisée du 8 juin au 8 juillet en Italie, pour assurer une certaine détente. Par la suite, la décision d'ouverture politique va être imputée dans la continuité d'options pluralistes engagées depuis 1986 au sein du parti unique, dans une stratégie de reconstruction d'une crédibilité gouvernante de légitimation d'une continuité politique au détriment des adversaires.

La libération le 13 août 1990 des Me Albert Yondo Mandengue Black, Anicet Ekane, Charles Henri Djon Djon et Dominique Djeukam Tchameni, est à inscrire dans le cadre de l'expression des visées et des motivations réformatrices à travers l'usage présidentiel du droit de grâce (Owona Nguini, *op.cit.* : 555-556). Lequel usage va ainsi agir en faveur de la détente politique à l'ombre de laquelle des stratagèmes de reconsolidation d'une transition autoritaire sont insidieusement élaborés. C'est à cet actif qu'il faut également mettre la création d'un Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDL) à la suite du décret n° 90/1459 du 8 novembre 1990. Création qui elle-même rentre dans le cadre des 23 décrets présidentiels libéralisant les activités économiques et sociales¹³¹. L'État de droit mis progressivement en place prend ainsi davantage la signification d'un investissement de forme effectué par les entrepreneurs politiques du groupe dominant (*idem* : 558) en vue de pérenniser un modèle de gouvernance de type autoritaire à l'ombre des incantations sur la démocratisation.

La législation des libertés publiques adoptée en décembre 1990 participe ainsi d'un renouvellement stratégique imposé par des bouleversements environnementaux internes et externes, plus favorable au discours démocratique. La nouvelle énonciation juridique des prétentions de démocratisation et de libéralisation de l'équipe dirigeante va dès lors s'exercer à travers un assouplissement des lois sur l'État d'urgence dont la durée et les contours vont être ré-encadrés juridiquement (Loi n° 90/047), à travers l'énonciation du principe des libertés de communication (art. 30 al.1 et art. 51 de la loi n° 90/052), et à travers la loi n° 90/056 sur les partis politiques (*idem* : 560). Dans la foulée des mouvements de revendications populaires, le gouvernement pris de panique restera pourtant lucide dans la maîtrise de

¹³¹ L'on pourrait à titre illustratif citer le décret n° 90/1476 du 9 novembre 1990 relatif à l'homologation des prix et réaménagé dans un sens « libéral », ou encore le décret n° 90/1480 du 9 novembre 1990 qui permet au Président de déléguer des « pouvoirs d'autorisation de l'attribution en jouissance des dépendances du domaine privé de l'État par des baux ordinaires ou emphytéotiques », au ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat (Cité par Owona Nguini, *op.cit.* : 558).

l'enjeu. C'est dans ce sens que la session des libertés de novembre-décembre 1990 sera une occasion « pour les acteurs du groupe dirigeant d'imposer leur vision des changements politiques en contrôlant le processus de passage à la démocratie, et en évitant la chute du régime » (*idem* : 561). Qui plus est à côté de ces dispositifs juridiques prétendument mis à l'actif d'une volonté gouvernementale de libéralisation véritable, se trouve également la menace réelle de l'émergence d'un véritable État de droit avec le déploiement d'une codification législative du maintien de l'ordre consacrée dans le cadre des mêmes lois (n° 90/054). On peut ainsi entrevoir la prééminence accordée au ministre de l'administration territoriale dans l'autorisation de l'existence des partis politiques, ou de l'interdiction des organes de presses « dissidentes ».

Il apparaît ainsi clairement derrière les incantations sur la démocratie, suivies d'un début d'amorce timide du processus de libéralisation politique, que la situation des droits de l'homme va rester coincée sous l'étau des stratégies d'instrumentalisation politique du Président. Tout en réactualisant, non sans en accentuer, certains principaux traits du régime d'Ahidjo, Paul Biya introduira en plus « une grave tendance à l'incurie, à l'inertie et à la criminalisation » (Pigeaud, *op.cit.* : 6). Les rouages de son système décrypté, ainsi que le secret de sa longévité future vont, entre autres, s'expliquer par « une corruption record, la manipulation des identités ethniques, l'entretien des divisions au sein de l'élite dirigeante (et) le soutien de la France » (*idem* : 8). Bien évidemment, ne seront guère exclues la manipulation des lois et la fraude électorale en vue du maintien de son parti, ou encore l'instrumentalisation du Parlement en vue de l'adoption des mesures législatives en sa faveur, même les plus impopulaires, à l'instar de la révision constitutionnelle de 2008 qui va lui permettre de briguer un troisième mandat pour les présidentielles de 2011. Au mois d'avril de cette année 2008 en effet, le chef d'État camerounais va parvenir à faire « approuver par l'Assemblée nationale le projet très controversé de changement de Constitution supprimant la limitation du nombre de mandats présidentiels, malgré le mouvement de protestation et les violences de la fin du mois de février » (*idem* : 80).

C'est que depuis les revendications démocratiques de 1990, Paul Biya et son parti sont devenus champions de la pratique de feinte politique en vue de détourner les pressions des adversaires tout en donnant l'impression de céder à certains impératifs et exigences des régimes démocratiques. De la suppression officielle des lois liberticides, mais subrepticement reconduites dans le code pénal, à la substitution de la formule manœuvrière de la Tripartite en lieu et place de la Conférence nationale souveraine revendiquée par l'ensemble des

populations actives, en passant par l'instrumentalisation des organes et institutions en charge de l'instauration et de la consolidation des libertés et du processus de démocratisation, le chef d'État va se spécialiser dans la vente d'illusions et la fabrication des impressions de concessions dont la pratique et le contenu seront constamment détournés de leur signification officialisée. Un exemple palpable se trouve dans la réponse favorable en 1996 à la demande de décentralisation du pouvoir par l'opposition. Après avoir accepté l'introduction des Conseils régionaux dans l'article 55 de la constitution du 18 janvier 1996, Paul Biya ne manquera pourtant dans le même temps d'y ajouter deux autres articles qui annihileront le premier¹³². Qui plus est, l'inexistence de ces fameux conseils régionaux en 2011 encore est une preuve du déficit de bonne foi du Président en matière de promotion d'une décentralisation véritable.

2. Réadaptation du système *clientélo-prébendaliste* de gouvernance politique

Le conservatisme institutionnel *made in Paul Biya* englobe un ensemble de procédures et de routines de défense d'une paix civile taillée à son goût et ajustée à son tempérament personnel. Ce modèle atypique de conservatisme est intensivement défini et également assuré par les structures de domination à qui le Président peut déléguer des pouvoirs. Dans ce cas précis, le modèle institué peut alors « s'appuyer sur une conduite de défense des cadres de centralisation administrative et politique » (Owona Nguini, *op.cit.* : 454). Ce conservatisme explique ainsi que même confrontée à un mouvement d'amplification du patrimonialisme, l'équipe dirigeante menée par Paul Biya consciente également du danger de déstabilisation de la base politique en cas de démantèlement effectif des rentes et prébendes, va plutôt entreprendre une démarche de remodulation « s'efforçant par des réformes de limiter les effets pervers liés à une généralisation de la capacité prébendière des réseaux d'action clientéliste » (*idem* : 560). C'est en cela que la base d'accumulation ne se retrouvera plus forcément liée au modèle affairiste d'office (fait de contrôler une entreprise publique), mais davantage à celui de commission (fait des flux financiers liés aux marchés publics ou aux emprunts) (*idem* : 465). Le clientélisme prébendal sera probablement différé, mais effectivement préservé, voire même conforté.

¹³² Notamment l'article 58 alinéa 1 qui stipule que « Dans la région, un délégué nommé par le Président de la République représente l'État. À ce titre, il a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif, du respect des lois et règlements et du maintien de l'ordre public ; il supervise et coordonne sous l'autorité du Gouvernement, les services des administrations civiles de l'État dans la région. (2) Il assure la tutelle de l'État sur la région » ; et l'article 59 alinéa 1 : « Le Conseil régional peut être suspendu par le Président de la République lorsque ledit organe accomplit des actes contraires à la constitution ; porte atteinte à la sécurité de l'État ou à l'ordre public ; met en péril l'intégrité du territoire ».

Si la gestion clientéliste et patrimoniale d'Ahidjo est certainement à l'origine des détournements, c'est après le coup d'État manqué de 1984 que le système de contrôle aurait complètement volé en éclat (Pigeaud, *op.cit.* : 141). Car l'opportunité de reconstitution d'un nouvel hégémon politique, offerte par ce putsch, sera aussi assortie de nouvelles concessions et manières de gouverner sans qu'il y ait une nécessaire remise en cause du fondement monopolistique et clientéliste de l'édifice systémique hérité, compte tenu de l'entrée en lice de nouveaux acteurs politiques. En effet,

Biya, en position délicate, a à la fois multiplié la distribution d'avantages pour reconstruire une alliance autour de lui et a fait passer la lutte contre la corruption au 3^e voire au 4^e plan de ses préoccupations. L'impunité s'est développée et beaucoup ont profité de ce relâchement. Le phénomène a été aggravé par la nomination à des très hautes fonctions, dans des domaines en relation avec la finance, de nombreux responsables issus de la même ethnie beti que Biya : beaucoup d'entre eux ont estimé que leur proximité avec le président leur donnait le droit de se servir dans les caisses de l'État. La tentative du pouvoir de créer une bourgeoisie et des réseaux d'affaires beti a aussi joué sur la destination et l'utilisation des fonds publics. L'argent des banques, notamment, a servi à financer ces nouveaux businessmen. Les emprunts ainsi contractés n'ont pour la plupart jamais été remboursés, précipitant la faillite de plusieurs de ces établissements bancaires à la fin des années 1980. La restauration du multipartisme en 1990 a également eu une incidence sur la gestion des finances publiques : face à une opposition majoritaire, le RDPC, cherchant à récupérer le terrain perdu, a demandé des contributions plus élevées qu'auparavant aux fonctionnaires qui géraient des lignes de crédit et aux dirigeants des entreprises publiques. En prélevant ces fonds au profit du parti, ces derniers en profitaient pour se servir au passage¹³³.

Il n'en va pas autrement pour les élections législatives du 24 avril 1988 où prévalent une fois de plus des logiques clientélistes de la base au sommet. Ce qui s'instrumentalise c'est la croissance démographique et le souci proclamé de préconiser une participation effective optimum. Tandis qu'il s'observe une augmentation du nombre de député par province disproportionnée au nombre d'habitant avec un découpage des circonscriptions à tête chercheuse. La charge de député devient ainsi et ce au même moment, une prébende, un gage et une récompense du loyalisme, de l'allégeance et de l'acceptation d'une posture vassale (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 50). De fait, la procédure électorale et les modalités du scrutin appuyées sur une loi électorale qui écarte les membres du gouvernement, recherchent en

¹³³ Lire Fanny Pigeaud, *op.cit.* : 142. L'on pourrait aussi ajouter les dépenses vertigineuses opérées lors de ses déplacements – valises pleines à craquer, imposantes suites lors des séjours à l'étranger –, et les scandales financiers comme de la déroute de la SCB en 1989 – fonds alloués entre autres pour la construction du palais et d'un terrain de golf à 18 trous à Mvomeka'a, entre autres, selon l'ex-directeur de ladite banque en exil au Canada – qui mettra de milliers d'employés au chômage tandis que des centaines d'autres perdront leur argent.

réalité l'élargissement de la base « hégémonique », mais dans un contrôle strict du Bureau politique National qui a d'ailleurs confectionné les professions de foi dont chaque candidat n'aura qu'à répéter de la campagne à l'investiture. Dans cette mascarade où les listes se défèreraient et se referaient au prorata de l'agrément de quelques « aînés » hauts placés, l'on assiste naturellement à une prévalence de l'arbitraire du parti via l'emprise exercée par le Comité Central sur la confection des listes. Il s'ensuit bien évidemment que la campagne électorale se trouvera soustraite à l'initiative du candidat et de son électorat pour « devenir un rituel sans âme conduit par le Parti » et dont l'arbitraire continuera à prévaloir sur le libre choix des électeurs (*idem* : 55).

Le renouvellement des organes du RDPC en 1990 va constituer une autre occasion de renforcement de la structure pyramidale et clientéliste du pouvoir, où toutes normes légales en vigueur et toute fonction institutionnelle dépendent de l'arbitraire du chef de l'État. Cette structure pyramidale qui rappelle celle de l'administration avec laquelle le Parti est étroitement lié fait de ce dernier la pièce centrale de distribution discrétionnaire des biens publics. L'allocation des postes électoraux, loin de dépendre du choix des votes, est d'abord fonction des allégeances personnelles aux différents patrons et des alliances hégémoniques escomptées par les différents participants. Dès lors, « le parti au sens conventionnel n'a de poids organisationnel qu'appuyé sur l'appareil administratif et bureaucratique » (*idem* : 57). L'on entrevoit ainsi se profiler et se renforcer à l'horizon un modèle de démocratisation contrôlé et imposant une échelle des valeurs patrimonialiste au sein de laquelle la légitimité est d'abord le fait du prince au détriment du peuple (*idem*).

CHAPITRE IV :

**Permanence de la dynamique « marginale » de
revendication pluraliste par des acteurs non-purement
centraux : entre productivité sociale féconde et leadership
précarisé**

La *promotion* des droits de l'homme revêt un caractère préventif. Celle-ci se propose toujours d'empêcher l'empiètement sur les droits et libertés essentiels des individus. Mais pour être promu, il faut déjà que lesdits droits et libertés aient une existence reconnue au sein d'un ordonnancement juridique interne ou externe. La promotion entretient également une complémentarité avec la *protection* qui a un objectif curatif, dans la mesure où son principal intérêt porte sur *l'étant ou l'en train de se faire*. En cela, l'objectif de la protection s'inscrit davantage dans la restitution de l'ordre des choses, notamment lorsqu'il semble perturbé ou susceptible de l'être par des actes attentatoires des droits de l'homme (Mbaye, *op.cit.* : 88). Un point semble raccorder, plus que tout autre, les différentes contributions spécialisées sur l'évolution de la situation des droits de l'homme au sud du Sahara. C'est la disproportion criante existant entre les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme, au détriment du second. De notre point de vue, le déficit de protection décrié n'est qu'une conséquence des mécanismes d'instrumentalisation qui encadrent et canalisent les systèmes de promotion en vue de les travestir de leur essence véritable. C'est en cela que dès l'accès à l'indépendance déjà, la promotion et la protection des droits de l'homme semblent quasi inexistantes dans l'ordonnancement juridique interne. Tandis que les dispositions internationales existantes vont s'annuler devant les prérogatives « positives » des nouveaux gouvernants soucieux de bâtir des États « forts ». La ratification de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, n'aura ainsi qu'un faible impact – du moins à court et à moyen terme – sur les pratiques des gouvernants. L'on observera plutôt un usage instrumental du concept de « peuple » dans la justification de leurs desseins hégémonistes. Dans la mesure où « “Peuple” peut avoir plusieurs acceptions : peuple-Etat, peuple-population, peuple-dominé, peuple-groupe ethnique ou religion voire tout groupe d'individu » (Pougoué, *op.cit.*).

Toutefois, cela n'empêchera pas d'entrevoir des mobilisations en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le plus souvent par des individus opérants dans les marges de l'édifice politique officiel, et ce en dépit d'un cadre juridique promotionnel presque insignifiant. Ces tentatives de protection déjà visibles en période autoritaire vont souvent prendre la signification d'une protection de *soi* et de son individualité face à un système assujettissant. Ce qui va alors se jouer souterrainement, c'est le refus d'acceptation du joug hégémoniste qui pèse historiquement sur les populations ; c'est la volonté de sortir de la position de peuple-dominé et l'aspiration à un véritable statut de peuple-individu, dont les premiers signaux commencent à se laisser observer à travers certains modes populaires

d'action politique (Bayart, et al., 2008). En réalité, il s'agira surtout des formes de résistance s'apparentant aux *arts du faible* réduit à la préservation d'un seuil minimum d'humanité au sein d'un environnement redoutable. Mais ce stock de préservation d'individualité et d'humanité, aussi infime soit-il, va constituer la principale source d'espérance et de promotion de micro sites de socialité autonomes durant la période autoritaire. C'est ce stock en effet qui constituera le principal levier de déploiement généralisé qui s'observera au tournant des années 1990. Car ces revendications pour la démocratisation sont également des formes de soulèvement populaire pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Le présent chapitre se propose ainsi de retracer un pan de cette réalité historique complexe, porteuse de sens et de contresens parce que sous-tendue par une pluralité de logiques d'action très souvent contradictoires. Il s'agit néanmoins d'une réalité inédite qui, sans rompre définitivement avec la temporalité classique, ne manquera pas de redistribuer les cartes de la production du politique en Afrique. Plus spécifiquement, ce chapitre participe d'une tentative de mise en relief de ces micro-dynamiques sociales de résistance qui émaillent le cours de l'histoire sociale et politique du Cameroun depuis l'indépendance. Ce faisant, le travail consistera en même temps à relever des difficultés « normales » rencontrées par cette dynamique marginale, ainsi que l'impact – non seulement et nécessairement négatif – que certains de ses dérapages et insuffisances officielles laisseraient présager sur l'environnement contemporain des droits de l'homme et du développement politique au Cameroun.

Section I : Innovations sociales fécondes et remise en cause symbolique de l'ordre hégémoniste-univoque

Fabien Nkot dans sa description des modalités de perversion politique du droit en faveur de l'idéologie unitaire au Cameroun analyse le déploiement de la « technologie juridique » dans une perspective de déconstruction d'une certaine vision idéaliste du droit. Il entreprend ainsi à travers une démarche plus sociologique de dévoiler les « manoeuvres » dont le droit peut être l'objet dans la mise en œuvre des aspirations hégémonistes du groupe dominant (Nkot, *op.cit.* : 79-80). Toutefois, l'auteur ne met pas vraiment l'accent sur la contribution ou du moins sur l'existence d'une certaine pression endogène et exogène qui résout le groupe hégémoniste à certaines « manoeuvres » qui sont aussi un « camouflage » de quelques-unes de ses limites propres à la construction d'un véritable État de droit. De cette insuffisance, cette section voudrait anticiper sur un possible projet alternatif en esquisse de développement politique à travers d'autres canaux non purement centraux et animés par d'autres profils

d'acteurs non nécessairement intégrés dans les arènes centrales du pouvoir dominant. En d'autres termes, si l'instauration de l'État unitaire au Cameroun ne doit sa « réussite » qu'à la suite d'une série de « rafistolages » et de recettes juridiques « artisanales », bref sur des bases précaires, il devient compréhensible qu'un tel édifice ne puisse pas toujours tenir à l'épaisseur historique. Il n'est même pas certain que l'unité nationale « de fait » imposée d'en haut puisse bénéficier d'une réceptivité sociale permanente et unanime. Cette autre réalité qui fait aussi l'histoire, mais rarement pris en compte par l'historiographie dominante officielle, est celle que la présente orientation voudrait davantage mettre en relief.

Paragraphe 1 : Pratiques de résistance et esquisses de promotion des trajectoires sociales « non capturées »

Selon Marie-Louise Eteki-Otabela, il existerait deux traditions de lutte au Cameroun opposant consubstantiellement des personnes nanties, occupant des positions de pouvoir et se battant pour le maintien du *statut quo*, aux moins nanties composées de résistants qui se battent pour le renversement des rapports de force. Tandis que les privilégiés mettraient des stratégies de corruption, de népotisme et d'autoritarisme en vue de conserver à tout prix leurs dividendes politico-économiques et symboliques, cette auteure et militante-activiste s'identifierait au camp adverse. Notamment dans la catégorie des individus ayant d'abord combattu le pouvoir de l'extérieur, depuis le mouvement syndical des étudiants dans les années 1960, et parmi lesquelles quelques-uns seraient « rentrés dans les années 70 pour “intégrer les masses”, les mobiliser pour la révolution. Nous avons consacré notre vie à cette mobilisation » (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 20). À l'observation, l'évolution des processus sociopolitiques présente une réalité mouvante plutôt complexe et difficilement réductible à ce schéma d'orientation marxiste et un peu trop formel et strict, d'apparence. Il s'agit néanmoins d'une construction schématique à partir de laquelle une autre lecture des processus sociopolitiques en cours au sud du Sahara peut s'initier ; quitte à apporter des réaménagements par la suite.

A. Phobie du régime autoritaire et préservation d'une culture historique de résistance

1. Les raisons d'une phobie « justifiée »

Malgré le fait que le principal ciment du pouvoir d'Ahidjo soit la forte personnalisation et la coercition, il demeure loin d'être dupe sur les limites de l'emprise sociale de son projet hégémonique. S'il se radicalise dans son projet de déploiement autoritaire au lendemain de l'indépendance du Cameroun, c'est aussi en réaction à la posture indocile et dissidente des

gouvernés. S'il se déploie à travers un arsenal juridique qui, visiblement, participe d'une véritable *croisière* contre les droits et libertés individuelles, c'est parce que le potentiel de résistance et de contestation pressenti, ressenti et observé, le contraint à demeurer dans un état d'esprit permanent de crainte pour son trône. L'ordonnance de 1962 portant sur la répression de la subversion ne constitue donc plus uniquement la pierre angulaire de ce projet hégémoniste qui fait de la lutte acharnée contre l'autonomie individuelle et collective, une véritable politique publique gouvernementale. Il s'agit également d'un bouclier préventif contre un ennemi imaginaire ou réel, mais certainement éminent et dont la seule perspective d'existence constitue une fatalité pour le régime en place, sinon une preuve même de son inanité. Ce n'est donc pas seulement les populations qui vivent dans un état de crainte permanente. Mais aussi et surtout Ahidjo et son groupe dominant qui le sont davantage du fait de l'illégitimité de leur position qu'ils s'évertueront d'ailleurs sans cesse à camoufler derrière le socle autoritaire, la propagande et autres pratiques népotistes et clientélistes. Afin que ce qui advient de la vie quotidienne ne soit que le résultat d'une construction factice de la réalité.

L'ordonnance de 1962 portant répression de la subversion apparaît en cela comme un acte de guerre déclarée par le président « apeuré », contre les artisans réels ou potentiels de cette réalité redoutée et redoutable pour l'affermissement de son *trône*. Le *subversif* à cet effet n'est pas considéré comme un têtard, délinquant ou outre-passeur de la loi qu'il faut simplement punir ou réajuster. Le subversif, réel ou imaginaire, est en vérité plus qu'un adversaire. Il est un ennemi, mieux, l'ennemi juré d'Ahmadou Ahidjo. En cela, il n'y a donc pas de place pour lui dans la communauté des vivants. Il n'est personne, mais peut devenir n'importe qui. Il prend des dénominations différentes, suivant les circonstances. Au plus bas échelon, le subversif est un « rebelle » ayant fait le choix délibéré de rentrer dans la dissidence dans l'unique but de déstabiliser le territoire à travers des actes « de soulèvement, de révolte, de violence ou de guerre » (Belomo Essono, *op.cit.* : 350). Au niveau intermédiaire, le subversif est identifié au « maquisard ». Mais alors, il ne désigne plus cet individu marginal et dissident opérant dans le maquis. Il renvoie encore moins au représentant d'un « groupe d'individus revanchards, opérant à partir de la jungle et procédant à des opérations de guerre à une échelle réduite » (*idem* : 349). Mieux, il est identifié à ce bandit des grands chemins, ennemi interne personnel du roi, et pour qui la guillotine serait le moindre des supplices (Foucault, 1975). Incidemment, le statut de maquisard constitue la ligne intermédiaire qui débouche directement au stade suprême de « terroriste », niveau supérieur d'identification du subversif. Associée ainsi à cet ultime échelon, la subversion devient assimilée au danger suprême, à la terreur sous

sa forme spectaculaire la plus aboutie, à la violence exacerbée et imprévisible. Elle est incontestablement synonyme d'un conflit asymétrique et en perpétuelle éminence. Elle n'en demeure pas moins une réalité socialement et politiquement construite.

Au-delà des individus concrets, c'est la crainte révérencielle de cette vérité, de la vérité profonde d'un régime qui ne doit son existence que grâce à une main invisible d'origine externe, qui nous apparaît comme la principale justification de l'autoritarisme en Afrique noire francophone. Une conférence de presse tenue le 2 juillet 1963 à Yaoundé par Ahmadou Ahidjo est à cet effet révélateur de cette réalité vécue :

Je sais que ces camerounais qui soutiennent la subversion indirectement soit par des cotisations, soit par des attitudes équivoques, comptent sur le fait que la justice, si on les appréhendait, en l'absence de preuves matérielles, les relâcherait. Mais nous disposons d'armes légales suffisantes qui feront en sorte que, même si la justice les relâchait, si nous avons la conviction que, d'une façon directe ou indirecte, ils aident les terroristes, nous les internerons¹³⁴

Ces propos sortant de la bouche même de l'homme-fort et redoutable de la jeune nation, sont porteurs d'une vérité plus profonde. À savoir que s'il ne fait aucun doute qu'Ahidjo devenu la source de tout pouvoir au Cameroun faisait et défaisait l'administration et le parti unique à sa guise à travers le contrôle de l'ensemble des autorités politiques ou économiques, cette domination ne parviendra néanmoins pas à annihiler l'aspiration populaire à l'émergence d'un modèle *autre* de civilité sociale et politique. Car en dépit de cette construction artificielle du danger dans le but de décourager toute perspective de promotion de la « vie », en dépit du recours grotesque à la métaphore de la terreur en vue d'annihiler l'émergence d'une société civile, des mécanismes de protection de soi vont subtilement se mettre en place. Sous le couvert de la réalité monopoliste artificiellement fabriquée par le régime en place, semble grouiller une autre réalité dont la créativité et la détermination de ses principaux artisans parviendront à maintenir et à entretenir la flamme, et travaillant en cela à l'avènement d'une temporalité alternative. Tout en relevant les limites et insuffisances de cette dernière, il s'agit surtout de conforter l'hypothèse de l'existence permanente de cette réalité très peu souvent relevée par le discours politique et l'historiographie officiels.

2. Maintien d'une culture historique de résistance à l'oppression du régime Ahidjo

Après l'éradication de l'UPC et de ses principaux leaders, beaucoup de Camerounais vont secrètement continuer à entretenir la flamme allumée par le mouvement nationaliste. De

¹³⁴ Cité par Nkot, *op.cit.* : 80.

manière concrète, ils continueront « à honorer les martyrs de la lutte, à fredonner sous cape les nombreuses chansons composées au temps des maquis » (Deltombe et al., 2011 : 16-17). À l'intérieur comme à l'étranger, des nouveaux mécanismes de résistance au régime autoritaire d'Ahidjo vont se former, dépassant largement le seul cadre de la formation politique historique qui en réalité va rentrer dans la période la plus sombre de son histoire, et qui se poursuivrait quelque peu jusqu'aujourd'hui. C'est que l'UPC ayant réussi l'essentiel qui est la réactivation dans chaque conscience individuelle de l'intérêt de la lutte pour l'autonomie et la souveraineté nationale. Dès lors, même sous l'emprise de l'autoritarisme naissant, un sentiment national plus consistant qu'ailleurs en AEF et AOF, voire également dans les grands ensembles du Nigéria et du Zaïre, va étonnement survivre au Cameroun. Ce sentiment national dont les prémices remontent au soulèvement du peuple douala contre le projet d'expropriation des riverains autochtones du plateau Joss, et dont un stade déterminant de la maturité semble avoir été atteint sous la houlette du mouvement nationaliste radical, ne cessera de nourrir la conscience d'une certaine singularité chez les Camerounais. Conscience qui tour à tour se nourrira du statut juridique international qui fera de ce territoire une entité sous-mandat de la SDN, puis sous-tutelle des nations unies, pour déboucher sur une culture de résistance nationale originale et précocement mature. Très tôt, bon nombre d'individus camerounais parviendront à situer leurs attentes relationnelles et intérêts au-delà de la seule réalité ethno-tribale d'appartenance.

Car, à force de crier "*One Kamerun*", ils ont fini par y croire. Car, tout en assimilant la culture du colonisateur, ils n'en ont pas épousé la citoyenneté et n'auront pas à la répudier. C'est au pays, plus que dans les assemblées parisiennes et pas du tout au gouvernement de la France, qu'ils ont forgé leur personnalité politique. D'un mouvement quasi unanime, ils ont rejeté l'Union française et ses éventuels avatars ; du Commonwealth il n'a même pas été question. Car, enfin, ils sont, se savent et, à l'occasion, se disent plus éduqués, plus modernes que la plupart des Africains, plus entreprenants que beaucoup. Forts de tout cela, ils sont fiers d'être camerounais. Certains sont morts pour le Cameroun (Gaillard, *op.cit.* : 9).

L'emprise du Président Ahidjo ne saurait à cet effet être complète dans la mesure où la réalité officielle a très souvent camouflé d'autres séries de petites réalités toutes aussi déterminantes. C'est ainsi par exemple que l'interdiction officielle de la grève n'éradiquera pas les pratiques de grève qui seront d'ailleurs fréquentes sous le régime d'Ahidjo. De même, la disposition légale qui inféode la pratique associative à l'autorisation préalable d'une autorité administrative, s'est très souvent en pratique contrainte d'être appliquée avec une grande souplesse. L'on relève également que si l'information concernant les Camerounais est

officiellement censurée, un grand nombre d'instruits restent très connectés aux médias internationaux. Et surtout enfin, si la violence d'État elle-même reste relativement et étonnement discrète, surtout « sous ses aspects les plus révoltants » (Médard, 1977 : 55), c'est également par crainte de ce potentiel social contestataire dont la prise en compte impose quelques tempérances du côté de la stratégie des dominants.

Une chose apparaît ainsi certaine durant la période dite autoritaire au Cameroun. C'est que la mise en scène d'une technologie politique articulée sur la terreur ne parviendra jamais à éteindre les aspirations quotidiennes des populations à une « vie bonne » (Bajoit, 2003 ; Butler, 2014). Cette certitude n'est pas seulement attestée par les faits relevés durant cette période. Elle l'apparaît encore plus de nos jours au regard des études et recherches menées sur la dynamique d'individualisation au Cameroun et un peu partout en Afrique¹³⁵. Des témoignages de rescapés et quelques entretiens recueillis auprès des leaders actuels abondent ainsi dans ce sens. Dans l'univers carcéral camerounais de l'époque d'Ahmadou Ahidjo par exemple, l'existence des actes de bravoures et de résistance pourrait ainsi témoigner de ce potentiel de résistance et de créativité humaine. Il s'agit de la preuve même d'un éthos culturel de célébration de vie et de refoulement de la mort. Les récits de quelques anciens détenus UPCistes semblent révélateurs de ce potentiel de socialité originale :

Malgré cela, on a continué à résister, on essayait de s'organiser, de faire sortir des idées pour venir renforcer le dynamisme de la lutte à l'extérieur des prisons (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 59).

Quand ils nous mettaient le courant, ils voulaient qu'on leur dise ce que nous connaissons du "maquis" et les Upécistes, qui les entraînent, pour les arrêter, mais quelqu'un comme moi aurait mieux aimé mourir que de dire ça, que de vivre à genoux. C'est depuis 1954 que je milite et je compte continuer (*idem* : 60).

On ne ramassait pas n'importe qui sous prétexte qu'il fallait des militants. Il fallait trouver des gens convaincus qui acceptent de suivre la doctrine de notre parti. Je veux dire "vaincre ou mourir" : c'est la devise de l'UPC. Et dans la prison quand on t'enferme, tu trouvais des comités de base à l'intérieur de la prison. Mais dès que tu sors, on te délivre une autorisation disant comment tu t'es conduit en prison et alors quand tu sors, on te reçoit à bras ouvert (...). La corruption ne date pas d'aujourd'hui. Faut donc être un bon militant convaincu, ferme, vigilant aussi bien qu'honnête suivant les quatre mots d'ordre de notre carte. Voilà pourquoi je serai militant jusqu'à la dernière goutte de mon sang (*idem* : 61).

¹³⁵ Travail de recherche en cours, et qui s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique africaine d'individualisation enrichie par des postures historiques et politiques, ainsi qu'il en ressort des travaux de Jean-François Havard sur le Sénégal (Havard, 2005). Mais qui s'inspire également des faits contemporains observés à travers une posture plus socio-anthropologique (Alain-Marie, 1997 ; Marcoux & Calvès, 2005 & 2007).

Au-delà de ces résistances développées en milieu carcéral, il s'observe un développement de réelles communautés au-delà des communautés ethniques et régionales dans le but plus ou moins volontaire de créer un front contre l'hégémonie gouvernementale. Cet élan va d'une manière certaine devenir un facteur de limitation des abus contre les droits de l'homme au Cameroun. De manière plus générale, la prise de distance culturelle, éthique et pratique par rapport aux modèles de domination susceptibles d'entraîner « la mort gratuite de l'homme », est un phénomène caractéristique même des communautés humaines. Dès lors, on parvient à comprendre que « le mépris politique de la vie de l'indigène, caractéristique des sociétés de disette gouvernées par le principe autoritaire, soumette inévitablement les pouvoirs postcoloniaux à l'interrogation éthique » (Mbembe, 1988 : 174). Dans la mesure où la « tumeur maligne des régimes africains » (*idem* : 191) qu'est le parti unique serait née d'une logique mentale et pratique refusant toute différence, l'enjeu des trajectoires sociales d'indocilité observée semble s'articuler autour de l'affrontement de l'État et de la société au sein des sites symboliques ayant toujours conservés un certain pouvoir et légitimité de mise en sens du monde, principalement le passé et la mémoire (*idem* : 190).

3. L'espace civil comme une sphère originale de résistance aux stratégies d'enrôlement monopoliste du Renouveau

Le 31 mars 1984, c'est-à-dire 15 mois après l'accession de Paul Biya à la tête de l'État, un acte de bravoure va être opéré par un médecin nommé Joseph Sende. Celui-ci en effet va saisir la Chambre administrative de la Cour Suprême pour faire obtenir l'annulation de l'étouffement « arbitraire » des activités de l'UPC par le Gouvernement. Fondant son recours sur le texte fondamental de 1972, ce docteur soutenu par les réseaux de l'UPC dont il n'est que le porte-parole, va défrayer la chronique. Suite aux mises en garde du directeur général du Centre National de Documentation (CND), l'auteur ne reculera pas, même après le rejet de son recours par la Cour Suprême et sa sortie de prison après le premier procès de janvier-février 1985 (Owona Nguini, *op.cit.* : 450). Il apparaît clairement au travers de cette revendication d'apparence individuelle, mais étroitement articulée à l'historicité sociale et politique de l'État au Cameroun, que la rhétorique réformatrice feinte par Paul Biya va être réappropriée par des individualités pour améliorer la visibilité des aspirations réelles des populations. Ce besoin de publicisation qui s'opère à travers la mise en relief des revendications encore camouflées quelques années auparavant, démontre le non renoncement des populations à l'élan de liberté.

L'espace citoyen camerounais apparaît ainsi comme le meilleur allié des revendications populaires. Il demeure en cela le champ le plus redouté des pouvoirs publics parce que le plus rebelle à leur emprise. De par sa nature subtile, fluide et insaisissable, ce champ qui constitue l'un des bras séculiers indispensables à l'émergence de la société civile, est également la condition sine qua non de toute perspective de développement véritable. Champ par excellence de la critique, de la créativité et de la construction d'une civilité véritable, cet espace favorable à la publicité critique a ainsi la particularité d'inclure toutes les catégories sociales à la construction de l'opinion publique qui fixent les identités citoyennes tout en réconciliant les individus avec leur histoire (Habermas, 1990). Caractérisé également au Cameroun par la volatilité (discussion de bars, concertations familiales, échanges socioprofessionnels et organisationnels) sans toutefois renoncer à son aspect structuré (espace médiatique, discussions scientifiques, fora intellectuels, etc.), il va constituer l'adversaire le plus redoutable de la pensée unique véhiculée par l'idéologie officielle. Ceci explique pourquoi des prises de position publiques et médiatiques (notamment de la presse privée) non convergentes avec certaines options gouvernementales, étaient souvent assorties de sanctions administratives allant de l'interdiction à la suppression pure et simple de certains médias, en passant par des emprisonnements. Et pourtant, ceci n'a pas empêché l'essor de la publicité critique au Cameroun qui va épouser des formes spécifiques et originales suivant l'évolution des contextes (Abé, 2004 & 2008).

Au milieu des années 1980, suite à la sortie du livre du philosophe Mono Ndjana intitulé « L'idée sociale chez Paul Biya », au sein duquel une apologie excessive serait faite au Prince, le juriste Maurice Kamto critiquera son « impossible distanciation » vis-à-vis du pouvoir au point d'en devenir un « faiseur de cantiques ». Se suivront ainsi des échanges houleux dès septembre 1985, entre les deux enseignants, relayés par l'Hebdomadaire privé *Le Messenger*¹³⁶. Il en est également d'une table ronde organisée sur la littérature politique au Cameroun en mars 1987 par le club UNESCO de l'Université de Yaoundé, au terme de laquelle des intervenants jugés critiques par les services de renseignement seront arrêtés. Cette conférence n'aura pas uniquement démontré l'immixtion des enjeux politiques dans les prises de position concurrentes opérant au sein de l'espace intellectuel. Elle n'aura non plus seulement montré « les limites posées à la libéralisation des opinions par les structures de l'ordre », et attesté la réalité selon laquelle la rhétorique discursive de libération propagée par

¹³⁶ Échanges à l'issue desquels Maurice Kamto sera interné et interrogé pendant un temps par les autorités qui, limiteront d'ailleurs la diffusion de ce débat (Owona Nguini, *op.cit.* : 442-443).

le Renouveau n'excluait guère les procédures autoritaires (Owona Nguini, *op.cit.* : 444). Mais aussi et surtout, la récurrence de ce type de scénario au sein de l'espace camerounais est la preuve même de l'existence et de la permanence des formes de socialité inédites – quoique discrètes pour la plupart – plus sensibles aux impérativités citoyennes véritables et de promotion d'autres valeurs.

En cela, la rhétorique réformatrice véhiculée par le Renouveau en vue de marquer une distance superficielle avec le régime d'Ahidjo, aurait tout au plus agi comme un facteur prédisposant qui facilitera la réactivation des dispositions favorables à une prise de parole ou à des actions collectives plus ou moins organisées de revendication du pluralisme. Mais plutôt qu'une affinité élective au sens wébérien du terme, il s'est surtout agi d'une opportunité parmi tant d'autres, de l'occasion de mise en scène d'une réalité historique en sourdine. Laquelle réalité n'aurait jamais cessé de structurer les processus sociopolitiques au Cameroun, quoique longtemps étouffée par une culture politique autoritariste en panne de légitimité. En cela aussi, le fait même que les procès concernant l'UPC et M. Sende aient été publics, peut être considéré comme le signe d'une nouvelle réalité lentement en émergence, traduisant « les infléchissements limités mais existants des procédures de contrôle autoritaire dans l'ordre politique camerounais » (Owona Nguini, *op.cit.* : 450).

B. La difficile, mais nécessaire préservation d'une trajectoire souterraine de promotion des libertés individuelles en période autoritaire

1. La timide émergence des sites et trajectoires inédites de promotion des libertés

Dans un espace sociopolitique en voie de monopolisation par l'État, les Églises camerounaises durant la première décennie d'indépendance vont constituer le groupe social le plus libre de son expression. Verra-t-on à cet effet que « l'un des registres utilisés ponctuellement dans la presse catholique est celui du respect des libertés publiques et de la dignité humaine, l'un des aspects des droits de l'Homme » (Pommerolle, *op.cit.* : 228). Aussi des écrits tels que « notre seul propos est de défendre l'HOMME contre toute violence d'où qu'elle vienne et sans parti-pris » que l'on pouvait lire à travers le numéro 298 du 30 juillet 1961 de *l'Effort Camerounais*, sont loin d'être une pure vue de l'esprit. Il s'agit bel et bien d'un besoin concret de traduction d'une réalité s'opérant sous les yeux et au sein de laquelle la presse privée catholique va opter sciemment pour le camp des laissés-pour-compte. Peut-on ainsi lire à la suite de ces propos que :

C'est d'ailleurs pourquoi tous les "partis" nous en veulent (...) Personne ne nous accusera d'avoir fait régner le silence sur les meurtres des terroristes (...) ce n'est pas seulement avec des mitraillettes qu'on combat le communisme. Aménager la cité de façon viable, d'après le droit et la justice, est bien plus difficile. Et ce n'est pas en les violant qu'on devient champion de l'anticommunisme (*idem* : 228-229).

En dépit des inféodations et autres ralliements observés aux pouvoirs établis, certaines Églises et certains Ecclésiastes vont préserver une certaine autonomie qui se déploiera de façon manifeste ou discrète. L'Église catholique par exemple qui peine à se démarquer du « cliché » qui fait d'elle un allié historique du pouvoir politique, verra pourtant éclore en son sein les plus grandes figures de la dissidence, telles Mgr Ndogmo, le Cardinal Christian Tumi, l'Abbé Jean-Marc Éla et même le Révérend Père Engelbert Mveng.

Véritable instance de légitimation et d'illégitimation des pratiques de pouvoir, la mémoire populaire adviendra également comme un véritable site analytique des fondements réels de l'ordre politique, de ses aspects positifs – si tant est que – et de ses dérapages (Mbembe, 1985). La mémoire collective d'événements traumatiques par exemple informe le langage politique d'une communauté, lui fournissant des symboles susceptibles d'être récupérés et adaptés pour l'évaluation des situations contemporaines (Pommerolle, *op.cit.* : 247-248). Lieu d'inachèvement des conflits, celle-ci apparaît souvent en Afrique comme un espace pluriel de prolongation d'anciens conflits sociaux et politiques. En cela, sa seule existence va opérer comme une perfusion soulageant le peuple des maux provoqués par la brutalité environnementale, tout en consolidant son attachement à l'espoir d'un monde meilleur à venir. Mieux, la mémoire populaire va trouver un relais essentiel auprès de l'activisme des figures dissidentes internes et externes dont les entreprises dénonciatrices ne cesseront de quereller la réalité officielle.

C'est ainsi que suite à l'affaire Ndogmo-Ouandié, le livre de Mongo Beti *Main basse sur le Cameroun* va se retrouver farouchement interdit par l'État français, compte tenu des révélations faites par l'écrivain camerounais installé en France sur la « mascarade » autoritariste et les liens néocoloniaux qui sous-tendent ledit procès. Le 4 décembre 1970, Abel Eyinga fraîchement condamné à contumace pour avoir « osé » briguer une candidature contre le Président Ahidjo, va réagir contre un article du Monde publié par M. Biarnès à propos de l'« affaire Ndogmo ». Cet article qui ne sera malheureusement publié que le 7 janvier 1971, constituait pourtant une réplique et en même temps une critique du « collaborationnisme » à peine camouflé entre le journaliste du Monde et le régime Ahidjo. Dénonçant ainsi la discrétion faite sur les « conditions scandaleuses, presque inimaginables, d'irrégularité dans

lesquelles a commencé l'interrogatoire de police de Mgr Ndogmo et s'est poursuivi ce qu'à défaut d'autre terme on est bien obligé d'appeler "enquête" », Abel Eyinga s'étonne surtout du silence de l'article sur l'environnement de terreur ambiante depuis une décennie au Cameroun. Aussi, poursuit-il non sans une certaine lucidité quant à la suite prévisible du dénouement de l'affaire encore en cours au moment où l'article est écrit :

C'est le quatrième "complot" que M. Ahidjo découvre, depuis 1960, contre son régime. Les trois premiers n'ont jamais encore été prouvés, bien que leurs auteurs supposés aient été condamnés ; celui-ci ne le sera pas davantage. Des affirmations unilatérales contre quelqu'un à qui il est interdit de se défendre ne constituent nullement une preuve. Mais le problème est ailleurs (...). Chacun sait déjà au Cameroun, et même à Paris, depuis plus de trois mois, que Mgr Ndogmo sera condamné à mort, et que cette peine sera commuée en détention à perpétuité ; quant à M. Ernest Ouandié, lui aussi sera condamné à la peine capitale ; mais, contrairement à l'évêque, *son exécution sera ordonnée quelques heures seulement après le verdict*¹³⁷, elle risque d'avoir effectivement lieu si rien n'est vigoureusement tenté pour sauver la tête de cet homme, l'un des pères de l'indépendance du Cameroun (Mongo Beti, *op.cit.* : 177, 178 & 180).

Avec l'avènement de Paul Biya, la persistance des pressions dé-légitimatrices de l'ordre politique autoritaire vont surtout emprunter des voies légales-rationnelles. Au départ, l'on assistera d'abord à une remontée flagrante des problématiques d'articulation purement politique, telle la reconstitution d'une contestation anglophone à travers l'action de l'avocat Gordji Dinka entre décembre 1983 et mai 1985, et la campagne des tracs de l'UPC menée par la section MANIDEM en décembre 1985 (Owona Nguini, *op.cit.* : 486-489). Profitant du changement de dénomination de la République unie du Cameroun en République du Cameroun, l'avocat d'origine anglophone à travers une stratégie de mobilisation identitaire orientée vers la quête d'une anglophonie légitime va réussir à enrôler certains cadres du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et même des étudiants et élèves anglophones de cette sous-partie du territoire national quelque peu lassée d'être toujours "*eternally stigmatised as a second class Citizen*" (*idem* : 488). L'affaire des tracs de l'UPC quant à elle va aboutir à l'arrestation de jeunes cadres hautement cultivés de la fonction publique. Elle constituera en même temps une occasion pour les acteurs de la coalition dirigeante de légitimation internationale à travers le rapatriement de 120 citoyens camerounais proche de l'UPC revenant du Ghana, tout en détournant l'attention des véritables figures arrêtées entre octobre 1985 et janvier 1986. Ceci n'empêchera néanmoins que ces dernières soient relâchées en septembre et octobre 1986 suite à une mobilisation intensive des différents réseaux upécistes aussi bien de l'intérieur qu'à

¹³⁷ Souligné par Mongo Beti, qui regrettera d'ailleurs que le texte n'ait été publié qu'un mois et demi après son envoi par Abel Eyinga.

l'extérieur. Ces mouvements localisés réactiveront des sources de délégitimation de l'édifice politique autoritaire, tant et si bien que les actions de contestation des réseaux de l'UPC par exemple, lancées contre l'ordre établi vont parvenir à ré-impulser la visibilité des différents acteurs affiliés à ce groupement politique (*idem* : 491).

La remise en cause de l'ordre autoritaire passera également par la réémergence des actions contestataires au sein des sociétés étatiques même ou paraétatiques. L'on peut à cet effet relever des grèves et revendications corporatives de journalistes et autres personnels de la radiodiffusion nationale le 28 avril 1986, estimant leur ancienneté méprisée face aux faveurs accordées à leurs collègues opérant dans l'audiovisuel. Et même si des limogeages vont suivre cette grève qui a bénéficié de l'effet de surprise devant les autorités qui ne s'y attendaient guère, il n'empêche qu'en décembre 1987, ce personnel obtiendra gain de cause avec la création d'un Office National de Radiotélévision (ONR). Toujours au cours de la même année, une fronde d'avocats va se développer suite à une loi adoptée par le parlement et réduisant considérablement leur autonomie tout en accentuant l'emprise du Ministre de la justice et des magistrats sur ce corps de métier. C'est ainsi que sous la houlette du bâtonnier national Bernard Muna et du président de l'assemblée générale des avocats du Cameroun, la mobilisation de cette corporation va réussir à empêcher la promulgation de cette loi par le chef de l'État (*idem* : 492-493). À côté de ceux-ci, vont également suivre toute une série d'autres soulèvements qui vont des architectes se plaignant dès 1986 de l'emprise des sociétés multinationales sur les marchés camerounais de construction, aux étudiants (Yaoundé et Bambili dans le Nord-Ouest) en 1987, à propos d'un déficit de représentation ou du retard dans le paiement des bourses, en passant par les taximen entre décembre 1987 et janvier 1988, se plaignant des abus des forces de l'ordre durant les contrôles (*idem* : 494-496).

2. Les insuffisances pratiques des logiques d'actions sociales décisives face à la montée des usages pervers des droits individuels et des libertés publiques au Cameroun

Si Ahmadou Ahidjo apparaît comme un chef aux pouvoirs quasi-absolus, ce n'est probablement pas le fait d'un potentiel charismatique hors-norme ou encore d'une forte autorité ontologique. Au contraire, l'option autoritariste participe d'une volonté de camouflage derrière les habits institutionnels préfabriqués à cet effet, d'un déficit de légitimité caractéristique des hautes personnalités biographiquement parachutées. D'une part, son autorité va s'auto-construire à travers une stratégie politique d'évitement de la confrontation avec l'ennemi et l'adversaire. Cette stratégie d'évitement de la confrontation politique s'opère

avec l'effacement de l'autre en vue d'évoluer dans un environnement « vide » et quasi-vierge. Ce n'est en réalité qu'au terme d'un travail préalable d'éradication de toute perspective de confrontation, et donc d'annihilation de l'essence constitutive même de toute dynamique porteuse de développement et de la modernité, qu'Ahmadou Ahidjo a toujours posé les jalons de son modèle de gouvernance et de sa vision de la société, voire de la modernisation.

Mais d'une certaine manière également, le déploiement hégémoniste d'Ahmadou Ahidjo est aussi rendu favorable par l'attitude « passive » et « opportuniste » d'une certaine catégorie dominante des élites politiques, intellectuelles, religieuses, culturelles et traditionnelles. Une illustration de l'attitude de l'élite anglophone à propos de la question des dispositions transitoires, est significative de cette passivité opportuniste. L'on relève par exemple une acceptation « sans se faire prier » d'occuper les postes de Vice-Président de la République fédérale, de député à l'Assemblée nationale fédérale, tout en feignant d'ignorer la procédure non démocratique de désignation à ces hautes fonctions. Fabien Nkot qui voit en cette *compromission originelle* un dessein de « trahison des aspirations des populations anglophones par la bourgeoisie du *Southern Cameroons* », va ainsi relativiser certaines de ses « tardives récriminations » (Nkot, *op.cit.* : 95-96). Ceci serait ainsi à la base de l'inefficacité avérée à la suite de la dénonciation par ladite élite du processus politique d'enrégimentation de l'identité anglophone sous la férule du projet unilatéral de construction de la République unie du Cameroun.

C'est dire que la responsabilité de l'élite camerounaise mérite également d'être mise en relief dans la mise en sape originelle du principe de la séparation des pouvoirs encore existant quoique sous une forme purement formelle, au sein de la constitution fédérale. Bien plus, l'acte de nomination des membres de l'assemblée nationale en rupture avec les dispositions normatives légitimes ne puise véritablement son autorité que dans sa rencontre avec la volonté réceptrice adverse. Ce faisant, l'inscription volontaire de cette élite dans le dispositif de subordination planté par le Président va naturellement saper son rôle de contrôle de l'exécutif que lui assigne l'article 30 de la constitution fédérale.

C'est également dans cette veine d'inscription passive de l'élite et des populations au processus hégémonique d'usage pervers des libertés publiques, que l'instrumentalisation de l'ethnie va trouver un terrain fertile au Cameroun. La politisation de l'ethnie est un procédé qui remonte à l'ère coloniale et qui prend des formes différentes en fonction des stratégies des gouvernants en place. L'on verra par exemple que le sentiment anti-Bamiléké en plein essor

en 1960 participe d'une alimentation depuis les années 1950 par les responsables français qui les stigmatisaient comme une ethnie intrinsèquement portée au séparatisme en plus d'être envahissante (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 449). De même que les mêmes Français durant cette période continuaient à entretenir une « vision ethnicisée de l'ennemi intérieur, Bassa du temps d'Um Nyobè », l'affrontement ethnique va rapidement être stimulée, voire prise en charge politiquement par les nouvelles élites au pouvoir au lendemain des indépendances (*idem* : 451). C'est dans ce sens que l'absence de réaction par exemple à Douala à la suite de l'expulsion d'un millier de Bamiléké est significative de l'état d'esprit des populations de l'époque atteintes par cette propagande politique ethniciste (*idem* : 452). C'est que sous la houlette de ce modèle de gouvernance, « les Bamiléké, pris collectivement, sont perçus comme des menaces par des communautés voisines, Bamoun ou Haoussa, dont certains membres, organisés en milices, n'hésitent pas à commettre des meurtres de masse, sans que la justice y trouve à redire, voire avec la bienveillante passivité des autorités » (*idem* : 454). Si donc le pouvoir central parvient à susciter et à utiliser des perspectives d'opposition entre "autochtones" et "allogènes", s'il parvient à transformer ces derniers en étrangers de l'intérieur dans toute l'étendue du territoire national, c'est aussi parce qu'il s'appuie d'abord sur une élite politique et traditionnelle « programmée » pour ce dessein. Celle-ci en effet, par déficit de production d'un discours cohérent et capable de déboucher sur l'appréhension collective des affaires de leurs fiefs, surtout du fait de l'incapacité de traduire les demandes locales véritables avec la définition d'une véritable politique globale de construction nationale, va trouver en la rente tribalo-ethnique, une double opportunité de camouflage de leur déficit de professionnalisation politique et de renchérissement du clientélisme.

Le déroulement du maquis ne manquera pas à son tour de porter des coups en matière de promotion et de protection des libertés individuelles, au-delà des nécessités de légitime défense. Si l'on peut comprendre le choix du maquis et la prise des armes par certains nationalistes en 1956 et à la suite de la répression systématique des multiples tentatives pacifiques de négociation d'une participation politique plus démocratique (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 114), il n'en demeure pas moins que la démarche UPCiste et le discours encore très innovateur et cohérent jusqu'alors, va finir par se figer « dans une rhétorique dénonciatrice assez peu créatrice » (Pommerolle, *op.cit.* : 165). L'UPC qui jusqu'à la veille de l'indépendance était le porte étendard de la question des libertés politiques et de l'autonomie interne au Cameroun va s'éclater au milieu des années 1960 en factions pro russes ou pro chinoises, tandis que seule une minorité préserve encore l'orientation indépendante originelle.

Clandestine à l'intérieur, l'opposition dite nationaliste ne sera elle-même au final relayée que par des acteurs en exil et dont la capacité de mobilisation des individus d'envergures va, au final, demeurer minime (*idem* : 233).

L'affaire Ndogmo-Ouandié va également signer le retrait officiel de l'Église catholique dans la protection des libertés des individus contre les abus répétitifs du régime. Après la condamnation de l'évêque et de ses co-accusés, la liberté de parole de l'*Effort* va se voir progressivement réduite. Mgr Ndogmo n'ayant dans la réalité été qu'une des rares exceptions qui n'enlèvent en rien l'application de la norme sur le rapprochement toujours entretenu entre la hiérarchie catholique et le régime, les protestations face à sa condamnation à mort viendront principalement de l'extérieur (*idem* : 229). L'essoufflement des « pionniers » et le retrait de la question des droits de l'homme de l'espace public apparaissent comme la conséquence directe de l'action hégémoniste des leaders au pouvoir contre les droits de l'homme, certes. Mais il faut aussi relever la texture même de la réalité géographique interne camerounaise qui reste disparate et donc peu favorable à un regroupement efficace des forces sociales acquises à cette cause. Malgré la transformation de la Fédération en État unitaire, et en dépit de la centralisation administrative et de l'idéologie propagandiste de l'intégration et de l'unité nationale au Cameroun, l'ensemble des régions camerounaises dont bon nombre reste d'ailleurs orienté de manière naturelle vers d'autres pôles économiques et culturels, restent peu reliées les unes aux autres par des voies de communication praticables en permanence (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 17).

La charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 va elle-même s'avérer un instrument juridique peu efficace pour la promotion et la protection des droits de l'homme. En plus de l'insuffisance remarquée du système de communication individuel propre à cette Charte, Paul-Gérard Pougoué y relève en outre un mécanisme chimérique criard de la protection desdits droits. Assurée par un organe plus politique que juridictionnel qu'est la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la soumission de ce mécanisme de protection des droits de l'homme à une procédure dominée par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement apparaît comme la principale raison même de son inefficience (Pougoué, *op.cit.*). C'est dire à la suite du juriste camerounais que la tentative collectiviste inhérente à la Charte africaine est d'abord le fait de la nature répressive de ces régimes qui vont précocement tourner le dos au modèle démocratique de gouvernance. Résultat d'une espèce de compromis entre les régimes progressistes et les régimes conservateurs plutôt que « le fruit d'une discussion sur les théories des droits de l'Homme », le soupçon de dilution de

la notion des droits de l'homme sur une conception communautaire rapidement érigée en hégémon dictatorial, va finir par se réaliser (*idem*). Au final, la consécration des droits des peuples va contribuer au « recul des garanties des libertés individuelles qui se trouvent soumises à des contraintes communautaires supérieures »¹³⁸.

Paragraphe 2 : Le tournant des années 1990 et les réminiscences d'un besoin populaire historique de dignité humaine : esquisses d'une « revanche des sociétés » en trompe-l'œil ?

Ce paragraphe se focalise sur un tournant décisif du développement politique au Cameroun. Il s'agit de remonter à la racine du processus de démocratisation enclenché au sein de l'État postcolonial vers la fin des années 1980. Mais plutôt que de prendre position sur le débat assez houleux portant sur cette problématique, il s'agit encore pour le moment d'une exploration factuelle de la dimension complexe de cette période charnière de l'histoire sociale et politique camerounaise. L'objectif provisoire étant de mettre l'accent sur l'articulation des éléments de « continuité » avec certaines « ruptures », qui va jeter les bases d'une contemporanéité originale encore en esquisse. C'est donc ces quelques faits historiques qu'il convient de relever simplement ici, sans prétention interprétative.

A. Pressions sociales et décompression monolithique

1. Quelques faits et actes prémonitoires

À la fin de l'année 1988, une première affaire presque banale où se trouvera inculqué l'ancien bâtonnier du barreau Albert Yondo Mandengue Black va se transformer en une occasion de mobilisation collective des avocats contre le fonctionnement de la justice camerounaise, et pour l'avènement d'un véritable État de droit (Owona Nguini, 1997 : 514). En 1990, le TAC (*Teachers Association of Cameroon*) qui regroupe pour l'essentiel les correcteurs du GCE¹³⁹ va lancer des mots d'ordre de boycott des corrections du GCE. Ce groupement d'enseignants anglophones est ainsi à l'origine des premières manifestations de remise en cause des technologies de gestion autoritaire en vigueur au sein du système éducatif camerounais. De fait, le régime monolithique va faire face à un mouvement de décompression qui va prendre une ampleur significative à partir de 1988. Ce que les populations disent comprendre et semblent vouloir remettre en cause, c'est l'accompagnement et la diffusion depuis la

¹³⁸ Yves Madiot, cité par Pougoue, *op.cit.*

¹³⁹ Répartie en *ordinary level* et en *advanced level*, le GCE est l'examen officiel qui sanctionne la fin des études secondaires dans le système anglophone.

colonisation d'un « modèle capitaliste contre les intérêts des peuples soumis et dominés, avec l'aval de l'élite politique et intellectuelle bureaucratifiée et corrompible, prête à tout pour faire valoir ou conserver ses intérêts de classe » (Mbog Bassong, *op.cit.* : 278).

Mais c'est surtout le 19 février 1990 que semble s'être produit un événement symbolique et déclencheur d'une nouvelle ère au Cameroun. Ce jour-là, le même Yondo Black projetant de créer un parti politique, est arrêté avec douze autres concitoyens. Ce qui va entraîner une division conflictuelle et progressive (mais de manière assez rapide) des différentes forces sociales en deux tendances protagonistes. Pendant que Bernard Muna alors bâtonnier est à la tête d'une grève d'audience dans le but de garantir les droits de ses « compagnons », le RDPC multiplie en ralliant une part importante du clergé, des manifestations antidémocratiques. Seulement il faut également tenir compte du temps mondial d'alors qui est celui de la chute du mur de Berlin, et de la remise en cause de l'ensemble ou presque des régimes autoritaires au sud du Sahara et en Europe de l'Est. Aussi, remarquera-t-on que même les actions apparemment isolées viendront tout naturellement s'insérer aux enjeux de l'heure, où la neutralité semble ne plus être de l'ordre du possible : il faut choisir si l'on ne veut pas être choisi !

Ainsi en est-il de la manifestation estudiantine du 6 mai qui sera préventivement, mais sévèrement aussi, réprimée. Ou encore de la création « au prix d'une demi-douzaine de vies » du *Social Democratic Front* (SDF) qui dès le 26 mai, « s'estime en droit d'exercer ses activités plusieurs mois après le dépôt réglementaire de sa demande d'enregistrement et de légalisation. » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 64). Temps du redéploiement de certaines cartes sur l'échiquier sociopolitique camerounais, celui-ci est également propice aux instrumentalisation diverses, stratégies opportunistes et prémices de reprise autoritaire. Un exemple révélateur est celui d'un certain Front démocratique Camerounais cherchant à réunir les démocrates en un front uni, et dont la rumeur dit qu'il constituerait « la branche extérieure et originelle du SDF dont John Fru Ndi a précipité la sortie au grand jour, faisant cavalier seul et s'appropriant ainsi un projet qui appartenait autant à lui qu'à d'autres » (*idem* : 66).

Le 26 janvier, Hogbé-Nlend, professeur de mathématique à l'Université de Bordeaux et membre de l'aile dite progressiste du RDPC, va se signaler à Paris en initiant un pré-colloque en vue de la préparation d'une conférence nationale des « Forces vives du Cameroun ». Vont ainsi y prendre part une quinzaine de personnes d'obédiences politiques variées, dont Abel Eyinga, Jean Michel Tekam, Bindzi Ananie Rabier, "l'apolitique" Hervé-Emmanuel Nkom,

directeur au Crédit commercial de France. Organisé avec le soutien du courant des Forces Progressistes du RDPC, Hogbe-Nlend qui ne souhaite pas voir son parti à la remorque des événements, projette ainsi anticiper sur l'opposition tout en projetant jouer un rôle majeur dans la définition de son objet¹⁴⁰. Abel Eyinga, toujours bloqué en exil depuis sa condamnation par contumace émise lors de la présentation de sa candidature aux élections présidentielles de 1970, va ainsi profiter de cette occasion pour se faire établir un nouveau passeport en bonne et due forme, et refouler le sol camerounais après près d'une trentaine d'années d'absence¹⁴¹.

Ce n'est pas tout. Même au sein des forces instituées d'apparence très soudées, des dissensions ne sont guère absentes. C'est par exemple le cas de l'opposition au sein de l'Église catholique entre le Cardinal Christian Tumi et Mgr. Jean Zoa suite à la lettre pastorale sévère publiée par la Conférence des évêques du Cameroun, déplorant les exactions du régime et animée selon toute vraisemblance sous la houlette du premier. Bien entendu, la temporalité est aussi une occasion de découverte et de redécouverte de l'ethos nationaliste-indocile symbolisé par des figures véritablement résistantes et iconoclastes. Le numéro du journal privé *Le Messager* du 27 décembre 1990 va publier deux articles fulgurants, l'une d'une figure intellectuelle confirmée et l'autre d'une figure montante. La première, Mongo Beti de retour en exil, s'appuie sur le pouvoir sans limite de choisir son entourage dans le régime autoritaire de Paul Biya pour s'opposer avec véhémence à « la distinction hypocrite entre le Renouveau originel redevable au démocrate Paul Biya, et dévoyé par un entourage pervers » (*idem* : 67). La deuxième, Célestin Monga, dans un ton frisant une insolence articulant courage, colère et détermination, « rabroue sans façon le président pour son ton outrageusement condescendant et prétentieux à l'endroit du peuple Camerounais à qui il ose dire qu'il lui "a apporté la démocratie" » (*idem*). Dans cette lettre adressée personnellement au chef de l'État, Célestin Monga va farouchement critiquer l'emprise monopoliste du chef de l'État sur le processus de transition démocratique, ceci dans un contexte où les députés seraient disqualifiés pour la conduite du multipartisme du fait du noyautage durable par le RDPC de « tous les rouages de l'État, de l'armée, des chefferies traditionnelles, ainsi que

¹⁴⁰ Le rapport final dudit forum dont les débats s'écouleront sur quatre heures, va ainsi concevoir la Conférence nationale comme "un vaste forum national, rassemblant les représentants de toutes les forces vives de la Nation : partis politiques, syndicats, associations de masse, grandes associations sous-professionnelles, congrégations religieuses et personnalités "indépendantes", leaders d'opinion, etc., en vue d'un débat politique national organisé ayant pour objectif fondamental de mettre au point une plate-forme politique fixant les règles du jeu politique de la période de transition démocratique au Cameroun d'un régime autoritaire monopartiste à un régime de démocratie pluraliste intégrale » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 72).

¹⁴¹ Sources : entretien réalisé dans sa résidence à Ebolowa.

toutes les structures locales ». Au-delà de Douala, on signale également des agitations du côté de Garoua avec trois morts officiellement reconnus. L'embrassement des autres villes suivra par la suite, notamment à Bamenda, Kumba, Maroua, Fouban, Ngaoundéré, Limbé, etc. La cible préférée des émeutiers étant « les symboles de la répression, du conservatisme anachronique, de la corruption dont ils souhaitent la disparition » (*idem* : 79).

Tous ces soulèvements dont seuls quelques-uns sont énumérés ici, loin d'être impunis, seront assortis des représailles féroces de la part du régime. Des licenciements aux emprisonnements en passant par des pressions et des « meurtres », tout un dispositif autoritaire va de nouveau être redéployé pour parvenir à l'instauration hégémonique de l'ordre et de la « sécurité ». Mais surpris certainement par le niveau assez élevé de la radicalisation populaire, le gouvernement, sans renoncer aux pratiques monopolistiques, prendra du recul afin de réaffiner sa stratégie. C'est certainement ce recul temporaire qui explique un certain nombre d'acquis décisifs de la part des contestataires.

2. Premiers acquis décisifs

Des effets ne tardent pas à tomber dès le mois de juillet de cette année tumultueuse de 1990. Les ordonnances de 1962 portant répression de la subversion et qui ont perpétué l'état d'exception pendant trois décennies sont officiellement abolies. Les avocats ont gain de cause le 11 août et Me Yondo Black sort de prison. Au même moment, les libertés de mouvement, et un peu plus tard, de communication et d'association sont rétablies par la session parlementaire baptisée des « libertés » des mois de novembre et de décembre. Le combat enclenché par le TAC anglophone va également, non sans quelques effets retours néfastes sur ses initiateurs, se solder néanmoins sur la création du GCE Board, le 1^{er} juillet 1993, par décret présidentiel, et par la signature, le 13 octobre 1993, des textes d'application relatifs à la création du GCE Board. Dans ce même élan en zone francophone, la création de l'Office du baccalauréat par un décret du 28 septembre de la même année, viendra sanctionner le résultat de cette lutte intense pour la revendication des arriérés de paiement des primes et d'un office autonome de gestion des examens (Menthong, 1999 : 45). S'il s'annonce depuis la France que les prisonniers politiques seraient libérés, la plus grande victoire des droits de l'homme en cette année de 1990 reste sans aucun doute le rétablissement légal du multipartisme.

L'affaire Monga-Njawe relève même de l'événementiel de par sa révélation de la capacité civique d'une mobilisation populaire transcendant les clivages ethniques (et donc de portée autre que celle d'une solidarité primaire et mécanique) et échappant à l'emprise des partis

politiques. Le caractère unique de cet événement en fait « une trouée fulgurante et éphémère dans le mur de l'indifférence qui caractérise la société camerounaise vis-à-vis des droits de l'homme et du citoyen. » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 71). Selon Fabien Eboussi Boulaga, les premières banderoles et pancartes portant revendication d'une conférence nationale souveraine, vont apparaître au cours du procès Monga-Njawe. Avant que l'idée finisse par s'amplifier ensuite tout en se cristallisant en demande de changement démocratique pour les uns, et en expression d'une « alternance vindicative ouvrant la voie au chaos des règlements de comptes et d'épurations aveugles », pour les autres (*idem*).

Bien plus, l'éclosion d'une presse indépendante – quoiqu'encore faiblement structurée et professionnalisée – est l'un des acquis les plus déterminants pour les futures batailles politiques et sociales. Avec l'avènement des médias indépendants, plusieurs affaires et informations relevant jusqu'alors du domaine réservé des hauts dirigeants, vont acquérir une visibilité au sein de l'espace public. Ainsi en est-il par exemple de la dénonciation par la presse privée camerounaise d'un accord conclu entre les gouvernements français et camerounais au sujet d'une annulation de la moitié de la dette, et pourtant jugé délicat pour l'intérêt des populations à moyen terme. Ce qui indignait ainsi les hommes de média et intellectuels camerounais, c'est la contrepartie de cet accord qui octroierait des contrats d'exclusivité aux sociétés forestières françaises susceptibles d'exploiter la forêt primaire camerounaise. Mais alors que « le rythme d'exploitation du bois était considéré comme néfaste en raison du nombre d'arbres abattus annuellement, nombre évalué des exportations officielles et officieuses, à 300 000 arbres » (Owona Nguini, *op.cit.* : 824), cette contestation des médias privés trouvera également un écho spectaculaire dans l'enseignement même de l'institution parlementaire camerounaise, notamment à travers le déploiement incisif du journaliste et député suppléant du RDPC, M. Albert Mbida :

Lors de la session parlementaire, les députés allaient même amender de façon considérable le projet de loi gouvernemental sur les forêts qu'ils estimaient trop favorable aux intérêts des compagnies forestières. Les députés s'efforçaient de prendre en compte certaines exigences écologiques, comme les délais de régénération forestière ou des impératifs économiques tels que la promotion des exportations (...). Les processus de délégitimation perceptibles dans la contestation des politiques officielles rendaient compte de la déstabilisation du réseau de consolidation étatique (*idem*).

Un nouveau vent de remise en cause d'une certaine tradition électorale plébiscitaire ou censitaire va souffler au Cameroun. Celui-ci s'imprègne de la désaffection sociale vis-à-vis du monisme et de certaines pratiques pontificales qui de plus en plus commencent à être

véritablement désavoués par l'élan populaire, et ce malgré le développement de ce que Robert Castel appelle le « précaire ». Lors même des élections municipales de janvier 1996, en dépit de la position prépondérante confirmée du RDPC à leur issue, les acteurs politiques d'opposition auront néanmoins gagné un certain monopole de la représentation politique au point de revendiquer non sans succès une position de porte-parole au sein de leurs circonscriptions de référence. À ce moment précis, le potentiel de déstabilisation des « intérêts politiquement dominants de la coalition gouvernante soumise à une forte concurrence pour le contrôle des arènes de la représentation politique locale » (*idem* : 926 & 927), relevait d'une évidence significative.

C'est dans le cadre de ces élections municipales de 1996 qu'il faut expliquer par exemple la défaite cuisante de plusieurs candidatures du parti au pouvoir dans le littoral, à l'ouest, voir dans le nord-ouest et dans certains fiefs du grand-nord. Dans la région de Foumban plus spécifiquement, la liste du RDPC dirigée par le sultan Ibrahim Mbombo Njoya en personne, va être battue par celle de son rival de l'UDC, Adamou Ndam Njoya, malgré la forte implication de Jean Fochivé dans son rôle historique de dévoiement du sens des processus sociaux et aspirations véritables des populations. Sous la houlette de Fochivé entouré de son équipe, les Sous-préfets motivés vont retarder les échéances afin de faciliter le processus de destruction des cartes d'électeurs inscrits et reconnus membres ou sympathisants de l'UDC. Ceci n'empêchera pourtant pas au parti adverse de remporter la mise, signant en cela la descente aux enfers de Jean Fochivé¹⁴². C'est du moins ce que semblent confirmer les propos suivants, tirés du témoignage d'un proche de ce dernier :

Ce travail avait été minutieusement fait. Pour la seule ville de Foumban, près de trois mille cartes avaient été brûlées. Sur les instructions de cette commission, d'autres cartes avaient été établies d'urgence. C'était nos cartes à nous, membres de la délégation RDPC ; chacun de nous avait eu droit à cinq. Tous les musiciens de l'orchestre et de la fanfare de la police, tous les militaires venus en renfort de sécurité du camp militaire de Koutaba, à dix kilomètres environ de Foumban, tous ceux venus de Yaoundé qui ne savaient même pas encore où se trouvait la mairie de Foumban. Bref, tous ceux qui pouvaient voter s'étaient constitués en potentiels électeurs pour porter le Sultan roi à la tête de l'hôtel de ville (...). Pour nous dissuader de toutes tentatives de fraudes pendant les décomptes de voix, la CRTV radio publiait toutes les cinq minutes les résultats des bureaux de vote. Le verdict fut clair, nous venions d'être battus (Fenkam, 2003 : 81 & 84).

¹⁴² Celui-ci sera éconduit quelques temps après cette mascarade et cuisante défaite électorale de la mangeoire gouvernementale

B. Ouverture pluraliste timide et tentative d' « imposition » sociale d'un agenda politique plus sensible aux droits de l'homme

1. Le brusque embrasement généralisé de la question des droits de l'homme

Les soulèvements populaires du tournant 1990 peuvent être lus comme une occasion de réminiscence des conflits historiques, voire une opportunité inédite de résurgence des anciennes revendications et désirs « étouffés » de libertés. Il en est ainsi de l'Ordre des avocats, symbole et boussole du mouvement social en cours (du moins à sa genèse), va profiter de cette mobilisation en faveur de Yondo Black pour reprendre « leur résistance contre les empiétements au ministère de la Justice et les entraves publiques à l'exercice libéral de leur profession. » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 65). Action qu'ils récidiveront suite à l'arrestation le 1er janvier 1991 de Célestin Monga et Pius Njawe, renforcés même de groupes de soutiens divers à l'instar de ceux mobilisés par le chanteur « rebelle » Lapiro de Mbanga. Décidemment, on dirait que c'est l'ensemble des forces vives de la nation qui se soulève contre le système Biya. Bayart observant le même processus un peu partout en Afrique parlera ainsi de la « revanche des sociétés africaines », même si la suite immédiate du scénario va quelque peu déjouer ce pronostic précoce. Mais en même temps, il serait tout également erroné de soutenir l'hypothèse de la continuité dans la mesure où des choses vont quand même bouger, dans la mesure où des ouvertures enclenchées vont mettre les sociétés africaines sur les rails d'une nouvelle dynamique avec – ou contre – laquelle l'ancienne logique gouvernante est désormais contraint de composer.

La mobilisation autour de l'affaire Monga-Njawè va galvaniser certains responsables du Comité de libération ad hoc constitué à cet effet. Ceux-ci vont ainsi décider à l'issue de cette affaire de traduire cette victoire en un projet articulé d'une organisation plus généraliste de défense des droits de l'Homme : CAP (Comité d'action populaire)-Liberté. Seulement, l'appartenance de certains membres dudit comité à l'UPC dite « radicale » et toujours à la recherche de structures d'investissement, va quelque peu créer une petite confusion au sein de cette organisation. Dirigée par Djeukam Tchameni qui n'est pas vraiment Upéciste à la base, cette petite structure dont les principales figures se seraient vraisemblablement rencontrées lors des séjours en prison, a au moins le mérite de jouer un rôle précurseur dans l'émergence des organisations non gouvernementales en charge de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Cameroun. L'on observera dans le même temps, quelque fois de manière concurrentielle même, mais aussi en interaction, la création d'autres ONGDH, aux

objectifs comparables. C'est le cas de *Human Rights Watch* dirigée par un professeur de littérature, Ambroise Kom, et basée à Yaoundé, ou encore à Douala de l'Organisation Camerounaise des Droits de l'Homme (OCDH), créée par Pius Njawè, les Maîtres Tchoungang et Ngalle Miano, avec la participation du musicien Lapiro. Il s'agit en effet de personnages aux parcours contestataires et indociles, aux yeux desquels ces ONGDH apparaissent comme des opportunités de ré-activation de leur potentiel de dissidence, dans un contexte encore fortement marqué par l'absence « d'organisations promouvant et défendant les droits de l'Homme en cette période de confrontation politique, et donc d'abus potentiels de la part du pouvoir ». Ces organisations ne sont donc pas seulement issues des désaccords existants entre les différents acteurs, même s'il ne fait aucun doute qu'elles révèlent des associations de réseaux ou de personnages différents selon les ONG. Il convient ainsi de nuancer quelque peu l'affirmation de Pommerolle selon laquelle CAP-Liberté serait dirigée par des militants politiques de l'UPC qui se disent "radicaux", alors que l'OCDH et *Human Rights Watch* regrouperaient des professionnels soucieux de se démarquer de la première (*idem*).

Suite à la procédure de dévoiement des engagements consensuels adoptés lors de la tenue de la tripartite, la coalition de l'opposition s'érigera en défenseur des libertés et de la pluralité politique face aux réminiscences autoritaristes. C'est dans ce cadre que les groupes politiques opposés au RDPC vont critiquer la loi électorale votée au parlement, en appeler au boycott des élections parlementaires anticipées dans le premier trimestre de l'année civile de 1992, et préconiser l'exigence d'une Conférence nationale véritable. Ces groupes de l'opposition radicale vont de ce fait se reconstituer avec la formation de l'Alliance pour le Redressement du Cameroun par la Conférence nationale souveraine (ARC-CNS) dans l'optique de promouvoir une nouvelle approche réorganisant les normes institutionnelles de la vie politique en cours au Cameroun (Owona Nguini, *op.cit.* : 691). Dirigée par John Fru Ndi, Hameni Mbieleu de l'UFDC, Michel Ndoh de l'UPC-MANIDEM, et Me Yondo Black du MNSD, cette plate-forme sera rejointe aussitôt par Ndam Njoya, et certains représentants du Courant des forces progressistes du RDPC à l'instar de François Sengat-Kuo et Charles Moukouri Manga Dina Bell¹⁴³.

¹⁴³ Voir Le Messenger n° 243 du 11 janvier 1992, pp. 4-5. Mais malheureusement pour cette coalition, les tensions internes au sein de certains partis comme l'UPC et l'UNDP, la force séductrice du système de prébenda-clientéliste animé par les agents du pouvoir en place, et le déficit de vision des enjeux essentiels liés à la structuration durable d'un État de droit, vont être incapables de bloquer le processus de reprise autoritaire et de contrôle par le Président du processus de démocratisation enclenché.

En dépit de la grande effervescence observée durant les trois premiers mois qui vont suivre les revendications démocratiques populaires, malgré le caractère dramatique de certaines pratiques observées des différents bords et qui sont à l'origine des obstacles ultérieurs qui deviendront « formidables », les problèmes essentiels relatifs aux droits de l'homme et à l'exercice des libertés essentielles ne manqueront pas d'être posés avec une acuité certaine. De l'indépendance judiciaire à la neutralité des forces du maintien de l'ordre, en passant par la nécessité d'une amnistie générale inconditionnelle, la demande pressante de concertation étendue en vue d'un contrat de citoyenneté, ou encore la réforme du Code électoral modulée par le renouvellement transparent des listes électorales, et enfin la réforme constitutionnelle, « une large démocratisation sur fond permanent des libertés d'expression et d'association notamment, et des droits de l'homme » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 77).

À l'actif des tentatives de promotion d'une société politique plus soucieuse du renforcement des droits humains, l'on pourrait également relever l'audace de certains acteurs qui, bien qu'enserrés dans les entrailles du pouvoir, se soucient en même temps de préserver une certaine identité dépouillée relativisant certaines entraves institutionnelles. C'est peut-être ce qui expliquera la démission des personnalités comme Sengat-Kuo¹⁴⁴, Garga Haman Adji, ou encore Georges Achu Mofor. Ce dernier, frère du Premier ministre d'alors, et gouverneur de la province de l'Est, tout en accusant le scrutin présidentiel d'avoir été entaché de fraudes multiples, « démissionna de ses fonctions, récusant la gestion du processus électoral, affirmant que son ministre de tutelle (M. Andzé Tsoungui) avait donné des instructions aux gouverneurs de province pour que le candidat Paul Biya pût atteindre 60 % des suffrages » (Owona Nguini, *op.cit.* : 770). Ce dernier aveu vient ainsi confirmer la détermination de l'élite au pouvoir à ne point céder un pouce de sa position monopoliste.

2. Le relâchement à demi-teinte de l'emprise autoritaire sur les institutions juridiques et étatiques

Le penchant au contrôle total des institutions légales et administratives en vue de s'assurer le monopole de la conduite intégrale des affaires de la cité est une constance du régime politique instauré au Cameroun depuis 1958. Les secousses sociales des années dites de braise ne parviendront pas à briser ce réflexe hégémonique qui fait désormais partie intégrante de la culture politique camerounaise. C'est en guise de fidélisation d'une telle pratique que la

¹⁴⁴ Suivant le témoignage d'Abel Eyinga, ce haut-commissaire du système nourrissait une certaine sympathie discrète, mais réelle, vis-à-vis des résistants marginaux.

création présidentielle d'une Commission de révision de la législation sur les libertés le 20 juillet 1990, apparaît comme une initiative administrative de libération érigée en écran institutionnel. À travers celle-ci, le Président entouré d'éminents juristes, légistes et politologues, projette en vérité tirer parti des ressources du droit comme une gibecière à l'intérieur de laquelle se trouve un arsenal d'instruments ayant pour principal rôle de fabriquer une réalité socio-juridique et socio-politiste arrimée à sa convenance. Il s'agit pour le chef de l'État de se doter de nouvelles munitions plus raffinées et taillées à la mesure du nouveau contexte, sans renoncer à ses vieilles armes. En mobilisant ainsi la compétence statutaire de ces professionnels de la chose juridique et politique, le chef de l'État parviendra à « contrôler le processus de codification comme entreprise de gestion d'une "violence symbolique" déniée » (*idem* : 553).

L'imposition de la formule de la Tripartite en lieu et place de la Conférence nationale souveraine revendiquée par la coalition de l'opposition et l'élan populaire, apparaît comme une première victoire du modèle monopoliste sur l'élan démocratique. En dévoyant et en déraillant le train d'aspiration des populations, la tripartite apparaît avec le recul comme l'occasion de redéploiement d'un nouveau modèle autoritaire de gouvernance plus subtile et plus axé sur la feinte et le dol. Car en effet, son déroulement concret n'aura pas grand-chose à avoir avec les conférences nationales souveraines observées ailleurs en Afrique (Eboussi Boulaga, 1993). Alors que la Conférence avait été présidée au Bénin par une personne neutre, Mgr Souza, la Tripartite sera dirigée le Premier ministre Sadou Hayatou qui n'aura eu qu'à ne pas trop s'éloigner des consignes et l'ordre du jour fixé par le Président de la République du Cameroun redevenu maître du jeu politique (Pigeaud, *op.cit.* : 55). La suite de ces manœuvres frauduleuses et autoritaires destinées à surprendre et tromper l'autre partie de sorte à l'amener à prendre un engagement erroné, va déboucher sur un classique :

La promesse du gouvernement d'organiser une réunion avant les législatives n'a pas été tenue. Le jeu ainsi biaisé, une loi électorale, qui n'avait par conséquent fait l'objet d'aucune concertation avec l'opposition, a été adoptée le 16 décembre 1991 par l'Assemblée, toujours de parti unique. Avant le vote, Biya a essayé d'amadouer l'opposition en réhabilitant, par un décret signé le 16 décembre, Ahidjo, Um Nyobè, Félix Roland Moumié et Ernest Ouandié. Puis, il a repris les hostilités en annonçant en janvier que 500 millions de FCFA seraient distribués aux partis qui se présenteraient aux législatives de février. L'objectif de l'opération était clair : diviser encore un peu plus l'opposition. Les principaux journaux privés, le Messenger, La Nouvelle Expression et Challenge Hebdo n'ont pas pu paraître les semaines précédant le scrutin (...) Quant à Fochivé, le secrétaire d'État à la sécurité intérieure et chargé de faire campagne pour Biya dans le département du Noun (ouest), il a donné pour consigne aux

représentations diplomatiques du Cameroun à l'étranger de refuser d'accorder des visas d'entrée "à toute personne souhaitant suivre les élections sans invitation du gouvernement" (Pigeaud, *op.cit.* : 56 & 58).

Alors qu'un consensus semblait pointer à l'horizon durant la tripartite quant aux modalités de contrôle du scrutin électoral, les différentes propositions retenues vont être dévoyées par l'équipe dirigeante mettant à son profit son monopole de la représentation parlementaire par la suite, pour conforter une démarche électoraliste plus sensible à ses *desiderata*. La tripartite également qui constituerait le « compromis » compte-tenu du refus viscéral du pouvoir de céder à la demande populaire de la Conférence nationale, va laisser un sentiment de malaise suite aux manœuvres politiques de contrôle de sa composition. Ayant pour objectif immédiat le retour au calme qui sera facilement obtenu par une opposition lasse des « villes mortes », en l'échange de quelques vagues promesses. Abel Eyinga ne se trompera donc que fort peu lorsqu'il relève que la Tripartite était davantage une « vulgaire opération gouvernementale » ayant pour principal objectif de fabriquer « l'illusion d'une concertation », plutôt qu'un véritable forum de recherche commune des « solutions les plus appropriées » à la résolution des « vrais problèmes »¹⁴⁵. De fait, cette réforme des règles de jeu électoral va s'effectuer au sein des arènes d'un parlement toujours séduit par le modèle monopoliste d'organisation politique (Haman Adji, 1998). L'on verra ainsi lors du travail de la codification engagé à propos de la loi électorale¹⁴⁶, la mise sur scène d'une stratégie de contrôle de la construction normative du scrutin parlementaire par la coalition au pouvoir (Owona Nguini, *op.cit.* : 688).

L'emprise sur les institutions juridiques et étatiques obsède l'élite dirigeante à tous les échelons. Dès la mise en place même des travaux de la « Commission des libertés » à la fameuse « session des libertés » supposée réaménagée une législation plus sensible aux droits et libertés susceptibles d'être adaptés aux exigences nouvelles de la démocratie pluraliste, des mécanismes hégémonistes et unilatéraux ne seront guère absents. Mieux, les dispositions de l'ordonnance anti-subversion officiellement abolie se retrouveront réinsérées dans le Code pénal avec les articles 113, 154 al. 2 et 157 al. 1a. Tandis que le CNDHL à peine créé sous les pressions sociales va directement être placé sous l'autorité du Premier ministre et avec des membres nommés.

Ce qui surprend davantage avec le fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme créée par le gouvernement comme preuve indéniable de son ouverture et de

¹⁴⁵ Eboussi Boulaga, 1997 : 97.

¹⁴⁶ Il s'agit ici de la Loi n° 91/020 du 12 décembre 1991.

l'avènement d'un État des libertés, c'est sa paralysie sciemment entamée par ses propres auteurs (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 289). Dans la mesure où un texte de loi, une procédure ou un décret portant création d'une institution sont d'abord un agencement technique dérivant d'une histoire et d'une culture en plus de refléter un système de valeur, l'érection de la Commission des droits de l'homme s'inscrit à l'opposé de ces prérequis essentiels. Celle-ci apparaissant en priorité comme une tactique d'instrumentalisation de la forte demande sociale de justice. L'on comprend ainsi qu'elle reste bloquée à une existence statutaire alors même qu'elle constitue la preuve indéniable de sa difficile intégration au sein des stratégies individuelles de promotion et de protection des droits de l'homme. Si l'on ajoute l'arrimage – quoique feinte en partie – de cette Commission à un système international certes, mais non moins dérivé d'un ethos culturel différent, l'on comprend également sa faible capacité – à l'instar d'ailleurs de l'ordonnancement juridique global – « de pénétration et de mobilisation au sein des sociétés africaines. » (Badie, 1992 : 205).

Cette tradition autoritariste se poursuivra ainsi lors de l'élaboration des lois électorales. Elle n'est non plus absente dans la procédure qui aboutira à la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, tout comme elle reste le principal levain à partir duquel s'élèveront les institutions comme l'ONEL et Elecarn, au cours des années 2000. La constitution du 18 janvier 1996 qui semble également devoir son émergence de *pressions amicales* de la part des autorités françaises, apparaît comme une reprise de la Constitution de 1972 infiltrée d'autres textes tirés de l'avant-projet « élaboré à l'ombre de Joseph Owona, en lieu et place de la Commission issue de la Tripartite ». S'y trouve ainsi renforcé et réactualisé un présidentielisme adapté au contexte multipartite ainsi qu'une « multiplication d'institutions nouvelles empruntées hors contexte à la Constitution française et les concepts désintégrateurs d'autochtones et de minorités, en laissant tomber les quelques touches qui y marquaient de petits progrès vers un État de droit » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 155). Au bout du compte en tout cas, il appert que « le Cameroun ne s'est pas doté d'une Constitution garantissant les libertés et les droits de façon à conférer l'indépendance au judiciaire et l'initiative des lois et le contrôle de l'action du gouvernement au parlement » (*idem* : 442).

Suivant une lecture strictement politiste, le processus de démocratisation en cours au Cameroun prend un virage de plus en plus contrôlé par l'élite au pouvoir (Gazibo, 2010) soucieuse plus que jamais de préserver sa position hégémoniste. Ce qui amènera bon nombre d'observateurs à la conclusion d'une transition politique non-lieu dans son effectivité (Mehler, 1997). Il s'ensuit ainsi une logique du *statu quo* mise en exergue par un pouvoir

réactionnaire sur la volonté qualifiée « subversive » de la société civile et traduite par l'unilatéralité d'une transition menée d'un bout à l'autre par un gouvernement pourtant sérieusement ébranlé par une opposition inexpérimentée. Cette « "démocratisation autoritaire" », réalisée sous la férule du RDPC reconverti dès sa naissance en parti unique va se réaliser au mépris des exigences « principales de la procédure d'ajustement des structures de promotion et de protection des droits et libertés » (Donfack Sokeng, *in* Sindjoun, 1999 : 377).

Au même moment où se radicalisent les pressions sociales, le gouvernement va mener une vaste stratégie de musellement des pôles émergeant d'autonomisation, mais aussi d'extrapolation. Les journaux sont ainsi saisis, les mouvements durement réprimés, et les forces sociales étroitement contrôlées et retournées à travers la récupération progressive des différents « leaders » grâce à l'arme *irrésistible* du clientélisme et la corruption. Le procès même dit de « la liberté »¹⁴⁷ qui ouvre le bal de la nouvelle année 1991 laisse découvrir les apories et contours de cette nouvelle liberté acquise. D'abord que « les ordonnances de 1962 sur la subversion et sa répression ont été saucissonnées et incorporées au droit pénal sous forme d'incrimination pour fausses nouvelles susceptibles de nuire aux autorités publiques et à la cohésion nationale » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 69). S'ensuit aussi l'illégalité criarde des poursuites appuyées sur des lois fantômes et fixant d'avance le verdict dont les mots d'ordre semblent provenir des supérieurs hiérarchiques sous la pression des tenants du pouvoir exécutif.

Dans la pratique, on est en inégalité devant la loi face à des individus se réclamant de ces corps et les nouvelles lois votées en décembre 1990, par leur vague et les interprétations larges auxquelles elles se prêtent, ont consacré une justice de classe (*idem*, 70).

Aux yeux des nouveaux acteurs engagés dans l'espace public camerounais et dont les aspirations à la liberté et à l'autonomie ont sans cesse été bafouées par l'ordre dominant, il ne fait aucun doute que les règles juridiques d'alors ne constituent pas encore le droit véritable. Incidemment, ce dernier qui préexiste à la légalité va devenir un véritable objet de *recherche* qui va se discuter en permanence dans des discussions quotidiennes et au sein d'institutions créées à cet effet, telle la tripartite. Michel Villey ajoute à ce propos, quoique dans un contexte sociohistorique différent en dépit du repérage de certaines similarités abstraites,

¹⁴⁷ À la suite d'un virulent article écrit par Célestin Monga et adressé directement au président dans les colonnes du quotidien privé *Le Messager*, celui-ci sera arrêté et poursuivi avec le Directeur de publication du journal Pius Njawa.

que « parce que les règles décrivent le droit de façon toujours incomplète, on aurait tort de leur attribuer une *autorité* absolue » (Villey, *op.cit.* : 67).

Section II : Responsabilité de la coalition opposée au pouvoir et reprise « autoritaire » : un leadership politique doublement précarisé

L'évolution historique des droits de l'homme au sein de la société internationale semble démontrer que « la démocratie constitue le contexte adéquat d'interprétation et de justification des droits », qui de ce point de vue peuvent apparaître comme « l'un des instruments de l'autonomie démocratique » (Gérard, *op.cit.* : 125). Dans la perspective de Philippe Gérard, « l'accès des individus à l'autonomie requiert la satisfaction d'un ensemble de besoins essentiels, afin qu'ils disposent en principe de la capacité requise pour mettre en œuvre leurs droits fondamentaux » (*idem* : 136-137). En Afrique, l'accès à la libre disposition de soi, bien que verrouillé durant la double parenthèse coloniale et post-indépendance-autoritaire, semble être rendu possible par les mouvements de revendication démocratique de 1990 (Nguélé Abada, 1995 ; Minkoa She, 1997). Seulement, cette affirmation ne semble pas faire l'unanimité parmi les auteurs intéressés par les processus de démocratisation au Cameroun. Selon Luc Sindjoun par exemple, les mouvements de revendication des années 1990 seront imprudemment présentés comme des transitions démocratiques, avec une illusion de finalisme et de linéarité, de surcroît. Observant plutôt une crise permanente des rapports gouvernants/gouvernés et des rôles sociaux, le politologue camerounais en toute objectivité parvient à la déduction selon laquelle « de nouvelles normes et pratiques semblent difficilement émerger de manière plurivoque » (Sindjoun, 1999 : 2). Ce qui le conduit à avancer l'hypothèse séduisante de la *révolution passive*, rejoignant partiellement Adreas Melher qui, d'une manière encore plus acerbe, parlera d'une transition qui n'a pas véritablement lieu (*in* Daloz et Quentin, 1997), avant d'être lui-même rejoint par Mamoudou Gazibo qui avancera plus tard l'hypothèse d'une démocratisation contrôlée (Gazibo, 2010). À travers une perspective épistémologique quasi-similaire, la contribution de Fabien Nkot sur *Les zones grises de la légitimité scientifique en Afrique noire* (Nkot, 2002) querelle à son tour l'idée selon laquelle la décompression autoritaire observée en Afrique au cours de la décennie 1990 notamment, serait porteuse d'une rupture significative par rapport au discours légitimateur des États africains sur les Droits de l'homme. Dans le cadre de cette sous-partie, il convient d'abord d'appréhender le moment de démocratisation comme une temporalité de crise politique (Dobry, 1992). Et en tant que tel, le processus de transition politique observé apparaît davantage sous la forme d'une dynamique de co-production et d'hybridation des

processus politiques et sociaux. À cet effet, acteurs centraux et non centraux semblent rentrés dans une même *épistémè* dont les effets induits de leur confrontation historique sont encore loin d'avoir épuisé leurs stocks respectifs. C'est dire que nous restons dans une dynamique conjoncturelle fluide et plurielle au sein de laquelle *l'histoire que nous faisons* (Jacquemain et Jamin, 2008) reste pour beaucoup à écrire. C'est cette réalité complexe que la présente section se propose de présenter quelques-uns des aspects structurants.

Paragraphe 1 : Les formes d'agencement d'une démocratisation sous contrôle : première forme de précarisation politique

L'une des premières conséquences du refus de renoncement par la coalition au pouvoir aux procédés autoritaires, est le dévoiement du processus de démocratisation de son idéal sociétal. L'on assistera, de manière objective, à une « transition » contrôlée de bout en bout par une classe politique manifestement résolue à ne céder aucun pouce de souveraineté aux forces sociales adverses. Ce qui se traduit par l'instrumentalisation des normes juridiques et la confiscation des cadres institutionnels sensés canaliser les aspirations populaires légitimes. Le modèle de démocratisation ainsi enclenché va se détourner du champ de créativité sociale, consciente de la finalité propre d'une démocratie dynamique et intégratrice de la totalité de ses conditions d'émergence. Dans la mesure où « c'est à l'intérieur des structures opérationnelles de la démocratie que se développe un ethos civique qui reprend et recompose les mentalités, la culture, les traditions, les historicités comme ses conditions nécessaires mais non suffisantes » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 10). Ce maintien *by forcing* d'une culture politique monopolistique par l'élite au pouvoir va nécessairement être assorti d'un environnement malsain. Mais aussi, ce dernier ne l'est que du fait d'un déficit de créativité professionnelle et de vision stratégique à long terme, de la part de certaines forces sociales opposées et/ou opposables à l'État.

A. L'emprise du pouvoir dominant sur les procédures électorales post-1990

1. Le monopole du calendrier et des procédures électoraux par le Président

L'emprise hégémoniste sur les procédures électorales est le domaine où la dimension grotesque du processus de démocratisation contrôlée apparaît dans toute sa clarté. Au mois de mars de l'année 1992, le gouvernement va anticiper les élections législatives, non sans avoir au préalable bafoué, le 5 décembre 1991, la promesse importante de la Tripartite en votant unilatéralement une loi fixant les conditions d'élection des députés. Non seulement il infiltrera

une disposition inconstitutionnelle flagrante aux conséquences « mortelles » pour le processus de démocratisation, à savoir l'exclusion des candidatures indépendantes¹⁴⁸. Mais en plus, les germes d'un conflit civil endémique vont être plantés par cette initiative martiale qui pousse abusivement le peuple à la marge de la participation citoyenne effective en instaurant la dictature de parti et la prééminence du Ministre de l'administration territoriale sur le processus électoral. La réaction d'anciens membres de la Tripartite, hommes d'église et esprits indépendants dès janvier ne changera pas grand-chose. L'association du cardinal Christian Tumi et Charles Njika, respectivement archevêque de Douala et Président de l'Union des églises baptistes du Cameroun, aux honorables citoyens que sont Paul Soppo Priso, Cristian Tobie Kuoh et William Eteki Mboumoua, afin d'exprimer une commune inquiétude, n'arrêtera pas le gouvernement résolument engagé dans sa marche vers la reconquête monopoliste. Même le suivi depuis Bamenda par John Ngu Foncha et Salomon Tandeng Muna, de leurs homologues de Douala et de Yaoundé qui souhaitent prévenir les germes conflictuels pouvant provenir de cette élection illégalement anticipée, n'aura non plus aucun effet sur la coalition au pouvoir.

Le rituel d'anticipation des consultations électorales va être réitéré lors des présidentielles d'octobre 1992. Celui-ci en effet s'opère à son tour à travers un scénario savamment orchestré. Une délégation d'hommes d'affaires conduite par Tchanque et Fotso Victor va ouvrir le bal en demandant au chef de l'État d'anticiper des élections. Ensuite suivront d'autres personnalités traditionnelles et surtout politiques, comme Yao Aïssatou et Charles Doumba. Bien évidemment, ces *demandes* seront naturellement acceptées par le Président Biya qui à travers une mise en scène lors d'une brève allocution télévisée le 25 août 1992, va « modifier les conditions d'écoulement de la conjoncture politique en réorganisant l'agenda électoral » (Owona Nguini, *op.cit.* : 740).

Comme si l'anticipation abusive sur l'échéance électorale était insuffisante, le déroulement proprement dit des premières élections présidentielles de l'histoire politique du Cameroun sera à son tour parsemé de pratiques frauduleuses et monopolistes principalement orchestrées

¹⁴⁸ Fabien Eboussi Boulaga va ainsi s'appesantir sur les conséquences néfastes d'un tel acte : « Il suffit que des individus obtiennent administrativement le statut de parti, pour avoir le pouvoir de mettre hors-jeu le peuple. Ils reçoivent et perdent leur mandat du parti. Et celui-ci peut entrer dans les combinaisons avec le régime, former des coalitions en fonction des intérêts de ses dirigeants. Comme on l'a dit, nous entrons dans l'ère de la dictature des partis. Le destin de la Nation est livré, par eux, à l'Exécutif, notamment au ministre de l'Administration territoriale, qui a la haute main sur tout le processus électoral, et les tient à sa merci. Il suffit d'en déstabiliser les hautes instances, par le débauchage, la corruption, la division. » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 100).

par l'élite au pouvoir. À l'issue de ces élections, l'arrêt de la Cour proclamera la victoire de M. Paul Biya avec 39,17% des voix (1 185 466 voix) devant M. Fru Ndi (35,96% et 1 066 602 voix), Maïgari Bello Bouba (19,21% et 596 887), Adamou Ndam Njoya (3,62% et 107 411 voix), Jean Jacques Ekindi (0,79% et 23 525 voix) et Hygin Pierre Philippe William Ema Otu (0,42% et 12 545 voix). La Cour suprême, à l'instar du parlement et des autres institutions étatiques, va se présenter lors des élections présidentielles d'octobre 1992 comme un *géant aux mains liées*. Évitant de se prononcer sur le fond des irrégularités ayant entachées le processus électoral, la plus haute institution juridictionnelle camerounaise va bricoler un compromis avec un positivisme rigide se référant au cadre législatif du 17 septembre 1992. Cette attitude prudente vis-à-vis du pouvoir et de la coalition dirigeante ne manquera pourtant pas d'être critiquée par le Ministre de la Justice Douala Moutomé (*idem* : 772).

En juillet 1994, le Président va unilatéralement proroger le mandat des conseillers municipaux de 18 mois. Ce qui va provoquer des critiques provenant des hommes politiques liés aux formations d'opposition, et de certains journaux d'opposition. Ces différentes dénonciations ne changeront néanmoins pas grand-chose dans la mesure où il faudra attendre janvier 1996 pour assister aux nouvelles élections municipales. Élections au sein desquelles d'ailleurs le RDPC sera le seul parti à pouvoir présenter ses listes au sein des 336 communes, tandis que des formations d'opposition comme l'UNDP et le SDF accuseront le pouvoir d'avoir abusivement disqualifié certaines de leurs listes. Au terme de cette élection, le RDPC préservera sa position prépondérante avec 219 sièges (65 %). Le SDF 62 (18 %), l'UNDP 29 communes (8,6 %), l'UDC 9 communes, l'UPC 5, et l'UFDC 2.

C'est dire à quel point il ne fait aucun doute que ces différentes évolutions normatives et procédurales vers un environnement sociopolitique supposé plus libéral, ne renverseront pas véritablement « les expressions constitutionnelles de la démocratie hégémonique caractérisées par la prévalence de la position présidentielle dans l'ordonnement juridique du régime politique camerounais consacré en janvier 1996 » (*idem* : 1073). Les dynamiques politiques et économiques spécifiques au modèle de libéralisation enclenché dès 1991 au Cameroun ont, au-delà des opportunités créées, « contribué aux processus de déconstruction de l'Etat en affectant les capacités arbitrales de maîtrise du monopole de la violence légitime et de canalisation de ses virtualités de conversion en "crime organisé" » (*idem* : 1100). Mieux, la configuration socio-politique orientée depuis la veille des élections de 1997 serait à l'origine du renforcement observé lors des élections présidentielles de 2011 et sénatoriales de 2013, d'une *semi-démocratie passive et évolutionnaire* à la camerounaise. Plongeant la société

politique globale dans un environnement précaire et hostile à « une stabilisation légitime pluraliste de nouvelles “ formes politiques de la grandeur ” pouvant établir de solides “ compromis pour le bien commun ”, évitant la généralisation des tensions » (*idem* : 1103).

2. La mainmise « abusive » du gouvernement sur les institutions et organes de la République

Lors du déroulement des élections du 1^{er} mars 1992 (premières pluralistes depuis 1964), des considérations d'opportunités vont l'emporter sur le respect littéral de la légalité électorale. À l'issue de ces élections pourtant marquées par l'absence du SDF, de l'UDC et de l'UFDC, les électeurs en dépit de la victoire du RDPC¹⁴⁹ - elle-même assez contestée par les autres partis politiques – ne manqueront pourtant pas de remettre le monopole parlementaire du parti au pouvoir en cause. Contraignant ainsi l'élite au pouvoir à engranger une démarche d'ouverture à une nouvelle expérience qu'est la composition avec les autres, n'ayant pas pu obtenir la majorité absolue. Le déroulement même de ces législatives appuyée sur une loi électorale dépourvue d'une commission électorale indépendante responsable de l'organisation et de la conduite des élections, fait état de falsifications diverses des résultats par les sous-préfets (à qui la loi électorale confère des pouvoirs étendus via les préfets) au profit du RDPC, le bourrage des urnes, et autres pratiques monopolistiques consolidant l'héritage autoritaire. À l'arrivée, ces élections n'auront rien changé sur les fondements même de la pratique politique au Cameroun, les mêmes couacs et dérapages demeurant fortement enracinés. À nul moment au cours de la procédure électorale, l'on verra le législatif parvenir à contrebalancer, ne fut-ce que symboliquement, le pouvoir exécutif. Quant au judiciaire, c'est à peine s'il lui est reconnu une existence quelconque, excepté peut-être la lecture des procès-verbaux qui lui sont quasiment imposés à travers une procédure de désubstantialisation de son autorité légitime. L'opposition elle-même semble réduite à l'impuissance au final, devant les énormes moyens logistiques mis en place par la machine présidentialiste. En bref, la principale leçon tirée de ces élections est que le Cameroun demeure bel et bien dans un système de parti unique de fait.

À travers la maîtrise de l'échéancier électoral et la mainmise sur les institutions supposées organiser et traduire la volonté populaire exprimée par l'acte symbolique qu'est le vote, le gouvernement mis en difficulté par l'élan généralisé de contestation va opter pour les procédés autoritaires de démocratisation. C'est en cela que les élections de 1992 vont mettre la faible légitimité des dirigeants réélus à nu, non sans entraîner le « développement d'un

¹⁴⁹ Officiellement, le RDPC va remporter avec 89 sièges, contre 51 pour l'UNDP, 20 pour l'UPC et 6 pour le MDR.

climat de confrontation et de violences entre le régime et certaines régions ou certains groupes d'opposition » (Pommerolle, *op.cit.* : 75-76). À l'origine même de ces violences, se trouve également l'affectation de l'organisation desdites élections au MINAT dont le chef est une figure de proue du dispositif politique autoritaire en place. À travers donc son emprise sur les préfets et les sous-préfets, le Ministre de l'administration territoriale camerounais va contrôler la fraude électorale de bout en bout au profit du Président sortant.

L'on comprend alors pourquoi la mainmise du RDPC sur l'administration aura également eu des conséquences sur le vote des fonctionnaires. Lors des deux consultations législatives et présidentielles de l'année 1992, plusieurs fonctionnaires seront contraints de voter le RDPC et le chef de l'État. Dans le département du Mayo Kani (Nord) par exemple, les critiques en privé des agents de la fonction publique mis sous contrainte par les supérieurs hiérarchiques n'empêcheront pas un alignement de fait à cette nouvelle norme imposée (Shilder, 1993 ; Pigeaud, *op.cit.* : 73-74). Ce qui s'observera en outre sur le terrain, c'est le déroulement d'un double scrutin législatif et présidentiel séparé de quelques mois, mais marqué dans l'ensemble « par l'intervention importante mais non exclusive du *‘vote régional contextuel’* dans la *‘mobilisation latente des électeurs’* par les entrepreneurs politiques, l'intervention ayant contribué à la segmentation du marché politique par *‘l'instrumentalisation de l'ethnicité’* » (Owona Nguini, *op.cit.* : 785).

Les élections municipales maintes fois reportées du 21 janvier 1996 n'échapperont non plus à l'ingérence et au contrôle serré du MINAT. Il s'ensuit comme d'habitude un usage abusif des moyens financiers et logistiques de l'État, les votes multiples avec une carte, de falsifications grossières et impossibles à dissimuler, la disqualification de listes gagnantes due aux surprises électorales, et les violences classiques qui ne manqueront pas de la partie. L'une des grandes nouveautés de cette élection reste l'important contentieux post électoral, qui verra plusieurs organisations politiques aller cogner aux portes du judiciaire dans l'espoir d'être rétribué de leurs sièges arrachés par le parti hégémon (Olinga, 2000). L'autre nouveauté essentielle quoique prévisible concernera les revers déterminants infligés par le SDF au parti monopoliste dont les calculs dynastiques de ses notables vont s'effondrer à Douala comme à Yaoundé (Mouiche, 2005). Mais prises globalement, le bilan de ces différentes consultations électorales observées au bout de cinq années, quant au développement politique institutionnel du Cameroun semble indiquer que :

Ce qui surviendra ne sera ni la suite ni l'aboutissement d'une quelconque "transition", mais bien plutôt d'une "saison d'anomie" et d'involution. Il s'agira d'abord uniquement d'un lourd fardeau à traîner encore où à porter hardiment, fait d'endettement, de disette, du délabrement des patrimoines et du tissu social, de laissez-faire et de délinquance (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 163).

En 2006, Abel Eyinga expliquera ainsi dans les colonnes du *Messenger* comment les sous-préfets font les élections au Cameroun. Selon lui, ces derniers disposent toujours de procès-verbaux vierges, qu'ils remplissent secrètement au mépris de la vérité des urnes révélée par les procès-verbaux officiels qui leurs sont rapportés¹⁵⁰. Ayant entre autres pour consignes d'appliquer tacitement la volonté du Président et la défense de son parti, les magistrats de leur côté également demeurent incapables de réparer les torts causés à l'opposition à la suite des opérations frauduleuses organisées par le RDPC lors des consultations électorales. Le président de l'Alliance des Forces Progressistes (AFP), Me Bernard Muna, va ainsi refuser de déposer un recours en dépit des irrégularités criardes observées lors des élections législatives de 2007. Cette figure pourtant respectée du barreau camerounais et porte-parole de ce parti créé par les dissidents du SDF, par expérience, en donnera une explication basée sur un constat simple : « Je ne vais pas perdre mon temps (...) Le système judiciaire est tout aussi corrompu que le reste »¹⁵¹. Mais au-delà du système judiciaire, c'est en réalité l'environnement politique dans son ensemble qui apparaît fortement précarisé.

B. Un environnement politique « malsain »

1. Manifestations et résultats des choix politiques « rétrogrades »

Une atmosphère politique obscure plus profonde va s'implanter au Cameroun sous le couvert des pratiques monopolistes relevées plus haut. Cette réalité obscurantiste qui participe insidieusement de la mise à l'écart définitive d'une perspective d'alternance pacifique, n'en est pas moins présente dans tous les faits et actes politiques observés. Elle est présente à travers les mesures d'amnistie présidentielle du 30 mars 1991, qui seront définies de manière à voiler l'impact des pressions organisées par les acteurs politiques de l'opposition, et donc à apparaître comme des grâces relevant de la *bienveillance* présidentielle. Et pourtant, ce sont elles qui permettront à la coalition dirigeante « de procéder à des actes politiques de détente pouvant permettre à ses réseaux-clés de tenter de renforcer sa base en obtenant des soutiens de groupes extérieurs au régime pour la conservation de la maîtrise du changement politique de la transition démocratique » (Owona Nguini, *op.cit.* : 575).

¹⁵⁰ *Le Messenger*, le 19 septembre 2006.

¹⁵¹ Pigeaud, *op.cit.* : 79.

L'environnement politique malsain en promotion est d'abord la conséquence d'une solution autoritaire imposée par le gouvernement en vue de la résolution de la crise. Laquelle résolution trouvera à son tour une réciprocité au sein de certains groupes d'opposition. Le 13 juillet 1991, Gilbert Andzé Tsoungui, Ministre de l'administration territoriale, va dissoudre 6 associations parmi lesquelles se trouvent Cap-Liberté (Comité d'Action Populaire pour la Liberté et la Démocratie), l'OCDH (Organisation Camerounaise des Droits de l'Homme) et *Human Right Watch* du Pr. Ambroise Kom. Le 15 juillet 1991, une nouvelle émeute a lieu à Douala sous l'instigation des sociétaires de Cap-Liberté menés par Dominique Djeukam Tchameni. À travers cette violente manifestation, les pouvoirs publics vont véritablement cerner le niveau d'anthropologie élevé de la colère populaire (Monga, 1994), démontrant la disposition de certains réseaux de la contestation à une opposition violente aux forces de l'ordre évoluant pourtant déjà dans le cadre des commandements opérationnels (Owona Nguini, *op.cit.* : 627). En effet, des groupes d'opposition et des réseaux de contestation vont émerger de partout dès le mois d'avril 1991, et laisser libre court à une confrontation bipolaire entre les *villes mortes* et les *commandements opérationnels*. Ces derniers sont entendus comme des ressources coercitives mobilisées dès le 16 mai 1991 par le chef de l'État camerounais en vue de neutraliser la généralisation des mobilisations contestataires et émeutières qui opèrent un peu partout au Cameroun sous les labels de « villes mortes » ou de « pays mort ». Des commandants opérationnels seront ainsi nommés et affectés à cet effet dans des points « chauds », au même moment que Fochivé est ramené à la Sureté nationale.

L'option prise pour l'instauration d'un environnement politique rétrograde, plutôt que de céder aux impératifs de démocratisation véritable, explique aussi le refus d'organisation d'un espace plus favorable à la discussion critique. Si Paul Biya refuse l'organisation de la Conférence nationale souveraine revendiquée, ce n'est certainement pas, comme il le martèle dans un discours retransmis sur les ondes audiovisuelles et radiophoniques, parce qu'elle serait *sans objet* – et encore. Le chef de l'État et sa coalition redoutent surtout ce grand forum qui prenait des formes apparentées à un *coup d'état civil* qui leur aurait dépossédé de l'essentiel de leurs prérogatives. L'ayant comprise et cernée, la coalition dirigeante va tout bonnement opposer une démarche de résistance féroce à ces dynamiques de fluidité politique en limitant le « décloisonnement des espaces politiques de confrontation » (*idem* : 671). Suite à ce refus de la Conférence, c'est tout le territoire camerounais qui va s'embraser pour écrire l'une des séquences les plus sombres de son histoire.

Comme un peu partout ailleurs en Afrique, les élections législatives et présidentielles de 1992 au Cameroun ne manqueront pas de susciter des controverses sur leur régularité, tout en relevant les difficultés éprouvées par les acteurs en charge de conduire ces régimes vers le pluralisme politique. La nature des résultats ne jette pas seulement le doute sur la capacité interne de solutionner le problème de transition d'une manière dynamique et stable. Elle inquiète également sur le potentiel intrinsèque de liquidation de la tradition autoritariste et hégémoniste par les acteurs locaux. Ce qui mettra davantage en relief le caractère hybride et vertigineux du régime camerounais soumis à un impératif amorcé de démocratisation, mais fragile et inachevé au demeurant.

2. La traduction concrète des pratiques politiques « vulnérables »

À première vue, l'issue de la Tripartite semble avoir débouché sur une détente capable de déboucher sur un véritable contrat social, si l'on juge à partir de la cessation des « villes mortes », de la promesse de libération des « prisonniers », ou de l'acceptation du projet d'élaboration d'une nouvelle constitution. Mais en réalité, c'est plutôt une nouvelle ère de reconsolidation du pouvoir autoritaire à l'ombre des incantations sur la démocratie qui se prépare. Reconsolidation qui elle-même va être facilitée par les apories propre au mouvement contestataire qui sortira fractionné de cette rencontre, en plus du fait que bon nombres des figures de proue de la résistance (comme Yondo Black) sont restés en dehors de celle-ci. Où l'on verra d'ailleurs des personnalités naguère fétichisées par la presse privée devenir subitement des « prostitués » à l'instar de Ndam Njoya et Eboua, « accusés d'avoir été corrompus par les acteurs du régime de M. Biya » (*idem* : 650). Dans le même sillage, l'initiative de légalisation de l'UPC par Dika Akwa et Kodock, sera violemment critiquée par Ndeh Ntumazah et Samuel Mack-Kit qui la percevaient comme une « *traîtrise* » (*idem* : 659). En bref,

Les luttes internes de l'UNDP comme celles de l'UPC ou du RDPC rendaient compte du faible développement des procédures de concertation au sein des structures dirigeantes de ces partis montrant les caractéristiques de présidentialisation de l'organisation de ces formations, en dépit des éléments de transition démocratiques (*idem* : 663).

En dépit de l'imposition dans l'agenda politique des problèmes de fond de démocratisation au Cameroun, la mise en place d'un cadre favorable à l'épanouissement des droits humains va une fois de plus rencontrer une série d'obstacles dus principalement aux velléités monolithiques du régime en place déterminé à ne rien céder de « son pouvoir ». De fait, l'on

débouche progressivement à la suite de cette situation conflictuelle, au creusement du déficit de communication entre les différentes catégories sociales et groupes stratégiques, contradiction qui laisse libre cours à l'exécutif de contrôler étroitement le processus démocratique. Ceci étant favorisé par l'atomisation criarde d'une société ethnicisée et peu préparée à affronter l'édifice systémique en place. Ce qui favorisera la perpétuation de la répression inaugurée depuis les fondements de l'État, mais aussi la radicalisation sociale.

La coalition dirigeante va largement s'appuyer sur son stratège sécuritaire Jean Fochivé pour déstabiliser la Coordination de l'opposition, grâce au développement d'un large réseau d'indics. C'est ainsi par exemple que la Coordination de l'opposition naissante à Bamenda sera infiltrée jusqu'à la moelle épinière par les services – informels et formels – de Jean Fochivé. Opérations qui très souvent débouchent sur l'établissement pernicieux des pratiques de rancœur et autres règlements de compte sans scrupules, au sein des liens de socialité. L'on verra ainsi untel soi-disant étudiant accusé untel autre au cours d'un grand forum d'appartenir au CENER, afin de l'exposer à la vindicte populaire. Avant de revoir le même accusateur lui-même dans l'enceinte du grand patron de la police politique, et justifiant, en coulisse, cet acte par une volonté de vengeance personnelle, en même temps qu'il accomplit une basse besogne pour le compte du grand patron¹⁵². Tous les moyens sont ainsi bons non seulement pour acheter les consciences, mais aussi pour se détruire mutuellement tout en accentuant le processus de précarisation de son environnement personnel d'évolution et de réalisation. L'argent agirait comme une arme par excellence de séduction et d'achat des consciences, mais aussi comme un stimulant et facilitateur des pratiques d'infiltrations dans l'entourage intime de la personne convoitée. L'on apprend ainsi qu'une simple angine d'un proche de cette dernière peut miraculeusement se retrouver diagnostiquée comme une pathologie grave nécessitant une évacuation, dans l'unique but de le rendre vulnérable, et par ricochet, plus sensible à l'offre proposée par le super patron de la police politique camerounaise (Fenkam, *op.cit.* : 58).

Jean Fochivé n'aménagera aucun stratagème et ne reculera devant aucune manœuvre aussi funeste soit-elle, pour parvenir à ses desseins. Symbole de la terreur au Cameroun, il est également un spécialiste avéré du simulacre, en même temps qu'il incarne le processus de *luciferisation* de la société entière. C'est ainsi par exemple que lors d'une consultation

¹⁵² L'on finit par entendre le grand patron parlant de ses indics, affirmer des propos tels que « Ces enfants ont fait du beau travail. Ils sont venus me voir avant 18 heures. Je leur ai remis leurs enveloppes. Je les croyais partis mais ils ont certainement été retenus par l'odeur du buffet. Vous savez l'Africain, c'est son ventre qui le perdra » (Fenkam, *op.cit.* : 51).

électorale et suite au désistement des principaux partis concurrents que sont le SDF et l'UDC, Fochivé dans sa région natale, celui-ci mobilisera son entourage familial pour trouver des connaissances pouvant constituer une liste de l'UPC, ce parti étant peu enraciné dans le département du Noun. L'objectif étant de fabriquer l'impression d'un multipartisme inexistant et dont il contribue en réalité à bloquer l'émergence, mais également de déjouer les observateurs internationaux dont la présence se trouverait fort gênante (*idem* : 36). Fouban assistera ainsi à une véritable mise en scène organisée par le patron historique de la police camerounaise, simulacre électoral au sein duquel il va enrôler tous ses proches – amis, collaborateurs, neveux, frères et sœurs. Jouant la carte de la dette symbolique que lui doivent ces derniers, Fochivé va s'engager dans une opération d'achat des consciences dans l'unique objectif de maintien aux affaires. Aussi son engagement sera-t-il sans faille dans le soutien d'un régime visiblement moribond, en exploitant à fond la terreur inspirée par sa seule présence. Le témoignage de son neveu dévoile ainsi quelques aspects de ce personnage pas toujours facilement saisissable :

Mon oncle, dans ses grands travaux d'hercule – comme Issiaka et moi appelions tous ses coups fourrés – avait exploité toutes les erreurs d'une opposition encore inexpérimentée. Une opposition qui avait montré ses limites lors de cette légendaire conférence tripartite où elle s'était laissée désarmer sans une contrepartie concrète (...). Il manipulait tout le monde à sa guise et s'en amusait (...). Il en faisait un peu trop : mon oncle avait cassé l'opposition. Il s'était infiltré dans la Coordination des partis d'opposition et des associations et avait semé la zizanie. Il avait manipulé les associations estudiantines. Il avait retourné les meneurs d'hommes (*idem* : 39).

La période post-électorale sera jonchée de turbulences qui vont pratiquement fragiliser la société camerounaise durant deux années interminables. Entre le recours à la revendication de la Conférence nationale par le SDF et la proposition d'un large débat national par le Président, en vue de réfléchir sur le projet de révision constitutionnelle. Entre la reprise hégémonique (dont la nomination de nouveaux généraux en constitue l'un des facteurs marquants) et la recrudescence des pratiques de désobéissances civiles. Entre la radicalisation d'une certaine presse indépendante et l'ingérence des sociétés étrangères sur le potentiel naturel du Cameroun. Les pratiques de règlement de compte ne manqueront pas également à ce rendez-vous post-électoral. M. Kadji Defosso, soupçonné d'avoir financé la campagne électorale du SDF, va ainsi voir l'une de ses sociétés, l'UCB (Union Camerounaise de Brasseries) mise sous scelles juste après avoir été l'objet de mesures fiscales draconiennes en décembre 1992. Cet acte gouvernemental considéré logiquement dans les milieux de l'opposition comme des mesures de « rétorsion politiquement motivées », et qui est loin d'être isolé, va susciter des

accusations et dénonciations du SDF et des autres groupes opposés au régime (Owona Nguini, *op.cit.* : 951 & 952).

Au bout du compte, il appert que si les vies humaines continuent à être supprimées au lieu d'être protégées par le droit, c'est aussi du fait d'un faible suivi des engagements publics pris par le pouvoir politique en faveur des droits de l'Homme. Ce déficit impacte sur les mesures de protection des populations. C'est lui qui est aussi au cœur de la mauvaise ou de la non protection des droits de l'homme. Dès lors, ceux-ci prennent une connotation politique susceptible d'assimiler toute tentative de revendication à la déstabilisation. C'est par le biais de cet artifice que la lutte pour les droits de l'homme en contexte autoritaire a toujours été une opportunité de réactivation de la « raison d'Etat » et de maintien permanent de l'état d'exception par l'élite au pouvoir. Et il en sera toujours ainsi tant que la texture sociale continuera à être effilochée. Car à regarder les pratiques politiques en cours de près, on relève également une grande responsabilité des acteurs de l'opposition politique et de la sphère dite civile, dans cette expérience de déformation et de bifurcation du processus de démocratisation.

Paragraphe 2 : La responsabilité politique de la coalition opposée au pouvoir dominant : seconde forme de précarisation du politique

Avec l'avènement des transitions politiques, plusieurs dispositions de la légalité d'exception vont se voir remplacer par des dispositions juridiques internes plus sensibles à la promotion et à la protection des libertés. Même si leur garantie va se trouver fortement limitée par des réminiscences autoritaires qui ne seront pas vraiment évacuées, ces dispositions libérales n'en seront pas moins renforcées par le développement exponentiel du droit international dont la ratification des traités s'impose aux États nationaux comme une condition essentielle d'accès à la légitimité internationale. S'il est vrai que de nombreux instruments internationaux en matière des droits de l'homme « ne comportent que de faibles garanties d'effectivité » (Gérard, *op.cit.* : 178), il n'en demeure pas moins qu'une certaine ouverture à l'international va décongestionner l'ordre autoritaire postcolonial et favoriser un environnement interne relativement propice à une meilleure promotion et garantie desdits droits. Le sort des droits de l'homme et du développement politique ne dépend dès lors plus seulement des options gouvernementales qui s'opérationnaliseraient dans un champ social vierge. Celui-ci dépend aussi largement, sinon essentiellement des réponses apportées par des acteurs non gouvernementaux évoluant à la marge de la boîte noire décisionnelle officielle. Ce sont ces

réponses sociales fortement politisées à l'échelon interne, qui en réalité apportent la touche définitive au sens et à la signification du processus de démocratisation, dans un environnement où les acteurs dominants de l'État semblent toujours peu disponibles à rompre avec les pratiques monopolistes et clientélistes. Il convient donc de relever certaines limites des acteurs locaux dans leurs tentatives de saisir les opportunités offertes par la nouvelle temporalité pourtant favorable à l'impulsion d'un souffle nouveau à la dynamique des droits de l'homme et du développement politique.

A. Les incongruités propres aux partis politiques dits d'opposition

1. Un penchant excessif aux logiques clientélistes et patrimonialistes

Plusieurs tendances lourdes relevées au sein des pratiques de l'élite au pouvoir seront aussi repérées à l'intérieur des formations politiques de l'opposition. L'on remarquera à ce propos que des logiques clientélistes et patronales vont déboucher sur la déchéance progressive des partis d'opposition au profit du RDPC qui va d'ailleurs contribuer à leurs fissures. À titre illustratif, c'est à l'actif des luttes d'influences que M. Kodock va exclure Ndeh Ntumazah et Mayi Matip (plus sensibles à une alliance avec le SDF) qui critiquent ses accointances avec le RDPC. C'est également en recourant à la logique de patronage que Kodock va en outre neutraliser, puis exclure trois députés dissidents de sa formation. Bello Bouba entreprendra une démarche similaire envers son vice-président Amadou Moustapha et Issa Tchiroma suite à leurs nominations au gouvernement, sans son avis. Enfin, Fru Ndi dans la même logique va limoger Siga Assanga de son poste de secrétaire général du SDF, trahissant ainsi sa volonté de marginalisation des intellectuels dans son parti, au point de déstabiliser son équipe politique (Owona Nguini, *op.cit.* : 916-919).

Ces différents exemples cités de manière presque banale apportent pourtant des éléments de réponse à la rapide reprise autoritaire du parti au pouvoir dont la situation semblait loin d'être au beau fixe en 1990. Sans aucun doute, l'absence de cohérence et de vision professionnelle crédible de la part d'une élite politique d'opposition plus inclinée et séduite par l'accumulation matérielle et symbolique vidée d'un travail de fond, sera mise à profit par un pouvoir affaibli certes, mais toujours dispensateur agréé des prébendes. Cela explique qu'au sortir même des élections législatives de 1992, le RDPC en panne de majorité fera assez facilement alliance avec des députés du camp adverse. Ces derniers, obnubilés par la rente « alimentaire » seront ainsi dans l'incapacité directe d'y percevoir un retour au monopartisme de fait à travers l'enrôlement du parlement par le pouvoir exécutif dont la seule fonction est

d'entériner les projets et propositions de loi initiés principalement par le gouvernement. En panne de majorité absolue au sortir des élections et en dépit de la récupération des sièges dans des zones de grand boycott, le RDPC va néanmoins conclure avec le MDR et une faction de l'UPC « une alliance au terme de marchandages pécuniaires sans plate-forme politique, qui restaure un monolithisme de fait et étale au grand jour la distribution en butin des agences publiques et des départements ministériels » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 237).

Le gouvernement dans le but de séduire la partie adverse va brandir l'arme de la corruption pour susciter des engagements à son projet hégémoniste. L'appât utilisé sera en effet 500.000.000 de francs proposés le 7 janvier 1992 par le Président comme partage aux partis acceptant de participer aux élections. Une déchirure immédiate va s'opérer au sein de l'UPC « légalisée » entre le président Ndeh Ntumazah préconisant l'abstention aux élections, et le secrétaire général Augustin Frederick Kodock qui en plus « reçoit un appui décisif de l'Administration territoriale pour paralyser et bâillonner ses adversaires, tous ceux qui lui dénie la représentativité » (idem : 100). Déjà, l'acceptation des listes déposées par M. Kodock au compte de l'UPC légale au-delà des délais prévus par l'article 76 alinéa 1 de la loi électorale du 16 décembre 1991, ne constitue qu'un cas, parmi plusieurs, d'attestation de ce processus d'enrôlement passif de l'opposition politique camerounaise. Trois jours auparavant, une crise au sein de l'UNDP s'était soldée par l'éviction de son président Samuel Eboua au profit de Maïgari Bello Bouba de retour d'exil.

John Fru Ndi de son côté semblera à première vue se distancier avec l'arrivée d'une grande vague de personnalités provenant de tout bord. Des transfuges du RDPC comme Charly Gabriel Mbock (ancien chargé de mission au Comité central du parti présidentiel), et Enoh Ebai Namme (président démissionnaire de l'organisation des jeunes du parti gouvernemental), vont lui permettre par exemple d'élargir sa base électorale au-delà de l'unique giron anglophone. Et en plus de l'appui de personnalités du monde des affaires (Henry Akumbe Njiwah et Philippe Che), le leader du SDF aurait également bénéficié du soutien d'anciens membres du gouvernement tels Sanda Oumarou (ministre des postes et télécommunication de 1988 à 1992), Garga Haman Adji (ministre de la Fonction publique de 1990 à 1992), ou encore Claude Tchepanou (ministre des Transports et des Travaux publics de 1989 à 1990). Mais alors qu'il pouvait s'appuyer sur ces stocks pour orienter différemment son modèle d'accumulation de ressources politiques (Lacam, 1987), M. Fru Ndi va plutôt élaborer des stratégies de patronage davantage sensibles aux logiques d'accumulation personnelle et d'appétence patrimoniale dévergondée propre au *big man* (Médard 1987 ; Laurent, 2000 &

2013). À l'instar des dirigeants au pouvoir, Fru Ndi fera de son parti un instrument de mise en scène de ses penchants clientélistes et patrimonialistes dont les différents aspects se dévoileront de manière progressive aux yeux des observateurs et militants. C'est la raison pour laquelle de grandes figures comme Mongo Beti, Fabien Eboussi Boulaga, et bien d'autres éminents intellectuels et hautes personnalités des mondes économiques, politiques et spirituels, pourtant séduit par le courage originel du *chairman*, vont par la suite se démarquer du SDF. Même les militants dits de la base finiront par se lasser du double jeu de leur leader dont les actes ne cesseront de contredire les promesses. Surtout, bon nombre à l'interne vont se retrouver frustré par le modèle de gouvernance des activités du parti, plus apparenté à une forme peu subtile de gestion familiale où prédominent les logiques de sang et de sensibilité primaire. En guise de couronnement, il s'observe globalement que le style de domination du SDF ne manque pas de contenir des « éléments de patrimonialisme indiqués par la rhétorique de la parenté présente dans certains des chants populaires déclamés dans les meetings de ce chef de parti, et exprimant la joie qu'ont les enfants d'accueillir leur père » (Owona Nguini, *op.cit.* : 903).

2. Une faible culture professionnelle et stratégique

À la différence des revendications pour le multipartisme observées par exemple au Kenya, la faible épaisseur historique et la fragilité des bases organisationnelles, des structures de mobilisation, des supports de communication et des ressources mobilisées par des groupes sociaux et professionnels camerounais, auront également une responsabilité dans l'échec de l'élan populaire de contestation du régime. Ces différents groupes aux intérêts pourtant convergents et partageant le plus souvent un même passé contestataire, vont après les premières revendications spectaculaires, demeurer faiblement structurés et très peu organisés. Si l'on se limite au niveau des partis d'opposition qui par exemple vont afficher un silence étonnant de ses figures en vue face aux limites des réformes législatives de novembre et décembre 1990, l'on retient simplement qu'aucun parti d'opposition n'est porteur d'une capacité stratégique de projection à l'échelon national et/ou susceptible de challenger véritablement avec le parti au pouvoir sur différents fronts (Pommerolle, *op.cit.* : 47 & 49).

En effet, l'emprise étatique sur les différents canaux de légalisation des partis va également permettre aux pouvoirs publics de casser l'élan historique toujours en vigueur du parti leader du mouvement nationaliste au Cameroun. En abusant de son pouvoir administratif d'homologation en vue d'officialiser les organisations politiques, les acteurs de la coalition

dirigeante vont ainsi favoriser et accélérer le projet d'exploitation pernicieuse des armoiries et emblèmes du parti de Ruben Um Nyobè et de Félix-Roland Mourié. C'est à cet effet que le président Dika Akwa et le secrétaire général Augustin-Frédéric Kodock de la branche dite « légale », bénéficieront de l'appui des pouvoirs publics pour légitimer leur entreprise d'exploitation des labels associés à l'UPC originelle. Ceci au détriment d'autres partisans et représentants légitimes de cette formation politique historique, tel M. Ndeh Ntumazah et le médecin Samuel Mack-Kit ; mais également d'autres courants et tendances désireux de bénéficier d'une telle reconnaissance, à l'instar des acteurs du MANIDEM conduits par M. Anicet Ekane (*idem* : 574).

Dakole Daïssala, leader du MDR, ne manquera pas de saisir l'opportunité du vent de l'Est pour jouer sa carte personnelle, toujours au détriment d'un projet de société global orienté sur le long terme. Le leader kirdi va profiter de sa nouvelle posture au sein de l'élite dominante pour placer ses clients au sein des mairies de sa région. Cette stratégie ne lui permet pas seulement de consolider ses positions dans sa propre machine politique. Elle lui assure également une certaine pérennité au sein de l'élite nationale en bénéficiant de l'efficacité avérée du déploiement au sein de la périphérie de son offre clientéliste. Exprimé autrement, l'investissement politique opéré par le patron du MDR sera étroitement lié à l'instrumentalisation qu'il fera de la posture historique de dominés qui longtemps aura assujéti les terroirs Toupouri, Massa et Moundang à l'hégémonie des Peulh. Dakola Daïssala ne résistera ainsi guère à l'envie de manipuler ces différents affects de ressortissants longtemps marginalisés et qui espèrent « obtenir par le soutien à ce parti, l'accès à un médiateur et à un protecteur leur permettant de s'assurer contre la précarité » (*idem* : 913).

À cela, l'on pourra également ajouter les difficultés éprouvées par la coalition de l'opposition articulée autour de l'ARC-CNS dont plusieurs personnalités de poigne sont venues grandir l'aura et la représentation qualitative et quantitative, à s'accorder sur une candidature unique à même de challenger Paul Biya. Tant et si bien que l'univers controversé des produits de cette compétition présidentielle, va exaspérer les procédures de dramatisation de la campagne et des opérations électorales, confinant à « l'absence de ritualisation du vote concurrentiel » (*idem* : 757). Il appert qu'au Cameroun tout comme un peu partout en Afrique, la dérive fonctionnelle des partis politiques va grandement accentuer leur éloignement de la société et des acteurs sociaux. Cette dérive en plus d'encadrer la logique de fonctionnement des partis politiques dans une espèce de scénographie politique artificielle et non moins officielle, ne manquera pas en outre d' « aviver au sein de la population la perception de leur extranéité et

de leur appartenance à un univers symbolique et humain affranchi des réalités sociales » (Badie, *op.cit.* : 188).

L'une des raisons pratiques de cet « échec » de l'opposition camerounaise à challenger la coalition au pouvoir, est principalement due à la relative perspective stratégique des actions de lutte observées. Celles-ci s'inscrivent surtout dans le registre de la *tactique* (Certeau, 1990 : 61) qui bien que pouvant avoir une certaine capacité de nuisance (Badie, 2004), vont néanmoins s'avérer incapables d'ébranler profondément l'édifice autoritaire. Il s'est donc davantage agi d'actions calculées sans une contenance et une vision sociales structurées. Pour poursuivre notre analyse à la lumière de Michel de Certeau, nous dirions que les logiques d'action de la majorité des acteurs dits de l'opposition au régime Biya du tournant des années 1990, s'exerçaient dans un cadre matériel et immatériel dépourvu d'autonomie. Ce qui entraînera l'inscription de leurs actions dans des limites fixées par le pouvoir dominant qui, en plus, va imposer son terrain et ses règles de jeu, en dépit des concessions faites et au demeurant insignifiantes sur le fond. En imposant ainsi la loi monopolistique du *domicile*, l'adversaire politique est ainsi parvenu à leur enlever les moyens de se tenir sur eux-mêmes en réduisant considérablement leur capacité personnelle d'auto-prise en charge. C'est cet encastrement « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi », pour reprendre l'expression de von Bülow, qui va parfaire la stratégie gouvernementale de paralysie du potentiel créateur et stimulateur de projection et de créativité supposée de l'opposition. Dès lors, les leaders de l'opposition camerounaise vont se voir contraints de réduire leur action à la pratique du « coup par coup » qui profite des occasions dont ils en dépendent désormais. Leur existence ne devenant qu'une simple question de *survie* et de *subsistance* éhontée dans un environnement au sein duquel ils auront davantage brillé par leur incapacité à être à la hauteur d'un potentiel social impressionnant et presque entièrement acquis à leur *cause*. L'opposition camerounaise désormais cantonnée à recourir aux manières de faire du « faible », alors même qu'elle disposait des moyens capables de l'ériger en Hercule des processus de transition politique au Cameroun, va ainsi rentrer dans le créneau de la tactique savamment décrite par Michel de Certeau :

Elle profite des 'occasions' et en dépend, sans base où stocker des bénéfices, augmenter un propre et prévoir des sorties. Ce qu'elle gagne ne se garde pas. Ce non-lieu lui permet sans doute la mobilité, mais dans une docilité aux aléas du temps, pour saisir au vol les possibilités qu'offre un instant. Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle y crée des surprises. Il lui est possible d'être là où on ne

l'attend pas. Elle est ruse. En somme, c'est un art du faible. Clausewitz le notait à propos de la ruse, dans son traité *De la guerre* (*idem* : 62).

B. Effets induits des limites des Organisations Non Gouvernementales en charge de la lutte pour les Droits de l'Homme (ONGDH)

1. Les incohérences des organisations de défense des droits de l'homme

La responsabilité des organisations de défense des droits de l'homme dans la déviance arpentée du processus de démocratisation au Cameroun est également attestée. Au regard même de leur condition d'émergence dès 1991, la prolifération observée portait en elle-même le risque qu'elles finissent par se rigidifier progressivement, dans ce nouvel environnement où « l'ennemi du droit » se déploie à travers une pluralité de stratégie. En plus, les conditions circonstanciennes de leur naissance qui n'est pas appuyé sur un projet réfléchi, muri et tenant compte de la complexité environnementale, présageait quelque peu du caractère éphémère de bon nombre d'entre elles¹⁵³. En cela, la structuration généralement bureaucratique de ces organisations qui ne perdurent que sous l'impulsion de quelques-uns, apparaît très souvent inadaptée et inefficace, quand bien même il ne s'observe guère un rapprochement avec les structures gouvernementales (généralement cause principale de crédibilité). Il devient enfin à craindre, ainsi que le perçoit Oriairia, que la dépendance structurelle vis-à-vis des subsides extérieurs ait un impact négatif sur le dynamisme interne, au même moment que se développe et se propage une mentalité d'assistanat¹⁵⁴.

Il s'observe ainsi un difficile enracinement dans la société des associations de lutte pour les droits et les libertés humaines. Cette situation serait renforcée par l'habilitation de nombreux intellectuels à manier les concepts au détriment d'une posture critique et d'élaboration des stratégies de changement. Posture qui à son tour renforcerait l'hypertrophie de l'aspect idéologique de la problématique des droits humains, au détriment d'un véritable projet de régulation de la société dans le sens d'un plus grand respect de la dignité humaine.

Plus concrètement, au-delà de la revendication de la Conférence nationale "*viva voce*", les groupes d'opposition et de contestation renforcés par les leaders des ONGDH, usent

¹⁵³ L'on observera ainsi qu'une pluralité d'organisations et d'associations de lutte pour les droits de l'homme vont naître dans la foulée du procès Monga-Njawé. Ainsi en est-il de l'Organisation camerounaise des droits de l'homme (OCDH) de Maître Charles Tchoungang, du Comité d'action populaire pour la liberté et la démocratie (CAP-Liberté) de Djeukam Tchameni, ou encore du Human Rights Watch (HRW) d'Ambroise Kom (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 74).

¹⁵⁴ Oriairia, *in* Pougoué et Maugenest, *op.cit.*, 1994.

également « d'une extrême coercition symbolisée par la vente forcée des cartons rouges (et jaune) et des lynchages » (*idem* : 677). L'usage des cartons rouges et jaunes va par la suite se dévoyer des objectifs de départ qui relevaient d'une forme d'organisation improvisée de la régulation sociale en temps de crise, en vue de soutenir la résistance. La pratique va plutôt devenir une opportunité d'instrumentalisation des efforts populaires dans un dessein d'extorsion et dépossession abusives. Elle fera ainsi apparaître des stratagèmes d'accumulation illicites chez certaines figures de premier rang du mouvement de contestation, feignant d'avoir oublié certains thèmes de mobilisation de ces réseaux, reliés directement à « la lutte contre la corruption, les détournements des deniers publics et l'évasion des capitaux, pratiques reprochées au groupe dirigeant » (*idem* : 614). Ensuite, les dissensions observées au sein du mouvement d'opposition lui-même à propos du plan d'action de Yaoundé – qui visait une marche jusqu'au palais d'Etoudi – présentaient déjà des failles et limites significatives quant à sa capacité à remettre véritablement en cause les bases institutionnelles de l'ordre politique au pouvoir. En outre, il n'est pas exclu que des initiatives telles que le financement des activités du Comité de libération de Célestin Monga et Pius Njawe, par des acteurs tels Samuel Eboua (président de l'UNDP), s'inscrivent surtout dans une stratégie d'instrumentalisation d'une opportunité au gré d'intérêts exclusifs et inavoués.

La vulnérabilité des ONG de défense des droits de l'homme face à l'environnement politique va se renforcer au Cameroun avec l'élimination de la contestation par l'élite au pouvoir. C'est ainsi que le Ministre de l'administration territoriale va dès le 13 juillet 1991 interdire trois ONGDH et trois autres associations parties prenantes de la Coordination, tout en poursuivant sa politique autoritaire et instrumentale de démantèlement des différentes dynamiques collectives et de cooptation des leaders du camp adverse (Pommerolle, *op.cit.* : 71). Fer de lance du mouvement contestataire camerounais, ces ONGDH ainsi dissolues vont laisser un vide qui malheureusement ne sera pas véritablement comblé. Car en effet, l'on assistera après les élections de 1992 à une timide ré-émergence d'ONGDH peu organisées et peu visibles, dans un environnement meurtri par les exactions du pouvoir dominant (*idem* : 75). Après l'interdiction brutale des trois ONGDH pionnières, le gouvernement va publier en 1993 un Livre blanc des droits de l'Homme, consécutivement à la mise en place du CNDHL en 1990. À la suite de cela, un groupe d'ONGDH va émerger de façon dispersée et plus sensible aux stratégies personnelles des initiateurs et aux opportunités gouvernementales ou internationales offertes par ce type d'engagement. L'État en effet va encourager et faciliter l'émergence d'une panoplie d'ONG et d'organisations civiles *écrans* qui viendront entacher l'élan pourtant

prometteur de la nouvelle société civile naissante au Cameroun (Abéga, 2006). Si la création des groupes ne semble plus être juridiquement entravée, il n'empêche que « le développement des structures et la mise en place d'activités publiques sont limités par des déficiences organisationnelles internes » (Pommerolle, *op.cit.* : 78). Pour la plupart, les ONGDH apparaissent moins comme la conséquence d'une action collective et sociologiquement ancrée que comme une initiative d'abord individuelle et surtout d'instrumentalisation de la cause des droits de l'homme pour la promotion de revendications ciblées. C'est respectivement le cas du *Human Rights Defence Group* (HRDG) fondé en 1995 par Albert Mukong¹⁵⁵, et des Nouveaux droits de l'Homme (NDH) d'Hilaire Kamga. À cela vient se greffer la prééminence des stratégies de positionnement socioprofessionnels et/ou de survie, qui d'une manière certaine, entravent l'efficacité quotidienne des ONGDH, face à un politique à tendance totalitariste.

La décennie de 2000 verra également l'éclosion d'ONGDH de circonstance où l'opportunisme semble primer sur une action structurée et nourrie autour d'une vision mobilisant des volontaires. Dans la décennie de 1990 déjà, il semblait très peu aisé de tracer une ligne de démarcation entre acteurs politiques d'opposition, promoteurs des ONGDH, et les simples leaders d'opinion. Cette confusion va tout simplement se développer au cours de la décennie 2000 avec le verrouillage complet par le pouvoir de l'accès aux positions de souveraineté, en partie. L'on assiste ainsi à des va-et-vient fréquents entre les ONG et les partis politiques au gré des circonstances et des calculs personnels. Ainsi en est-il d'Anicet Ekane, dirigeant du Mouvement Africain pour le Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM, parti d'inspiration marxiste et apparenté officiellement à l'UPC historique). Ancien leader également de Cap-Liberté, Anicet va saisir l'opportunité offerte par les exactions commises par les forces de l'ordre lors des *commandements opérationnels* pour créer un Collectif baptisé C9 avec les familles de neuf jeunes arrêtés dans le quartier de Bépanda, et disparus ensuite sans laisser aucune trace. Ainsi en est-il également de l'ancien président de Cap-Liberté, Djeukam Tchameni, qui après s'être greffé au C9, va à la suite des tentatives de cooptation de membres de ce groupe et de l'arrêt de ce Collectif, créer le Comité national contre l'impunité (CNI), « visant à assigner Paul Biya en justice pour l'ensemble des crimes commis sous sa présidence, notamment les exécutions extrajudiciaires » (*idem* : 104). Aussi pour Pommerolle, il ne fait aucun doute que « si, pour beaucoup, cet opportunisme

¹⁵⁵ Écrivain « dissident » et figure de proue de la revendication de la cause anglophone, militant-leader également du principal parti camerounais d'opposition, le SDF.

d'anciens militants est le signe d'une récupération éhontée d'un drame à des fins politiciennes, il montre surtout combien les occasions de s'exprimer et d'être entendu sont rares dans l'espace public camerounais » (*idem*).

À cela s'ajoutent également des logiques de scission qui participent de la fragmentation des ONGDH au Cameroun, à l'instar de l'émergence de trois organes au sein de la même ville de Maroua, provenant d'une seule structure (*idem* : 110). Conflits personnels et d'intérêts, logiques de concurrence dans un espace de liberté, et ressources restreintes semblent constituer la principale explication de ce démantèlement. C'est ainsi que contrairement au Kenya où « des groupes structurés, financés, en voie de professionnalisation s'imposent comme des acteurs autonomes de l'espace public », la précarité institutionnelle au Cameroun « empêche tout déploiement pérenne d'organisations et de la cause qu'elles défendent » (*idem* : 127).

2. Un environnement social précarisé

L'opération des « villes mortes », cette trouvaille de l'inventivité sociale camerounaise aux conséquences infinies, constitue en fin de compte une preuve de la difficile conciliation des intérêts des forces sociopolitiques opposées et/ou opposables du Cameroun en faveur des droits de l'homme. Lancée en avril 1991 par l'opposition dans le but de ramener le pouvoir radical en place sur la table des négociations plus équitables, le processus va par la suite prendre une tournure plus dramatique en s'étalant pendant plus de six mois et en faisant officiellement près de 300 à 400 morts. Ce que l'on retient surtout, c'est la détermination du gouvernement à préférer la ruine du pays plutôt que son déboulement. C'est aussi l'efficacité en contexte camerounais d'instrumentalisation de l'arme tribaliste en dernière instance, qui réduit la pensée et la conscience politique au Cameroun dans « l'ineptie et le primitivisme » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 85). Mais un tel échec loin de disqualifier l'opération des « villes mortes » en soi, fait plutôt d'elle « une manifestation de résistance civique qui requiert un haut niveau de conscience politique » (*idem* : 87). Toutefois, les villes mortes ne viendront pas à bout du processus enclenché de précarisation de l'environnement social camerounais.

De même, durant les trois années qui suivront les élections de 1992, le Cameroun entrera dans une panade où la misère sociale généralisée est davantage mise à mal par une lourde dette extérieure estimée à près de mille milliards de dollars, avec un système éducatif inopérant du primaire au supérieur, en passant par le secondaire. Une nouvelle ère de chômage des diplômés se met en marche. En même temps, se consolide la gouvernamentalité du patronage

avec sa logique d'immobilisme qui cache en réalité sa lente dégradation. Pour un gouvernement préoccupé par l'urgence de maintien aux affaires et par la rétribution sous forme de butin de guerre et d'immunité aux principaux artisans et alliés de cette bataille, les réalisations concrètes en matière de développement se font ardemment désirées : « Ce que l'on accomplit, on le fait trop tard et trop peu » (*idem* : 140).

Suite à la baisse drastique des salaires en 1993, le gouvernement parviendra à retourner le mouvement généralisé des grèves déclenchées au sein de différentes corporations professionnelles en recourant simultanément aux procédés autoritaires et clientélistes. Mais aussi et surtout en tirant parti des « logiques de concurrence interne aux unités d'action syndicale ou politique » (Owona Nguini, *op.cit.*: 838). Plutôt que de se lancer à une opération de licenciement massif des fonctionnaires suggérée par les bailleurs de fonds, Paul Biya va choisir la voie conservatrice de l'effectif de la fonction publique. Ces effectifs ne seront néanmoins maintenus qu'au prix d'une forte baisse des salaires dès janvier 1993, oscillant entre 60 et 70% en fonction des catégories. En janvier 1994, la dévaluation de 50% du franc CFA va voir le dédoublement du prix des produits importés, viendra renchérir le processus en cours de paupérisation. Ce qui paradoxalement va – au moins à court ou à moyen terme – faire les affaires du pouvoir, en ce sens que la plupart des Camerounais dès lors préoccupés par des exigences de survie n'auront « désormais plus l'envie, les moyens et le temps de s'intéresser à la politique » (Pigeaud, *op.cit.* : 61).

Au sortir des élections présidentielles de 1997, Paul Biya va entamer son nouveau septennat. L'ensemble des populations, mais surtout les habitants de Douala, « qui avaient fait de nombreux sacrifices en observant pendant plus de sept mois l'opération 'villes mortes', (...) se sont rendus compte que les rares concessions faites par le pouvoir au cours de ces années dites de "braise" n'avaient été que des leurres » (*idem* : 60). Après la rentrée de John Fru Ndi dans les rangs, la plupart des Camerounais vont à leur tour rentrer dans une nouvelle ère chargée de désillusion. Lassées après une longue période de grandes turbulences et du fait de l'important déphasage existant entre les sacrifices consentis et les énergies déployées avec les gains mitigés engrangés, ces populations seront davantage anéanties au regard de l'état permanent d'appauvrissement à laquelle elles se sentent et se trouvent.

Désormais, le fonctionnement global des affaires publiques se fait dans une logique d'écartement volontaire des populations. Ainsi en est-il par exemple du projet de pipeline dont l'origine semble remonter en 1987 même s'il va définitivement prendre une forme

concrète en 1993. De la négociation jusqu'au début de la construction de l'oléoduc en 2000, les couches sociales camerounaises, principalement les riverains concernés directement par ces travaux d'acheminement du pétrole, ne seront guère convoquées à la table des négociations. Le projet qui se profile dans le plus obscur secret tient également écartées les ONG impliquées dans ces régions. Ce qui interpellera des acteurs des ONG internationaux et nationaux sur les modalités pratiques et hégémonistes de mise en place de ce projet dont la conception même présageait déjà « d'importantes conséquences sur d'importants secteurs sociaux touchant aux intérêts immédiats des populations ainsi qu'à leur bien-être dans la longue durée » (Leka Essomba, 2009 : 128). Pour mieux camoufler leur subterfuge, les acteurs institutionnels dominants, nationaux comme internationaux, vont recourir à la fabrication d'un consensus public en produisant une euphorie sociale dans la phase opérationnelle. Ils vont de ce fait maintenir un certain éthos du silence (sur l'essentiel) tout en restant fidèles à la gouvernance classique du bâton. Cette dernière entendue comme « une forme de caractérisation des régimes politiques qui en Afrique notamment (mais aussi ailleurs), ont préservé le principe autoritaire tout en adoptant formellement des législations libérales » (*idem* : 131). Tenir les populations riveraines et les acteurs de la société civile en secret à propos d'un tel investissement qui soulève d'importantes questions environnementales et des droits des riverains vulnérables participe d'un classique de la gouvernance politique au Cameroun. Cette stratégie du silence, l'État semble la partager par consensus avec la Banque mondiale et les entreprises multinationales impliquées dans ledit projet. Et lorsque que le projet est mis à nu par des ONG françaises surtout, ces acteurs vont verser dans le gigantisme et l'exceptionnalisme en élaborant une propagande sur les avantages « inédits » qu'en tirent le Tchad et le Cameroun (*idem*, 137-143).

L'on remarquera par exemple que c'est sur la pression des ONGs internationales que la Banque mondiale inscrira la question des consultations larges des populations locales ainsi qu'un travail « approfondi » dans les conditionnalités relatives aux travaux du pipeline Tchad-Cameroun (*idem* : 154). Cependant, la pratique s'apparentera davantage à une mascarade loin de la sensibilisation véritable, d'explication et d'écoute réciproque. Tel est par exemple le cas observé au Tchad où les consultations se déroulent sous haute surveillance militaire empêchant la libre expression des populations. Tandis qu'au même moment, des menaces sont dirigées à l'endroit des ONG critique depuis la radio nationale. Et bien entendu, en parallèle, des déclarations de soutien sont arrachées de manière contrainte ou soudoyée par l'intermédiaire de chefs de cantons et de villages corruptibles (*idem* : 156). Un scénario

identique est visible dans les zones rurales camerounaises potentiellement affectées par le passage de l'oléoduc. C'est ainsi qu'un leader de la société civile camerounaise sillonnant ces villages ne verra que l'euphorie des populations adulées dans le but d'orientation de leurs réactions dans le sens de l'acquiescement de ce projet auquel la vérité profonde des implications leur est soigneusement cachée (*idem* : 157). Mais fort heureusement, l'entrée dans cette nouvelle ère des temporalités plurielles va laisser éclore une nouvelle histoire sociale et politique au Cameroun, écrite principalement par les figures entrepreneuriales évoluant, pour l'essentiel, dans la forme de l'historiographie sociopolitique officielle. Leurs expériences biographiques constitueront le principal matériau d'écriture de la seconde partie de cette recherche.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIÈME PARTIE :

**LES ENJEUX ACTUELS DE CO-PRODUCTION
POLITIQUE DES DROITS HUMAINS AU DÉFI DES
NOUVELLES LOGIQUES D'AUTODÉTERMINATION
DE SOI**

La théorie développementaliste, de tradition évolutionniste et organiciste, s'appuie sur les travaux de l'économiste Rostow certes, mais se retrouve présente également au sein des grandes traditions sociologiques depuis Comte et Marx jusqu'à Durkheim et Tönnies. Selon R. Nisbet, cette tradition scientifique considère le développement comme tout changement procédant « directement de la structure, de la substance ou de la nature de la chose qu'il affecte »¹⁵⁶. C'est sous sa houlette que les nouveaux États du Tiers Monde naissant vont être analysés, avec un arrière-fond téléologique qui fait des systèmes politiques et économiques occidentaux érigées en Référence, leur destination univoque et idéale. Chemin faisant, d'autres courants d'orientation « sociologique » et d' « analyse historique » vont émerger à la suite des virulentes critiques faites au courant développementaliste, avec plus ou moins de succès. C'est dans ce sillage que fustigeant la prétention des théories développementalistes à l'explication globale et universelle – sorte de métaphore de la croissance organique – du développement politique, Bertrand Badie avancera que ce dernier « doit être défini comme un processus éminemment *variable*, dans ses causes, comme dans sa réalisation, consacrant non pas la disparition progressive de la tradition, mais assurant, au contraire, une *utilisation nouvelle et réorientée* de celle-ci » (Badie, *op.cit.* : 77). Il conclut ainsi son ouvrage avec un appel lancé à un dialogue plus élaboré entre la science politique capable de construire la problématique du changement « au-delà des comportements concrets » et l'histoire qui à ses yeux « présente l'avantage de restituer fidèlement la spécificité et la complexité de chaque expérience de développement » (*idem* : 203). C'est qu'opposé aux théories développementalistes, la méthode historique telle qu'appréhendée par le socio-politiste français se démarque à travers sa démarche qui consiste à recourir au passé pour mieux ressortir « l'identité » ou « l'unicité de l'objet étudié » en vue d'établir la « généalogie » des processus sociopolitiques et autres événements (*idem* : 9). Cheminant en partie avec cette perspective largement inspirée de Robert Nisbet, il convient d'appréhender les processus de changement qui travaillent les dynamiques sociales et politiques en cours au Cameroun depuis 1990 comme des « intrus » répondent d'abord à des *causes immédiates* plurielles et souvent différenciées, et qui échappent à toute rigidité déterministe (*idem* : 73).

S'inscrivant implicitement dans cette démarche historique, Pommerolle dans son étude comparative de la fonction effective des droits de l'homme au Cameroun et au Kenya admet que « les usages des droits de l'Homme sont fortement déterminés par l'histoire de l'opposition post-coloniale, et donc par une temporalité plus longue que celle de la période de

¹⁵⁶ Cité par Badie, 1988 : 7

libéralisation » (Pommerolle, *op.cit.* : 32). En même temps, l'auteure reconnaît plus loin que la « valeur-refuge » du combat nationaliste camerounais ne serait cependant pas récupérée par les ONGDH comme moyen de symbolisation et d'énonciation de leur cause¹⁵⁷. Ce qui la conduit à émettre l'hypothèse objective, mais partiellement biaisée selon laquelle « la rupture mémorielle subie au Cameroun prive les militants actuels de ce passé générateur d'un langage politique encore monopolisé », contrairement au Kenya (*idem* : 248). De notre point de vue, il existe une certaine filiation entre le combat pour les droits humains et la mémoire nationaliste UPCiste. Filiation qui elle-même s'inscrit dans la longue dynamique du développement politique au Cameroun dont l'origine remonterait en 1884 avec le traité germano-douala. Seulement, pour la repérer de manière plus précise, il importe de déplacer le champ des droits de l'Homme des seuls ONGDH pour l'étendre sur l'étendue des autres sphères et institutions en affrontement symbolique avec le modèle de gouvernance hégémoniste hérité de la colonisation. Il importe en outre de déplacer la posture méthodologique de la seule emprise empiriciste-positiviste durkheimienne, pour intégrer également la perspective historico-compréhensive wébérienne. Mais aussi, et conformément à notre penchant pour l'interdisciplinarité, d'associer la démarche socio-anthropologique (Olivier de Sardan, 1995 & 2008) adoptée dans cette seconde partie avec la nouvelle orientation des sciences humaines et sociales qui, de plus en plus, accordent une centralité analytique à l'individu dans l'appréhension des processus sociaux (Touraine, 2005 ; Martuccelli et Singly, 2009 ; Corcuff et al., 2010 ; Bajoit, 2010 & 2013 ; etc.).

Et pour saisir l'émergence profonde de cet individu pluriel (Lahire, 1998), il importe de situer son action dans le contexte propre de l'environnement sociopolitique camerounais post-1990. C'est-à-dire celui-là où l'État confronté à un endettement supérieur à 10 % de son PIB, à la dévaluation de son franc, éprouve des sérieuses difficultés à résorber la crise sociale et économique née du double impact de l'inflation généralisée et de la baisse drastique des salaires (Owona Nguini, *op.cit.* : 864, 876 & 878). Si l'on ajoute à cela le maintien d'une gouvernance politique autoritaire plus apte à compromettre les perspectives d'une démocratisation effective respectant les normes légales inhérentes à tout « État de droit » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* ; Mehler, *op.cit.*), l'on comprend que l'individu vivant et ressentant les effets induits de cet environnement fortement précarisé dans son quotidien, commence à envisager des manières nouvelles et originales de faire société.

¹⁵⁷ L'auteure opère ainsi une distinction avec l'exemple kenyan où les défenseurs des droits de l'Homme se revendiquent d'emblée comme continuateurs du combat entamé par les Mau Mau et héritiers du travail inachevé de Dedan Kimathi (Pommerolle, *op.cit.* : 244).

TITRE I :

**Les nouvelles pratiques de liberté informées par des
logiques intersubjectives de productivité sociale-politique**

L'in-confort ressenti avec l'essentiel de la littérature politiste africaniste est de n'avoir perçu qu'un seul aspect prévisible et objectivable des transitions démocratiques des années 1990. Gageant sur la permanence des effets induits des modèles autoritaires de gouvernance politique, les chercheurs africanistes, pour l'essentiel, voient en la centralité de l'État un entonnoir attrape-tout – jusqu'à l'aide étrangère – et un Léviathan capable de dévoyer, à défaut de le retourner, l'élan populaire de contestation. Situation qui se trouve d'ailleurs confortée tant que persiste la politique de prébende qui s'appuie davantage sur les liens externes et l'extraction des matières premières. Dans un tel climat, constate Peter Geschiere (1990), les « mouvements d'opposition auront beaucoup de mal à se construire et à préserver une base interne ». Les choses, dans la réalité, semblent pourtant plus complexes. De fait, l'impact de ces mesures draconiennes sur la précarisation permanente de la société profonde va aussi susciter un besoin vital d'exister *autrement* au sein de nouvelles figures entrepreneuriales en émergence. Ces individualités doublement forgées par l'autoritarisme et l'éthos culturel de résistance, et dont les imaginaires vont davantage s'ouvrir grâce, entre autres, à la mondialisation, brilleront à travers la recherche de nouvelles manières de faire société. Il convient dans les deux prochains chapitres de proposer une esquisse de la réalité sociale-historique qui semble émerger à partir des logiques d'action de ces nouveaux entrepreneurs sociaux. L'approche socio-anthropologique et son versant socio-biographique sera à ce propos d'un support indéniable.

CHAPITRE V :

Réciprocité sociale et institutionnalisation du pluralisme politique

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

L'élection considérée comme « un phénomène social total » serait un moment privilégié d'observation du sens et de la signification des processus sociaux en constant mouvement. En matière électorale, le Cameroun brille par une culture politique « originale » boudant les normes reconnues universellement, la qualité de toute échéance étant appréciée au prorata d'une certaine « sérénité » et d'un certain « ordre ». Ceci au détriment de la mise en valeur des « principes de validation de sa régularité, des structures performantes et impartiales de validation de son équité et de sa transparence, des acteurs dont le fair-play, la discipline et l'intelligence politique permettent au bout du compte la validation de sa légitimité » (Olinga, 2003). À ce propos, un certain bilan des élections législatives et municipales du 30 juin 2002, et même au-delà, vient confirmer la *tradition*¹⁵⁸ du processus de démocratisation « contrôlée » au Cameroun avec un chef d'État toujours érigé comme principal centre de gravité dans la « sélection de ceux qui sont susceptibles d'être consultés » et sur la question de la représentativité qui demeure un « enjeu majeur de leur participation » (Pommerolle, 2008). En cela, le processus de démocratisation politique se trouvant bloqué entre de molles tentatives normatives de régulation électorale et la réticence des gouvernants à toute limitation de leur pouvoir, l'on assistera à une nouvelle dynamique de productivité sociale et du politique de plus en plus inscrite dans les marges de la boîte noire. Cette dynamique plurielle et marginale apparaît nettement comme une *réponse*, voire une *indignation* explicite ou camouflée contre la maîtrise autoritaire et fantaisiste de l'agenda politique officiel par la coalition au pouvoir. Et qui entrainerait l'essentiel de la classe politique officielle ou non, gouvernante ou de l'opposition, à s'arrimer à cette « incertitude » qui maintiendrait en permanence des prétextes de justification de cet environnement malsain (Olinga, *op. cit.*).

Cette pratique électorale où le calendrier jamais fixé à l'avance dépend de l'unique discrétion du chef de l'État relativise leur rôle de baromètre des processus sociaux au Cameroun. Ce qui débouche sur une série de léthargie parmi lesquelles se trouvent d'inquiétants dysfonctionnements institutionnels, absence d'alternative du fait de l'éparpillement de l'offre politique entre autres, des fraudes généralisées dont la pratique s'est érigée en phénomène « normal », et de l'abstention reconnue unanimement comme la *star* incontestée de la compétition électorale au Cameroun. Ce phénomène de désaffection qui s'expliquerait par une certaine continuité du monolithisme politique cache néanmoins d'autres modèles d'engagements civils et citoyens. Ces derniers permettent à cet effet d'envisager le

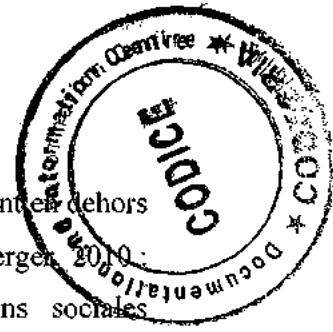
¹⁵⁸ L'on relèvera à cet effet que bien avant l'indépendance proclamée du 1^{er} janvier 1960, « Les fraudes électorales furent une constante dans la vie politique au Cameroun sous le régime de tutelle » (Mbembe, *in* Um Nyobè, 1984 : 51).

développement politique au Cameroun à travers d'autres champs sociaux qui en retour finissent par influencer le politique d'une certaine manière.

Dans la perspective de Keba Mbaye, la Charte de Banjul, même si elle doit beaucoup à ses devancières, conserve une grande spécificité liée aux valeurs africaines de civilisation que sont la famille, la morale et la communauté. Plus spécifiquement, il y aurait en Afrique une conception du droit non comme « une sorte d'épée mise entre les mains de l'individu pour lui permettre de se défendre contre le groupe », mais plutôt comme « un ensemble de règles protectrices de la communauté dont l'individu fait partie » (Mbaye, *op.cit.* : 187). L'on comprend donc que les devoirs de l'homme occupent une place centrale ici. Sauf que dans la pratique relationnelle observée, il apparaît de plus en plus que si l'individu ne renie guère cet héritage traditionnel, il en fait néanmoins un usage « individualisé » qui lui permet de réaliser en même temps son « moi » et un certain idéal sociétaire. Ce qui est remis en cause dans cette dernière sous-partie, ce n'est pas la thèse de la permanente perversion des droits de l'homme par le gouvernement camerounais (Nkot, *op.cit.* : 75) en tant que tel. Il s'agit surtout de relativiser l'efficacité de ces pratiques qui, en plus d'être progressivement remises en cause par la pluralité d'individualités en émergence au Cameroun, sont aussi incapables de bloquer comme jadis une certaine construction du développement politique qui emprunte de plus en plus des voies diverses et diversifiées. Car ce que révèle une démarche socio-anthropologique de terrain, c'est la possible existence d'un « esprit africain » susceptible de potentialiser une culture parlementariste de non-violence essentielle et assez conforme aux exigences de l'actuelle modernité (Mbog Bassong, *op.cit.* : 68). C'est donc cet « esprit » qui, opérant depuis les marges du *politics*, semble de notre point de vue avoir entamé un travail profond de grignotage et de décongestion progressif du modèle univoque et autoritaire de gouvernance politique. Il convient de disséquer quelques-unes de ses manifestations concrètes.

Section I : Retour de la société civile et fondement d'une tendance à l'égalisation du champ d'action des libertés individuelles

La « revanche des sociétés africaines » observée par J.-F. Bayart ne s'opère pas seulement comme une réaction aux procédés autoritaires d'une élite politique limitant la créativité sociale en procédant à l'émasculature politique de tout le pays. Celle-ci permet en outre de resituer l'enjeu dans la production sociale d'espaces autonomes et de compétitivité plus sereine (Éla, 1990 : 74). Au cours de l'histoire des sociétés humaines, c'est de façon *symptomatique* que le monde politique aurait presque toujours « découvert » la *société civile* entendue comme



des réseaux d'influence et de pouvoir ou formes de décision et d'action « s'exerçant en dehors de la sphère étroite représentée par le seul personnel politique » (Delory-Momberger, 2009 : 18). Appréhendée sous forme d'un ensemble d'activités et d'organisations sociales « opposables » à l'État (Abéga, 2006), la société civile qui réémerge au Cameroun après une longue absence – mieux, après une longue existence souterraine – va également se renforcer davantage à travers la variante non officielle qui, dans la l'ombre, va largement contribuer à l'avènement d'une société pluraliste au Cameroun.

S'efforçant de démontrer comment les valeurs de convivialité et du sens de devoir vis-à-vis de la communauté, de l'Afrique traditionnelle sont essentielles à la construction d'une cité universelle plus civilisée, Jean Mfoulou (2005) y trouve une originalité à ce que devrait être la démocratie : « la démocratie n'est pas une cacophonie mais une mélodie où chaque partition contribue à l'harmonie générale, pour le plaisir de tous ; et les luttes politiques ne sont pas des pugilats de gladiateurs mais des joutes de chevaliers en quête de sagesse pour réaliser l'intérêt général et le bien commun ».

D'une manière ou d'une autre, toute action ou processus de dé-légitimation d'un ordre politique, même s'il ne conduit pas directement à sa chute, participe très certainement à l'érosion de la crédibilité des élites dirigeantes. L'une des réussites décisives du mouvement de contestation sera dans la mise en échec du potentiel historique de légitimation de l'ordre autoritaire (il est vrai avec la multiplication d'une série d'autres facteurs tels la crise économique, la mondialisation, etc.). Ce qui sans nécessairement apporter à l'individu lambda des solutions concrètes face à la précarisation de son environnement, va néanmoins susciter en lui un fort besoin de réorientation des schèmes incorporés jusque-là. Cette réorientation en s'inscrivant dans la pure banalité des pratiques quotidiennes va nécessairement déboucher vers une entreprise d'auto-prise en charge qui va sortir l'individu des spéculations abstraites sur sa condition d'être à la société, pour l'entraîner tout doucement vers un affrontement moins idéal de l'environnement. Lequel affrontement conduit en outre à la découverte *in situ* par celui-ci de *l'étant* et de *l'existant*, et donc à la consolidation de sa réflexivité identitaire.

Paragraphe 1 : Décentrement du double champ des droits de l'homme et du développement politique : quand l'élan de participation citoyenne devient une affaire de « tous ».

Dans le cadre de cet exercice, la notion de société civile doit d'abord s'entendre dans une posture à la fois contextuelle (socio-anthropologique) et ethnographique qui donne la primeur

aux faits. Elle s'appréhenderait originellement comme une dynamique complexe et contingente décrivant des pratiques relationnelles dynamiques parallèles de fonctionnement et de gestion de la Cité (polis) opposables aux pouvoirs publics (Pirotte, 2007 : 7). S'inscrivant et évoluant au sein de l'État, ces dynamiques font ainsi de la société civile une instance d'intermédiation entre les aspirations populaires et le sommet que pourrait représenter l'État (Abéga, *op.cit.* : 16). Les organisations et acteurs considérés ici comme représentants de la société civile ne sont donc pas ceux qui se proclament comme tels. Mais ceux-là dont l'action dans la durée apporte « la preuve par les faits » (*idem* : 19), et qui échappent relativement aux tares généralement imputées à la société civile en contexte africain¹⁵⁹.

A. Décentrement de l'espace officiel des droits de l'homme et des libertés publiques

1. Les contours de l'émergence d'un nouvel environnement associatif

La réalité sociale camerounaise devenant de plus en plus cosmopolite, la sphère d'initiative du gouvernement va se retrouver effritée par la double action des acteurs civils internes et des interférences internationales elles-mêmes diversifiées. Le décentrement de l'espace officiel des droits de l'homme au Cameroun va dès lors devenir une évidence. Celui-ci renverra d'abord à l'émergence des ONGDH qui vont progressivement atténuer le monopole de détention gouvernemental de l'agenda politique de la problématique des droits de l'homme. Après que la période autoritaire ait reléguée la question des droits comme une préoccupation secondaire face aux impératifs de développement et de consolidation d'un État-Nation fort et centralisé, les mouvements de revendication démocratique de la fin des années 1980 vont obliger les pouvoirs publics à inscrire la question des droits de l'homme dans l'agenda officiel. C'est ce qui aboutira dès le début des années 1990 à l'émergence d'une législation plus sensible aux libertés humaines, en dépit d'une consolidation des pratiques et réflexes autoritaires. Mais qu'à cela ne tienne, cette ouverture pluraliste désormais assise sur une reconnaissance juridictionnelle va engendrer l'exacerbation des dynamiques plurielles de revendications toujours plus poussée des libertés au sein des différentes catégories civiles et socioprofessionnelles. C'est dans ce contexte que le CNDHL créé au début des années 1990 apparaît non seulement comme une réponse des pouvoirs publics à cette forte sollicitation

¹⁵⁹ À savoir leur faible mobilisation qui s'explique par une pluralité de raisons allant de la tutelle des bailleurs de fonds, aux intimidations hégémonistes de l'État, en passant par la complicité des bailleurs avec l'instrumentalisation politique des droits et libertés orchestrée par les pouvoirs publics, la dépendance financière des organisations de la société civile, l'opportunisme de ses représentants réactualisant des modes de gestion administratives et financières importés des pratiques clientélistes en vigueur au sein des administrations publiques (voir Abéga, *op.cit.* : 27).

sociale généralisée. Il va en outre se projeter comme un instrument de canalisation de la demande exacerbée d'un environnement plus « civilisé », au risque de confiner à l'anarchie.

Mais loin de contenter la demande sociale, le CNDHL va se voir concurrencé par d'autres organisations de défense des droits de l'homme et des libertés qui naîtront en partie grâce à la libéralisation politique, mais aussi à l'engagement des groupements opposés ou opposables à l'élite au pouvoir. Le nouvel environnement en émergence laisserait même avancer l'idée d'un pouvoir informel qui désormais *circulerait* dans le nouveau champ transactionnel de lutte dont l'efficacité se révélera par exemple au cours de la mise en œuvre du projet pipeline (Leka Essomba, *op.cit.* : 261). L'on relèvera ainsi au passage l'apport significatif des ONGs internationales dans le combat des droits de l'Homme en Afrique. Dans le cadre du pipeline par exemple, l'alerte est donnée dès 1997 justement par deux ONGs françaises que sont les *Amis de la terre et Agir Ici*, dont les campagnes de dénonciation de la connivence instituée entre la Banque mondiale, les firmes multinationales et le gouvernement local, vont être suivies et relayées par une quinzaine d'autres ONG internationales¹⁶⁰. Cette large campagne qui va avoir un large écho mondial ne fera pas seulement du projet pipeline « un objet de discussion cosmopolitique ». Elle attestera en outre en partie l'hypothèse d'Ulrich Beck selon laquelle « la langue des droits de l'homme modifie les fondements de la politique mondiale dans la mesure où elle prétend s'immiscer à tous les niveaux »¹⁶¹.

Au-delà des seules ONGDH, l'on assistera à un grouillement associatif au point où l'inconnu et l'imprévisible dont il est porteur va obliger le gouvernement à opter pour le *deal* avec des leaders de partis politiques plus vulnérables. Ces « grenouillages » ne témoignent pas seulement « d'énergies disponibles » à la recherche des « espaces de créativité », en même temps qu'ils semblent irréductibles aux seules stratégies ou tactiques de « gagne-pain ». Il s'agit également d'associations foisonnantes animées par des individus « mutants » et des fonctionnaires « parasites » en quête ou en voie de libération et de « devenir de libres entrepreneurs, créateurs d'emplois et de biens » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 375). Émergeant pour la plupart en dehors des systèmes de « clientages reçus », ces groupements esquissent de nouvelles formes de sociabilités « plus égalitaires » tout en « permettant des trajectoires non

¹⁶⁰ Dans un rapport écrit à propos et intitulé Banque Mondiale : Pompe A'frique des compagnies pétrolières, ces deux ONGs vont noter qu' « il est acquis que ce projet aura de graves conséquences sociales et écologiques : de nombreuses personnes seront expropriées, des forêts abritant des pygmées seront détruites, la pollution menacera les sources d'eau potable. Les populations concernées n'ont aucun accès aux informations sur le projet et sont tenues à l'écart des décisions prises. Les conditions dans lesquelles ce projet est préparé sont inacceptables » (Cité par Leka Essomba, *op.cit.* : 349).

¹⁶¹ *Idem* : 353.

encore balisées et transformées en rente à l'abri de la mobilité sociale » (*idem*). Loin d'être dirigées contre d'autres ethnies et entraînées par les desseins hégémoniques des entrepreneurs politiques, ces associations drainent des valeurs inconnues du régime patrimonialiste-autoritaire à l'instar du bénévolat, de l'esprit de dévouement et de sacrifice pour soi et pour autrui, en plus de l'esprit démocratique, d'indépendance et de transparence, qui s'associe à l'acceptation de tous à un contrôle de proximité¹⁶².

La religion semble ne pas être à la marge de ce créneau d'ébullition associative. Au contraire, elle semble dans une certaine mesure porter la sociabilité au zénith « en mettant en communauté les vivants et les Morts ou les Invisibles, en manifestant que la force associative qui engage et lie durablement les mortels dans les institutions, s'exerce, en dernière instance, par le truchement de ces Tiers absents » (*idem*). Certes, l'on ne saurait nier le caractère instrumental de l'émergence actuelle du mouvement pentecôtiste qui s'inscrit au profit des logiques de positionnement et de quête de capitaux grâce au *deal* politisé d'évitement du politique conclu plus ou moins implicitement avec le pouvoir dirigeant (Mballa Elanga, 2014). Il s'agit simplement d'avancer que la trajectoire désormais plurielle de ce nouveau fait religieux laisse entrevoir des perspectives de subjectivation inédites qui dans le moyen terme sont également porteuses d'expériences inédites de bifurcations biographiques susceptibles de confronter l'individu atteint dans son affect avec la vérité réelle de son environnement. Qui plus est, la spécificité de chaque communauté religieuse semble porteuse d'expériences plurielles d'individualités qui laissent une marge de manœuvre à l'individu-acteur-rationnel non complètement dépourvu de son potentiel de réflexivité. Il en est par exemple du musulman qui, loin d'être coupé de sa mémoire historico-communautaire (*l'umma*) au profit d'un régime hégémonique, a toujours su compter sur son appartenance au monde « d'en bas » pour préserver une certaine autonomie et originalité. De l'autre côté, les doctrines chrétiennes sont loin d'être univoques autant au niveau inter qu'à l'échelon intra. Tandis que l'Adventiste est abstenu de tout combat politique afin de laisser la volonté Divine agir au moment opportun, le Baptiste semble autorisé à « descendre dans l'arène de la compétition politique » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 387). Si l'Évangélique pour faire la politique doit d'abord se décharger des charges ecclésiastiques afin de préserver la fraternité des divisions, le Catholique inscrit dans le même sillage souhaite éradiquer d'abord la racine du mal dans le

¹⁶² « En somme, martèle Fabien Eboussi Boulaga, c'est dans le secteur informel des associations que nous observons la sphère des motivations normatives et justificatives de nature culturelle qui donnent effectivité à des règles, à des lois, proposent les critères de leur approbation et de leur acceptabilité comme bonnes, utiles et nécessaires et que tous admettent même lorsqu'il leur arrive de ne pas les respecter (...) Le champ magnétique de la gouvernabilité réside dans cette sociabilité de mutualité et de réciprocité » (*idem*, 377).

cœur humain, afin que le reste (la paix ?) puisse suivre tout naturellement. Sauf que là, nous restons dans l'ordre principiel. La pratique étant toute autre chose. Il n'en demeure pas moins qu'une affinité profonde entre la *force spirituelle* et l'impulsion d'une dynamique sociale-historique inédite reste possible comme l'ont démontré l'analyse de Max Weber (1991) sur la corrélation existant entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Ce qui pourrait dans une certaine mesure relativiser l'idée selon laquelle la religion serait être en *soi* un obstacle à la rationalité (politique et économique).

2. L'émergence au forceps d'un environnement syndical autonome ?

À côté du travail des ONGDH, le redéploiement de l'environnement syndical va également contribuer à l'avènement progressif d'un environnement institutionnel sensible aux exigences de liberté humaine. Un regard socio-historique sur l'histoire syndicale au Cameroun montre pourtant qu'une telle émergence est loin de relever de la gageure. À travers une posture systémique et institutionnelle, un tel regard permet de saisir la gravité de la situation du syndicalisme dont la prolifération au sein d'une société sans salariat et sans travail se répercute sur un modèle de gouvernance prébendier et autoritariste. Légalisé par un décret du 7 août 1944, le syndicalisme camerounais qui est d'abord l'extension de la CGT définit pourtant clairement sa fonction comme une « lutte pour l'amélioration des conditions de travail, une juste rémunération, basée sur l'égalité et la compétence, enfin le respect de la dignité personnelle du travailleur à l'encontre de toute exclusion de classe, de race, de religion ou de culture » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 341). L'on comprend que son développement dans ses origines au Cameroun ait débouché sur une revendication transcendant les différentes catégories d'individus vivant sous le joug colonial. L'on comprend en outre que ces différentes revendications aient des affinités avec le mouvement nationaliste camerounais qui semblait d'ailleurs le porter. Ce qui en faisait une instance de contre-pouvoir et nécessairement politique dans la mesure où son ultime objectif restait la modification structurelle du système colonial de gouvernance (Eyinga, 2004). L'on comprend enfin le sort qui peut leur être réservé face à un système inégalitaire répressif et fortement accroché à la logique de prébende. Ce qui justifiera les intimidations exercées sur le principal syndicat camerounais qu'est la CSTC, associées aux tentatives de politisation par noyautage et autres multiplications de « faux » syndicats. Tant et si bien que Moumé Etia observera qu'autour des

années 1960, « “le syndicalisme était mort et enterré”, sous la terreur contre les nationalistes, le poids d’associations de diversion, l’incohérence d’affiliations manipulées »¹⁶³.

Cet obstacle structurel du syndicalisme camerounais va se poursuivre avec le Renouveau en dépit d’une reconnaissance constitutionnelle appuyée par la loi de 1992 portant Code de travail et celle du 18 novembre 1968 relative aux associations ou syndicats professionnels non régis par le Code du Travail. La consolidation de l’économie de la dépendance ira ainsi de pair avec l’exacerbation de la « bienfaisance » où tout serait interprété comme une « grâce » où don de la « magnanimité et de la munificence de ceux qui détiennent le pouvoir ». Ce qui aurait pour principal effet induit d’empêcher l’émergence du syndicalisme dans ce contexte hostile à son « idéologie de revendication et d’égalité axée sur le travail productif et la protection de ceux qui en sont les agents. » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 345). C’est que dans ce nouveau contexte de précarité, les vellétés syndicales sont étouffées dans l’œuf par une « contradiction mortelle » où ses principaux agents finissent par s’épuiser parce qu’amoindris par de longs mois de labeur impayés. C’est le cas par exemple de la *Teacher’s Association of Cameroon* (TAC) née en 1989 à Bamenda dont les revendications énergétiques sur le paiement des arriérés des examens seront sanctionnées, avec l’appui de la puissante *Parent Teacher Association* (PTA), par la création d’un office autonome, le *General Certificate Examination* en 1993. Seulement, les stratagèmes du régime vont parvenir à retourner cette victoire en sa faveur en imposant une collaboration qui dissociera l’esprit de ces revendications originellement syndicales dans la pratique (*idem* : 345-346). À l’instar de la TAC, d’autres formations syndicales créées seront continuellement confrontées aux tribulations incessantes¹⁶⁴. Dans les faits, « le syndicalisme, à ce stade héroïque, est davantage un mouvement de résistance contre la violation du droit imprescriptible d’association en vue de promouvoir ses intérêts légitimes, et d’autres droits comme celui de jouir des fruits de son travail, de s’assurer les moyens de subsistance » (*idem* : 346).

Paragraphe 2 : Cristallisation de l’espace public ou le support décisif de préservation des libertés individuelles

Loin de s’opérer à travers la seule marginalisation, l’exclusion des populations assujetties de la sphère civile par l’élite dominante prend souvent une certaine forme « d’incorporation »

¹⁶³ Cité par Fabien Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 343.

¹⁶⁴ C’est le cas du Syndicat national autonome de l’enseignement secondaire (SNAES), du Syndicat national des enseignants du supérieur (SYNES) et, dans une certaine mesure, la Confédération syndicale des Travailleurs du Cameroun (CSTC).

dans le champ du pouvoir politique (Mamdani, 2004 : 31-32). Cette forme d'incorporation assujettissante relevée en situation coloniale et réitérée en postcolonie va constituer la principale cible des entrepreneurs médiatiques et leaders d'opinion dont l'engagement va à partir des années 1990 renforcer le développement de l'espace public. La compréhension de l'émergence de ce dernier trouve ainsi une explication crédible, mais non suffisante à travers la seule recherche de facteurs historiques. La compréhension de la structure profonde de l'espace public camerounais se complète en outre à travers le sens que les acteurs engagés à son avènement donnent à leurs actes concrets. S'appuyant ainsi sur cette approche « actionnaliste » d'explication de l'espace public comme un événement singulier (Touraine, 1966 : 30), il nous semble plus clair que son émergence au Cameroun dans un but de détotalisation de l'ordre politique unitaire et autoritariste impacte irrémédiablement sur la trajectoire complexe des droits de l'homme. D'abord du fait des affinités profondes existant entre l'espace public et la théorisation de la démocratie. Ensuite parce qu'il procède d'un environnement nouveau favorable à l'émergence des individualités à même de mieux revendiquer et de promouvoir certains droits, au même moment qu'il se forme progressivement une opinion publique plus éclairée sur la gestion des affaires de la cité.

A. Réappropriation médiatique de la problématique des libertés humaines

1. Le contexte d'émergence d'une presse « indépendante »

La réappropriation médiatique de la problématique des libertés humaines est un phénomène visible un peu partout en Afrique noire à partir des années 1990. C'est ainsi que tout en concédant une relative élévation du degré de pluralisme et de liberté d'expression en situation sénégalaise par rapport à beaucoup d'autres pays subsahariens, Jean-François Havard va par exemple considérer la large place concédée aux contributions des lecteurs comme une spécificité essentielle de cette avancée. Selon lui en effet, ces espaces d'expression laissés aux lecteurs, leaders ou militants sont apparus comme des « reflets parfois saisissants et éclairants sur l'opinion publique » (Havard, 2005 : 59). Mais de manière quelque peu généralisée en Afrique, la montée des actions en diffamation observée va davantage s'inscrire dans un objectif de musèlement de la presse privée (Abba, 1994 ; Atenga, 2005). Dans l'ensemble des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest par exemple, cette situation va surtout viser les Directeurs de publication accusés par les hommes politiques (*idem*).

Le développement de la presse privée camerounaise n'échappera guère à cette conjoncture. Car de par sa vocation effective, cette presse va jouer un rôle de contre-pouvoir véritable

compte-tenu du relatif poids des mouvements associatifs camerounais comparé au Sénégal des années 1970 par exemple où leur couverture d'apolitique aura longtemps servi de refuge à l'opposition au régime socialiste (Havard, *op.cit.* : 162). C'est dire que l'émergence des médias privés s'inscrit dans un projet de déconstruction de l'hégémonie détenue jusque-là par la presse et la télévision publiques officielles, soumises à l'emprise du pouvoir par l'intermédiaire du ministre de la communication¹⁶⁵. Décrivant ainsi l'environnement médiatique camerounais tel qu'observé depuis la période de partie unique, le cardinal Christian Tumi en observateur averti affirmera que « tout journal devenait en quelque sorte, l'écho du journal officiel du régime en place, *Cameroon Tribune*, dont la vocation était de chanter les louanges du régime au pouvoir » (Tumi, 2006 : 81). Selon cet ecclésiaste, d'excellents journalistes devenus de « griots » au Cameroun brillent davantage par leur incapacité à s'exprimer selon la déontologie et l'éthique de leur formation scientifique et journalistique, parce que menacés de sanctions sévères en cas de déviation de la ligne éditoriale imposée (*idem* : 82).

Qui plus est la réponse apportée par les pouvoirs publics camerounais face à la montée de la demande sociale de démocratisation est loin d'être favorable à la professionnalisation de la presse privée. L'on observe à cet égard que si la libéralisation de l'audiovisuel au Cameroun intervient avec la loi N° 90/052 du 12 décembre 1990, le décret d'application (N° 200/158) de ladite loi ne sera publié que le 3 avril 2000. Mais alors qu'on se serait attendu qu'une telle stratégie gouvernementale enrayerait l'émancipation de la presse indépendante, l'on assistera paradoxalement à son éclosion en dépit des « dérapages » abondamment relevés (Nga Ndong, 1993). Ce qui s'observe de manière directe dès 1990, c'est un certain attachement « affectif » des entrepreneurs de médias privés à la cause de l'opposition politique. Ce qui brouillera abondamment les frontières avec la distanciation professionnelle tout en limitant l'émergence d'une posture plus réflexive vis-à-vis de l'environnement décrit. Ceci s'observe surtout durant les années de braise à travers le rôle de relais joué par la presse privée entre la tentative de coordination de l'opposition et le mouvement social de désobéissance civile. Des organes de presse comme « *Le Messenger* », « *Challenge-Hebdo* » et « *Nouvelle Expression* » pouvaient de ce fait aider les opérateurs principaux du mouvement social des « *villes mortes* » et du « *campus mort* » (Owona Nguini, *op.cit.* : 634).

¹⁶⁵ Pour décrire la portée profonde de cette emprise gouvernementale sur la communication publique, un observateur étranger sous forme d'une boutade affirme : « Tout était prévisible et encore une fois le Cameroun n'a pas déçu. Un jour ou l'autre, le Ministre de la communication (...) annoncera qu'il a neigé sur Yaoundé, et les braves journalistes de la Télévision Nationale répéteront qu'il a neigé sur Yaoundé » (Verschave, 2000 : 177).

Mais si l'on excepte certains dérapages dont bon nombre était également provoqués par l'élite au pouvoir, la presse privée va jouer un rôle déterminant dans l'éveil d'une conscience citoyenne au Cameroun, en dépit de son « immaturité ». Lors de la campagne présidentielle d'octobre 1992 déjà, la presse indépendante s'érigera comme principale tribune de dénonciation des exactions abusives du régime en place, en même temps qu'elle sera l'instance principale de relais de la voix de l'opposition. À l'instar de certaines ONGDH, les médias indépendants vont s'orienter dans l'entreprise de dénonciation des autorités en place, mais aussi des autorités étrangères dont certaines activités exercées à l'intérieur du territoire camerounais apparaissent peu sensibles aux intérêts locaux. Ce sera par exemple le cas de la dénonciation de l'accord entre les gouvernements français et camerounais sur l'annulation d'une partie de la dette camerounaise en échange de contrats d'exclusivité pour les sociétés forestières françaises susceptibles d'exploiter la forêt primaire camerounaise. Compte-tenu du rythme effréné d'abattage annuel du nombre d'arbres (300 000 arbres), le journaliste et député suppléant Albert Mbida sera l'une des figures de proue de la contestation de cette « exploitation sauvage de la forêt camerounaise », qui conduira à l'amendement du projet de loi gouvernemental sur les forêts. Selon Jean-Marc Éla, l'inquiétude généralisée soulevée par la visibilité de l'emprise des repreneurs de l'hexagone ne passe pas inaperçue et ne manque pas susciter davantage des interrogations critiques au Cameroun du fait de l'enracinement d'une tradition de protestation héritée des luttes anticoloniales : « En relisant la majorité des journaux d'opinion établis à Douala, on retrouve ce radicalisme dans les réactions des acteurs de la société civile face aux opérations de privatisation » (Éla, 2006a : 119). En cela même, cet ensemble de dénonciations en s'inscrivant dans le processus en cours de délégitimation des politiques officielles semble apporter une preuve supplémentaire de la « déstabilisation du réseau de consolidation étatique » (Owona Nguini, *op.cit.* : 824).

2. L'impact effectif de la presse privée

L'une des plus grandes contributions de l'émergence de la presse privée se trouve dans le déliement des langues provoqué par l'apparition des sujets autrefois tabous dans les débats publics, malgré l'emprisonnement de nombreux journalistes (Éla, *op.cit.* : 119). Au Cameroun, la presse indépendante est l'un des plus redoutables adversaires du pouvoir depuis 1990. Miroir du régime qui lui reflète son impopularité véritable au-delà des fausses propagandes, elle est également son plus grand espion qui observe ses faits gestes et dérapages pour les exposer à la place publique. L'on comprend ainsi cet acharnement et la férocité qui frappe certains organes de presse privée depuis 1990 ainsi que ces principaux

agents. Des noms comme Pius Njawè du journal *Le Messager*, Séverin Tchounkeu de *La Nouvelle Expression* ou encore plus tard Guibaï Gaïtama de *L'œil du Sahel* et Haman Mana de *Mutations* puis du quotidien *Le Jour*, vont connaître des censures et des démêlés constants avec les autorités publiques. Certains comme Séverin Tchounkeu et surtout Pius Njawè vont faire l'expérience de l'incarcération.

C'est que la presse privée indépendante en plus d'incarner l'opinion publique représente la « loi fondamentale agissante » incarnée par des individus citoyens opérant en dehors de tout cadre officiel de délégation. Bien qu'assez faible au cours des années 1990, celle-ci va dans son exercice continué du « pouvoir souverain du peuple » constituer le principal contrepoids d'un régime comptant principalement « sur la force, la dissimulation et le secret » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 350-351). Elle s'oppose diamétralement de ce fait (au moins dans son principe) à la presse officielle autorisée à ne diffuser que l'information provenant « d'en haut » et à qui l'on recommande de considérer toute autre source d'information comme de la simple « rumeur, désinformation malveillante, subversive, "antipatriotique" » (*idem* : 352). Pourtant en dépit des tentatives d'enrôlement et/ou d'effritement des journaux privés qui n'échappent déjà pas à la précarité matérielle conjoncturelle, leur force reste et demeure encore leur capacité à toujours « être la voix de la conscience démocratique et d'empêcher la résignation muette, animale et apeurée au règne de l'intimidation et de la brutalité primitive, du pillage allègre du patrimoine national, de l'hédonisme ostentatoire et du mensonge institué » (*idem* : 353).

Certes des relents d'une certaine agonie de la presse privée relevés par Fabien Eboussi Boulaga en 1997 vont persister au cours des années 2000. À savoir un certain anarchisme se confondant à l'héroïsme qui en filigrane dessert la cause des droits humains et de la démocratie ; une certaine incapacité à imposer une crédible résistance démocratique face aux coups violents, il faut le reconnaître, assenés par le pouvoir dominant ; un soupçon de repli régionaliste et de rapprochement avec les centres de pouvoir que l'on prétend dénoncer publiquement ; et une incapacité à préserver une certaine rectitude morale face à la pénurie galopante (*idem* : 367-368). Toutefois cela n'enlève rien au mérite que l'on doit reconnaître à cette presse d'avoir su impulser et consolider un espace public véritable qui apparaît comme l'un des plus grands acquis du combat pour la liberté au Cameroun. Ceci expliquerait en partie la distance prise par Boyomo Assala vis-à-vis des diatribes opérées par Valentin Nga Ndongo à l'endroit d'une presse privée s'efforçant d'exister face aux exactions de l'État (Nga Ndongo, 1993). À la différence du second, l'ingéniosité du premier va le conduire à prendre

du recul pour mieux percevoir la réalité selon laquelle « le décalage entre les logiques des médias et celles des hommes politiques est une nécessité structurelle de la construction étatique » (Beyomo Assala, *in* Sindjoun, 1999 : 334).

La dynamique interne des groupes de presse comme *Mutations*, *Le Messager*, *La Nouvelle Expression* et *Le Jour*, est significative du développement processuel de l'environnement médiatique camerounais. Chez *Mutations* qui est fondée en 1996, cette dynamique s'opérationnalise rapidement à travers la création de nouvelles rubriques et de journaux connexes (généralement des mensuels) rattachés au principal quotidien dans le but de conquérir de nouveaux espaces tout en répondant à l'exigence de la compétitivité. C'est ainsi que surgiront tour à tour des mensuels ou trimestriels plus *soft* ou *people* (*Situations*) qui s'intéressent à la vie privée des personnalités reconnues et non nécessairement politiques, sportifs (*Ndamba*) ou encore plus soucieux des analyses approfondies sur les grands événements ou faits politico-historiques (*Les Cahiers de Mutations*) dont le traitement va imposer un recours à l'expertise universitaire. Et même après la démission de son Directeur de publication Haman Mana qui en 2008 va fonder un nouveau quotidien (*Le Jour*, qui ne tardera pas d'ailleurs à se hisser au sein de la presse privée), *Mutations* continuera à être l'un des grands symboles de la presse indépendante camerounaise.

Il convient que l'on se répète afin de mieux recadrer notre propos. Il s'agit d'insister sur le fait que l'on est aujourd'hui loin de « l'hémorragie » qui au cours des années 1990 va vider par exemple la CRTV gouvernementale « de la plupart de ces journalistes parmi les meilleurs, sanctionnés, démissionnaires ou en "fuite" pour délit de liberté d'esprit, d'ouverture démocratique ou par ennui » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 364). Afin de mieux clarifier l'hypothèse selon laquelle l'environnement médiatique actuel constitue une avancée décisive avec la période monolithique, en dépit de la persistance de certaines anciennes formes de précarité et de l'émergence de nouveaux défis. Mais qu'à cela ne tienne, l'on est face à un processus nouveau qui laisse libre cours à la compétitivité et à la créativité au sein de l'environnement médiatique de plus en plus autonome et certainement érigé en groupe stratégique émancipé de la caporalisation étatique en vue de mieux participer à l'avènement d'une cité plus républicaine. Cette intrication de la presse indépendante dans les processus sociopolitiques a certainement le mérite d'avoir entraîné l'effritement du pouvoir incarné en la personne d'un prince condensant les principes de l'ordre politique et social. Ce qui en outre conduit lentement certes, mais de manière inéluctable vers « une désintrication du savoir, du droit et du pouvoir » qui ne relèvent plus de l'exclusivité des détenteurs du pouvoir légal-

rationnel (Gérard, *op.cit.* : 127). En cela, l'*action historique* des entrepreneurs médiatiques camerounais va au-delà des simples liturgies philosophiques ou éthiques pour décrire le sens pratique d'une véritable entreprise définie indépendamment de toute doctrine (Touraine, *op.cit.* : 124). La contribution des intellectuels et leaders d'opinion aura également été déterminante à l'émancipation de la presse indépendante.

B. L'intellectualisation galopante de la problématique des libertés publiques et politiques au sein de l'espace public

1. Apport des intellectuels « non capturés »

La dénonciation des exactions de l'élite gouvernante par une certaine couche d'intellectuels camerounais remonte à la naissance même de l'État. Très tôt des personnages tels que Mongo Beti, Abel Eyinga, Mgr Ndogmo, Bebey Eyidi et d'autres dissidents vont depuis l'exil pour les deux premiers et à l'intérieur pour les deux derniers, critiquer les procédures autoritaires déployées sous le régime d'Ahidjo. Bebey Eyidi à travers son organe de presse et Mgr Ndogmo depuis sa chaire ecclésiastique vont largement contribuer à la publicité critique du régime Ahidjo, et vont chacun le payer à leurs dépens¹⁶⁶. Quant à Mongo Beti, Abel Eyinga et d'autres militants et étudiants Camerounais de l'exil, leur contribution sera décisive dans la mise sur l'orbite internationale des dérapages internes du système d'Ahidjo. En dépit de la frayeur généralisée durant la période autoritaire, l'engagement conjugué de ces différents acteurs va maintenir des espaces de discussion critique informelle et formelle. Au cours des années 1970 et 1980, d'autres intellectuels comme Bernard Nanga, Ambroise Kom, Yondo Black et Maurice Kamto vont également prendre des distances avec l'enrôlement politique des universitaires dans le projet gouvernemental de socialisation autoritaire et univoque de la société camerounaise. L'instrumentalisation politique du droit étant perçue comme un obstacle redoutable à la consolidation de l'espace public, ces intellectuels vont résister tout en travaillant à l'avènement d'un ordre juridique plus compatible avec les transactions sociales véritables et se rapprochant de la volonté générale.

Mais c'est surtout à partir de 1990 qu'un espace public plus dynamique va se créer au forceps grâce à l'engagement des leaders d'opinion de plus en plus individualisés dans leur lutte acharnée contre l'ordre autoritaire régnant. Le processus de démocratisation enclenché va ainsi grandement prédisposer à la mise en relief de ces nouveaux discours qui viendront

¹⁶⁶ Bebey Eyidi verra censurer son organe de presse tandis que Mgr Ndogmo condamné à contumace à la suite du procès de 1971 avec le leader nationaliste Ernest Ouandié, va s'exiler au Canada jusqu'à sa mort.

renforcer le développement de l'espace public. Au même titre que les termes et thèmes employés dans les discours politiques et sociaux relatifs aux opérations électorales cristallisent le débat politique à travers les concepts importés sans véritablement trouver un ancrage et une traduction dans des langages vernaculaires, l'espace public (re)naissant aura le mérite d'ajouter, sans rejeter les anciennes, les nouvelles manières d'appréhender les choses et de se représenter le réel en exercice. Sphère symbolique d'interaction discursive des différents acteurs (politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels), l'espace public va jouer un rôle d'interface et d'arbitre entre l'État et la société civile, dans le contrôle de la gestion des affaires de la cité. Dès lors, la société civile renaissant serait ainsi le domaine conditionnant l'espace public là où ce dernier la représenterait dans son rapport à l'État (Abé, *op.cit.* : 31). Tandis que l'opinion publique qui procède de l'espace public n'est à cet effet que le compromis de l'ensemble des avis des individus sur les affaires publiques.

Durant la décennie de 1990, le cardinal Christian Tumi et l'écrivain Mongo Beti de retour de l'exil, vont symboliser ce redéploiement de l'espace public au Cameroun en sapant les fondements même de la légitimité du régime officiel. Si l'apport d'autres leaders intellectuels « non capturés » reste indéniable, les actions conjuguées de Christian Tumi à la tête de la conférence épiscopale et dont les prédications attirent des foules provenant de tous bords, puis de Mongo Beti sur-sollicité par la presse indépendante, vont avoir un impact considérable sur le développement d'un esprit citoyen-critique auprès des masses et des catégories sociales moyennes. Dès le 3 juin 1990, le Cardinal Christian Tumi alors président de la conférence épiscopale est à la tête d'une publication d'une lettre pastorale virulente sur la situation sociopolitique et économique du Cameroun. L'économie de cette lettre « déplore notamment la multiplication des crimes impunis, la corruption » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 65), alors même que l'environnement ambiant révèle également la direction à contre-courant de cette initiative qui a lieu au moment où l'élite au pouvoir multipliant des actions pour contrecarrer ces velléités démocratiques populaires en cours, va réussir à drainer une bonne partie du clergé à sa « cause ».

Si l'espace public dans la perspective d'Arendt serait originellement la conséquence de la séparation du privé (domaine des nécessités de production et de reproduction) et du public (domaine de la *polis* ou des affaires de la cité) (Abé, *op.cit.* : 12), une telle séparation va davantage se clarifier dans les représentations et imaginaires sociaux qui jusqu'à l'investissement des intellectuels avaient intégré la confusion du privé et du public entretenue par l'élite au pouvoir comme un fait normal. C'est ainsi que dans une interview accordée à un

quotidien privé, Mongo Beti s'efforçant de dresser les contours d'un intellectuel va mettre l'accent sur la preuve de fidélité et d'abnégation dans son engagement¹⁶⁷. Plutôt qu'un faiseur de miracle et irréductible à la seule détention du diplôme, l'intellectuel lui apparaît ainsi nettement comme « quelqu'un qui a choisi d'envisager le monde d'une certaine façon, en accordant la priorité à un certain nombre de valeurs comme l'engagement, l'abnégation, la réflexion. » (Kom, 2006 : 58). S'appuyant lui-même sur les exemples de Christian Tumi et de Mgr Albert Ndogmo dont il exalte les mérites et sacrifices, Mongo Beti va ainsi reconnaître l'indéniable apport dans le processus de développement des mœurs au Cameroun (*idem* : 59).

Selon Jürgen Habermas (1990) l'espace public au XXe siècle doit son apparition à la bourgeoisie détentrice d'un capital culturel (lettrés et rationalistes) et économique. Ce capital qui contribuera à l'impulsion des bourgeois comme discutants légitimes des affaires de la cité, serait née de la dégradation de la sphère publique représentative de la société de cours elle-même ayant succédé à l'agora grecque (Abé, *op.cit.* : 14). Tout en conservant quelques apports théoriques indéniables de cette « historiographie du modèle libéral de la sphère publique qui rend compte de la formation historique et de la dégénérescence de ladite institution à la suite de l'avènement de la publicité administrée et de la chute des frontières entre les domaines privé et public » (*idem* : 13-14), Claude Abé étudiant le même phénomène au Cameroun semble néanmoins s'éloigner de la proclamation par le philosophe allemand du caractère désormais désuet de l'espace public. Il semble ainsi se rapprocher du sociologue américain C. Wright Mills qui bien qu'entrevoit à l'instar de Habermas et Arendt une régression de la publicité critique dans le processus de massification des sociétés, en la confrontant avec la démocratie délibérative, soutient la thèse de la constance de l'espace public grâce à son articulation cordonnée autour de « petits cercles éparpillés au sein desquels les citoyens discutent des affaires publiques »¹⁶⁸. Dans la perspective de Claude Abé, l'existence de l'espace public en Afrique est nécessairement la traduction matérielle de l'avènement du retrait de l'institution de l'arbitraire « comme principe de fonctionnement d'un système politique » tout en travaillant à l'émergence d'un environnement favorable à la « reconnaissance de la force du droit aussi bien que de la souveraineté du peuple » (Abé, *op.cit.* : 230). En cela, l'espace public constitue aussi un vecteur de la configuration des liens de socialité inédits.

¹⁶⁷ Interview recueillie par Le Messenger, n° 19, du 12 avril 1993.

¹⁶⁸ Cité par Claude Abé, *op.cit.* : 15

2. Structuration d'un édifice de sociabilité critique et autonome autour de l'espace public

La structuration d'un édifice citoyen autour de l'espace public médiatique apparaît comme un signal majeur de l'émergence d'une société alternative au Cameroun. Avant 1990, l'environnement social et politique dominé par le monolithisme était propice à une socialisation univoque dominée par la pensée unique. Au cœur de ce dispositif autoritaire, les médias gouvernementaux (presse, radio, tv) imposaient leur hégémonies en modélisant l'ensemble du corps social déjà sérieusement effiloché par la brutalité de la dictature (Abéga, 1999). Ces médias gouvernementaux seront ainsi mobilisés pour consolider l'œuvre politique d'infantilisation permanente et de dé-politisation des différentes strates sociales dans ce contexte où s'intéresser aux affaires de la cité relevait de la subversion. La mise sur pied des entreprises médiatiques non inféodées au pouvoir dominant va donc stimuler l'élan de participation citoyenne longtemps étouffé. Certes l'ensemble des médias naissant ne s'inscrit nécessairement pas dans une posture citoyenne et véritablement professionnelle (Nga Ndong, *op.cit.*). Bien évidemment, plusieurs faux départs vont être relevés dans ce climat post-1990 d'exacerbation généralisée. Il n'empêche que l'entrée dans la pluralité va apporter une valeur ajoutée inestimable à la ré-éclosion de la société civile (Abéga, *op.cit.*) et de l'espace public (Abé, *op.cit.*) au Cameroun. Mieux, l'observation des trajectoires d'entrepreneurs médiatiques comme Séverin Tchounkeu, Haman Mana ou encore Guibaï Gaïtama et Gustave Samick, dont les quotidiens ont acquis une estime considérée au sein de l'environnement national et au-delà, est une preuve tangible de cette contribution décisive.

Mais encore, c'est dans la « maturité » professionnelle que le développement de ces médias privés sera davantage visible. Après s'être imposés, ceux-ci au fil des années vont progressivement se retirer de la posture sans issues de presse d'opposition pour devenir une simple presse citoyenne s'intéressant à tous les faits de société et commerçant avec les acteurs de différents bords tout en préservant son identité professionnelle. Haman s'inscrit le mieux dans cette dernière posture qui facilite la substitution de la figure de l'adversaire à celle de l'ennemi. Condition essentielle pour l'avènement d'une véritable *société des individus* (Elias, 1987).

Bien plus, l'intérêt de l'avènement des médias privés et indépendants aura été significatif dans leur capacité à constituer en même temps un pôle décisif de contre-pouvoir avec la participation des intellectuels et autres leaders d'opinion, et un espace de promotion

citoyenne. Séverin au début des années 1990 ne permettra pas seulement à son journal d'être le relais de la voix d'une opposition rejetée par les médias officiels. Il va en outre créer un « club » au sein de son organe de presse qui verra défiler plusieurs leaders et intellectuels, à l'instar de Mongo Beti, fraîchement revenu de l'exil. L'investissement des médias privés par les intellectuels aura donc joué un rôle important dans la pratique de la rumeur au Cameroun. Durant la période autoritaire, les « on dit », « kongossa », « radio trottoir » en dépit d'un certain mépris conservé à leur égard, étaient redoutés par les élites du fait de leur conquête efficace des grands espaces dans le champ communicationnel sociétal et de par leur capacité à faire l'objet des réappropriations infinies plus ou moins fondées. Et pourtant, ce recours généralisé à la rumeur par une population sevrée de l'information véritable du fait de la forte propagande de la presse officielle, va souvent exacerber les pouvoirs publics habitués à régner dans le secret, le vide et le silence absolu. Avec le développement du traitement intellectualisé des informations des années 1990 et 2000, la rumeur va cesser partiellement d'être une simple technique de soulagement populaire dès lors que les événements affectés vont trouver des explications plus cohérentes et moins passionnées. À partir de cet instant, les *rumorants* ne « rumorent » plus uniquement pour le seul plaisir de « rumoriser », mais peuvent s'appuyer sur des éclaircissements plus ou moins neutres des intellectuels investissant les médias privés et captivant de plus en plus l'attention populaire.

L'on comprend que l'influence sociale des initiatives privées de contre-pouvoir ait été immédiate. D'abord parce que l'émergence des médias indépendants va permettre aux individus soucieux de s'instruire des problèmes sociaux de ne plus subir la propagande alarmante des médias nationaux dont le leitmotiv se limite à la surélévation et à la surinterprétation des gestes et faits du Président et de son entourage. Avant la dévaluation du franc CFA de 1994, l'on pouvait observer un tirage exponentiel au sein des journaux tels que *Le Messager* ou *La Nouvelle Expression* au même moment où *Cameroon Tribune* par exemple connaissait une profonde crise interne. Depuis la seconde moitié des années 1980 en effet, l'urbanisation galopante et la multiplication des fonctionnaires et cadres privés ou publics va favoriser l'émergence d'une couche moyenne et citadine avide de l'information. En outre la croissance d'une population ayant fait des études supérieures ou secondaires va réorienter la conception de la politique avec la prise de conscience par celle-ci de la possibilité « d'infléchir le cours des événements » et « d'induire des transformations souhaitées » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 361). Durant les quatre premières années qui vont suivre l'avènement du pluralisme politique au Cameroun, l'on assistera à un processus réel

d'égalisation des rapports sociaux malgré la reprise autoritaire qui s'observe surtout aux hauts échelons institutionnels. Cette démocratisation de la société aura été également impulsée par les intellectuels investissant une presse indépendante leur apparaissant de plus en plus nettement comme « l'institution quotidienne de la modernité africaine » (*idem*).

Percevant ces changements structurels en pleine opération au Cameroun, Mongo Beti dans les dernières années de sa vie va poursuivre son engagement au sein de la production médiatique, convaincu que l'avenir du pays est aussi fonction de la qualité de son opinion publique (Kom, 2012 : 57-58). En visionnaire, il aura ouvert la voie au phénomène d'embrasement de l'espace public de plus en plus investi par les leaders d'opinion et universitaires. Des noms comme Mathias Éric Owona Nguini, Charles Ateba Eyene, Alain Fogue, Babissakana, Claude Abé, Guy-Parfait Songué, Aboya Manassé, pour ne citer que ces universitaires, vont investir considérablement l'espace médiatique camerounais, pour des raisons étroitement liées à la trajectoire biographique de chacun d'entre eux. Ce qui ressort en filigrane à l'analyse de leurs discours respectifs, c'est la remise en cause d'une certaine conception monopoliste de la réalité sociale entretenue plus ou moins directement par la coalition politique au pouvoir. Mais en fonction des convictions personnelles, des expériences spécifiques, mais aussi des postures stratégiques, chacun de ces acteurs va progressivement orienter sa démarche dans une perspective individualisée. Au bout du compte pourtant, c'est l'architecture de l'espace public camerounais qui se trouve transformée par l'ensemble de ces logiques d'action qui participent à la maîtrise endogène des enjeux de production de la société.

Dès lors que la compréhension individuelle des mécanismes de fonctionnement de la société commence à acquérir une certaine maturité cohérente et adossée sur une vision claire et revendiquée, la consolidation de l'espace public devient une évidence inéluctable. À l'intérieur de celui-ci, l'on commence à entrevoir des logiques d'action qui débordent la simple tactique pour s'inscrire dans une posture stratégique de contrôle des zones d'incertitude (Crozier et Friedberg, *op.cit.*) et de constitution des lieux propres et autonomes au sein de la société (Certeau, *op.cit.* : 59). À cette condition seulement, l'utopie de la construction des espaces de sociabilité et de reconnaissance mutuelle entre des individus partageant des idées communes et capables de se projeter dans l'avenir, devient à la portée de l'activité humaine. Or, c'est cette capacité de tout groupe humain à apparaître comme un tissu social susceptible d'organiser son humanité qui est couramment désignée par le terme « si galvaudé de Société civile » (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 404). C'est dire ainsi que derrière la résignation apparente observée à la suite de l'incapacité des populations à se doter des

institutions et dirigeants de leur choix du fait de l'impasse d'une transition démocratique tenant « à des élections mal faites quant à la forme et au fond » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 445) ; une sphère autonome d'organisation vis-à-vis de l'État et d'autres organisations politico-économiques, mais susceptible d'influencer le sens et la signification des affaires de la cité, va se mettre progressivement en place. Et si la participation des entrepreneurs médiatiques, culturels, et de développement évoluant dans les marges du *politics* est cruciale dans ce changement de perspectives structurelles, la contribution des intellectuels et leaders d'opinion « non capturés » par la « politique du ventre » semble avoir également été décisive. Et dans cette nouvelle configuration en permanente construction, il convient d'intégrer aussi le potentiel en structuration de la jeunesse entreprenante, qui semble loin d'être passive.

Section II : Logiques de « bricolages » observées auprès de la catégorie des jeunes entrepreneurs.

Cette section se propose de mettre en exergue un phénomène « surprenant » observé auprès des pratiques de certains jeunes entrepreneurs au Cameroun. À savoir la volonté constante de se « recréer » à travers une dynamique de production sensible à une certaine approche de la dignité humaine. Il s'agit de décrire cette parcelle non négligeable d'une réalité sociale-historique inédite en train de se faire discrètement. Bien plus, s'agit-il de rendre compte de cette réalité à travers une posture d'objectivation de la notion de dignité humaine qui se laisserait découvrir des pratiques observées. Pratiques que les sujets appréhendent quant à leur être à la société certes, mais aussi en fonction de la responsabilité qu'ils s'assignent vis-à-vis de leur entourage. Cette nouvelle dynamique trouve une justification dans un contexte où le Cameroun, depuis les revendications démocratiques de début 1990, reste bloqué dans un processus social, politique et économique quelque peu grippé (Courade et Sindjoun 1996). Il s'ensuit naturellement une situation économique globalement mitigée au lendemain de la crise des années 1980, puis des Programmes d'ajustement structurels, et plus récemment de l'Initiative pays pauvres et très endettés. Laquelle économie, en plus d'être désarticulée, s'encastrent dans une pratique politique de « prédation » animée principalement par les détenteurs de hautes fonctions qui ont historiquement privatisé l'État (Éla 1998). D'où également l'émergence d'une littérature économique préconisant une nécessaire refonte intégrant vision stratégique et prospective, développement infrastructurel et bonne gouvernance (Touna Mama, 2008).

Sauf que, suite à l'état de lassitude et de désaffection généralisée des masses populaires vis-à-vis des promesses politiques sans « lendemain concret », il s'observe des catégories sociales variées et notamment non-purement politiques épousant de plus en plus des stratégies inédites d'individualisation (Calvès et Marcoux, 2007). Ces trajectoires semblent s'inscrire dans un double objectif de renforcement de leur autonomie propre tout en contribuant chacune à son niveau et en fonction de ses ressources, à la construction de la cité. Les jeunes entrepreneurs représentés dans cette étude ne sont guère absents, malgré eux, dans ce « nouveau » rendez-vous de remise en chantier de l'État en crise (Calvès et Marcoux, 2005 ; Olivier de Sardan et Bierschenk, 2014). Mieux, tout porterait à croire que c'est dans la prise de « conscience » des logiques d'inertie systémique propres à leur environnement suite à des expériences biographiques concrètes, que ces « cadets sociaux » vont rentrer dans des processus subjectifs et objectifs d'innovations fort variées. Issus pour l'essentiel des familles plutôt modestes et le plus souvent recomposées, ces jeunes ont la particularité de faire partir des victimes les plus vulnérables de la faillite du modèle de gouvernance en vigueur. Ce qui ne leur empêche néanmoins d'apparaître ici comme des ambassadeurs *inconscients* d'une culture inédite des socialités à travers des logiques d'action obéissant à une déontologie éthique liée surtout à leurs convictions *intimes*. Une éthique de conviction – à construire – semble à cet effet constituer le principal leitmotiv des innovations opérées au cours des transitions observées à l'âge adulte.

Il convient ainsi de faire une esquisse de lecture du développement humain à partir d'une démarche non normative. C'est-à-dire moins comme celui-ci serait proclamé par une ONG qui opérerait dans un militantisme ; encore moins tel que décrit à travers les rapports officiels qui très souvent ne publient qu'une vision partielle – voire partiale – et d'abord soucieuse des intérêts de minorités stratégiquement dominants. L'objectif principal est d'esquisser une lecture des nouvelles manières de « faire société » en expérimentation en Afrique à partir des récentes trouvailles théoriques accordant une centralité analytique significative à l'individualité (Corcuff et al. 2010 ; Martuccelli et Singly 2009). L'on espère ainsi mieux comprendre comment la jeunesse s'individualise au sud du Sahara en se forgeant un code éthique original et lié aux impératifs contextuels, au-delà de la seule posture communautaire et communautariste (Alain-Marie, 1997). Plus concrètement, notre démarche consiste à pénétrer le monde en construction par la catégorie-type de la jeunesse entrepreneuriale à travers les récits que les principaux acteurs font de leur expérience propre. Il s'agit d'une lecture socio-anthropologique des pratiques de jeunes entrepreneurs s'efforçant de déterminer «

autrement » leurs rapports à la société à travers l'expérience (ou l'expérimentation) de leurs trajectoires propres.

De manière plus significative il s'agit d'esquisser une lecture « autre » de la situation des jeunes, sans toutefois nier la prégnance des obstacles qui ralentissent et freinent le plein accès de la grande majorité à l'épanouissement (Diouf et Collignon 2001 ; Manga 2012). Il ne s'agit donc guère de contester cette littérature majoritaire et « pessimiste » qui décrit plus ou moins parfaitement la situation « objective » de la jeunesse africaine prise globalement. Mais simplement de scruter comment l'ingéniosité d'une minorité en son sein parvient à relativiser un certain discours fataliste. L'approche biographique choisie participe ainsi de la recherche avouée de « l'exemplarité » (Burrick, 2010). Une telle orientation sensible à la posture socio-anthropologique (Olivier de Sardan, 1995 & 2008 ; Éla 1994 & 1998), autorise moins de partir d'une conception affichée et affirmée des notions de dignité humaine et d'innovations que l'on collerait à certains comportements au détriment d'autres. Mais plutôt de laisser les pratiques normales, banales et quotidiennes des jeunes acteurs nous révéler les différentes variantes et conceptions en promotion et/ou en projection au regard des contextes réels de production. À ce niveau, le sens donné à l'engagement des individus permet une lecture de l'état des droits humains promus. C'est donc également par le détour à la subjectivité propre des individus que le sens et la signification profonde des innovations sociales observées se laisseraient percevoir. Mais encore faudrait-il que l'activité individuelle soit orientée vers la promotion d'un certain idéal de socialité, vers un certain vouloir vivre collectif. Et c'est à cette condition que l'orientation des différentes pratiques interpelle les transformations sociales en perspective.

De manière concrète, l'enquête qui s'est principalement déroulée entre novembre 2011 et mars 2013, aura porté sur une vingtaine de jeunes entrepreneurs de la ville de Yaoundé. Une première moitié composée de jeunes animés par de véritables projets d'entreprises et opérant dans des secteurs différenciés tels l'associatif, l'économique, et le culturel – notons également que c'est dans cette catégorie que se retrouvent les deux uniques femmes de notre échantillon. L'autre moitié désignant plutôt une catégorie de jeunes ayant réussi à s'insérer dans le monde professionnel par leur propre acharnement à vouloir s'échapper de l'emprise de la fatalité, tout en préservant un certain *sens de l'éthique*. Il s'agit de ce fait d'être attentif au « comment », « pourquoi », même s'il est souvent arrivé de nuancer la distance prise quant à l'influence des logiques classiques et toujours dominant du « ventre » et du « clientélisme ». Bien entendu, sont minorés mais pas nécessairement exclus dans cet échantillon, les cas de «

réussite » de jeunes insérés dans les administrations publiques ou autres grosses boîtes privées nationales ou multinationales¹⁶⁹.

Paragraphe 1 : La découverte *in situ* d'une jeunesse entreprenante et innovante

Dans la perspective d'Olivier de Sardan, seules des procédures sur le terrain rendent compte de la nécessité d'associer Anthropologie et Sociologie, et non la pure spéculation idéologique (Olivier de Sardan 1995). Dans ce sillage, une observation directe et indirecte du quotidien des jeunes a facilité notre introduction « discrète » dans leur monde réel au-delà des présupposés idéologiques et des catégories préfabriquées. Une préférence a ainsi été accordée à la posture qualitative, sans toutefois négliger des données objectives et quantitatives. La démarche participe concrètement d'un va-et-vient entre, d'une part, les données objectives et visibles – autonomie socioprofessionnelle, mise sur pied de projets viables, témoignage reçus de l'entourage direct ou indirect des jeunes étudiés – qui structurent les champs d'action des jeunes entrepreneurs choisis d'une part. Et d'autre part, l'interprétation que l'on peut tirer à partir des récits recueillis sur ces parcours inédits. Une certaine « rigueur » analytique nous a imposé à cet effet une attention particulière quant à l'ancrage empirique des « virtuosités interprétatives » suscitées par cette parcelle sociale-historique que nous voudrions rendre intelligible (Olivier de Sardan 2008 : 8).

Il convient de rendre compte des innovations dans leur banalité ordinaire, tels qu'ils participent des logiques de production de la socialité par des jeunes entrepreneurs camerounais. La procédure d'enquête adoptée implique une insertion personnelle dans la mesure où l'épistémologie de « terrain » en promotion ici nous conduit à voir ce qui relève explicitement de *l'humaine condition* et des impératifs d'éthique dans la pratique des relations observée. La dignité humaine sort ici d'une appréhension purement idéologique et institutionnelle, pour rentrer également dans la banalité du quotidien en invention à travers le sens que les jeunes confèrent à leurs entreprises (Certeau, 1990). Mieux, le choix fait d'observer le phénomène étudié *in situ* nous a permis de mesurer l'immense potentiel créatif que regorge cette parcelle de réalité soumise à notre étude. Il s'ensuit normalement une orientation prioritaire « sur les rapports entre les données produites sur le terrain et les interprétations savantes qui en découlent » (Olivier de Sardan 2008 : 19). En un mot, il s'est agi d'associer le point de vue des acteurs à l'effort de description de la réalité observée.

¹⁶⁹ L'analyse des récits de vie s'accompagne bien évidemment de nos propres observations participantes menées sur le terrain, ainsi que de la littérature spécialisée sur la jeunesse africaine de plus en plus significative depuis les années 1990.

Il apparaît ainsi que les innovations sociales qui ressortent des récits de vie recueillis et des observations s'inscrivent dans une logique d'action diversifiée liée à la particularité de chaque trajectoire. Même si l'analyse révèle une cause unique articulée autour des effets induits de la promiscuité environnementale. Dans l'ensemble des cas étudiés, la dignité humaine dans les pratiques innovantes semble se lier à travers une volonté proclamée par ces jeunes de rompre avec « l'inertie » ambiante. Ce qui procure en eux un besoin constant d'autonomisation proche d'une certaine sensibilité éthique.

A. Jeunesse entreprenante du Cameroun et innovation : cause unique, logiques d'action diversifiées.

1. Effets induits de la précarité quotidienne et environnementale comme fondement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Dresser un tableau de la promiscuité qui détermine le quotidien de la jeunesse africaine relève d'une lapalissade, tant elle est constamment révélée de manière implicite ou explicite par l'ensemble de la littérature spécialisée à ce propos (Honwana, 2012 ; Assogba, 2007 ; Diouf, 2000 ; Mbembe, 1985 ; etc.). Dans le cadre de cette réflexion, cette précarité est appréhendée comme le point de départ de la volonté d'auto-prise en charge au sein de la catégorie de jeune étudiée. Il est apparu au cours de nos entretiens que ce n'est pas uniquement la situation de précarité objective qui constitue le ferment de l'engagement des jeunes. Mais surtout du lien existant entre les effets induits de celle-ci sur la « nouvelle » définition que le jeune va se faire de sa trajectoire propre. Romano, jeune entreprenant immobilier de 28 ans va réinventer le métier d'agent immobilier dans la ville de Yaoundé en rompant avec les pratiques informelles dominantes pour en faire un job semi-professionnel à même de « nourrir son homme ». Mais à l'origine de sa détermination qui lui permettra de braver des difficultés quotidiennes se trouve une prise de conscience très tôt de sa situation propre :

La vie n'était pas facile, tu te retrouves orphelin sans père ni mère, tu deviens ton propre père, ta propre mère, tu es obligé de te lancer dans la vie active. Ce sont des gens que je rencontre qui seront mes amis, des gens à qui je rends de bons services¹⁷⁰

À l'instar de l'enfance de Romano qui dès 9 ans va apprendre à se battre pour s'en sortir, les 2/3 de nos enquêtés vont reconnaître avoir vécu une enfance difficile où chaque jour est un combat nouveau pour la subsistance. Seuls trois cas sur les vingt ont eu le « luxe » d'avoir

¹⁷⁰ Entretien réalisé le 19 février 2012.

grandi dans une famille « normale » avec les deux parents, et seuls deux enquêtés ont le « privilège » d'avoir eu des parents fonctionnaires. Pour le reste, c'est dans un cadre soit monoparental (généralement avec la mère), ou encore vivant chez un proche parent ou autre ami de la famille, que ces jeunes vont apprendre à « affronter » la réalité. Ce qui a la particularité d'avoir développé, très tôt, en eux les réflexes de l'autonomisation et une prise de conscience précoce des exigences existentielles qui conditionnent la vie de l'individu au Sud du Sahara.

Mais plus que la pauvreté, c'est davantage les « injustices » vécues au quotidien, les « humiliations » et autres abus auxquels les jeunes vont faire face au cours de leurs trajectoires, qui vont paradoxalement renforcer en eux l'esprit d'entreprise et de créativité. Il apparaît globalement que les obstacles et frustrations qui accompagnent tout parcours soucieux des impératifs éthiques et de convictions légitimes profondes au Cameroun finissent une fois surmontés mentalement par convaincre l'individu résistant qu'il est sur la « bonne voie » : « J'ai essuyé beaucoup d'humiliations, la majeure partie d'entre elles ont été censurées par mon cerveau, elles se sont effacées de ma mémoire, mais ça m'a affecté durablement », reprend ce jeune intellectuel de 34 ans engagé et en même temps entrepreneur culturel¹⁷¹. Dans la perspective de son récit, les humiliations évoquées se rapportent aux « blocages » d'entrée dans le monde de l'emploi pour défaut de « parrainage », et aux « menaces » reçus dans son actuelle fonction. La cause apparente suivant ses propres propos serait due à sa « libre » et « publique » expression dans un contexte socioprofessionnel où les logiques paternalistes et patrimoniales continuent à structurer les imaginaires.

Le sujet conçu ici se constitue à travers un processus complexe de réflexivité, où le recours ou retour sur soi est perçu comme une échappatoire progressive aux « dominations ». Ainsi comme l'on peut remarquer dans la plupart des récits recueillis, innover et entreprendre deviennent des exigences existentialistes vitales qui viennent conférer un sens à la vie des jeunes « adultes » tout en leur procurant une fierté intérieure due à la conviction de mener une « vie bonne ». Laquelle serait distincte de celle préconisée par cet « autrui » généralement confondu au système dominant. Par leur refus de valider à travers leurs pratiques les effets sociaux induits de la gouvernementalité du « ventre » (Bayart, 2006), les jeunes entrepreneurs se présentent implicitement comme des figures symboliques d'innovations sociales.

¹⁷¹ Entretien réalisé le 11 novembre 2011.

Toutefois, il existe d'autres raisons de nature plus profonde relatives à la manière dont l'expérience personnelle de vie va transformer le rapport à soi et au monde. Ce qui laisse percevoir une préséance du facteur culturel plutôt que naturel dans l'explication des futurs comportements. Car à l'observation, la totalité de ces jeunes au départ mènent une vie normale malgré la précarité – cette dernière étant considérée dans l'ensemble des imaginaires d'aujourd'hui comme une chose banale –, et donc naturellement exposés à l'état d'attente (ou *waithood*) qui caractérise la situation actuelle de la jeunesse africaine (Honwana, 2012 ; Antoine et al., 2001 ; etc.) et même occidentale (Becquet et Linares 2005 ; Pugeault-Cicchelli et al., 2004). Ce n'est qu'à la suite d'un facteur inédit ou combinaison de plusieurs facteurs, comme nous allons le voir, que l'individu va être sommé de chercher, produire et créer pour exister ou « mourir ».

Tout semblait beau dans le meilleur des mondes pour Aurélien (29 ans¹⁷²) jusqu'au moment où il va perdre sa mère alors qu'il est encore jeune adolescent collégien et même quelque peu, avoue-t-il aujourd'hui, « inconscient ». Dès lors, va débiter un long processus de maturation qui va d'abord de la rupture avec le collège à une rapide formation professionnelle en Maintenance Informatique. Ensuite, de la volonté d'associer à celle-ci une autre « autoformation personnelle » sur le terrain, à celle de mettre sur pied sa propre structure informatique. L'objectif avoué étant entre autres de « nourrir les pigments de la liberté » tout en évitant « de gérer les humeurs des patrons méprisants », dont l'attitude « hautaine » l'aura « marqué » durant ses premières heures d'apprentissage.

Christelle âgée de 30 ans se dit fière de son association qui vient de fêter ses cinq années d'existence avec à son actif quelques microprojets de développement plus ou moins réussis, mais très « rassurants » pour l'avenir¹⁷³. Cette ancienne étudiante des Sciences économiques et actuellement mariée reconnaît un rapport entre ce groupe formé pour l'essentiel par d'anciens camarades de fac et la volonté de « maintenir des liens et la solidarité ». Mais en même temps, elle avoue y avoir puisé une détermination profonde dans une certaine phobie ayant marqué son enfance passée toujours loin de ses géniteurs et donc marquée par un déficit affectif dont elle cherchera toujours à combler en tissant et/ou renforçant des liens de camaraderie. De manière glabale, le refus de s'aligner ou d'accepter le terrible verdict de la réalité dominante va amener ces jeunes à rentrer dans un processus d'individualisation qui d'abord se conceptualise au niveau mental. Tel est le cas du jeune leader d'opinion,

¹⁷² Entretien réalisé le 23 février 2012. Les âges notés sont ceux du moment de l'entretien.

¹⁷³ Entretien réalisé le 24 janvier 2012.

universitaire et entrepreneur dont les propos sont révélateurs d'une bonne majorité des autres trajectoires :

Nous devenons ce que nous pensons et nous ne pouvons pas nous épanouir si nous n'avons pas perçu, conçu notre épanouissement au niveau mental ; et moi je suis entré dans une logique qui m'a obligé à conceptualiser même déjà la logique d'indépendance. Et je me vois toujours comme quelqu'un d'indépendant et libre

Confrontés très tôt à la dureté du quotidien et ayant précocement expérimentés des bouleversements affectifs déterminants, ces jeunes avec l'expérience finissent par banaliser la difficulté. Ils vont donc se lancer dans des logiques d'action diversifiées et inscrites à la marge des sentiers battus. Lesquelles logiques vont sans cesse nourrir un esprit d'endurance et de créativité.

2. L'innovation sociale sous l'emprise d'une logique d'action diversifiée

Un premier lien entre l'innovation et la diversification de l'action s'opère au niveau intra-individuel. Il s'observe ici que le jeune animé d'un esprit de créativité apprend vite sur les conditions d'existence de sa réalité profonde. Ce qui le conduit dans la pratique à ne guère se limiter dans un secteur d'activité particulier. Mais toujours à étendre son champ de compétence afin d'acquérir une autonomie plus pérenne et moins vulnérable aux vicissitudes de l'environnement. C'est ainsi que grâce à son tissu relationnel constitué sur le terrain, Romano débutant comme simple agent immobilier opérant dans l'informel à ses débuts, est devenu un véritable promoteur immobilier avec un bureau localisé. Ce qui lui aurait également permis, grâce à sa ténacité et aux conseils de proches rencontrés « en chemin », d'opérer non sans succès aujourd'hui dans la vente du terrain et dans la livraison des petits services publics au sein de structures administratives de la capitale.

Notre universitaire engagé et leader d'opinion anime également sa propre entreprise de *Consulting* tout en étant consultant à temps partiel des Nations Unies au Cameroun. Aurélien quant lui, tout en restant dans les NTIC va aussi trouver le moyen de diversifier ses activités en opérant en même temps dans la téléphonie internationale, la maintenance informatique et la promotion de cyber café. Enfin, Christelle qui est fondatrice de l'association composée d'anciens étudiants qui opère pour l'auto-emploi, est également membre active au sein de deux autres associations opérant elles dans l'entraide et la solidarité communautaire.

Malgré un fondement commun qui va imposer l'impératif d'une entreprise d'auto-prise en charge chez les jeunes, l'on observe pourtant des modalités et logiques d'actions différentes et diversifiées qui se réduisent difficilement aux seuls secteurs d'activités choisis. Au cours de l'analyse des récits de vie recueillis, nous avons pu dégager trois profils d'attitudes chez des jeunes sujets qui demeurent interconnectés quoique fonction des réalités propres au contexte d'évolution et à l'histoire personnelle de chacun.

Un premier profil minoritaire composé des modérés regroupe essentiellement des jeunes insérés dans les structures déjà instituées ou dont les activités conduisent à être en interaction constante avec certains commis ou hauts commis de l'État. Tout en s'efforçant à travers leurs discours de se distancier de la logique des collègues et patrons, ils adoptent néanmoins une attitude moins critique et moins révolutionnaire vis-à-vis du système en place. Ils préconisent davantage une forme de révolution passive qui devrait s'opérer progressivement, sans qu'on ait besoin d'imposer une rupture totale qui à leurs yeux déboucherait sur l'anarchie, sinon le chaos. Romano par exemple justifie son soutien au régime du fait de la « paix » qui permet aux uns et autres de mener à bien leurs activités, tandis que Hubert, jeune assistant en science politique de 32 ans nouvellement recruté à l'université, se contente de préconiser un discours d'apaisement sur le phénomène de la corruption, par exemple :

Moi je ne suis pas partisan de la révolution à la latino, où il faut vraiment brûler tout, mettre tout à sac et puis repartir à zéro. Je pense qu'avec une certaine dose de réajustement structurel on peut réussir à juguler ce phénomène, ou du moins à le maintenir dans une proportion acceptable¹⁷⁴.

L'innovation dans ce cas précis se lit néanmoins à partir de leur volonté proclamée de rompre avec les pratiques d'enlèvement de l'État en prétendant s'efforcer de promouvoir un certain idéal chrétien à partir duquel ils tirent leur principale motivation. Ardèche, jeune « mature » aujourd'hui à la tête d'une Société de prestation de service public au bout de « sept années d'endurance et de frustrations », tient également un discours moins révolutionnaire tout en demeurant contestataire du régime en place au Cameroun¹⁷⁵.

Une autre tendance relevée est celle constituée de jeunes plus radicaux qui semblent loin de se contenter de ce « peu » qui apparaît très insignifiant à leurs yeux. C'est le cas par exemple d'Aurélien pour qui tout le système éducatif camerounais, cause principale de l'inertie actuelle, est à refaire du fait de la désarticulation criarde qui existe, toujours selon ses termes,

¹⁷⁴ Entretien réalisé le 18 février 2012.

¹⁷⁵ Entretien réalisé le 25 janvier 2012.

entre la théorie apprise « sur les bancs » et la réalité du terrain. Notre jeune universitaire engagé et entrepreneur culturel ne dit guère autre chose lorsqu'il avance que tout est à « refaire » et à « reconstruire ». Aussi, poursuit-il qu'à tous les échelons et strates sociaux, « il faut modifier la façon de penser déjà, les modes de penser ; si on modifie les modes de pensée on peut recréer un autre pays, une autre Afrique, et c'est le travail à faire. ». Pourquoi ?

Parce que de toute façon les bases qui permettent de construire le champ politique n'étant pas bonnes, il faut faire une formation à la base qui permettra aux uns et aux autres de construire leurs identités d'abord citoyennes. Parce que l'un des plus gros problèmes au Cameroun c'est une faiblesse au niveau des identités citoyennes. Et ensuite construire les identités politiques mais pour ça il faudrait qu'on balaie du champ politique l'ensemble des acteurs qui sont des imposteurs !

Ce profil radical qui préconise une rupture totale avec la réalité ambiante apparaît dans les faits en même temps comme celui qui comporte le plus grand assentiment auprès de la majorité populaire, mais aussi comme celui que l'on redoute le plus. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait le retentissant succès populaire des différents leaders d'opinion, artistes et intellectuels radicaux qui émergent depuis une décennie au sein de l'espace public camerounais. Observé de plus près, les profils radicaux sont présentés par leurs proches connaissances comme des personnes pourtant « généreuses » et très sensibles aux impératifs de responsabilité envers les autres. Aurélien par exemple est présenté par ses sœurs qu'il héberge comme un « second parent » très attentionné. Très souvent la radicalité, loin d'être un attribut « naturel », est une posture acquise à la suite des découvertes faites durant le parcours sur l'ancrage structurel des inégalités environnementales. C'est le cas de l'artiste de rap baptisé « Valséro » dont la vocation révélée en 2008 comme rappeur contestataire du régime en place n'aura été que la conséquence d'un certain nombre de frustrations provoquées par le difficile accès dans le monde de l'emploi. Diplômé des Travaux publics et ingénieur en communication suivant son récit¹⁷⁶, c'est néanmoins le rap qui, jusque-là était considéré comme un passe-temps de jeunesse, deviendra son métier et gagne-pain.

Prise dans le contexte historique du Cameroun justement, une telle posture apparaît directement au sein de l'environnement commun comme une innovation. Car impensable durant la période autoritaire (1960-1990), elle constitue à l'heure actuelle l'une des principales causes de la fermeture des portes d'entrée dans le service public, ou d'ascension sociale tout simplement. C'est pourquoi cette tendance radicale renvoie surtout aux *selfs made youth*. Patrick âgé de 28 ans va abandonner des études de Sociologie à l'université pour

¹⁷⁶ Entretien réalisé en février 2013.

embrasser une carrière de promoteur de la culture urbaine. Deux autres jeunes entrepreneurs de projets de développement rencontrés rentrent également dans cette catégorie. Ces jeunes innoveront ainsi dans leur prise de distance avec un comportement généralisé qui est celui de l'acceptation passive de la dictature du quotidien. Ils innoveront ensuite dans leurs efforts d'abord personnels de création des « espaces indociles » qui finiront par devenir leurs principaux champs d'affirmation et d'autoréalisation. L'innovation s'observe enfin à travers le renversement des représentations et attentes qui se laisse lire à travers leur érection en figures de réussite au sein de leurs entourages respectifs.

Enfin, un troisième profil situé à l'entrecroisement des deux précédents, même s'il semble se rapprocher de la branche radicale, est constitué de ceux que nous appelons jeunes « adultes » *hors-du-monde*¹⁷⁷. Sans nécessairement ni visiblement s'allier dans une logique de contestation ou de « sympathie » vis-à-vis du système politique en place, cette tranche de jeunes interpelle par la témérité à vouloir produire du neuf avec une démarche défiant toute logique rationnelle. Feignant d'ignorer les obstacles réels et potentiels qui semblent limiter l'opérationnalité de leurs projets et entreprises, ils parviennent en outre à transcender mentalement leurs origines plutôt modestes. Aussi, se contentent-ils simplement de promouvoir un projet d'entreprise ou de société original nourri quotidiennement par une vision qu'ils ne cessent d'approvisionner avec le temps et la pratique. Ces jeunes semblent ainsi développer une réflexivité inédite qui constitue leur principal refuge et ressort d'action. L'exemple-type est celui de Christian, fondateur d'un club de football à 28 ans. Cet ancien étudiant en anthropologie à l'université va abandonner ses études pour se consacrer à sa nouvelle passion. Celle-ci en réalité l'anime depuis sa tendre enfance. Seulement, il a dû la refouler pour « ménager les parents » très fascinés par le modèle de réussite sociale via l'école. Une fois délivré de cette pesanteur familiale, il va se consacrer entièrement à son club actuellement en ligue provinciale et auquel il nourrit des ambitions étonnantes. En explicitant les raisons d'un tel revirement, il avance que

Premièrement il fallait occuper cette jeunesse au Cameroun qui de plus en plus baigne dans l'oisiveté, et donc récupérer les jeunes qui n'ont rien à faire. Il y avait aussi un amour pour le ballon. Voyant le talent de ces enfants j'ai pensé que peut-être il fallait mettre quelque chose sur pied qui peut aider non seulement la jeunesse mais aider aussi le quartier, mais surtout peut-être ouvrir des carrières futures à ceux qui auront plus de talents que les autres, peut-être aussi en parlant, nous pensons qu'à travers ça

¹⁷⁷ Expression empruntée à Louis Dumont (Dumont, 1983) même si la catégorie étudiée est bien différente du « renonçant » indien.

nous aurons sauvé certains jeunes peut-être de la délinquance et aussi du fait qu'ils se perdent totalement dans leur vie d'aujourd'hui. C'était ça qui a motivé la création de ce club de football¹⁷⁸

Cette capacité à forger une stratégie originale en vue de convaincre l'entourage et rentrer ainsi dans un procès de réalisation des objectifs visés, est ce que nous qualifions d'innovations, compte-tenu de l'environnement qui reste de manière générale peu prédisposée à de telles réalisations, et de surcroît, par les individus les plus modestes. Qui plus est, cette culture d'autonomie qui débouche tout doucement sur de nouveaux liens de socialité en rupture avec les effets induits de la gouvernementalité du « ventre », camoufle dans sa réalité quotidienne et opérationnelle, une certaine conception de la dignité humaine que nous allons tenter d'esquisser.

B. Les innovations sociales des jeunes et la notion de dignité humaine

1. Une quête d'autonomie soucieuse des impératifs d'éthiques

Une précision apparaît nécessaire à ce niveau pour comprendre le sens et l'objectif de cette réflexion. C'est que le Cameroun reste et demeure une « postcolonie » en crise. Et comme dans d'autres États postcoloniaux africains, le premier réflexe est celui de la « survie » qui laisse libre cours à toute pratique défavorable à la promotion des droits et de la dignité humaine. Toutefois, il s'observe de plus en plus une parcelle significative d'individus quoique toujours minoritaires, qui parviennent à transcender cet environnement de désolation. Ils s'efforcent ainsi de promouvoir à partir des secteurs d'activités qu'ils occupent, d'autres modèles de socialité en nette rupture avec les pratiques officielles et officialisées en vigueur depuis l'ère coloniale. Au sein de cette dernière catégorie, la jeunesse qui constitue aujourd'hui la caractéristique principale de la population subsaharienne semble jouer un rôle déterminant et en même temps diversifié.

Dans la perspective de Paul-Gérard Pougoué, « Le droit au développement est un droit à la fois individuel et collectif (...) c'est un droit prospectif visant en fin de compte l'épanouissement de la personne humaine » (Pougoué, *op.cit.*). Ramené au contexte propre et banal de la jeunesse actuelle, ce droit épouse également des formes d'auto-détermination qui se laissent lire dans la mise en œuvre de la vie quotidienne des jeunes engagés sous des formes nouvelles¹⁷⁹. Il s'observe ainsi en son sein un phénomène d'engagement pour la quête

¹⁷⁸ Entretien réalisé le 6 mars 2012.

¹⁷⁹ Voir également Mounpe Chare (2012) à propos des reconfigurations des formes d'engagement des jeunes au Cameroun.

d'une dignité humaine, moins centré sur le *politics*, et plus significatif à travers les sphères privées citoyennes et d'auto-développement. Tant et si bien qu'au jour d'aujourd'hui, le jeune ne revendique plus seulement et encore moins tellement ses droits face aux autorités gouvernantes. Plutôt se les impose-t-il néanmoins au quotidien tout en imposant sa vision du monde, autant que faire se peut, à son entourage médiat et immédiat.

La notion de *dignité humaine* est ainsi abondamment convoquée par l'ensemble des jeunes pour justifier des choix de vie et modèles d'engagements tout en s'inscrivant en faux contre d'autres pratiques en cours et dont ils affirment vouloir s'en démarquer. C'est au nom d'une certaine dignité humaine que Romano alors qu'il entame sa carrière d'agent immobilier opérant dans le secteur informel, refuse de « rentrer dans le faux » dans l'optique de duper les « mauvais clients », alors même qu'il affirme que c'était monnaie courante dans la ville de Yaoundé où se loger reste un véritable calvaire. La même dignité est convoquée par le jeune universitaire engagé pour justifier son refus de ralliement avec l'establishment dominant qu'il juge prioritairement responsable de la dépravation des mœurs ambiantes :

Tout en étant en désaccord avec tout ce qu'il y avait autour, tout ce qu'on a essayé pour me faire entrer dans le RDPC ou tout ceux qui avaient essayé de me faire entrer dans l'opposition, je suis resté le même, j'ai démontré pendant longtemps que je peux rendre service, je n'ai jamais refusé, je peux rendre service, je suis d'accord, mais je ne peux pas fonctionner avec vous.

Une certaine prégnance de la dignité humaine joue également un rôle régulateur dans les choix d'action et de rapports sociaux établis par les jeunes autonomes. Dignité entendue dans la perspective de Stix-Hackl comme « l'expression du respect et de la valeur reconnus à toute personne humaine en raison même de son humanité »¹⁸⁰. L'humanité qui sert ainsi de fondement à l'action participe d'une requalification du sens au travers d'une éthique observée en rupture avec les pratiques en cours au sein de l'establishment dominant. L'idée de morale opérante ou opérationnelle que nous esquissons ici tire d'ailleurs ses fondements dans l'Antiquité où Aristote considérait la morale au-delà de la posture idéaliste. Ce qui a fait dire à Michel Villey que « les vertus sont une réalité », en s'appuyant lui aussi sur Aristote qui les observait se réaliser dans la vie sociale athénienne et donc toujours présentes dans les mœurs, quoique « de façon toujours imparfaite » (Villey, *op.cit.* : 87).

Le récit recueilli d'une jeune femme parvenue à mettre sur pied une ONG locale à but non lucratif s'inscrit dans sa volonté d'être « soi » tout en restant indispensable à son

¹⁸⁰ Cité par Philippe Gérard dans ouvrage traitant de la Philosophie des droits de l'homme (Gérard, 2007 : 95).

environnement. Elle avance ainsi l'avoir fait dans l'optique de lutter contre le chômage des jeunes – jeunes filles en déperdition scolaire en particulier – en leur offrant des opportunités de formation à un petit métier (secrétariat bureautique, infographie, maintenance informatique et comptabilité) grâce à l'entraide d'autres bénévoles. Pour le cas de Christelle également, même si le goût d'évoluer ensemble et l'expérimentation des bienfaits du travail en commun est acquise pendant la fac, son action semble surtout animée par l'idée d'auto-emploi et de création à terme d'une véritable entreprise viable, au-delà de l'idéal solidaire :

Voilà les trois principaux motifs, buts qui m'amènent à vouloir fonder une association : solidarité, élargir le champ relationnel et enraciner les liens d'amitié et lutter contre la pauvreté à partir de la promotion de l'auto-emploi (...). J'avais vu chaque personne individuellement d'abord pour les amener à comprendre le bien-fondé de l'idée. Ensuite on s'est retrouvé en association, je leur ai fait part de mes idées, ils ont dit que c'était une bonne idée et nous avons décidé de créer. Au départ il n'y avait pas de nom, mais j'avais le terme excellence dans ma tête.

Remuer les méninges pousse l'individu à plus de créativité et à se réinventer au quotidien. C'est le fondement même de l'action ! Une préoccupation constante des jeunes entrepreneurs dans le Cameroun d'aujourd'hui est de trouver des voies et moyens d'endiguer la pauvreté qui les guette de plus en plus. Mais c'est toujours les individus ayant un sens plus poussé de l'entreprise et du risque qui sont les premiers à oser.

2. Une volonté de production d'un modèle de socialité en rupture avec l'inertie classique

L'intégration de l'aspect dignité humaine au sein des pratiques innovatrices de jeunes entrepreneurs camerounais débouche nécessairement sur les modèles de socialité producteurs de sens et de significations inédits qui informent les transformations sociales en perspective. C'est ainsi, par exemple, que face à une atmosphère d'usage abusif des droits de la presse au Cameroun (Nkot, 2006), certains jeunes enrôlés dans les structures de médias autonomes adopteront une posture critique vis-à-vis du système de gouvernance en exercice. Même si des perspectives « tactiques » visant une équation personnelle peuvent se camoufler derrière certaines pratiques, l'on ne saurait nier le fait avéré que ces espaces s'érigent de plus en plus en sphères de contestation des abus dont sont victimes les populations.

De même, l'on voit émerger une vague constituée principalement d'étudiants qui parviennent à forcer l'entrée dans la fonction publique grâce à la persévérance, à l'acharnement au travail, et à la multiplication des stratagèmes de contournement de la voie par le « parachutage ». Ce qui ne veut guère signifier que les pratiques de cooptation et de parrainage ont disparu. Mais

tout simplement que la parcelle de réalité-historique observée ici s'éloigne tout doucement de la période où la cooptation faisait l'unanimité, suite à une pression sociale significative depuis le tournant des années 2000.

Il s'observe une culture très ordinaire qui s'invente, se consolide et s'agrandit au quotidien. Laquelle culture ordinaire fait de nos enquêtés non des exceptionnalités au sens strict et exclusif, mais des représentations d'une nouvelle réalité en construction où chacun assure simultanément sa différence et son universalité (au sens de communauté). C'est dans ce sillage que la dignité humaine prend toute sa signification. Elle commence notamment « quand l'homme ordinaire devient le narrateur, quand il définit le lieu (commun) du discours et l'espace (anonyme) de son développement » (Certeau, *op.cit.* : 18). Ce processus apparemment banal de prise de distance vis-à-vis des pratiques dominants au sein du monde à pénétrer se fait néanmoins pour diverses raisons en fonction de chaque cas. Tantôt pour se créer un nom, se forger une « identité », parfois simplement pour agir conformément à une certaine éthique de conviction, ou encore par besoin de professionnalisation et/ou de perfectionnement dans la durabilité.

La construction sociale suit son cours au Cameroun, mais pas nécessairement et uniquement grâce à l'impulsion des pouvoirs publics, mais prioritairement par l'activité quotidienne créatrice d'innovations et productrices de nouveaux modèles de socialités, d'individus engagés dans le formel et l'informel. À tous les échelons, les jeunes inventent quotidiennement des nouvelles formes de socialité en rupture avec la pensée unique des années postindépendances et qui a perduré au moins jusqu'en 1990. Grâce à son esprit d'initiative à travers des moyens jugés éthiquement corrects, Romano peut se vanter aujourd'hui d'avoir modifié au sein de son entourage, le regard condescendant jusque-là posé sur les agents et/ou promoteurs immobiliers au Cameroun. En sortant du schéma informel de départ pour acquérir progressivement un statut plus légal-professionnel avec une structure bureaucratique visible, il a ainsi instauré la confiance dans ses relations avec sa clientèle et imposé une égalisation des rapports basée sur un minimum de respect mutuel. Mais pour en arriver là, il a fallu opérer une rupture avec les pratiques ambiantes qui dévalorisaient ce métier pourtant promoteur dans le contexte sociodémographique actuel du Cameroun : « Parce que des collègues avec qui on a démarré au même moment, beaucoup ont abandonné. Quand celui-là arnaque un client, (...) il change de ville. »

Aurélien se dit révolté contre le système qui a institutionnalisé la galère et endurci les jeunes qui ont pratiquement perdu aujourd'hui la notion d'utilité dans le service rendu pour ne se centrer que sur le gain immédiat. Aussi remarque-t-il au sein des cadets qui viennent se former chez lui, l'émergence d'une nouvelle tendance à la radicalisation. C'est ainsi que s'adressant à lui certains de ces jeunes vont lui avouer : « boss toi tu travailles gratuitement nous on ne va pas travailler gratuitement, toi tu as accepté la galère nous on ne l'acceptera pas ». Mais de manière générale, le modèle de socialité semble se réduire difficilement à l'unique recherche de gain matériel, mais aussi et surtout à la promotion d'une manière de vivre et d'être en société plus proche d'une certaine sensibilité « communautaire » en fin de compte. C'est dans cet esprit que l'on comprend tout le projet culturel qui a conduit Christian à créer une association dont les activités accompagnent également les ambitions du club de football. Et à la question de savoir ce qu'il entend par « célébrer le football à l'africaine ? » dont il ne cesse d'insister durant son récit pour justifier certains choix en déconnexion avec les pratiques courantes, sa réponse est immédiate :

Dans la fête, dans l'ambiance. On se retrouve en train de rire dans des conférences, lors des festi « ebuma¹⁸¹ » voir des footballeurs qui viennent interpréter des chansons, danser, qui viennent chanter. On se retrouve avec des spectateurs qui arrivent dans un village. On sait toujours que l'Africain généralement aime chanter, on voit des gens qui font des groupes de danse, des fans clubs qui montrent leur amour pour leur club (...) parfois aussi les européens ne comprennent pas comment nous percevons le foot. Pour nous c'est d'abord un jeu, un spectacle et on le fait d'abord parce qu'on aime bien ça.

Le projet utopique porté est d'essence éminemment culturel ! Promouvoir une civilisation à l'Africaine dont le football en constituerait une des vitrines : fête, danse, chant, ambiance. Faire des choses pour aider et plaire aussi, se rendre utile. Mais surtout faire des choses parce qu'on les aime, et non nécessairement pour un gain financier à tout prix ! Quoique l'argent reste le nerf de la guerre, et sa rareté constituerait la principale raison de la difficile explosion de ces différentes potentialités au sud du Sahara.

Paragraphe 2 : Quand le terrain de recherche sur la jeunesse entreprenante informe la littérature spécialisée

La littérature spécialisée sur la jeunesse semble unanime sur la nécessité de considérer cette catégorie sociale comme un monde à part, présentant des spécificités historiques propres et préservant des espaces d'autonomie vis-à-vis du monde adulte d'une part, mais aussi des

¹⁸¹ Signifie « ballon » dans la langue parlée par la tribu Bulu, sous-groupe ethnique des Fang-Béti appartenant au grand groupe Bantou.

générations précédentes, d'autre part. C'est dire que chaque génération de jeunes doit être abordée par rapport à son propre contexte, matérialisé par des sensibilités, des urgences et des priorités bien définies. Aussi parce que la jeunesse symbolise le lieu de la créativité, les logiques diversifiées de « bricoleurs » que laisse percevoir l'observation des pratiques permettent d'attester l'hypothèse selon laquelle cette catégorie sociale représente aussi le lieu du possible. Et ce possible, comme nous avons pu le souligner dans le précédent paragraphe, autorise à travers un regard prospectif, de poser un regard neuf sur le potentiel de productivité politique en plein essor et constamment travaillé par une réflexivité empreinte d'ingrédients de dignité humaine.

A. Les sociologies de la jeunesse et de l'innovation sous le prisme de la jeunesse entreprenante camerounaise

1. Jeunesse entreprenante au Cameroun et sociologies de la jeunesse

L'orientation théorique de l'investigation sur le monde de la jeunesse s'est d'abord voulue interdisciplinaire. Elle aura ainsi oscillé entre les sociologies de la jeunesse (Galland, 1991) et de l'individu (Martuccelli et Singly, op.cit.), et une relecture dynamiste de la posture anthropologique (Balandier 1966 ; Éla 1994 & 1998 ; Olivier de Sardan 1995 & 2008). Elle s'est surtout articulée autour de la socio-anthropologie pour proposer une lecture « ancrée » et « banale »¹⁸² du rapport entre la dynamique inventive de cette catégorie de la jeunesse observée et la volonté proclamée et entretenue de préservation d'une certaine dignité humaine.

La démarche adoptée nous a ainsi permis de réaffirmer le lien étroit qui semble avoir toujours existé entre la littérature portant sur les jeunes et les problèmes de société propres à chaque étape et à chaque expérience historique spécifique. L'on relèvera par exemple que les recherches à Chicago dès 1919 étaient davantage orientées vers l'illicéité de la jeunesse, tandis que l'accent est mis sur son insertion socioprofessionnelle au Québec autour des années 1970, puis dans la seconde moitié des années 1980 (Pugeault-Cicchelli et al. 2004 : 12). Bien plus, tandis que l'orientation globale des recherches en France au cours des années 2000 présente un penchant sur les catégories de « jeunes adultes », force est de relever que la trajectoire actuelle tend vers un « traitement global » (*idem* : 12-13) de la question de la

¹⁸² L'analyse des récits de vie s'accompagne bien évidemment de nos propres observations participantes menées sur le terrain, ainsi que de la littérature spécialisée sur la jeunesse africaine de plus en plus significative depuis les années 1990.

jeunesse. C'est le même cheminement que semble nous avoir imposé le terrain camerounais, en observant comment les jeunes retravaillent continuellement leur rapport à la précarité environnementale.

C'est donc naturellement que la posture sociologique nous impose une appréhension de la jeunesse à travers sa « formation historique » (Galland, *op.cit.* : 7). C'est-à-dire poser sur elle une lecture historiciste et biographique en scrutant les « zones grises » propres à l'entrée progressive dans la vie active. Bien entendu il s'est agi non pas de nier cet autre acquis de la littérature qui voudrait qu'il y ait en toute société des modèles de comportements « typiques » rattachables à la jeunesse et qui traverseraient les siècles, « sans doute précisément parce qu'elle est ce moment qui précède l'établissement dans les modèles et les normes généraux » (Mucchielli, *in* Pugeault-Cicchelli, *op.cit.* : 95). Car, ces schèmes traditionnels semblent d'autant plus perpétués au Sud avec l'acuité de la double crise économique (difficile accès au statut social), puis symbolique et politique (difficile accès à la citoyenneté). C'est pourquoi l'implication de la science politique est une nécessité heuristique en ce sens que la question de la jeunesse en Afrique étroitement liée à l'historicité des processus sociopolitiques, présente toujours globalement un sort fortement dépendant des modèles de *gouvernementalité* mis en exergue par les politiques dominantes (Mbembe, 1985 : 15). Ce qui diffère néanmoins (ou peut-être), c'est le sens que chaque jeune donne à son action. Signification qui elle-même est fonction des conditions objectives de l'environnement certes, mais surtout du diagnostic subjectif que le jeune en acte fait de celui-ci. Diagnostic qui à son tour signerait l'acte de naissance sociale du jeune en tant qu'individu – du moins si l'on s'en tient à la terminologie française ou romano-germanique selon laquelle l'individu ne va pas de soi. D'où le nécessaire ancrage avec la nouvelle orientation épistémologique accordant une centralité analytique à l'individu.

Car de nos jours, il est communément admis au sein des sciences humaines et sociales que le monde occidental ne constitue pas (ou plus) l'unique expérience de production de la modernité ; qu'il existe historiquement parlant une pluralité d'expressions et de production de celle-ci (Corcuff et *al.*, 2010).. Il va sans dire que la jeunesse africaine également est au centre des nouveaux processus d'individualisation en perspective. L'on pourrait même observer des analogies entre la situation camerounaise et le cas français, tel que perçu par Olivier Galland dont l'essentiel des travaux construisent « la jeunesse comme une étape du cours de la vie, voire un nouvel âge de la vie (1990) » (Pugeault-Cicchelli et *al.*, *op.cit.* : 30). En même temps qu'il observe ici et là un phénomène « d'allongement de la jeunesse », où son entrée dans

l'âge adulte est sans cesse reportée du fait des difficultés contextuelles qui prolongeraient ces temps définissant une position sociale incertaine. Halcinda Honwana observant cette jeunesse actuellement en ébullition un peu partout en Afrique qualifiera d'ailleurs ce phénomène de « *waithood* » pour signifier à son tour cet état de « *waiting for adulthood* » (Honwana 2012).

L'échantillon de recherche choisi s'est proposé d'informer cet acquis incontournable de la littérature sociologique actuelle qui considère désormais l'adolescence et la jeunesse comme une catégorie spécifique de production de la modernité (Pugeault-Cicchelli et al., *op.cit.* : 13). Il s'est agi en vérité d'une volonté de restitution de l'histoire à la jeunesse africaine qui mérite d'être observée au ras le sol pour elle-même, sans toutefois nier la pluralité de ses appartenances. En définitive, l'inscription dans le sillage de la thèse d'orientation « *peer-conforming* » plutôt que « *parent-conforming* » du comportement des jeunes et adolescents – déjà soutenue par James Coleman en 1961, aura participé d'une volonté de rompre avec l'orientation épistémologique jusque-là « *adulturocentré* » pour impulser une posture « *compréhensive* » du monde des jeunes qui relativise l'écart pouvant exister avec celui des adultes (*idem* : 219 & 221).

L'orientation entreprise dans le cadre de cette présentation se rapprocherait à cet effet des contributions qui s'efforcent de rendre compte des stratégies de promotion de la jeunesse à la recherche de la « réussite » dans un environnement peu favorable (Assogba, 2004 & 2007 ; Calvès et Marcoux, 2007). Son principal apport aura été de montrer comment cette dynamique nouvelle et « imprévisible » est porteuse de créativité nécessaire à la construction sociale tout en restant accrochée sur une double éthique de conviction et de responsabilité originale. Il en ressort globalement de cette contribution que la jeunesse, bien que coincée à l'intérieur d'un environnement sociopolitique précaire, n'en est pas moins productrice des formes de socialité inédites qui informent la modernité même en devenir. Ces manières originales de faire société rentrent ainsi dans la grande matrice des innovations sociales observées (Éla, 1998) que l'on s'est également efforcé d'appréhender ici comme une suite de petits changements significatifs (Gaglio, 2011).

2. Quand la créativité des jeunes informe le concept d'innovations sociales

Le concept d' « innovations sociales » tel que nous l'avons appréhendé n'échappe guère à l'effort de mise en contexte. Il s'entend dans un premier temps à travers l'observation « *au-ras-du-sol* » de l'inventivité dont font preuves les sociétés africaines face à la « *crise aiguë de subsistance* » (Éla, *op.cit.* : 9). Le sociologue s'efforce ainsi de rendre intelligible certains «

savoirs endogènes » des systèmes locaux qui parviennent à produire de véritables « arts de vivre » (*idem* : 193) selon une logique originale qui n'a pas grand-chose à voir avec la culture matérialiste-rationaliste véhiculée par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) par exemple. Laquelle logique à travers les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) va accentuer « les facteurs d'enlisement » sans parvenir à mettre fin à cette crise socio-économique « dont les éléments s'inscrivent au cœur des mécanismes d'accumulation mis en place par les élites au pouvoir qui ont privatisé l'État en Afrique » (*idem* : 33).

Parler donc d'innovations sociales à ce propos comme signaux localisés du changement social, c'est s'intéresser à l'action du sujet individuel « au-delà des systèmes et des institutions », et qui à l'origine se laisse lire par des stratégies d'insubordination et d'indocilité (*idem* : 23). Cette lecture nous semble par ailleurs révélatrice de l'évolution même de l'objet sociologique qui originellement centré vers l'appréhension des grands phénomènes de changements sociaux, va progressivement se recentrer sur les innovations considérées suite aux changements plus localisés (Gaglio, *op.cit.* : 62-65). C'est dans ce sillage qu'une certaine réflexion fondatrice de la sociologie de l'innovation la considère déjà comme un phénomène sociologique à objectiver. À savoir un « processus » plutôt qu'un « état » ou autre « objet » aux caractéristiques spécifiques (*idem* : 5). Considéré par Joseph Schumpeter comme une « destruction créatrice »¹⁸³, cette dynamique processuelle quoique provenant très souvent « d'entrepreneurs audacieux », ne préserve son caractère dynamique que par l'intermédiaire d'une appropriation collective. D'où sa nature vertueuse (ou chimique) qui la distingue de la socialité mécanique (*idem* : 39), tout en demeurant un processus pluricausal, contingent et interactif, voire déviant et banal.

Mais dans une posture beaucoup plus étroite avec l'environnement de cette contribution, il nous est apparu essentiel d'y associer la dimension intersubjective afin de mieux appréhender le sens profond et véritable des logiques d'action des jeunes entrepreneurs camerounais observés durant l'enquête. Si l'on s'accorde avec la littérature spécialisée sur l'affinité établie entre innovations et changement social, il s'est agi davantage pour nous de mettre en exergue les conditions réelles de production du neuf par les jeunes au travers des récits qu'ils font de leurs expériences. Ce qui nous aura permis en plus d'attester la thèse du rapport existant entre crise et innovations par exemple, et donc de pouvoir relier à ces dernières le modèle de société en promotion à objectiver.

¹⁸³ Cité par Gérald Gaglio dans *Sociologie de l'innovation*, Paris, PUF, 2011.

L'innovation apparaîtrait ainsi comme une dynamique de rupture-créatrice de formes nouvelles de socialité nées de la dialectique entre les données objectives – contexte de production sociale et individuelle – et le « vécu » intérieur de l'individu – la manière dont le sujet appréhende son rapport à l'environnement. Innover tel qu'appréhendé dans cette étude désigne une rupture dans l'action avec les anciens modèles de comportement et d'appréhension de l'existence – ici, l'ascension sociale par télescopage, l'acceptation de la gouvernance généralisée d'infantilisation constante des laissé-pour-compte, l'adhésion passive à la politique du ventre, etc. Innover, c'est aussi créer de nouveaux repères d'affirmation de soi à travers un parcours de vie plus réflexif et orienté vers une vision autonome de la réalité, plutôt que soumise à des logiques d'« assignation ». Innover, enfin, c'est de sentir à travers sa manière de faire et d'agir, à partir d'un projet que l'on réalise par exemple, que l'on contribue d'une manière plus directe au processus de production de la société.

B. Interprétation et regard perspectiviste des logiques de « bricolages » observées

1. Les droits de l'homme et le développement politique au regard des bricolages intra-sphériques observés

En observant les différents espaces de bricolage intra-sphériques investis par la jeunesse entreprenante, l'on arrive à décrire une évolution des droits de l'homme au Cameroun s'éloignant des droits préexistants que les individus supposés titulaires opposeraient à l'État. Bien au contraire, les droits de l'homme observés au ras-du-sol à travers des pratiques quotidiennes et banales apparaissent « comme l'un des éléments fondateurs d'une forme de société dont les individus sont tout autant les produits que les participants » (Gérard, *op.cit.* : 128). Chemin faisant, ceux-ci finissent par s'inscrire dans la banalité comme un avatar de l'idéal d'autonomie collective supposé caractériser la démocratie. Même dans le cas où cette dernière comporterait certains dangers pour les libertés et droits individuels, les droits de l'homme ainsi appréhendés de manière dynamique et socio-anthropologique ne parviennent à un seuil élevé de promotion et de protection que dans un environnement social démocratisé (*idem* : 130 & 131). Et de la même manière que le *besoin* du droit s'est fait ressentir avec la « Renaissance d'une civilisation urbaine, de l'artisanat, du commerce, des arts » (Villey, *op.cit.* : 108), de même un besoin de développement endogène et d'un arsenal juridique à même de pouvoir l'accompagner se fait de plus en plus au sein des différentes strates sociales camerounaises. Or à l'opposé du *lieu* qui « implique une indication de stabilité » renvoyant à

un ordre fixiste où règne la loi de l'exclusivité et du non mouvement et des positions assignées voire instantanées, l'*espace* inventé par le jeune en action désigne bel et bien la variabilité et le croisement constant des mobiles polyvalents qui mutent au gré des pratiques permanentes (Certeau, *op.cit.* : 173).

Au-delà donc de son acception ethno-structuraliste originelle élaborée par Claude Lévi-Strauss, le terme « bricolage » se retrouve investi ici dans une dimension socio-anthropologique inspirée des innovations des gens d'en bas en permanente construction de la modernité (Éla, 1998). Dans la perspective de Jean-Marc Éla, il s'agit surtout des formes informelles de génie civil animées par des populations riveraines engagées quotidiennement dans la résolution des problèmes de « salubrité » et de vie commune au sein de leur environnement et à partir *d'abord* de leurs moyens propres (Assogba, 1999 : 44). Faisant ainsi l'éloge du « bricolage », Jean-Marc Éla affirme : « Vous pouvez trouver dans un quartier enclavé des routes et des ponts qui sont l'œuvre des citoyens eux-mêmes, œuvre à laquelle les services publics n'ont absolument pas pris part » (*idem* : 43). C'est dire qu'en dépit du recours aux méthodes artisanales et rudimentaires, l'intérêt de notre sociologue porte davantage sur les logiques à l'origine de ces processus et dont la compréhension de l'esprit permet d'accorder une crédibilité centrale à la banalité (*idem* : 44). Espace de production de la modernité, le bricolage ainsi appréhendé est un analyseur et un vecteur de la vision du développement véritable. Et en cela même, le développement saisi sous le prisme du « bricolage » apparaît lié à la subjectivité et à la réflexivité, c'est-à-dire « ce qui se passe dans la tête des gens » et qui conduit à imaginer des réponses crédibles aux problèmes quotidiens (*idem* : 45). C'est dire que l'idée de développement est liée à une certaine vision du monde et d'appréhension du *vécu*, ce qui expliquerait les échecs répétés des projets de développement impulsés depuis l'extérieur et étrangers aux valeurs locales. Ce qui conduit notre sociologue à éclairer l'une des idées-forces qui aura structuré sa démarche épistémologique :

L'idée selon laquelle le développement doit s'appuyer sur des références enracinées dans les cultures du terroir me paraît essentielle. La reconstruction de l'Afrique exige la reconnaissance des systèmes de référence qui sont le fondement de toutes les alternatives au développement (*idem* : 46).

Le nouveau sujet bricoleur en émergence est celui-là qui, ayant pris conscience des limites de l'État à promouvoir un environnement d'épanouissement intégral, va se charger de son autoprotection en assurant sa survie quotidienne en communion avec des proches ayant eux aussi intégré la sécurité comme une prérogative du citoyen. Afin d'échapper à l'anarchie et le

chaos, mais aussi dans le but de préserver l'ordre social, le recours au bricolage va permettre aux populations d'inventer le phénomène de *sharing* sécuritaire, qui désignerait un procédé collectif au sein duquel la « prise en charge de la sécurité par les citoyens devient une obligation pour ces derniers » (Belomo Essono, *op.cit.* : 396).

Il convient cependant de ne pas confondre les logiques de bricolage avec une certaine orientation des modes populaires d'action politique véhiculée par le paradigme du politique par le bas (Bayart et *al.*, 2008). À la différence de ces dernières, les bricolages observés ne se préoccupent guère de ruser avec le pouvoir dominant et sont moins centrés dans une logique de confrontation ou d'interaction directes avec les autorités. Il s'agit des formes inédites de créativité sociale, et endogène qui peuvent être activées par toute catégorie individuelle et socioprofessionnelle animée par un réel besoin de démarcation avec l'existant. Ce qui conduit ses protagonistes à ne guère se limiter aux simples tactiques de survie très prégnantes dans la théorie des modes populaires d'action politique. Mais de s'inscrire dans des logiques stratégiques de construction « durable » de la société en fonction des ressources (matérielles ou immatérielles), des disponibilités de chaque acteur engagé.

Dans le même sillage, les logiques de bricolage ne sauraient être intégrées au sein de la *gouvernementalité* du ventre (Bayart, 2006). Dans la mesure où la « politique du ventre » considère comme un système intégré un ensemble de pratique réunissant les stratégies d'en « hauts » et celles d'en « bas » dans une finalité similaire d'appropriation des ressources de l'État (Bayart, 1985, 2006 ; Geschière, 1988 & 1990). Cet ultime but de « manger » l'État, c'est-à-dire de s'approprier des ressources dont il est le dépositaire, informe les différentes pratiques qui en même temps perpétuent la centralité de l'État. À l'opposé, les logiques de bricolage travaillent davantage au décentrement de l'État et à la décongestion de son impact au sein des imaginaires sociaux. Ceci dans le but d'accorder une centralité actionnelle à l'individu agissant et porteur des dynamiques de constitution de la modernité même. En ce sens également, les logiques de bricolage participent au processus de restitution véritable de l'histoire aux sociétés africaines (Éla, 1994).

2. Jeunesse entreprenante, innovations sociales et dignité humaine : un regard prospectif

Dans une étude de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung de Yaoundé sur les perceptions et la participation politiques des jeunes issus de différentes régions camerounaises, les avis sont apparus très serrés entre la catégorie légitimant la pratique étatique de restreinte du droit de manifestation publique (40,3%) et la catégorie pensant le contraire (39,8%), sur un échantillon

de 653 profils différenciés (Eboussi Boulaga *et al.*, 2011 : 60). La démarche choisie dans cette contribution, loin de s'opposer à cette étude quantitative, s'est en réalité inscrite dans une logique de complémentarité. Abordant une posture qualitative, il s'est surtout agi de se limiter sur une catégorie précise afin d'approfondir un certain nombre de questions essentielles aux enjeux pressants de la construction du contemporain à partir de l'Afrique. Et parmi ceux-ci, l'un des plus urgents mettant les deux approches quantitative et qualitative en fusion nous semble avoir été relevé par Fabien Eboussi Boulaga et son équipe de recherche :

L'incapacité ou l'interdit d'indignation et de colère est le propre de l'esclavage. Mais le contexte invite à prêter attention à une dimension anthropologique de la république et de la démocratie. Les mécontentements qui mènent au changement de régimes sont fondés sur le droit et le devoir de colère, d'indignation. Ils sont inhérents au statut du citoyen, de l'homme libre, du roi que chaque citoyen porte en soi. L'incapacité ou l'interdit de s'indigner et de se mettre en colère en face d'un outrage, d'une atteinte à la dignité est le propre de l'esclave, que l'on peut devenir à tout moment (*idem* : 61).

Au regard des logiques de bricolage improvisées par la jeunesse entreprenante, la centralité de la capacité d'indignation dans le processus de production des innovations aura été démontré. En stimulant le sens de responsabilité du jeune entreprenant, cette capacité d'indignation a le mérite d'avoir révélé la vertu du *travail* qui est apparu comme l'élément structurant de l'ensemble des trajectoires étudiées. C'est dans l'activité que les innovations produites informent une conception de la dignité humaine en rupture avec des stratégies classiques de « survie » ambiantes, elles-mêmes en rapport avec une certaine corruption généralisée. Il apparaît que la notion même de travail dans les pratiques observées débouche sur la préservation de cette dimension éthique à travers « une double exigence de création et de contrôle » (Touraine, *op.cit.* : 11). L'action épouserait alors une orientation collective du fait de son orientation vers autrui et donc vers des manières inédites de faire société. Cette sociabilité s'érige à son tour en valeur considérée dans la pratique comme une exigence de l'action, « c'est-à-dire du sujet humain engagé dans le travail, dans le rapport à autrui et dans une "nature humaine" » (*idem*). Or dans la perspective d'Alain Touraine, « l'orientation normative de l'action n'a pas d'autres sources que l'action elle-même, la création culturelle » (*idem* : 60).

Il s'ensuit que dans la mesure où « toute analyse de la participation sociale porte en elle un présupposé sur la nature politique de l'être humain et, d'une certaine façon, sur une certaine idéalisation de la participation des citoyens à l'espace public » (Gaudet, 2012), une certaine lecture des innovations sociales est rendue possible à travers l'engagement des jeunes «

autonomes » dont le quotidien participe entre autres d'un *combat pour le sens*. Nous avons ainsi remarqué que 4/5 des trajectoires étudiées sont parvenues à franchir les trois étapes préalables à l'entrée dans le monde d'adulte. À savoir trouver un emploi plus ou moins durable, se loger et se marier. Tandis que toutes ont franchi au moins deux de ces trois étapes. Ce qui permet de confirmer la thèse du lien entre besoin de dignité et le développement personnel et/ou collectif.

Il est en outre apparu que le lien entre les innovations sociales et la dignité humaine est davantage perceptible chez des jeunes « adultes » dont les pratiques et logiques d'action querellent le verdict déterministe qui plane sur la jeunesse subsaharienne. Le jeune individu non seulement répond à sa manière à la crise, mais surtout il le fait dans une posture éthique responsable depuis sa vie privée à l'engagement citoyen en passant par son auto-formation professionnelle. Ce statut d'adulte lui permet ainsi d'être un véritable acteur social producteur de la société, animé par un profil identitaire davantage réflexif (Giddens, 1991). D'où la conception de la dignité humaine est moins le résultat d'une imposition traditionnelle ou sociopolitique, qu'une conséquence des « découvertes » individuelles opérées par les jeunes acteurs au cours de leurs trajectoires biographiques. Il apparaît en outre que l'innovation dans les pratiques développées par ces jeunes entrepreneurs est un facteur de pacification et de développement sociétal compte-tenu de l'orientation observée sur une volonté d'articulation dans l'engagement de l'éthique de conviction et de responsabilité.

Il en ressort enfin de l'observation des pratiques de jeunes « autonomes » que le besoin de dignité apparaît comme une opportunité de justifier leur existence et donc leur humanisme (Sartre, 1996). Il s'agit d'une occasion de choisir et de frayer son chemin dans un environnement où la notion des droits de l'homme devient un fourre-tout qui peut justifier une chose et son contraire, ce qui n'est d'ailleurs pas une particularité africaine. Car « on n'a jamais vu dans l'histoire que les droits de l'homme fussent exercés au profit de tous. L'ennui avec les droits de l'homme (étant) que nul ne saurait en jouir qu'au détriment de certains hommes » (Villey, *op.cit.* : 153).

En définitive, le besoin de créer son monde est intimement lié à la volonté de s'exprimer qui est limitée chez les individus encastés dans un environnement encore nostalgique aux réflexes autoritaires. C'est donc le besoin de s'affranchir des liens systémiques qui pousse à l'individualisation. Et ces liens, c'est d'abord l'individu qui peut et sait les définir à partir de ce qu'il ressent au quotidien. D'où l'importance de la dynamique de subjectivation. Car

s'exprimer à travers ses réalisations propres, c'est se présenter aussi aux yeux de l'entourage tel que l'on pense et croit qu'on est, et non tel que l'environnement voudrait que l'on soit. Or, parce que l'État postcolonial a toujours combattu avec acharnement cette expressivité autonome au sud du Sahara, le besoin de dignité au Cameroun par exemple rime de plus en plus avec l'envie constante de s'exprimer, de se « lâcher » et donc d'innover. La configuration en perspective qui semble plus favorable à l'expression des différentes libertés et potentialités en dépit de la persistance de pesanteurs hégémonistes significatifs, autorise peut-être, dans une certaine mesure, à observer le futur avec des lunettes moins pessimistes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre VI :

**Lecture des droits humains à partir des trajectoires
biographiques d'entrepreneurs « marginaux » : une
approche subjective et dynamiste de la co-production du
politique**

Ce chapitre s'efforce de mettre en exergue un aspect de la dimension plurielle et complexe des sociétés africaines, souvent appréhendées de manière unidimensionnelle ou dualiste au sein des travaux africanistes. Pour ce faire, nous voulons proposer une lecture des transformations profondes en cours des sociétés africaines, d'une manière non encore suffisamment systématisée, de notre point de vue, dans l'état actuel de la littérature. Il s'agit de démontrer cette lente germination depuis la période charnière qui s'étale entre la fin des années 1980 et le cours des années 1990. Surtout, il s'agit de décrire et d'analyser la contribution décisive d'acteurs opérant depuis la marge de la compétition politique officielle, à la construction progressive d'une société alternative au Cameroun. Pour mieux saisir l'intérêt de cette initiative, il convient de garder à l'esprit que les trajectoires de démocratisation en cours depuis les années 1990 en Afrique ne sont pas seulement travaillées par des luttes pour le contrôle du pouvoir politique. Celles-ci renferment également des enjeux plus profonds de transformations sociales qui s'opèrent dans la vie quotidienne de manière banale et très souvent loin des centres d'intérêts du *polititics*.

La présente contribution s'efforce ainsi à travers une démarche socio-anthropologique (Olivier de Sardan, 1995) de porter un regard objectivé sur le futur en projection à partir des logiques d'action de nouveaux entrepreneurs opérant dans une pluralité de secteurs au Cameroun (média, culture, développement, ONG, etc.), et visiblement en rupture avec les normes ambiantes au sein de l'édifice sociopolitique dominant de la gouvernamentalité du « ventre » (Bayart, 2006). Engagées dans une dynamique d'autonomisation et d'auto-prise en charge, les trajectoires biographiques des personnages étudiés ici s'inscrivent pourtant au cœur même des vicissitudes de l'histoire sociale et politique en cours au Cameroun. Le travail qui s'appuie sur les récits de vie (Bertaux, 2006) recueillis à travers une posture compréhensive (Kaufmann, 2011) ne se contente pas seulement de rendre compte du caractère complexe et diversifié de ces figures inédites de « réussite » (Banégas et Warnier, 2001). Il s'efforce en outre de démontrer comment ces *entrepreneurs volontaires* – dont certains ont été implicitement évoqués dans le chapitre précédent – sont porteurs d'une dynamique plurielle de changement structurel susceptible de s'inscrire d'une manière moins « passive » au cœur même des enjeux de transformation de la condition humaine (Éla, 2006 ; Mbembe, 2013). Il s'agit à travers une posture interdisciplinaire et perspectiviste, de relier le sens des récits narratifs recueillis avec le contexte sociopolitique, socio-culturel et socio-historique qui sous-tendrait ces micros dynamiques, notamment dans leur quête permanente de fondation de la

société à venir. Il s'agit à cet effet de compléter les récits par une enquête ethnologique traduite par des observations prolongées sur le terrain (Copans, 2010).

Pour autant, ce travail n'est pas une présentation des histoires de vie et encore moins des biographies au sens strict. Il s'agit simplement d'une mise en relief de quelques-uns des aspects jugés déterminants à la constitution d'une identité entrepreneuriale à partir de l'analyse des trajectoires individuelles. Mais encore la finalité ici est moins de présenter les personnages étudiés que de construire une esquisse de la réalité sociale-historique en émergence à partir de leurs logiques d'action. La perspective reste donc pour l'essentiel ethnologique (Bertaux, 2006) et non nécessairement clinique (Gaulejac, 2009). Elle est surtout compréhensive dans la mesure où c'est à partir du vécu qu'il convient de porter un regard non moins objectif sur le contemporain en construction (Kaufmann, 2011 ; Martuccelli et Singly, 2009).

L'échantillon de recherche est ainsi constitué de leaders (d'opinion, culturels, intellectuels), figures de réussite (Banégas et Warnier, 2001) et entrepreneurs sociaux et/ou volontaires (artisans d'une nouvelles contemporanéité en perspective). S'ils proviennent au sein de différentes catégories et « classes » sociales, ils ont néanmoins en commun la particularité d'être en opposition « symbolique » avec le modèle culturel dominant et principalement animé par l'élite au pouvoir. Mais aussi d'avoir la capacité d'être sujet et acteur, ce qui leur permet de s'approprier subjectivement d'un certain nombre de prérogatives jugées d'intérêt public. D'où une responsabilité sociale supérieure à la norme observée, et une certaine capacité d'effacement de soi pour épouser une cause. Concrètement, il s'agit de : **Ambroise**, universitaire littéraire « dissident » et promoteur dans le cadre d'une association fondée avec les pairs, d'une Université privée dans la région de l'Ouest ; **Bernard**, ingénieur agronome et fondateur d'une ONG de promotion de la souveraineté alimentaire ; **Bob**, universitaire en Management et promoteur également d'un Institut supérieur dans la ville de Douala ; **Célestin**, industriel à la tête de plusieurs entreprises de transformation dont celles opérant dans la fabrication des pâtes alimentaires et des médicaments génériques ; **Éric**, promoteur d'un institut des beaux-arts et d'une radio privé tous situés à Yaoundé ; **Haman**, promoteur et Directeur de publication d'une presse privée ; **Malet**, promoteur artistique orienté prioritairement dans les arts plastiques ; **Séverin**, promoteur d'un groupe de média privé basé à Douala ; **Henriette**, Upéciste radicale, journaliste et militante des droits de l'homme ; **Guy-Parfait**, universitaire engagé et promoteur culturel ; **Séverin**, Promoteur médiatique ; **Guibaï**, promoteur médiatique.

La principale caractéristique commune de ces personnages est d'être ouvertement ou subtilement en conflit symbolique avec le système en place qu'ils considèrent à l'unanimité comme l'émanation d'une élite au pouvoir illégitime. Ce qui aurait probablement un lien avec le fait qu'ils soient tous des entrepreneurs (culturel, économique, de développement, médiatique) ; ils peuvent rentrer dans la catégorie de nouveaux acteurs émergents (qui ne s'appuient pas nécessairement sur les réseaux classiques d'ascension sociale) ; produisent des trajectoires qui s'inscrivent à la marginalité du *politics* ; le sens et l'orientation de l'engagement serait surtout d'essence « nationaliste » plutôt que véritablement communautariste, d'où un certain parfum « politique » au sens d'action orientée vers la cité.

C'est dire ainsi que le travail effectué ici s'efforce de démontrer comment certaines pratiques d'individualisation à l'africaine (Marcoux et Calvès, op.cit.) s'orientent résolument dans une dynamique plurale et non nécessairement concertée à la base, de transcendance du modèle sociopolitique de gouvernance en exercice au Cameroun. À partir de l'analyse de ces trajectoires biographiques d'individualités « dissidentes » vis-à-vis des autorités et du modèle en vigueur de socialisation, il s'agit de comprendre le sens des liens de socialités en structuration observés. Mais aussi de saisir les modèles de temporalités en promotion à travers ces logiques d'action visiblement contradictoires. Lesquelles logiques semblent étroitement imbriquées dans les méandres d'un temps mondial (Laïdi, 1997) entretenant des affinités avec une certaine précarité (Breda et al., 2013). Plus concrètement, l'objectif du chapitre est de proposer une esquisse du social en production à partir d'une conception intersubjective de la temporalité. Plus concrètement encore, il s'agit dans un premier temps de décrire le contexte d'émergence du sujet « dissident » en interaction avec la « vérité » du modèle temporel dominant. Ensuite, d'interpréter l'esquisse de temporalité émergente suite à la confrontation des logiques d'action diversifiées et contingentes. Un premier objectif est ainsi de rendre plus intelligible le sens et la signification des trajectoires dites de « dissidence » qui travaillent en permanence les processus sociopolitiques en exercice au sud du Sahara. Il s'articule en cela avec le second objectif qui est de démontrer comment ces trajectoires « marginales » participent néanmoins à la constitution de nouveaux liens de socialité en rupture avec les modèles classiques de socialisation. Les deux objectifs ayant pour finalité de déboucher sur un troisième qui est de relever les modèles-types de temporalité en structuration, ainsi que leurs rapports avec les dynamiques du « dedans » et celles du « dehors » (Balandier, 1986). Il convient donc à partir d'une approche socio-biographique de saisir à présent quelques-unes des étapes charnières de l'avènement de ces individus au statut d'entrepreneur, avant de

décrire les formes d'engagement qu'ils développent, et d'interpréter leur signification sur les formes de production de la société observées au Cameroun depuis le début des années 1990.

Section I : La rencontre des processus inédits de subjectivation avec la précarité environnementale

D'un point de vue purement diachronique, l'on pourrait avancer que les processus de subjectivation qui vont se confronter avec la précarité environnementale émergent véritablement au cours des années 1980 et 1990, avant d'acquérir une certaine maturité dans la foulée des années 2000. De manière quelque peu synchronique et globale, cet environnement est généralement assimilé aux expériences de transition politique – démocratique ? – en Afrique (Daloz et Quentin, 1997 ; Gazibo, 2010) qui s'opèrent à la lisière du démantèlement de l'état bipolaire. Lesquelles « turbulences » feront surgir l'hypothèse d'une revanche des sociétés africaines étroitement reliée à la prévalence des modes populaires d'action politique (Bayart et *al.*, *op.cit.*) sur les modèles autoritaires de gouvernance en exercice alors depuis les indépendances. Les choses semblent néanmoins un peu plus complexes dans la réalité.

Au niveau du Cameroun en effet, l'on observe au cours des années 1980 un élan souterrain mais pressant de contestation de l'édifice politique autoritaire mis en place. À la faveur de la transition présidentielle sensible de 1982 et de la montée de la crise économique dès 1987, ce mouvement de contestation est le fait d'une convergence d'une dynamique sociale plurielle et non nécessairement concertée. On pourrait à titre illustratif citer la cristallisation d'une culture populaire d'indiscipline historique rattachée plus ou moins à la mémoire historique de résistance (Mbembe, 1988), ou encore la renaissance progressive d'un élan syndicaliste de revendication au sein des corporations d'enseignants, d'avocats et autres étudiants (Owona Nguini, *op.cit.*), ou enfin les effets induits d'un subterfuge de démocratisation interne du parti unique hautement manœuvrée en vue de feindre un renouvellement en trompe-l'œil (Eboussi Boulaga, *op.cit.*). Temps de l'exaspération des pratiques politiques de prébende, le contexte reste en outre propice à la crise et au renforcement – dû à la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) au début des années 1990 et à la dévaluation du franc CFA en 1994 – de la précarité, sous plusieurs formes. Enfin, c'est également le temps de la reprise autoritaire par un gouvernement qui ne reculera devant aucune limite pour contrer et dévoyer le mouvement populaire et généralisé de mobilisation démocratique, à travers une

réappropriation hégémonique et non moins pernicieuse du processus de démocratisation enclenché (Mehler, *op.cit.*).

Tous ces événements auront des impacts différenciés sur des trajectoires biographiques étudiées ici. Une analyse globalisante semble, de notre point de vue, peu efficiente pour saisir les enjeux profonds de ces bouleversements. L'impact spécifique des différents « chocs » sur les trajectoires individuelles et collectives va revisiter le sens de l'historicité des sociétés africaines, sans complètement et encore moins directement remettre les grands équilibres de structuration historique de ces sociétés en cause. Pourtant, c'est à la lisière de cette grande « turbulence » que va émerger le sujet entrepreneurial – et objet central de cette section.

Paragraphe 1 : Les formes de disparités et de temporalités précaires rencontrées

Les formes perçues de la temporalité dominante qui, par la suite, stimuleront des trajectoires inédites de subjectivation étudiées ici, renvoient principalement à la temporalité monopoliste et autoritaire. L'analyse des récits de vie recueillis révèle que c'est parce qu'une telle temporalité est considérée comme inerte et statique que l'entrepreneur opte pour une trajectoire « marginale » en vue de quereller ce verdict social déterministe. Ceci nous pousse ainsi à élaborer un schéma analytique qui se refuse de séparer la précarité existentielle et le développement de la culture de dissidence, dans la mesure où les deux phénomènes jouent un rôle moteur dans la stimulation des processus de changement structurel.

A. Les formes perçues de la temporalité dominante

1. Une temporalité perçue comme monopoliste et autoritaire

Le contrôle sur les normes et les institutions exercé au plus haut sommet n'est pas seulement une réalité perceptible dans les sphères d'exercice du pouvoir politique. L'élite politique exerce le contrôle absolu de manière à ce que l'impact soit permanemment présent sur l'ensemble des dynamiques sociales en émergence à l'intérieur du territoire national. C'est à travers les différents canaux étatiques et para-étatiques de diffusion et d'exercice de la pensée monopoliste gouvernementale que la rencontre avec d'autres dynamiques sociales de subjectivation a généralement lieu. Cette rencontre qui s'effectue de manière banale ou événementielle au cours de la trajectoire de l'individu débouche généralement sur des réactions différenciées. Le plus souvent, l'individu les incorpore et finit par les considérer comme une « norme » avec laquelle il faut composer pour trouver sa « place » dans la société. Ce qui dans la plupart des cas fait de celui-ci un agent reproducteur de cette

gouvernementalité, qu'il soit du côté des gouvernants, des gouvernés ou encore dans l'opposition officielle qui jusque-là a souvent davantage brillé par sa passivité (Sindjoun, 1999). D'autres individus plus « réalistes » encore acceptent de rentrer dans cette « norme » pour des impératifs de « survie » ou parce qu'ils sont « brûlés » par un besoin irrésistible d'accès à la reconnaissance sociale. Cette posture « stratégique » est plus répandue au sein des sphères administratives dont les plus hauts postes sont réservés aux membres du parti au pouvoir.

Très souvent également, il arrive que certains individus soient rebelles à cette norme gouvernante et avilissante. Cela survient en général au moment de leur entrée dans la vie adulte (Galand, 1991 ; Lapassade, 1997 ; Antoine et *al.*, 2001), qui rentre également dans la période de la rupture biographique. Moment de la découverte véritable de son environnement qui jusque-là apparaissait à l'individu de manière plus ou moins idéalisée ou passionnée, il s'agit de la genèse du déclenchement du processus de subjectivation. Après la fin de sa formation en agronomie à Yaoundé, Bernard rentre « naturellement » dans la fonction publique vers le milieu des années 1980 avant de comprendre rapidement de l'intérieur que « ce n'est pas mon milieu ». Ayant en effet découvert l'idéologie hiérarchique-autoritaire entretenue dans ce milieu qui en même temps entretiendrait des formes variées de clientélisme et de népotisme, Bernard va démissionner au bout de quelques mois seulement pour aller se « recréer » dans le monde du développement. Au tournant des années 1990, c'est cette culture temporaire autoritaire qu'Haman va également découvrir à l'intérieur de la Sopecam, alors qu'il vient d'achever ses études à l'ESSTIC. À l'instar de Bernard, il en arrive rapidement à la conclusion selon laquelle « eux et moi nous ne voyons pas l'avenir du Cameroun de la même manière ».

Mais aussi et surtout, c'est dans l'enfance et la jeunesse que prend racine la rencontre avec la temporalité autoritaire. L'environnement politique ambiant dépeignant au sein de l'environnement familial ou social de base, l'individu commence très tôt à prendre connaissance d'un certain nombre d'anormalités inhérentes à son milieu, même si la plupart trouveront une explication plus crédible avec la maturation. C'est le cas d'Ambroise, de Célestin et de Séverin qui, originaires de l'Ouest-Cameroun, seront très tôt troublés dans leur imaginaire par l'influence du maquis. Témoins de certaines frustrations et humiliations subies par leurs proches parents, ces images avec lesquelles ils grandissent vont d'une certaine manière influencer leurs trajectoires sociales. Mais au-delà de l'Ouest, c'est tout l'étendue du territoire qui vit sous le règne de la peur bleue dont l'impact atteint le jeune individu depuis

ses rapports scolaires jusqu'à sa vie citadine. Bob, Henriette et Haman reconnaissent avoir été marqués depuis leur enfance par cette atmosphère de crainte généralisée qui empiétait sur l'authenticité des rapports sociaux.

De manière générale, chacun à sa manière découvre la temporalité monopoliste et autoritaire sous la forme d'un frein à l'épanouissement du potentiel de créativité de l'individu et la volonté politique de « robotisation » des individualités afin de constituer une masse informe malléable à la guise du chef. C'est ainsi qu'Ambroise se fera entendre par la police politique camerounaise en 1987 suite à une intervention critique faite au cours d'une table ronde organisée par le club de l'UNESCO de Yaoundé. Au-delà de son intervention, l'auteur sera davantage surpris que l'interrogatoire porte essentiellement sur ses rapports avec l'écrivain Mongo Beti encore en exil en ce moment. Avec la montée de la crise, la temporalité autoritaire va également créer des frustrations auprès des individus désirant rentrer dans une fonction publique qui leur ferme de plus en plus les portes, alors qu'ils sont munis pour la plupart des diplômes universitaires. Mieux, d'autres individus qui vont s'engager dans l'aventure entrepreneuriale vont également rencontrer des « blocages » et « freinages » imputés à l'exacerbation de la temporalité autoritaire qui serait foncièrement anti-pluraliste sous toutes ses formes imaginables. En cela, cette temporalité est également perçue comme la conséquence de l'inertie généralisée.

2. Une temporalité considérée comme inerte et statique

Dans l'esprit de la plupart des récits recueillis, la temporalité autoritaire est également considérée comme une temporalité inerte et statique. Enrôlé dans ses filets, l'individu a l'impression de faire du sur place, et de ne guère avancer. Bernard et Haman nouvellement sortis de l'école de formation vont avoir cette impression qui va les amener à considérer la fonction publique camerounaise comme le lieu par excellence de l'immobilisme entretenue. Bien plus, cette temporalité inerte et statique, semble pour la plupart des cas « arranger » ceux qui occupent les hautes fonctions et qui espèrent en cela se pérenniser aux affaires. C'est dire que le paradigme du « gouvernement perpétuel » théorisé par Mathias-Éric Owona Nguini (2004) trouve un enracinement plus profond dans les réflexes banals de l'ensemble de la classe dirigeante et des aspirants à la direction des affaires de la cité, au-delà des seuls dirigeants politiques en place.

Pour Henriette qui durant les années 1980 va lutter dans la clandestinité pour le compte de l'UPC déchue, ce combat avait pour but de subvertir l'ordre dominant afin de redorer le

blason de l'esprit nationaliste d'antan. Rentrée de la France où elle était déjà assez active vers 1983, Henriette va abandonner un emploi de « cadre » au sein d'une entreprise parapublique installée à Douala pour s'occuper du journal clandestin de l'UPC tout en jouant le rôle d'agent de liaison entre les différents membres. Interpellée et arrêtée à plusieurs reprises par la police politique camerounaise, cette activiste trouvera après la fin officielle des lois liberticides un cadre d'expression au sein du journal de Séverin tout en poursuivant sa lutte contre la violation des droits de l'homme au Cameroun. Au-delà de la fibre nationaliste qui aura stimulé son engagement dans l'espace politique, c'est surtout les « injustices » du régime qui aujourd'hui semblent justifier l'orientation de son action. Dans le même sillage, quoiqu'à travers une toute autre perspective, Guibaï va mettre sur pied « L'œil du Sahel » en 1997 pour lutter contre l'immobilisme et ce qu'il appelle la marginalisation sociopolitique des ressortissants du Grand-Nord. Selon lui, cette partie importante du Cameroun vivait au moment de son initiative dans un « grand vide » alors que les différentes régions du Cameroun étaient couvertes par les journaux. Bien plus, Guibaï considère son journal comme le porte-étendard des aspirations d'une population ignorée par l'élite dirigeante et instrumentalisée par quelques-uns de ses propres représentants officiels pour des stratégies de positionnement individuel.

C'est dire que dans ce contexte continental ambiant de non-renouvellement des élites politiques, le Cameroun se démarque en outre à travers la marque de fabrique des décrets permanents portant sur le remaniement ministériel opérant sous le module d'un *renouvellement sans nouveau* (Eboko, in Daloz et Quentin, 1999). Dans cet environnement sociopolitique où on fait du « sur place », aucune projection ne semble possible, en même temps que l'un de ses effets pervers est de maintenir les populations dans un état permanent d'attente d'un changement impulsé par le « haut ». Ce qui débouche sur le renforcement d'un immobilisme généralisé accordant très peu de crédit à la créativité et à l'innovation. Et comme on peut légitimement l'attendre avec l'exacerbation de la double crise politique et économique des années 1990, la société camerounaise va passivement assister au phénomène d'allongement de la jeunesse avec la multiplication des chiffres des chômeurs-diplômés en attente de leur premier emploi afin de pouvoir accéder au statut sociologique d'adulte en sortant de l'emprise familiale qui infantilise. C'est cet environnement immobiliste qu'observe Malet à son retour au Cameroun vers la moitié des années 1990. Lui qui aura quitté son pays natal très jeune dans les années 1960 va grandir et travailler en France comme journaliste. Alors qu'il décide de « reprendre » contact avec sa « souche », il ne marquera pas de réaliser

l'écart existant entre le Cameroun idéalisé depuis Paris et le Cameroun réel qui lui annonce les véritables défis qui l'attendent dorénavant :

Le temps ici les gens vivent dans la précarité, dans l'immédiateté, dans le cash. Là aussi c'est la difficulté suprême de dire que je me projette dans 10 ans. Même les banques, même l'administration même la famille, personne ici ne s'inscrit dans le projet.

La temporalité inerte et statique n'épargne aucune sphère sociale. Elle est foncièrement imprégnée dans les imaginaires et parvient même à commander l'orientation et le rythme de différentes activités, qu'elles soient formelles ou informelles (Séraphin, 2000). Mais, elle reste davantage la spécificité du fonctionnement interne de l'administration camerounaise. Bob rentre au Cameroun muni d'un doctorat en *Marketing* et trouve après une période de « galère » un poste d'Assistant à l'Université de Douala. Mais alors qu'il affirme avoir réuni les conditions requises afin d'accéder au grade de Chargé de cours, c'est alors que des stratégies « inconnues » et « insoupçonnées » jusque-là vont être mises en place afin de « bloquer » son avancement. Ce qui aura pour principale conséquence de le désarticuler psychiquement au point de susciter en lui le besoin d'exil qui en réalité l'habite depuis les frustrations connues durant les années d'Ahidjo, alors qu'il entrait à l'université de Yaoundé. En confrontant son récit avec ceux de Bernard et d'Haman, l'on est tenté de conclure que le système de gouvernance globale du Cameroun ne trouve sa fonctionnalité véritable que dans sa capacité de production de l'inertie et de l'immobilisme.

B. Précarité existentielle et développement d'une culture de la dissidence

1. Les formes de précarités observées

De manière vraisemblable, la précarité contre laquelle vont s'engager l'ensemble des acteurs dont les trajectoires biographiques sont étudiées ici, se résume en deux mots ou maux à partir desquels vont découler les différentes disparités observées. À savoir le monolithisme et le totalitarisme. La première précarité relevée dans le parcours professionnel des acteurs sociaux est de ce fait la prolifération systémique d'une élite « contre-modèle ». C'est-à-dire la production et la reproduction d'une « élite au pouvoir » dont les pratiques semblent en parfaite rupture avec l'idée que nos entrepreneurs se font (ou se faisaient) du leadership et même du système dans sa globalité. Il s'agit ici d'une manifestation concrète du modèle de gouvernance politique en acte qui se manifeste par des pratiques de prédation en lieu et place de la promotion d'un environnement de productivité. Si Bernard se révolte contre l'administration au point d'abandonner un poste pourtant « prometteur », c'est d'abord parce

qu'il semble « étouffer » par cet environnement au sein duquel il se sent astreint de renoncer à son « moi » pour épouser une logique qui lui apparaît pourtant improductive à long terme :

Le fonctionnement d'une administration avait ceci de révoltant que (...), comment je peux dire ça, comment je peux dire ça, c'est-à-dire ceux qu'on a comme responsables hiérarchiques ne sont pas forcément des exemples, des modèles, ça c'est très embêtant pour un jeune, et ce que je te dis là tu peux trouver ça dans beaucoup de domaines ; c'est-à-dire quand un jeune n'a pas de modèle il doit se forger un avenir et ça c'est très embêtant

Derrière ce constat d'establishment contre-modèle, se trouve en réalité relié tout un arsenal de difficultés systémiques unanimement décriées par l'ensemble de nos entrepreneurs, quoiqu'à travers des termes différents. D'aucuns parlent de « *gestion tribale des problèmes de l'État* », là où d'autres mettent l'accent sur l'*antipositivité* administrative, voire l'*indigénat* réactualisé et tout le canevas d'injustice et d'abus qui vont avec. Ce qui confère une dimension éthique certaine au départ des différentes entreprises observées. Un tel système produit nécessairement des disparités à tous les échelons sociaux, à l'instar de celles observées dans le monopole des richesses du pays par une minorité au pouvoir. C'est d'ailleurs pourquoi l'emprise disproportionnée du parti au pouvoir sur l'espace médiatique public officiel va déboucher sur la prolifération de média privés au Cameroun en vue de permettre à l'opposition et aux penseurs « libres » de pouvoir également s'exprimer, comme démontré précédemment.

Cette première précarité débouche donc sur une autre que nous pouvons qualifier de précarité socioprofessionnelle qui dans la pratique débouche également sur des disparités criantes. Elle se distingue au Cameroun à trois niveaux que sont celui de l'inégal accès à un emploi « raisonnable », du droit à une promotion respectant les principes légaux de compétence et enfin la possibilité, surtout des fonctionnaires, d'allier liberté (dans ses opinions et pratique notamment politique) et poursuite d'une carrière professionnelle « tranquille ». La première précarité est prégnante dans le récit de Guy-Parfait dont les frustrations issues de nombreux échecs à l'emploi vont l'amener à poursuivre des études plus poussées, et donc à aller le plus loin possible pour pouvoir *enfin exister* :

J'ai essuyé beaucoup d'humiliations, la majeure partie d'entre elles ont été censurées par mon cerveau, elles se sont effacées de ma mémoire, mais ça m'a affecté durablement. Donc c'est comme ça que le leadership se structure chez moi

Les deuxième et troisième niveaux d'appréhension de la précarité socioprofessionnelle qui ressortent le plus des entretiens renvoient aux modalités d'ascension professionnelle qui

débouchent également sur des injustices et disparités visibles. Ce qui rétrograde le critère de la compétence socioprofessionnelle aux calendes grecques en situation camerounaise. À l'origine du projet de fondation d'un établissement d'enseignement supérieur par Bob, se retrouve également ces séries de frustrations reçues de la part de ses collègues et supérieurs hiérarchiques :

On bloque donc mon changement de grade, ce qui est absurde ! Et on dit même qu' "il n'est qu'Assistant on doit le radier". Et ils avançaient vers la radiation (...). Maintenant, voilà mon grade changé, tout ce que j'envisageais, c'est-à-dire fuir le pays, ça s'inverse.

Au demeurant, c'est dans la prolifération des situations de disparité que les différentes formes de précarités relevées révèlent le mieux leurs effets. Ainsi en est-il de la répartition inégale des biens, services et richesses du territoire. L'Extrême-Nord du Cameroun par exemple est historiquement connue comme la région la plus peuplée, mais également la moins scolarisée. En l'occurrence, c'est en grande partie dans le but de pallier l'absence d'une représentation politique véritable des aspirations et besoins des populations-ressortissants du septentrion, que Guibaï va créer le journal qu'il baptisera « *L'œil du Sahel* ».

Une autre précarité relevée est la forte dépendance de la société camerounaise aux produits importés. Laquelle dépendance une fois institutionnalisée rend de plus en plus difficile, délicate et risquée, toute entreprise ou volonté d'autonomisation. D'abord au niveau de la concurrence qui semble loin d'être parfaite du fait de la faiblesse structurelle des entreprises locales. Ensuite parce que cette dépendance érigée en système normal et reproductif semble pour beaucoup « arranger » les affaires d'une certaine catégorie d'individus occupant des postes « stratégiques ». Car ces derniers leur permettent de s'enrichir illicitement derrière ces mécanismes d'importation qui ont la particularité de pérenniser les besoins et donc d'augmenter les demandes sans toutefois « penser » les manières endogènes de réduire cette dépendance. Ainsi en est-il par exemple de la grande importation des produits de première nécessité au Cameroun comme les médicaments, le riz, le maïs, et même le poulet congelé ! Célestin et Bernard vont davantage faire de cette précarité leur principal cheval de bataille. Ce dernier par exemple va directement après sa démission de la fonction publique créer une ONG de développement orientée vers l'appui des initiatives locales. Faisant de la souveraineté alimentaire son principal leitmotiv, il mettra par la suite une dynamique civile à vocation internationale afin de lutter contre l'importation des poulets congelés au Cameroun. Depuis lors, il ne cessera d'agir comme une sentinelle qui surveille les taux d'importations des produits alimentaires au Cameroun, considérés selon ses propos comme de la « pauvreté

importée » que les autorités pourraient éviter en stimulant et en encourageant la productivité locale. À l'instar de Célestin qui à propos de l'importation affirme que « c'est une mission régaliennne de l'État de combattre justement, de réglementer l'importation parce que n'importe qui importe n'importe quoi », Bernard observera également en notre présence que :

Pour 2011, on a fait le point pour les importations le 30 septembre. Écoute à la date d'aujourd'hui, en septembre, ça c'est le tonnage cumulé, en septembre, on en est déjà à 441.000 tonnes importées. Attends je te fais une comparaison, voilà le riz en 2010 on a importé 363.000 tonnes. Cette année ci, rien qu'au mois de septembre, ça fait déjà 441.000 tonnes

L'élan de souveraineté inscrite dans l'œuvre de Célestin est perceptible à travers la posture subjective qui justifie ses principales industries. Dans la fabrication des pâtes alimentaires comme dans le cadre des médicaments génériques, cet industriel affirme le faire d'abord pour combattre la précarité industrielle interne qui accentue la marginalisation de l'Afrique à l'échelon international. Mise en place en 2008, il affirme à propos de Cinpharm avoir repris une entreprise à l'arrêt « par volonté de réaffirmer notre souveraineté ». Pourquoi ? « Parce que je ne peux pas comprendre que la maladie est au Sud et puis les produits viennent du Nord ou bien des autres pays émergents ». Au regard des différents récits en effet, la plus grande précarité perçue reste la non existence des perspectives de mise en place des mécanismes de développement articulés sur les savoir-faire endogènes, mais aussi arrimées aux normes de validation internationale (sur le plan politique, économique, et socio-culturel). Et c'est elle qui expliquerait principalement les différents engagements qui prennent les contours de la dissidence.

2. La mise en place d'une culture de dissidence

La dissidence qui accompagne les trajectoires biographiques étudiées ici apparaît comme une « norme pratique » dont l'urgence va progressivement apparaître centrale pour le sujet entrepreneurial. Loin d'être réduite à la délinquance et à de l'incivisme, la dissidence ici traduit une posture subjective de refus d'une forme de socialisation imposée et assignée à l'individu. Elle désigne ensuite une volonté d'impulsion du sujet en centre de productivité au bénéfice de la collectivité et en dehors des canaux classiques de réussite sociale. En cela, le dissident est un individu dont le sens de responsabilité pousse à « défier » certaines normes intégrées en vue de participer à la réalisation d'un projet de société innovant et souvent utopique, mais paradoxalement très lié à l'historicité même de sa société. Ramant à contre-courant, le dissident ne participe pas moins au processus de production de la société sous une

forme assez inédite et en rupture avec l'inertie classique et les stratégies en cours de reproduction.

Cette culture qui est portée ici par nos entrepreneurs prend des formes variées en fonction des éléments propres à chaque trajectoire. Mais aussi et surtout en fonction de la manière dont chaque trajectoire va rencontrer la temporalité autoritaire-dominante et précarisée. Dans les cas de rencontre heurtée et frontale, l'individu surpris va connaître un moment de repli délicat sur lui-même avant de se relancer en fonction des opportunités qui vont se présenter à lui. C'est le Cas de Bernard, d'Haman, de Malet et de Bob qui vont découvrir la facette cachée de l'environnement ambiant alors qu'ils sont déjà lancés dans le monde professionnel. Ce qui va imposer un retournement plus ou moins « brutal » de leur trajectoire biographique, mais qu'ils parviendront à « réajuster » avec le temps. Par découverte « brutale », nous n'affirmons pas que les formes ambiantes de la précarité dominante leurs étaient totalement inconnues. Mais simplement que leurs effets induits n'avaient jusque-là pas encore heurté leur sensibilité au point de déclencher en eux un profond besoin de subjectivation. En cela, il convient d'opérer une distinction entre la connaissance réflexive que l'on a d'un phénomène environnementale de la connaissance subjective plus reliée à l'affect parce qu'introduite directement dans l'expérience quotidienne de l'individu : vivre un phénomène de manière directe diffère avec l'observation à distance d'un phénomène environnemental qui peut sembler encore loin de ses préoccupations directes et que l'individu peut même chercher à contourner. Or, le vivre astreint l'individu à trouver des solutions plus concrètes et donc fait appel à sa subjectivité affectée.

Malet semble violemment heurté par la découverte du contraste entre les potentialités et le non crédit réservé aux perspectives de développement endogène. Ce qui ira jusqu'à provoquer en lui l'envie de se « refaire » à travers la promotion des arts plastiques, activité qui n'a rien à voir avec son métier de journaliste en France. Haman également semble heurté par le contraste existant entre la formation reçue à l'école de journalisme, et l'usage qu'on fait de la compétence au sein de l'entreprise de presse gouvernementale : être au service du « prince », quitte à renoncer aux formules journalistiques « apprises à l'école ». C'est donc à la suite de cette rencontre qu'une culture de la dissidence va progressivement se développer sous une forme souvent camouflée, mais discernable à travers les logiques profondes de fonctionnement de ces individus.

Dans les autres cas, la rencontre avec la temporalité autoritaire-précaire s'opère de manière progressive. Ici, l'individu qui a la chance d'en prendre rapidement conscience dans son enfance a le temps de « mûrir » et d'anticiper sur son activité à venir. Ce profil est celui de Célestin, d'Ambroise et d'Henriette qui très tôt vont cerner les apories du système ambiant et vont développer une culture de résistance et de dissidence que chacun mettra en pratique de manière individualisée. La pratique de la « dissidence » est ainsi la conséquence d'un processus qui s'enchâsse dans la trajectoire de socialisation de l'individu. Elle se nourrit des normes pratiques et schèmes incorporés par l'individu tout au long de la phase de maturation biographique. Exprimé autrement, on ne naît pas nécessairement dissident, mais on le devient. Et on ne le devient pas forcément du fait de son bon vouloir (conscience), mais aussi du fait d'un long travail de l'inconscient, même si ce travail doit trouver une zone de convergence ou d'interaction avec le travail sur soi (réflexivité) effectué par l'individu. Mais aussi et surtout, par le fait d'un certain nombre de facteurs externes et généralement inattendus.

Paragraphe 2 : Les « bifurcations » issues du « choc » avec la temporalité précarisée

À la marge du *politics*, un sujet-entrepreneur va émerger tout doucement vers la fin des années 1980 et au cours des années 1990, de manière assez discrète. Il s'agit d'un individu ayant, dans son subconscient, incorporé l'histoire sociale et politique de son continent et de son pays, d'une manière assez poussée. C'est cette histoire qui, sédimentée au cours de ses différentes étapes biographiques, va se réveiller en lui au moment où celui-ci engage ou s'apprête à arpenter la tumultueuse aventure d'entrée délicate à la vie (Lapassade, 1997) d'adulte. De fait, le sujet-entrepreneur est fatalement un *homme pluriel* capable d'appuyer son action sur une pluralité de ressorts (Lahire, 1998). Ayant passé son enfance dans l'environnement autoritaire du parti unique, notre sujet n'en est pas moins imprégné de la forte poussée sociale d'individualisation qui caractérisera les années de jeunesse estudiantine de la plupart. Écartelé ainsi à l'instar de son homologue du Burkina Faso ou un peu partout d'ailleurs en Afrique subsaharienne, entre une ouverture des imaginaires accélérée par le processus de globalisation et une fermeture locale des perspectives de réussite matérielle (Mazzochetti, 2009) et symbolique, un besoin profond de subjectivation va fortement influencer le développement de sa conscience réflexive. Et si l'on associe à cela l'émergence d'une forme précaire de modernité insécurisée (Breda et al., op.cit.) et son lot de précarisation continue des différentes formes de vie quotidienne, l'on comprend davantage la cristallisation des nouvelles dynamiques d'engagement en vue d'exister au sein des catégories sociales et professionnelles différenciées.

Nos enquêtes de terrain nous ont ainsi permis de relever deux formes d'émergence du sujet-entrepreneur, étroitement imbriqués d'ailleurs. Ces modèles en réalité renvoient à des formes possibles de constitution de la figure du sujet en l'individu. Par sujet, nous entendons un individu qui dans son parcours de vie (Guillaume et *al.*, 2005) s'efforce de conférer un sens et une direction à ses logiques d'action en s'émancipant des cadres classiques et dominants d'assignation identitaire (Touraine, 1992 ; Bajoit, 2010 & 2013 ; Gaulejac, 2009). Il s'agit donc d'un franchissement de cap déterminant dans sa trajectoire biographique, que nous pourrions assimiler à une « bifurcation » (Bertaux, 2006 : 7). Car dès ce moment qui est souvent la conséquence d'une intrication des phénomènes externes avec la réflexivité individuelle, « Je » va rentrer dans une nouvelle expérience de vie qui, désormais, fera de « soi-même » un « autre » (Ricœur, 1990), et d'une manière non fixiste et moins statique (Kaufmann, 2008).

A. Les formes de franchissement du sujet

1. La forme « volontaire » de franchissement

La première forme de franchissement est qualifiée de *volontaire*. Par « volontaire », il ne s'agit pas de célébrer la prééminence absolue de l'individualité sur le poids des déterminismes sociaux. Mais de reconnaître l'existence d'une certaine emprise réflexive sur les raisons d'agir. Ici l'individu advient sujet par le fait d'abord de sa propre réflexivité, même si le revirement est presque toujours causé par la prise de conscience subjective d'un événement extérieur. Bernard, promoteur de l'ACDIC semble ainsi s'inscrire dans cette catégorie. Né au cours des années 1950, il obtient son baccalauréat vers 1980 et réussit « sans forcer » le concours d'entrée à l'école supérieure d'agronomie de Yaoundé. Au bout d'un cursus plutôt normal et riche d'expérience de terrain, il rentre naturellement à la fonction comme agent d'État. Mais à la surprise générale et sans raison apparente, il démissionne de son poste moins de deux années après la prise de fonction, pour s'engager dans la société civile à travers la promotion des dynamiques locales de développement. Une courte phrase semble justifier les raisons de cette démission dans un cadre qui pourtant lui procure une garantie de carrière professionnelle : « j'ai compris que ce n'était pas mon milieu ». Ce qui apparaît fort simplifié, mais non moins significatif. Car après la démission, notre sujet-entrepreneur va s'investir dans le monde paysan en créant une ONG d'appui aux initiatives locales, et dont les revendications sont relayées par un journal intentionnellement créé dans la même foulée. C'est donc au cours de ces activités qu'il va véritablement s'inscrire dans l'historicité sociale

et politique en cours, à travers une confrontation moins idéale avec la réalité effective. Bernard en plus d'être sujet advient ainsi comme un acteur à travers l'autonomie et la liberté qu'il tire de cette nouvelle activité qui en dépit de ses épreuves, procure du sens à son existence. Dès lors il se sent vivre en osmose avec son histoire dont il est en même temps devenu le producteur et le produit. Ce qui lui permet de tracer une démarcation avec le cheminement d'agent étatique qui lui imposait de suivre passivement un canevas déjà tracé.

Célestin, Ambroise et Séverin s'inscrivent également dans la catégorie des sujets émergents de manière « volontaire ». Le franchissement de Séverin qui s'opère au tournant de 1990 se rapproche ainsi de l'expérience biographique de Bernard. Alors inscrit en thèse de doctorat en science politique à l'Université de Paris Dauphine, Séverin se retrouve au Cameroun pour effectuer des recherches de « terrain » au moment même où les mouvements de revendications sociales éclatent au Cameroun. C'est alors que le procès « Yondo et compagnie » qu'il suivra de bout en bout va le pousser à opérer une rupture biographique en vue de participer d'une manière plus effective à l'histoire en cours. En effet, le jeune Séverin alors âgé de 28 ans en 1990 va s'investir dans la mise sur pied d'un organe de presse privé en vue de promouvoir l'avènement d'une société politique pluraliste, tout en luttant contre l'hégémonie de la presse gouvernementale officielle.

D'une manière quelque peu différée de celle propre à Bernard et Séverin, le processus de subjectivation chez Ambroise et Célestin semble prendre des racines plus profondes, s'inscrivant même dans leur enfance. Ayant grandi à l'Ouest en période de maquis – qui s'étend officiellement de 1955 à 1971 –, ces deux personnages seront marqués par les luttes et exactions subies par leurs « proches ». Dès lors, ils vont grandir dans un socle éducatif préoccupé par des questions relatives à la liberté, à l'indépendance et à la dignité humaine. Préoccupations qui les poursuivront durant leur cursus biographique jusqu'à leur expérience universitaire en Occident, où ils ne lâcheront plus l'idée d'un retour au pays natal pour « innover ». L'un dans le secteur industriel parce qu'ayant grandi dans le « moule de la transformation », l'autre dans le secteur académique parce qu'étant parvenu à soutenir deux thèses en littérature. Dans les deux cas, nous avons affaire ici à deux trajectoires de subjectivation construite au cours d'une longue sédimentation qui va murir et fixer l'ethos entrepreneurial. En cela, bien que rentrant dans la catégorie des « volontaires » leur expérience diffère des deux premiers cas dont la constitution s'est développée au cours d'une période plus courte et généralement à la suite d'une expérience « brusque » non nécessairement rattachée à la vie privée.

2. La forme « involontaire » de franchissement

À côté des expériences « volontaires », nous avons également des expériences « involontaires », non réellement prévues par le sujet. Les récits de ces individus portent à penser que l'engagement pris est surtout le fait d'une expérience ou série d'expériences emmagasinées à l'insu du « moi ». Dans une certaine mesure, l'on serait tenté de rapprocher cette catégorie avec l'expérience « volontaire » de Bernard et de Séverin. Seulement, ces derniers semblent avoir une emprise plus immédiate sur leur bifurcation dont l'événement-déclencheur apparaît à l'analyse comme une occasion privilégiée et attendue dans le subconscient afin de justifier l'engagement. Dans le cas de l'engagement « involontaire », il y a certes une emprise du sujet sur sa décision. Seulement, il s'agit d'un engagement qui s'impose surtout à l'individu comme une *nécessité existentialiste* de se recréer autrement face aux projections faites sur son environnement. Ici, certains paramètres de l'environnement, révélés à l'individu au cours de sa trajectoire biographique, finiront à un moment par créer le « déclic » à la suite d'un événement imprévu. Surtout, la rencontre événementielle imprévue va avoir un impact sur le parcours individuel qu'elle déterminera en retour d'une manière qui semble assez éloigné de l'éphémère. Et c'est peut-être parce qu'il reste porté par quelque chose d'externe à sa conscience que l'intuition et l'improvisation se retrouvent au cœur même de ses logiques d'action, sans pour autant sonner la retraite de sa réflexivité. Peut-être est-ce aussi ce pourquoi le sujet entrepreneurial, bien que révélé par ses actes, reste peu conscient en temps réel de l'histoire sociale en construction.

Malet quittera le Cameroun au cours des années 1960 alors qu'il est encore très jeune, avec ses parents. Il fera ainsi ses études primaires, secondaires et universitaires en Hexagone. À la fin de ce parcours, il trouve assez facilement un emploi sur place en France dans le monde du journalisme, et devient d'ailleurs assez facilement un modèle de « réussite ». Seulement, lors d'un voyage de reprise avec sa « souche » au début des années 1990 après une longue absence, il va réaliser l'énorme décalage existant entre l'Afrique idéalisée depuis Paris et l'Afrique réelle (re)découverte sur place. Assez troublé par le verdict de cet environnement auquel il se sent intensément lié, il va rentrer dans une période de turbulence psychologico-émotif, voire aussi de curiosité et de culpabilité personnelle. Cette bataille intérieure va se solder peu d'années après par un retour définitif sur place, où l'individu va s'engager dans le secteur de la promotion des arts plastiques, rompant ainsi avec le métier de journaliste. Bien qu'il s'agisse ici d'un franchissement « volontaire » d'apparence, la prise en compte des raisons profondes de ce revirement laisse penser qu'il y a d'abord la variable « imprévue » qui

prend ici une dimension prééminente sur les autres. La trajectoire d'Éric le rapproche de Malet. Parti également en France assez jeune, il y fera ses études secondaires et universitaires, avant de revenir au Cameroun en 1994. Mais alors que son esprit d'entreprise l'entraîne dans la multiplication des microsociétés de fabrication de vêtement et dans l'informatique, le revirement dans la promotion de la culture noire apparaît dans le récit comme une injonction échappant à toute appréhension objective et rationnelle :

Disons que le projet murissait d'une manière inconsciente puisque je ne pensais pas vraiment à ça, parce que quand le projet a une résonance (...) c'est-à-dire faire ce que je fais, ça relève du mystique parce que rien ne vous prédestine à le faire, et quand vous y entrez, c'est une révélation, ce n'est pas parce que j'ai voulu (...) ça révèle que bon désormais voilà ta raison de vivre, donc en ce moment, votre raison de vivre se manifeste en vous, tout le monde voit votre raison de vivre se manifester en vous, vous n'avez plus besoin de courir, vous n'avez qu'à chercher les moyens pour réaliser, puisque vous ne pouvez pas faire autre chose que ça : c'est une option, une vocation, un appel à faire, c'est une injonction de la vie de l'homme de réaliser tel projet parce que la vie estime à un moment que vous serez porteur de ce qu'elle veut. (...). Il y a des moments où les choses vous échappent, le contrôle, vous ne savez pas pourquoi vous faites telle ou telle chose mais vous faites.

Bob et Haman, respectivement promoteurs d'un institut supérieur de management et d'un quotidien privé, étaient également loin d'être habités par ces projets au moment de leurs entrée dans le monde professionnel. Né en 1955 dans la région de l'Ouest, Bob va grandir à Yaoundé auprès de sa sœur aînée. Après l'obtention de son baccalauréat au milieu des années 1970, l'autoritarisme ambiant va le pousser à « fuir » le Cameroun pour se réaliser en France, après une année d'économie. Vers le milieu des années 1985, il soutient une thèse en Management et projette poursuivre sa carrière en France. C'est alors qu'à la suite des pressions familiales, il accepte à contrecœur de retourner au Cameroun, pour trouver une insertion à l'université. Mais mal préparé à affronter les réalités locales et en même temps non complètement détaché du penchant de « l'ailleurs », chaque épreuve vécue dans le monde académique sera pour lui une occasion de réactiver le besoin d'exil. Mais à la suite d'un changement de grade inespéré, et ayant pris goût à l'affrontement que l'environnement lui aura imposé durant cinq années, l'idée de fonder un établissement d'enseignement supérieur va s'imposer progressivement à lui comme une nécessité de restitution de sa dignité. C'est alors que l'emprise de la fuite à l'étranger va céder la place à l'emprise de la mise sur pied d'un Institut dont l'objectif principal est de quereller le modèle pédagogique dominant. L'élan qui conduit Haman à mettre un organe de presse privé en 2008 semble s'inscrire aussi dans une volonté de démarcation vis-à-vis d'une certaine pratique du journalisme. En 1996

lorsqu'il est approché par des « financiers privés » pour fonder et gérer un organe de presse indépendant, il saisit cette opportunité en vue d'échapper à l'embrigadement de la pression officielle dont les normes pratiques interdisent faire le métier comme « appris à l'école ». En effet, après des études de journalisme effectuées à l'École supérieure de Yaoundé, il est recruté dans la presse gouvernementale au début des années 1990. Mais avec l'ambiance délicate des mouvements de contestation, il sent rapidement un « mal être » à l'intérieur de l'organe de presse qui lui interdit toute posture critique vis-à-vis du gouvernement. C'est alors qu'un malaise identitaire va le saisir d'une manière plus précise : « Je sens que eux et moi, on ne voit pas l'avenir du Cameroun de la même manière ». L'opportunité offerte en 1996 va ainsi être une expérience cruciale d'épanouissement véritable et de découverte de soi, qui trouvera une nouvelle consécration en 2008 avec la création de son propre organe de presse privée. En cela, le processus d'avènement de l'individu comme sujet et acteur est une condition *sine qua non* à la consolidation de son identité engagée.

B. La construction d'une identité entrepreneuriale

1. Le modèle « hard » d'engagement : la démarche « convictionnelle »

La forme « hard » décrit un engagement peu policé où l'entrepreneur ayant trouvé sa voie va foncer sans prendre beaucoup de précaution quant aux éventuels *retours*. Ici, la passion pour l'identité engagée semble étouffer la prudence recommandée par la réflexivité. Ce qui débouche sur une logique d'action peu rationnelle et moins calculatrice. L'individu de cette catégorie ne pèse que très peu les conséquences possibles de son engagement parce que visiblement très enrôlé et captivé par le nouveau projet qui désormais va préoccuper le reste de son existence. Ce type d'engagement sans précaution préalable, on peut l'observer chez Éric, Bernard et les débuts de Séverin. Bernard par exemple va, à la veille de sa démission, décliner l'offre de bourse qui lui est proposée en vue d'aller poursuivre une thèse de doctorat de trois années aux États-Unis. Même si sa décision est le fruit d'une courte réflexion préalable nourrie par le souhait de préserver les relations « profondes » tissées avec le monde paysan des quatre coins du Cameroun durant sa période de pré-emploi, la démarche peu diplomatique décrite dans son récit informe néanmoins sur son tempérament « direct ». L'on relèvera d'ailleurs plus tard, lorsqu'il s'engagera dans le cadre de l'ACDIC – Association Citoyenne pour la Défense des Intérêts Collectifs – fondée en 2003 pour lutter contre l'importation des poulets congelés au Cameroun, des traces de cette posture « hard » qui consiste à foncer devant l'adversaire – ici la bureaucratie camerounaise et les grands

importateurs – sans se soucier des considérations courtoises. Éric après sa « Renaissance » ne va pas passer par quatre chemins pour foncer vers son nouvel objectif. Il va progressivement mettre fin à ses différentes activités pour ne conserver que le cyber en vue de financer son projet de promoteur artistique. Dès lors, le cyber ne devient qu'une source de financement pour son Institut des beaux-arts, au même titre que la *Radio Cheikh Anta Diop* qu'il va mettre en place un peu plus tard en 2011. Séverin également va signer son entrée en scène sous une forme « brutale ». Venu au Cameroun pour effectuer ses recherches, il va rentrer dans la mouvance des années de braise en sacrifiant sa thèse sur l'autel des champs de bataille pour la démocratisation. Une lecture des premiers numéros de son journal laisse ainsi percevoir ce positionnement direct contre les pouvoirs en place et un parti-pris ouvert envers l'opposition naissante.

Au-delà de la forme « hard » que l'on retrouve de manière constante chez Bernard – mais pour combien de temps encore ? – et chez le jeune Séverin de 1991 – car par la suite, il va devenir plus « conciliant » avec la réalité du terrain –, la posture « convictionnelle » se trouve renforcée auprès de l'ensemble des entrepreneurs avec l'engrangement d'un certain nombre de victoires essentielles qui signent également leur entrée définitive dans le panthéon de la reconnaissance sociale (Honneth, 2008). En effet, l'érection en figure de réussite et en modèle procure un capital symbolique qu'il devient urgent de protéger et de préserver sous peine de déchéance, dans un environnement qui reste dominé par la précarité. La conviction ici, c'est l'espoir suscité par la dynamique entrepreneuriale qui laisse penser autour de soi que l'impossible d'hier devient probable aujourd'hui, et surtout possible pour demain. Il faut en effet relever que l'essentiel des entreprises de ces promoteurs est mis sur pied au cours des années 1990, c'est-à-dire dans un environnement encore dominé par la crise économique, la contestation politique et la reprise autoritaire. L'entrepreneur apparaît dans un tel contexte comme un pionnier dont la seule existence devient un témoignage et une preuve de la possibilité d'une existence possible en dehors du giron monolithique-étatique. Incidemment, le discours et les logiques d'action de l'entrepreneur qui pour l'essentiel vont à l'encontre du discours et des pratiques de l'élite au pouvoir, vont ainsi renforcer la consolidation de la pluralité sociale et politique enclenchée, en dépit des stratagèmes politiques de reprise autoritaire. La conviction nourrit ainsi les représentations et imaginaires parce que située désormais à l'interstice d'un début de réalité alternative possible et d'une utopie qui devient à la portée des projections individuelles et des aspirations sociales.

2. Le modèle « soft » d'engagement : la démarche « stratégique »

À la différence du modèle « hard » de l'engagement, la forme « soft » décrit une attitude plus discrète et progressive au cours de laquelle le sujet advient un entrepreneur. Au départ l'individu de cette catégorie n'est pas nécessairement guidé par la conviction et la passion, qui en réalité viendront s'imposer au fur et à mesure que son utopie commence à prendre véritablement forme. C'est surtout la volonté de mener une « vie bonne » au sens purement citoyen qui pousse le sujet à l'engagement. Dès lors, il n'est pas nécessairement porté par un projet spécifique, mais ce sont les événements et circonstances déterminantes de sa trajectoire qui vont lui imposer certains choix décisifs qu'il se trouvera astreint d'opérer pour préserver son « moi ». Haman en entrant au sein de la structure de presse gouvernementale n'était pas nécessairement absorbé par l'esprit entrepreneurial. Ce dernier ne lui est apparu comme crucial qu'à partir du moment où la culture interne de l'entreprise gouvernementale va s'avérer être un danger pour l'idée qu'il se fait de lui-même. Dans le but de fuir cet environnement, le premier réflexe sera d'aller compléter sa formation par un DES. Et c'est à la fin de son DES que, « traînant les pieds » parce que redoutant sa rentrée au sein de la presse officielle, l'opportunité du média privé arrive comme une aubaine. Cette opportunité est certes pour lui un challenge en tant que Manager dans la mesure où il doit diriger une petite équipe en tant que Directeur de publication. Il s'agit non moins d'un choix d'abord rationnel au regard de la crise qui sévit au sein de l'entreprise de presse officielle de moins en moins subventionnée par un État en difficulté.

L'institut fondé par Bob doit sa naissance à une conviction qui fonde sa vision pédagogique. Mais sa démarche pour y parvenir est essentiellement rationnelle et stratégique. À l'analyse de son récit, l'idée de l'établissement née au cours de son expérience d'enseignant qui le porte entre Yaoundé et Douala au sein des différentes institutions privées, en plus de l'Université de Douala où il officie comme fonctionnaire. Or n'ayant que très peu de moyen, il commencera de manière quasi-informelle en louant un local et travaillant avec des vacataires, voire des « bénévoles ». Sa première promotion en 1998 sera hébergée par un établissement privé de Yaoundé qui assurera la tutelle des diplômés. Et ce n'est qu'ensuite qu'il finalisera les procédures formelles et renforcera peu à peu son assise. Mais jusque-là, le modèle académique qu'il porte en lui, semble être encore dans l'ordre du rêve et reste jusque-là proche du modèle officiel qu'il affirme pourtant vouloir s'en démarquer. À l'instar de Haman, Bob ne s'inscrit dans la logique d'affrontement ouvert avec les structures bureaucratiques et officielles. La démarcation semble s'opérer au cas par cas.

3. Le modèle fusionniste d'engagement : la démarche grisée

La forme fusionniste d'engagement décrit une démarche située objectivement dans l'entre-deux, où un équilibre dosé entre la conviction et la stratégie semble brouiller les pistes. L'individu ici tient à ses convictions autant qu'il met sa réflexivité à contribution pour atteindre ses desseins. Si Bernard et Éric mettent davantage leurs convictions en avant au point d'empiéter un peu sur la mise en place d'une stratégie bien élaborée, et si Haman et Bob posent les convictions en arrière-fond pour s'arrimer à une stratégie progressivement élaborée au gré des circonstances, Ambroise, Malet et Célestin semblent avoir les mieux opéré une fusion entre la stratégie et la conviction au point de brouiller les regards externes. Si Ambroise prend fait et cause dès le départ pour l'engagement dans la « clandestinité » et la « dissidence », il reste en même temps très présent sur le champ officiel universitaire. De même Célestin ne loupe aucune opportunité pour créer ses entreprises, comme on le remarque avec l'industrie des pâtes alimentaires qu'il reprend en 2002 et celle de la fabrication des médicaments génériques reprise en 2008. Mais toujours, cette posture stratégique répond directement au besoin brulant de souveraineté qui l'habite et qui s'appuie sur ses propres convictions de la mission spirituelle qu'il incarnerait et de la nécessité de mise en place d'une culture nationale plus indépendante. Quant à Malet, des convictions similaires à la créativité et à la reprise de son histoire cohabitent avec la nécessité de traiter avec des pouvoirs publics considérés pourtant par lui comme premiers responsables de la déchéance environnementale.

Le modèle fusionniste de l'engagement est ainsi celui où la cohérence entre les dispositions psychiques et les actes matérialisés s'inscrit dans une « osmose » plus poussée. Non pas qu'une telle cohérence soit absente au sein des autres modèles, mais simplement qu'elle semble davantage affinée ici. De fait, il s'agit du propre de l'entrepreneur dont la réflexivité est nourrie par un processus de subjectivation aux racines profondes. L'on comprend ainsi que l'individu devenu adulte et entrepreneur chez Ambroise et Célestin soit resté étonnement proche des aspirations déjà présentes depuis l'enfance. Ce qui aurait facilité leur émergence comme sujets, comparativement aux autres qui devront encore attendre l'avènement d'un certain nombre de circonstances externes pour pouvoir se fixer d'une manière plus définitive. Malet peut au premier abord apparaître comme une exception. Mais au regard de son histoire familiale, il apparaît que l'éducation « aristocratique » et très rattachée à ses racines reçues de ses parents, ajoutée à un certain nombre de circonstances comme l'incarcération de son père durant une année sous l'ère d'Ahidjo, vont accélérer son processus de subjectivation qui atteindra simplement son apogée lors de sa fameuse visite au Cameroun. Dès lors, à la

différence des autres ruptures biographiques qui en plus d'être d'ordre professionnel sont également des ruptures avec « soi », Malet connaîtra une continuité subjectiviste en dépit de la rupture professionnelle. Quant à Ambroise et Célestin, ils n'auront besoin ni de rupture socioprofessionnelle, ni de rupture avec « soi », parce qu'inscrits déjà très tôt dans une posture de dissidence vis-à-vis de la temporalité dominante. Mais au-delà des formes d'engagement plurielles, la réalité sociale-historique en construction sous la houlette de ces sujets-entrepreneurs semble s'articuler au sein d'un édifice culturel similaire.

Section II : Construction d'une temporalité dynamique et émergence d'une réalité sociale-historique « alternative »

Le lien existant entre la précarité et le changement social au Cameroun n'est intelligible que si l'on passe par la subjectivité des sujets étudiés dont les trajectoires biographiques s'inscrivent en réalité dans une dynamique historique de changement plus profonde. Toutefois, la maîtrise de leur insertion dans cette dynamique de changement ne s'appréhende mieux que sous un angle de lecture des disparités incorporées dans une double posture objective et subjective. La posture objective du couple précarité-disparité s'inspire des données objectives observées sur le terrain à partir des enquêtes menées et même du sens que lui confère la sémiologie populaire et/ou l'opinion générale. La posture subjective du couple précarité-disparité est essentiellement tirée du vécu de nos enquêtés, tel que recueilli dans les récits de vie. Il s'agit plus clairement de l'appréhension que l'individu subissant d'une manière plus intime et individualisée les effets induits du contexte prégnant de précarité, sur sa volonté d'exister (trajectoire personnelle). Enfin, c'est de la posture subjective en définitive que le lien peut intellectuellement s'établir avec les perspectives de changement social que nous appelons *réalité alternative*.

Cette réalité « autre » n'est ainsi que la jonction du monde en projection dans l'esprit de nos entrepreneurs et qui oriente les choix opérés au cours de leurs projets de société (ou entreprise), avec le monde réel dont la réalité obéit à des « lois » spécifiques et bien établies. Elle est « Autre » d'abord parce qu'elle parvient au bout du compte à échapper à une certaine « inertie » structurante du modèle classique de gouvernance sociale et politique au Cameroun. Mais aussi parce que le monde réellement en train de se construire n'est non plus une pure copie conforme de celui projeté par nos acteurs au départ de leur engagement. Néanmoins, cette entreprise qui participe même de leur accès propre à la reconnaissance sociale en tant

que « figures de réussite » ou leaders, est l'un des plus grands révélateurs du caractère dynamique et dynamiste de la société camerounaise.

Paragraphe 1 : Avènement d'une temporalité plurielle et perspective de transformations sociopolitiques

Ce paragraphe pose l'hypothèse de l'avènement progressif d'une configuration sociétale plus dynamique et plurielle. Cette hypothèse s'appuie sur l'émergence effective d'une temporalité individualisée de plus en plus vérifiée par nos enquêtes de terrain, et confirmée par des travaux socio-empiriques sur les *processus d'individualisation à l'africaine* (Calvès et Marcoux, op.cit.). C'est dire que l'avènement d'une temporalité dynamique semble désormais inscrit dans l'ordre du possible en contexte camerounais. Cette temporalité, de par son essence plurielle, ouvre nécessairement des perspectives de changement sociopolitique qui, de plus en plus, prennent leurs racines au sein des éveils subjectifs dont l'émergence signe le recul de la pensée unique et du temps des *monopoles indétrônables*. Ces éveils subjectifs ouvriraient en outre des perspectives de reconfiguration des liens avec les pouvoirs établis dans une optique de reconstruction progressive d'un modèle inédit de civilité plus sensible aux impératifs de productivité humaine.

A. L'avènement progressif d'une temporalité dynamique et plurielle ?

1. Émergence probable d'une temporalité individualisée

L'avènement de la réalité alternative peut remonter dans une période lointaine en même temps qu'elle peut trouver certains de ses déterminants en dehors du territoire camerounais. La trajectoire biographique d'Henriette présente ainsi comment son adhésion « volontaire » à l'UNEK en France et à la branche en exil de l'UPC, l'entraînait déjà conséquemment dans la dynamique historique de contestation du régime hégémonique d'Ahidjo. À partir de ce moment, le choix de la clandestinité lors de son retour définitif au Cameroun en 1983 pour travailler à l'émergence utopique d'une autre temporalité, semblait déjà tracé¹⁸⁴. C'est dire que les mouvements de décongestion du système monolithique au Cameroun s'inscrivent dans une durée bien plus profonde dont les procès Yondo Black, les villes mortes et la Tripartite n'en constituent que l'un des moments synchroniques. Il serait à cet effet erroné de clôturer la longue marche de la modernité camerounaise à cette période en proclamant la fin ou le début

¹⁸⁴ Sauf que l'on se retrouve là dans la sphère de l'utopie nourrie par des convictions plutôt que par des faits fondés empiriquement : croyance en la possible émergence sous la houlette de l'UPC, d'un État socialiste, c'est-à-dire à même d'assurer une meilleure redistribution des richesses à l'échelon national.

de son histoire. Il ne s'agit en réalité que d'un moment de répit, d'un repère historique essentiel qui marque l'entrée en lice de nouveaux acteurs sans pour autant annoncer la fin de l'Histoire. Car en réalité c'est la même histoire qui va se poursuivre en préservant ses enjeux historiques qui prennent leur origine dans la mise en asservissement du continent africain avec la traite esclavagiste. C'est donc cet enjeu de renégociation d'une insertion plus « digne », « dynamique » et « originale » au sein du concert des nations qui semble se poursuivre jusqu'à nos jours. À la seule différence que c'est chaque sujet qui semble interpellé de manière plus subjective et individualisée afin de participer à cette bataille collective et historique à partir de son site propre de production de l'humanité.

Par temporalité individualisée, il faut donc entendre non pas un environnement neuf au sein duquel l'individu aurait une pleine emprise. Mais plutôt un contexte de décentrement où l'homme devenant « pluriel » peut se retrouver multi-déterminé par une pluralité de plis singuliers du social incorporé en lui (Lahire, 2013). Pour faire simple, disons que c'est un contexte de décongestion du modèle univoque caporalisé par l'élite au pouvoir, et au sein duquel émerge de plus en plus un sujet autonome prenant conscience de son potentiel de réflexivité. Si donc l'individu y retrouve une certaine autonomie dans son action, il n'en est pas moins contraint dans la mesure où il n'est plus astreint à un modèle univoque de temporalité.

Par temps individualisé, il faut également voir une temporalité plus en phase avec la subjectivité de l'individu. C'est en effet le temps du sujet agissant de moins en moins sous la contrainte d'une autorité « externe » et qui puise un épanouissement plus original dans la pratique de son activité : « C'est un *journal dans lequel on voulait s'exprimer entièrement sans barrières autre que les règles de notre métier et puis notre conscience* », lancera par exemple Haman pour traduire la rupture existante entre *Cameroon Tribune* et *Mutations*. De même, lorsqu'il sentira la nécessité de se déterminer « autrement », il va rompre avec *Mutations* pour fonder son propre journal. Mieux, à partir du moment où le quotidien *Le Jour* fondé en 2008 va prendre son envol, Haman innovera en fondant une maison d'édition. L'on entrevoit ainsi comment l'individu libéré dans l'emprise autoritaire réussit à libérer également son potentiel de créativité en vue de travailler à l'avènement d'une temporalité plus proche de ses aspirations : le temps individualisé, c'est celui-là qui est marqué par l'empreinte de l'individu en acte. C'est une temporalité plus favorable à l'expression individuelle. Ici, l'individu n'est plus seulement tenu par des « normes », mais peut également s'arroger une fonction de producteur de nouvelles « normes » lorsque les exigences des nouvelles sociétés

en permanentes recompositions le lui imposent. « Dans notre système, le journaliste ne prend pas forcément la parole (...) nous faisons parler les gens (...) nous avons les centres d'intérêts populaires », reprendra Haman pour marquer la différence qu'il affirme avoir apporté à son nouveau journal, par rapport à *Mutations* qui pourtant l'aura révélé à lui-même et aux autres. Enfin, il importe également de garder à l'esprit que la temporalité individualisée dans la configuration actuelle, et parce que participant d'une quête de liberté, est aussi porteuse de lourdes conséquences sur la trajectoire du sujet (renonciation à une vie « normale » ; exposition aux contrecoups du pouvoir dominant). Mais, il n'empêche qu'elle aura largement participé à l'avènement d'une temporalité plus dynamique dans le Cameroun actuel.

2. Avènement possible d'une temporalité dynamique

La temporalité dynamique se lit d'abord à travers les différentes étapes biographiques suivies par le sujet rentré définitivement dans la dissidence. L'individu va vivre une expérience subjective qui se trouve en rupture avec le modèle statique de la temporalité. Il est davantage projeté, et astreint à se prendre davantage en charge pour *exister*. À la tête de *Mutations*, Haman va pouvoir évoluer avec son équipe, de l'Hebdomadaire au quotidien en quelques années, en passant par le bi-hebdo et le tri-hebdo. De même, il va se retrouver en train de lancer d'autres « titres » (*Situations* et *Cahiers de Mutations*) pour répondre aux exigences sociales et économiques de l'environnement. Les signaux d'une temporalité dynamique s'observent en outre à travers les rapports de socialité qui émergent de la confrontation entre les logiques plurielles d'action observées, aussi bien à l'intérieur du monde individualisé, qu'au seuil de sa confrontation avec le monde monopolistique. Il peut s'agir de la capacité des « nouveaux acteurs émergents » à imposer leur présence (et donc leurs normes) au sein du champ social camerounais. Les différentes parties appartenant en fin de compte à une même « épistémè » (Foucault, 1990), l'on se retrouve fatalement en train de devoir coopérer d'une certaine manière pour produire du social (cas du Ministère des Finances forcé d'annoncer au sein du journal *Le Jour* ; ou de Malet organisant des semaines de foire internationale des arts du Cameroun avec le concours des autorités publiques). Il s'observe ainsi une lente sortie du modèle de sociabilité dominé par la figure de l'ennemie, pour au moins épouser celle de l'adversaire, au sein de la confrontation entre les sociétés politique et civile.

La nouvelle temporalité en émergence reste néanmoins ambiguë parce que portant en même temps des attributs de la temporalité autoritaire-précaire qui perdurent sous des formes variées. L'on est tenté à cet effet d'émettre l'hypothèse d'une temporalité anarcho-plurielle, ni

hobbesienne et ni « mature », mais qui se cherche entre les deux ou au-delà des deux. Celle-ci apparaît davantage sous la forme d'une temporalité qui se cherche et qui demeure régie par la Loi de l'inattendu. Ce n'est pas encore l'État de droit dans la mesure où le pouvoir reste encore très disséminé, émietté et personnalisé. Mais ce n'est non plus l'État de non-droit total en ce sens que des dynamiques de contre-pouvoir portées surtout par la société civile apparaissent de plus en plus consolidées, même si des imperfections restent perceptibles. Qui plus, la temporalité en esquisse semble plus contextuelle et moins « extravertie » parce que plus préoccupée par des problématiques locales et de moins en moins accrochée à la donne extérieure ; plus liée aussi à la subjectivité qu'aux données objectives. Car la pratique de la « dissidence » qui, on l'aurait compris, relève également d'une certaine éthique de conviction (Weber, 2002) est en outre une expérience de découverte de soi, du soi profond, du soi « voulu », qui rattache encore davantage l'individu aux enjeux de développement de sa cité. Le temps de la projection et davantage « précurseur » parce que moins préoccupé par le passé et l'héritage directs, tout en demeurant intimement rattaché à la longue historicité. Plus proche de l'utopie que de la réalité, ce temps n'en est pas moins celui de la vision et de la créativité, de la genèse et de la projection. Il présage à cet effet un contexte social et politique au demeurant ouvert aux vicissitudes de l'histoire (Balandier, 1984).

La dynamique entrepreneuriale en cours laisse cependant planer certaines interrogations. La première étant de savoir si la marginalisation professionnelle et politique entraîne-t-elle ipso facto la marginalisation sociale ? Car en fin de compte, l'entrepreneur emprunte une trajectoire « hors-du-monde » pour mieux participer « dans-le-monde ». Enfin, nos nouveaux acteurs sont-ils des accompagnateurs ou des producteurs de la nouvelle temporalité en esquisse ? Car il n'est pas toujours aisée de creuser dans les fondements de la mémoire historique que sous-tend les actions sociales à l'insu de la conscience, de la même manière qu'il est difficile de cerner les différents rouages de l'inconscient historique. Enfin, quel impact réel sur les processus actuels de subjectivation ? Car le récit du sujet s'inscrit dans une trame narrative plus proche de la fonction légitimée par la conscience que de la réalité effective. En cela, le sujet-agissant n'a pas toujours une emprise réelle sur l'histoire qu'il fait. À défaut d'apporter des réponses crédibles à ces différentes interrogations, il nous semble plus opportun de poursuivre notre quête socio-anthropologique et socio-historique sur les transformations sociopolitiques en cours au Cameroun en examinant les perspectives ou modalités de changement en esquisse.

B. Modalité et perspective de changement sociopolitique en esquisse

1. Le réveil subjectif comme modalité du changement sociopolitique

Le changement social est un processus certes. Mais c'est un processus individualisé, d'abord. À savoir celui des micro batailles et arrangements que l'individu, intégré dans un système donné, mène de manière presque naturelle et banale avec lui et lui-même. Ces conflits dans le « Moi » propre sont d'autant plus déterminants qu'elles informent les réajustements nécessaires du « Je » qui vont dessiner les contours du futur individu engagé. Le changement individuel ainsi appréhendé comme « processus intersubjectif » peut s'opérer de manière *soft* ou discrète, soit de manière *hard* ou brutale.

Le processus intérieur du modèle de changement discret se rapprocherait du modèle grain de sable conceptualisé par Jean-Claude Kaufmann (2008). Ici, la rupture biographique s'opère de manière processuelle et moins chargée émotionnellement. L'individu sans être très secoué dans son for intérieur par l'environnement « dominant » va découvrir tout simplement que son milieu de réalisation n'est peut-être pas celui qui le conviendrait le mieux, pour des raisons multiples. Ce peut être à cause de la ligne éditoriale d'un journal jugé un peu trop décalée avec ses opinions ou convictions (Haman). Ce peut également être le fait simple d'une logique et/ou manière de faire avec lesquelles l'acteur émergent voudrait se démarquer, sans nécessairement s'engager dans un éventuel rapport de force conflictuel (du moins consciemment) (Bernard). « J'ai compris que ce n'était pas mon milieu » suffit ainsi à l'individu pour commencer à penser et à méditer un autre cadre de réalisation de « soi » tout en poursuivant son métier de formation, à l'instar de cet ingénieur agronome. Mais dans d'autres cas, le processus peut s'écouler durant de longues années où des petites « découvertes » et « vérités » vont s'agencer tout doucement et parfois même à l'insu de l'individu. Mais dont il finira après coup par réaliser qu'elles sont à l'origine de sa véritable « libération ». C'est du moins ce que laisse supposer le récit de Bob qui compare ses deux expériences occidentale et locale :

Voilà autant de petites situations qu'on amasse et qui entrent, nous procèdent à une révolution ou engendrent une révolution en nous, de la vie, de nos relations avec autrui. Les années passent et on se rend compte que mais en fait, on croyait que le blanc était trop fort ! Mais on se rend donc compte qu'en fait, il y a aussi bien les faibles chez nous que chez eux à l'école. Comment on a toujours dit qu'ils savaient tout et nous rien ? Voilà des fausses idées reçues, mais qui ont germé, qui ont faussé nos perceptions, nos convictions, nos croyances ! Tout commence à être remué. Donc un professeur peut être un homme simple, pourtant bon, brillant ! ékiéé pas au Cameroun éhh (rire). C'est bien, on avance

dans la connaissance jusqu'au bout. Ça c'est des instants magiques que je n'oublierais jamais parce que tout ce que je fais ; le mépris que j'ai pour les enseignants de ce pays, c'est parce que je sais, j'ai eu des grands maîtres je connais leur simplicité. Qu'est-ce que c'est beau. Parce qu'ils sont plus en train de s'offrir de ce qu'ils ne savent pas et de ce qu'ils ont collectivement compris, je dis bien « collectivement » parce qu'un autre arrive là il annule ce que tu as fait, un autre revient annuler mais il y a une dynamique, une dynamique ! Donc voilà véritablement où petit à petit, des tas de choses s'implantent en moi réajustant mes perceptions des choses, les nettoyant, et me donnant une petite idée de moi

Dans d'autres cas, il semblerait même que l'esprit de « dissidence » vis-à-vis du système participe du modèle d'éducation reçu par le futur entrepreneur durant son enfance même. Non pas qu'il lui ait été nécessairement recommandé de « haïr » le régime en place, loin de là. Mais juste que la façon de concevoir l'existence parce que plus proche de l'esprit de créativité, va très tôt déboucher sur une prise de distance naturelle, raisonnable et compréhensible avec le modèle ambiant de socialité qui ne tolère que très peu ce type d'attitude. Le récit de Célestin semble de ce fait s'inscrire dans cette trajectoire :

J'ai été bâti, élevé dans la difficulté mais toujours, je ne vais pas dire le commerce, mais dans la transformation un peu dans « se prendre en charge soi-même » (...) et puis dans la révolte parce que mon père était un peu comme ça ; il était comme ça (...) Je veux dire pas la révolte mais je veux dire dans le fait de (...) l'anticonformisme ! Et ne pas dire voilà. Nous on peut aussi faire des choses autrement, ne pas dépendre des autres, faut se prendre en main.

Le processus intérieur du modèle « brutal » de changement s'opère à travers une rupture inattendue et qui va durablement marquer le cours de la vie de l'individu. Avec ce modèle, la brutalité du système contraignant se présente à l'individu dans toute sa *nudité*. Celle-ci vraisemblablement semble ne guère laisser un tiers choix à l'individu entre l'acceptation de la « cooptation » et donc un certain renoncement à « soi », et la rupture totale qui s'apparenterait un peu à la « perdition ». Dans un premier temps, l'individu peut ne pas être directement lié à l'événement « brutal » qui va pourtant bouleverser sa trajectoire biographique d'une manière irréversible. C'est le cas de Séverin, alors jeune doctorant à Paris en séjour de recherche à Douala durant les années de « braises » de 1990 va assister à un événement décisif :

C'est pendant la grève Yondo Black et autres, qu'en moi il y a une motivation beaucoup plus grande, que je trouve, que je peaufine un projet d'entreprise qui se décline en ce qui s'opère aujourd'hui avec un business plan bien réfléchi bien établi, avec pour motivation principale de mettre en place une véritable entreprise de presse dès le départ.

Si l'essence de l'engagement de cet entrepreneur médiateur médiatique provient d'un événement d'abord externe qui va néanmoins *vivement l'écorcher*, le processus intérieur de changement peut également découler d'une série de frustrations brutales qui vont déterminer l'engagement futur. C'est le cas par exemple de Guy-Parfait, qui reconnaît avoir « amèrement » vécu la baisse drastique des salaires en 1993 qui va réduire de 70% le salaire de ses parents. Cet événement d'enfance et d'autres injustices vécues par la suite (tripatouillage du concours des officiers de l'armée où sa place serait attribué à un autre ; débauchage au sein d'une entreprise alors qu'il n'avait même pas fait deux semaines ; etc), vont finir par le convaincre de la nécessité de se prendre en charge « autrement ».

Le premier axe d'observation du changement social s'opère à travers la création d'espaces socioprofessionnels de créativité, de « liberté » et d' « autonomie ». Dans son engagement contre la précarité et la disparité « instituées », notre ingénieur agronome va en l'espace de 10 ans fonder trois entreprises intrinsèquement liées et dont l'action est volontairement orientée vers la préservation et la défense des intérêts paysans d'abord. D'abord le SAILD (Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement) et le journal la *Voix du Paysan* en 1988, au moment de sa démission de la fonction publique. Ensuite l'ACDIC (Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs). L'ACDIC entendu comme une association citoyenne de lobbying ne doit son existence que dans le but de lutter contre une situation jugée précaire par ses promoteurs. À savoir l'importation outrecoûdante des poulets congelés qui « tue » la production locale et creuse la marginalisation des éleveurs endogènes. « Cinpharm » de Célestin s'inscrit aussi dans le sillage de l'ACDIC. À savoir le désir de pallier à un « manque » ou une « absence » jugée criarde par le principal promoteur. Haman à son tour va expliquer son transfuge de la presse publique par des raisons presque aussi similaires que celles avancées par d'autres entrepreneurs de presse ou exerçant dans d'autres activités.

2. Perspective de reconfiguration des liens avec les pouvoirs publics comme un signe précurseur du changement sociopolitique ?

L'autre axe d'observation du changement pourrait se développer au niveau des rapports de la société civile avec l'élite au pouvoir, où s'observent quelques espaces de *parlementarisation*. L'on se démarquerait ainsi tout doucement de la figure d' « inimitié » qui a longtemps structurée la nature des rapports sociaux et politiques durant l'ordre autoritaire de parti unique, et qui aurait largement contribué à l'institutionnalisation de l'inertie au Cameroun. Aujourd'hui, plusieurs indices semblent montrer que l'on peut *désormais* coopérer avec l'

« autre » tout en demeurant « soi », dans l'intérêt de la cité en construction. Mais aussi et surtout, que chaque acteur (jusqu'à un certain degré cependant) peut dans la poursuite de ses activités professionnelles être moins vulnérable aux « dissuasions » externes. C'est dire qu'une nette amélioration du niveau de professionnalisation des liens de socialité s'opère au fur et à mesure que les différents acteurs interagissent. C'est ainsi que lors de la pose de la première pierre de construction du futur campus universitaire dont le projet a été mené par Bob, l'on verra l'élite politique s'y inviter tout en tentant une récupération « juteuse ». Ce qui pourtant n'empêchera guère le promoteur de rester « concentré » et « serein » quant aux desseins qui demeurent les siens. Aussi parvient-il à faire la différence entre la démarche « stratégique » de l'élite politique et sa vision de l'établissement qui reste un cadre de formation et d'émergence de l'élite future capable de penser autrement l'inscription de leur environnement dans le système international. À propos du discours prononcé par madame Foning, il se contente simplement de dire :

Mais ce n'ai pas moi, ce n'est pas moi qui situe, mais le maire, madame le maire de Douala 5^{ème} qui pense qu'un joyau ne pouvait se faire en dehors des Grandes ambitions¹⁸⁵. Elle est libre. Elle parle en femme politique, moi je parle en universitaire. Mais dire que le Renouveau n'a pas donné un petit coup de main pour avancer dans l'expérience, c'est que je suis un menteur¹⁸⁶.

Lors du Comice agro-pastoral organisé dans la ville d'Ebolowa une année avant les élections présidentielles de novembre 2011, l'Association de Bernard va être très active durant ce grand événement politique qui mobilisera tout le personnel dirigeant de l'État. C'est en appuyant sur sa forte légitimité que son groupe va faire une large campagne pour la prise en compte des produits agricoles locaux dans la fabrication des denrées de premières nécessité. Au point de proposer au gouvernement « *de prendre une décision forte pour l'introduction de 5% de ces farines locales dans la farine que l'on consomme au Cameroun* ». Mais aussi, les membres de l'ACDIC vont également saisir l'opportunité des enjeux électoraux du contexte pour proposer (voire contraindre) aux futurs candidats aux élections de signer un « Pacte » déjà élaboré au sein duquel des engagements sont pris en faveur de la « souveraineté alimentaire » et d'une meilleure prise en compte des aspirations du monde rural. Certes ces différentes initiatives auront peu d'impacts auprès des autorités gouvernantes. La proposition faite par l'ACDIC au gouvernement lors du Comice agro-pastoral en faveur de l'introduction du maïs local dans la

¹⁸⁵ « Le Cameroun des grandes ambitions » est en effet le slogan du régime en place qui fait son apparition lors de la campagne électorale des présidentielles de 2004.

¹⁸⁶ Et cette contribution est relative à l'exonération de la TVA sur quelques années, afin de permettre à l'Institut à venir de mieux se structurer.

fabrication du pain n'a pas été prise en compte au lendemain des élections. Néanmoins c'est l'acte en soi qui interpelle l'observateur sur l'existence d'un lien possible entre les acteurs des deux bords. Qui plus est, la question, pour avoir été soulevée au sein de l'espace public, n'aura pas manqué d'être relayée par la publicité critique au Cameroun et même en Afrique. À l'instar de Bernard, Célestin, entrepreneur économique, affirme faire sans cesse des propositions au gouvernement en vue de faciliter une meilleure insertion et contribution de l'entrepreneuriat local dans l'économie nationale. Ce qui l'amène nécessairement à concevoir le politique comme sphère véritable d'appréhension du problème camerounais. Il conclut à cet effet que « tout vous ramène au niveau de la gouvernance, or vous avez quand même besoin d'un État qui vous donne un minimum de garantie pour assurer une certaine pérennité ». Ce minimum de garantie juridique et institutionnelle, le Relais Enfants-Parents du Cameroun (REPCAM), mis sur pied par Claire Ndi Samba semble, jusque-là, en bénéficier dans le cadre de sa lutte pour le maintien des liens entre les mères incarcérées et leurs progénitures, de l'amélioration des conditions de détention des détenues, et du suivi éducatif des enfants de ces dernière. Cette association bénévole à sensibilité humanitaire, diffère néanmoins des autres cas, du fait de son a-politisme proclamé, ainsi que l'attestent ces propos de sa promotrice :

Quand nous avons un problème, convaincus que notre action est juste, nous nous dirigeons toujours devant le responsable politique pour lui poser le problème, après avoir consulté le règlement juridique : « vous avez ratifié les conventions qui disent que... , mais peut-être, n'avez-vous pas la possibilité de le faire parce que l'État ne peut pas tout faire... ». C'est pour ça que les associations naissent, vous comprenez ? Avec cette démarche, on ne nous a jamais rien refusé. Ce qu'ils refusent, c'est de l'argent. Ils disent toujours que : « non, nous on n'a pas d'argent à vous donner mais les autorisations ; on n'a vraiment pas de problème ». Parce que la cause elle est juste.

Il s'ensuit que le processus en esquisse de pacification de rapports entre l'élite au pouvoir et les représentants de la société civile véritable conduit à une autre lecture du processus politique au Cameroun. Celui-ci est de moins en moins appréhendé par certains acteurs (mais pas tous !) d'une manière manichéenne. À titre illustratif, l'on relèvera que les élections présidentielles de novembre 2011 seront remportées par le parti au pouvoir, non sans renoncer à ses procédés habituels d'embrigadement et de contrôle presque total du processus électoral. Pourtant nombre de leaders de la presse privée autrefois radicaux dans ce type de circonstances ne manqueront pas de reconnaître certains acquis dont celui qui leur aurait permis de couvrir lesdites élections dans un esprit de collaboration. Ce qui amènera d'ailleurs ce promoteur médiatique à affirmer :

Il y a au Cameroun de hauts commis d'Etat qui sont très soucieux des fonctions et des charges qui sont les leurs et qui (...) bien que de prime abord, ces personnes-là ne présentent pas un visage toujours de démocrates et machin, ce sont des hommes qui abordés sur le plan professionnel sont des personnes avec qui on peut travailler, avec qui on peut discuter, avec qui on peut trouver des points de convergences, sans pour autant que cela annihile notre liberté de choix et notre liberté managériale

Enfin, le dernier critère de changement possible que nous relevons se trouve dans le déplacement même de son centre d'impulsion. Ce n'est plus l'instance gouvernante au sens strict qui est considérée comme unique dispensateur du changement dans la société. Mais l'individu désormais érigé en *homo faber* grâce aux compétences acquises sur le terrain, associées à ses « succès », devient lui-même le principal centre d'impulsion du changement social. Cette vérité dans le parcours biographique ne s'acquiert qu'au bout d'une certaine période de longue maturation et d'engrangement de gains symboliques décisifs dans son entreprise. Ce phénomène que nous appelons *dimension subjective* du changement devient intrinsèquement lié à la nature même de l'individu dès lors individualisé. Il participe également de la pacification des rapports entre différents acteurs en déplaçant le centre des enjeux. Les promoteurs de média sont de ce fait les principaux animateurs de ce processus, et semblent moins méfiants vis-à-vis du régime envers lequel ils produisent un discours moins passionné. Mais si les pouvoirs publics ne disposent plus le monopole exclusif de l'information « vraie » au Cameroun, il en va de même pour d'autres secteurs d'activité comme l'éducation, le domaine entrepreneurial et du développement. Et c'est en réalité ce dynamisme animé par les individus pluriels travaillant pour la construction de la cité et pour leurs intérêts propres, qui débouche naturellement par le changement de prisme dans l'appréhension des problèmes de société. En cela même, la société camerounaise semble en train d'opérer un retournement progressif sur elle-même afin de trouver à partir de l'intérieur d'abord, des éléments constitutifs de son propre développement. Et c'est la raison pour laquelle nous pouvons risquer l'hypothèse d'un avènement possible d'une réalité alternative.

Paragraphe 2 : Construction d'une réalité sociale-historique « autre » par la figure du sujet-entrepreneur

La précarité (ou la disparité) n'est pas une fatalité au sein d'une société dynamique. Bien appréhendée, elle peut devenir un motif ou ressort indispensable à l'action historique. Durant nos investigations, les contours subjectifs d'une réalité alternative en construction se sont présentés comme le principal levain de l'action entrepreneuriale. Astreint à évoluer dans un environnement précaire mais non moins ouvert, le sujet-entrepreneur de notre échantillon va

continuellement saisir les opportunités (supports et ingrédients) que lui offre son environnement (sur le double plan matériel et immatériel) pour faire advenir le monde auquel il aspire, en dépit de la limitation de ses moyens. C'est ce bout de rêve saisi qui, au fur et à mesure que l'action entrepreneuriale lui ajoute de légères couches d'effectivité, se transforme progressivement en espace de créativité et de production du monde à venir désormais à la portée du sujet. Dans le feu de l'engagement entrepreneurial, l'écart existant entre la réalité idéale-subjective-rêvée et le réel-objectif-dominant s'effrite timidement – mais non moins progressivement – au fur et à mesure que l'action historique de l'entrepreneur acquiert davantage de visibilité. Il convient de dresser quelques contours de cette réalité subjective en construction, avant de proposer une esquisse de la contribution objective du sujet entrepreneurial au processus historique en cours de productivité sociale-politique.

A. Les contours subjectifs d'une réalité alternative en construction

1. Une réalité en permanente projection

La réalité existante reste certes loin de celle projetée par nos entrepreneurs. Il n'empêche que ces derniers imposent de plus en plus leurs marques de fabrique dans la structuration permanente de celle-ci. Plus ils avancent dans leurs entreprises, mieux ils se rendent compte des liens profonds établis au sein des processus sociaux. Autant l'entrepreneur économique va finir par comprendre que la réussite totale et effective de ses entreprises est intimement liée à la capacité du système politique de gouvernance à partager une vision commune quant au sort de l'entreprise locale, autant l'ingénieur agronome et leader de la société civile reste convaincu que son combat (et donc ses victoires) reste vain si l'État n'instaure guère une véritable politique de réglementation des importations plus sensibles aux intérêts des producteurs et paysans locaux. Le promoteur de l'établissement supérieur de management, au moment même où les travaux de construction de son nouveau campus universitaire vont bon cours, reste pourtant lucide au-delà de l'euphorie organisée autour de sa personne et de son entreprise. Selon lui en effet, le vrai visage de cet établissement est encore loin de poindre aux yeux des gens communs, le secret de son labeur étant dans la promotion d'une véritable société globale de développement !

Néanmoins, il n'empêche que les différentes initiatives relevées existent et font sens. Surtout, les entreprises nées de ces initiatives existent d'une manière irréversible en dépit de la permanence de la précarité. Mais encore, cette existence s'efforce de se manifester à travers une logique qui permet de les différencier des institutions étatiques classiques, dans leur

nature même, tout comme dans leurs modèles de fonctionnement. Ce sont donc à n'en point douter des instances de créativité sociale et donc des pôles véritablement à partir desquels l'on peut parler de changement véritable, au sens systémique et structurel, au-delà de la simple conjoncture. De ce fait, Bob peut ainsi se permettre d'inviter des professeurs camerounais de la diaspora dans son établissement sans égard de leurs rapports avec le pouvoir en place, parce que tenant également compte de leur potentiel professoral. De fait également, l'ingénieur agronome va réussir à s'allier avec le leader français José Bové dans le cadre de son combat contre l'importation des poulets congelés au Cameroun. Ce qui va conférer une dimension internationale à son engagement qui, dès lors, trouve un écho favorable auprès des paysans occidentaux dont les modes de production sont de plus en plus mis en danger par l'engloutissement des grandes filiales internationales intégrées au capitalisme impérial.

La réalité « autre » reste de ce fait également une réalité surtout en projection et dont on espère fermement qu'elle puisse prendre véritablement corps. Si elle commence à faire sens comme le démontre la réussite des projets de société de nos entrepreneurs, il reste que l'essentiel de ses agents est encore à naître et surtout à pousser. D'aucuns, et non moins des plus lucides et pragmatiques de nos enquêtés, misent encore davantage sur l'« inconnu » pour mener à bout ce qu'ils ont entamé. C'est le cas par exemple de Bob qui mise davantage sur la jeunesse, objectif de son « sacrifice » et qu'il érige en « demi-dieu », pour « orienter ce pays vers d'autres horizons que nous on n'avait même pas imaginé ni perçu ». Malet également qui démarre son entreprise de promotion des arts plastiques demeure partagé entre les acquis et les défis à venir. Lui qui aura démarré dans un environnement quasi-désert peut se satisfaire du chemin parcouru qui lui semble également lié à l'évolution globale de l'environnement. De son côté, Séverin plus passionné au moment de son engagement semble loin d'être satisfait du chemin parcouru, alors même que les victoires arrachées par la dynamique opposée à l'ordre hégémonique au pouvoir lui apparaissent cruciales :

Le bilan il est mitigé en ce sens qu'il y eu des conquêtes positives, il y a des barrières qui sont tombées, il y a des choses qui ont été faites. Je veux dire la liberté de la presse aujourd'hui, la pluralité des titres est un acquis et bien qu'il y ait encore quelques freins, quelques problèmes qui sont de l'ordre économique (...) Maintenant est-ce que vous avez les moyens de faire fonctionner de façon optimale ces entreprises-là. Ça c'est une autre paire de manche, d'où notre lutte aujourd'hui qui consiste à se battre pour que les pouvoirs publics aident à ce que ces entreprises-là soient viables économiquement (...) Maintenant, il y a le pluralisme parce qu'il y a plusieurs partis politiques au Cameroun. Mais maintenant est-ce que le fait de dire qu'il y a plusieurs partis politiques au Cameroun, permet de dire qu'on a atteint le niveau de démocratie comme on l'entend universellement ? Je dis non. Voilà encore

ce qui pour moi constitue un frein par rapport au rêve qui était le mien au moment où je lançais *La Nouvelle Expression*, je savais qu'en 2011 on aurait peut-être une élection à deux tours, et qu'il y aurait peut-être plusieurs candidats qui s'affronteraient au premier tour, et comme on dit le premier tour, on élimine, au deuxième tour on choisit. Et que tout ce mouvement contribuerait à faire en sorte qu'il y ait une dynamique politique qui entraîne également la dynamique économique pour arriver au développement de l'Etat du Cameroun. Je n'ai pas l'impression qu'on en soit déjà à ce stade (...)

Tirillé entre la satisfaction des gains engrangés et la distance encore considérable qui l'éloigne de l'idéal désiré, l'entrepreneur reste néanmoins lucide quant aux enjeux de développement de sa cité. Cette constante préoccupation favorisée également par l'ouverture des imaginaires sur la mondialisation en fait un individu en permanente projection. À cet effet, l'entrepreneur vit désormais en osmose avec sa temporalité subjective qui lui sert d'analyseur principal de la temporalité objective en cours et au sein de laquelle il peut désormais contribuer à l'édification. S'il en est arrivé à ce point, c'est d'abord parce que son parcours personnel de la reconnaissance s'est effectué sous les auspices de la lutte sociale pour la reconnaissance qui fait de l'individu engagé une entité promotrice et productrice de l'humanité (Touraine, 1973 ; Ricœur, 2004 ; Honneth, 2008). Devenu ainsi un ayant-droit à part entière capable de revendiquer, voire d'imposer sa participation et sa contribution effective à l'édifice social-politique en construction, l'entrepreneur peut dès lors justifier son action en fonction de l'idée qu'il se fait quant à son être à la société. C'est ce qui fait probablement dire à Haman, en vue de justifier le positionnement éditorial de son journal que :

Ma vision du Cameroun c'est que j'aspire à être dans un pays où il y a des chances pour tout le monde et où les gens peuvent vivre, et vivre, travailler, vivre travailler et vivre du fruit de leur travail et réfléchir à l'avenir de leurs enfants; au Cameroun, penser que leurs enfants pourraient vivre au Cameroun. Voilà ! C'est ça la vision que j'ai de ce pays, c'est comme ça que je pense. Et je ne pense pas que le pays en ce moment soit dirigé de cette manière-là.

La capacité de projection de l'individu apparaît ainsi comme la principale raison de l'élargissement de la problématique des droits de l'homme et du développement politique dans d'autres sphères de production du social. L'interaction des différents secteurs d'activités et l'impact réciproque des actions X sur les actions Y conduit nécessairement au désir de décloisonnement des différentes communautés, sociétés, et activités socioprofessionnelles encore repliées sur elles-mêmes jusqu'à une date récente. L'individu entrepreneur ou en activité est désormais responsable du développement politique et de la cause des droits de l'homme à partir du moment où son activité interroge les modes de fonctionnement de la cité.

Cette capacité de projection qui l'impulse nécessairement en *homo faber* en fait en même temps un artiste confectionnant les contours de sa profession et un artisan bâtisseur du contemporain en perspective. À partir de cet instant, l'individu ne saurait être indifférent aux questions politiques et des droits de l'homme dont l'état impacte directement sur son rendement, en même temps que la qualité de son « œuvre » influence le monde politique de manière directe ou indirecte. En cela, le combat de Bernard à propos de l'importation des poulets congelés au Cameroun ou encore sur la souveraineté alimentaire et la nécessité de promouvoir une dynamique de production locale en matière d'agriculture et de l'élevage, touche directement à la problématique des droits de l'homme et du développement politique. Ce qui est vrai à propos de l'engagement de Bernard l'est également chez Célestin, Ambroise, Séverin et les autres. Et de la même manière que les questions de gouvernance politiques relatives à l'importation des produits étrangers au détriment de la productivité locale préoccupent Bernard et Célestin, de même Haman, Henriette et Séverin restent sensibles à la situation politique interne, notamment au niveau de l'évolution du système électoral. Séverin à cet effet ne manquera pas d'affirmer :

Je regarde les dernières élections comme une occasion manquée encore pour mettre en place les fondations solides ou les bases d'une démocratie véritable. Et je pense qu'il faudrait qu'on lutte aujourd'hui au Cameroun pour que (il cogne sur la table) les conditions d'une démocratie (...) parce qu'il va même de la survie de la presse. Parce qu'il suffit que demain un illuminé arrive là, et que les conditions actuelles soient celles qui sont encore de mise, qu'il remette en cause même tous ces acquis. Seule la démocratie peut empêcher qu'un illuminé pose des actes qui nous fassent reculer de 20 ans en arrière.

Or, c'est justement cette lucidité en dépit des gains engrangés qui permet de rester continuellement en éveil et partant, sensible aux obstacles encore à franchir, tout en appréciant le chemin parcouru. Cette lucidité dans l'appréhension des enjeux du moment constitue également le fondement même des prochaines projections qui se renouvellent au quotidien. Bien plus, la présence même d'un esprit plus lucide constitue la preuve d'un possible changement désormais à la portée de chaque individu.

2. La réalité « autre » comme une réalité désormais à la portée du sujet-entrepreneur ?

La réalité « autre » n'est donc plus une réalité inaccessible, mais un possible que l'on peut éprouver au quotidien, un monde dont la conquête a commencé, mais dont l'aventure demeure néanmoins de l'ordre de l'ambiguïté. Sauf que là, il s'agit d'acteurs sociaux et véritablement historiques qui ont certainement une emprise certaine quoique partielle sur le destin de la

société. Car il s'agit d'acteurs dont la voix compte désormais au sein de l'espace social et politique camerounais. Mais surtout qui comptent non du fait d'une position qui leur a été offerte, mais qu'ils se sont efforcés d'imposer, après l'avoir conquis sur la précarité. Ce qui fait d'eux des représentants légitimes des aspirations populaires, bien plus que les représentants politiques légaux pour l'essentiel. Il devient de ce fait de plus en plus difficile de concevoir les processus sociaux et politiques qui s'opèrent actuellement au Cameroun sans la participation directe ou indirecte de cette nouvelle catégorie d'acteurs.

Mais aussi, la réalité « autre » qui émerge de la précarité et des disparités sociales observées est une réalité d'autorévélation de l'individu à lui-même. L'individu engagé dans un cadre socioprofessionnel plus favorable à son total épanouissement (malgré les difficultés et nouvelles exigences relevées) se découvre également lui-même « autrement ». Il se sent et se sait responsable du destin de la communauté entière (exagérément ou non), il vit intimement et quotidiennement un degré plus élevé d'indépendance qui était pourtant impensable dans le monde désormais lointain de ses premiers pas professionnels. En créant ou en participant à la création d'un environnement nouveau, cet environnement parvient en retour à révéler l'individu qui « passionné » dans son entreprise et par la recherche constante de solution en vue de la maintenir en « vie », est lui-même sans cesse en train de devenir « autre » (Kaufmann, 2008). Les expériences professionnelles de Bob et d'Haman sont très révélatrices de ces petits engrangements qui tout doucement structurent les trajectoires individuelles et sociales dans une longue période historique, et de manière irréversible.

Il appert que les modèles « brutal » ou « soft » de structuration de la réalité nouvelle en train de se construire au Cameroun, ne se conçoivent réellement que dans une posture d'intrication plutôt que de séparation. Durant la trajectoire biographique qui, il faut le noter, s'appréhende dans la longue durée, « brutal » et « soft » peuvent intervenir chez un même individu au cours des différentes séquences plus ou moins décisives de son existence. Car un même événement considéré comme « hard » à un moment « M » peut ne pas l'être à un autre moment « M1 » parce que plus « prévisible » par l'individu parvenu à l'intégrer dans l'ordre des choses « normales ». C'est ainsi que dans l'habitus de l'action, certains « coups-bas » finissent par être acceptés comme une « norme » avec laquelle il faut composer dans la mesure où l'action par définition suppose une confrontation avec l'inertie. À force de rencontrer des obstacles d'ordre conjoncturel et structurel indéniable dans l'opérationnalisation de ses entreprises industrielles, Célestin finira par se laisser convaincre que « les problèmes ou les obstacles que nous rencontrons nous galvanisent parce qu'il n'y a pas d'opérateurs économiques sans

problèmes, donc si vous ne voulez pas rencontrer les problèmes, ne le faites pas ! ». Et par là même, son récit semble proche de celui de Guy-Parfait, ou encore de Bob lorsqu'il avance :

Moi c'est toujours pourquoi pas autrement. C'est-à-dire quand on dit c'est bouclé moi je dis "c'est peu", mais ça peut fonctionner autrement. J'ai compris que la marginalité n'était pas toujours négative. C'était peut-être la vérité que malheureusement massivement peu de gens percevaient et ça c'est aussi génial.

Dire ainsi que le changement est désormais à la portée de l'action individuelle n'est pas synonyme de disparition des obstacles. Au contraire, il le devient lorsque les obstacles prennent une signification réappropriée par la subjectivité de l'entrepreneur comme un « défi normal » à relever, et qui d'ailleurs confère de l'intérêt à son entreprise. En cela également, le changement social s'objective toujours très partiellement et de manière imparfaite si l'on n'intègre pas la dimension subjective et intersubjective qui est à l'origine de son émergence. La précarité au demeurant reste un facteur prédisposant au changement lorsque ses manifestations offrent un cadre de fixation identitaire à l'acteur social de changement. Celui-ci peut dès lors tracer la ligne de démarcation de ses choix d'action en fonction des effets induits causés par ces disparités.

B. Quid de la contribution effective du sujet-entrepreneur dans l'édifice social-politique en perspective ?

1. Émergence d'espaces culturels individualisés de développement

L'émergence des espaces culturels individualisés de développement dans l'ensemble du territoire camerounais participe de la contribution du sujet-entrepreneur au processus de construction d'une société alternative au Cameroun. En effet, les différentes structures mises en place fonctionnent comme des micro-pôles de développement qui travaillent le processus de changement structurel de la société camerounaise en profondeur. Les établissements d'enseignement supérieur fondés par les efforts de cette dynamique entrepreneuriale par exemple forment aujourd'hui des profils d'étudiants aussi bien formés – toute chose étant égale par ailleurs – que leurs homologues issus des établissements publics. Mieux l'Université fondé par Ambroise et ses « amis » semble encore plus innovante. D'abord par des choix de formation qui concernent directement des filières jugées essentielles aux besoins de développement endogène du moment. À savoir la Médecine, la Chirurgie dentaire, et les Sciences technologiques. Ce qui aurait conduit les promoteurs à s'ouvrir au partenariat international tout en incorporant la diaspora camerounaise dans la réalisation d'un bout de ce

rêve utopique (Kom, 2012). Bob également semble inscrit dans cette posture. Convaincu que « seule la promotion des filières industrielles peut développer le pays », il va bénéficier d'un financement d'une banque panafricaine pour financer la construction (en cours) d'un campus universitaire « approprié » à Douala.

De manière générale, l'ensemble de ces acteurs est préoccupé par l'idée d'ériger leurs entreprises en structure de promotion d'une certaine utopie de Renaissance africaine. En reprenant l'usine de fabrication des médicaments génériques, Célestin ne favorise pas seulement l'émergence d'un espace de réalisation des ingénieurs et pharmaciens. Il réalise aussi l'utopie de souveraineté qui l'habite et qui consiste à la résolution des problèmes endogènes par l'Africain en vue de reprendre en main la direction et le sens de son histoire longtemps bafouée. Tel semble en tout cas être le sens attribué à son récit de vie, tout comme l'ensemble des récits narratifs recueillis. C'est ainsi que la même idée de souveraineté alimentaire habite Bernard qui depuis son poste de travail au siège de l'ACDIC à Yaoundé s'informe sur l'évolution de l'importation des denrées alimentaires au port de Douala. « C'est la pauvreté qu'on importe ! », s'exclamera-t-il au cours d'un entretien alors qu'il nous montrait les nouvelles informations reçues à propos. L'on comprend pourquoi la bataille contre l'importation massive des poulets congelés ne s'appuie pas seulement sur la volonté de promouvoir une productivité locale. Celle-ci s'inscrit en outre dans un « souci de soi » au sens foucauldien d'inspiration socratique de préoccupation par les affaires de la cité (Foucault, 1984). Le « Pacte » pour la souveraineté alimentaire conçu à l'occasion du Comice agropastoral tenu dans la région du sud, et proposé par Bernard et son équipe aux différents candidats des élections présidentielles de 2011, semble également répondre à cette démarche.

C'est dire qu'avec l'avènement du sujet-entrepreneur, l'État cesse d'être le seul promoteur du développement de la société. Il est de plus en plus concurrencé par plusieurs dynamiques individuelles et collectives désireuses d'apporter également leur contribution à la construction de l'édifice national. Incidemment les autorités gouvernantes cessent également de monopoliser les différents pôles de socialisation. Car avec l'avènement de la société plurielle individualisée, le processus de socialisation cesse d'être l'apanage des structures classiques (Dubar, 1998 ; Dubet, 2002). À ce niveau également, le rôle du sujet-entrepreneur semble avoir été crucial dans la construction en cours de cette nouvelle contemporanéité en perspective et qui pour l'heure doit encore composer avec la permanence des relents autoritaires.

2. Le temps des perspectives ?

Il apparaît clairement que le processus d'émergence d'une nouvelle figure entrepreneuriale au Cameroun s'inscrit au cœur même des enjeux qui traversent l'historicité des sociétés africaines. C'est pourquoi l'accès au statut d'entrepreneur passe nécessairement par une expérience biographique subjective qui soumet l'individu en quête de son « moi » véritable devant sa propre vérité socio-historique. Prenant ainsi connaissance de quelques-unes des causes de la « défaite historique » qui aurait accéléré la déchéance du *Muntu* (Eboussi Boulaga, 1977), cette découverte va le soumettre à la nécessité d'advenir sujet et acteur de sa propre existence (Bajoit, 2013). C'est alors qu'émergeant comme sujet-entrepreneur, l'individu va se lancer dans une *aventure ambiguë* certes, mais porteuse de sens profond, et donc d'une signification qui transcende la simple réalité objective révélée par les édifices de développement mis en place à cet effet. Ces derniers en réalité ne sont que des instruments qui permettent à notre artiste de poser les fondations d'une société du futur au sein de laquelle le *Muntu* en crise pourrait recouvrer sa dignité afin de reprendre possession de lui-même, de son histoire, voire de l'Histoire.

Dès lors, l'on pourrait comprendre pourquoi bien qu'opérant dans des secteurs d'activités diversifiés et de manière moins corporative – jusque-là – et plutôt individualisée, les différents ouvrages réalisés trouvent une étonnante convergence dans la structuration d'un éthos culturel quasiment identique. À savoir la construction d'une société alternative et en opposition symbolique avec le modèle de société « hérité » de la colonisation et toujours en vigueur. Ce qui pourrait également expliquer leur concentration vers le non-purement *politics*, alors même qu'il s'agit bel et bien d'un ensemble de projets dont la destination est éminemment politique dans la mesure où la finalité se trouve dans l'édification progressive de la cité.

C'est qu'en plus de la culture de créativité artistique et citoyenne dont sont porteurs ces nouveaux sujets-entrepreneurs, leurs engagements respectifs semblent en outre décisifs dans la mise en retrait – et non l'éradication – d'un certain nombre de pesanteurs historiques bloquant les voies d'émergence des sociétés africaines. Il s'agit d'abord de la *pensée unique* qui depuis 1990 est progressivement défaite par le redéploiement d'une culture de la « palabre » renouant *l'homo africanus* avec son historicité sociale véritable. La contribution de l'entrepreneur aura ainsi été cruciale dans le développement de l'espace public, véritable boussole du cheminement de la société civile. Ensuite vient l'atténuation – bien que relative –

de la séduction de la gouvernamentalité du « ventre » qui après avoir subverti le modèle traditionnel de socialité du « don » (Mauss, 2002), est devenue le principal canal emprunté par une élite entièrement accrochée aux pratiques de clientélisme, de néopatrimonialisme (Médard, 1991), de prédation et de prébende (Darbon, 1990). À ce niveau également, l'avènement de la nouvelle figure entrepreneuriale comme nouvelle figure de réussite à part entière va retravailler les imaginaires et les représentations, en plus de quereller ces différentes pratiques. La reconnaissance atteinte par la figure entrepreneuriale et l'accroissement de leur estime auprès d'une population lasse des exactions opérées par l'élite au pouvoir, constitue pour elle une preuve de la possibilité d'exister « autrement ». Enfin, l'émergence du sujet-entrepreneur entraîne nécessairement le recul des « identités assignées » ou « imposées ». L'individu en effet se libère ici de l'embrigadement des structures classiques de socialisation jugées « encombrantes » pour pouvoir se composer une identité individuelle et non purement « individualiste ». En effet, l'individu tout en restant « sujet communautaire » (Marie, 1997) n'en est pas moins *d'abord* un sujet-citoyen (Calvès et Marcoux, 2007), voire un sujet-cosmopolite inscrit au cœur même de la modernité en marche (Mbembe, 2010 & 2013). En tout état de cause, cet exercice n'aura pas seulement validé l'urgence d'une intégration plus poussée de l'approche biographique pour une meilleure appréhension du sens et de la signification actuelle de la trajectoire des sociétés africaines. Il aura également validé l'intérêt de l'introduction du « sujet » dans l'analyse des processus sociaux contemporains.

TITRE II :

**Lecture des enjeux universels des droits humains à partir
de l'expérience camerounaise de co-production du
politique : entre permanence des pesanteurs structurelles
et poussée collective à l'autodétermination de soi**

CHAPITRE VII:

De la permanence des pesanteurs externes et internes

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La socio-histoire des droits de l'homme et de la production du politique au Cameroun demeure confrontée aux enjeux universels de l'actuelle séquence historique inhérente à la mondialisation. Le schéma de co-production élaboré pour rendre compte de l'évolution socio-historique interne sert également à mesurer l'impact des dynamiques du dehors sur les processus socio-politiques internes. La subdivision du chapitre en deux sections distinctes renvoyant respectivement aux pesanteurs externes et aux conséquences internes doit être considérée comme une interconnexion entre les deux sphères. Il convient à cet effet de les articuler pour mieux situer l'enjeu historique des droits de l'homme et du développement politique au Cameroun, en le considérant non plus comme un problème local ou africain, mais bien comme une question universelle articulée autour de la place de l'humain dans les processus de production politique (mais aussi économique et culturelle) au sein des sociétés contemporaines.

Section I : Pesanteurs géopolitiques et « opportunités » internes d'extraversion

Les pesanteurs géopolitiques, pour une meilleure efficacité, s'allient presque toujours avec les « opportunités » internes d'extraversion pour fonder un système-monde compact et complexe d'exploitation monopoliste des sociétés dominées (Wallerstein, 2006). En partie, ceci expliquerait pourquoi les logiques de domination externe sont plus prégnantes et fructueuses au sein des États prédateurs (Darbon, 1990) ; et pourquoi ce schéma semble inchangé depuis la mise en place de l'État colonial, en dépit des réajustements formels qui sont constamment apportés – dans l'optique, entre autres, de mieux dissimuler le jeu des acteurs centraux. Plutôt que de suivre l'évolution de ces stratégies de diversion des masses, il convient peut-être aujourd'hui de porter la réflexion sur l'élasticité permanente des systèmes de connivence établis entre dominants d'États centraux du Nord et leurs « acolytes » régnant au Sud, dont la nature profonde semble inchangée au fil des temps. Ce qui sur le plan heuristique, permet de rester sensible à l'appel lancé par Jacques Le Goff (2014), de ne point hâtivement « découper l'histoire en tranche ».

Paragraphe 1 : Domination externe et constitution d'un État prédateur

Un regard historique sur le lien continu entre la domination externe et la permanence de l'État prédateur à l'interne nous a permis de déceler les limites du système international de protection des droits de l'homme au fur et à mesure que le système d'extraversion politique et économique posait ses jalons dans le Cameroun « colonial ». Nous avons également pu constater la « pertinence » de ce système construit dont les effets induits sur l'ordre politique

interne post-colonial vont favoriser la conception originare d'un ordre politique policier et d'un État clientéliste hostile à l'épanouissement des libertés fondamentales et partant, à l'émergence du politique véritable.

A. Limites du système international de protection des droits de l'homme et émergence de l'extraversion depuis le Cameroun colonial

I. Les limites du système international à la protection des droits de l'homme

Des limites de la protection internationale des droits de l'homme peuvent être décelées au regard du processus même de décolonisation brutale du Cameroun. L'on y observe par exemple l'incapacité des Nations unies à atténuer l'ingérence de la France sur les conditionnalités d'accès du Cameroun oriental à la souveraineté internationale¹⁸⁷. Et pour le comprendre, il importe de relever que les Nations unies sont créées par des nations dont le mode de projection au-delà de leurs frontières s'est toujours opéré sous une logique impérialiste et destructrice des fondements d'existence propre des localités conquises. L'on comprend ainsi que le fonctionnement normal de cette institution ait toujours été grippé par les stratégies instrumentales des puissances mondiales. Déjà en 1949, la revendication par l'UPC portant modification de l'Accord de Tutelle en vue de la suppression de la clause intégrant le Cameroun dans l'Empire français, s'inscrivait dans un esprit de refus d'inféodation à une nation étrangère, posture en principe compatible avec la raison d'être même des Nations Unies. Or malgré la multiplication des pétitions adressées à l'ONU, les représentants de la France et de la Grande-Bretagne prendront l'habitude de voter systématiquement « contre tout ce qui favorise le progrès des habitants des pays sous tutelle » (Um Nyobè, *op.cit.* : 211).

Dans un environnement international où les conditions d'accès de l'ensemble des populations à une humanité digne restent obstruées par des politiques publiques internationales *racialisées* des supposés garants de l'ordre mondial (Mamdani, 2004), l'atmosphère des droits humains devient également problématique à l'intérieur des États faibles dirigés par des pouvoirs inféodés à ce schéma hégémonique du système-monde. Bien plus, l'approche *raciale* de l'humanité semble s'acquitter de sa complémentarité avec le système capitaliste international

¹⁸⁷ Le 27 août 1957, Um Nyobè en plein maquis ne manquera pas d'interpeller les Nations Unies à cet effet : « Quelles preuves de l'exécution de vos recommandations la France vous apportera-t-elle au cours de la 12e session de votre Assemblée Générale ? Allez-vous donner l'impression que la priorité de votre assistance appartient à ceux qui peuvent se défendre eux-mêmes, plutôt qu'à ceux qui n'ont comme arme que leur bon droit et les principes qui sont la raison d'être de notre organisation ? » (*idem* : 356-357).

par le biais de la conception restrictive de la notion des droits de l'homme. À cet effet, les chartes britannique, américaine et française des droits de l'Homme ne valent que pour une catégorie restrictive des individus bien ciblés. C'est ce « pseudo-humanisme » à la base de la traite esclavagiste et de la colonisation que des écrivains engagés comme Aimé Césaire, Frantz Fanon ou encore Jean-Paul Sartre vont respectivement dénoncer. Ce que reproche effectivement Aimé Césaire au discours humaniste international sur les droits de l'homme, c'est « d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite et parcellaire, partielle et partielle et, tout compte fait, sordidement raciste » (Césaire, 2004 : 14). Prenant appui sur Hitler, l'auteur du *Discours sur le colonialisme* à travers ce produit du système impérialiste occidental s'efforce en réalité de démontrer l'incapacité actuelle de la société capitaliste à « fonder un droit des gens, comme elle s'avère impuissante à fonder une morale individuelle » (*idem*). Et à l'instar de Jean-Paul Sartre pour qui *le colonialisme est un système*, Aimé Césaire convaincu que nul ne colonise innocemment et encore moins impunément, ne lie pas seulement l'acte de coloniser à la pure « barbarie ». Pour lui, la justification de la colonisation par une nation est le symptôme d'une civilisation « malade » et « moralement atteinte » qui « irrésistiblement, de conséquence en conséquence, de reniement en reniement, appelle son Hitler, je veux dire son châtiment » (*idem* : 18). Mais au-delà d'Aimé Césaire et de Jean-Paul Sartre, Frantz Fanon va davantage mettre en relief la nature profonde et interactionnelle des dégâts psychiques causés par le fait colonial. Notamment à travers le dressage et le polissage de l'indigène jusqu'au plus profond de ses schèmes incorporés qui le poussent instinctivement à orienter son action vers la sanction du Blanc érigé subjectivement en suprême et unique modèle à imiter pour accéder à une parcelle de l'humanité qui lui est reniée :

Pour lui il n'existe qu'une porte de sortie et elle donne sur le monde blanc. D'où cette préoccupation permanente d'attirer l'attention du Blanc, ce souci d'être puissant comme le Blanc, cette volonté déterminée d'acquiescer les propriétés de revêtement, c'est-à-dire la partie d'être ou d'avoir qui entre dans la constitution d'un moi. Comme nous le disions tout à l'heure, c'est par l'intérieur que le Noir va essayer de rejoindre le sanctuaire blanc. L'attitude renvoie à l'intention¹⁸⁸.

Pour Issa Shivji, il ne fait aucun doute que le caractère déficient des droits de l'homme en Afrique est lié aux effets pervers des structures impérialistes de domination. Sans nier les actes de violation des droits de l'homme commis par les dictateurs africains sur leurs propres

¹⁸⁸ Confère Fanon, 1952 : 41. C'est ce processus d'ensauvagement réciproque qui est davantage mis en relief par les derniers travaux d'Achille Mbembe sur l'Afrique décolonisée et sur la critique d'une certaine approche univoque de la raison nègre (Mbembe, 2010 & 2013).

populations, ses propos consistent surtout à relever le fait central selon lequel les dictateurs africains souvent cités pour virginiser les systèmes occidentaux opérant dans l'ombre, " *go without the mention of the fact that Bokassa was France's protégé, that Nguema receive support from Spain and the US while Amin was installed by Zionist Israel supported by Britain*" (Shivji, *op.cit.*: 52-53). S'inspirant des rares travaux mettant en relief la responsabilité des États-Unis, Issa Shivji démontre comment le support apporté aux gouvernements anti-démocratiques du Tiers-Monde obéit d'abord à la *realpolitik* impérialiste de Washington. Mieux, s'inspirant de Chomsky et Herman, il parvient à exposer le lien direct ayant toujours existé entre les violations des droits de l'homme, l'aide militaire accordée à ces systèmes et l'investissement économique qui sous-tend ces formes de coopération. De manière systématique, l'impérialisme économique et les intérêts stratégiques des États-Unis sont consubstantiellement liés à la violation des droits de l'homme (*idem*: 54). Et pour étayer ses analyses, notre auteur ne manquera pas de prendre des exemples variés dans des régions différenciées du continent africain :

*Who does not know that Mobutu, who gracefully presides over death and detention chambers of Zaire, was installed by the CIA? Who is so ignorant as to forget that the Lion of Juddah (Haile Selassie), who turned his country into a jungle where people in their thousands starved to death in fear and famine, was one of the greatest beneficiaries of US military arsenal? Many know that the US is one of the staunchest allies of South Africa; the military supplier of UNITA in Angola; the benefactor of dictators like Banda and Moi and the protector of Liberia's military nincompoop Samuel Doo (...). It is generally recognized that imperialist domination of Africa, from colonial to neocolonial forms, constitutes the main point of departure for understanding the conditions of the African masses (...). At the same time, it has to be clearly understood, theoretically as well as historically, that imperialism is a negation of all freedom, of all democracy (*idem*: 55, 69 & 70).*

Ces différentes limites internationales sont nécessairement à l'origine des échecs répétés d'établissement d'un environnement plus sensible à l'épanouissement humain en Afrique. Surtout, ceci expliquerait l'opprobre jeté sur les élites subsahariennes animées par des idéaux de justice sociale, tout comme le soutien externe reçu par les Africains moins hostiles à l'instauration des systèmes politiques autoritaires et extravertis.

2. Le Cameroun colonial et phénomène d'extraversion

Dans une certaine mesure, l'on pourrait remonter la forme actuelle de l'extraversion de l'élite politique camerounaise à la veille de la colonisation. Au fondement de l'État colonial, ce phénomène se perçoit déjà à travers les correspondances adressées par les King duala aux

autorités britanniques dès le 7 août 1879 afin de solliciter l'annexion de leurs territoires. L'économie de ses différentes lettres laisse une impression d'incapacité des rois à gouverner leurs terroirs et la volonté d'hypothéquer les coutumes locales pour mieux épouser le régime juridique britannique qui les fascine (Brutsch, 1955). Si le contexte de guerre endémique minant toute la côte camerounaise pourrait rendre compréhensible la démarche des souverains duala – qui plus est, encouragés par les missionnaires de la mission baptiste de Londres –, il semble néanmoins exagéré d'affirmer avec Daniel Abwa qu'« on pourrait, à la limite, considérer la demande d'annexion des souverains douala comme un acte patriotique » ! (Abwa, 2010 : 48).

Durant toute la période coloniale, l'extraversion politique aura constitué le principal obstacle interne à la réussite à court terme d'une véritable dynamique sociale de contestation de l'ordre colonial. Elle aura en effet permis à la domination coloniale de toujours trouver des éléments internes acquis à sa « cause » en échange des avantages « stratégiques » dont la puissance séductrice semble ne pas avoir suffisamment été élucidée par la littérature spécialisée. L'on remarque ainsi que depuis la traite négrière, l'attraction dévergondée de l'indigène par les produits manufacturiers d'origine étrangère et les perspectives d'ascension sociale proposées par le nouveau système-blanc, portent en elles les principaux germes de déstructuration des sociétés africaines, et partant, de leur vulnérabilité face à la domination extérieure. Cette déstructuration qui depuis lors accompagne les sociétés africaines jusqu'à nos jours va connaître son apogée durant la parenthèse coloniale. Au niveau du Cameroun, la séduction de la première génération de l'élite évoluée par les produits et privilèges d'origine occidentale aura certainement atténué leur élan pourtant prometteur de contestation du régime colonial. Ce qui d'ailleurs, nous a conduit à relativiser une certaine apologie exagérée, à notre sens, sur le potentiel patriotique et de professionnalisation politique de l'élite indigène évoluée (Onana, 1999 & 2004 ; Abwa, 2010).

Dans un environnement où la séduction matérielle et la maîtrise monopoliste de la contrainte coercitive par une partie sape les fondements même de la réciprocité, il nous semble également nécessaire d'atténuer l'hypothèse scientifique « fructueuse » de la coproduction du politique durant l'ère coloniale qui serait ainsi loin d'avoir mis un terme à l'historicité des sociétés africaines (Bayart, 1985 & 2010 ; Onana, 2004 ; Cooper, 2010 ; Stoler et Cooper, 2013). Ces différents auteurs ont certes le mérite de présenter avec une certaine objectivité le caractère interactif des rapports sociaux inédits produits durant la période coloniale. Mais en même temps, leurs travaux respectifs portent très peu attention aux logiques dissymétriques

qui vont constamment déboucher sur les « dérives maléfiques de l'interaction » (Ricœur, 1990 : 225). Il ne s'agit pas de renier l'hypothèse de la coproduction qui nous apparaît bien plus heuristique qu'une approche univoque du développement politique. Il s'est surtout agi pour nous de repenser la coproduction en déplaçant le curseur analytique vers les véritables lieux de confrontation et de production historique des enjeux de sens, en dépit des disproportions relevées au sein des rapports de force. Et à ce propos, l'histoire de l'UPC est pleinement révélatrice de ce partage disproportionnel du pouvoir en situation coloniale. Dans une lettre adressée au Secrétaire Général des Nations unies en septembre 1955, Um Nyobè ne manquera pas de mettre l'accent sur la politique d'écartement des mouvements de lutte pour l'indépendance en Afrique par le gouvernement français. S'expliquant sur la déclaration hors-la-loi de l'UPC par le Haut-Commissaire français lors de la Mission de Visite des représentants des Nations unies au Cameroun, le leader du parti nationaliste camerounais en arrive à la conclusion selon laquelle la France « a voulu ne permettre des contacts avec la Mission de Visite qu'aux individus dociles à sa politique, définie par la circulaire du Haut-Commissaire du 26 juillet 1955 » dans la mesure où « seuls les agents des colonialistes ont été autorisés à voir la Mission de Visite »¹⁸⁹.

Selon Achille Mbembe, l'impérialisme et la colonisation constituent les principaux freins structurels à l'émergence en Afrique des systèmes de gouvernances soucieux des impératifs de productivité, de créativité et d'estime de soi. La mise sur orbite des sociétés indigènes par la colonisation aurait ainsi eu pour principal objectif d'inscrire avec férocité leur devenir « dans une structure d'inégalité, réussissant au passage à recruter des "clients" prêts à légitimer le bien-fondé de cette inégalité ». Au même moment, le projet impérialiste camouflé facilite l'accentuation de la vulnérabilité externe des sociétés africaines au-delà du moment colonial, tout en structurant leur identité et leur rapport actuel au monde. De sorte que « la maîtrise des dynamiques internationales qui les écartèlent, et des données qui rendent leur vulnérabilité permanente et structurelle leur échappent, en partie ou en totalité. » (Mbembe, 1988 : 135). Avant d'aborder les effets induits de l'extraversion sous le prisme des relations de clientèle qui vont unir l'ancienne puissance tutrice à la nouvelle élite qu'elle prendra soin de coopter au sortir de la colonisation officielle (Abwa, *op.cit.* : 316 ; Boyogueno, *op.cit.*), il convient de présenter les limites structurelles du système de production des puissances modernes à la protection véritable des droits de l'homme dans le Sud.

¹⁸⁹ Confère Um Nyobè, 1989 : 121. Et pour appuyer son argumentation, Um Nyobè relèvera dans cette lettre adressée au SG des Nations unies que la ville de Yaoundé au moment de l'arrivée de la Mission le 2 novembre « était militairement occupée jusqu'aux derniers recoins des quartiers » (*idem* : 122).

B. Des effets induits de l'extraversion politique sur l'ordre politique postcolonial

1. L'extraversion dans la conception origininaire de l'ordre politique policier

Lors de la formation en mai 1957 du tout premier gouvernement camerounais sous la houlette d'André-Marie Mbida, la réservation non négociable de certaines matières relevant de la souveraineté nationale au gouvernement français participait déjà d'une volonté de maintien d'un certain contrôle sur les processus politiques internes. Ceci est d'autant plus réel que ces matières réservées au gouvernement métropolitain portaient surtout sur les libertés publiques, les affaires extérieures et la défense, le régime monétaire et les échanges, le commerce extérieur, la douane, le régime des substances minérales, la procédure pénale, l'enseignement, etc.¹⁹⁰. Ces pesanteurs géopolitiques originelles débouchent nécessairement sur l'instauration et la consolidation de l'extraversion politique au Cameroun. Aussi est-il historiquement prouvé que cette dernière ne tient que s'il existe à l'intérieur de chaque État une élite prédisposée à casser la dynamique individualisée des acteurs internes afin de préserver les intérêts de leurs « mentors ». À ce propos par exemple, une confidence faite par un ancien ministre aurait révélé l'ordre d'assassinat du leader UPCiste Ruben Um Nyobè par le président Ahidjo, de connivence avec des officiels français (Nkot, *op.cit.* : 79).

En postcolonie comme naguère en colonie, il n'est pas rare de retrouver les prisons regorgées des patriotes dont l'un des plus grands crimes est l'amour de leur patrie (Um Nyobè, *op.cit.* : 136). Il s'ensuit que dans un contexte politique d'extraversion, s'engager dans la défense des intérêts du pays, dénoncer les abus et autres exactions des forces dominantes, présenter l'intérêt nécessaire et vital aux siens d'une culture politique de revendication de ses droits et devoirs, est généralement analysé et interprété comme un acte de subversion par les pouvoirs dominants. C'est que les carences du déficit de légitimité que traîne historiquement l'élite politique depuis l'indépendance octroyée par la puissance coloniale française, trouvent dans la violence politique, un moyen de consolation et de camouflage des apories de l'État. C'est ainsi que situant le sens la « pactomanie » militaire franco-camerounaise entre la perpétuation de l'ordre colonial et la constitution d'un ordre autoritaire, Pélagie Chantal Bolomo Essono ne manquera pas d'identifier une affinité profonde entre la mise en place des lois portant répression de la subversion de 1962 par exemple, avec l'urgent désir de la France de maintenir la société camerounaise sous sa domination (Bolomo Essono, *op.cit.* : 98).

¹⁹⁰ Abel Eyinga, *op.cit.*, voir aussi Emile Boyogueno, *op.cit.* : 127.

Le concept d'étatisation, dans sa capacité à rendre compte du processus de mise en place et d'évolution de l'État, est intimement lié à la gestion politique de la question sécuritaire depuis la période coloniale. La « chicotte » et les « assassinats » apparaissent comme les facteurs communs qui assurent le lien entre la colonie et la postcolonie, en même temps qu'ils sous-tendent les pré-conditions de formation autoritaire de l'État faisant la sécurité qui le fait en retour (*idem* : 348). Si la police politique camerounaise constitue ainsi « l'un des fondements de la politique sécuritaire en terme de répression, c'est parce que son inscription dans la poursuite de l'œuvre coloniale va principalement focaliser son action sur l'éradication de l'esprit de dissidence animé par les forces nationalistes (*idem* : 276). Aucun doute ne serait ainsi permis sur le fait que l'armée et la police regorgent, à l'instar de l'administration, des relents coloniaux. Conçues pendant la colonisation pour tenir en respect le peuple exploité et combattre les nationalistes, il est à noter pour ce qui est de la police qu'elle restera régie au lendemain de l'indépendance par un arrêté de 1947. Ces différentes forces répressives auront la mission au sein du nouvel État de continuer, surtout de mener à bien la tâche coloniale avec des méthodes bien assimilées et intégrées. C'est dire que « la tâche prioritaire est, en effet, de "faire face à la subversion et de traquer les rebelles" à la suite et aux côtés de l'armée française » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 225). Et convaincu qu'il y aura toujours des « rebelles » à traquer, l'État camerounais ne manquera pas de prolonger l'état d'exception jusqu'au tournant des années 1990. Et encore, l'état d'exception loin de disparaître après 1990, va connaître des réajustements successifs en fonction des événements. En plus du fait que certaines lois portant répression de la subversion aient été reconduites dans le code pénal camerounais, l'état d'exception reste présent durant les années de braise, se poursuit avec le commandement opérationnel qui prend naissance à la veille du tournant 2000, avant de rebondir lors de la répression « brutale » des émeutes de la faim de 2008.

Bien plus, la permanence de l'état d'exception au Cameroun se matérialise davantage par des exactions quotidiennes d'apparences banales, mais aussi par des départs en exil. Ici encore, la contribution des accords de coopération militaire avec la France aura été cruciale au niveau du renforcement et de la pérennisation de l'orientation structurée de l'armée camerounaise toujours « tournée vers l'ennemi du dedans et libre du souci primordial de protéger l'intégrité nationale contre les dangers venant de l'extérieur » (*idem* : 226). La défense s'entend ainsi depuis l'ère coloniale jusqu'à nos jours dans l'esprit des différents dirigeants comme celle du gouvernement et de l'intérêt supérieur de la France. Ce qui fait du peuple hostile à cette *gouvernementalité* l'ennemi primordial du pouvoir dans une Afrique où l'ordre équivaut à la

stabilisation des intérêts de la Métropole par l'intermédiaire des élites politiques mises en place, dans le but d'entretenir une certaine complicité avec l'inertie. Non satisfaite d'obliger le régime en place à tourner le dos aux aspirations populaires, l'influence néfaste des accords de coopération avec la France se trouve en outre renforcée dans l'exclusion d'une éventuelle alternance légitime du pouvoir et d'une opposition légale (*idem* : 227).

À l'instar de l'armée, le parlement camerounais d'aujourd'hui entretient une continuité structurelle avec les différents parlements de l'époque du parti unique, eux-mêmes interconnectés aux assemblées annonçant la fin du régime colonial. Qualifié de « parlement administratif » pour révéler l'important phénomène de son annexion par le pouvoir exécutif dont il est au service sans autonomie, ni buts propres, le parlement camerounais reste et demeure pour l'essentiel un simple exécutant administratif de la volonté de l'exécutif (*idem* : 247). Cette réduction considérable du rôle du parlement est déjà très visible au sortir de la deuxième guerre mondiale. Sommée d'accélérer la participation immédiate des populations indigènes vers l'autonomie politique, la France dans le but de pérenniser ses possessions va aménager des Assemblées locales intégrées à celles de l'Union française elle-même coiffée par l'Assemblée « métropolitaine ». L'histoire de l'Assemblée locale camerounaise¹⁹¹ est déjà prémonitoire de sa réduction à une simple chambre d'enregistrement et de délibération de la volonté des acteurs politiques dominant de la Métropole. Le caractère administratif de ces assemblées ressortait de cette subordination, mais aussi du fait que les délibérations de l'Assemblée représentative, de l'Assemblée territoriale et même de l'Assemblée législative étaient soumises au contrôle du juge administratif, en l'occurrence le conseil d'État, qui pouvait les annuler pour excès de pouvoir (*idem* : 248). La subordination actuelle du député camerounais à l'exécutif participe ainsi d'un long processus qui fait de celui-ci non un élu du peuple, mais un instrument du parti, mieux un *indigé* du pouvoir oppressant.

À côté des explications « conjoncturelles » abondamment convoquées, Fabien Nkot reconnaît également l'existence des adjuvants exogènes dans le processus de perversion politique du droit au Cameroun et au sein desquels le rôle des conseillers juridiques occidentaux semble crucial (Nkot, *op.cit.* : 126). Des discours politiques d'Ahmadou Ahidjo aux textes constitutionnels, en passant par le modèle de gouvernance globale, le premier chef d'État reste

¹⁹¹ Elle aura été successivement l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM de 1947 à 1952), l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM de 1952 à 1957), et l'Assemblée législative du Cameroun (ALCAM de 1957 à 1960).

jalousement attaché aux directives de la Ve République¹⁹². Ce transfert des technologies juridiques élaborées à Paris va se poursuivre durant toute la présidence d'Ahmadou Ahidjo¹⁹³. Au-delà de cette inféodation présidentielle, l'insertion passive des États africains dans le système mondial est davantage perceptible à travers leur constitution en véritable clientèle transigeant leur adhésion aux « normes » internationales contre des prébendes (*idem* : 150). À cet effet, le droit légal interne joue d'abord un rôle instrumental aux yeux des chefs d'État soucieux de fabriquer une visibilité internationale parée des atours de la normalité. Espérant ainsi camoufler le caractère extraverti de leurs systèmes sécuritaires, économiques et politico-diplomatiques, l'adhésion instrumentale aux normes internationales n'en sera pas moins suivie par des pratiques de sabotage à l'échelon national, à l'instar de l'ordonnance de 1962 qui vide complètement de contenu la disposition de l'article 19 de la Déclaration universelle de 1948.

Jean-François Bayart appréhende l'extraversion comme un acte qui consiste à « épouser des éléments culturels étrangers en les soumettant à des objectifs autochtones » (Bayart, 1996 : 80). S'appuyant sur la conceptualisation établie par Michel de Certeau, Bayart apparente l'extraversion en même temps à la « stratégie » et à la « tactique », en fonction des ressources de chaque acteur et des circonstances environnementales de son action. Ainsi, la forme « tactique » de l'extraversion désignerait la « construction de phrases propres avec un vocabulaire et une syntaxe reçus », là où la « stratégie » suppose la possibilité d'acquisition d'un « projet global » à travers lequel l'acteur parvient à « totaliser l'adversaire dans un espace distinct, visible et objectivable » (*idem*). Les deux formes semblent s'articuler dans le cadre du développement politique au Cameroun. Mais à des degrés différents en fonction des groupes stratégiques les plus en vue et des catégories d'acteurs étudiées. Notre distance avec Jean-François Bayart survient néanmoins dans le fait qu'il semble intégrer dans le domaine de la « stratégie » un certain nombre de pratiques relevant de la « tactique ». Pour peu qu'on prend du recul avec l'ensemble de pratiques relatives à la « gouvernementalité du ventre », au « politique par le bas » et à la *construction identitaire* (Bayart, 1996 ; 2006 ; 2008), l'on

¹⁹² Selon Philippe Gaillard (1994 : 165), Ahidjo depuis son élection au poste de Premier ministre en 1958 officiera sous l'emprise de ses Conseillers français de Yaoundé et des juristes de Paris. Outre Pierre Marchand et Marcel Godfroy qui ont successivement dirigé le cabinet du premier ministre, on peut citer, au registre de ses conseillers formels : Jacques Rousseau (principal rédacteur de la constitution de 1960), ancien secrétaire général du gouvernement sous le régime de la tutelle, conseiller du Premier ministre camerounais pour les affaires administratives et institutionnelles ; Louis Domissy, conseiller du Premier ministre camerounais pour les affaires économiques ; Louis Audat (autre rédacteur de la constitution), ancien secrétaire général de l'Assemblée législative du Cameroun, conseiller du Premier ministre pour les questions parlementaires.

¹⁹³ L'on notera par exemple à ce propos la présence du juriste français Duverger lors de l'élaboration de la constitution du 2 juin 1972.

réalise avec le recul historique qu'il s'agit le plus souvent des logiques d'action inscrites dans la reproduction statique et éphémère de l'existant, plutôt que réellement orientée vers une culture dynamique et originale de production de la société (Touraine, 1973 & 2005) à travers la fabrique endogène de l'innovation et de la créativité entrepreneuriale (Éla, 1998 & 2008). Pour cette raison, il nous apparaît nettement que la version « tactique » peut également relever de l'apanage des détenteurs du pouvoir politique (au fond), tandis qu'il n'est pas rare que la perspective « stratégique » soit investie par des catégories « marginales », même si cela reste relatif du fait de l'absence des moyens d'actions conséquents et autres ressources (matérielles et surtout morales).

2. Extraversion comme condition d'existence de l'État prédateur

L'interaction de dynamiques exogènes et endogènes façonne la sociogenèse de l'État au Cameroun de manière déterminante. C'est la raison pour laquelle ses institutions politiques vont simultanément refléter les caractères d'extraversion et de réappropriation. Ces dynamiques sont à l'origine d'une certaine structuration asymétrique du social reposant essentiellement « sur une distribution différentielle du pouvoir, de la richesse et du prestige entre les individus » et qui va favoriser la distinction d'une élite endogène du reste de la population (Boyogueno, *op.cit.* : 12). À cet effet, il n'est pas complètement incongru de rattacher certaines modalités d'affiliation de l'élite politique camerounaise à la Métropole avec l'émergence d'un certain nombre de couacs liés aux choix de gouvernance interne. Ces différents fléaux relatifs à la corruption, l'incompétence, au manque de conscience professionnelle et à une certaine absence de l'autorité de l'État, ces maux que nombre d'auteurs s'efforcent d'analyser sous le label de « patrimonialisme » et du « clientélisme », ne sont pas seulement des simples critères objectifs d'identification du fonctionnement actuel des États africains. Ceux-ci peuvent aussi remonter à une pratique historique de gouvernance politique d'une élite administrative « soigneusement choisie avec des éléments sélectionnés dans chaque "tribu" en fonction de leur attachement à la défense des intérêts français et de leur disposition à organiser ou à participer à la domination des populations camerounaises » (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 280).

Exprimé autrement, une certaine appropriation locale du « système blanc » est au cœur du maintien des disparités internes dont le ravaudage de la détérioration des termes de l'échange ne saurait entraîner un changement structurel profond. Se penchant sur cette question vers la fin des années 1970, René Bureau restait convaincu qu'« Il est pratique, mais totalement

illusoire, de penser qu'il suffirait d'augmenter le pourcentage du P.N.B. des nations industrielles versé à l'aide au Tiers-Monde pour rétablir la justice sur la planète » (Bureau, 1978 : 13). Son génie, c'est d'être parvenu à remonter les ressorts historiques et psychologiques inhérents au système-monde capitaliste en émergence et dont la mise en esclavage des masses et le maintien d'une sociabilité sensible à l'état de nature hobbesien en constituent les principaux leitmotifs :

Le prédateur humain, en même temps qu'il vit sur le travail du producteur, se rend indispensable à ceux qu'il spolie : le vice fondamental du système est là. Une fois ouvertes en grand les écluses de la productivité, les hommes sont embarqués sur le même bateau, l'interdépendance s'installe entre les haleurs, les soutiers et les capitaines (...). La civilisation qui est en train de surgir repose sur l'accumulation de l'énergie humaine susceptible d'être appliquée aux mines, au portage, à la rame, au terrassement, au creusage, à l'édification des remparts (...). La ville est née. Le terroir est aménagé. Les communications s'organisent. Le commerce se développe. Toute la structure de l'économie "civilisée" est en place. Son fondement même est l'oppression d'une masse corvéable à merci au profit d'un petit nombre nantis, détenteurs de la force armée (...) la distinction entre capitalisme et socialisme est futile en regard du vice rédhibitoire de la société occidentale qu'est l'injustice comme ressort même du progrès (...). Cyrus, Alexandre, César, Charles-Quint, Napoléon (Oh ! le beau code...), Hitler, Staline, tous les Lougal et les Hammourabi de l'histoire blanche ont fait le rêve d'un ordre universel, le leur, en provoquant la mort violente de millions d'hommes, au nom du progrès (*idem* : 208, 209, 210 & 211).

En érigeant l'État en objet de dépendance vis-à-vis du système international et en faisant de la construction néo-patrimonialiste du pouvoir un élément décisif de l'interaction avec leurs homologues du Nord, l'élite politique africaine est parvenue à creuser un fossé significatif avec l'ensemble des masses. Ce qui sur le plan interne maintient en permanence la séparation des espaces sociaux avec la scène politique officielle. Or, une telle séparation s'opère de façon fonctionnelle au profit de « la pérennisation du projet de dépendance » (Badie, op.cit, 22). Le néo-patrimonialisme qui prend racine dans cette atmosphère de disproportion entre les ressources internes et externes se pérennise à travers le renforcement de la dépendance des élites des États périphériques vis-à-vis de celles des États du Nord, « tout en les dotant d'un sur-pouvoir par rapport aux espaces sociaux qu'elles sont censées administrer » (*idem* : 24). L'on remarque ainsi le fort lien entre les deux dynamiques interne et externe à travers cette culture politique néo-patrimoniale où le patronage à l'interne s'inscrit lui-même dans un vaste réseau de patronage international qui permet aux élites du Sud séparées de leur masse et bousculées dans leur légitimité d'être continuellement enclin à renforcer leur extraversion. Cette dernière en retour prolongerait ainsi le phénomène d'investissement de la scène internationale et de recherche constante du patronage des Princes du Nord auprès desquels les

Princes du Sud peuvent en même temps obtenir la protection et les ressources essentielles au renforcement de leurs positions à l'intérieur de leur propre société (*idem* : 36).

L'armée et la police camerounaise seront parfaitement encadrées et noyautés par la France, comme semblent l'illustrer les parcours professionnels des figures historiques de la sécurité camerounaises que sont le Général Pierre Semengue, le Commissaire divisionnaire Paul Pondi, le ministre des Forces armées de 1961 à 1980, Sadou Daoudou, et Jean Fochivé. Autant Pierre Semengue pourtant plus haut gradé de l'armée camerounaise se verra obligé de faire-avec, c'est-à-dire de travailler sous l'emprise de l'assistance française, autant Sadou Daoudou sans avoir été directement formé par la France reconnaitra d'avoir été modelé par ses « tuteurs français » (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 510-511). Durant les deux décennies qu'il passera officiellement à la tête des forces armées camerounaises, Sadou Daoudou n'aura surtout été qu'un intermédiaire « loyal » qui ne cessera de se conformer aux directives du véritable patron de l'armée camerounaise, le colonel Jean-Victor Blanc¹⁹⁴. Dans le même sillage, Jean Fochivé à la tête du Service d'études et de documentation (SEDOC¹⁹⁵), « à la fois police politique et service de renseignements, qui se renforce de jour en jour à la faveur de la dérive autoritaire du régime », suivra de multiples stages « opérationnelles » de Maurice Robert à Paris, tout en restant sensible aux conseils discrets de Pierre Laval et Gérard Bouan, deux agents du SDECE français en poste au Cameroun dans les années 1960 (*idem* : 516-517).

Le lien entre l'extraversion, l'instauration de l'État prédateur et le retrait de « la parole vivante » devient ainsi plus net au sein de l'environnement camerounais historiquement couvert par une monotonie empêchant toute affirmation de soi, « au point que toute parole critique apparaît comme une parole contre raison » (Eteki-Otabela, *op.cit.* : 6). Les résultats de recherche de Marie-Louise Eteki-Otabela indiquent à cet effet que l'abolition des libertés fondamentales au Cameroun depuis l'avènement de l'État en 1960 sera régulièrement

¹⁹⁴ Selon Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa, Jean-Victor Blanc, véritable ministre à la place du ministre Sadou était l'éminence grise : « à la fois chef de l'état-major de l'armée camerounaise et "chef de la section Forces armées de la mission militaire française", l'inamovible conseiller technique du ministre des Forces armées camerounaises, qui bénéficie de la confiance aveugle du président Ahidjo » (*idem* : 512).

¹⁹⁵ « Organisé à l'origine par l'ancien fonctionnaire colonial Maurice Odent lors de sa création officielle sous le nom de Bureau d'études et de documentation (BEDOC) en mars 1960, puis rattaché directement à la présidence de la République, cet organisme chapeaute les redoutables "brigades mixtes mobiles" (BMM), créées en 1959 grâce à des éléments détachés de la police, de l'armée et de la gendarmerie dans les différentes régions du pays. Cette redoutable pièce secrète, une des "plus efficaces d'Afrique noire" selon le journaliste Philippe Gaillard, est officiellement 'camerounisée' en 1961-1962. Alors que le SEDOC reste pendant des années une sorte de "succursale tropicale" du SDECE français, son directeur Jean Fochivé, devient une figure légendaire au Cameroun » (Deltombe et *al.*, *op.cit.* : 516).

entretenu par une destruction permanente et garantie par les pouvoirs publics de la capacité juridique des individus (*idem* : 24). Lors de sa préparation par l'administration française à évincer André-Marie Mbida, Ahidjo aurait été « entraîné à regarder toujours son propre peuple avec les yeux d'un conquérant étranger ». Ce qui expliquerait le traitement féroce de ses « victimes » assimilées aux « rebelles coupables de haute trahison » par sa célèbre police politique (*idem* : 319).

Au-delà de l'inféodation aux chefs d'États et institutions financières occidentaux, l'extraversion peut également se vérifier sous des formes banales comme le besoin de visibilité instrumentale au sein des organes médiatiques de l'Hexagone. C'est ainsi que de manière quasi-régulière, la présidence camerounaise achète, pour plusieurs centaines de milliers d'euros, des pages publicitaires vantant ses mérites dans les journaux internationaux tels *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Express*, le *New York Times* et même *Jeune Afrique*, magazine parisien qui chaque année recevait 650 millions de FCFA « en échange d'articles complaisants » (Pigeaud, *op.cit.* : 250). Alors que le journal français *Le Monde* aura, selon le quotidien camerounais *Le Jour*, reçu en 2010 un peu plus de 124 millions de FCFA de la part des autorités camerounaises, l'ensemble de la presse camerounaise ne sera subventionné en 2011 qu'à hauteur de 135 millions¹⁹⁶ !

Paragraphe 2 : Les nouvelles formes d'interférence étrangère

Les nouvelles formes d'interférence étrangère sont certainement nombreuses et peuvent se présenter sous une pluralité de formes, allant des plus officielles aux plus discrètes, en passant par des formes banales. Cependant, la *touche française* semble avoir toujours occupé une place de choix dans le grippage du développement politique au Cameroun, compte tenu de la place *vitale* occupée par la rente économique métropolitaine, mais aussi de l'intérêt stratégique que procure le maintien des liens de « servilité » au sein des « ex-colonies », pour le rayonnement permanent de Paris. Pour autant, le « jeu » des nouveaux maîtres de la finance internationale n'est pas du reste, comme on peut le vérifier avec les nouvelles formes d'impérialisme des bailleurs de fonds et la prise en tenaille du Cameroun par la ruée pétrolifère dans le Golfe de Guinée.

¹⁹⁶ Voir « Cameroun : comment Biya arrose *Le Monde* et *L'Express* », *Le Jour*, 31 juillet 2009 et « Financement des médias : comment Paul Biya finance la presse étrangère », *Mutations*, 6 décembre 2010 (cité par Pigeaud, *op.cit.* : 251).

A. La touche française dans le grippage actuel du développement politique au Cameroun

1. Le prix de la rente économique métropolitaine

La crise identitaire de l'autonomie internationale du Cameroun semble toujours aller de pair avec le renforcement de certaines contraintes de parrainage diplomatique et stratégique avec la France. C'est que son insertion depuis l'indépendance comme acteur souverain de la société internationale s'est effectuée sous le label d'un État périphérique dont la maturité est confisquée par ce tuteur diplomatique. Non pas que celui-ci soit l'unique puissance tutrice et disposant d'un monopole exclusif au Cameroun, compte tenu de la montée en puissance d'autres acteurs internationaux comme la Chine ou encore l'émergence de multinationales américaines au Cameroun. Mais surtout du fait qu'une observation des logiques de transaction opérées dans le secteur pétrolier – rôle prééminent d'Elf-Aquitaine – ou dans la filière du bois, par exemple, laisse aisément percevoir des positions privilégiées disposées par les acteurs français « dans les réseaux de relations formelles ou informelles qui structurent les activités du capitalisme rentier au Cameroun » (Owona Nguini, *op.cit.* : 1078).

De la monnaie au commerce extérieur, de la défense et l'ordre public à la culture, en passant par la justice, l'aéronautique civile, la météorologie et la navigation maritime et fluviale, les accords inégaux signés entre Ahidjo et Paris réservaient à ce dernier un « véritable pouvoir de décision tout en donnant l'impression d'accorder l'autonomie interne véritable aux Camerounais » (Eyinga, *op.cit.* : 204). Selon Abel Eyinga, la cartographie géophysique récelant des informations et indications des richesses minières déclarées ou non du sous-sol camerounais n'existeraient qu'au Bureau Minier de Paris, où se trouverait également la carte géologique du Cameroun. Tandis que rien de semblable ne serait « détenu par l'actuel régime néo-colonial, qui ne se préoccupe d'ailleurs pas de ce genre de questions pour lesquelles la compétence de la métropole demeure exclusive » (*idem* : 305-306). D'une certaine manière, l'on comprend pourquoi la coopération militaire instaurée entre la France et le Cameroun dans la foulée des indépendances va déboucher sur l'instauration d'un ordre sécuritaire privilégiant d'abord le modèle autoritaire de l'ordre politique (Belomo Essono, *op.cit.* : 64). Car en effet, le fondement de la politique africaine de la France se trouvant dans le maintien du continuum colonial et de l'« espace vital », il devient difficile à l'intérieur d'un territoire camerounais où

l'hexagone veille scrupuleusement sur ses intérêts, que le cadre puisse en même temps être favorable à la promotion des droits humains¹⁹⁷.

Pour Mongo Beti, il ne fait aucun doute que la cooptation des chefs d'État d'Afrique francophone par Paris au détriment du suffrage universel va de pair avec le « dépérissement des services publics, au bénéfice, bien entendu, de vautours internationaux, qui, à l'affût, n'attendent que le moment favorable pour dévorer le cadavre »¹⁹⁸. C'est ainsi que l'un des axes centraux de son ouvrage *La France contre l'Afrique* publié en 1993, s'efforce de démontrer à quel point la présence de la France en Afrique depuis les indépendances loin de contribuer au développement des sociétés locales, aurait grandement contribué à la stérilisation de l'esprit d'initiative au travers d'une « excessive possessivité » (Mongo Beti, 1993 : 36). Selon Mongo Beti, « Tout se passe comme si la classe dirigeante de l'ancienne métropole s'efforçait de mouiller la classe dirigeante indigène en instituant avec elle des liens de prostitution débouchant, pour les dirigeants africains, sur une dépendance irréversible » (*idem* : 129). C'est dire que pour lui, « L'Afrique s'est perdue, parce que Paris s'est trop acharné à la garder » (*idem* : 172). Et donc que « Ce qui a manqué, c'est la souveraineté nationale, tout simplement, c'est-à-dire une vie collective exempte d'ingérences étrangères de type *pré carré* ou *liens spéciaux*, mais entièrement vouée au seul service des intérêts du seul peuple camerounais, organisée autour de la défense de son droit à la libre initiative dans le choix de ses dirigeants, dans le débat de ses problèmes, dans le rythme de sa marche » (*idem* : 175). Alors même que « le Cameroun ne demandait pas à être aidé, mais à être traité en partenaire, c'est-à-dire sur un pied de stricte égalité » (*idem*).

Il convient enfin de relever que cette posture paternaliste ne va pas sans causer des tensions fréquentes sur le plan interne. C'est le cas entre autres des tensions sociopolitiques observées au sein des régions du Centre, du Sud et de l'Est, suscitées par une certaine forme d'appropriation hégémonique du secteur forestier camerounais par des groupes d'intérêts privés assurés des soutiens politiques locaux. Dans ce cas précis, l'on assistera au cours des années 1990 à l'expression d'un sentiment d'exclusion par de nombreux groupes sociaux à propos des transactions politico-financières « mafieuses » entre l'élite camerounaises et l'ancienne puissance impériale française. De même lors des émeutes de la faim de février

¹⁹⁷ « Finalement, les forces militaires françaises qui se retirent au Cameroun en 1964 après avoir plus ou moins anéanti la rébellion, ont permis aux forces nationales d'acquérir des *habitus* en termes de "restauration de l'ordre". Ceci se traduit donc par l'acquisition des mécanismes répressifs et autoritaires. Ainsi, les accords militaires vont constituer non seulement une garantie pour l'Etat post colonial en matière de défense, mais aussi l'un des fondements de l'autoritarisme » (Belomo Essono, *op.cit.* : 88).

¹⁹⁸ Mongo Beti, in *Génération* (Hors-Série), n° 5, 18-24 août 1996.

2008, certaines « boîtes » identifiées comme des « avoirs » de la France seront particulièrement ciblées par les populations de Douala déchainées et en colère.

2. De la nécessité du maintien des liens de « servilité » pour le rayonnement de Paris

Dans la vision géopolitique de Charles de Gaulles, l'Afrique a toujours représenté un instrument au service du rayonnement international de la France. C'est que la francAfrique appréhendée comme une politique de l'opprobre trouve sa raison d'être dans la captation des ressources matérielles et humaines des États africains tout en favorisant le déploiement de l'élite gouvernante dans des réseaux magico-philosophiques ou ésotériques. En conséquence l'appropriation privée de l'État et du politique par des *apparatchiks* ou par une *nomenklatura* française et africaine va manœuvrer sa criminalisation sous le couvert des États, de la raison d'état et de l'intérêt national (Belomo Essono, *op.cit.* : 78). La « francAfrique » représente ainsi une configuration originale de patrimonialisation et de prédation des ressources des territoires africains à travers des réseaux informels préservés et maintenus à l'interne par une gouvernance régaliennne qui camouffle à son tour une indépendance formelle et de façade (*idem* : 79-80).

Selon toute vraisemblance, le mystère entourant les accords de défense qui relèveraient de la seule souveraineté des États seraient dû à la présence entre autres, d'une clause secrète stipulant la protection de l'intégrité physique du président de la République du Cameroun par la France. Or en plus de poser le problème de la souveraineté de l'État dans la mesure où le président de la République est considéré constitutionnellement comme une institution, cette clause transférerait son allégeance à la puissance coloniale devant laquelle il est comptable. Dès lors,

L'essence du pouvoir qui se définit dans le rapport entre le commandement et l'obéissance ainsi que le rapport entre dominants et dominés se nourrit d'un facteur exogène qui aliène ce rapport. Il y a donc une rupture avec la souveraineté populaire en tant qu'attribut conféré au peuple. Ceci s'apparente en clair à une menace contre la souveraineté, ou un effrètement de celle-ci, en tant que source d'où procède directement ou indirectement toute légitimité institutionnelle, car le président de la République ne rend plus compte au peuple. Ceci est d'autant plus significatif dans le cas du Cameroun, qu'il n'a pas eu mandat du peuple pour gouverner. C'est plutôt la puissance colonisatrice qui lui a donné ce mandat et qui pour certain, lui demandera de quitter le pouvoir deux décennies plus tard. Dans ce contexte, le manque de consensus socio politique interne autour de la question du commandement et l'inexistence d'un contrat social sur la question du pouvoir entraînent l'aporie de la légitimité (*idem* : 96).

Il faut signaler également que les accords de coopération sont signés dans un environnement de répression du mouvement nationaliste camerounais. Il n'est pas exclu que ces accords signés une dizaine de jours après l'assassinat de Félix Moumié n'aient émis une clause de défense du gouvernement camerounais contre sa propre opposition. Si l'on ajoute en plus la confusion volontairement entretenue par les signataires « entre la sécurité extérieure et intérieure de l'Etat africain lié à la France » (*idem* : 99-100), le lien apparaît encore plus évident avec le gouvernement répressif mis en place au lendemain des indépendances. Il semble encore moins exclu que le financement au tournant des années 1990 de la campagne électorale du régime de Paul Biya en pleine tribulation via Elf ou de manière plus directe par les autorités politiques françaises, s'inscrive dans cette tradition secrète des accords de coopération. Les autorités françaises non satisfaites d'oublier le discours mitterrandien de la Baule sur la démocratie, vont en plus saboter les efforts conjugués par certains bailleurs de fonds du pays et la coalition opposée au pouvoir autoritaire en vue d'un changement politique (Pigeaud, *op.cit.* : 236). Cette tradition politique de ménagement du président Paul Biya sera systématiquement réitérée au Cameroun par les diplomates français de manière bilatérale ou encore multilatérale¹⁹⁹. Le fait que les entreprises des pays donateurs trouvent leur compte dans la corruption entraîne nécessairement Paris à faire profil bas auprès de Yaoundé pour préserver ses intérêts stratégiques, comme on peut le constater avec la mise en place d'Elecam. Dans un tel environnement, l'on comprend que le discours des bailleurs de fonds sur la bonne gouvernance soit en constance contradiction avec les pratiques des entreprises présentes sur place (*idem* : 245).

C'est donc probablement dans la continuité de cette politique néocoloniale que certaines sources voient en la livraison secrète d'armements en janvier 2002 de la France pour le maintien de l'ordre au Cameroun, une volonté de confortation du régime en place avant les élections présidentielles de 2004 (Belomo Essono, *op.cit.* : 101). Selon Odile Tobner²⁰⁰, l'instauration de la censure après les assassinats participait déjà au lendemain des indépendances africaines d'une volonté française de destruction des velléités de libération véritable des territoires colonisés. Ce dessein qui se poursuivra de 1960 à nos jours se matérialise par des dizaines d'opérations militaires de l'armée française en Afrique dans

¹⁹⁹ Fanny Pigeaud affirme à cet effet qu'un communiqué européen se verra obligé de passer par Bruxelles pour être adopté, suite aux tentatives de blocage des diplomates français : « selon leurs homologues européens, ils ont tenté, début 2009, de faire échouer un projet de déclaration commune de l'Union européenne critiquant la nomination des membres d'Elecam » (*idem* : 237).

²⁰⁰ Lire sa préface inédite révisée à l'occasion de la nouvelle édition de 2010 de *Main basse sur la Cameroun* dans la collection de Poche de La découverte.

l'unique objectif de défendre les pouvoirs intimement liés aux intérêts de la Métropole et de combattre les mouvements opérant à la marge de la tutelle politique de Paris²⁰¹.

Tout ceci pourrait expliquer la prégnance des discours de type paternalistes à l'égard de l'Afrique, comme celui prononcé à Dakar en 2008 par Nicolas Sarkozy déplorant le « drame » de ce continent toujours à la marge de l'Histoire. Tout en feignant d'ignorer la mainmise de la France derrière cet immobilisme proclamé, l'ancien président français dont le fauteuil semble redevable aux « grâces » du groupe Bolloré, entre autre, ne fait ainsi que confirmer la tradition d'une façade politique figée, qui favoriserait en souterrain l'écoulement de puissants flux de pétrole, de bois ou toute autre denrée coloniale transitant pour ce qui est du Cameroun par le port de Douala. Dans la perspective de ce tableau dressé par Odile Tobner, le pays en même temps qu'il se vide de sa substance matérielle et humaine est assigné à se contenter d'une « masse de zombies croupissant dans une misère qui va chaque jour s'aggravant, et qui engloutit des strates entières de la population tandis que la petite minorité parasitaire du clan au pouvoir étale une insolente opulence » (Mongo Beti, *op.cit.* : 9-10). Et pour comprendre le « soutien » au régime en place par les autorités diplomatiques françaises qui ne cessent de la qualifier de « particulièrement stable et tranquille », notre auteure va une fois de plus puiser dans l'historicité même de ces échanges pour proposer une explication :

La raison de cette mansuétude est à chercher dans les nombreux et puissants intérêts français présents au Cameroun, avec Total, les forestiers, les plantations – bananerais et palmerais – et, surtout, le groupe de Vincent Bolloré, qui contrôle pratiquement toute la logistique de l'État camerounais avec l'exploitation du port de Douala et celle du chemin de fer de Camrail (...). L'asservissement du peuple camerounais est le prix à payer pour la perpétuation de ce rapport de force (...). Le partage de l'Afrique entre les grandes puissances, inauguré avec la conférence de Berlin en 1885, est toujours à l'ordre du jour. C'est à qui va emporter le plus gros morceau. Le dépeçage n'a jamais cessé. Bien au contraire, il a repris toute sa virulence avec la course au pétrole, à l'uranium et aux autres matières premières nécessaires à la consommation démentielle d'une civilisation devenue folle (Mongo Beti, *op.cit.* : 12-13).

Au-delà des débouchés offerts pour les produits français et de la fourniture d'importantes ressources comme le gaz et le pétrole, le soutien apporté par la France au régime de Paul Biya s'explique aussi par la présence de nombreuses entreprises françaises au Cameroun. En 2011, 110 filiales et 200 entreprises appartenant à des ressortissants français étaient présentes dans

²⁰¹ Idem, pp. 6 & 7. Aussi poursuit-elle qu'en Métropole française, « L'idée d'un mouvement endogène de populations en quête d'émancipation était totalement exclue par un jugement paternaliste et raciste : les Africains ne peuvent se gouverner eux-mêmes, ils ne peuvent que passer d'une tutelle à une autre, alors autant que ce soit la France qui exerce cette tutelle. Ce type de raisonnement est encore aujourd'hui très courant dans les débats sur la politique africaine de la France, interdisant d'examiner les violations des droits des peuples et des personnes sur lesquelles s'appuie cette tutelle. La fin justifie les moyens » (*idem* : 8).

tous les secteurs de l'économie depuis l'énergie jusqu'aux BTP, en passant par les banques, l'agro-alimentaire, les assurances, le ciment, le bois, le transport, la logistique et les télécommunications (Pigeaud, *op.cit.* : 238). À la différence des autres entreprises, les pratiques corruptrices des sociétés françaises s'opèrent à un niveau supérieur, dans leur rapport avec la crème même de l'élite camerounaise. Dans la même veine, une filiale de Lafarge (Cimencam) serait soupçonnée d'avoir fait échouer le projet d'implantation d'une cimenterie par une compagnie coréenne. Projet qui aurait mis fin au monopole de Cimencam à travers la baisse des prix, extrêmement élevés du ciment produit au Cameroun (*idem* : 239). En plus de ne pas payer suffisamment leurs impôts, les compagnies françaises peuvent également se targuer de sous-payer leurs employés camerounais au regard des bénéfices engrangés et du rendement de ces derniers. Tout en faisant rarement l'objet de vives critiques de la part des médias, semblerait-il désintéressés directement, ou via l'ambassade de France (*idem* : 240). Jusqu'en 2012, la faible télédensité mobile du Cameroun (comparé à ses voisins par exemple) laisse ses populations à la merci de deux opérateurs privés (là où les autres en comptent quatre à cinq) qui, bien qu'assurant un service passable, engrangent des bénéfices énormes en pratiquant les prix parmi les plus élevés du continent : « Orange réalise au Cameroun son meilleur chiffre d'affaires de toute la zone Afrique/Moyen-Orient » (*idem* : 160).

B. Le rôle des nouveaux maîtres de la finance internationale

1. Les nouvelles formes d'impérialisme des bailleurs de fonds

Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, les acteurs hégémoniques de la scène internationale vont largement exploiter la « fragilité des bases de la séparation des pouvoirs énoncée par la Constitution comme bonne forme du jeu politique au Cameroun » en instrumentalisant la problématique légitime dominante de la démocratisation (Owona Nguini, *op.cit.* : 1072). Se penchant sur cette donne, Jean-Marc Éla va articuler l'impact des dynamiques du dehors et du dedans pour mieux saisir le devenir historique des sociétés africaines. Tout en reconnaissant le mérite du courant de pensée qui insiste sur l'autonomie et la consistance propre des pouvoirs africains dont l'observation des pratiques relativiserait la thèse faisant d'eux de simples marionnettes du système mondial, le sociologue camerounais invite cependant à la prise en compte également du poids réel des capitaux et de l'encadrement étrangers dans la structuration politique et économique de l'État en Afrique. Selon cet auteur, il serait naïf d'ignorer ou de minorer les formes de dépendance en plein

renouvellent à travers le processus de recolonisation (Éla, *op.cit.* : 7) des sociétés africaines par les grands bailleurs de fonds. Ce qui le préoccupe en effet, c'est le difficile épanouissement des droits humains véritable dans un contexte de rareté et de pauvreté matérielle endémique.

À travers cette posture, on peut déduire que la promotion et la protection des droits de l'homme demeurent incompatibles dans un environnement où les conditions de vie des petites gens restent largement à la solde des influences extérieures. Elle l'est encore moins lorsque ces dernières s'appuient sur une minorité interne coincée dans un modèle de gouvernance clientéliste conduisant au bradage des ressources naturelles de la nation « à des prix de famine » (*idem* : 8) sans aucune stratégie ne serait-ce qu'en projection d'autonomisation future. Il s'ensuit donc une forme politique de *strangulation* qui fait des ravages depuis la décolonisation des années 1960 et dont l'unique résultat n'est que la fragilisation poussée de l'État qui ne tiendrait que « sous perfusion » et sous condition d'alliances stratégiques nouées dans le sens d'une convergence d'intérêts entre les détenteurs du capital économique et hégémonique externes et l'élite interne en perpétuelle instance de survie :

Dès lors, surestimer la "spécificité" des sociétés africaines auxquelles l'on restitue, enfin, leur "historicité", c'est masquer les dominations qui, du dehors, structurent ces sociétés. Nous ne pouvons comprendre les défis de ces sociétés en ignorant le rôle de l'action des superpuissances ou des puissances moyennes, des organismes de crédit, les banques et les multinationales, les conglomerats étrangers et leur stratégie, les marchés des capitaux qui pèsent sur les projets et les orientations de la vie locale en Afrique. Le marché des cultures d'exportation, le financement de la dette, le capital extérieur, les interventions militaires et le personnel étranger nous rappellent ces données élémentaires (*idem* : 9).

La marginalisation du continent africain dans la conjoncture internationale est un fait tangible et empirique que l'on peut observer sur le triple plan économique, politique et culturel. Cette marginalisation exposera toujours l'Afrique au statut de *figurant* dans les échanges mondiaux tant que perdure l'impasse totalitaire « qui paralyse les dynamismes locaux dont l'intervention permettrait à des groupes indigènes de se constituer en véritables opérateurs économiques » (Leka Essomba, *op.cit.* : 220). À l'heure de la cosmopolitisation des rapports sociaux (Beck, *op.cit.*), le Cameroun, à l'instar de nombreux États africains, devient un site de rencontre et de conflit entre les aspirations idéales de vie des autochtones en quête d'un capital politique, les détenteurs du capital économique international en quête permanente de nouveaux espaces et « soucieux d'instrumentaliser l'État national en vue d'en faire un allié dans l'instauration de la dictature du marché » (*idem* : 246). Selon Lucien Ayissi, cette mise en coupe réglée de

l'État par les grandes familles mafieuses dont l'orientation des investissements porte sur le captage de ses ressources forestières, aurifères, diamantifères ou pétrolifères, constituerait la source par excellence de la précarité croissante, du discrédit politique, de la stérilité du système juridique et de la réduction des vocations politiques auprès des citoyens « qui se sentent exclus de la jouissance des biens publics dans un ordre social dont la dissolution est imprévisible » (Ayissi, 2005).

L'ancien conseiller technique du programme Choc, le professeur Michel Van Hulst révèle dans un rapport en 2008 que la corruption sert les intérêts des entreprises nationales et expatriées installées au Cameroun, notamment dans le maintien des positions monopolistes sur le marché mondial du pétrole et du bois. Dénonçant en outre le limogeage de hauts responsables pour corruption qui ne change rien dans un environnement gouvernemental entièrement inhibé par l'esprit prébendal, il n'hésite non plus à critiquer l'attitude de l'UE qui encouragerait cette mascarade, comme cela se vérifie à travers sa politique de financement du processus électoral via Elecam (Pigeaud, *op.cit.* : 245-246). De même, l'engouement enregistré au sein de certaines ONGDH à vocation internationale comme *Amnesty International*, témoigne d'un sentiment de responsabilité individuelle ou collective éprouvée envers « autrui » dont le sort se trouve pourtant loin de ses propres frontières étatiques ou continentales (Elias, 1991 : 223). Seulement il s'observe que la réappropriation du discours des revendications libérales par les acteurs des pays du Sud s'inscrit souvent dans une logique d'extraversion qui finit par accentuer certains réflexes postcoloniaux. Au Cameroun, l'ouverture politique du début des années 1990 en permettant à certains acteurs contestataires ou marginaux de recourir à l'extérieur, va paradoxalement renforcer « une certaine dépendance, discutée et contestée, mais bien réelle » (Pommerolle, 2008). Or une telle dépendance serait stimulée et largement encouragée par les financiers du Nord qui préfèrent traiter avec les ONGDH locales plus sensibles à la logique instrumentale. Les expériences d'Henriette Ekwe et de Madeleine Affite respectivement à la tête de *Transparency International* et de l'ACAT-Cameroun, sont révélatrices de cette réalité qu'elles finiront par découvrir à leurs dépens²⁰².

2. Le Cameroun pris en tenaille par la ruée pétrolifère dans le Golfe de Guinée

De manière plus globale, la prise en tenaille du golfe de Guinée entre les enjeux géopolitiques de construction des sanctuaires pour les grandes puissances peuvent avoir un impact négatif

²⁰² Source entretiens. Le 1^{er} mars 2012 avec Henriette Ekwe, et le 23 janvier 2014 avec Madeleine Affite.

sur la promotion des droits de l'homme au Cameroun. Non seulement du fait que le pétrole semble représenter 40% de la production mondiale d'énergie et un chiffre d'affaire de près de 2000 milliards d'euros (Chevallier, 2003). Et encore moins uniquement parce que certains analystes considèrent le golfe de Guinée comme le prochain eldorado pétrolier mondial avec ses 24 milliard de barils de réserves et son impressionnante production *off shore* très profond. Mais aussi et surtout parce que les convoitises suscitées de la part des États, acteurs privés, compagnies pétrolières et même des institutions publiques internes et autres acteurs nationaux, sont susceptibles de déboucher sur un véritable carnage, comme le révèle fort bien l'historiographie du Congo (Van Reybrouck, 2012).

Aujourd'hui, la thèse de Michel Kounou sur la convergence de l'exploitation du pétrole et le renchérissement des couches de pauvreté et de précarité au sein des pays producteurs subsahariens (Kounou, 2006) est de plus en plus confortée et validée par la communauté scientifique. C'est que cette zone qui traditionnellement relève de l'influence exclusive de la France se trouve aujourd'hui essaimée par une multitude de compagnie britannique-hollandaise (Shell) canadienne (Heritage Oil Corporation, Encana), japonaise (Japan Oil Company). Où des États comme la Chine, la Malaisie et même le Brésil veulent également dessiner leur carte africaine d'influence. Tant et si bien que cette problématisation de la sécurité des puissances dans le golfe de Guinée ne peut que menacer la sécurité interne d'un État comme le Cameroun (Mvomó Ela, 2005).

Prenant le cas de l'emprise par Total et Elf-Aquitaine sur la gestion des hydrocarbures en Afrique francophone, Mongo Beti notait déjà en 1993 que : « La destination du pétrole africain, c'est donc d'assurer l'indépendance énergétique de la France, non de faire le bonheur des Africains » (Mongo Beti, *op.cit.* : 125). C'est dire que l'odeur d'une certaine forme infantile de coopération des premières élites politiques camerounaises va se répandre au cours de son histoire sociale et politique en dépeignant même sur les interactions et les représentations sociales internes. À l'instar du projet du pipeline qui verra la marginalisation officielle des populations situées à proximité de l'oléoduc Doba-Kfibi, un ensemble de contrats impliquant les acteurs internationaux va constamment s'opérer au détriment des intérêts des populations locales. Au-delà même des enjeux pétroliers du golfe de Guinée, la préservation des intérêts des puissances est en outre perceptible dans le bassin du Congo. Et ici également, l'on décèle une menace d'*insécurisation* du territoire camerounais à travers la démonopolisation des États africains par les intérêts des puissances et organisations internationales étrangères (Belomo Essono, *op.cit.* : 163-165).

De même tandis que le pipeline est sous surveillance de Wackenhut (entreprise dirigée par un général américain), *Africa Security* créée par le colonel Robert serait un produit des services secrets français financés par le groupe pétrolier Elf (*idem* : 387). Dans la même optique, les Américains parviennent à contrôler un certain nombre de « ressources » au Cameroun et dans le golfe de Guinée grâce aux satellites GPS²⁰³. La gestion étrangère de la sécurité intérieure aboutit nécessairement à l'effritement de la souveraineté de l'Etat. Le maintien par exemple des militaires français, et des conseillers français à la présidence de la République du Cameroun, « contribue également à l'appropriation, à l'intégration des schèmes extérieurs et à la sauvegarde des intérêts étrangers ou de la sécurité nationale de certaines puissances » (*idem* : 392).

Section 2 : Des formes internes réactualisées de précarité politique et sociale

Les facteurs exogènes à elles-seules ne sauraient suffire à justifier la permanence d'un ordre politique opposé à l'émancipation véritable des libertés publiques et de la dignité humaine. Il convient également d'y associer les facteurs endogènes liés principalement aux équations personnelles des acteurs locaux. C'est ces dernières qui en effet expliqueraient la réactualisation permanente des formes politiques de précarité, dont la prégnance est en partie facilitée par les insuffisances de la dynamique citoyenne encore globalement grippée, dans son stade actuel d'évolution. Un regard objectivé des formes historique de structuration et de sédimentation de ces formes de précarité amène nécessairement à accorder une certaine crédibilité aux appels à la nécessité de porter un regard scientifique sur les rapports existant entre les droits de l'homme et le développement (économique, politique et socio-culturel) (Vargas, 1999).

Paragraphe 1 : La réactualisation permanente des formes politiques de précarité

Deux principaux phénomènes expliqueraient le processus de réactualisation des formes politiques de précarité au Cameroun. À savoir la permanence des réflexes de gouvernance népotique-hégémonique d'une part, et son pendant qu'est l'accrochage invétéré de la « crème » politique camerounaise aux logiques du « ventre ». Le premier phénomène trouve son principal cadre d'expression dans la bureaucratisation excessive des institutions de

²⁰³ Ces satellites qui tourneraient en orbite sur le Cameroun vers 9h et vers 19h permettraient en outre à la police camerounaise de pouvoir les exploiter dans le cadre de la surveillance de territoire, au même moment que les sites vitaux (ressources) du territoire national sont soumis au contrôle de la puissance américaine. À cet effet, les nouvelles technologies participent également « à la fabrication de l'ordre sécuritaire et à la consolidation de l'hégémonie » (*idem* : 390)

gouvernance et dans le maintien d'un modèle pervers de gouvernement des citoyens. Le second phénomène quant à lui permet d'appréhender la corruption comme un fléau intrinsèquement lié au penchant à l'accumulation abusive. Lequel penchant en retour entretient le recours constant à l'obscurantisme et aux pratiques de prébende.

A. Permanence des réflexes de gouvernance népotique-hégémonique

1. La bureaucratisation continue des institutions de gouvernance

Au-delà du Cameroun et même de l'Afrique, la bureaucratie reste un support structurel fondamental dans l'entreprise d'instrumentalisation perverse du droit. Dans la perspective de Karl Marx, elle serait originellement porteuse d'un « esprit jésuitique et théologique » faisant des bureaucrates « les jésuites et les théologiens de l'État » animés par le secret et le mystère. Ce qui maintiendrait une certaine conception spiritualisée et hiérarchique qui fige l'approche de l'État dans un imaginaire formaliste souvent déconnecté de la réalité²⁰⁴. Dans le cadre global des rapports de l'État avec la société, l'administration coincée entre les injonctions hégémonistes provenant de la hiérarchie politique, ses propres exigences de survie, et les pressions directes ou indirectes véhiculées par une forte demande sécuritaire sociale, constitue en tout lieu un champ permanent de conflit. Mais au Sud encore plus qu'ailleurs, le penchant de ses agents pour le maintien des positions hégémoniques assurant l'accès aux prébendes étatiques et d'accumulation, finit par ériger l'administration en vecteur de l'assujettissement des couches populaires vulnérables.

Pour ce qui est du Cameroun, la persistance d'une logique autoritaire au sein des instruments du gouvernement constitue un frein considérable à un développement politique plus soucieux des exigences de dignité humaine. Se présentant intuitivement comme « l'ensemble organique des autorités et des dispositifs dirigeants existant dans le pays », l'administration n'englobe pas seulement cet ensemble composé de personnes physiques et morales accomplissant des fonctions dirigeantes ou ayant un caractère obligatoire. Elle implique en outre une structure hiérarchique à centre et à sommet uniques, impulsant et coordonnant l'action gouvernementale. Dans l'expérience camerounaise, il serait entendu depuis fort longtemps que l'administration a besoin de réforme pour cesser d'être en même temps un appareil bureaucratique et un modèle politique généralisé, bref, pour cesser de toujours être « aux antipodes de l'idéal démocratique » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 209 & 210).

²⁰⁴ Lire Fabien Nkot, *op.cit.* : 141.

La fonction même de président de la république n'échappe guère à cet exercice de tripatouillage et de tricherie administrative à grande échelle avec une interférence évidente de la France. Depuis la fin de la colonisation, l'accession à ce poste fait étalage de critères obscurs et obscurcis qui continuent toujours à échapper à l'entendement populaire de nos jours. Le Cameroun qui jusqu'ici n'a connu que des élections présidentielles illégitimes où l'élu n'est que « le produit et l'expression d'une machine administrative, perpétuant ce qui était comme une tradition », où le ministère de l'administration territoriale, la police et le parti fabriquent les résultats au prorata de la volonté du chef de l'État en poste, ou de sa supposée volonté. Un rapport mystique et mythologique se serait ainsi introduit entre la bureaucratisation, la présidentialisation et la personnalisation du pouvoir au Cameroun. Ce qui débouche sur un mode d'exercice du pouvoir où les conseils des ministres restent fantoches, mais qui tient par le règne de l'arbitraire et de la violence à tous les échelons, le tout bien articulé autour du chef d'État qui demeure la clé de voute du système. Les différentes structures parce que lui devant une nette allégeance personnelle, parviennent même à identifier en toute circonstance les intérêts du dirigeant aux leurs. Le pouvoir désigne dans un tel contexte la capacité d'exercer la violence et l'arbitraire sur le subordonné, tandis que la liberté se résume à la réduction de celle de l'autre.

La politique dans cet environnement ne tient et ne perdure qu'à travers la destruction du politique, c'est-à-dire des structures créatives de la vitalité sociale. La révision constitutionnelle de 2008 ne vient ainsi que confirmer la faille juridique historique à la constitution d'un État de droit véritable au Cameroun. Et si les techniques observées de perversion juridique sont presque toujours principalement orientées vers le droit constitutionnel, c'est d'abord parce que la constitution serait « perçue par l'oligarchie politique comme un site privilégié de perversion politique du droit, dans la logique d'unification des structures de l'État » (Nkot, *op.cit.* : 74)

De ce qui précède, il appert que si la vocation du droit en général et plus précisément du droit constitutionnel est de justifier la mise en œuvre quotidienne des politiques publiques élaborées par les détenteurs du pouvoir étatique, et si tant est que le droit continue à servir des desseins égoïstes et malsains plutôt que la volonté générale qu'il ne se soucie plus à rechercher, il est à craindre que la situation camerounaise débouche sur l'effritement total du mythe juridique. Ce dernier entendu comme « un élément décisif de progrès moral et de maintien de l'ordre, et qui serait par ailleurs général et impersonnel, porteur de justice et de paix sociales » (*idem* : 75). Bernard Lacroix relève à cet effet l'existence constante dans des

sociétés d'une croyance incorporée de l'autorité de la règle de droit. Au sein d'une « présidence administrative » et hégémonique, impulser une véritable dynamique de changement devient synonyme d'auto-suicide.

2. Permanence d'un modèle pervers de gouvernement des citoyens

Si les tendances lourdes d'un modèle pervers de gouvernement des individus remontent à la colonisation avant de se consolider aux premières heures de la postcolonie, ses variables actuels sont davantage redevables des nouvelles techniques d'émasculatation de la dynamique sociale expérimentées durant la reprise autoritaire des années 1990. Pour venir à bout des mouvements de revendication démocratique des années 1990, le gouvernement n'hésitera pas à recourir aux pratiques les plus insidieuses. À côté de la violence et de la brutalité observées envers les figures de proue du militantisme, l'État camerounais ira jusqu'à interdire l'accès à la fonction publique aux étudiants repérés dans les manifestations entre 1991 et 1993. Tandis qu'au même moment, les avocats assisteront à la suspension pure et simple du concours d'accès à cette profession durant quelques années. Ce mélange de la violence répressive avec des punitions socioprofessionnelles anachroniques va porter un coup sur la dynamique trans-générationnelle de la culture militante au Cameroun, notamment parmi les militants des droits de l'homme où l'on assistera à de véritables césures entre différentes générations sevrées de relations (Pommerolle, 2008).

En plus de monopoliser les ressources étatiques et d'avoir un libre accès aux finances de l'État dans la poursuite de sa politique de cooptation et de neutralisation de ses potentiels contradictoires (Pigeaud, *op.cit.* : 74), le RDPC est le seul parti au Cameroun capable de fonctionner comme un groupe de pression vis-à-vis des fonctionnaires « récalcitrants » ou « hésitants » auxquels il exige une certaine allégeance. Cette pression ne ménage guère les compagnies privées dont l'accès aux marchés publics et les avantages fiscaux bénéficiés grâce à l'indulgence des hauts fonctionnaires membres du bureau politique du parti au pouvoir, est favorisé en contrepartie du financement de leurs activités politiques. Selon un principe bien reconnu, « un chef d'entreprise qui veut pouvoir fonctionner sans trop de difficultés ou avoir des ristournes se doit d'adhérer au parti » (*idem* : 73). Non satisfait de monopoliser l'essentiel de la vie politique par le biais du parti dominant, le régime en place poursuit sa chasse aux sorcières en anticipant sur les moindres vellétés de revendication ou de contestation²⁰⁵. En

²⁰⁵ C'est ainsi qu'en 2008 une réunion de l'ACDIC tenue dans ses propres locaux et dénonçant les détournements de fonds publics par les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sera durement réprimée

2010, l'environnement social et politique du Cameroun pouvait encore revendiquer l'exploit de pouvoir rappeler l'époque d'Ahidjo, où la surveillance était de rigueur :

La présence d'indicateurs des services de renseignements dans les salles de cours à l'université est courante. Les partis d'opposition, ONG, syndicats ou associations corporatistes, se disent pour beaucoup infiltrés. La suspicion est très répandue dans toutes les sphères de la société : on ne sait pas qui est qui et on ne parle pas de sujets politiques délicats au téléphone de crainte d'être écouté par les services de sécurité, devant des collègues de peur que l'un d'eux soit un agent des renseignements, tout comme on se méfie des chauffeurs de taxi, longtemps réputés être des relais de la police politique (*idem* : 87).

Dans la foulée des années 2010, l'on parvient ainsi à observer l'incapacité de la société civile émergente et encore embryonnaire à altérer le modèle autoritaire de la sécurité conçu par les pères fondateurs de l'État camerounais. C'est qu'en effet, la permanence autoritaire traduite par des usages hégémoniques de la sécurité, en plus de maintenir la centralisation des forces politiques, inscrit le processus de construction en cours de l'État du Cameroun « dans la complexification de toutes ces dynamiques sécuritaires qui elles-mêmes débouchent sur le processus de "désécurisation" » (Belomo Essono, *op.cit.* : 406). Une telle direction ne va guère sans porter des effets pervers. Et parmi les plus prégnants, l'on note la complicité de certains éléments des forces de l'ordre dans la montée de la grande criminalité au Cameroun, à travers la location des armes aux « malfrats » en vue de se partager le butin des opérations, voire aussi à travers l'instrumentalisation de certaines captures orchestrées des présumés « bandits » en vue de feindre un engagement total contre la montée du grand banditisme. Ainsi se présente la nouvelle orientation du processus de « désécurisation » du Cameroun par sa classe dirigeante à travers le « détournement buissonnier » ou l'appropriation privée du « bien commun qu'est la sécurité » au détriment des populations (*idem* : 420 & 428).

Ce phénomène de ghettoïsation de la sécurité par l'élite au pouvoir se trouvait déjà amplifié avec la mise en place du commandement opérationnel à l'aube de l'an 2000, quand bien même les procédures opérationnelles mobilisées semblaient en deçà de celles recourues lors des situations d'urgence et d'exception (Owona Nguini et Oyono, *op.cit.* : 2000). C'est dire que la grande contradiction actuelle de la problématique des droits de l'homme dans le

par la police, causant des blessés et se soldant par des arrestations (*idem* : 83). De même en 2009, la police se chargera encore de chasser un groupe d'ex-employés des sociétés d'État « liquidées ou restructurées, venus réclamer au ministère des Finances le paiement du reliquat de leurs droits. "J'ai 70 ans et les manifestants sont tous du troisième âge et sont malades. Ils n'ont pas d'argent pour se rendre à l'hôpital (...). Nous réclamons nos droits depuis 15 ans. D'autres sont même morts à cause de ce problème, car faute d'argent ils n'ont pas pu se soigner" (Le Jour, mai 2009) » (*idem* : 83-84).

développement politique au Cameroun se trouve dans le fait que l'État qui se dresse devant l'individu serait plutôt porteur d'insécurité (Breda et al., 2013) ; au même moment où celui-ci en tant que être social a besoin d'une sécurité garantie par l'État pour améliorer son humanité. Dans la mesure où la sécurité considérée comme le fondement incarné de la vie en société, se révèle en un droit humain fondamental en même temps qu'elle représente un bien commun (Bolomo Essono, *op.cit.* : 42). À force d'avoir toujours mis l'accent sur la recherche frénétique d'un ennemi intérieur plutôt que de surveiller ses propres frontières des éventuelles attaques externes, les autorités camerounaises se trouvent aujourd'hui coincées par un problème d'insuffisance sécuritaire publique avec l'émergence des menaces de Boko Haram qui viennent affaiblir une offre sécuritaire déjà grandement atténuée par les activités des « coupeurs de route ». Or dans un contexte où les insuffisances consacrées à la sécurité publique amoindrissent la fourniture sécuritaire, l'insécurité transnationale observée ne peut que renforcer l'affaiblissement d'un État peu capable de contrôler son territoire (*idem* : 176). Jusqu'à l'heure actuelle, le Cameroun reste officiellement dirigé par un « État fétichiste » dont la non-emprise effective sur la réalité et l'incapacité à impulser le changement entraîne la reconduction structurelle du « mensonge » et de la « violence meurtrière », c'est-à-dire de « l'ordre colonial et esclavagiste sous couvert d'un ordre nouveau à établir en le sublimant » (Eboussi Boulaga, 1993 : 103-103).

Tout comme Pius Njawè est arrêté pour avoir divulgué l'état de santé du Président de la République, Haman Mana le sera également en 2001, (quoique relâché ensuite) pour avoir publié dans le journal *Mutations* les décrets portant réaménagement de l'armée avant *Cameroon Tribune*. C'est dire que la prison en plus de participer de la permanence du régime autoritaire, constitue l'arme suprême d'anéantissement et d'humiliation des catégories sociales définies comme « ennemis » (Belomo Essono, *op.cit.* : 336-367). Ces usages politiques de la sécurité sont en outre perceptibles à travers l'évolution de la politique financière du Cameroun. On y décèle ainsi une forte disparité à la lecture des lois de finances votées depuis l'exercice 1991-1992, entre les sociaux (éducation, santé, etc.) et celui de la défense (*idem* : 375-378).

Au-delà des multiples arrestations et incarcérations, il faut également noter l'acharnement convulsif des autorités politiques contre l'environnement restreint des défenseurs officiels ou non officiels des droits de l'homme. Durant ses séjours en prison, les proches d'Albert Mukong, figure historique de la défense des droits de l'homme dans le Cameroun

anglophone²⁰⁶, faisaient l'objet d'interminables harcèlements par des autorités apeurées et aveuglées par une gouvernance obscurantiste. Le fait même que sa librairie, unique moyen de subsistance de sa famille, soit rendue insolvable par les exactions d'un pouvoir, constituait la preuve que l'anéantissement total de l'humanité incarnée en l'individu est un objectif politique. Loin d'être seulement un instrument de coercition face aux opposants, l'arrestation n'est qu'un maillon inscrit dans un long programme politique d'anéantissement humain et à l'intérieur duquel l'asphyxie financière, l'incarcération à période indéterminée et sans motif apparent, la déchéance matérielle et la déstabilisation de l'équilibre familial, occupent une place de choix aux côtés de la double torture physique et psychologique. C'est dans ce cadre que des entrepreneurs comme Anicet Ekane et Djeukam Tchaméni vont faire faillite à la suite de leurs séjours en prison et suite à leurs engagements dans le mouvement de revendications du début des années 1990²⁰⁷. L'incarcération arbitraire de l'écrivain Enoh et homme politique Enoh Meyomesse, arrêté le 22 novembre 2011 et libéré après 40 mois de détention, vient ainsi confirmée l'actualisation de ce modèle pervers de gouvernance politique entretenu par l'élite camerounaise au pouvoir.

B. Un accrochage invétéré de la « crème » politique aux logiques du « ventre »

1. La corruption comme un fléau intrinsèquement lié au « ventre »

D'après Pélagie Chantal Belomo Essono, la corruption est un système qui fait *système* au Cameroun à travers sa capacité à construire une dédifférenciation entre dirigeants et dirigés qui trouvent en son sein leur principal sanctuaire de rencontre. Si l'on s'accorde sur ce point avec cette auteure, il n'est cependant pas certain que les ramifications de la corruption partent de la société pour atteindre les sommets de l'État (*idem* : 321). Il nous semble plutôt que le mouvement inverse traduit encore mieux la réalité historique de ce phénomène au Cameroun, comme partout ailleurs en Afrique (Blundo et Olivier de Sardan, 2007). Et même si la configuration actuelle est davantage proche d'une spirale concentrique où tout s'entremêle dans une interaction où la trajectoire originelle de chaque transaction se brouille dans les

²⁰⁶ Albert Mukong, qui a été détenu plusieurs fois sur une période de trente ans, a témoigné de ses expériences : exilé au Ghana en 1962, il est arrêté et détenu pendant quatorze mois. De retour au Cameroun, il est arrêté en 1970 et détenu par la Brigade mixte mobile (BMM). Mukong est ensuite transporté dans le camp de Mantoum duquel il sort en 1976 ; en mars 1988, il est arrêté après un entretien critique avec la BBC, et est jugé par un tribunal militaire. Les accusations sont finalement levées en mai 1989 et il est relâché ; arrêté à nouveau en février 1990 dans "l'affaire Yondo", il est acquitté quelques semaines plus tard et part à l'étranger (Pommerolle, *op.cit.* : 170).

²⁰⁷ Djeukam Tchaméni par exemple verra son entreprise informatique, INTELAR, détruite après sa participation à CAP-Liberté et aux opérations "Villes mortes" en 1991 (*idem* : 170-171).

maillages du bouillonnement sociétal, la corruption reste et demeure prioritairement une modalité de gouvernance entretenue et voulue par l'élite locale qui dès lors ne laisse pas d'autres choix aux usagers vulnérables.

Nous en voulons pour preuve le fait que très souvent, les détournements observés dans l'administration publique se fassent généralement au détriment des petits fonctionnaires, dont les primes et autres avantages sont détournés par leurs supérieurs qui, grâce à ces pratiques, seraient devenus les personnes les plus riches du pays²⁰⁸. Cette loi du plus fort instaurée au sein des transactions corruptives assure le maintien de la rupture entre dominants et dominés tout en réaménageant les espaces de reproduction des inégalités structurelles dans une logique de préservation du *statu quo*. Au fur et à mesure que se renforce l'inertie, les rapports hiérarchiques se restructurent insidieusement entre dominants et dominés, entre fonctionnaires et usagers, et au sein de la fonction publique entre agents et chefs de service, entre chefs de service et directeurs, entre directeurs et secrétaires généraux, ainsi de suite jusqu'aux postes ministériels et présidentiel. Même une institution comme l'armée n'est pas à l'abri de la plus importante des gangrènes portées par le Cameroun. Dans le conflit frontalier ayant opposé le Cameroun au Nigéria entre 1994 et 2003, une grande partie du budget débloqué pour les militaires envoyés sur le terrain sera continuellement détournée et restée au niveau de l'état-major de l'armée, à Yaoundé, tandis que « les hauts gradés stationnés à Bakassi captaient à leur tour le peu de fonds qui arrivaient sur place et ne les redistribuaient pas à la troupe » (Pigeaud, *op.cit.* : 140).

À l'intérieur du Ministère de la Forêt et de la Faune (Minfof), des agents impliqués dans l'exploitation illicite des forêts en « fournissant illégalement des documents officiels aux trafiquants » et en truquant le système d'attribution des concessions forestières, empochent près de sept milliards de FCFA (10 millions d'euros) chaque année comme frais de pots-de-vins, selon une publication en 2011 des chercheurs du Centre International de Recherche sur les Forêts (Cifor)²⁰⁹. Ce type de pratique que l'on retrouve au sein de tous les départements

²⁰⁸ La liste des techniques utilisées pour détourner les deniers publics serait ainsi longue : « missions et marchés fictifs, primes discrétionnaires, octroi d'avantages indus, surfacturations, dépenses non prévues, violation des procédures de passation de marché, livraison partielle ou fictive des commandes, faux en écriture, cession irrégulière ou distraction de biens de l'État, décaissements sans justificatifs, non-reversement des cotisations sociales à la sécurité sociale, non-prélèvement ou non-reversement des impôts et droits de taxes par les gestionnaires de fonds publics, dépassements non autorisés des crédits budgétaires, mise en place de réseaux de recouvrement des recettes parallèles aux structures légales... » (Pigeaud, *op.cit.* : 140).

²⁰⁹ « Selon les informations données en 2008 par un forestier français établi au Cameroun, les circuits illégaux permettent d'acheter auprès d'un responsable du Minfof s'obtient contre 500 000 FCFA (760 euros). Le tarif pour truquer le système d'attribution des concessions forestières varie lui entre 150 et 500 millions de FCFA

ministériels et des grandes entreprises parapubliques feraient ainsi perdre à l'État près de 40% de ces recettes, tandis que les impôts récoltés demeurent largement en-deçà du seuil estimé, très souvent sectionnés en deux ! (*idem* : 155).

Bien plus, des pesanteurs sociopolitiques entravent le fonctionnement normal de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) créée par décret présidentiel le 11 mars 2006, et soumise sous l'autorité du chef de l'État. Chargée de suivre et d'évaluer « l'application effective de la lutte contre la corruption » et d'identifier ses causes dans le but de « proposer aux autorités compétentes les mesures susceptibles de permettre de l'éliminer dans tous les services publics et parapublics », cette institution se charge ainsi de désigner les coupables du fléau suprême qui saborde quotidiennement les fondements de l'État au Cameroun. Or au regard de son fonctionnement effectif, l'on se rend bien compte que les plus grandes difficultés rencontrées par le personnel de cette institution et dont l'intégrité morale semble collectivement approuvée, proviennent des couacs politiques posés par les hauts dirigeants. Au fil du temps, le travail de la CONAC largement approuvé et encouragé à ses débuts se trouve aujourd'hui enrayé par ces différents freins qui démontrent ainsi l'inscription systémique de la corruption dans les rouages même du fonctionnement des structures politiques de gouvernance.

Loin d'être concentrée dans les grandes agglomérations, la corruption essaime toutes les parties du territoire même les plus reculées, en même temps que l'on peut la retrouver à tous les échelons et au sein de toutes les instances proposant des services publics, privés, confessionnels et communautaires. Mais toujours et partout, c'est l'élite politique qui conserve la palme d'or des pratiques corruptives au Cameroun, d'abord parce que l'impact de leurs manœuvres constitue le plus grand obstacle à l'émergence d'une société globale des individus épanouis. Ensuite parce que leurs pratiques sont porteurs des germes d'inégalité en même temps qu'elles présagent l'état de guerre larvée qui ne cesse de menacer l'environnement camerounais. L'une des sphères de prédilection des pratiques corruptives de l'élite politique camerounaise se trouve dans la vente des « places » et la distribution élitiste des marchés publics, où le favoritisme consciemment entretenu (souvent sans appels d'offre, et rarement attribués aux plus performants) a constamment des répercussions sur la qualité et le coût des réalisations dont beaucoup sont souvent abandonnées (*idem* : 157). Et même

(entre 220 000 et 760 000 euros). Le montant estimé des pots-de-vins perçus par les fonctionnaires dans le cadre de l'exploitation illégale du bois utilisé pour le marché domestique est chaque année de six à sept milliards de FCFA (entre neuf et dix millions d'euros) » (*idem* : 151).

lorsqu'une entreprise ou un service sont effectivement menés, il n'est pas rare que l'élite en place, dont la préoccupation quotidienne se résume à la prospection des opportunités de prébende, trouve une formule de détournement des dividendes au détriment des vrais bénéficiaires généralement marginalisés. Commune rurale la plus riche en principe, Yokadouma vivrait ainsi dans la misère au même moment où la part des redevances versées par les entreprises forestières et supposées servir au développement de cette petite commune enclavée de la région de l'Est est systématiquement détournée par ses propres élites (*idem* : 156).

2. Politique du ventre, prébende et obscurantisme : bonnet blanc et blanc bonnet

Si la nature patrimoniale de l'État africain est considérée comme un obstacle à la démocratie, c'est parce que la lutte politique ici est stimulée par un besoin urgent d'accès aux ressources de l'État, plutôt qu'une lutte pour les positions politiques (Médard, 1990). Cette perception des hauts postes politiques comme des prébendes ne débouche pas seulement sur une culture générale de privatisation et de criminalisation de l'État (Hibou, 1997 & 1999). Elle se transforme en outre sur des approches différenciées du politique autorisées par l'émiettement des différentes fonctions de l'État dans un cadre où le gouvernement privé indirect (Mbembe, 1999) n'en constitue qu'une dimension parmi plusieurs autres possibles. Au Cameroun, l'esprit de permissivité que la corruption développe dans les gouvernances qu'elle marque considérablement de son empreinte a par exemple pour conséquence « l'aliénation de la gratuité du service public et celle de la transcendance même de l'Etat » (Ayissi, 2005). Cette pratique motivée par la « mentalité digestive » qui fait de la charge publique une heureuse occasion de manducation gratuite et salutaire, prédisposerait en outre « l'agir du citoyen à être considérablement déficitaire par rapport à l'éthique et au respect des droits de l'homme ». C'est dire en définitive avec Lucien Ayissi pour qui le développement de la corruption implique nécessairement le recul des droits de l'homme, qu'une gouvernance qui assure le développement de cette pratique, « sous prétexte qu'elle remplit des fonctions sociales, politiques et économiques appréciables, fait courir à la société de réels dangers de désintégration » (*idem*).

Dans une atmosphère de centralisation du pouvoir absolu entre les mains du chef de l'État, la lutte féroce des barons du régime entretient la permanence d'une *société de cours* où les affrontements en vue de la conquête ou de la conservation des postes politiques stratégiques ne permettent aucune limite. Le renchérissement continu des places face à une « porte

d'entrée unique » n'entraîne pas seulement un rétrécissement de la marge de manœuvre des ambitieux. Il permet également la constitution de nombreux réseaux sous le contrôle des hauts responsables jugés proches du prince et susceptibles d'influencer ses décrets de nominations.

Des rumeurs vont jusqu'à évoquer la possibilité d'acheter les postes ministériels et les directions d'entreprises publiques. Peu après l'arrivée de Polycarpe Abah Abah à la tête du ministère de l'Économie et des Finances, le bruit s'est répandu qu'il avait obtenu sa nomination contre trois milliards de FCFA (Pigeaud, *op.cit.* : 96).

Prenant l'exemple de l'affaire de « l'Albatros » d'avril 2004 qui implique les plus hauts responsables du régime dans une affaire de corruption aux conséquences extrêmes, Fanny Pigeaud y voit la prééminence de l'appât illimité du gain sur le supposé impératif catégorique qu'est la survie du régime. Selon elle, cette « logique du ventre » poussée à l'extrême par des responsables « sans foi ni loi » dont la quête du pouvoir et des richesses prend des contours de plus en plus effrayants, est foncièrement dangereuse pour la survie de la nation entière (Pigeaud, *op.cit.* : 254). Pour se maintenir, neutraliser ou évincer un concurrent, tous les coups sont permis, de la calomnie aux tentatives d'élimination en passant par l'instrumentalisation de la presse²¹⁰. Dans l'optique du scrutin présidentiel de 2011 et visiblement avant la mise en pratique de la stratégie de modification constitutionnelle par le chef de l'État, des réseaux auraient commencé à se structurer au sein du sérail RDPC en vue de la constitution de larges clientèles, voire d'élargissement de capacité d'entretien de fidèle et de milice en cas de conflit. Selon notre auteure,

Le ministre Marafa Hamidou Yaya a cherché à contrôler préfectures et gouvernorats et a bâti des liens étroits avec la multinationale française Bolloré, Edgard Alain Mebe Ngo'o a développé des soutiens au sein des services de sécurité et de renseignements, tandis que Laurent Esso et Jean-Marie Atangana Mebara ont étendu leur influence sur les grosses entreprises du pays et que Polycarpe Abah Abah a renforcé son emprise sur les finances de l'État (*idem* : 98).

La prolifération des pratiques malsaines et occultes semble également avoir été encouragée par les stratégies de Paul Biya qui au fil des années ont laissé l'élite entière se livrer à des « rites magiques censés les aider à conquérir ou à garder un poste, mais aussi à mettre à mal les concurrents » (*idem* : 110). Au sein de la Fecafoot, de l'équipe nationale et des clubs de football locaux, le recours aux gris-gris et aux marabouts est légion. Les rares dirigeants ayant

²¹⁰ En 2006, la publication d'une liste d'hommes politiques homosexuels par des presses privées instrumentalisées et « achetées » s'inscrit ainsi dans ce dessein de neutralisation des concurrents. De même, les attaques en 2011 sur Mebe Ngo'o, en réponse à une opération similaire menée par lui-même à l'encontre d'un autre baron du régime, semblent rentrer dans la même stratégie (*idem* : 96-97).

tenté d'éradiquer ce phénomène ou même de s'y pencher se sont rapidement vus déboutés après avoir compris que les pratiques en question prenaient des ramifications bien plus importantes et insoupçonnées²¹¹. L'existence des sociétés secrètes dans l'Afrique noire précoloniale a toujours jouée un important rôle de régulation sociale. À l'origine, ces sociétés dont le rôle principal était de protéger la communauté n'avaient aucun lien avec la sorcellerie, du moins telle qu'elle est actuellement appréhendée. C'est avec l'irruption de la traite négrière au XVe siècle, que la sorcellerie va prendre une dimension « moderne » conçue dans l'imaginaire populaire comme un moyen rapide d'accès à la richesse à travers la vente « mystique » des « proches ». Cette forme instrumentalisée va demeurer jusqu'à nos jours, en épousant les différentes formes d'exploitation capitaliste des sociétés africaines véhiculées par la colonisation, les réseaux de prébende et d'accumulation de l'État postcolonial, les nouvelles formes d'enrichissement illicite, la consommation des organes et du sang humains (notamment des enfants), les pratiques incestueuses et bien entendu, l'homosexualité (Eboussi Boulaga, 2007).

De nos jours encore, le développement des pratiques ésotériques dans les arcanes du pouvoir a fait naître une croyance populaire liant intrinsèquement pouvoir, enrichissement et sorcellerie. Hors-mis le fait que le fonctionnement arbitraire du régime en place, l'incompréhension de la stratégie de gouvernance du chef de l'État, et la difficulté de se fier à son mérite pour « réussir » socialement, ont largement encouragé la prolifération et le recours aux pratiques irrationnelles ; l'investissement des hauts cadres au sein des ordres mystiques d'origine étrangères tels que la Rose-Croix (Amorc) et la Franc-Maçonnerie, va renforcer l'idée fortement répandue selon laquelle l'entrée au sein de ces cercles constitue l'unique voie d'accès au sein de l'élite supérieure (Pigeaud, *op.cit.* : 113). Développant les logiques de fonctionnement de ces cercles, Fanny Pigeaud relève que :

Ces groupes ésotériques pratiquent la magie, la géomancie, le satanisme mais se livrent aussi à des actes criminels, constatés dès le début des années 1990. Certains de leurs cultes « exigent par exemple l'offrande de sacrifices humains ou de certaines parts de l'organisme humain – cas du cerveau, des organes sexuels, du cœur. D'autres vont jusqu'à l'élimination physique des gens et à leur démembrement. Dans les deux cas prévaut l'idée selon laquelle le « pouvoir se mange », la manducation de certains organes humains permettant de capter la puissance invisible, de se l'approprier et de la déployer contre les ennemis, dans la lutte pour le contrôle de l'État et de ses ressources », ont écrit en

²¹¹ C'est par exemple le cas de Robert Atah qui ayant constaté ce phénomène lors de sa prise de fonction en août 2010 au sein de la Fécafoot, va naïvement lancer « la guerre aux marabouts » dans les colonnes du quotidien *Le Jour*, du 26 août.

1995 l'historien Achille Mbembe, l'économiste Célestin Monga et le sociologue Yao Assogba (*idem* : 113-114).

Un regard en arrière laisse percevoir que la manipulation du fait ethnique qui s'origine à l'ère coloniale à travers une politique d'accentuation des différences tribales en vue de déstabiliser le territoire au profit des intérêts de la métropole, va également connaître un « traitement ambigu » dès les débuts du pouvoir d'Ahidjo (*idem* : 119-121). Avec les atermoiements de sa politique de discrimination positive en effet, l'entretien des clivages régionaux sera accentué par une application à caractère variable et à tête chercheuse de *l'équilibre régional*²¹². Mais c'est surtout sous l'ère Biya, avec la crise économique de 1987 que va s'instaurer une véritable phobie des ressortissants de l'Ouest conduisant à la fabrication intellectuelle (accusation ethnofasciste portée par Mono Ndjana), ecclésiastique (mémoire d'une cinquantaine de prêtre dits « autochtones » de l'archidiocèse de Douala, adressé au Vatican pour protester contre la désignation de Mgr Gabriel Simo), et politique d'un « complot Bamiléké » (*idem* : 125-128). Dans la même lancée, l'on notera également les politiques de division des Anglophones en vue d'étouffer leurs revendications historiques et légitimes, au même moment où l'élite Beti assure progressivement son hégémonie numérique à travers une emprise croissante au sein des postes clés du gouvernement²¹³. Ne reculant devant aucune obscénité, l'élite politique camerounaise en arrive encore aujourd'hui aux incitations de haines tribales. C'est ainsi qu'au lendemain des émeutes de 2008, Gilbert Tsimi Evouna (délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé) et André Mama Fouda (Ministre de la santé publique) seront des signataires d'un texte demandant « aux prédateurs venus d'ailleurs » de quitter rapidement Yaoundé. Ce texte qui visait implicitement l'ethnie bamiléké, et qualifié de « pamphlet de la haine » par certains commentateurs, ne donnera lieu qu'à une « brève polémique », les Camerounais s'étant habitués à « dire, à entendre et à lire ce type de message agressif à caractère ethnique sans que le pouvoir ne réagisse » (*idem* : 119). Et le plus souvent, il n'est pas rare que ces « idéologies » nocives fabriquées par une élite politique en panne de légitimité ou soucieuse de préserver des intérêts obscurs, finissent par se répandre sur les couches sociales, même si leurs effets sont de plus en plus restreints par le développement de la civilité critique.

²¹² L'Est par exemple aussi sous-scolarisée que le Nord, n'aura pas les mêmes privilèges, tandis que le département du Bamoun ajouté en 1962 dans la liste des régions jugées en retard, sera en 1964 retiré dans cette catégorie avec la province de l'Est, sans aucune justification apparente et crédible.

²¹³ Dans le N° 004 du jeudi 11 septembre 2003, le journal *Le Messager* affirme que 14/32 ministres avec portefeuille sont originaires du Centre et du Sud, 3 Recteurs sur 6, 24/58 préfets, 15/24 généraux, 18/31 ambassadeurs, 19/32 Secrétaires généraux.

Paragraphe 2 : Une dynamique citoyenne encore globalement grippée

Trois quart de siècle d'occupation coloniale directe et trois décennies d'autoritarisme laissent nécessairement des traces indélébiles sur la trame sociale. Peu préparées finalement à se saisir des vents de libéralisation sociale-politique des années 1990, la coalition civile et l'opposition camerounaise vont présenter quelques faiblesses qui seront exploitées par l'élite au pouvoir, dans son projet de reprise autoritaire. C'est ces manquements que le présent paragraphe se propose de décrire brièvement, en pointant principalement la responsabilité des acteurs politiques dits de l'opposition et des leaders d'organisations civiles non gouvernementales. C'est dire que si la trame sociale camerounaise reste effilochée en dépit des gains engrangés depuis le début des années 1990, c'est aussi parce que plusieurs représentants auto-proclamés de la société civile vont *prostituer* et dévoyer – par cupidité ou par calcul personnel – l'élan social populaire d'aspiration à la liberté.

A. Une coalition civile et d'opposition qui se cherche

1. Une faible coalition politique opposée au pouvoir

Avec le recul, les limites de la coordination de l'opposition de 1990, composée d'anciens ministres déçus ou frustrés du régime Biya parmi lesquels Ndam Njoya, Bello Bouba Maïgari, Samuel Eboua, apparaissent avec une plus grande acuité. Se sentant à l'écart avec l'avènement de Paul Biya, la dynamique sociale revendicative des années de braise leur serait naturellement apparue comme une opportunité de revanche contre un système autoritaire qui quelques années auparavant semblait leur convenir, d'une certaine façon. La société civile naissante sera ainsi quelque peu dévoyée par plusieurs personnalités au profil similaire dont l'aspiration principale se trouve dans une posture vindicative plutôt qu'animée d'un véritable projet de société. Pour avoir un peu trop rapidement fait alliance avec une opposition politique officielle contre laquelle le passé même le plus récent et les trajectoires propres de ses leaders, recommandaient prudence et méfiance, certains acteurs pourtant crédibles de la société civile vont mettre du temps pour se décharger de ce « faux-départ ». Les partis politiques auraient ainsi constitué le principal frein à l'émergence d'une dynamique citoyenne plus efficace à même d'améliorer l'accès à un environnement plus démocratique.

À commencer par le parti au pouvoir qui n'est que la continuité de l'ancien parti unique et de ce fait bénéficie d'une présence au sein de l'essentiel du territoire. Parti transethnique et non nécessairement national et encore moins nationaliste, il bénéficie du modèle clientéliste de

l'État administratif pour exploiter et abuser en toute impunité les dividendes publiques (y compris l'infrastructure étatique) sans être tenu à une exigence de comptabilité. Il est ainsi le symbole même de la fraude, de la corruption et de la coercition. Le RDPC se présente ainsi comme un parti politique de façade, ou si l'on veut « le prête-nom d'un ensemble de pratiques de rétention du pouvoir et d'exploitation de l'opportunité étatique, sans autre programme ni doctrine, par un groupe d'hommes déterminés qui ont choisi la force contre la représentation populaire et se sont retranchés dans une psychologie obsidionale » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 323-324). Mais le RDPC n'est pas l'unique parti passe-droits du Cameroun. Il garde en ce sens des affinités avec d'autres partis arrimés également à la logique du « ventre ». C'est par exemple le cas de l'UNDP dont les pratiques ont constamment révélées des arrangements et rapprochements avec le parti au pouvoir, dont le refus d'une conférence nationale souveraine en constitue l'élément déterminant. Le SDF n'est pas en reste. Après avoir en 1992 captivé l'assentiment populaire général en partie du fait d'un vomissement collectif du RDPC, et en partie par le discours populiste de son charismatique leader, ce parti va connaître un recul progressif au fur et à mesure que les « limites » de ce dernier vont progressivement se révéler au grand jour. En vérité, le principal parti d'opposition ne sera à hauteur ni de porter l'héritage du nationalisme UPCiste d'antan, ni de pouvoir s'élever au niveau des nouveaux enjeux bloqués entre une forte pression populaire avec des questions communautaires et historiques déterminantes, et une volonté déterminée du pouvoir en place à rester au pouvoir « à tout prix ». C'est ainsi que vers la fin des années 1990 et tout au long de la décennie 2000, il va se voir vider d'importantes ressources humaines au fur et à mesure que sa « supercherie » se révèle aux yeux de ses militants. Tout en préservant certains réflexes léthargiques des partis d'opposition sus-cités, l'UDC témoignerait en outre d'une ambigüité qui confine à l'indécise quant à ses orientations véritables. Il devient ainsi difficile de déterminer les principes véritables de ce parti qui reste sous l'emprise de son chef et fondateur Adamou Ndam Njoya. Enfin, la décomposition de l'UPC en proie aux dissensions extrémistes entre accros à la doctrine marxiste-léniniste mal adaptée au contexte et les prébendiers prompts à se laisser engraisser par le régime corruptif, constitue l'une des principales raisons de son amenuisement apparent. Mais au-delà de cet écartèlement, « il est juste cependant de dire que la partie vive qui cherche à sortir de ce dilemme et de cet enfermement, par une fidélité inventive aux sources, en est empêchée par le ministre de l'Administration territoriale » (*idem* : 334).

La dépendance financière prégnante des partis politiques camerounais, leur incapacité à maîtriser les vastes et complexes problèmes propres à la société globale, et l'obsession effrénée des leaders à l'argent facile et qui annihile tout esprit de créativité, comptent parmi les principaux obstacles à l'existence quotidienne et à l'expression de l'autonomie et de la cohésion des partis dont le modèle de fonctionnement interne est déjà porteur de germes anti-démocratiques. Cette misère est renforcée par l'existence en leur sein d'entrepreneurs aux liens extérieurs « occultes » et corrompus qui y investissent dans l'espoir d'engranger des dividendes, dans l'unique but d'être couverts de leurs différentes insolvabilités et trafics mafieux. Obstacles par excellence de la démocratisation et partant de la préservation des droits de l'homme, l'urgence est à leur « reconstruction sur de nouvelles bases, loin des verts pâturages du clientélisme prébendal et d'un Etat-mangeoire » (*idem* : 341). Ayant découverte une opposition toute aussi empêtrée dans des conflits de leadership et des logiques de prébende, au détriment des aspirations sociales profondes, nombre de Camerounais se désaffectent d'années en années depuis l'éveil de 1992, de la compétition politique²¹⁴. Il reste ainsi à espérer que la nouvelle dynamique de l'opposition politique portée par des acteurs émergents comme Alain Fogue, Olivier Billé et Kah Walla, qui visiblement semblent chacun présenter des mécanismes d'action originaux, annonce un nouveau visage de l'opposition camerounaise. *Wait and see*.

Mais encore faudrait-il espérer que l'institution d'un pouvoir juridictionnel autonome devienne une réalité. Car pour l'heure, le judiciaire n'échappe guère à l'enrôlement politique officiel, compte tenu de la centralité de la justice dans l'instauration processuelle de la démocratie et la consolidation des droits de l'homme. Or il s'observe dans le développement politique de l'État au Cameroun que l'autorité judiciaire s'est toujours avérée relativement apte à éradiquer les usages « pervers » du droit et des libertés humaines. Constitutive du lien social, seule la justice renforce la subsistance des droits de l'homme comme droits du citoyen. Car elle seule renforce l'intérêt pour la vie publique en rassurant et en encourageant le développement des liens de sociabilité dans le sens de la consolidation de l'esprit républicain à travers l'égalisation des rapports sociaux et le découragement des pratiques hégémonistes.

²¹⁴ « La désaffectation des Camerounais vis-à-vis du politique est illustrée par le très petit nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales. En 2004, ils étaient seulement 4,6 millions pour une population en âge de voter estimée au double. Pour les législatives de 2007, l'affluence a été faible : entre 20 et 40%. À Douala, la participation a atteint à peine 20% selon des témoins. En 2010 et 2011, malgré de nombreuses incitations des autorités et du RDPC, un peu plus d'un million de personnes seulement s'étaient inscrites sur les listes électorales en l'espace de neuf mois, soit cinq fois moins que ce qu'espéraient les autorités » (Pigeaud, *op.cit.* : 214).

Or justement « le mépris des droits et de la justice sont consubstantiels à un système qui ne les a pas institués à l'instar d'anticorps à l'encontre de ses tendances historiques et naturelles » (idem : 284). Dans une société camerounaise où les effets induits de l'autoconservation des avantages et honneurs a toujours primé sur la responsabilité et l'esprit d'initiative, le système judiciaire s'est rapidement révélé inapte à préserver une certaine justice sociale pour se contenter de « gérer » les dérapages d'une élite dévergondée. S'instaure alors un type particulier de société à l'échelle de valeur complètement faussée humiliant les personnalités remarquables, persécutant ses plus nobles figures et réduisant les plus méritants à une médiocrité criarde²¹⁵. Et dans ce système où la justice s'insère dans la logique générale patrimoniale et « prébendale » d'orientation « administrative », il convient de reconnaître avec Fabien Eboussi Boulaga que :

L'égalité devant la justice affirmée dans le préambule de la Constitution n'arrive pas à se traduire concrètement dans le désordre et l'inefficacité du système judiciaire. Celui-ci est de peu de poids dans un régime patrimonial où les institutions formelles cèdent le pas aux relations de clientelage, où la justice est une vertu personnelle du patron vis-à-vis de ceux qui lui font acte d'allégeance et non celle des institutions. Le juge, le procureur, le président de la Cour suprême, le garde des sceaux ont reçu les institutions judiciaires en prébendes, pour y servir leur suzerain et y trouver les moyens matériels de tenir leur rang, en payant leur dime de reconnaissance au maître et en entretenant leur propre cohorte de clients (idem : 306).

Si les avocats anglophones semblent plus engagés pour la défense des droits de l'Homme, tel n'est pas toujours le cas dans la partie francophone où les nombreuses incursions étatiques sont parvenues à affaiblir leur mouvement de mobilisation qui semblait pourtant intense au départ. Fragilisé et progressivement limité à une contestation sporadique et peu soutenue, la faible institutionnalisation du barreau camerounais se reflète en outre dans son engagement assez lâche pour les droits de l'Homme qui restent loin d'être un enjeu de positionnement professionnel (Pommerolle, *op.cit.* : 309 & 311). Pourtant, la souscription du Cameroun à différents instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme aurait pu stimuler l'adhésion professionnelle des avocats à l'unité conceptuelle caractéristique de la problématique contemporaine des droits de l'homme. Car en dépit des limites relevées quant au système international de protection, on peut néanmoins reconnaître à ce système le mérite de mettre l'accent sur le fait selon lequel « l'absence des droits économiques élémentaires, de base, tels que ceux de se nourrir, de se soigner, d'avoir un toit, rend illusoire les droits politiques et ne saurait se justifier même par les nécessités du "développement", de la

²¹⁵ Zinoviev, cité par Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 285.

construction nationale ou du service de la dette » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 286). Il s'avère que « ce qui fait le plus cruellement défaut, c'est en définitive la protection d'un pacte social inscrit dans la conscience commune qui condamnerait l'arbitraire, la torture, les mauvais traitements et les injustices flagrantes » (*idem*, 288). Mais aussi, le morcellement d'une bonne partie de la société civile inféodée au politique va jouer un rôle déterminant sur le renforcement de la dépendance de l'État en transformant vigoureusement le développement économique en source d'affrontement et de concurrence pour la prébende²¹⁶.

2. Le « retournement » des défenseurs actuels des droits de l'homme

Une lecture objective des activités de ces dernières années des défenseurs des droits de l'homme au Cameroun laisse observer une mise en avant du caractère universel et « neutre » de leurs mouvements dans une logique d'évitement de la connotation politique. Cette tactique « inodore et incolore » de la cause des droits de l'homme critique les dysfonctionnements de l'institution judiciaire et policière sans opérer un quelconque lien avec les fondements de l'ordre politique, évite les actions concertées avec les acteurs partisans (Pommerolle, 2008). De fait, la tactique adoptée par les acteurs officiels de défense des droits de l'homme leur permet d'être une interface essentielle à la capture de la manne internationale tout en trouvant un espace tolérable dans leur *deal* avec les autorités politiques locales. Grâce à ce positionnement, ces acteurs peuvent aisément s'ériger en *figures de réussite* et accéder ainsi à une certaine reconnaissance sociale sans remettre en cause les fondements autoritaires du régime. En cela, l'environnement national reste dominé par une monopolisation de fait du discours légitime par le régime, en dépit de la pluralité de façade mise en place par un ordre juridique étroitement contrôlé. Dès lors, la dépolitisation de la société qui reste l'une des caractéristiques majeures des autoritarismes selon Juan Linz peut aisément poursuivre son œuvre d'affaiblissement des véritables potentialités de revendication démocratique (*idem*).

Le potentiel de revendication s'effrite d'autant plus que l'environnement officiel du champ des droits de l'homme est grippé par l'absence de compatibilité fonctionnelle entre le désir de reconnaissance des promoteurs des ONGDH par les autorités étatiques et au sein des instances

²¹⁶ Confère Bertrand Badie, *L'État Importé*, *op.cit.*, p. 112. Selon cet auteur, la société civile qui semble constituer le symbole implicite influençant l'hégémonie du modèle occidental de l'ordre politique reposerait ainsi sur trois principes discriminants : « la différenciation des espaces sociaux privés par rapport à l'espace politique ; l'individualisation des rapports sociaux qui confère ainsi à l'allégeance citoyenne une valeur prioritaire ; l'horizontalité des rapports à l'intérieur de la société qui fait préférer la logique associative à la structuration communautaire et qui, à ce titre, marginalise les identifications particularistes au profit de l'identification stato-nationale » (*idem* : 116).

internationales d'un côté. Et de l'autre par le désir de monopolisation du champ de l'énonciation légitime des droits de l'Homme par le pouvoir camerounais constamment préoccupé par sa stratégie classique d'éviction des concurrents « non contrôlés » (Pommerolle, *op.cit.* : 351). À cela s'ajoute le maintien des liens souterrains de connivence entre les représentants diplomatiques des États occidentaux et les promoteurs d'ONGDH à vocation internationale, et qui peuvent souvent briser certains élans de mobilisation « authentiques » initiés au Sud tout en promouvant l'essor des ONGDH locales plus « instrumentalisables »²¹⁷. Ces différents éléments sont ainsi à mettre sur le compte de l'entreprise réussie de récupération étatique des principes et de la cause des droits de l'Homme opérée par Paul Biya, moins soumis que le régime kenyan par exemple à une pression internationale sur les avancées démocratiques et les progrès des droits de l'Homme (*idem* : 352). Dans sa confection d'une action publique sur la question des droits de l'Homme au Cameroun, le gouvernement de Paul Biya parviendra ainsi à contrôler le rythme des activités du CNDHL institué par décret en décembre 1990 et ne rentrant en activité qu'à partir de février 1992. En cooptant certains membres du CNDHL au gouvernement, en maintenant en poste d'autres membres pendant plus de dix ans, en barrant l'accès aux membres représentants des partis d'opposition comme le prévoit pourtant les statuts du Comité (*idem* : 359-360), le chef d'État camerounais parvient à annoncer à sa façon sa conception autoritaire des droits de l'Homme qui en cela même déteint sur l'environnement national. Ce n'est pas tout. Rendant son rapport de manière confidentielle au chef de l'État, les pouvoirs du CNDHL demeurent restreints à l'instar de ses activités qui se limitent à la médiation entre citoyens et autorités publiques, en usant davantage de la pédagogie plutôt qu'en recourant à l'entame de véritables procédures judiciaires. De manière générale, cette Commission se contente dans ses rapports de féliciter les « avancées gouvernementales en matière de respect des droits de l'Homme et de l'activité bénéfique de (son) comité » (*idem* : 360). Lorsque son président se décide à entreprendre des logiques d'autonomisation dans l'exercice de ses fonctions, il n'est pas rare que la machine hégémoniste du pouvoir en place se mette sur sa trajectoire, de manière à lui rappeler le caractère instrumental de son institution²¹⁸. Au bout du compte,

²¹⁷ Entretien avec Madeleine Affite.

²¹⁸ C'est dans ce sens que l'accès sera refusé à sa délégation voulant visiter la prison centrale de Yaoundé après arrestation des membres de l'opposition à Bamenda en 1992. Ou encore la diminution drastique de son financement par le ministère des finances, passant de 90 millions de francs CFA en 1991-92 à 4 900 000 francs CFA en 1993-94, suite à l'entêtement de la CNDHL à demander la libération d'étudiants et à protester contre la violence et les fraudes électorales. À noter enfin la détention du Président de la Commission en 2001 lors d'une visite à la gendarmerie nationale.

Les entraves imposées par les autorités au travail du comité mentionnées comme l'une des raisons de l'inefficacité du CNDHL. Alors qu'il ne possède pas de pouvoirs judiciaires, ni de moyens de coercition envers l'administration, les réponses que celle-ci adresse à ses enquêtes sont très peu nombreuses, ce qui ralentit voire empêche le comité d'obtenir des résultats (*idem* : 361-362).

L'exemple de l'affaire des « 9 disparus de Bépanda » sur la publicisation du problème des exécutions extra-judiciaires au Cameroun est également significatif. Alors que ce problème est soulevé par des initiatives individualisées composées à la fois des leaders d'ONGDH, des journalistes, des autorités ecclésiastiques et même des hommes politiques, les dénonciations faites par ces coordinations finiront par trouver un impact qui mettra un terme à ces exécutions sommaires impulsées depuis le sommet de l'État. Toutefois, cela ne débouchera pas sur un franc dialogue entre les ONGDH et les autorités qui continueront à protéger les auteurs présumés de ces exactions. C'est cette absence de volonté qui justifierait le mépris affiché par les représentants du pouvoir face aux sirènes des ONGDH et de leurs alliés désirant nouer un véritable dialogue en vue d'élaguer ce phénomène : « Le silence est la réaction récurrente des autorités face aux dénonciations, et cette stratégie empêche, par définition, tout dialogue avec les acteurs non-étatiques » (*idem* : 381). D'où la nécessité de renforcement des pôles d'auto-détermination individuelle et collective en vue de relativiser les effets induits d'un environnement toujours sourd aux impératifs de dignité humaine.

Cette auto-détermination est une nécessité qui appelle à la fois à une responsabilité individuelle et collective, au-delà de l'action des seuls acteurs de la société civile eux-mêmes limités dans leurs actions respectives, en dépit des gains acquis. C'est ainsi qu'après avoir réussi à aménager, voire arracher de la part des pouvoirs dominant, manipulant et orientant le projet-projet du pipeline Tchad-Cameroun, un infléchissement en faveur des riverains entre autres, la société civile n'a pu par exemple empêcher les effets pervers induits directement de l'opérationnalisation de ce chantier de trois ans. Il en est par exemple de la désarticulation des mode de vie des riverains dont les flux des populations observés vont vite déboucher à la précarité et la débauche au détriment du modèle de vie antérieur orienté principalement vers les travaux champêtres (Leka Essomba, *op.cit.* : 208-217). Il en est aussi incidemment de la crise des structures économiques traditionnelles tels le basculement de la terre en propriété marchande, le déclin des activités classiques à l'instar de la pêche côtière et des fractures considérables de socialité du fait de l'extrême marchandisation des rapports sociaux (*idem* : 217-227).

À la différence par exemple du Kenya où la portée nationale des ONG est avérée, et où leur capacité à fédérer des engagements est éprouvée, le Cameroun semble toujours briller par un certain déficit de portée des actions des ONG et par l'inexistence ou la fragilité au sein des dynamiques de coalition (Pommerolle, *op.cit.* : 28). Pourtant, il s'agit là des sites stratégiques importants d'imprégnation de la culture d'individualisation via l'engagement et la participation dans le processus de construction de la cité. Qui plus est « les limites connues par les droits de l'Homme au Cameroun seraient donc davantage liées aux contraintes de ce processus interactif de construction d'un problème public qu'aux limites intrinsèques du discours des droits de l'Homme et au caractère dépolitisé des ONG qui constitueraient les piliers d'une façade démocratique » (*idem* : 411). À l'opposé de Madeleine Affité qui travaillera à temps plein au sein de l'ACAT-Littoral et de plusieurs autres leaders d'ONGDH, « seul Hifaire Kamga a réussi à se salarier et à "vivre de" la défense des droits de l'Homme, ce qui lui est d'ailleurs souvent reproché » (*idem* : 181).

B. Une trame sociale toujours effilochée

1. La permanence d'un environnement social craintif

Le sentiment de peur observé au sein des représentations collectives semble n'avoir jamais véritablement quitté les individus depuis la période du maquis. Ayant été longuement entretenu par la violence répressive, celui-ci est probablement l'une des principales sources de l'*affectivité négative* en prise au Cameroun. En plus, le fait que les épisodes relatifs au traumatisme historique soient encore « sous-étudiés », renforce une certaine apathie au sein d'un environnement sevré de symboles nationaux (héros ou expressions verbales, par exemple) susceptibles d'être utilisés dans la reformulation du discours sur les droits de l'Homme afin de mieux le rendre plus sensible. C'est dire selon la formule de Pommerolle que le silence imposé des dirigeants camerounais sur les revendications intenses du passé colonial constitue un déficit symbolique décisif sur l'appropriation collective de cette histoire commune qui demeure un passé peu rentable parce que non utilisé et non utilisable jusque-là (*idem* : 417-418).

Dans l'esprit de Fabien Eboussi Boulaga, il ne fait aucun doute que la fin de la torture, des traitements inhumains et dégradants constituera le geste inaugural des indépendances et de l'ère postcoloniale. Mais pour l'heure, cette ère symbolique de l'acte de naissance du citoyen reste un projet utopique dans l'actuel environnement qui fait du monopole de la coercition l'unique ou principal moyen de gouvernement (Eboussi Boulaga et *al.*, *op.cit.* : 69). Ce vent

d'intimidation, de violence et de peur toujours entretenu et mobilisé par les représentants de l'État comme moyens d'obtenir obéissance et soumission totale, continue de définir la signification autoritaire de la politique au Cameroun. C'est ce que semble révéler l'enquête publiée en 2011 sur les perceptions et les représentations de la politique auprès de la catégorie des jeunes. Pour les auteurs de cette enquête en tout cas, cette panique soulevée à la seule évocation de ce terme rendu « tabou » est une preuve que le Cameroun reste loin de s'être remis « du traumatisme de sa naissance, qui se rejoue névrotiquement et périodiquement, comme en vain » (*idem*).

Pour Fanny Pigeaud, l'incertitude qui caractérise le système actuel de Paul Biya irait de pair avec une autodestruction qui présagerait des lendemains obscurs du fait de l'effrayant potentiel de violence généré au sein de l'élite dirigeante et de l'ensemble des populations (Pigeaud, *op.cit.* : 255). La demande de sécurité des populations reçoit presque toujours des réponses ponctuées de lacunes significatives de la part des forces de l'ordre, au point de travestir le processus d'intégration et d'adaptabilité de ces derniers aux structures sociales. Une des explications se trouverait par exemple dans le décalage disproportionné entre les « moyens dérisoires » alloués au fonctionnement de la police non-politique, « tandis que la garde présidentielle s'octroie des ressources colossales » (Belomo Essono, *op.cit.* : 305). Résultat : la police brille par une incapacité avancée à venir au secours des victimes des « entrepreneurs de l'insécurité », prétextant l'absence de véhicule adéquat ou du carburant. Ce qui la réduit souvent à une fonction didactique-moralisatrice perverse²¹⁹, sans en même temps renoncer aux pratiques quotidiennes d'arnaque sur les usagers (notamment chauffeurs de taxi et victimes recourant à leurs services). Dès lors,

Plus la police et ses agents sont démunis, plus ils se spécialisent dans des logiques de rente. Ceci se fait avec l'aide de la violence. Dans ce cadre, les rapports avec la société s'inscrivent dans un système de délitement social qui les nourrit et les abreuve (*idem* : 306).

Brutalisée par la précarité et la promiscuité, la majeure partie des couches populaires préoccupée dans sa bataille pour la survie quotidienne a pris l'habitude de regarder passivement et non sans quelque envie le train de vie insolent de l'élite dirigeante. Ceci expliquerait pourquoi l'individu modeste, mais résistant à la corruption est d'abord conspué et vilipendé par ses pairs partageants le même sort que lui. De manière progressive, la corruption inspirée par le gouvernement aura finalement renversé les valeurs en substituant le vice à la

²¹⁹ Des témoignages abondent dans ce sens, où la police conseille aux victimes de ne guère résister à l'agresseur, et de lui donner si possible toute sa fortune en vue de préserver la vie sauve.

vertu au Cameroun de Paul Biya (Pigeaud, *op.cit.* : 202). Dans une lettre commune rédigée en 2000, les évêques camerounais regrettaient cette transition de valeurs qui fait des « tricheurs » des hommes « forts », « courageux » et « intelligents », dans le nouvel environnement en esquisse où « la rectitude morale, la conscience professionnelle et l'assiduité au travail sont regardées avec mépris ».

L'institutionnalisation légale de la peur et le déficit d'alphabétisation des populations est souvent convoqué pour expliquer la faible résistance à l'entreprise de perversion politique du droit au Cameroun. Analphabétisées, les populations entretiendraient selon cette thèse, un rapport mystérieux avec un ordre juridique moins articulé aux pratiques sociales endogènes (Nkot, *op.cit.* : 146). Apeurées par la brutalité du pouvoir, l'idée de revendication d'une liberté quelconque apparaissait ipso facto comme un opprobre qui méritait un châtement juridictionnel ou corporel susceptible de déboucher sur l'élimination physique²²⁰. Le problème réel, de notre point de vue, ne se trouve pas dans le déficit d'alphabétisation dans la mesure où le Cameroun reste un pays dont le niveau de culture se situe parmi les plus relevés de l'Afrique, voire du Sud. Le véritable problème camerounais, se trouverait dans le déficit de son modèle éducatif plus apte à dévoyer l'apprenant des urgences fondamentales de son environnement. De sorte que celui-ci même « cultivé » se trouve toujours coincé dans une forme de précarité structurelle à travers son incapacité à promouvoir des solutions adéquates de sortie de sa crise historique.

2. Les effets néfastes de l'environnement sur une trame sociale passive

Au cours de la seconde moitié des années 1990, Mongo Beti relevait l'attitude passive du corps social qui pouvait laisser croire « au Renouveau et à ses protecteurs » que l'ensemble des Camerounais était résigné « à la camisole d'arbitraire et d'anarchie » imposée par les

²²⁰ Se penchant sur cette question sous le règne d'Ahidjo, Fabien Nkot affirme : « La peur était si présente que l'hebdomadaire catholique, *L'Effort camerounais* put écrire ce qui suit en 1967 : "La peur est mauvaise. Elle vide l'homme de tout ce qu'il est, avant de le vider de tout ce qu'il a. Elle inhibe l'intelligence, annihile la volonté, fait évanouir ce qui fait l'homme, la liberté. Ce qui était un homme devient un robot, un automate aux réflexes conditionnés. L'animal raisonnable est devenu l'animal tout court, voire moins qu'un animal [...] C'est une chose analogue qui se passe dans une société sous l'empire de la peur, comme la nôtre. Cette peur, on la dénonce depuis des années ; mais plus elle dure, plus elle s'enfonce en des formes toujours perfides. Maintenant, elle est devenue chronique [...] elle a paralysé la société camerounaise. Les personnalités s'étiolent dans la moutonnerie ambiante : "je ne veux pas lancer telle initiative, entend-on répéter ici et là, autrement on dira que...". C'est dans une telle ambiance de psychose généralisée qu'Ahmadou Ahidjo a essentiellement maintenu le Cameroun pendant la période concernée par notre étude. Il va de soi que des masses et des élites réduites ainsi au silence par la terreur pouvaient difficilement constituer de valables résistances à l'entreprise de perversion politique du droit. Il faut prendre au sérieux ce climat de peur qui tenaillait les Camerounais sous le règne d'Ahidjo (*idem* : 149)

dominants²²¹. Deux années plus tard, l'écrivain dissident reviendra sur le déficit de militantisme qui ferait défaut à l'émergence d'une véritable conscience nationale critique au Cameroun. Mettant l'accent sur la nécessité collective d'une conquête de la liberté ressentie par tous, Mongo Beti ne manquera pas de regretter une certaine léthargie sociale croupie dans l'attente d'un sauveur providentiel²²².

Un constat similaire s'observe à travers l'étude sur la perception des jeunes de la politique. À leur tour, les auteurs de cette enquête collective perçoivent une réprobation commune de la corruption toujours suppléée par un sentiment d'impuissance contre ce fléau. Dans un environnement d'absence de réflexion collective mettant la corruption au centre de la « pensée démocratique », ce fléau se retrouverait majestueusement au-dessus de la loi et parviendrait même à imposer sa propre loi aux individus. Tant et si bien que si la tyrannie et la corruption s'appellent et se soutiennent mutuellement, c'est d'abord parce qu'il n'y a « pas de corruption qui ne sème les germes de la tyrannie, (et) pas de tyrannie qui puisse tenir sans le soutien d'une corruption "tous azimuts" » (Eboussi Boulaga et al., *op.cit.* : 76). À la suite de cette même enquête, l'argent semble également jouer un rôle similaire à celui de la corruption dans l'imaginaire de la jeunesse camerounaise, et qui se retrouve aussi au sein de l'élite. Il serait à cet effet perçu comme une espèce de « matière première naturelle » localisée principalement dans les « pays riches » et « développés »²²³. Penchant pour l'hypothèse de la servitude monétaire volontaire traduite par la sous-bancarisation entretenue, nos auteurs vont en outre décrier la création d'un « analphabétisme secondaire » par l'école et qui expliqueraient certaines visions erronées sur la corruption, la répression monétaire et la politique. Observant par exemple les représentations sur le parti au pouvoir, 39% des interrogés l'estiment pour avoir « réussi à maintenir la paix » contre 36% composés des neutres et des sans avis (*idem* : 115). Ce qui se laisse entrevoir à travers ces résultats, c'est la victoire dans les mentalités d'une campagne de longue haleine inscrite dans la genèse même de l'État au Cameroun, où le gouvernement depuis le maquis aura réussi à imposer une vision résiduelle de la paix érigée comme suprême motif de la politique gouvernementale et justifiée à l'interne comme à l'externe par l'absence de conflit armée et d'opposition véritable, au

²²¹ Mongo Beti, in *Génération (Hors-Série)*, n° 5, 18-24 août 1996.

²²² *Le Messager*, n° 836, du 4 novembre 1998.

²²³ De l'avis des promoteurs de cette enquête, c'est ce modèle de raisonnement, assez répandu d'ailleurs, qui constitue le principal blocage politique parce qu'inscrit simultanément dans la mentalité populaire et dans celle de la faction dirigeante. Selon nos auteurs en effet, « La création de la monnaie est un attribut souverain que nous avons et dont nous sur-garantissons (110% au lieu de 20%) le protectorat monétaire dormant du Trésor français, il y a sous-monétarisation et sous-bancarisation. Il y a en fait répression monétaire et servitude monétaire volontaire » (*idem* : 78).

même moment où les différents coins du territoire national sont remplis de prisons politiques. Aujourd'hui encore, cette rhétorique de la paix est socialement mobilisée par plusieurs Camerounais dont les imaginaires sont de plus en plus ouverts aux désastres produits dans d'autres pays ou régions du monde. Il s'agit là d'un pilier essentiel de la stabilité apparente du régime en place qui sait s'en servir durant les périodes d'accalmie tout en poursuivant en sourdine sa politique du bâton. Il n'empêche cependant que :

Cette problématique semble avoir figé et appauvri la notion de "paix" et avoir aveuglé sur des indicateurs d'un pays en "paix" qui ressemblent à ceux d'un pays sortant d'une guerre chaude, avec ses infrastructures détruites, ses services délabrés et en panne. La gabegie, l'incurie et la corruption prédatrice donnent des résultats aussi dévastateurs que ceux d'un pays soumis à des bombardements intensifs, avec destructions élevées des biens et des vies (...). La perception est culturellement conditionnée et socialement construite. Quand elle se croit naturelle, évidente, "allant sans dire", c'est qu'alors elle exprime les vues de la vision du monde dominante ou des dominés. Autant dire, que les perceptions n'ont pas une innocence paradisiaque, celle du premier jour du monde (*idem* : 124-125).

Le problème soulevé permet de faire rebondir celui de l'analphabétisme de seconde zone dont fait face la société camerounaise sevrée des pans entiers de son histoire dans l'orientation pédagogique officielle. Alors que ce pays semble avoir atteint un taux d'alphabétisation supérieur à celui de maints pays « développés » au moment de leur décollage, ses populations demeurent coincées dans un déficit culturel politiquement souhaité et qui s'amplifie avec le maintien d'un système de formation incompatible avec les besoins réels de productivité locale. Pour ces différentes raisons, « l'analphabétisme comme un des fléaux qui expliquent nos retards et nos déboires collectifs est un mythe et un alibi » (*idem* : 79).

Alors que l'ancienne génération partait en Occident dans le dessein de rentrer, l'hypothèse d'un retour après les études est de plus en plus écartée par la nouvelle génération de la diaspora. Cet exil forcé qui semble faire l'affaire des autorités en place en éloignant un potentiel critique essentiel et de mécontentement populaire, constitue une perte inestimable pour le pays en déficit de praticiens dans tous les domaines d'activité imaginables. En jouant un « rôle de "soupape de sécurité" pour la cocotte-minute qu'est aujourd'hui le Cameroun » (Pigeaud, *op.cit.* : 226), l'émigration rejoint certaines Églises dites de réveil dans ce sillage. Ces dernières en plus d'être très souvent au service des « gourous qui ont fait de la foi un business », parviennent également à canaliser les frustrations des Camerounais en rendant leurs adhérents « "impassibles et indifférents au politique", un terrain sur lequel elles ne s'aventurent jamais, faisant ainsi le jeu du pouvoir » (*idem*). Tsala Essomba du *Ministère Va-et-raconte*, en plus d'encourager son auditoire à voter le président de la République, va encore

plus loin en affirmant que ce dernier aurait « sacrifié toute sa vie pour le bien-être des Camerounais »²²⁴.

La cupidité des gouvernants ayant gagné de larges tranches populaires, tout Camerounais aujourd'hui sans état d'âme est prêt à écraser son prochain pour accéder à un produit ou un service de survie. C'est ainsi que même les subalternes de l'administration, exploités par les supérieurs hiérarchiques eux-mêmes vivant sous l'emprise de leurs « parrains », n'hésitent pas à racketter de simples usagers ayant des revenus encore plus modestes. Cette culture qui aurait propulsé le Cameroun au premier rang mondial des pays les plus corrompus²²⁵ se développe même dans les secteurs d'activité où on l'attendrait moins. Des structures comme l'université (achats de diplômes, notes et places), la société civile (gestion frauduleuse des fonds), les entreprises privées (trafic des licences et incivisme fiscal), le secteur de la santé (diagnostic médical à tête chercheuse), et la justice (prédominance d'une posture carriériste au détriment de l'éthique professionnelle), ne sont à cet effet guère épargnées par ce phénomène.

À côté de la dégradation continue des conditions matérielles d'existence, une indifférence généralisée face au mépris de la dignité humaine serait en outre en train de poindre. La recrudescence de la violence dans le cas de la justice populaire se compile ainsi avec le soupçon de connivence porté par les populations enragées, avec les éléments de la police. En 2009, la presse privée aura recensé plus de dix-huit exécutions populaires des présumés malfrats « souvent battu à mort, brûlé vif à l'aide d'un pneu incendié placé autour de son cou, ou obligé d'absorber du verre pillé » (*idem* : 229). On observe au sein des couches précarisées des comportements similaires à ceux perpétrés au sommet de l'État, comme l'arnaque, le mépris du prochain et l'absence d'esprit de citoyenneté. De fil en aiguille, le régime en place semble avoir fait de l'ensemble des Camerounais à la fois des victimes et des acteurs du système avilissant (*idem* : 210), quoique jusqu'à un certain point et non de manière chronique dans la mesure où une dynamique inverse est également en pleine constitution et perceptible également au sein des couches « précarisées ».

De même que la révolution copernicienne a ramené la conscience de soi à de meilleures proportions, de même le parcours historique des sociétés subsahariennes a

²²⁴ Cité par Pigeaud, p. 227 ; propos également confirmé par un entretien réalité avec un pasteur de ce ministère, faisant également parti des premiers « disciples » de Tsala Essomba.

²²⁵ Il apparaît à cet effet selon le classement mondial établi en 2007 par *Transparency International* que 79% des personnes interrogées au Cameroun reconnaissent avoir dû payer un pot-de-vin pour accéder à un service public normalement gratuit. Le Cameroun surpassant à cet effet le Cambodge (72%), l'Albanie (71%), le Kosovo (67%) et même le Nigéria (40%).

malencontreusement projeté l'individu dans l'excès inverse. À la différence de l'homme de la renaissance occidentale qui se démarque de son homologue médiéval se considérant encore comme le centre de l'univers²²⁶, l'homme africain actuel semble vouloir pérenniser en lui un extrême défaitisme annihilant toute perspective d'auto-prise en charge véritable. Il est vrai que cette recherche s'est évertuée de déceler des prémisses ou signaux de changement en faveur de l'individualité susceptible de promouvoir un cadre social plus favorable à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du développement politique. Il reste que l'on reste encore un peu éloigné d'un modèle d'autonomisation généralisée. Le processus d'égalisation n'étant qu'à ses débuts. Encore qu'il faille y compter avec des pesanteurs de résistance dont l'histoire nous apprend de ne jamais ni trop sous-estimer, ni également en encenser de manière disproportionnée. Tout simplement et prudemment est-il permis de relever à la suite de Mbembe que la société continue sa longue marche pluridimensionnelle sans que l'issue de cette dynamique (si tant est que) puisse être véritablement prévisible et prédictible avec exactitude au stade actuel d'évolution des sociétés africaines et même universelles.

Car la principale difficulté de l'épanouissement des droits de l'homme dans l'actuel monde moderne se trouverait dans les schèmes incorporés de l'individu lui-même qui reste et demeure sous l'emprise d'une vision idéalisée de son individualité, soit rattaché à un modèle imaginaire qui conforte en lui l'illusion d'un atome extérieur à l'histoire se faisant. Ce dernier aspect qui est surtout reproché aux sociétés africaines entraîne par exemple ses ressortissants à rester fermement attachés à la croyance que les problèmes de leurs temps et leurs solutions sont d'origine « externe ». Mais en même temps, il s'agit là d'un problème commun à l'ensemble des sociétés humaines – en regard aux discours passionnés sur l'immigration étrangère en Europe – dont les modes de fonctionnement permettent difficilement l'auto-analyse de soi de l'individu moins prompt à s'observer lui-même pour pouvoir « lever le voile recouvrant les rapports de corrélation au sein du monde inanimé » qu'à « se laisser entraver par ses propres désirs et ses propres angoisses » (Elias, 1991 : 120). C'est donc au niveau de la conscience de soi, des représentations quotidiennes que se trouverait cette principale difficulté qui empêche aux individus de devenir sujets et acteurs de leur existence propre (Bajoit : 2013). Se penchant sur ce problème à une échelle plus historique et globale, Norbert Elias s'interroge en avançant que :

²²⁶ Même s'il convient de relativiser cette affirmation dans la mesure où les contributions d'historiens et sociologues ont démontré que la césure entretenue entre le Moyen-Âge et la Renaissance ne va pas toujours de soi (Elias, 1991 ; Le Goff, 2014).

D'un autre côté, c'est peut-être parce que nous n'arrivons pas à nous défaire des fantasmes si chers et si estimés dont nous avons coutume de déguiser notre existence que nous avons si peu d'aptitudes à freiner les catastrophes destructrices et absurdes de l'histoire de l'humanité et les souffrances que les hommes s'infligent mutuellement (...) Notre capacité à nous diriger nous-mêmes dans notre vie en société demeure-t-elle aussi insuffisante qu'elle l'est précisément parce qu'il nous est extrêmement difficile de percer par la pensée le masque protecteur que nous nous sommes faits à partir de nos désirs et de nos angoisses et de nous voir tels que nous sommes ? (Elias, *op.cit.* : 120).

Du point de vue de ce sociologue, l'incapacité des hommes à résoudre « convenablement » les problèmes qui confrontent leur existence s'expliquerait par le fait que ceux-ci émanent premièrement des effets pervers de leurs propres angoisses, désirs et espoirs qui sont loin d'être neutres. L'incapacité avérée des hommes devant le caractère incontrôlable des conflits qu'ils engendrent serait principalement due au fait que « l'affectivité et les fantasmes jouent un rôle plus important dans la commande de leur pensée et de leur action » (*idem* : 124-125). L'on comprend ainsi pourquoi au niveau du Cameroun, comme partout ailleurs en Afrique et dans le monde, l'avancement des droits humains s'opère toujours sous la houlette des acteurs politiques, intellectuels ou même sociaux quelconques, dont le travail sur soi est parvenu à atteindre un seuil élevé de psychanalyse individuelle brouillant les pistes entre le souci de soi, le souci d'autrui et le souci de la cité (Ricoeur, 1990 ; Foucault, 1984). Au Cameroun par exemple, c'est ce souci de soi confondu au souci de sa cité qui a toujours déclenché les processus de subjectivation qui nourrissent continuellement l'élan d'autodétermination individuelle et collective observé tout au long de son histoire sociale.

Chapitre VIII :

**Approche perspectiviste d'une poussée collective à
l'autodétermination de soi : Esquisse de théorisation
« ancrée »**

L'orientation actuelle des sociétés modernes qui célèbrent et légitiment le modèle capitaliste de production est loin de constituer un progrès de *l'humaine condition*. Selon quelques penseurs majeurs des XXe et XXIe siècles, cette modernité serait porteuse de risques funestes (Beck, 2001) du fait des désillusions d'un progrès proclamé (Aron, 1967) et dont l'éloignement avec la culture de l'Holocauste (Bauman, 2000) reste problématique. Ce qui est davantage critiqué, c'est la dimension instrumentale de la modernité néo-libérale qui célébrerait le triomphe de l'individu rationnel hyper calculateur au détriment du sujet porteur d'un potentiel créateur d'une autre humanité (Touraine, 1992 & 2005). Selon Hannah Arendt (2010), il serait ainsi illusoire de parler de progrès dans un contexte où le règne de l'arme atomique au sein du nouvel ordre mondial vient renforcer la disproportion exacerbée entre le pouvoir de détruire et la capacité de reconstruire. De manière plus subtile encore, René Bureau dissèque la signification intrinsèque et profonde du nouvel environnement dont les liens avec la période esclavagiste se consolident encore plus au fur et à mesure que leur visibilité disparaît :

La seule évolution sensible est que l'esclavage est devenu plus subtil, l'oppression plus sournoise, l'aliénation plus diffuse. Les chaînes des nouveaux esclaves s'appellent des traites prélevées par les banques, l'oppression s'appelle publicité, l'aliénation s'appelle mass-média. Les innombrables prisons politiques, administrées par les tortionnaires du pouvoir, sont là pour nous rappeler le but ultime de toutes les autres formes de coercition : fournir des victimes au sacrifice permanent offert au dieu de la production (Bureau, *op.cit.* : 224).

Face à ce processus continu de précarisation des sociétés contemporaines, l'urgence d'une appropriation collective de la politique et des droits humains dans une démarche convergente constitue le devoir suprême de tout individu. Ce devoir supérieur interpelle chacun à se considérer comme un *citoyen-souverain* sur qui repose l'avenir de l'humanité. Car de la colonisation à nos jours, en passant par l'indépendance officielle, l'histoire du Cameroun est continuellement imbriquée dans celle de la France, de l'Europe, mais aussi de l'Afrique toute entière, « parce qu'elle s'inscrit aussi dans le cadre plus général de la guerre froide et des luttes pour l'émancipation des peuples opprimés » (Deltombe et al., *op.cit.* : 22-23). Dans cet environnement socio-historique semblable à un jeu de piste interminable, seule une telle posture subjective pourrait, si elle est menée à bon escient, favoriser l'émergence d'un environnement nouveau, où la politique épouserait sa signification originelle et principielle qui invite tous les citoyens à prendre part « aux décisions concernant des activités, des mesures, qui les affectent directement ou indirectement du fait de leurs conséquences et de leurs effets prévisibles » (Eboussi Boulaga et al., *op.cit.* : 83).

Section I : L'autodétermination pour soi comme élément déclencheur et structurant d'une nouvelle société des individus : la figure du citoyen-souverain

À chaque période de l'histoire sociale et politique du Cameroun, l'environnement a toujours révélé des motifs d'indignation susceptibles de susciter une contre-réaction dans le but de protéger les droits fondamentaux des individus. Ainsi le régime de l'indigénat et autres discriminations raciales sont à l'origine du soulèvement d'un mouvement nationaliste radical orienté intellectuellement dans la protection des droits à travers une tentative de renversement, sinon de réforme, de l'ordre colonial. Et comme partout ailleurs, le prix officiel-directe de cet élan social de promotion et de protection des droits de l'homme sera l'extermination du mouvement contre les forces colonialistes. De manière moins officielle, plus indirecte, mais non moins inscrite dans l'historicité sociale en cours, ce combat pour l'autodétermination ouvrira un champ fécond de structuration d'une identité politique originale, sagement conservée par la mémoire collective. Pour cette raison il importe toujours, dans le but d'optimiser les chances de réussite d'une action érigée contre une puissance oppressante, d'y associer une certaine vigilante éthique de conviction doublée de la responsabilité qui en premier lieu interpelle l'individu engagé dans son for intérieur. L'avancée opérée par le mouvement nationaliste des années 1950 se trouve surtout dans sa double action de constat et de dénonciation des différents actes coloniaux jugés « inhumains » en y associant une action organisée et cohérente dans l'optique de mettre fin au système colonialiste. Ces acteurs-précurseurs ont ainsi ouvert la voie à la recherche de l'autodétermination qui nous aide aujourd'hui à esquisser une figure-type du citoyen-souverain à partir de l'observation des logiques d'action actuelle du sujet-entrepreneur.

Paragraphe 1 : Le déclenchement de l'autodétermination individuelle comme une rupture biographique

L'individu inscrit dans le créneau normal de socialisation ne peut réquérir le statut de sujet. Ce dernier ne lui est conféré que lorsqu'il commence à se poser des questions sur son quant-à-être social. C'est à cette condition qu'il peut entrevoir de sortir du parcours « normal » de socialisation – ce qui, très souvent, s'opère à travers une rupture biographique. Installé désormais dans la déviance, le nouveau sujet se retrouve dans l'obligation de se re-crée pour prévenir d'éventuelles tensions identitaires, mais aussi pour procurer du sens à son existence. Cet ultime geste constitue en général l'acte de création de l'acteur qui, en se prenant en

charge, devient par ce fait un individu producteur de la société (Touraine, 1973). Ce scénario informe certainement l'expérience individuelle du sujet-entrepreneur de notre échantillon.

A. Quand la destinée sociale rencontre la rupture biographique

1. La destinée sociale comme un parcours « normal » de socialisation

Dans la perspective de Guy Bajoit, la destinée sociale désigne un parcours de vie non choisi par l'individu. Degré-zéro de l'individu sujet de lui-même, elle décrit d'abord une trajectoire répondant aux attentes des autres et obéissant aux suggestions et/ou injonctions des organes de socialisation (Bajoit, 2013 : 141). Dans la trajectoire « normale » de l'individu africain, la destinée sociale trouve sa matérialisation idéale dans la conformation de tout parcours avec les imaginaires officiels de réussite. Et dans la perspective des imaginaires de réussite, l'administration publique apparaît comme le cadre le plus rassurant et le plus prestigieux au sein duquel chacun est appelé à se réaliser. C'est pourquoi tous les investissements et « sacrifices » consentis par des parents ou « proches » en vue de pousser les leurs le plus loin possible dans la formation scolaire, trouvent leur principale explication dans l'espoir de déboucher sur une carrière administrative prestigieuse. Cet espoir lui-même trouve son fondement dans le fait que cette réussite escomptée entretient à son tour l'espoir d'un bien-être communautaire suivant la formule de la dette.

Dès lors, l'individu soutenu par les siens dans son parcours scolaire est astreint à un canevas de réussite au sein duquel aucune déviation n'est tolérée. Cette emprise familiale trouve son renforcement dans l'emprise environnementale globale moins favorable à la promotion d'un esprit critique. C'est ainsi que l'individu se retrouve structuré et policé à travers des canaux précis de socialisation qui l'accompagnent depuis la tendre enfance jusqu'à l'âge adulte. Au moment où celui-ci parvient à rentrer dans la fonction publique, il découvre également tout une hiérarchie régularisant les rapports socioprofessionnels dans une logique de respect et de légitimation de l'ordre établi. Bien entendue ce tableau-robot rencontre des exceptions dans la pratique. Il reste néanmoins le modèle-type qui aura le plus orienté les trajectoires biographiques depuis l'indépendance, même chez les non-fonctionnaires.

Les figures représentatives de notre échantillon de recherche n'échapperont guère à cette destinée sociale, du moins jusqu'à une certaine période de leurs trajectoires. La majorité passera l'enfance et la jeunesse à incorporer ces « normes » généralisées. Bernard par exemple présentera trois concours d'entrées à la fonction publique après l'obtention de son

baccalauréat dans la foulée des années 1980. Suivant ses termes, le plus important et le plus urgent était de rentrer dans l'administration afin de se « sécuriser » contre la précarité matérielle. La destinée sociale apparaît ainsi comme une forme de sagesse populaire intégrée par l'ensemble des individus au sein d'une société dominée et peu capable de garantir des débouchés crédibles à l'ensemble de ses citoyens. Aujourd'hui encore, la masse des diplômés sans cesse croissante de l'enseignement supérieur guettent les concours administratifs comme des opportunités exclusives de réussite sociale. Ce qui expliquerait les différents dérapages observés qui vont du renchérissement des places d'entrée à la privatisation des hautes fonctions administratives.

La destinée sociale, c'est l'identité assignée qui interdit tout « rêve » possible à l'individu en l'astreignant à se contenter de l'unique voie qui lui est offerte et à en être fier. Cet interdit est d'autant plus efficace qu'il trouve une justification tangible et empirique au sein des disparités environnementales de plus en plus brutales et effrayantes. L'on comprend ainsi pourquoi cette situation va longtemps jouer en la faveur de l'élite politique monopoliste qui dès lors ne ménagera aucun stratagème pour maintenir un tissu social effiloché. Par définition, la destinée sociale relève d'un processus de socialisation univoque qui détruit insidieusement le potentiel de créativité de l'individu tout en bloquant les perspectives de changement social véritable dans une société donnée. C'est pourquoi la rupture biographique apparaît comme l'acte de naissance de l'agent historique et artisan de la dynamique d'individualisation en Afrique.

2. Rupture biographique ou le divorce de l'individu avec sa destinée sociale

La rupture biographique intervient lorsque la trajectoire individuelle parvient à la suite de certaines circonstances à se dévier de la destinée sociale. Celle-ci peut se produire de manière brusque suite à une expérience inattendue qui va bouleverser l'architecture globale de l'individu en l'astreignant à s'y prendre autrement pour « survivre » ou « exister ». C'est le cas de Romano et Aurélien dont la perte des parents va propulser dans une maturité précoce. Ces jeunes entrepreneurs ne le sont devenus ainsi que parce que les circonstances existentielles vont le leur imposer. Ce qui explique qu'ils aient rapidement développé des réflexes d'auto-prise en charge qui en font aujourd'hui des acteurs sociaux à part entière et pivots de leurs familles respectives. Ces deux cas sont loin d'être une exception. Séverin également va connaître un virement complet de sa trajectoire biographique avec les circonstances du procès « Yondo Black ». Doctorant en science politique, la fortune voudra qu'il se retrouve au Cameroun durant cette période pour mener des recherches de terrain sur

son travail de thèse. C'est alors qu'à la suite des « injustices » observées au cours dudit procès, le jeune Séverin suffisamment remonté contre le système va s'engager dans la mise en place d'une presse privée en vue de participer au combat déclenché pour la démocratie. C'est ainsi qu'il devient l'un des plus jeunes directeur de publication à 28 ans.

Mais pour la plupart des cas étudiés, la rupture biographique s'inscrit dans une durée plus ou moins longue qui s'observe durant le processus d'entrée de l'individu à l'âge adulte. Surtout, ce sont les conditions de cette entrée qui vont déterminer le divorce de l'individu avec sa destinée sociale. Chez Bernard et Haman, la rupture intervient lorsqu'ils découvrent les fondements cachés de structuration des liens de socialité à l'intérieur de l'environnement socioprofessionnel. Mais entre la découverte et le moment de bifurcation, le temps écoulé varie en fonction de chaque trajectoire. Chez Bernard, il sera relativement court et se justifie par les liens déjà tissés dans le monde civil-paysan durant ces années de stagiaire, mais aussi du fait de l'existence d'une opportunité de financement pour le lancement d'une nouvelle carrière solitaire. Chez Haman, la bifurcation arrivera quelques années plus tard au moment où l'opportunité de lancement du Journal privé va se présenter.

Éric et Malet par exemple vont grandir en France et ne reviendront au Cameroun qu'à l'âge adulte. Malet qui était alors journaliste confirmé à Africa N°1 va abandonner cette fonction sécurisante pour tenter l'aventure risquée de promoteur artistique dans un environnement pourtant très peu favorable. Ce revirement qui est d'abord la conséquence d'une frustration après constat du « peu de crédit accordé à la créativité » dans son pays natal, participe également d'un besoin de participation à la promotion et à l'élévation de sa communauté. Le même besoin va se saisir d'Éric qui après son retour au Cameroun va se lancer dans l'industrie textile et les télécommunications. Mais alors qu'il le fait dans un but de rendement économique, sa bifurcation biographique intervient lorsqu'il va abandonner ces activités pour se lancer dans la promotion culturelle. C'est dans cet esprit qu'il conviendrait de situer la création d'un établissement supérieur à Yaoundé spécialisé dans les arts.

De manière générale cependant, la bifurcation biographique traduit effectivement un changement complet de l'individu dans sa réflexivité et sa subjectivité. Ce changement se reflète à son tour dans l'orientation de sa nouvelle profession qui rentre en opposition structurelle avec l'ancienne. Ce qui change en vérité, c'est la forme d'inscription de l'individu dans l'historicité sociale en cours, forme qui en retour déteint sur le sens de sa production et de sa reproduction au sein de la société. Très souvent, il s'agit d'une transition du modèle

univoque et officiel de socialisation vers le développement des formes renouvelées de resocialisation qui annonce une nouvelle dynamique sociale en esquisse. L'individu cesse ainsi d'être l'agent reproducteur du modèle classique de socialisation pour intégrer le cercle encore fermé mais prometteur des citoyens-souverains et précurseurs du contemporain africain. Mais cette « déviance » est porteuse de risques, de sacrifices et d'exigences.

B. La « déviance » ou l'obligation de se re-crée

1. La « déviance » comme un choix risqué

Les bifurcations relevées sont loin de constituer des choix de vie évidents. Très souvent même, elles ont choisi l'individu plus que ce dernier ne les a choisis de manière consciente et volontaire. Ceci s'explique par le fait que l'individu qui s'engage dans la voie de sortie de la destinée sociale ne risque pas seulement de recevoir les foudres du système environant qui ne tolère aucun acte de « déviance ». Celui-ci de manière directe perd également l'essentiel de ses supports qui jusque-là donnait un sens à son identité. L'on comprend ainsi pourquoi l'impératif de se « renouveler » est plus prégnant chez lui dans ce contexte où la déchéance le guette de manière plus directe. Conscient des risques qui entouraient son choix, Bernard reconnaît avoir longuement réfléchi dans la solitude avant de présenter sa lettre de démission. Quant à Madeleine, son engagement pour la cause des droits de l'homme va constamment la mettre en confrontation avec les autorités politiques nationales et représentations diplomatiques, au point où le sentiment d'insécurité ne la quittera plus durant toute sa vie. Avec les menaces reçues lors de la période du commandement opérationnel en 2000, cette figure majeure de la lutte contre la torture au Cameroun va se voir contrainte de se séparer de sa progéniture. Suivant son récit, cette option lui aurait été presque imposée au regard des circonstances relatives à son implication dans le démantèlement des effets pervers du réseau politico-militaire mis en place en vue d'opérer certaines exécutions sommaires. Pour ce qui est d'Henriette, le risque va faire pleinement parti de son existence avec son propre choix de rentrer dans la clandestinité dès son retour en 1983 au Cameroun.

La déviation de la destinée sociale comporte également des risques dans le cadre de la réussite socioprofessionnelle. Car l'évolution en dehors des canaux administratifs ou légitimés par les pouvoirs publics inscrit l'individu dans une menace constante de précarité professionnelle. Romano et Aurélien mènent à cet effet une vie sous pression, conscients du fait que leur pain quotidien dépend de leur combativité. Il en est de même pour Séverin, Célestin, Bernard, Éric et Haman. Si ces différents individus vont élargir, développer et multiplier les secteurs

d'activité dans le cadre de leurs entreprises, c'est aussi dans le but de relativiser les risques de faillite qui les guettent et auxquels ils refusent de céder pour entretenir la « flamme ». À la limite, la conscience du risque apparaît avec le recul comme le secret même de la réussite entrepreneuriale parce qu'elle pousse l'individu-entrepreneur à anticiper sur les aléas en demeurant en constance éveil. Sentinelle indispensable à la préservation de l'intégrité de son entreprise, il devient également dans l'exercice de son métier, la véritable sentinelle qui prévient les dangers au sein de sa société. À travers ainsi leurs organes de journaux, nos entrepreneurs médiatiques font un travail de dénonciation et de stimulation à la réalisation d'une société plus citoyenne. En même temps qu'ils trouvent dans ce travail un cadre de réalisation de soi.

La déviance constitue enfin un choix risqué parce que l'individu embarqué dans ce processus ne possède aucune garantie quant à son avenir. Dans un milieu précarisé, la chute possible de son entreprise peut conduire à sa déchéance professionnelle comme on a pu le remarquer avec beaucoup de déviants ruinés par les pouvoirs publics. Si Célestin et Bernard sont continuellement en train d'interpeller les pouvoirs publics pour la régularisation des importations au bénéfice de la production locale, c'est parce que la pratique officielle demeure incompatible avec le développement de leurs entreprises respectives. C'est dire que pour avoir refusé une carrière « tranquille » au sein de l'administration publique, ces personnages sont appelés à assumer continuellement les risques qui menacent l'essor de leurs activités. Mais fort heureusement, c'est de la tige de ce choix de vie qui soumet l'individu dans une posture constante de projection, que pousse également la figure du citoyen-souverain appelé à se prendre continuellement en charge.

2. La contribution de la « déviance » dans la dynamique d'auto-prise en charge

La déviance n'est pas seulement constitutive des risques dans la trajectoire de l'individu engagé. Elle préserve aussi un avantage plus direct qui est celui de l'accoutumer à l'auto-prise en charge. L'individu déviant développe ainsi un sens de responsabilité et d'individualité essentiel à sa propre maturation et à son confort psychologique. Par auto-prise en charge, il faut comprendre une trajectoire de subjectivation individuelle qui accorde du crédit à la créativité, à l'intelligibilité et à la fécondité. Il s'agit d'une posture culturelle qui ramène constamment l'individu à trouver d'abord en lui les éléments de réponse à apporter à la précarité de la vie quotidienne. Il n'est guère question pour nous d'avancer que l'individu qui se prend en charge ne bénéficie d'aucun soutien externe. Il s'agit surtout de mettre l'accent.

sur le fait que l'orientation global de son engagement s'inscrit prioritairement dans la limitation d'un certain nombre de liens de dépendance susceptibles d'affaiblir son potentiel de créativité. S'il est soutenu, c'est rarement dans le dessein de s'y complaire et généralement dans le but de consolider une entreprise ou une activité émanant d'abord de son initiative pour la plupart des cas.

Bernard par exemple bénéficiera du soutien d'experts européens dans la mise en place de son premier service d'appui des initiatives du monde paysan. De même, la lutte contre l'importation des poulets congelés se fera également à travers le lobbying à l'étranger. Mieux, il bénéficiera du soutien personnel du leader altermondialiste français José Bové lors de la grande marche organisée contre la prégnance de ce fléau au Cameroun. Et pourtant, Bernard reste le principal artisan de ces initiatives et gardera toujours une emprise certaine sur ces activités. Il en est de même pour Célestin dont la mise en place de l'industrie de fabrication des médicaments générique ou encore de l'industrie de fabrication des pâtes alimentaires, aura certainement bénéficié des apports externes. Mais là encore, ça reste d'abord ses initiatives qui s'inscrivent dans une culture individuelle de transformation nourrie et entretenue depuis son enfance. Ces « autrui significatifs » ne sont ainsi que des « facilitateurs » dont la contribution demeure déterminante dans la réalisation des projets individualisés.

L'auto-prise en charge ne se réduit pas au simple désir de réussite individuelle. Il s'agit d'une culture éminemment citoyenne qui habite l'individu désireux de voir émerger sa société à travers une dynamique plus autonome. En cela, il convient de ne pas confondre cette pratique avec des normes de conduite de certaines figures de réussite observées un peu partout en Afrique (Banegas & Warnier, 2001). D'abord parce que ces figures de réussite s'inscrivent généralement dans l'État du ventre et sont souvent très connectées aux réseaux de privatisation interne et de criminalisation de l'État. C'est le cas la figure du *big man* qui ne doit sa réussite qu'au prorata de son insertion dans le système néopatrimonial (Médard, 1987 ; Laurent, 2000). Au niveau du Cameroun, l'auto-prise en charge se démarque également des *arts de feyre* très prégnantes au cours de la décennie 1990 et qui auraient propulsé certains noms comme Donatien Koagne au cœur même des réseaux de la Françafrique (Malaquais, 2001). Parler donc de l'auto-prise en charge, c'est mettre en relief cette dynamique en sourdine de subjectivation portée par des individualités en quête de sens pour eux-mêmes, dans le but d'apporter une contribution effective dans l'élan d'autonomisation de leur société.

Paragraphe 2 : Entrée en scène du citoyen-souverain comme présage de la société des individus

L'entrée en scène de la figure du citoyen-souverain remonte depuis les fondements même de l'État coloniale, avec les premières réactions de l'indigène contre les manœuvres du colon. Dès ces premières heures, un ethos de résistance – matière première de constitution du sujet – va déteindre progressivement sur les différentes couches sociales, trouvant un support déterminant avec la structuration parallèle en cours d'une conscience nationale camerounaise. Cristallisée par l'entreprise du parti nationaliste camerounais, cette conscience nationale fera l'objet de réappropriations diversifiées après les indépendances, connaissant des distorsions notables, sans toutefois perdre son essence qui reste articulée autour de l'autodétermination de soi par soi. Le concept de citoyen-souverain introduit ici, et élaboré à partir des observations et analyses effectuées *in situ*, trouve certainement quelques affinités avec cette capacité historique de résistance entretenue par la mémoire collective au fil des années.

A. Les modalités de mise en scène

1. La petite histoire du citoyen-souverain au Cameroun

La quête d'une citoyenneté-souveraine au Cameroun n'a pas attendu les mouvements de démocratisation des années 1990, et encore moins l'accès officiel à l'indépendance en 1960. Quelques attributs essentiels du modèle de citoyen-souverain s'observe – de manière assez éparse il est vrai – au cours de l'émergence même de l'État colonial. Durant cette période, on perçoit déjà les prémisses du citoyen-souverain, d'abord à travers le soulèvement du peuple douala contre le projet d'expropriation des terres du plateau Joss par l'administration allemande. Ensuite avec le combat du pasteur Lotin Samè en vue de la consolidation d'une Église locale et libre d'inventer ces propres normes liturgiques et techniques d'adoration. En effet, cet ecclésiaste qui s'évertuera à faire de sa communauté religieuse un pôle endogène de développement citoyen ne se prive pas en outre d'ériger sa chaire en lieu de dénonciation des exactions coloniales au même moment qu'il exhorte ses fidèles à développer des réflexes d'auto-prise en charge. L'on comprend ainsi que son œuvre qui couvre la période d'inscription du Cameroun sous le mandat de la SDN cadre avec l'attitude des Douala de cette époque qui exprimaient déjà leur rejet du système des mandats tel que pratiqué par la France à travers des pétitions destinées aux hauts fonctionnaires internationaux officiant à Genève. Cette précocité dans la prise de conscience des intérêts nationaux va poursuivre son expressivité à travers la contestation de la division du Cameroun en deux entités et animé par

le mouvement nationaliste radical (Joseph, 1986). Ces différents éléments constituent ainsi une preuve de la longue marche du combat des Camerounais pour l'autodétermination.

Pour autant, l'érection véritable du citoyen-souverain est loin d'être une évidence. Aujourd'hui encore, cette figure peine à prendre véritablement corps de manière conséquente. Ceci surtout parce que la dynamique enclenchée à l'époque coloniale va se retrouver sérieusement combattue par l'administration française, relayée par la première élite postcoloniale. C'est ainsi que les nombreuses actions initiées en faveur de sa consolidation vont se retrouver dévoyées par les pouvoirs dominants. À l'instar des prestations de Um Nyobè auprès des Nations unies au cours des années 1950, l'impact et les quelques bénéfices obtenus grâce à l'action citoyenne-souveraine, jusqu'à nos jours, semblent toujours mitigés comparativement aux sacrifices engrangés, et très souvent profitent aux « oppresseurs » et à leurs « complices ». Cette émergence est en outre freinée parce que les revendications et les espoirs restent encore pour l'essentiel orientés vers les instances dominantes et peu sensibles ou faiblement préparées à offrir une solution crédible aux ayant-droits. L'une des hypothèses défendues dans cette thèse est que cette donne ne commencerait à s'inverser tout doucement qu'à travers un véritable processus collectif de réflexivité, de subjectivation et d'auto-prise en charge, qui lentement mais progressivement, se met en place. Et dans ce lent mouvement de subjectivation, le rôle du citoyen-souverain demeure central.

D'après Mongo Beti, la conscience historique du peuple camerounais semble avoir toujours refusé l'inféodation et la mise sous-tutelle perpétrée par les puissances impériales et l'élite politique endogène de la postcolonie. En cela l'écrivain camerounais affirme que ce peuple reste prédisposé à conduire librement son destin si les politiques adéquates sont mises en place (Mongo Beti, *op.cit.* : 166). Ce que nous avons pu relever au cours de cette recherche, c'est que plusieurs individus n'ont pas toujours attendus la mise en place des politiques adéquates pour promouvoir les actions de promotion et de promotion des droits de l'homme. L'on pourrait même affirmer que c'est sous l'impulsion de ces derniers que certains aménagements juridiques et politiques en faveur des libertés humaines ont vu le jour au Cameroun – il est vrai, avec la contribution des changements opérés au sein de la scène internationale. Mais là encore, le fait que ces aménagements « arrachés » ne soient guère à l'abri d'instrumentalisations politiques perverses impulse une fois de plus le citoyen-souverain, en ultime instance crédible de l'aménagement d'un environnement propice à l'épanouissement des libertés. Qu'il le fasse à travers une posture individuelle, citoyenne ou communautaire, le résultat semble être le même dans la mesure où l'existence d'une posture

n'exclut pas nécessaire l'autre tant que le même désir de construction de l'universel à partir de son site d'action anime l'individu-entrepreneur. C'est dire que pour les individus dont la construction du « moi » tolère l'existence de « l'autre », il n'existe « aucune contradiction nécessaire entre les notions de droits communautaires et celles de droits individuels et de groupes » (Mamdani, *op.cit.* : 198).

Si l'UPC par exemple est violemment combattue par les forces coloniales, c'est, entre autres, parce que la rigueur identitaire qui apparaît comme une exigence existentialiste à ce mouvement devient inévitablement un obstacle aux intérêts de la Métropole. Or l'identité réclamée de l'UPC traduit également un besoin de dignité et de reconnaissance de « je » continuellement mis en danger par un Autrui monopolisant la violence légale-rationnelle. L'on comprend ainsi pourquoi acculé au plus profond du maquis, Um Nyobè ne cessera de contester le discours justificatif de la domination étrangère sur le sol camerounais sous prétexte de manque de ressources et de techniciens. Aux yeux du Secrétaire général de l'UPC, « l'accession du Kamerun à l'Indépendance ne peut pas être transformé en une question de mendicité économique ou financière » (Um Nyobè, *op.cit.* : 34). En cela même, le citoyen-souverain actuel trouve sa principale source dans l'œuvre historique de construction par l'UPC d'une identité politique camerounaise capable de transcender les différentes composantes ethniques. Vers la fin de la colonisation officielle, alors que l'UPC est acculée dans le maquis, Um Nyobè laisse entrevoir la posture citoyenne-souveraine dans une lettre adressée au SG des Nations unies suite au passage de la mission de l'ONU au Cameroun : « nous n'attendions pas que la Mission de Visite vinsse proclamer l'indépendance du Kamerun, mais nous attendions d'elle une intervention pour que toutes les parties intéressées fussent valablement entendues sans inquiétude » (*idem* : 119).

Cependant, l'individu agent de la citoyenneté-souveraine d'aujourd'hui, mieux encore que celui d'hier, compte d'abord sur ses propres ressources, fussent-elles infimes, pour apporter sa « touche personnelle » à l'édification de la cité. À la différence de son prédécesseur dont le seuil d'espérance en la normativité internationale était encore consistant, le citoyen-souverain actuel, sans être fermé à l'interaction universelle, trouve prioritairement en son individualité réflexive et à sa subjectivité créatrice, le fondement premier d'une citoyenneté universelle. Loin d'être un donné, ce modèle participe d'un processus de maturation qui travaille les différentes étapes de la trajectoire biographique de l'individu-citoyen-souverain. Loin également d'être une chimère, cet individu producteur de l'humanité à partir de sa localité est une réalité qui peut s'incarner en chacun de manière éphémère ou durable. Tout au long de

cette investigation, nous nous sommes efforcés de le présenter en dressant quelques-uns de ses attributs les plus en vue. Il convient dans cet ultime chapitre d'esquisser une théorie de ce modèle qui nous apparaît comme le passage obligé de l'émergence d'une véritable société autonome des individus au Cameroun, en Afrique et dans le monde entier.

2. Esquisse d'une théorie du citoyen-souverain à venir

L'avènement du citoyen-souverain s'opère nécessairement à travers un processus individualisé d'autonomisation. La caractéristique essentielle d'un tel parcours est la consolidation d'une souveraineté intérieure non aliénable par un pouvoir externe quelconque. En cela, l'autonomie nationale qui « n'est rien d'autre que la souveraineté sur le plan intérieur » prend sa source dans l'activité plurielle du citoyen-souverain astreint de se prendre en charge en vue de s'approprier de son Histoire en participant banalement, mais activement au processus de construction socio-endogène de sa cité. À cette condition seulement, l'action conjuguée des individus peut déboucher sur l'instauration d'un pouvoir souverain dépouillé de supérieur hiérarchique « à qui il doit rendre compte de ses faits et gestes pour les faire approuver ou annuler » (Eyinga, *op.cit.* : 203). Il nous importe de dresser à cet effet quelques-uns des attributs du citoyen-souverain qu'il convient d'ailleurs d'appréhender comme des idéaux-types.

En premier lieu, le citoyen-souverain est un attribut que peut revêtir tout individu sans égard à sa « classe », son « rang » son « sexe » ou sa fonction. Car il n'est pas un attribut normatif, familial ou autre institutionnel que l'on décèlerait à l'individu sous des conditions requises et codifiées une fois pour toute. D'une certaine manière, il s'agit d'un héritage personnel que l'individu doit découvrir pour mieux inscrire son action dans le processus historique de réalisation de l'humanité. La citoyenneté-souveraine est en cela un attribut individuel dont la première finalité est d'être mise au service de la condition humaine en permanence menacée par l'activité passionnelle et intéressée de l'Homme. Il s'agit en réalité d'un droit transcendantal qui appartient à tout individu du seul fait qu'il existe sous la forme d'*homo sapiens*.

À titre illustratif, l'irruption des crises politiques dans l'histoire du Cameroun est un moment inédit de mise en exergue de l'investissement de l'espace public et de la rue par la jeunesse, et donc qui rompt avec certaines idées reçues qui la catégorise comme étant « amorphe ». Mais aussi, la mise en relief dans le chapitre 5 de la contribution d'une catégorie entreprenante de la jeunesse dans la promotion des liens sociaux plus sensibles à une certaine éthique de travail,

démontre son insertion active aux processus de productivité, comme partout ailleurs. Il est à cet effet démontré en Occident que l'apparente exclusion de la participation sociale de la catégorie des 15-24 ans par exemple, camoufle d'autres formes de participation plus « sporadiques et informelles », sinon plus orientées vers le bénévolat, du fait de « l'accès inégal entre les générations aux organisations formelles qui détiennent un pouvoir décisionnel sur la vie des collectivités » (Gaudet, 2012). Au Cameroun également, il s'observe de plus en plus une fraction de la jeunesse – bien que minoritaire – qui, se sentant marginalisée, s'oriente vers d'autres valeurs citoyennes et de promotion d'une éthique sociale originale d'auto-prise en charge.

Pour autant le statut de citoyen-souverain ne se réduit guère au droit naturel dont la simple proclamation suffirait à jouir de ses prérogatives. Car s'il peut être subjectivement intégré comme un droit naturel, sa reconnaissance et sa jouissance restent astreintes à se manifester à travers des actes posés au quotidien par l'individu qui s'en réclame. C'est dire que la citoyenneté-souveraine est un droit naturel de la condition humaine *culturalisé* à travers des actes concrets. Ces derniers sont jaugés principalement à travers leur convergence aux deux pôles complémentaires que sont la limitation des facteurs d'aliénation et la production des espaces de libération pour l'action individuelle et/ou collective. Or, et cet aspect apparaît comme le plus crucial dans la théorie du citoyen-souverain, ce droit naturel *culturalisé* ne vaut que tant qu'il promeut le libre développement de la créativité et de l'inventivité au profit de la fécondité des processus socioculturels et sociopolitiques en cours, et pour l'épanouissement de la collectivité.

En cela aussi, l'action quotidienne du citoyen-souverain est étonnamment proche de l'impératif catégorique kantien qui recommande à son sujet transcendantal de toujours agir de telle sorte que la maxime de l'action soit érigée en règle universelle. Sauf que chez le citoyen-souverain, l'universalité n'est pas un a priori fixé à l'avance et qui orienterait l'action humaine de manière atemporelle en tout lieu. Nous avons surtout affaire ici à un « bricoleur » dont l'universalité est une constante quête au cours de laquelle l'incorporation des « normes pratiques » suit d'abord le développement de sa propre subjectivité. Il s'agit donc d'un sujet qui se cherche d'abord et même qui est en constance inachèvement, suivant la formule de Georges Lapassade (1997). Ce n'est donc pas l'acte objectif qui constitue le principal critère de jugement de sa « valeur », mais bel et bien le sens attribué à celui-ci dans la prise en compte des différents éléments déterminants du processus historique dans lequel s'inscrit ladite action. L'on comprend ainsi pourquoi l'élément subjectif prend une centralité décisive

dans la théorie du citoyen-souverain. Car c'est au final le vécu ou la manière dont les phénomènes objectifs sont interprétés dans la subjectivité individuelle qui importe bien davantage que le seul diagnostic de l'objectivité, même si ce dernier reste un élément essentiel.

Enfin, le citoyen-souverain est une forme réactualisée de l'individu sujet de lui-même dont les principaux contours sont mis en relief par Guy Bajoit (2013). À savoir, celui-là dont les tensions existentielles survenues lors de l'engagement dans la destinée sociale, vont conduire à des bifurcations biographiques inédites. Mais aussi, ces bifurcations s'appréhendent dans un schéma de trajectoire philosophico-biographique où la destinée sociale opère comme un maître auquel s'identifie l'individu. Et si la destinée sociale est considérée comme le degré zéro de l'individu sujet de lui-même, c'est parce qu'elle n'existe qu'à travers la « négation de soi » qui maintient l'individu au statut d'objet assujéti au maître. C'est pourquoi les bifurcations biographiques doivent être comprises comme une négation de cette négation de soi, et susceptible de conduire à « l'affirmation de "soi" comme sujet abstrait, sans contenu » (Eboussi Boulaga, 1977 : 15). Encore faut-il que la bifurcation biographique débouche sur un projet d'action de reprise du « gouvernail de son existence » à travers la mise en œuvre des capacités psychiques susceptibles d'affaiblir ses propres résistances internes en vue de poser des actes libérateurs (Bajoit, *op.cit.* : 253 & 276). Mais à la différence de Guy Bajoit dont l'analyse se focalise principalement sur l'auto-libération individuelle vis-à-vis du « Moi », notre théorie du citoyen-souverain ne prend effet que dans la mise en exergue de son engagement à lutter pour l'avènement d'un environnement plus favorable à l'épanouissement des droits humains. Et comme cela a été révélé, ceci passe autant par un travail sur soi que par un souci de soi au sens foucauldien d'inspiration socratique, c'est-à-dire de souci pour le devenir éthique et historique de la cité entière (Foucault, 1984 & 1994). Le citoyen-souverain n'est donc autre que ce *Muntu* parvenu dans sa pratique quotidienne des relations sociales à « réclamer son dû » dans l'exercice de son humanité. C'est en fin de compte une capacité d'exigence et de reconnaissance de son universalité ou de sa volonté de production de l'universel, « à partir duquel le particulier est pensable » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 12). Et cette montée en humanité qui remonterait dans la théorie élaborée en situation coloniale par Fanon, « consiste pour le colonisé à se transporter, de par sa force propre, vers un lieu plus haut que celui auquel il a été consigné pour cause de race ou en conséquence de la sujétion » (Mbembe, 2013 : 242). Moins vindicative et hypocrite, une telle montée en humanité insrite dans une ouverture interactive sincère et susceptible d'effacer les catégorisations fixistes et

raciales telles Noir et Blanc, ne devrait avoir pour seule finalité que de promouvoir une humanité débarassée du fardeau racial et propulsant chaque individualité au rang d'ayant-droit universel.

B. Les formes de productivité citoyenne et politique

1. La forme directe de production de la citoyenneté

La forme directe de participation renvoie à l'investissement du champ citoyen et politique par l'individu. Celle-ci peut prendre plusieurs orientations qui vont de la participation politique directe à l'engagement syndical en passant par la mobilisation au sein des organisations citoyennes. La participation politique directe s'observe, à travers le militantisme au sein d'un parti politique choisi par le citoyen-souverain en vue d'exprimer ses choix politiques. C'est le choix opéré par Henriette qui après avoir identifié l'UPC comme le parti qualifié pour représenter son idéal de vie, va s'investir entièrement au sein de ce mouvement politique. Cet investissement qui commence lors de son séjour en France comme étudiante au sein des branches comme l'UNEK va se poursuivre avec son retour au Cameroun, dans la clandestinité du fait de l'interdiction officielle de l'UPC. La participation politique directe pourrait s'observer également lors du déroulement des élections qui restent le moment idéal en toute démocratie où le citoyen exerce le mieux son attribut de souverain en sanctionnant le travail des représentants politiques au bout d'une période donnée d'évaluation de leurs pratiques. Mais le problème avec le système démocratique contrôlé du Cameroun est que l'efficacité de ce modèle de participation est constamment sapée par l'élite au pouvoir au travers de sa mainmise abusive sur le processus électoral. Ce qui d'ailleurs a fini par déboucher sur une apathie généralisée et une désaffection des citoyens vis-à-vis de l'engouement électoral encore prégnante en 1992.

Cependant, d'autres formes de participation citoyenne vont ainsi être développées à travers la mobilisation au sein des organisations citoyennes. Avec l'instrumentalisation des corporations sensibles comme les groupes syndicaux, les individus vont trouver d'autres formes de participation citoyenne directe à travers l'investissement de l'espace public et des groupes de pression formels ou informels. Le mouvement étudiant rentre également dans cette forme de participation. Investi depuis les années 1990 par des revendications portant sur l'amélioration de leurs conditions de vie, le mouvement étudiant reste l'un des groupes de pression les plus redoutés par l'élite au pouvoir, en dépit de ses multiples infiltrations. L'engagement de Madeleine contre les pratiques de torture physique et psychologique au

Cameroun constitue une forme inédite de participation citoyenne directe. À travers son œuvre au sein des prisons, elle aura permis de lever le voile sur un certain nombre de réalités jusque-là inconnues dans un monde « mystérieux » tout en contribuant à l'amélioration des conditions sanitaires et d'incarcération. Mieux son entreprise aura également été porteuse dans la reconversion d'un bon nombre d'anciens prisonniers et dans la réparation de certaines injustices criardes assez régulière au sein de ce milieu qui reste très connecté avec le monde des pratiques « obscures » des représentants de l'élite au pouvoir. Comme dernier exemple, nous pourrions également relever l'action citoyenne du journal de Guibaï dont l'existence va stimuler un engouement généralisé des ressortissants de la partie septentrionale vis-à-vis des affaires publiques, même si cet élan n'est pas exempt de certains « débordements ».

Enfin, la participation citoyenne directe s'observe à travers l'engagement des leaders d'opinion intellectuels et autres figures symboliques ou spirituelles dont l'aura est porteuse auprès des masses. Entre les fonctionnaires faisant campagne avec les voitures de l'État et les juges incapables d'opérer un jugement équitable entre un riche et un pauvre, il existe également des hautes personnalités morales capables d'affronter les autorités politiques. C'est le cas notamment du Cardinal Christian Tumi qui aura toute sa vie durant été la « bête noire » des deux régimes d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya. Fortement appuyé sur la conviction que c'est l'intrication du droit au devoir qui est capable de produire une sociabilité plus respectueuse de la dignité humaine et porteuse des germes de paix et de développement, Christian Tumi ne cessera d'articuler le devoir de dénonciation des pratiques « malsaines » des autorités politiques à son droit de citoyenneté. De la même manière que l'investissement sur les projets de développement au sein de sa paroisse se comprend comme une participation à l'avènement d'un environnement national plus humain. Dans une lettre ouverte adressée au ministre de la Communication en septembre 2003, Christian Tumi laisse ainsi paraître son positionnement citoyen quant à la conception gouvernementale de la paix :

La paix n'est pas le silence coupable du pauvre et de l'opprimé. L'injustice met en danger la paix désirée par tous. Ce n'est pas parce que les pauvres de ce pays sont sans voix et qu'ils se taisent, qu'ils sont d'accord avec vous. Non. La paix est construite, je le dis au risque de me répéter, sur la solidarité, le respect de la dignité humaine et de la différence sur l'amour de la vérité (Tumi, *op.cit.* : 117).

2. La forme indirecte de participation politique : l'autodétermination de soi

L'autodétermination de soi constitue la finalité de l'action du citoyen-souverain. Cette autodétermination de soi s'inscrit dans le processus historique d'autodétermination de la

société entière. Elle constitue à n'en point douter une forme inédite de participation politique. Forme indirecte de participation, elle s'infiltré généralement à travers les entreprises de créativité sociale que sont les mass médias, les ONG et autres organes de la société civile, et les projets de société et de développement initiés par les entrepreneurs sociaux. Un exemple d'intrication d'autodétermination avec l'autodétermination collective dans l'optique de la production inédite du politique peut être relevé à travers la mobilisation observée autour du procès du fondateur du quotidien *Le Messenger*. Ému et en même temps impressionné par la foule présente à ce procès, Mongo Beti dans un article rédigé dans la même foulée dans les colonnes du quotidien créé par ce dernier n'hésite pas à affirmer que ce personnage « mérite notre reconnaissance à plusieurs titres, il la doit surtout pour avoir créé, quel que fût le personnage qu'il joue, journaliste, martyr de la liberté d'expression, poursuivi par la vindicte d'un dictateur, des occasions où notre société, si retardataire sur bien des plans, est toujours tirée vers le haut, je veux dire vers l'effort, vers la modernité, vers la prise de conscience, en un mot vers la liberté »²²⁷. C'est dire que quelques soient les griefs et manquement qu'on pourrait légitimement reprocher au fondateur du journal *Le Messenger*, son apport dans le développement d'une conscience citoyenne camerounaise aura été crucial depuis les années 1980 jusqu'à ce jour. En cela, il n'est pas exagéré d'affirmer que *Le Messenger*, à l'instar d'autres journaux indépendants, aura été un partenaire essentiel des transformations structurelles de la société camerounaise, quand bien même l'impact de ces dernières semble encore assez flou aux yeux des individus. Le plus important à relever, est qu'une telle aventure entrepreneuriale ne sera devenue une réalité que parce qu'inscrite au départ dans la volonté d'autodétermination qui animera le jeune Pius Njawè depuis sa tendre enfance des années 1970 dans les rues de Bafoussam, jusqu'à son entrée effective dans le monde adulte à Yaoundé au cours des années 1980. Cette autodétermination pour soi nous apparaît comme la condition *sine qua non* de l'émergence du citoyen-souverain, seul capable de fonder un environnement favorable à l'émergence de la modernité.

La modernité véritable ainsi appréhendée sous l'angle de la subjectivité annonce la délivrance de l'individu assujéti à un pouvoir absolu pour en faire « un être de raison, un sujet de droit et un individu en quête de dignité et d'autonomie » (Gaulejac, 2009 : 15). Ce sujet dans un premier temps se rapprocherait de celui des Lumières souvent « considéré comme un élément actif, évidemment positif, qui pousse l'individu du côté de l'autonomie, de la conscience, de la maîtrise et de l'accomplissement de son désir » (*idem* : 16). Mais en même temps, le sujet

²²⁷ In *Le Messenger*, n° 756, du 27 avril 1998.

moderne en esquisse se doit d'aller au-delà du modèle-type des Lumières dans la mesure où sa trajectoire de subjectivation et d'accomplissement de soi est tenue d'être simultanément respectueuse de l'humanité d'Autrui. Ce dernier aspect qui fait défaut à une modernité occidentale ayant historiquement incorporée la phobie de l'autre instinctivement appréhendé comme le *lupus* hobbesien, est la principale cause des apories actuelles du système international de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

L'autodétermination de soi qui se construit sous l'égide du citoyen-souverain aspire également à une société égalitaire originale. L'originalité ici est cependant que l'égalité est d'abord un attribue socio-anthropologique subjectif qui se désire, se sent et s'exprime à travers les pratiques banales d'interaction, avant d'être une réalité juridique garantie, par la constitution et les lois connexes. La société des citoyens-souverains n'exclut pas des spécificités naturelles et matérielles. Seulement celles-ci, plutôt que de renforcer la division sociale et la pérennisation des inégalités structurelles, deviennent des contributions individuelles à la promotion d'une communauté des individus égaux et respectueux des normes pratiques de réciprocité. Dans un tel cadre, le rapport élève/professeur sans se rompre, s'atténue nécessairement dans leur recherche commune de construction d'une cité plus autonome, *idem* pour les liens établis entre gouvernants et gouvernés, entre parents et enfants, etc. Dans un tel contexte, le développement politique et la question des droits de l'homme deviennent une affaire collective réappropriée par chaque individualité à partir de son site d'action. Dès lors, un chauffeur de taxi et un commerçant incorporés par ces impératifs deviennent naturellement des promoteurs et des protecteurs des droits de l'homme dans leurs espaces respectifs, au même titre que le juge ou encore l'activiste opérant depuis son ONG. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos d'Issa Shivji lorsqu'il affirme :

Protection and promotion of human rights is not some "expert" business to be carried out by the so-called intellectuals on behalf of the masses. Only the people themselves can protect and fight for their rights. Intellectuals and other activists can only join in that struggle (Shivji, op.cit.: 88).

Il convient à cet effet d'être plus attentif aux aspirations essentielles du citoyen-souverain en pleine émergence en Afrique dans ses différents aspects historiques, politiques et socio-anthropologiques. Il convient surtout d'atténuer cet élan-reflexe qui consiste à précipiter son insertion dans le discours scientifique et fort séduisant actuel sur la genèse et la gestion du « moi » dans un métissage culturel infécond et très souvent opéré sous arnaque des cultures « faibles » au profit des modèles culturels des sociétés capitalistes dominants. Il convient enfin au regard des leçons de l'histoire de se méfier de la posture intégriste universelle qui en

appellerait à la promotion d'un modèle d'individu univoque et représentatif du XXI^e siècle, par exemple²²⁸. Car très souvent, le discours sur la « rencontre des cultures » n'est qu'un euphémisme « charitable » et non moins « hypocrite » à travers sa couverture pudique de « la disqualification violente des modes de vie traditionnels par les sociétés industrielles ainsi que les rapports de domination qui s'en suivent » (Eboussi Boulaga, *op.cit.* : 67).

Section II : L'engagement en réseau pour la construction « utopique » d'une communauté souveraine

Prenant le contre-pied des postures évolutionniste et globalisante qui appréhendent la société dans un sens univoque et qui surtout conçoivent l'individu comme un être passif déterminé par l'Histoire, Norbert Elias défend la thèse de l'inséparabilité de la société qui fait l'individu et de l'individu qui fait la société²²⁹. Cette posture heuristique cruciale dans la compréhension du développement historique des sociétés modernes demande néanmoins un effort supplémentaire de mise en contexte dans l'appréhension des parties de l'humanité où l'histoire politique et sociale a récemment été influencée par une dépossession politique effrénée du potentiel social d'individualité. Ceci pourrait en partie expliquer le difficile – mais non impossible – accès du Cameroun vers une véritable *société des individus*. Encore que l'histoire n'étant jamais univoque, l'on assiste à l'heure actuelle à des transformations sociales inédites orchestrées principalement par des individus dont la conjugaison des logiques d'action semble résolument orientée vers la réalisation des formes alternatives de socialité. Ce sont ces nouvelles formes de production de la société plus propices à l'égalisation progressive des rapports sociaux qui s'efforcent de déboucher à terme sur l'instauration d'une société des individus : l'urgence des droits de l'homme et du développement politique incorporée collectivement débouche nécessairement sur la production d'une société moderne ayant une emprise originale sur son propre développement. Posant ainsi la question de

²²⁸ Et pour ces raisons, nous émettons également quelques réserves à ces propos du psychologue camerounais Raymond Mbede, pour qui : « En définitive, l'étude de la genèse et de la gestion du moi à travers cultures et sociétés tend à montrer que l'homme du début du XXI^e siècle développe une personnalité dont les traits essentiels s'articulent autour de l'évolution rapide de l'humanité : interdépendance culturelle et économique, lutte contre les privilèges injustifiés et combat contre toutes sortes de discrimination. Ainsi, gérer l'homme du début du XXI^e siècle, c'est tenir compte de toutes ces préoccupations » (Mbede, 2005). Non pas que cela soit mauvais en soit, mais surtout du fait qu'une telle affirmation reste intenable au regard de la structuration actuelle des rapports de force à l'échiquier mondial, mais aussi au regard la Realpolitik effectivement menée par les grandes puissances en dépit des sirènes de revendication « humaniste ».

²²⁹ Selon cet auteur, « toute société humaine se compose d'individus isolés et tout individu humain n'est véritablement humain qu'à partir du moment où il apprend à agir, à parler et à exercer sa sensibilité dans la société des autres. La société sans individus et l'individu sans société sont des choses qui n'existent pas. » (Elias, 1991 : 117).

l'autodétermination des peuples sur une nouvelle scène, ces promoteurs restent néanmoins tenus de ne guère s'éloigner des bases fondamentales posées à l'époque coloniale par des précurseurs que sont Aimé Césaire et Frantz Fanon (Mbembe, *op.cit.* : 226, 227, 228 & 244)

Paragraphe 1 : L'espace collectif de dissidence comme une oasis vitale en contexte désertique

Il semble communément admis que les droits de l'homme sont une conséquence de la modernité et se réaliserait sous le sceau du positivisme juridique qui enferme tout ordre juridique sous les lois de l'État. En cela le droit s'éloignerait de la justice au même moment où la science juridique en décrivant le *law as it is* aurait pour fonction de légitimer les inégalités excessives produites sous l'égide du capitalisme libéral (Villey, *op.cit.* : 9). C'est ainsi que réagissant contre l'affirmation d'un éminent philosophe de la Sorbonne pour qui les nations porteuses de projets de développement ailleurs ont un droit légitime d'apporter également la vérité, René Bureau oppose « qu'une locomotive n'est pas garante en elle-même de la qualité humaine de son conducteur » (Bureau, *op.cit.* : 49). Selon lui, l'homme « Blanc », depuis longtemps, serait tel qu'il ne peut ne pas se lancer dans l'impérialisme. Et que cette ruée ne se serait faite récemment que parce que la flotte, la technique et les armes adaptées lui faisaient encore défaut. L'homme occidental resterait ainsi le même depuis longtemps et ne donnerait l'impression de lâcher du lest que lorsque les races dominées regimbent (*idem* : 51). Tout en restant conscient des nuances à apporter à cette lecture critique acerbe de la civilisation occidentale, cette investigation nous aura néanmoins appris que la catégorisation *objective* des faits sociaux souvent rend peu compte de « la nature réelle des conduites dont ils ne sont que la manifestation » (Touraine, 1965 : 10). Pour cette raison les espaces et catégories pluriels d'autonomisation et de développement que l'on s'appête à mettre en exergue sont d'abord appréhendés à travers leur raison d'être.

A. L'espace de dissidence comme une aire de créativité culturelle

1. Les innovations de l'espace public-médiatique

L'espace de dissidence mis en place par l'entrepreneur déviant n'est pas seulement un lieu d'exercice de son expressivité. Il s'agit aussi d'un cadre propice à l'innovation sociale. Aussi s'observe-t-il continuellement au sein de ces sphères non-purement politiques, un développement des « sub-cultures » qui constituent en réalité des réponses au phénomène d'aliénation de la créativité individuelle par le pouvoir asservissant. Les médias privés

indépendants sont comptés parmi les premiers espaces d'innovations sociales au Cameroun. Car il s'agit d'abord d'un lieu où le promoteur ou directeur de publication et son équipe composés principalement d'un personnel partageant des idéaux semblables ou convergeant sur certaines questions sociales et politiques centrales, élaborent des stratégies de lutte politique. Et pour parvenir à s'inscrire dans la durabilité, les différents membres sont contraints d'innover aussi bien à travers la qualité du produit vendu au public que dans la manière dont ce produit est présenté. Cet appel à l'innovation constante aura été essentiel à la professionnalisation et à la maturation de la presse indépendante camerounaise qui progressivement va se dessaisir d'un certain nombre de reflexes ethnocentriques et passionnelles pour épouser une dimension plus citoyenne et efficace. De même, le couple innovation/professionnalisation est au centre de l'amélioration des rapports avec les pouvoirs publics, mais aussi du renforcement des capacités des journalistes de la presse privée. Portant un regard rétrospectif sur deux décennies d'évolution de la presse privée camerounaise, Haman qui aura accompagné les grandes mutations de ce secteur d'activité affirme à cet effet :

(...) je pense que la presse camerounaise a beaucoup évolué. En 1990 au Cameroun, il y a un seul quotidien, c'est le quotidien gouvernemental (*Le Messager* n'étant pas encore quotidien). Aujourd'hui, il y a à peu près 7 quotidiens, et une multitude d'autres journaux. Moi je pense que le paysage médiatique camerounais a beaucoup évolué et ce que nous avons fait dans *Mutations*, dans la sociologie du journalisme camerounais a été capital. Parce qu'avant il y avait d'un côté les journalistes formés qui travaillaient dans les médias publics et les journalistes non formés, qui travaillaient uniquement pour les médias privés. Aujourd'hui, il y a une espèce d'unification, les gens travaillent pour l'un ou pour l'autre. Et je pense que les standards qualitatifs en eux-mêmes se sont améliorés

L'on ne peut comprendre la portée de ces grands changements sans prendre en compte les petites innovations qui progressivement vont s'effectuer à l'intérieur de ces groupes de presse. En prenant le cas de *La Nouvelle Expression* de Séverin, l'on remarque déjà que dans la foulée de la création en 1991 de ce journal, il va également fonder un groupe autour qu'il baptise le « Club de La Nouvelle Expression ». Pour pallier aux exigences de la modernité et dans le but d'assurer la pérennité de son journal, le promoteur avec le temps va y ajouter une Radio et une Télévision (Equinoxe radio et Equinoxe télévision) qui aujourd'hui jouent un rôle de première importance dans le rayonnement international de l'environnement médiatique du Cameroun, aux côtés d'autres groupes médiatiques.

La même démarche peut être décelée dans le parcours d'Haman. Alors qu'il est Directeur de publication du journal *Mutations*, il va avec l'aide de son équipe impulser un bouillonnement

culturel impressionnant qui hissera le journal au hitparade des journaux les plus lus d'Afrique centrale durant la décennie 2000. Le journal qui est lancé en 1996 comme un Hebdomadaire va rapidement évoluer en bi-hebdo en tri-hebdo, puis en quotidien en peu d'années. C'est que l'espace de dissidence entendu comme un lieu de bouillonnement culturel prédispose à la créativité continue et à la projection. C'est pourquoi l'innovation apparaît comme un produit normal de ces milieux qui encouragent la libre expressivité tout en repoussant des réflexes autoritaires qui en général relèvent de l'exception. Il s'agit donc d'un espace où le refus par l'individu de se contenter de *l'étant* le pousse continuellement à rénover et donc à creuser en lui les facultés créatrices. Qui plus est, le fait que ce bouillonnement s'effectue dans un environnement global de précarité économique et politique stimule encore davantage cet élan d'émancipation, surtout lorsque des pratiques clientélistes sont officiellement interdites. L'innovation joue en cela un double rôle économique et performatif dont la plus grande contribution est la production d'un individu plus autonome spirituellement et à même d'avoir une emprise effective sur les logiques de fonctionnement de sa société. La création à l'intérieur des Cahiers de Mutations semble révélatrice de ce phénomène, comme on peut le percevoir à travers ces propos d'Haman :

(...) j'ai lancé les « Cahiers de Mutations » qui étaient un besoin d'approfondissement, un besoin de faire des bons coups, de faire de l'actu en profondeur. Mais un besoin aussi d'avoir un espace par lequel on est, on peut faire de plus grandes enquêtes parce que le journal lui-même n'avait que 16 pages, donc de faire des enquêtes, de faire de bons coups journalistiquement parlant. Et je me souviens toujours du 1er numéro des Cahiers de Mutations, c'était un truc magnifique. On avait fait des grandes enquêtes, des retours sur les acteurs non classés, des assassinats non édifiés, c'était une grosse enquête bien fouillée. Donc c'est ce type de travail qui avait motivé des personnes de créer.

Une dernière trace d'innovation plus récente peut être relevée avec la dynamique de « La Grande Palabre » dont le point focal est Jean-Bosco. Au début des années 2000, cet ancien enseignant de lycée et syndicaliste va fonder le journal *Germination* qui va volontairement épouser une orientation polémique, jugée même parfois d'excessive par certains acteurs de la société civile. Mais vers la fin des années 2000, Jean-Bosco à côté de son journal et certainement grâce à l'expérience relationnelle acquise va lancer la « Grande palabre », réunissant des universitaires et leaders en vue chaque mois autour d'une problématique plus ou moins « brûlante » du moment. C'est ainsi que des jeunes universitaires prometteurs comme Armand Leka Essomba aux figures émérites comme le philosophe Fabien Eboussi Boulaga, en passant par les universitaires ou leaders d'opinion comme Mbog Bassong, Ondo Magloire, Mathias-Éric Owona Nguini et Claude Abé pour ne citer que ceux-là, vont animer

certaines séances de cette initiative. En dépit des interdictions et menaces opérées de la part des pouvoirs publics, cette dynamique – aujourd’hui en berne – se produira continuellement tout en drainant à chaque fois un auditoire significatif.

2. L’Université des Montagnes comme un produit de la dynamique créatrice de l’Association pour l’Éducation et le Développement (l’AED)

Au lendemain de la chute du mur de Berlin, le groupe Collectif Changer le Cameroun (C3) se met en place à Yaoundé. Ce groupe évoluant dans la clandestinité est essentiellement composé d’universitaires provenant de tout bord, même si l’on peut également compter des journalistes indépendants, des activistes et d’autres fonctionnaires d’État opérant dans l’anonymat. Au bout de quatre années de travail clandestin, ce groupe publiera quatre ouvrages que sont *Changer le Cameroun, pourquoi pas ?* en 1990, *Le Cameroun éclaté ? Anthropologie des revendications ethniques* en 1992, *Le 11 octobre 1992, autopsie d’une élection présidentielle controversée* en 1993, et *Ethnies et développement national, actes du colloque tenu le 23 septembre 1993*, en 1994. De l’avis d’un ancien membre de cette dynamique, l’ambition du Collectif Changer le Cameroun était de proposer des instruments de travail pouvant permettre aux praticiens politiques d’appréhender le réel sous une forme plus innovante. Avec le recul, celui-ci reconnaît cependant que « Tout à fait naïvement, nous pensions que la chute du mur de Berlin avec les conséquences qu’il n’est plus besoin de rappeler donnait aux divers acteurs politiques une formidable occasion de se réinventer et de poser véritablement les jalons de la construction d’une société camerounaise résolument tournée vers la modernité » (Kom, *op.cit.* : 73).

Et pourtant, c’est dans le cadre des activités de ce collectif que l’Association pour l’Éducation et le Développement (AED) va être fondée en 1994. Ayant compris que le sens du mouvement de démocratisation est résolument orienté vers la reprise autoritaire, ces acteurs vont se restructurer et entamer une réflexion qui conduira vers une autre approche de la contribution citoyenne. C’est dans ce cadre que l’espace de dissidence « Changer le Cameroun » va se retrouver à leurs yeux désuet et va donner naissance à l’AED, autre espace de dissidence plus soft et discret, mais préservant la même finalité. Et pour le comprendre, il importe de relever que c’est cette association à but non lucratif de droit camerounais, qui va mettre sur pied l’Université des Montagnes (UdM) qui ouvrira ses portes en 2000 avec deux établissements que sont la Faculté des Sciences de la Santé (médecine, pharmacie) et la Faculté des Sciences et de Technologie (informatique, génie biomédical et

télécommunications). À travers cet acte, les promoteurs de cette Université auront démontré que le combat pour l'autodétermination, c'est-à-dire pour les droits de l'homme et le changement politique peut emprunter n'importe quel canal. Certes l'université en soi ne peut être appréhendée directement comme un espace de dissidence. Mais il est à parier que l'AED qui l'est bel et bien n'aura pas manqué de diffuser subrepticement sa vision de l'humanité aux étudiants de l'Université des Montagnes.

Photo 1 : Aperçus du nouveau site de l'Université des Montagnes



Une chose est néanmoins certaine. C'est que l'espace de constitution de l'Université des Montagnes est un espace de promotion de la créativité et non encore infiltré par les propriétés d'inertie. Pourquoi ? Tout simplement parce que certaines données objectives semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle cette université depuis sa création en 2000 est en constante innovation. De 43 étudiants (filles et garçons compris) en 2000, l'Université des Montagnes en 2010 comptera 1239 étudiants dont 645 filles et 594 garçons. Composée de cinq filières au départ, elle en aura huit en 2010 avec l'ajout de la chirurgie dentaire, de la médecine vétérinaire, et des sciences infirmières (Kom, *op.cit.* : 280). Surtout, il importe de relever que ses promoteurs la considère comme une « institution citoyenne pensée et mise en place par un groupe de professionnels dont l'une des utopies est de pacifier les relations sociopolitiques et culturelles nationales » (*idem*). L'UdM est ainsi conçue comme un espace de paix, de dialogue et d'intégrité. Il s'agit d'un site de construction nationale et de production de l'humanité depuis la localité de Banganté. Et cet idéal humanitaire est mis en exergue par Ambroise Kom qui constitue l'un des promoteurs de cette université et membre de l'association fondatrice :

L'AED souhaite que l'UdM et tous les établissements qu'elle crée soient des lieux de recherche constante du Vrai, du Juste et du Beau, en vue de l'édification d'une société respectueuse de la dignité de l'homme et soucieuse de la préservation de son environnement (...). Il s'agit là de la raison pour laquelle l'AED tient à réaffirmer qu'elle valorise d'abord une philosophie humaniste, qui s'exprime dans la croyance en l'humain et dans l'individu pris dans son environnement social (en particulier dans

le jeune en devenir) et dans le groupe. Les jeunes doivent se voir proposer une société où ils ont le droit de trouver un accueil vierge de tout ostracisme social ou culturel et où ils ont la possibilité de se voir proposer des formations de qualité sur place au Cameroun (*idem* : 282 & 283).

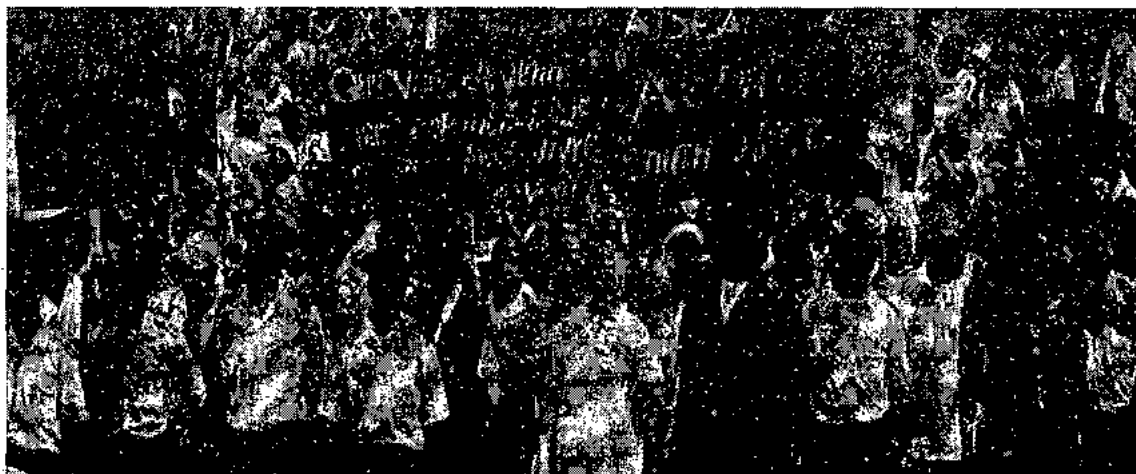
B. Un espace d'impulsion des dynamiques transformatives

1. L'exemple de l'ACDIC

L'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC) est lancée le 24 octobre 2003 sous l'impulsion du SAILD animé par Bernard. Cette association qui va constituer le centre d'impulsion d'une dynamique transformative au Cameroun est redevable à la culture d'innovation qui habite son promoteur. Avant l'ACDIC, celui-ci avait déjà fondé le SAILD depuis 1988 et mis en place un journal portant *La Voix du Paysan* camerounais. Du renforcement des organisations paysannes, le SAILD va évoluer en 1994 à la mise en place des projets de développement communautaire (poulaillers, champs, etc.), et à la construction dès 1996, des associations paysannes sur base d'adhésion individuelle (Njonga, 2008 : 17 & 18). Mais suite aux effets pervers des politiques de développement peu aptes à protéger la production locale contre l'importation abusive des poulets congelés entre autres, les éleveurs ruraux vont se retrouver « peu à peu détruits par les règles iniques et inhumaines de la finance internationale » (*idem* : 18).

C'est dans le but de combattre cette situation insécurisée que l'ACDIC va naître avec une vocation plus citoyenne et politique. Dès sa naissance une dynamique va directement se mettre en place, partant des enquêtes menées sur les causes véritables de la présence effrénée des poulets congelés à l'état *douteux*, à la marche générale de Yaoundé avec José Bové, en passant par un large plaidoyer et lobbying interne et international. L'expérience de l'ACDIC démontre comment une dynamique sociale initiée localement peut renverser une situation sociale funeste en agissant au plus haut niveau de la sphère politique nationale et même internationale. Elle démontre également comment le besoin animé par des individus de créer un environnement favorable à l'amélioration des conditions de leur vie les transforme dans le feu de l'action au même moment que ladite action collectivement menée enrichit les expériences individuelles dans le sens d'une meilleure compréhension de l'environnement humain. Or c'est cette compréhension qui permet en retour à l'action de s'ajuster et de s'améliorer en efficacité.

**Image 2 : Campagne de manifestation avec José Bové contre l'importation
« frauduleuse » des poulets congelés, menées par l'ACDIC²³⁰**



En réalité, c'est parce que Bernard et son équipe vont se préoccuper des problèmes propres à leur environnement qu'ils parviendront à identifier l'origine véritable des difficultés d'écoulement des poulets et cause du découragement des paysans formés dans le cadre du projet pilote de diversification de leurs revenus lancé par le SAILD. Mais également, c'est au cœur de l'engagement en vue de combattre ce fléau que l'équipe de Bernard découvre tout le circuit de corruption entretenu par les importateurs et les agents *complices* de l'État autour de la problématique du poulet congelé. Ce qui expliquera le faible effet des articles de dénonciation rédigés à cet égard par *La Voix du Paysan*. Bien plus, l'action de recherche sur le terrain amène les acteurs à découvrir l'existence d'un cadre juridique garantissant le contrôle quantitatif et qualitatif des importations au Cameroun, mais qui est continuellement bafoué par les personnes en charge de sa mise en application. Fort heureusement, le fort appui reçu des populations locales ne manquera pas de jouer un rôle déterminant, notamment à travers des marches organisées à l'instar de celle de Bafoussam en 2004 au cours de laquelle l'ACDIC découvrira « un homme de la rue encore plus politicien que les hommes politiques ! » (*Idem* : 64). Au bout de dix mois de campagne, un premier bilan positif est immédiatement tiré :

Grâce à l'action de lobbying auprès des parlementaires, nous avons obtenu la sur-taxation du poulet importé, inscrite en bonne place dans la Loi des Finances 2005 et appliquée dès le 1^{er} janvier. La base de taxation a été fixée à 1.000 F CFA/kg et la TVA est ré-instaurée à un taux de 17,5%, à laquelle il faut ajouter 1,75% de centime additionnel. Quand vous y ajoutez les 20% de droits de douanes et les 3% de

²³⁰ Sources : Internet.

taxe d'inspection sanitaire, il faut payer sensiblement 1.450 F CFA/kg de poulet importé pour le sortir du port (*idem* : 92).

Pourtant, la bataille reste loin d'être gagnée. Les gros importateurs et leurs « complices » agents de l'État étant loin de jeter l'éponge. C'est ainsi qu'au même moment où l'ACDIC élargit le débat à la problématique de la *souveraineté alimentaire*, le MINEPIA va lancer une contre-offensive le 3 août 2005 en réunissant les aviculteurs et importateurs de poulets dans le cadre d'une « concertation » où l'essentiel semblait pourtant joué à l'avance. Fidèle à leurs réflexes autoritaires et conservateurs, les responsables saisiront l'opportunité des fêtes de fin d'année pour accorder à la date du 24 novembre 2005, « une autorisation d'importer 2.650 tonnes de poulets congelés, pour éviter la pénurie pendant les fêtes ! » (*Idem* : 97). Mais loin de se résigner, l'ACDIC va poursuivre son combat en réactivant tous ses réseaux internes et externes qui vont conduire ses membres au cœur même de l'Europe avec l'aide de ses partenaires occidentaux, et jusqu'à la participation au sommet de l'OMC organisé en décembre 2005 à Hong-Kong. Mais surtout, c'est la marche organisée en janvier 2006 à Yaoundé avec l'altermondialiste et leader du monde paysan français, qui constituera la plus grande victoire de la lutte pour la souveraineté alimentaire engagée par l'ACDIC. Tant et si bien qu'au bout du compte,

Cette campagne a connu un succès retentissant qui s'est traduit par une croissance de plus de 50% des capacités de production de la filière avicole camerounaise. Ce succès est dû à la forte adhésion populaire aux thèmes de la campagne, mais aussi à l'implication active des parlementaires sans distinction d'obédience politique. Ce qui confirme l'assertion selon laquelle le changement nécessaire pour amorcer le développement de l'Afrique passe forcément par une action au niveau des décisions politiques (*idem* : 136).

Enfin, il importe de noter que le secret de la réussite sociale et politique du combat de l'ACDIC se trouve d'abord dans sa capacité de construction d'une conscience souveraine au sein de ses membres parsemés dans l'étendue du territoire camerounais. C'est cette conscience qui fait de chacun un citoyen-souverain appelé à défendre ses droits qui va permettre la réussite des mobilisations générales observées qui sont aussi celles d'un peuple déterminé à se prendre en charge pour sa survie, son existence et celle de sa progéniture. Car, faut-il le rappeler, cette association pour l'essentiel est d'abord composée de la dynamique paysanne, c'est-à-dire des personnes dont le quotidien dépend largement de leur productivité personnelle dans les champs de maïs, de mil ou d'ignames, et au sein des structures locales d'élevage des poulets, des porcs et autres animaux domestiques.

2. La dynamique transformatrice impulsée par le CED²³¹

Le Centre de l'Environnement et de Développement (CED) créé en 1994 par Samuel Nguiffo associé à des partenaires suisses et hollandais est l'une des ONG de la société civile, les plus en vue en Afrique centrale, et l'une des ONG environnementales les plus importantes en Afrique. Cette ONG dont le sens de l'impartialité et du dévouement pour la cause des couches sociales vulnérables attire l'attention des observateurs, vit néanmoins un quotidien assez controversé²³². Car ce parti-pris met constamment ses membres en opposition frontale – et très souvent malgré eux – avec l'élite politique locale et les grands financiers internationaux. C'est ainsi que lors de sa campagne contre le projet du pipeline Doba-Kribi, le CED va se retrouver devant une double confrontation. Une première contre les dynamiques externes sur les impacts environnementaux de ce projet financé par la Banque mondiale et les grandes firmes pétrolières comme Total, et l'autre contre le système interne de gouvernance insensible aux dangers potentiels guettant les zones exposées par le passage de l'oléoduc.

La première contribution du CED est d'avoir pu, grâce à la campagne menée, préserver certaines zones à biodiversité en obligeant les entrepreneurs capitalistes à modifier le premier trajet prévu de l'oléoduc, plus motivé par les bénéfices économiques que toute autre sensibilité à la préservation de l'écosystème. C'est dire qu'en dépit de la prolifération d'organisations civiles sans existence particulière ou plus liées aux intérêts des dominants, l'exemple du CED démontre l'existence d'une possible dynamique civile de transformation globale de la société. Durant la longue période de réalisation du pipeline, le CED sera particulièrement actif dans les zones rurales riveraines concernées par le tracé de l'oléoduc. Cette structure dont la crédibilité s'est construite à partir de ses initiatives « touchant à la problématique écologique et la défense des droits des populations indigènes locales » aura ainsi été « à l'origine d'une série de plateformes d'ONGs, en vue de s'impliquer dans la surveillance du projet extractif et surtout a réussi à mener des campagnes de plaidoyer en vue de s'assurer que la réalisation du projet d'oléoduc s'inscrira dans la logique proclamée de lutte contre la pauvreté » (Leka Essomba, op.cit. : 158).

²³¹ Sauf indication contraire, l'essentiel de ce qui suit est tiré de l'entretien effectué le 12 février 2012 avec Samuel Nna Ndobe, alors coordonnateur de projet au sein du Centre de l'Environnement et de Développement (CED).

²³² Samuel explique ainsi cette vision du CED qui en plus de se démarquer de celle en exercice au sein de plusieurs autres ONG, serait porteuse de grands conflits locaux avec les élites habituées à « arnaquer » leurs propres populations : « La priorité c'est les communautés. Elles sont au centre de toutes les préoccupations. Cette méthode a été élaborée par la structure, ainsi convient-il de la suivre. (...) Nous pensons qu'il vaut mieux insérer les communautés dans le projet afin qu'elles protègent elles-mêmes leur propre milieu. Les braconniers par exemple, ils viennent en général de l'extérieur, ce n'est pas les gens de la localité ».

Au-delà de l'épisode du pipeline, le CED de manière générale s'intéresse à un ensemble de questions relatives à certaines communautés très vulnérables. Cette ONG touche en effet aux questions environnementales liées aux intérêts des plus faibles, du genre, de la redevance forestière, de la maintenance minière, de la prolifération des concessions minières. Elle opère également à travers des campagnes de sensibilisation, de mobilisation et de conscientisation sur les impacts environnementaux. En plus de toucher aux questions de droits des communautés vulnérables, cette structure très en vue aussi en matière d'innovations dans le développement aura également permis à plusieurs jeunes de gagner « suffisamment » leur vie grâce à la formation reçue lors des stages et aux débouchés qui auront permis à bon nombre d'entre eux de se retrouver aujourd'hui dans de grandes boîtes comme la CEEAC, le BIT, ou encore *Transparency International*.

L'expérience de Samuel Nnah Ndobe envoyé à Djoum et chez les Baka pour coordonner un projet citoyen de facilitation de l'obtention des cartes d'identités par les populations en vue des élections présidentielles de 2004, est révélatrice de cette dynamique. Seul dans ce *no man's land* situé dans la zone forestière du sud-est, ce jeune ingénieur grâce à son approche « sympathique et circonspect » vis-à-vis des populations va être témoin d'un changement d'attitudes appréciable au bout de quelques temps :

Du coup, les Baka ne voulaient plus qu'on vote pour eux, et je me suis retrouvé dans les problèmes, car l'élite autochtone m'accusait de demander aux Baka de voter le SDF : « le gars anglophone là... il a fait les réunions la nuit... ». On m'a même enfermé. Heureusement, le sous-préfet était un « ami » dans la mesure où je l'informais de toutes mes activités.

Cette expérience d'impulsion de la dynamique de changement par le CED s'inscrit dans une philosophie de développement qui en réalité tranche avec la logique classique de fonctionnement de l'Aide au développement. D'abord parce que ses membres oscillent toujours entre l'implication locale et la contribution aux grands fora internationaux portant sur des questions relevant de leur expertise. Mais toujours dans l'objectif de faire d'abord des ressortissants locaux, les propres défenseurs de leur écosystème, et partant de leurs droits souverains. Faisant ainsi partie des membres de la société civile qui ont pris part au forum organisé au Canada en 2009 portant sur la forêt et les changements climatiques, Samuel reviendra à la base mobiliser les populations forestières sur l'impact que regorgent la déforestation, l'effet de serre, la dégradation de la biodiversité. Mais ce n'est pas tout. Le CED a en outre la particularité de mener ses propres études sur les problèmes environnementaux. Ce qui assure l'amélioration de sa propre expertise, à l'instar de la

découverte faite sur l'origine « forestière » de la plupart des routes des pays tropicaux. En d'autres termes, ce sont des routes qui pour l'essentiel auraient été créées par les sociétés occidentales d'exploitation du bois en Afrique centrale.

C'est donc en fonction des résultats révélés par des études menées par leurs membres que le CED oriente ses stratégies d'action et de lutte. Pour ce qui est des pays tropicaux forestiers par exemple, l'action sera menée en vue de la réduction des « effets nocifs » survenant de l'exploitation abusive des forêts. Tout comme on l'a relevé avec l'ACDIC, la priorité accordée aux recherches va les conduire à la découverte dans l'ordonnancement juridique camerounais d'une loi établie depuis 1994 qui donne une possibilité aux populations locales, au-delà de l'utilisation coutumière de la forêt, de s'approprier de leur forêt de façon communautaire et renouvelable pour une période de 30 ans. C'est cette clause soigneusement cachée aux populations par l'élite politique locale – pour ceux qui savent – et les sociétés d'exploitation forestière, qui est reprise par le CED. Avec la contribution des populations locales, le CED parvient ainsi – en dépit des difficultés rencontrées – à protéger les forêts, à les restaurer et à améliorer les conditions de vie des populations à travers la gestion durable de la forêt communautaire et les paiements pour les services rendus.

Ceci explique pourquoi le volet éducationnel occupe une place de choix au sein des activités de terrain des membres du CED, orientées principalement vers les populations locales qui ne cessent d'être sensibilisées. Les changements en général se font dans l'immédiat à partir du moment où la compréhension des riverains de leur situation profonde commence à être cernée. L'une des stratégies éducatives efficaces improvisées par le CED est la constitution des associations et groupes communautaires conscientisés et formés afin de mieux se prendre en charge tout en poursuivant l'œuvre de sensibilisation auprès de leurs « proches ». C'est comme cela qu'ayant par exemple pris connaissance de leurs droits propres sur les redevances forestières (dont 50% vont à l'État, 40% à la commune et 10% aux communautés riveraines de la forêt), les populations locales parviennent facilement à prendre le relais. Eu égard à tout cela, ces dernières parvenant à comprendre ce qui se passe réellement autour d'eux, enclenchent ainsi leur accession au statut de souverain-citoyen prenant conscience de ses droits. Mais ces populations ne le parviendront totalement que lorsqu'elles finiront par intégrer ces réflexes initiés par le CED dans les formes banales des arts de faire propres à leur quotidien. Car en réalité les membres du CED n'auront fait que stimuler les conditions d'émergence du changement en s'intéressant aux problèmes des bénéficiaires des projets de

développement et en s'efforçant de mettre ces derniers au cœur du processus sociopolitique en cours. Et comme le résume fort bien Samuel Nnah Ndobe :

Nous travaillons sur la gestion des changements climatiques. La forêt dans les changements climatiques est très nouvelle. Au niveau international, on développe des politiques. Le travail que nous faisons est de s'assurer que toutes les parties prenantes participent et sont impliquées dans le processus (y compris les communautés locales). L'accent est mis sur la compensation, le partage des bénéfices. Il s'agit de contrôler la présence que l'État a très souvent sur ces populations qui vivent dans la forêt. Si l'État fait un pont, il faut tenir compte de ceux qui vont subir cet impact. Nous travaillons pour provoquer le changement. Car c'est l'État qui fait les lois, les applique. Mais il ne le fait toujours pas dans le sens des spécificités des gens. Et nous provoquons ces questions. Nous avons également amené l'État à discuter, nous avons facilité la nécessité de discuter avec les communautés.

Paragraphe 2 : L'interaction rhizomique comme une source de productivité sociale-historique

Parlant des conflits sociaux, Philippe Ségur reconnaît que la volonté d'imposer ou de faire valoir ne fut-ce que partiellement une certaine conception de l'ordre social est au centre des batailles. Aussi considère-t-il à la suite de Denni que le conflit et la régulation sont indissociables au sein du politique (Ségur, 1996 : 19). Meée à son terme, cette dynamique conflictuelle, en plus d'être inhérente à toute société humaine, apparaît comme le levain même des grands changements sociaux. En même temps, ces changements ne seraient possibles que dans un environnement sociopolitique démocratique à l'intérieur duquel la simple adhésion apparente peut favoriser la reconnaissance des droits de l'homme (Gérard, *op.cit.* : 182). Mais pour y parvenir, il est crucial que les différents groupes stratégiques opérant à l'intérieur d'un même territoire puissent trouver un intérêt commun à l'amélioration de l'environnement des droits humains, quelles que soient leurs divergences. Car c'est grâce à la mise en commun de leurs ressources respectives que la promotion et la protection des droits essentiels à l'avènement d'un environnement politique plus démocratique devient possible²³³.

A. Une interaction fructueuse entre espaces de dissidence

1. Une coopération interne nécessaire

Dans le cadre de ce travail, nous avons démontré comment la contribution des intellectuels et leaders d'opinion au sein des médias indépendants naissants a été déterminante pour

²³³ Comme le rappelait Um Nyobè (1984 : 128), : « Personne ne lutte seul pour les autres ; personne ne peut, tout seul, gagner la liberté pour les autres ; croire cela c'est se tromper énormément. C'est l'union de tous, l'union sincère et courageuse, c'est la collaboration fraternelle pour l'intérêt général qui conduisent au succès.

l'éclosion de l'espace public au Cameroun. Mais jusque-là, l'accent n'a pas suffisamment été mis sur la coopération fructueuse ayant existé entre différents espaces de dissidence internes. Il ne s'agit pas ici des relais médiatiques bénéficiés par des initiatives entrepreneuriales qui relèvent de la fonction normale de tout média. Il s'agit dans une certaine mesure des formes de coopération observées au cours de la double entreprise de plaidoyer et de lobbying opérée à l'internationale comme à l'interne. C'est en cela que l'ACDIC, sans ménager aucune catégorie, réussira par exemple à bénéficier de la pétition des chefs traditionnels, notamment celle des Fon de Bamenda dont la mobilisation pour la cause défendue sera également déterminante. Toutefois, il s'agit davantage surtout de relever des formes moins circonstanciées de coopération établies entre promoteurs d'espaces de dissidence et entre leurs agents respectifs d'une manière plus durable et systématique. Dans ce sillage, l'ACAT, durant l'ère de Madeleine, travaillait de manière systématique avec les journaux indépendants comme *La Nouvelle Expression* et *Le Messager*, mais aussi avec le réseau clérical articulé autour du Cardinal Christian Tumi. Ce travail en réseau aura par exemple fait ses preuves lors de la période du commandement opérationnel en démêlant l'écheveau qui mettra toute la machination camouflée derrière cette pratique à nue. Dans ce cas précis et compte-tenu des gros risques encourus dans cette affaire, cette coopération impliquait surtout les volontaires et « courageux » des réseaux de dissidence. Ce long extrait tiré du récit de Madeleine renseigne fort justement à ce propos :

Donc le commandement opérationnel, j'ai beaucoup travaillé, il y a un journaliste dans *La Nouvelle Expression*, David Ngo'o, si vous le voyez, c'est très merveilleux surtout quand on se rencontre, on est content, on rit, on cause. On commençait notre travail tard dans la nuit, vers minuit, David me dit : « mais Madeleine, je suis là à telle terrasse » ; je le retrouve, on achète le coca, la malta, pour avoir les forces, pour partir sur le terrain tard dans la nuit parce que les opérations se passaient dans la nuit, vu que c'est dans la nuit qu'on tuait les gens, pas le jour. Donc il fallait être dehors la nuit pour voir ce qui se passait (...). Les gens ne savaient pas que nous étions au travail et nous ne pouvions pas aussi leur dire que là où vous nous voyez-là, on attend notre heure. Et c'est pour cela que quand on faisait des photos, on montrait des gens qu'on a tué aux bois des singes et qu'on a jeté avec des chaussures aux pieds (...). Les gens et les journalistes ne comprenaient pas comment on faisait pour avoir ces images ou même comment on travaillait, on avait notre stratégie et puis bon... Donc voilà à peu près des gens qui travaillaient parce que l'équipe ne comportait pas que des membres de ton bureau. Une manière de dire que ce n'est pas seulement mon équipe, beaucoup avaient peur. Donc il faut trouver des gens avec qui vous travaillez, avec qui vous pouvez prendre ce type de risque et tout.

De manière générale cependant, la coopération entre espaces de dissidence internes engagés dans la lutte pour l'autodétermination est d'abord d'ordre strictement professionnel, où les

coopérants poursuivant les mêmes buts comprennent machinalement la nécessité de s'unir. Sans nécessairement entretenir des liens d'amitié avec Jean-Bosco, Éric va systématiquement se rapprocher de ce dernier pour la transmission en direct de *L'arbre à Palabre* au sein des antennes de Radio Cheik Anta Diop. Dans l'esprit d'Éric, cette action s'inscrit tout simplement dans la ligne des objectifs de développement de la conscience nationale et panafricaine poursuivis par sa chaîne. De même la *Librairie des peuples noirs* fondée par Mongo Beti continue aujourd'hui d'être un site d'hébergement des rencontres associatives et civiles partageant les mêmes idéaux que ceux de l'écrivain-dissident du temps de son vivant. Aussi, la Société des Amis de Mongo Beti (la SAMBE) dont l'œuvre actuelle s'inscrit dans la préservation et la perpétuation de la mémoire de l'écrivain semble très active dans le travail en réseaux avec plusieurs autres espaces de dissidence.

Il n'est cependant pas rare que des estimes réciproques puissent survenir entre acteurs exerçant dans des espaces différents de dissidence. Ou que des acteurs opérant dans un même espace puissent avec le temps aller fonder un espace différent de dissidence tout en maintenant certains liens avec l'ancien cadre. Dans le premier cas, on peut relever l'estime réciproque existant entre Haman et Guibaï respectivement à la tête d'un journal indépendant. Cette estime nous semble essentielle parce qu'elle donne une impression de communauté tout en renforçant chacun dans le choix existentialiste opéré dès lors que l'individu en action se sent moins seul. Le même schéma peut également être transposé au sein des affinités existant entre certains universitaires dissidents, ou encore entre ces derniers et des journalistes indépendants.

Pour ce qui est du deuxième cas, on verra Haman et Gustave quitter *Mutations* pour aller fonder leurs propres presses privées, sans nécessairement rentrer dans un rapport d'inimitié avec leurs anciens collègues, et ce en dépit de l'existence d'un certain nombre de mésententes internes. Aussi les verra-t-on publier des articles à *Mutations* même après leur départ ou poursuivre des travaux en commun avec leurs anciens collègues dans le cadre global de l'amélioration de la condition professionnelle du journaliste privé au Cameroun. De même, Jean-Bosco qui aura longtemps travaillé avec le leader syndicaliste Jean-Marc Bikoko gardera des liens étroits avec cette Dynamique syndicale tout en s'engageant dans une trajectoire plus individualisée. Lors du soulèvement des étudiants en 2005, la dynamique citoyenne de Jean-Marc Bikoko et l'ACAT de Madeleine apporteront leur contribution aux activités de coordination des leaders estudiantins. La coopération interne entre différents espaces de dissidence reste néanmoins une opportunité qui nécessite d'être suffisamment investie et orientée vers une dynamique plus sincère, citoyenne et moins passionnelle. Comme on

pourrait l'observer avec certaines formes de coopération souvent établies entre les initiatives internes et les réseaux de dissidence internationaux.

2. Une coopération efficace entre initiatives internes et réseaux de dissidence internationaux

La coopération fructueuse entre les dynamiques internes d'autodétermination et certains réseaux de dissidence internationaux, remonte à l'époque coloniale. Douala Manga Bell rentré au Cameroun à 23 ans en 1896 après des études en Allemagne saura exploiter certains réseaux internationaux dans sa lutte contre l'administration allemande. S'il lui est reproché d'avoir pris la tête du mouvement de protestation et de résistance à l'expropriation des Douala de leurs terres (Owona, *op.cit.* : 98), il agace davantage l'administration coloniale par sa maîtrise de l'outil juridique qui l'incitera à encourager l'envoi clandestin de Ngosso Din en Europe pour aller publiciser l'affaire avec l'aide de l'avocat social-démocrate Halpert et du journaliste démocrate von Gerlach. Ainsi par exemple, débarquant à Hambourg le 9 février 1914 et directement arrêté par la police politique, Ngosso Din sera relâché 26 heures après sur l'intervention de Halpert. C'est ainsi que le travail des trois hommes « pour faire connaître à l'opinion publique allemande le bien-fondé des revendications du peuple douala » sera couronné de succès et ainsi aura « permis aux Douala de gagner à leur cause non seulement les milieux socialistes et démocrates berlinois, mais aussi et peut-être surtout les députés du parti social-démocrate au Reichstag opposés à la politique gouvernementale dans l'affaire de l'expropriation des terres à Douala » (*idem* : 104).

Cette coopération des mouvements locaux de dissidence avec les réseaux étrangers sera permanente tout au long de l'histoire politique et sociale du Cameroun. L'UPC en elle-même ne doit sa naissance que grâce aux causeries éducatives initiées par l'instituteur français Gaston Donnat. Affilié à la CGT française, le travail de ce dernier sera déterminant pour l'impulsion de la future dynamique du mouvement syndical et politique dans le Cameroun colonial. Durant les premières heures de la postcolonie, la mise en place d'un régime policier par le Président Ahidjo va orienter le développement des dynamiques de dissidence principalement à l'extérieur du Cameroun.

Plus proches de nous, les projets de transformation créatrice initiés par nos entrepreneurs sociaux trouveront également un large écho auprès des réseaux internationaux de dissidence. Prenant le contre-pied de la construction d'une croyance économique prospère au sein des imaginaires collectifs à propos du projet pipeline, le CED va ainsi s'associer avec des

activistes internationaux plus critiques animant des structures civiles autonomes pour briser « le monopole du silence autour du projet », mais aussi relayer et amplifier les craintes des populations locales dont ils s'institueront d'ailleurs en portes parole (Leka Essomba, *op.cit.* : 165). C'est ainsi qu'à l'instar de l'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH) qui connectée aux réseaux internationaux va déclencher les actions de mobilisation de la société civile locale, le CED de par son expérience sur le traitement de la question pétrolière va le premier s'engager dans ce projet dont l'enjeu demeurait « la question centrale de l'information et de sa nécessaire démocratisation » (*idem* : 173).

De son côté aussi, la dynamique transformative initiée par l'ACDIC va saisir plusieurs corporations comme les médias nationaux (*Mutations, La Nouvelle Expression, L'œil du Sahel* et même *Cameroon Tribune*) et internationaux (*Solidarités, Le Canard Enchaîné, Africa International*, etc.), les Parlementaires camerounais, les ONG africaines (les associations nationales des consommateurs du Mali et du Sénégal) et internationales (SOS Faim Belgique par exemple). C'est dire que l'interaction peut aussi se révéler efficace dans l'association fructueuse d'un groupe local avec un groupe étranger partageant des préoccupations similaires. C'est encore le cas de la contribution décisive de l'*Interchurch Organisation for Development Cooperation* (ICCO) dans l'action de l'ACDIC. En plus d'avoir tiré l'attention sur l'utilité d'associer le plaidoyer et le lobbying à leur action, les responsables de cet organisme européen accepteront également de financer le projet monté par l'ACDIC à cet égard (Njonga, *op.cit.* : 37). Déjà, l'idée même de la création de l'ACDIC ne prendra forme qu'à la suite des encouragements reçus par son promoteur de la part des partenaires, amis et proches européens. L'on ne saurait à cet effet minorer l'apport des réseaux internationaux de dissidence dans la réussite des initiatives endogènes d'autodétermination.

B. L'articulation progressive de l'esprit de dissidence avec l'élan social de libération

1. Un élan social de libération incorporé individuellement

Les droits de l'homme sont plus que jamais au cœur même de l'évolution du monde actuel où l'État national souverain correspond désormais imparfaitement à la réalité des conditions de vie quotidienne. À l'heure où l'existence des armes de destruction massive autorise de parler de « l'humanité comme unité suprême de survie » en dépit de la persistance des habitus de provincialisme, un parfum d'optimisme persiste néanmoins au regard des indices certains

d'identification des individus au-delà des frontières « assignées ». D'après Norbert Elias, « l'un de ces indices est l'importance que prend progressivement la notion de droits de l'homme » (Elias, *op.cit.* : 300). Or cette dernière telle que nous l'avons étudié à travers l'expérience camerounaise montre dans la mise en œuvre des expériences quotidiennes que l'individu autodéterminé s'échappe progressivement d'une posture attentiste portée sur des espoirs sur une main extérieure plus ou moins invisible et qui détiendrait son sort. Se considérant désormais comme un membre à part entière de la société (communautaire, nationale, régionale ou internationale), celui-ci devient lui-même producteur des droits de l'homme plus qu'il n'attend que l'État par exemple les lui offre sur un plateau d'argent. Que ce soit à travers le passage de la jeunesse à l'âge adulte ou dans sa contribution à la production constante et permanente de la société, l'individu désormais prend de plus en plus conscience de ses droits fondamentaux que même l'État ne saurait lui dénier.

Dans la conclusion de son livre sur les *Usages politiques du droit en Afrique*, Fabien Nkot impute à « la responsabilité des Africains d'opérer une rupture épistémique fondamentale dont la vocation serait de tenter un arrangement de leurs imaginaires, essentiellement dérangés depuis le fait colonial » (*op.cit.* : 183). De son côté, Stéphanie Gaudet scrutant un environnement différent souligne avec véhémence « l'importance de comprendre à la fois les changements structuraux et les réalités des pratiques individuelles pour saisir les rapports d'inégalités qui se trament dans le quotidien de la participation sociale » (Gaudet, 2012). Il appert ainsi dans la réalité camerounaise que c'est le vécu et ressenti des inégalités comme conséquence de la structure politique dominante qui conduit parfois au retrait des sphères politique et syndicale, en vue d'investir d'autres champs sociaux non-purement politiques. Or avec l'émergence de plus en plus significative des « individus » et « sujets » dans l'espace public camerounais, l'on assiste à un mouvement d'égalisation progressif des rapports sociaux.

Il est communément admis que la meilleure voie pour assurer l'effectivité des droits de l'homme (promotion et protection) est l'organe judiciaire. Les acteurs du pouvoir judiciaire au Cameroun sont de ce fait appelés à jouer un rôle essentiel dans le procès en cours d'égalisation des rapports sociaux en faveur des droits de l'homme. C'est ainsi qu'en dépit de l'empiètement constant de l'exécutif sur le judiciaire, il s'observerait timidement une tendance chez certains magistrats camerounais à relativiser cette emprise à travers un choix individualisé d'orientation vers la professionnalisation. Certes, il ne s'agit pas ici pour nous de sonner le glas des pratiques de ratification des désirs de l'exécutif, mais d'observer un début

d'effritement de ce rôle classique qui faisait du pouvoir judiciaire une « instance de légitimation des dépositaires de positions de pouvoir politique » (Nkot, *op.cit.* : 64). Et si l'on croit à certains témoignages recueillis durant l'enquête de terrain, un phénomène de visibilité des prises de position d'acteurs appartenant à l'administration centrale, en faveur d'une certaine éthique des droits de l'homme, serait en cours à l'intérieur de l'organe judiciaire. Parmi ces initiatives subjectives figurent certains nouveaux juges qui, en dépit de l'étroitesse juridique de leur pouvoir bien encadré constitutionnellement par l'exécutif, parviennent tout doucement à démocratiser autant que faire se peut l'institution judiciaire au Cameroun. Et donc à façonner l'univers juridique dans un sens différent où le droit posséderait désormais une fonction propre et des organes autonomes au Cameroun, devenant ainsi « à titre principal un produit jurisprudentiel » (Villey, *op.cit.* : 65). Le métier juridique à travers l'action de ces nouveaux juges deviendrait de moins en moins une forme de déduction opérée à partir des impératifs des acteurs au pouvoir ou détenteurs des positions de pouvoir relativement à leurs challengers, qu'une véritable entreprise de recherche de la connaissance profonde des rapports entre individus afin de mieux servir l'idéal sociétal. Au final, c'est la société camerounaise qui serait tout doucement, peut-être de manière inéluctable, en train de sortir de l'emprise de la *Loi* (expression des rapports de force au sens strict) pour rentrer sous le règne du *Droit* (domaine de création de l'humain). Or, comme le remarque fort bien le philosophe du droit, « les rapports du droit sont *horizontaux* : comme la justice "particulière", le droit n'intervient qu'au niveau des hommes, pour mettre un terme à leurs litiges » (*idem* : 129).

Certes, le pouvoir politique continue ici, comme partout ailleurs, à mobiliser magistrats et professeurs pour l'aider à atteindre des objectifs spécifiques définis à l'avance. Il reste cependant que cette mobilisation connaît sur le plan interne – chose peu impensable avant 1990 – des réactions de plus en plus diversifiées, cohérentes et professionnalisées de la part des autres acteurs sociaux non acquis à la cause de l'*establishment* politique. Un processus d'incorporation individuelle et collectif de l'élan de d'autodétermination serait réellement en cours. Ce processus s'apprêterait même à arpenter sa phase d'institutionnalisation qui dans la perspective de Samuel Huntington, décrit une propriété commune à l'ensemble des processus de développement politique anciens ou modernes, et ayant pour principaux critères l'adaptabilité, la complexité et l'autonomie (Badie, *op.cit.* : 84 & 87). L'institutionnalisation signifie ainsi que le double exercice des droits de l'homme et de la production politique est désormais inscrit dans la banalité des pratiques quotidiennes.

2. L'inscription historique des droits de l'homme et de la production du politique dans la banalité des pratiques sociales quotidiennes

Suivant un témoignage critique, des « juristes chargés de l'enseignement du cours de libertés publiques ou de droit international confiaient ne pas avoir réussi à trouver aux Déclarations des Droits de l'Homme un sens praticable » (Villey, *op.cit.* : 7). Cette impraticabilité observée au Nord serait davantage réelle au Sud du fait de la mise en place d'un arsenal juridique et politique étranger aux sensibilités sociales endogènes habituées depuis des millénaires à d'autres formes de production des processus de la vie. C'est que situés dans l'entrecroisement du domaine éthico-politique et du domaine juridique, les droits de l'homme doivent souvent répondre aux exigences malaisées à concilier. En même temps que leur promotion et leur protection exige une traduction pratique garantie par l'ordonnancement juridique, la transcendance de toute positivité autorisée par la référence morale et politique de l'idée même des droits de l'homme « offre précisément la possibilité de critiquer les institutions existantes et d'orienter leur évolution » (Gérard, *op.cit.* : 66).

Ce double caractère de principes d'organisation sociale et de référence morale transcendante serait en principe à l'origine de l'incompatibilité de la notion des droits de l'homme avec les éléments constitutifs des États-Nations. Ce dernier demeurant d'abord une organisation basée sur la force, la contrainte et l'obligation, avant d'être « une entreprise d'arbitrage impersonnel entre les citoyens » (Zylberberg, 1986). Ceci explique pourquoi cette recherche s'est efforcée à mettre un accent particulier sur la subjectivité créatrice du citoyen-souverain dans la mise en œuvre d'un quotidien plus compatible avec les droits de l'homme. Car c'est dans la confrontation avec les autres sujets que celui-ci appréhende mieux les urgences inhérentes à la préservation de son humanité. Et c'est dans le feu de l'action qu'il peut informer le législateur qui dès lors est tenu de promouvoir un ordonnancement juridique plus sensible aux pratiques réelles des relations sociales. Or cet enjeu crucial, Frantz Fanon le percevait déjà il y a plus d'un demi-siècle : « Amener l'homme à être actionnel, en maintenant dans sa circularité le respect des valeurs fondamentales qui font un monde humain, telle est la première urgence de celui qui, après avoir réfléchi, s'apprête à agir » (Fanon, *op.cit.* : 180).

Les notions de groupe de pression et de groupe d'intérêt peuvent s'entendre comme « toute organisation constituée qui cherche à influencer le pouvoir politique dans un sens favorable aux préoccupations sociales qu'elle prend en charge » (Braud, 1988 : 279). Les formes d'autodétermination observées dans le quotidien camerounais semblent néanmoins épouser

une logique quelque peu différente. D'abord parce que ces formes s'auto-prennent en charge au même moment qu'elles s'enchaînent dans ces préoccupations qui se confondent à leur quotidien. Ensuite parce que dans le long terme historique, la recherche d'influence auprès du pouvoir relève de l'exception et ne s'enclenche que lorsque des circonstances urgentes l'exigent. Et pour comprendre cette posture subjectiviste, il convient de garder à l'esprit que la mise en œuvre du droit en Afrique dans sa perspective « puriste » (dénouée de toute interférence) participe d'une recherche de la justesse dans les délibérations même les plus banales. L'enjeu étant le rétablissement de l'ordre, de l'harmonie universelle et des équilibres sociaux en tout lieu et à chaque instant, dans la mesure où c'est la nature, et non le mobile de la perturbation qui oriente le processus de résolution des conflits. Cette forme de production *maâtiste* est ce qui fait dire à Mbog Bassong que « consciemment ou inconsciemment, le juge africain porte en lui, de manière atavique, près de cinq mille ans d'histoire ontogénétique du droit » (Mbog Bassong, *op.cit.* : 264). Or par « juge africain » ici, il faut également entendre tout individu vivant dans la société et habité ontologiquement par l'exigence morale de préserver son environnement géophysique et métaphysique. En cela également, les droits de l'homme deviennent un aspect normal de la vie quotidienne de l'individu appelé continuellement à assurer leur préservation dans ces différents sites d'intervention.

L'instrumentation des droits de l'homme se laisse lire au Cameroun en période dite « normale » à travers les actions individuelles et collectives d'individus engagés dans une pluralité d'activités, mais qui ont en commun la particularité d'œuvrer pour la production d'une réalité différente. L'instrumentation des droits de l'homme se laisse lire en outre durant les moments « inédits » où l'on peut observer l'ensemble des acteurs sociaux investir l'espace public. La participation sociale apparaît à ce niveau comme un analyseur de l'application instrumentale des droits de l'homme au sein des différentes branches d'activité au Cameroun. Elle s'approprie comme une contribution active des individus et organisations opérant à l'extérieur des sphères domestiques ou strictement politiques, à la production des collectivités autonomes endogènes. Une telle entreprise informe pourtant en retour le politique par sa capacité à renouveler la nature du lien social entendu comme « l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent ou divisent les gens ou les groupes sociaux entre eux » (Gaudet, *op.cit.*). Vue sous cet angle, l'instrumentation des droits de l'homme en période « normale » ou « inédite » parvient à rentrer dans un mouvement de participation formelle ou informelle, tout en permettant de comprendre les recompositions de la citoyenneté à partir de la *gratuité* qui semble qualifier les différents échanges. Dès lors, le démarcage des

liens sociaux observés avec d'autres types de liens purement étatique et marchand, devient de plus en plus probant. Car c'est à cette condition que les droits de l'homme apparaissent clairement comme « des créations de l'esprit de l'Homme » et les « fruits de sa culture » qui ne peut être que « diverse et diversifiée » (Pougoue, *op.cit.* : 94).

Le Cameroun social et non strictement politique semble puiser au quotidien des acquis naturels, culturels et historiques pour orienter son action dans le cadre d'une volonté certaine d'autodétermination. Exceptionnalité africaine du fait de son triple héritage colonial, l'individualité camerounaise s'y réfère continuellement – quoique de manière non nécessairement consciente - pour se forger une identité originale. Qui plus est, du fait de son écosystème et potentiel anthropologique qui en fait une Afrique en miniature, ou encore que le Cameroun soit le seul pays en Afrique noire francophone à s'être engagé dans une guerre coloniale contre la puissance métropolitaine dépeinte comme oppressante ; la structuration de l'autodétermination du Camerounais peut légitimement s'adosser sur ces supports décisifs. Il n'est donc pas utopique d'avancer que les pratiques banales révélées par l'inventivité sociale quotidienne de l'*homo africanus* portent en elles-mêmes les germes féconds et essentiels à la production de l'humanité.

Conclusion générale

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

La présente recherche s'est progressivement structurée autour d'une idée-force. À savoir que le processus historique de coproduction de l'ordre politique par la double action historique des acteurs centraux et non centraux informe continuellement l'état des droits de l'homme au Cameroun. Cette idée-force se déploie en deux principales orientations théoriques intrinsèquement articulées. La première est que le développement politique entendu comme la conséquence de cette co-production historique de l'histoire sociale et politique, constitue le support référentiel qui fixe le « sens » des droits humains que l'observation des pratiques sociales permet d'objectiver. La seconde orientation qui découle directement de la première requiert que les droits humains ainsi objectivés à partir des pratiques, plutôt qu'un donné, sont à construire continuellement à partir d'une approche complexe et dialectique.

L'approche par le « terrain » aura été d'un intérêt considérable. Non nécessairement pour mesurer les écarts existant entre les cadres normatifs (discours officiels, normes juridiques proclamées, etc.) et les pratiques réelles (stratégies des acteurs). Mais surtout pour éclairer une partie de la boîte noire existant entre les pratiques des relations sociales appréhendées à travers la posture dynamiste de co-production du politique d'une part, et les logiques d'action qui éclairent davantage sur les trajectoires inédites de subjectivation aspirant à un environnement plus humain, d'autre part. L'intrication de ces deux processus opposés mais constitutifs de la dialectique sociale-historique conduit nécessairement à la prise de distance vis-à-vis de certains « clichés ». Car ces derniers essentialisent les catégories d'acteurs centraux et non-centraux, d'acteurs politiques et non-politiques, voire de promoteurs officiels des droits de l'homme et consommateurs « purs » desdits droits. Loin d'être figées, ces catégories évoluent et se fécondent mutuellement dans une confrontation historique dont l'enjeu est également celui du *sens*. Chemin faisant, l'analyse nous aura aussi conduits à déceler des logiques de « décentrement » au sein des instances centrales, et des logiques de « recentrement » au sein des catégories supposées non centrales. À cet effet, la démarche compréhensive et socio-historique mobilisée nous a par exemple amené à relativiser l'idée prégnante de domination exclusive des acteurs centraux dans le processus de production du politique et le cadrage du sens des droits et libertés humains.

Dans la seconde partie, l'idée de co-production donne l'impression de s'effacer au sein des deux premiers chapitres (titre III) au profit des dynamiques « civiles » et « citoyennes » « marginales » dans la production des discours et pratiques légitimes. À l'analyse, la co-production qui semble renvoyée à une sorte de legs historique continuera à opérer sous forme d'inconscient historique (via la mémoire collective et la revitalisation du sérail politique). Dit

autrement, les nouvelles dynamiques sociales et politiques observées depuis le tournant des années 1990 demeurent des rejets culturels, découlant de manière consciente ou non, des supports historiques de la co-production du politique et des droits de l'homme au Cameroun. C'est pourquoi ce « legs » historique rebondit au chapitre 7 (titre IV) en resituant l'enjeu de co-production historique du politique et des droits humain dans la configuration actuel du temps mondial.

Pour des raisons d'efficacité et de pertinence méthodologique et compte tenu des difficultés pratiques inhérentes à toute recherche sur des problématiques « sensibles » en contexte africain, la seconde partie s'est initialement s'intéresser aux nouvelles dynamiques de subjectivation à partir des trajectoires biographiques d'acteurs « civils » engagés. Mais plutôt que de s'intéresser à la seule subjectivité de ces individualités, l'objectif de recherche demeure « sociologique » dans la mesure où la finalité de cette démarche reste la compréhension de l'histoire sociale et politique en train de se faire. Bien plus, l'approche socio-biographique effectuée auprès des nouveaux acteurs émergents avec le retour de la société civile (Abéga, 2006) laisse penser que si la temporalité post-1990 se diffracte de manière plus significative, le temps historique quant à lui semble préserver une certaine immuabilité. En effet, les enjeux déjà relever durant la situation « coloniale » et la période dite « autoritaire », continueront à structurer les perceptions et représentations en période dite post-autoritaire, quoiqu'à travers des séquences temporelles quelques peu différées et différenciées.

Pour ces différentes raisons, la seconde partie s'est efforcée de ne guère répéter la première, tout en s'inscrivant dans sa continuité. Après avoir démontré la pertinence de la dynamique de co-production dans la première partie, la seconde va davantage relever la contribution des acteurs dits « non centraux » dans la co-production du politique et l'approche des droits humains. Cet aspect non suffisamment relevé au sein de la littérature spécialisée va concentrer l'essentiel de notre démarche de terrain. Mais constamment, l'analyse des récits biographiques recueillis s'efforcera de les resituer dans leur contexte de production qui est celui de la reprise hégémonique. De la sorte, l'idée de co-production, tout en demeurant sous-jacente durant le recueil des données de terrain, aura permis de limiter – nous l'espérons –, quelques écueils inhérents à « l'illusion biographique » (Bourdieu, 1986).

Certes l'inaccessibilité des acteurs politiques centraux du tournant des années 1990 – dont certains sont encore aux affaires – limite les possibilités d'une confrontation directe de leurs

arguments avec ceux recueillis auprès des acteurs « civils » plus « accessibles ». Ce léger hiatus sera néanmoins partiellement rattrapé par le recul historique mobilisé dans l'analyse des dynamiques de co-production dans la première partie. En cela, nous pensons avoir partiellement atteint notre objectif épistémologique grâce au recours à la socio-analyse, à la socio-biographie et à la démarche dynamiste. Aussi, plutôt qu'une « clôture », la recherche effectuée est davantage une « ouverture », voire un appel à la nécessité d'introduire l'approche par intrication complexe des logiques d'actions différées et contradictoires dans la recherche de l'intelligibilité des faits sociaux et politiques contemporains.

Qui plus est le domaine « central » étant encore assez « réservé » dans la configuration actuelle des sociétés universelles (au Nord comme au Sud), tandis que la figure du chercheur-enquêteur reste toujours quelque peu suspectée, la démarche socio-anthropologique s'est avérée essentielle dans l'interprétation des faits observés. À cet effet, partir des logiques d'action « marginales » d'acteurs diversifiés nous aura permis de remonter en théorie de manière inductive, un peu comme Ulrich Beck (1997) l'a fait en reconstruisant la dynamique de reconstruction du politique en Occident à partir de la marge, ou encore plus proche de nous, l'équipe du Lasdel avec *State at Work* (Bierschenk et Olivier de Sardan, 2014). Ce faisant, nous pensons avoir quelque peu gagné en profondeur dans la mesure où la science politique a également besoin de se nourrir de l'approche inductive, plus féconde de notre point de vue au regard de la complexité actuelle des sociétés humaines en permanente structuration. Sans renier la pertinence de l'approche hypothético-déductive, il nous semble essentiel de la compléter à travers une démarche qualitative plus rigoureuse (Olivier de Sardan, 2008).

C'est ainsi qu'il nous est progressivement apparu qu'aucun acteur n'est guère exclusivement « central » ou « non central » en soi. Que seule une observation prolongée permet effectivement de se prononcer sur la centralité d'un acte A1 à un moment M1. Car en effet, une position moins centrale au sein d'une configuration temporelle T1 peut progressivement l'advenir au sein d'une autre configuration temporelle T2. Cette « trouvaille » aura ensuite nécessité un effort théorique de déconstruction de ces catégories conceptuelles faussement « figées », en vue de découvrir la pertinence d'une approche plus dynamiste et relationniste des sociétés humaines. Les figures-types du sujet-entrepreneur et du citoyen-souverain conceptualisées à partir d'une posture ancrée de terrain apparaissent ainsi comme les « rejetons » de cette posture théorique processuelle. Ces figures appréhendées dans une double posture subjective et dynamiste révèlent comment le politique, loin de se produire

seulement à travers la politique et le *politics*, relève aussi du social en mouvement et en permanent intrication avec l'intersubjectivité.

Bien évidemment, la co-production n'élimine pas les mécanismes de disproportion des pouvoirs. Ces mécanismes en réalité sont présents au sein de toute forme de domination à tendance hégémoniste, qu'elle soit légale-rationnelle ou non. La co-production permet simplement d'atténuer les effets induits d'une certaine lecture rigide qui appréhende les faits sociaux et politiques africains de manière univoque, voire téléologique et déterministe. Surtout, la co-production nous aura également permis d'expérimenter le sens de la co-responsabilité qui est son pendant subjectif, et qui se saisit de tout individu soucieux de devenir sujet historique et capable d'influer sur les processus sociaux. Or, cette capacité de subjectivation appréhendée à travers une lecture diachronique finit souvent au cours d'une trajectoire biographique donnée par brouiller les cartes entre « acteurs centraux » et « acteurs non centraux », entre une organisation officielle de défense des droits de l'homme et un mouvement préoccupé par les questions citoyennes ou de développement endogène. Très souvent, l'action concrète de ce dernier apparaît plus pertinente et essentielle à la cause des droits humains, qu'un discours figé tenu par des organes de défense des droits de l'homme se démarquant à peine des logiques d'instrumentalisation improductives. Finalement, la co-production des différentes logiques d'action permet de mieux cerner les modèles d'imbrication qui font la société, tout en restant conscient du poids des disparités au sein des processus de production sociale-politique : c'est cet arrière-fond qui en réalité informe les droits de l'homme dans la co-production historique du politique au Cameroun.

Sur le strict plan épistémologique enfin, la thèse participe d'un plaidoyer pour l'interdisciplinarité – distincte du simple cocktail méthodologique qui n'est souvent qu'un pur assemblage sans musicalité et imbrication féconde. Cette interdisciplinarité nous semble essentielle à la fécondité de la science politique, appréhendée comme une discipline universelle, au-delà de la seule lecture africaniste. Une telle ouverture doit néanmoins rester vigilante à la préservation de l'originalité de la science politique entendue principalement comme la science des phénomènes de pouvoir au sein des sociétés contemporaines, et restrictivement comme la science de l'État et des organisations intergouvernementales. Il appartient ainsi aux politistes de poser les contours de cette possible fécondation pluridisciplinaire, tout en améliorant le stock de productivité cumulative de cette discipline.

Bibliographie générale

Abba, S., 1994, « Journalisme et diffamation en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n°56, pp. 165-166.

Abé, C., 2004, L'espace public entre le proche et le lointain. La construction de la civilité critique au Cameroun. Thèse de doctorat, Université Paris 13.

Abé, C., 2006, « Espace public et recompositions de la pratique politique au Cameroun », *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*, vol. 13, n° 1-2, p. 29-56.

Abé, C., 2008, « Le populaire comme catégorie d'observation des dynamiques d'interpellation du politique », Dakar, Codesria, 12^{ème} Assemblée générale.

Abéga, S C., 1999, *Société civile et réduction de la pauvreté*, Yaoundé, CLÉ.

Abéga, S.C., 2006, *Le retour de la société civile en Afrique*, Yaoundé, PUCAC

Abélès, M., 2005, *Anthropologie de l'Etat*, Paris, Payot.

Abélès, M., 2008, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.

Abwa, D., 2010, *Cameroun. Histoire d'un nationalisme (1884-1961)*, Yaoundé, CLÉ.

Aletum Tabuwe, M., 2001, *Sociologie politique*, Yaoundé, Edition originale.

Amougou, G., 2014a, *Abel Eyinga. Pour la jeunesse. Souvenirs de lutte et espoirs d'un patriote*, Yaoundé, Terroirs.

Amougou, G., 2014b, « Bréda Charlotte, Deridder Marie, Laurent Pierre-Joseph (dir.), La modernité insécurisée. Anthropologie des conséquences de la mondialisation », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 45-1 | 2014, mis en ligne le 31 juillet 2014, URL : <http://rsa.revues.org/1225> ».

Amougou, G., 2014c, « Guy Bajoit, L'Individu sujet de lui-même. Vers une socio-analyse de la relation sociale », *Sociologie*, 2014/4 Vol. 5, p. 457-461. DOI : 10.3917/socio.054.0457.

Amougou, G., 2014d, « Logiques d'action de jeunes entrepreneurs et esquisse de construction d'une nouvelle contemporanéité au Cameroun », p. 141-154, *Les Cahiers du CRISES*, Montréal, Collection Hors-Série HS1401.

Amougou, G., 2015, « Processus d'émergence d'une nouvelle figure entrepreneuriale et esquisse de construction d'une société alternative au Cameroun : une approche perspectiviste et interdisciplinaire », *Journal of African Transformation/Revue des mutations en Afrique*, vol. 1, n°1, p. 23-41.

Anales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, 2000, *Droits de l'Homme*, Université de Dschang (Cameroun), Edition spéciale, Tome 4.

Arborio, A.-M. et Fournier, P., 2010, *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*, Paris, Armand Colin.

Arendt, H., 1995, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil.

Arendt, H., 2010, *Conditions de l'homme moderne*, Paris, Pocket.

Arnaud, A.-J., 1992, « Droit et société : du constat à la construction d'un champ commun », *Droit et société*, vol. 20, n° 21, p. 11-35.

Arnaud A.-J., 2009, « "Présentation" Autour d'un dialogue imaginaire entre Michel Villey et Friedrich A. Hayek », *Droit et société*, vol. 1 n° 71, p. 9-25.

Arnaud, A.-J., Philippe, X., Vieira, R.B., 2014, « À propos du thème Justice, Vérité et Mémoire », *Droit et société*, n° 86, p. 201-208.

Aron, R., 1965, « Catégories dirigeantes ou classe dirigeante ? », *Revue française de science politique*, 15^e année, n°1, pp. 7-27.

Aron, R., 1969, *Les Désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité*, Paris, Calmann-Lévy.

Assogba, Y., « Guy Rocher, Entre les rêves et l'histoire. (Entretien avec Georges Khal), Montréal, VLB Éditeur, 1989, 230p. », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, pp. 229-232, 1990.

Assogba, Y., 1999, *Jean-Marc Ela. Le sociologue et théologien africain en boubou*, Paris, L'Harmattan.

Assogba Y., (Éd.), 2007, *La jeunesse en Afrique subsaharienne*, Laval-Québec, PUL-IQRC.

Atenga, T., 2005, « La presse privée et le pouvoir au Cameroun. Quinze ans de cohabitation houleuse », *Politique Africaine*, n° 97, p. 33-48.

Augé, M., 1994, *Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard.

Ayissi, L., 2005, « Corruption et droits de l'homme » *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie*, Vol. 2, N° 1, juin, p. 55-74.

Azombo Oyono, L., 1994, L'avuman (Système traditionnel Bulu de parenté). Vu à la lumière de l'éthique chrétienne dans le contexte d'aujourd'hui, Mémoire de Maîtrise présenté et soutenu à la Faculté de Théologie Protestante, Yaoundé, juin.

Bach, D., Gazibo, M., (dir.), 2011, *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

Bachelard, G., 1986, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Librairie philosophique J. vrin, 13^e édition.

Badie, B., 1988, *Le développement politique*, Paris, Economica.

Badie, B., et Birnbaum, P., 1982, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset et Fasquelle.

Badie, B., 1992, *L'État importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.

Badie, B., 2002, *La diplomatie des droits de l'homme*, Paris, Fayard.

Badie, B., 2004, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard.

Baguenard, J., 1996, *La décentralisation*, Que sais-je ? Paris, PUF.

Bajoit, G., 2003, *Le changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Paris, Armand Colin.

Bajoit, G., 2009, « Le concept de relation sociale », *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, vol. 5, n° 1, p. 51-65.

Bajoit, G., 2010, *Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur*, Québec, Presses de l'Université de Laval.

Bajoit, G., 2013, *L'individu sujet de lui-même*, Paris, Armand Colin.

Balandier, G., 1951 « La situation coloniale : approche théorique », *Cahier internationaux de sociologie*, vol. 11, p. 44-79.

Balandier Georges, *Anthropologie Politique*, Paris, PUF, 1984.

Balandier, G., 1986, *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF.

Batiffol, H., 2000, *La philosophie du droit*, Paris, PUF, Que sais-je ? 11^e édition, 127p.

Battistella, D., 2001, « Faire de la paix un bien public ? », AFSP/Section d'Études Internationales- Colloque "Les bien public mondiaux", Pan-25-26 octobre.

Bauman, Z., 2002, *Modernité et holocauste*, Paris, La Fabrique Éditions.

Bauman, Z., 2010, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Fayard/Pluriel.

Bauman, Z., 2013, *La vie liquide*, Paris, Fayard/Pluriel.

Bayart, J-F., 1985, *L'État au Cameroun*, Paris, PFNSP.

Bayart, J-F., 1996, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 404p.

Bayart Jean-François, 1996, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard.

Bayart, J.-F., Ellis, S., Hibou, B., 1997, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Complexe, Bruxelles.

Bayart, J-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006.

Bayart, J.-F., Mbembe, A., Toulabor, C., 2008, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala.

- Bayart, J.-F., 2010, *Les études postcoloniales. Un carnaval académique*, Paris, Karthala.
- Beauvois, J.-L., 2013, *Deux ou trois choses que je sais de la liberté*, Paris, François Bourin Éditeur
- Beau, M., 2003, *L'art de la thèse*, Paris, La découverte.
- Beck, U., 1997, *The Reinvention of Politics. Rethinking Modernity in the Global Social Order*, Cambridge, Polity Press.
- Beck, U., 2001, *La société du risque*, Paris, Aubier.
- Beck, U., Beck-Gernsheil, E., 2001, *Individualization. Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, London, Sage.
- Beck, U., 2003, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion.
- Belley, J.-G., 1986a, « L'État et la régulation juridique des sociétés globales : pour une problématique du pluralisme juridique », *Sociologie et sociétés*, Vol. 18, n° 1, avril, p. 11-32.
- Belley, J.-G., 1986b, « Georges Gurvitch et les professionnels de la pensée juridique », *Droit et société*, Vol. 4, p. 435-455.
- Belley, J.-G., 1997, « Guy Rocher, Études de sociologie du droit et de l'éthique », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 583-585.
- Belley, J.-G., 2007, « Droit public, pluralisme juridique et démocratie dans les Etats contemporains », Août, texte inédit.
- Belomo Essono, Pélagie Chantal, 2007, L'ordre et la sécurité publique dans la construction de l'État au Cameroun, Thèse de doctorat, Université de Montesquieu-Bordeaux IV.
- Bertaux, D., 2006, *L'enquête et ses méthodes. Les récits de vie*, Paris, Armand Colin.
- Bertrand, R., 2008, « Politique du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en « situation coloniale », *Questions de recherches*, n°26, octobre, 49 p.

Bierschenk, T. et De Sardan, J-P. O., « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... », *le bulletin de l'APAD*, n°7, *Les sciences sociales et l'expertise en développement*, mis en ligne le: 3 décembre 2007, URL : <http://apad.revues.org/document2173.html>. Consulté le 24 mai 2010.

Bierschenk, T., Blundo, G., Jaffré, Y., Tidjani Alou, M., (dir.), 2007, *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, APAD-Karthala, Leiden-Paris, 598p.

Bierschenk, T., Olivier de Sardan, J.-P., (dir.), 2014, *States at work. Dynamics of African bureaucracies*, Brill, Leiden.

Bigombe Logo, P., 1999, « Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de "l'ethnicité kirdi" : l'ingénierie ethnopolitique », in Sindjoun, L., (dir.), *La révolution passive au Cameroun. Etat, Société et changement*, Codesria, Dakar, p. 230-268.

Blanchet, A., Gotman, A., 2010, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin.

Blundo, G., Olivier de Sardan, J.-P., 2007, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, Karthala.

Bourdieu P, Chamboredon J-C, Passeron J-C., 1973, *Le métier de sociologue*, École Pratique des Hautes Études (VIe Session) and Mouton.

Bourdieu, P., Wacquant, 1992, *Réponses*. Seuil, Paris.

Bourgi, A., 1979, *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal*, Paris-Dakar, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence – Nouvelles Editions Africaines.

Boutrais, J., Boulet J., Beauvillain A. et al. (éd.), 1984, *Le Nord du Cameroun : des hommes une région*, Paris, ORSTOM, Collection MEMOIRES n°102.

Boyogueno, E., 2012, L'élite du Cameroun sous-tutelle de la France : prosopographie du personnel politique local (1946-1960), Thèse de doctorat en Histoire contemporaine, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, soutenue le 9 octobre.

Boyomo-Assala, L.-C., 1999, « Média et démocratie : une perspective ethnométhodologique », in Sindjoun, L., (dir.), *La révolution passive au Cameroun. Etat, Société et changement*, Codesria, Dakar, p. 331-372.

Braud, P., 2004, *Penser l'État*, Paris, Seuil.

Bréda, C., Deridder, M., Laurent, P.-J. (dir.), 2013, *La modernité insécurisée. Anthropologie des conséquences de la mondialisation*, Paris, Acadamaia-L'Harmattan.

Buijtenhuijs, R., 1994, « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? L'exemple du Tchad », *Politique africaine*, n°56, p. 119-135.

Bureau, R., 1978, *Péril blanc. Propos d'un ethnologue sur l'Occident*. Paris, L'Harmattan.

Burrick, D., 2010, « Une épistémologie du récit de vie », *Recherche Qualitative – Hors Série* – n° 8, pp. 7-36.

Butler, J., 2014, *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Paris, Payot & Rivages.

Cahier de l'UCAC, 2000, *Citadins et ruraux en Afrique subsaharienne*, Karthala-UCAC, Paris-Yaoundé.

Calvès, A.-E., Marcoux, R., 2004 « Réponse des populations à la crise en Afrique francophone : l'éclairage des enquêtes biographiques récentes », *Cahier québécois de démographie*, vol. 33, n° 2, p. 161-165, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/011106ar>

Calvès, A.E., Marcoux, R., 2007, « Présentation : les processus d'individualisation "à l'africaine" », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 5-18, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/019081AR>

Castel, R., Duvoux, N., 2013, *L'avenir de la solidarité*, Paris PUF.

Castel, R., 2013, « Jamais l'individu n'existe sans supports », entretien réalisé par Stéphane Bou et Philippe Corcuff [En ligne], <http://www.contretemps.eu/interview/> «-jamais-individu-n'existe-support-»-entretien-robert-castel

Carlier, J.-Y., 1992, « De l'État de droit à l'état des droits », *Journal des procès*, n° 213, 20 mars.

Certeau, M (de), 1975, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard.

- Certeau, M. (de), 1990, *L'invention du Quotidien*, Paris, Gallimard, LIII.
- Césaire, A., 2004, *Discours sur le colonialisme*, (suivi de) *Discours sur la Négritude*, Paris, Présence Africaine (1954 pour la première édition).
- Charillon, F., 2002, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Cohen, A., Lacroix, B., Riutort, P., 2009, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte.
- Colliot-Thélène, C., 2014, *La sociologie de Max Weber*, Paris, La Découverte.
- Cooper, F., 2010, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot.
- Commaille, J., 1999, « De la 'sociologie juridique' à une sociologie politique du droit. », *Recherches et travaux du RED SS à la maison des Sciences de l'Homme*, Vol. 7, p. 29-46.
- Corcuff P., Le Bart C., Singly F. (de), (dir.), 2010, *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*, Rennes, PUR.
- Copans, J., 2011, *L'enquête et ses méthodes. L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin.
- Corten, O., 1998, « Eléments de définition pour une sociologie politique du droit », *Droit et sociétés*, vol.39, p.347-370.
- Courade, G., Sindjoun, L., 1996, « Le Cameroun dans l'entre-deux : introduction au thème », *Politique Africaine*, n° 62, p. 3-14.
- Courade, G., 2006, *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin.
- Crozier, M et Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- Daloz, J-P. et Quentin, P., (Éd.), 1997, *Transitions démocratiques africaines*, Karthala, Paris.
- Daloz, J-P., (dir.), 1999, *Le (non) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, CEAN.

Delassus, E., 2012, « Droits de l'homme et droits spécifiques » 17 pages, HAL Id: hal-00753224, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00753224>

Delmas-Marty, M. et Lucas de Leyssac, C. (dir.), 1996, *Libertés et droits fondamentaux. Introduction, textes et commentaires*, Paris, Seuil.

Delory-Momberger, C., 2010, *La condition biographique. Essai sur le récit de soi dans la modernité avancée*, Paris, Téraèdre.

Deltombe, T., Domergue, M., Tatsitsa, J., 2011, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte.

Demazière, D., Dubar, C., 2009, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Les Presses de l'Université de Laval (Edition originale, Nathan 1997).

Diop, C.A., 1987, *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence Africaine.

Diouf, M., Coumba Diop, M., (dir.), 1999, *Les figures politiques. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Karthala.

Diouf, M., Collignon, R. (2001), « Les jeunes du Sud et le temps du monde. Identités, conflits et adaptations » *Autrepart*, n°18, pp 5-11.

Dobry, M., 1992, *Sociologie des crises politiques*, Paris, PFNSP.

Donfack Sokeng, L., 1999, « Etat, autoritarisme et droits de l'homme : la problématique de l'ajustement libéral », in Sindjoun, L., (dir.), *La révolution passive au Cameroun. Etat, Société et changement*, Dakar, Codesria, p. 373-425.

Droege, C., 2008, "Elective affinities? Human rights and humanitarian law", *International Review of the Red Cross*, Vol. 90, N° 871, septembre, p. 501-548.

Dubar, C., 1998, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.

Dubar, C., 2000, *Les crises d'identité. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, « Le lien social ».

Dubet, F., 2000, *Les inégalités multipliées*, Paris, Aube, « Intervention ».

Dubet, F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.

- Dubet, F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
- Du Bois, W., E., B., 2007, *Les âmes du peuple noir*, Paris, La Découverte.
- Durkheim, E., 1969, *Le suicide*, Paris, Paris, PUF.
- Durkheim, E., 1986, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.
- Eboko, F., 1999, « Les élites politiques au Cameroun. Le renouvellement sans renouveau ? », *In* : Daloz J.-P. (dir.), *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, CEAN, p. 99-133.
- Eboussi Boulaga, F., 1977, *La crise du Muntu. Authenticité et philosophie africaine*, Paris, Présence Africaine.
- Eboussi Boulaga, 1993, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala.
- Eboussi Boulaga, F., 1997, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- Eboussi Boulaga Fabien, 2006, « Existe-t-il un Etat au Cameroun ? Exercice dialectique », *Revue Africaine de sciences sociales et de culture*, Yaoundé, Terroirs.
- Eboussi Boulaga, F., Nkolo Ayissi, E., & GrP AGAGES, 2011, *Les jeunes et la politique au Cameroun. Quelles perceptions pour quelle participation ?*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung.
- Ela, J.-M., 1990, *Quand l'État pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 268p.
- Éla, J.-M., 1994, *Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- Éla, J.-M., 1998, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire. Les défis du monde d'en-bas*, Paris, L'Harmattan.
- Éla, J.-M., 2006a, *Travail et entreprise en Afrique. Les fondements sociaux de la réussite économique*, Paris, Karthala.

Éla, J.-M., 2006b, *L'Afrique à l'ère du savoir. Science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan.

Elias, N., 1985, *La société de cour*, Paris, Flammarion.

Élias, N., 1987, *La société des individus*, Paris, Pocket.

Elias, N., 1991a, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Aube.

Elias, N., 1991b, *Mozart. Sociologie d'un génie*, Paris, Seuil.

Elias, N., 1996, *Du temps*, Fayard.

Enjeux, 2009, *Cinquantenaire des Afriques*, n° 41, octobre – décembre, Yaoundé, FPAE.

Eteki-Otabela, M.-L., 2001, *Le totalitarisme des États africains. Le cas du Cameroun*, Paris, L'harmattan.

Eyinga, A., 1984, *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan.

Eyinga A., 1990, *Cameroun 1960-1989. La fin des élections. Un cas d'évolution régressive de la démocratie*, Paris, L'Harmattan.

Eyinga, A., 2004, *Démocratie de Yaoundé. Tome 1. Syndicalisme d'abord, 1944-1946*, Paris, L'Harmattan.

Fanon, F., 1952, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.

Fanon, F., 2002, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte.

Fillieule, O., 2001, « Post scriptum : propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, n° 51, vol. 1-2, pp. 199-218.

Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Foucault M., 1984, *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard.

Foucault, M., 1990, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.

Gaglio, G., 2011, *Sociologie de l'innovation*, Paris, PUF.

Galland O., 1991, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.

Gaudet, S., Reed, P., 2004, « Responsabilité, don et bénévolat au cours de la vie », *Lien social et Politiques*, n° 51, p. 59-67.

Gaillard, P., 1989, *Le Cameroun*, Tome 1 & 2, Paris, L'Harmattan.

Gaudet, S., 2007, « L'émergence de l'âge adulte, une nouvelle étape du parcours de vie. Implications pour le développement de politiques », *Projet du PRP. Investir dans la jeunesse*.

Gaulejac, V., 2009, *Qui est « Je » ? Sociologie clinique du sujet*, Paris, Seuil.

Gazibo, M., 2001, « L'Afrique en politique comparée », *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*. Vol.8, Numéro Spécial, p.123-140.

Gazibo, M., 2010, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, PUM.

Gérard, P., 2007, *L'esprit des droits. Philosophie des droits de l'homme*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 256 p.

Geschière, P., 1986, « Paysans, régime national et recherche hégémonique. L'implantation de l'U(N)C, le "Grand Parti National", dans les villages maka », *Politique Africaine*, n° 22, pp. 73-100.

Geschière, P., 1988, « Sorcery, Power and the State: Popular Modes of Action among the Maka in Southeastern Cameroon », *Critique of Anthropology*, n° 8.

Geschière, P., 1990, « Le politique en Afrique. Le haut le bas et le vertige », *Politique Africaine*, n° 39, pp. 155-160

Giddens, A., 1991, *Modernity and self identity: self and society in the late modern age*, California, Stanford University Press.

Giraud, O., 2003, « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions », in Lallement, M., Spurk, J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Edition du CNRS, Paris, p. 87-106.

Glaser B.G., Strauss, A., 2010, *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin.

Godbout, J.T., 2007, *Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre*, Paris, Seuil.

Goffman, E., 1973, *La mise en œuvre de la vie quotidienne 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit.

Goffman, E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne 2. Les relations publiques*, Paris, Minuit.

Grawitz, M., Leca, J., 1985, *Traité de science politique*, 4 vol., Paris, PUF.

Grawitz, M., 2001, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

Greene, R., 2009, *Power. Les 48 lois du pouvoir*, Paris, LEDUC.S.

Guillaume, J.-F., (dir.), Lalive d'Épinay, C., Thomsin, L., (coll.), 2005, *Parcours de vie, regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*, Les Ed. de l'université de Liège, Liège.

Habermas, J., 1992, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Habermas, J., 1999, *Écrits politiques. Culture, droit, histoire*, Paris, Flammarion.

Hall, P.A., Rosemary, C.R.T., 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes. », *Revue française de science politique*, Vol.47, n°3, pp.469-496.

Haman Adj, G., 1998, *Pré-mémoire d'un homme public* (livre entretien inédit avec Laurent Mbassi).

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, 2003, Rapport annuel 2003. Exécution des activités et utilisation des fonds, Genève, Christian Stenersen.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, 2006, Principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, New York et Genève, Nations Unies.

Havard, J.-F., 2005, BUL FAALE! Processus d'individualisation de la jeunesse urbaine et conditions d'émergence d'une « génération politique » au Sénégal, Thèse de doctorat, Université de Lille 2.

Hennebel, L., 2005, Le régionalisme comme garant de l'universalisme des droits de l'homme : Le cas du mécanisme de recours individuel de la Convention américaine des droits de l'homme, thèse pour le doctorat en Droit, Université Libre de Bruxelles.

Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P., Braud, P., 1994, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.

Hessel, S., 2011, *Indignez vous !*, Montpellier, Indigène.

Hibou, B. (dir.), 1999, *La privatisation des États en Afrique*, Paris, Karthala.

Hobsbawn, E., Ranger, T., (dir.), 2006, *L'invention de la tradition*, Amsterdam, Amsterdam.

Honneth, A., 2008, *La lutte pour la reconnaissance*, Cerf, Paris.

Honwana A., 2012, *The Time of Youth: Work, Social Change and Politics in Africa*, Washington DC, Kumarian Press.

Huntington, S.P., 1991, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Oklahoma, University Press of Oklahoma.

Hyden, G., 1985, « La crise africaine et la paysannerie non capturée », *Politique Africaine*, n° 18, p. 93-113, texte traduit de l'anglais par Jean Copans.

Jacquemain M., Jamin J., 2008, *L'histoire que nous faisons. Contre les théories de la manipulation*, Loverval, Labor.

Jaffrelot, C., 2000, *Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisations hors d'Occident*, Paris, PFNSP.

Joseph R., 1986, *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala.

Kamara, M., 2005, « La promotion et la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et du protocole facultatif additionnel de juin 1998 », *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, vol. 63, p. 709-727.

Kamto, M., 1987, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.

Kamto, M., 1993, *L'urgence de la pensée. Réflexion sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Mandara.

Kaufmann J.-C., 2008, *Quand Je est un autre. Pourquoi et comment ça change en nous*, Paris, Armand Colin.

Kaufmann J.-C., 2011, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*, Paris, Armand C.

Kede Onana, M., 2007, *Le droit à l'éducation en Afrique. Enjeux et perspectives à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé, CLÉ.

Kom, A., 2012, *Le devoir d'indignation. Éthique et esthétique de la dissidence*, Paris, Présence Africaine.

Konnings, P., 1986, « L'Etat, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun », *Politique africaine*, n° 22, juin, p. 120-137.

Kounou, M., 2006, *Pétrole et pauvreté au sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie politique du pétrole dans le golfe de guinée*, Yaoundé, CLÉ.

Lacam, J.-P., 1988, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, 38^e année, n°1, p. 23-47.

Laflamme, S., 2009, « La complexité comme sagesse, lucidité et liberté : entrevue avec Jacques Zylberberg, Université Laval, Québec », *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, vol. 4, n° 2, p. 69-81, <http://id.erudit.org/iderudit/029893ar>

Lagroye, J., (dir.), 2003, *La politisation*, belin, Paris, 564p.

Lahire, B., 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.

Lahire, B., 2002, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan.

Lahire, B., 2004, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

Lahire, B., 2013, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte.

Laïdi, Z. (dir.), 1997, *Le temps mondial*, Bruxelles, Complexes.

Lainé, A., 2007, *Faire de sa vie une histoire. Théories et pratiques de l'histoire de vie en formation*, Paris, Desclée de Brouwer.

Lapassade, G., 1997, *L'entrée dans la vie. Essai sur l'inachèvement de l'homme*, Paris, Anthropos, Economica.

Lascoumes, P., 2009, « Changer le droit, changer la société. Le moment d'un retournement », *Genèses*, vol. 4, n° 77, p. 110-123.

Laurent, A., 1993, *Histoire de l'individualisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

Laurent, P.-J., 2000, « Le "Big man" local ou la "gestion coup d'État" de l'espace public », *Politique africaine*, n°80, p. 169-181.

Le Bart, C., 2008, *L'individualisation*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Lebeau, Y., Niane, B., Piriou, A., Saint Martin, M., (dir.), 2003, *État et acteurs émergents en Afrique*, Karthala/Ifra, Paris, Ibadan, 451p

Lecours, A., 2002, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et sociétés*, Vol.21, n°3, pp.3-19. (Document téléchargé dans <http://id.erudit.org/iderudit/000494ar> le 8 juin 2010).

Légier, H.J., 1981, « Traditions africaines et droits de l'homme », Paris, UNESCO.

Le Goff, J., 2014, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil.

Leka Essomba, D.A.F., 2009, Pétrole, pouvoir et sociétés. Une analyse des nouvelles dynamiques sociales à partir du pipeline Tchad/Cameroun, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Yaoundé.

Levinet, M., 1994, « Lecture critique du “modèle européen” de protection des droits de l’homme », Colloque “Droits de l’homme en Afrique centrale”, Yaoundé, 9-11 novembre, UCAC-Karthala.

Löwenthal, P., 2009, « Ambiguïtés des droits de l’homme », *Droits fondamentaux*, n° 7

Mallein, J., 1994, « OUGUERGOUZ, Fatsah. La charte africaine des droits de l’homme et des peuples. Une approche juridique des droits de l’homme entre tradition et modernité. Paris, Presses Universitaires de France, 1993, 479p. », *Études internationales*, vol. 25, n° 2, p. 381-383.

Mamdani, M., 2004, *Citoyens et sujet. L’Afrique contemporaine et l’héritage du colonialisme tardif*, Paris-Amsterdam, Karthala – Saphis.

Manga J.-M., 2012, *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite sociale. L’exemple du Cameroun*, Paris, L’Harmattan.

Mannheim, K., 1956, *Idéologie et utopie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie.

Mannheim K., 2011, *Le problème des générations*, Paris, Armand Colin.

Marie Alain, 1997, *L’Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l’Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala.

Martuccelli, D., de Singly F., 2009, *Les sociologies de l’individu*, Paris, Armand Colin.

Mauss, M., 2002, *Essai sur le don. Forme et raison de l’échange dans les sociétés archaïques*, Édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, 17 février.

Mazzocchetti, J., 2009, *Étudier à Ouagadougou. Itinérances, imaginaire et précarité*, Paris, Karthala.

Mballa Elanga, E., 2014, *La politisation des associations religieuses pentecôtistes au Cameroun. La Bible au service des logiques de positionnement et de quête des capitaux*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 136 p.

Mbandji Mbéna, E., 2013, Les droits fondamentaux de l’enfant en droit camerounais, thèse de doctorat de Droit Privé, Université de Toulouse, Université de Douala.

Mbaye, K., 2002, *Les droits de l'Homme en Afrique*, Éditions Pedone, 386p.

Mbede, R., 2005a, « Genèse et gestion du Moi », *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 2, n° 1, juin, p. 27-44.

Mbede, R., 2005b, « Socialisation et enracinement culturel en Afrique subsaharienne : Cas du Cameroun », *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 2, n° 1, juin, p. 158-175.

Mbembe, J.-A., 1985a, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique-Noire*, Paris, L'Harmattan.

Mbembe, A., 1985b, « La palabre de l'Indépendance : les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 3, juin, p. 486.

Mbembe, A., 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala.

Mbembe, A., 1990, « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique Africaine*, n° 39, p. 7-24.

Mbembe, A., 1996, *La naissance du maquis dans le sud du Cameroun (1920-1960)*, Paris, Karthala.

Mbembe, A., 1999, « Du gouvernement privé indirect », *Politique Africaine*, n° 73, p. 103-121.

Mbembe, A., 2000, « A propos des écritures africaines de soi », *Politique Africaine*, n° 77, p. 16-43.

Mbembe, A., 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

Mbembe, A., 2010, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte.

Mbembe, A., 2013, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte.

Mbeyap Kutnjem, A., 2011, Le juge camerounais et l'application des instruments internationaux protecteurs des droits de l'homme, Thèse de doctorat en Droit, Université de Yaoundé II.

Mbog Bassong, 2007, *Les fondements de l'État de droit dans l'Afrique noire précoloniale*, Paris, L'Harmattan.

Médard, J.-F., 1979, « L'État sous-développé du Cameroun », *L'année africaine*, 1977, p. 35-84, Paris Pédone.

Médard, J.-F., 1990, « L'État patrimonialisé », *Politique Africaine*, n° 39, p. 25-39.

Médard, J.-F., (dir.), 1991, *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala.

Médard, J.-F., 1991, « Autoritarisme et démocratie en Afrique noire », *Politique Africaine*, n° 43, P. 92-104, octobre.

Médard, J.-F., 1992, « Le "big man en Afrique": analyse du politicien entrepreneur », *Année sociologique*, n° 42, numéro spécial sur la sociologie du développement.

Médard, J.-F., 1995, « État, démocratie et développement : l'expérience camerounaise », in Sophia Mappa, *Développer par la démocratie ?*, Paris, Forum de Delphes, Karthala, 1995, p. 355-390.

Médard, J.-F., 2007, « Nouveaux acteurs sociaux, permanence et renouvellement du clientélisme politique en Afrique subsaharienne », *Cadernos de Estudos Africanos* [Online], 13/14 / 2007, posto online no dia 03 Fevereiro 2012, consultado o 08 junho 2013. URL : <http://cea.revues.org/422>; DOI : 10.4000/cea.422

Medou Ngoa, F. J., 2012, Représentation politique et intégration nationale au Cameroun, Thèse doctorat en Science Politique, Université de Yaoundé II.

Meilher, A., 1997, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in Daloz et Quantin (dir.), *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, p. 95-138.

Menthong, H.-L., 1999, « Mutation politique et champ scolaire : l'école aux politiciens », in Sindjoun, L., (dir.), *La révolution passive au Cameroun. Etat, Société et changement*, Codesria, Dakar, p.9-66.

Mfoulou, J., 2005, « Les valeurs africaines traditionnelles. Facteurs de promotion des droits de l'homme et de la démocratie », *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie*, Vol. 2, N° 1, juin, p. 45-54.

- Midal, F., 2009, *Risquer la liberté. Vivre dans un monde sans repères*, Paris, Seuil.
- Minkoa She, A., 1999, *Droits de l'homme et droit pénal au Cameroun*, Paris, Economica.
- Monga, C., 1994, *Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- Mongo Beti, 1953, « Problème de l'étudiant noir », *Présence africaine*, n° 14, p. 26-27.
- Mongo Beti, 1993, *La France contre l'Afrique. Retour au Cameroun*, Paris, La Découverte.
- Mongo Beti, 1997, « La vertu d'être rebelle », *Sociétés Africaines*, n° 8, p. 107-114.
- Mongo Beti, 2010, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, La découverte.
- Moore, S.F., 1996, *Anthropology and Africa. Changing Perspectives on a Changing Scene*, University Press of Virginia, Virginia.
- Morin, E., 2005, *La pensée complexe*, Paris, Seuil.
- Morin, E., 2014, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Points « Essais ».
- Mouiche, I., 2005, *Autorité traditionnelles et démocratisation au Cameroun : entre centralité de l'État et logiques de terroir*, Amsterdam, Lit Verlag Münster.
- Mouiche, I., 2005, « Autorités traditionnelles, multipartisme et gouvernance démocratique au Cameroun », *CODESRIA, Afrique et Développement*, Vol. XXX, N° 4, p. 221-249.
- Moyrand, A., 1991, « Réflexions sur l'introduction de l'État de droit en Afrique noire francophone », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 43, n°4, Octobre-décembre, p. 853-878.
- Ndam Njoya, A., 1976, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- Ndi Mbarga, V., 1993, *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Nga Ndongo, V., 2005, « Médias étatiques et socialisation politique à l'ère du monopartisme au Cameroun », *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 2, n° 1, juin, p. 75-97.

Ngongo, L.P., 1986, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*, Tome I 1884-1945, Paris, Berger-Levrault.

Nguélé Abada, M., 1995, État de droit et démocratisation, contribution à l'étude de l'évolution politique et constitutionnelle au Cameroun, Thèse de troisième cycle en Droit, Paris I-Panthéon Sorbonne.

Niyizurugero, J.-B. (Ed.), 2006, Protection des droits de l'homme en Afrique. Recueil de textes, Genève, Association pour la Prévention de la Torture.

Njeuma, M. Z., (dir), 1989, *Histoire du Cameroun (XIXe s.)*, Paris, L'Harmattan.

Njiengwé, E.F., 2009, « État des mœurs : opinions, attitudes, espoirs », Fabien Eboussi Boulaga (dir.), *L'Etat du Cameroun 2009*, Yaoundé, Terroirs.

Njonga, B., 2008, *Le poulet de la discorde. Plaidoyer et lobbying*, Yaoundé, CLÉ.

Nlem N'tem, M. ; Bitiyili bi Nlem ; Kpwang, R.K., (Inédit), Général Oba'a Mbeti. De la *Blitzkrieg* contre les Allemands de Kribi à *Oberhauptling* d'Ebenvok (1898-1906).

Nkot, F., 1999, « Le référendum du 20 mai 1972 au Cameroun : analyse de quelques tendances de la doctrine », *Les Cahiers de droit*, vol. 40, n° 3, 1999, p. 665-690.

Nkot, F., 2002, « Les « Zones grises de la légitimité scientifique en Afrique noire francophone », *Annales de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala*, n°1, janvier-juin.

Nkot, F., 2005, *Usages politiques du droit en Afrique : le cas du Cameroun*, Bruxelles, Bruylant.

Nkot, F., 2006, « Usages politiques du droit de la presse au Cameroun, Notes de sociologies politique du droit », *Polis*, Vol. 14, Numéro 2.

Noirel, G., 2006, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte.

Nzhie Engono, J., 2005, « Liens sociaux en mutation : modernité et formes d'atomisation de la société », *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie*, vol. 2, n° 1, juin, p. 132-157.

Quivy, R., Campendhout, L., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

Offerlé, M., 1994, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien.

Olinga, A.D., 2006, *La constitution de la république du Cameroun*, Yaoundé, Terre Africaine, 326p.

Olinga, A.D., 2000, « Contentieux électoral et État de droit au Cameroun », *Juridis Périodique*, n° 41, janvier, février, mars.

Olinga, A.D., 2003, « Bilan des élections législatives et municipales du 30 juin 2002 au Cameroun et impact sur l'évolution démocratique du pays », *Cahier africain des droits de l'homme*, n° 9.

Olivier de Sardan, J.-P., 1984, *Les sociétés Songhay-Zarma (Mali-Niger). Chefs, guerriers, esclaves, paysans*, Paris, Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P., 1991, « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ? », *Le bulletin de l'APAD*, n°1, mis en ligne le : 23 juin 2006. URL : <http://apad.revues.org/document296.html>. Consulté le 24 mai 2010.

Olivier de Sardan, J.-P., 1995a, « "Les applications de l'anthropologie", Jean-François Baré (sous la direction), Paris, Karthala, 1995, 275p », *Le bulletin de l'APAD*, n°10, mis en ligne le : 19 juillet 2007. URL : <http://apad.revues.org/document1281.html>. Consulté le 24 mai 2010.

Olivier de Sardan, J.-P., 1995b, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P., 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia.

Onana, J., 1999, « Entrée en politique : voies promotionnelles de l'apprentissage et de l'insertion politiques "indigènes" dans l'État colonial au Cameroun. L'expérience de la Jeucafra », *Polis, Revue Camerounaise de Science politique*, vol 7, numéro spécial.

Onana, J., 2004, *Le sacre de l'indigène évolué. Essai sur la professionnalisation politique*, Paris, Dianoa.

Owona, A., 1996, *La naissance du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Owona Nguini, M.E., 1997, La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) : les régimes politiques et économiques de l'État au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques, Thèse de doctorat, Université de Montesquieu-Bordeaux IV.

Owona Nguini, M.E., 1999, « Les rapports États-société civile dans le processus politique en Afrique-centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit », *African Journal of Political Science*, vol. 4, n° 2, p. 143-188.

Owona Nguini, M.E., 1998, « Juristes-Savants, droit de l'État et État de droit au Cameroun : l'énonciation professorale et doctorale du droit de la souveraineté et droits de l'homme au crible d'une sociologie politique du champ juridique. », *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*, vol. 6, n° 2.

Owona Nguini, M.E., 2004a, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme », *Enjeux*, n°. 19, p. 9-14.

Owona Nguini, M.E., 2004b, « Mettre le temps en équation, un défi stratégique et historique pour l'Afrique Centrale. », *Enjeux*, n° 19.

Owona Nguini, M.-E., Oyono, J.-B., 2000, « Le commandement opérationnel: solution durable à l'insécurité ou régulation passagère ? », *Enjeux*, n°3, p. 12-16.

Passeron, J-C, 1989, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol.31, p. 3-22.

Petithomme, M., 2009, *Les élites postcoloniales et le pouvoir politique en Afrique subsaharienne. La politique contre le développement*, Paris, L'Harmattan.

Pigeaud, F., 2011, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala.

Pirotte, G., 2007, *La notion de société civile*, Paris, La Découverte.

Pokam, H.D.P., « les droits de l'homme comme enjeux politiques en Afrique : Essai d'analyse « politiste » d'une catégorie juridique au travers de ses usages politiques. », *Anales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Dschang (Cameroun)*, Edition spéciale : Droits de l'Homme, Tome 4, 2000.

Pommerolle, M.-E., 2005, A quoi servent les droits de l'Homme ? Action collective et changement politique au Cameroun et au Kenya, Thèse de doctorat, Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Pommerolle, M.-E., 2008, « La démobilisation collective au Cameroun : entre régime postautoritaire et militantisme extraverti », *Critique internationale*, 2008/3 n° 40, p. 73-94. DOI : 10.3917/cii.040.0073.

Pougoué Paul-Gérard, 1994, « Lecture de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples », Colloque "Droits de l'homme en Afrique centrale", Yaoundé, 9-11 novembre, Yaoundé-Paris, UCAC-Karthala.

Pugeault-Cicchelli, C., Cicchelli, V., Ragi, T., 2004, *Ce que nous savons des jeunes*, PUF, Paris, 228p.

Rheinberger, H.-J., 2014, *Introduction à la philosophie des sciences*, Paris, La Découverte.

Ricœur, P., 1983, *Temps et récit*, Tome 1, Paris, Editions du Seuil. Quivy, R., Campendhout, L., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

Ricœur, P., 2004, *Parcours de la reconnaissance (trois études)*, Paris, Stock.

Rigaux, F., 2007, « Les fondements philosophiques des droits de l'homme », *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, vol. 70, p. 307-349.

Rocher, G., 1968, *Introduction à la sociologie générale. Le changement social*, Montréal, HMH, Ltée.

Rocher, G. et Vandycke, R., 1986, « Présentation. Des sources de la sociologie du droit à quelques questionnements actuels. », *Sociologie et sociétés*, vol.18, n° 1, avril, p.3-10. Montréal : PUM. Document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay

Rocher, G., 1989, « le droit et la sociologie du droit chez Talcott Parsons », *Sociologie et sociétés*, Vol.21, n°1, p.143-163.

Rocher, G., 1996, *Études de sociologie du droit et de l'éthique*, Montréal, Thémis.

Ronelngué Toriaria, 1994, « Paradoxes des droits de l'homme », Colloque "Droits de l'homme en Afrique centrale", Yaoundé, 9-11 novembre, Yaoundé-Paris, UCAC-Karthala.

Sartori, G., 1973, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 405 p.

Sartre, J.-P., 1956, « Le colonialisme est un système », *Les temps modernes*, n° 123.

Schedler, A., 2001, « Comment observer la consolidation démocratique ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 2.

Schmitt, C., 1992, *La notion du politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion.

Séguir, P., 1996, *Le politique*, Paris, Ellipses, coll. Points de vue.

Séraphin, G., 2000, *Vivre à Douala (Cameroun). L'imaginaire et l'action dans une ville en crise*, Paris, L'Harmattan.

Shivji, I.G., 1989, *The concept of human right in Africa*, Dakar, Codesria.

Simiand, F., 1903, « Méthode historique et science sociale », extrait de la *Revue de synthèse historique*, p. 129-157.

Sindjoun, L., 1994, Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'État, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Yaoundé.

Sindjoun, L., (dir.), 1999, *La révolution passive au Cameroun. Etat, Société et changement*, Dakar, Codesria.

Sindjoun, L., 2002, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Économica.

- Singly, F., 2008, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Paris, Nathan.
- Singly F., 2011, *L'individualisme est un humanisme*, Paris, éd. De l'Aube.
- Smouts, M-C (dir.), 1998, *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Sousa Santos, B., 1997, « Vers une conception multiculturelle des droits de l'homme », *Droit et société*, n° 35, p. 79-96.
- Steiner, P., 2005, *La sociologie de Durkheim*, Paris, La Découverte.
- Stoler, A.L., Cooper, F., 2013, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot.
- Tchakoua, J.-M., 2000, Dignité et droits fondamentaux des salariés. Réflexion à partir des droits camerounais et français, Thèse pour le doctorat d'État en Droit, Université de Yaoundé II.
- Tilly, C., 1986, *La France conteste ? De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.
- Titi Nwel, P., 1994, « L'idée de "droit de l'homme" en Afrique », Colloque "Droits de l'homme en Afrique centrale", Yaoundé, 9-11 novembre, Yaoundé-Paris, UCAC-Karthala.
- Tommasoli, M., 2004, *Le développement participatif. Analyse sociale et logiques de planification*, Paris, Karthala.
- Touna Mama, 2008, *L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit.
- Touraine, A., 1965, *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil.
- Touraine, A., 1973, *Production de la société*, Paris, Seuil.
- Touraine, A., 1984, *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Fayard.
- Touraine, A., 1992, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- Touraine, A., 2005, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard.
- Touraine, A. 2013, *La fin des sociétés*, Paris, Le Seuil.

Tumi, C.W.S.C., 2006, *Les deux régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo, de Paul Biya et Christian Tumi, prêtre (Ecl, airage)*, Douala, MACACOS.

Um Nyobè, R., 1984, *Le problème national kamerunais (présenté par J.A. Mbembe)*, Paris, L'Harmattan.

Um Nyobè, R., 1989, *Écrits sous maquis (Notes et introduction de J.A. Mbembe)*, Paris, L'Harmattan.

UNESCO, 1966, Évolution des droits de l'homme, *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. XVIII, n° 1, Paris, Unesco.

Van Reybrouck, D., 2012, *Congo. Une histoire*, Paris, Actes Sud.

Vargas, F. A., 1998, « Les droits de l'homme : frein ou moteur au développement ? », *Institut universitaire d'études de développement*, leçons inaugurales n° 6, Genève, le 19 octobre.

Vasak, K. (dir.), 1978, *Les dimensions internationales des droits de l'homme. Manuel destiné à l'enseignement des droits de l'homme dans les universités*, Paris, Unesco.

Verschave, F.X., 2000, *Noir Silence. Qui arrêtera la Françafrique*, Paris, Les Arènes.

Villey, M., 1983, *Le droit et les droits de l'homme*, Paris, PUF.

Warnier Jean-Pierre, 1993, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala.

Weber, M., 1991, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Pocket.

Weber, M., 1992, *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.

Weber, M., 2002, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18.

Weber, M., 2003, *Economie et société. Tome 1. Les Catégories de la sociologie*, Paris, Pocket.

Weber, M., 2013, *Sociologie du droit*, Paris, PUF.

Weil, E., 1961, *Philosophie politique*, Paris, Vrin.

Yamb, G. D., 2008, Droits humains et démocratie chez John Rawls, Jürgen Habermas et Fabien Eboussi Boulaga. Contribution à la reconstruction de l'État de droit en Afrique Noire, Thèse de doctorat en Philosophie, Université de Nancy 2, le 21 juin.

Zartman, I.W. (dir.), 1995, *Collapsed state: The disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder, London, Lynne Rienner Publisher.

Ziegler, J., 1989, *La terre qu'on a. lutttes et défaites du tiers-monde*, Paris, Atelier.

Ziegler, J., 2004, *Les nouveaux maîtres du monde. Et ceux qui les résistent*, Paris, Seuil.

Zylberberg, J., 1986, « Le droit étatique des minorités religieuses », *Les Cahiers de droit*, vol. 27, n° 1, p. 57-78, <http://id.erudit.org/iderudit/042723ar>

Zylberberg, J., 1987, « Ordre du droit et droit de l'ordre », *Les Cahier de droit*, vol. 28, n° 3, p. 699-729, <http://id.erudit.org/iderudit/042838ar>

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexes

Annexes 1: brève présentation de quelques leaders et figures entrepreneuriales interrogés

Leaders et/ou entrepreneurs médiatiques

Séverin Tchounkeu, entrepreneur médiatique des premières heures de la démocratisation des années 1990 au Cameroun, il a successivement mis sur pied un groupe de presse « La nouvelle Expression », une radio et une tv (Equinoxe).

Suzanne Kala-Lobe, femme publique et libérale très en vue, elle est chargée de la communication au sein d'une entreprise gouvernementale « Hysacam », et en même temps journaliste (conceptrice et présentatrice d'émissions publiques) dans des médias privés.

Guibaï Gatama, Directeur de publication du journal « L'œil du Sahel » qui défend principalement les intérêts des ressortissants du grand Nord au Cameroun, ce jeune intellectuel a obtenu son DES en Egypte en communication après avoir effectué l'essentiel de ses études au Cameroun. Il est considéré par ses pairs comme le prototype même d'un journaliste professionnel

Haman Mana, journaliste de formation qui commence sa carrière à la fin des années 1980 au sein du journal gouvernemental. Il est depuis 2007 Directeur de publication du quotidien privé « Le Jour » considéré pour l'opinion comme l'un des plus indépendants, neutres et objectifs du pays. Avant cela, il a également été à la tête d'un autre quotidien indépendant, « Mutations ». Il a également mis sur pied une maison d'édition qu'il dirige depuis 2 ans.

Jean-Baptiste Sipa, l'un des doyens du journalisme au Cameroun, il est Directeur de publication du quotidien « Messenger » depuis le décès de son fondateur en 2010. Cet homme de plus de 70 ans a suivi l'évolution du journalisme au Cameroun.

Leaders et/ou entrepreneurs culturels-artistiques

Simon Bolivar Njami-Nwandi, actuellement en service au sein de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) comme Commissaire Assermenté, cet universitaire (a trois doctorats à son actif) et ancien ministre se définit d'abord comme pasteur de vocation. Il nourrit également une sensibilité nationaliste très poussée qui en a toujours un membre de l'UPC. Il est actuellement âgé officiellement de 76 ans.

S.M. Lipawing, Chef traditionnel des Tikar au Cameroun, il est actuellement chargé de la direction des organes de presse, de l'information et de la propagande au sein du Comité central du RDPC. Et pourtant Directeur de publication du journal « Amand'La », il a été très proche des intellectuels critiques du régime tels Engelbert Mveng et Jean Marc Ela.

Malet Ma Njami Mal Jam, promoteur artistique, son entreprise, AFRICREA qui fait dans la promotion des œuvres artistiques au Cameroun, fait de lui un acteur incontournable



actuellement dans ce domaine. Pourtant rien ne le prédisposait à une telle trajectoire, lui qui a grandi en France et même travaillé là-bas !

Éric Tayou, promoteur de la radio Cheikh Anta Diop et de l'Institut Supérieur des Arts Cheikh Anta Diop (ISBAG). Il préconise une approche de l'humaine condition très critique du modèle véhiculé par l'État-nation de type wébérien et post-westphalien, pour un retour à l'ancestralité africaine antique.

Mbog Bassong, chef traditionnel Bassa et administrateur civil, ce leader d'opinion, proche d'Éric Tayou, se considère comme un prêtre dépositaire du savoir endogène ancestral. Il préconise ainsi une approche radicale de l'État de droit en Afrique, en rupture totale avec le modèle issu de la postcolonie.

Leaders et/ou entrepreneurs syndicaux

Jean-Marc Bikoko, entrepreneur syndical, est à la tête de la CSP (confédération des syndicats du secteur public), représentant de la société civile dans le cadre du CDD (programme d'annulation de la dette du Cameroun à la France). Il a la particularité d'être à la tête du premier et peut-être unique syndicat public qui a une démarche véritablement critique vis-à-vis des autorités publiques.

Jean-Bosco Talla, Directeur de publication du journal « Germinal » qu'il a mis sur pied, syndicaliste très actif des années 1990 et 2000, cet enseignant de lycée a une trajectoire très « atypique » du fait de ses « déboires » avec les autorités administratifs en place.

Jean Kamdem, vice-président de la Société des amis de Mongo Beti (la SAMBE), cet enseignant du secondaire est un activiste et syndicaliste qui, après avoir cheminé avec l'écrivain engagé Mongo Beti durant les années 1990, anime, entre autres, les activités de la SAMBE depuis plus d'une dizaine d'années.

Leaders et/ou entrepreneurs humanitaires

Marie-Claire Ndi Samba, fondatrice du Relais Enfants-Parents du Cameroun (REPCAM), elle lutte principalement pour le maintien des liens entre les mères détenues et leurs progénitures, mais aussi pour l'amélioration des conditions d'incarcération des mères et le suivi des enfants de ces détenues.

Bolivie Kouam, médecin vivant en Belgique, mais promoteur d'une ONG LADA (les amis de l'Afrique) dont les activités sont essentiellement orientées sur l'humanitaire au Cameroun, notamment au sein des hôpitaux et établissements scolaires.

Roger Fotso, Directeur général de l'ONG anglo-américaine WCS (Wildlife Conservation Society) qui fait dans la préservation de la biodiversité, sa position propre de Camerounais représentant une ONG étrangère qui s'active dans la préservation de la biodiversité en Afrique, le met au centre des intérêts divers (localité, autorités publiques et traditionnelles, et international).

Madeleine Affite, ancienne dirigeante de l'ACAT-Littoral et symbole du combat pour les droits humains au Cameroun, elle aura, depuis la fin des années 1980, accompagné l'ensemble des problématiques nationales et même interafricaines, relevant des domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Cameroun.

Leaders et/ou entrepreneurs éducatifs

Bob Ngamoé, docteur en Marketing, il est promoteur de l'Institut Supérieur de Management (ISMA) qui existe depuis plus de 10 ans, et dont le nouveau site en pleine construction à Douala se présente comme le plus grand campus d'Afrique centrale. Il a une conception très « endogène » de l'éducation et une vision « inédite » sous-tend son entreprise.

Ambroise Kom, enseignant universitaire de littérature négro-africaine et « dissident », il s'active actuellement à la promotion de l'Université des Montagnes, située à Banganté, avec le concours d'amis réunis au sein d'une association érigée en société civile.

Leaders et/ou entrepreneurs intellectuels

Aboya Manasse, enseignement à l'université de Douala, il est Maître de conférence en science politique, Directeur exécutif du GREPDA (groupe de recherche sur le parlementarisme et la démocratie en Afrique). Très présent dans les médias publics et privés, sa trajectoire s'équilibre entre identité individuelle-engagée et projets collectif-sociaux.

Alain Fogue, universitaire « controversé » spécialiste de la Géostratégie, sa vision panafricaniste fait de lui un détracteur des systèmes politiques actuels. Directeur du CAPED (centre panafricain d'études stratégiques pour la promotion de la paix et du développement), il est également à la tête d'un parti politique qu'il vient de mettre en place avec d'autres.

Claude Abe, Maître de conférences en socio-anthropologie de l'université catholique d'Afrique centrale (UCAC), il est également Directeur de l'INSA (institut nationale de recherche socio-anthropologique) depuis 2008. Il s'est également fait connaître au sein de l'opinion par un certain « franc-parler » qui le rapproche des personnages comme Owona Nguini et Alain Fogue.

Guy Parfait Songue, jeune enseignant de 35 ans de l'Université de Douala en Sciences politiques. Homme public assez controversé, il a également mis sur pied une entreprise appelée « LIYAANE » qui fait dans le coaching et développement personnel.

Mathias Eric Owona Nguini, socio-politiste enseignant à l'université de Yaoundé 2 et dans plusieurs autres institutions, il est l'un des intellectuels les plus « people » et très apprécié au sein de l'opinion publique. Il est également membre fondateur de la Fondation Paul Ango Ela, centre de recherche en géopolitique en Afrique centrale.

Leaders et/ou entrepreneurs de l'action citoyenne

Bernard Njonga, l'un des acteurs les plus en vue de la société civile camerounaise, il est à la tête de l'ONG ACDIC (Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs), qui a réussi à mettre fin en 2003 à l'important des poulets congelés au Cameroun. Son action est

davantage orientée vers la défense des producteurs paysans et autres éleveurs. Il a également mis sur pied deux journaux, « La voix du paysan » et « Eclats d'Afrique », dont il est le Directeur de publication.

Henriette Ekwe, cette femme très activiste membre de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) anime actuellement des rubriques au sein du groupe de média privé radio et tv Equinoxe. Intellectuelle de tendance plutôt « marxiste », elle a également mis sur pied un journal « Bebel » (vérité en langue Béti) qui est fermé pour l'instant pour problème de management. Elle est également sollicitée par des jeunes et autres personnels victimes d'« abus » dans leur travail. Enfin elle a entre autres plusieurs expériences professionnelles comme celle qui l'a conduit à la cellule camerounaise de « Amnesty international ».

Leaders et/ou entrepreneurs économiques

Babissakana, expert financier, ce personnage présent également au sein des médias publics est parvenu avec des amis à mettre sur pied depuis plus de 10 ans une entreprise de conseil « Prescriptor », cabinet spécialisé en ingénierie financière et économique

Célestin Tawamba, entrepreneur économique camerounais de 43 ans, qui vient de mettre sur pied une usine de fabrication des médicaments génériques « Cinpharm », alors même qu'il est déjà à la tête d'une autre usine de fabrication des pâtes alimentaires « Pasta ».

Leaders et/ou entrepreneurs politiques

Abel Eyinga, l'un des plus anciens opposants aux régimes Ahidjo et Biya aujourd'hui nettement amoindri. Docteur en droit, et installé actuellement dans la province du Sud, il intervient beaucoup au sein de la presse privée sur les débats politiques intellectuels et publics. Son parcours atypique d'exilé politique nous permet de lire et comprendre autrement l'histoire vécu des opposants au régime

Ateba Eyene, personnage public très en vue, souvent « controversé », militant actif du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Et pourtant se fait particulièrement remarqué par sa posture critique vis-à-vis des membres de son parti. Il est également un auteur très prolifique et compte actuellement à son actif plus de 10 ouvrages grands publics.

Leaders et/ou entrepreneurs de prestations publiques

Kamgain Jackson, figure type même d'un individu « multipositionnel » qui a une trajectoire atypique qui l'a conduit au sein de l'ONG française « Solidarité », actif lors de la campagne présidentielle de Barack Obama; et actuellement prestataire des marchés publics au Cameroun. Ce lieutenant-colonel de l'armée camerounaise est aussi Ph.D en management (enseignant à l'Université de Douala) et ingénieurs.

Autres entrepreneurs et personnages professionnels non nécessairement leaders

Aurélien T, jeune entrepreneur de 30 ans environ, spécialisé dans les NTIC. Il vient de mettre sur pieds un centre informatique en même temps qu'il assure la maintenance information dans plusieurs entreprises à travers tout le pays.

Charles Assamba, diplomate de formation, ce fonctionnaire en service actuellement au ministère de l'économie (rang de directeur). Il a la particularité d'être proche des projets sociaux et a eu à faciliter la réalisation d'un certain alors qu'il occupait un poste stratégique dans l'ambassade du Cameroun en France, et proche de l'UNESCO.

Christelle Owana, jeune femme dynamique qui est à la tête d'une association regroupant d'anciens étudiants de l'université de Yaoundé 2, et fait principalement dans l'auto-développement et la lutte contre le chômage.

Christian Ndjemba, jeune promoteur sportif de 28 ans qui a abandonné ses études universitaires (Anthropologie) pour se consacrer à sa passion, le football. Actuellement il est à la tête d'un club de football de 3^{ème} division, et d'une association portant toujours sur le conseil sportif. Une vision très « réformatrice » de cette activité sous-tend son action, en dépit des difficultés matérielles qui la freinent actuellement.

Xavier Messè, Rédacteur en chef du quotidien privé « Mutations », il est également chroniqueur et consultant dans une tv privée, et enseignant à l'école nationale de journalisme.

Romano Essomba, jeune camerounais de 28 ans qui a réussi à mettre tout seul une société de prestation de service, et se trouve aujourd'hui à traiter avec les plus hautes autorités de l'Etat. Cet orphelin de père et de mère, sans avoir un parcours scolaire poussé, nourrit aujourd'hui des projets de société. Wait and see.

Samuel Nnah Ndohe, unique représentant anglophone de notre échantillon, il est coordonateur de projet au sein du CED (Centre pour l'environnement et le développement). Cet ingénieur Agro-Socio-Economiste a une longue expérience avec les milieux forestiers en Afrique centrale.

Alain Blaise Batongue, Directeur de Publication du quotidien « Mutations » au moment de l'entretien, il travaille actuellement au sein du Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM).

Inès, jeune journaliste au quotidien *Le Jour*, entreprenante et nourrit des projets d'autonomie dans le futur.

Annexe 2 : quelques extraits choisis de récits de vie recueillis

Bernard Njonga : La phobie de l'importation

Première expérience professionnelle

C'est très long, je suis ingénieur agronome de formation. J'ai fait l'INSA de Nkolbisson. À notre temps quand on entrait dans une école, on signait un engagement décennal stipulant qu'on devait travailler pendant 10 ans dans l'administration après notre sortie, avant d'envisager un possible retrait. Et ça, je suppose, c'était un peu pour compenser la bourse et toutes les dépenses supportées par l'État. Sortie de l'INSA, on m'a affecté à l'Institut de Recherche Agronomique (IRAD) pour y exercer le métier de chercheur. Durant la période couvrant les trois années de ma formation, j'ai eu la chance de renforcer mes compétences en agronome en incorporant les exigences de « terrain ». Après ma sortie, je suis également allé me renforcer pendant 1 an à Montpellier en France. Et dans la même foulée, je suis allé faire une formation de 9 mois en communication aux États-Unis. Il faut dire que je suis sorti de l'école en 1983, et tout ceci se déroule donc entre 1984 et 1987. Une fois affecté à l'IRAD, je n'ai pas mis long pour comprendre que ce n'était pas mon milieu.

D'abord parce que j'avais fait beaucoup de choses en parallèle durant les trois années de ma formation. J'avais eu une chance unique. C'est que, quand je finis avec le tronc commun en 3^{ème} année, et que je commence ma spécialisation, je suis connecté à une ONG à Douala qui s'appelait à l'époque APICA¹, et qui me manage un peu à l'école. Cette ONG me fait deux propositions dont la première sur mon sujet de mémoire portant sur « les techniques culturelles du ndolé ». Le fait d'avoir entretenu quelques rapports avec cette ONG va nécessairement me marquer, au point d'influencer mon comportement au sein de l'IRAD. Je vais donc dans ce monde administratif avec une odeur du milieu associatif. Ce d'autant plus qu'en sortant de l'école, nous devrions généralement attendre quatre, à cinq mois pour avoir nos affectations. Durant cette période d'attente d'entrée effective en fonction, je suis en activité à APICA.

La deuxième proposition qui m'a paru capitale (nous sommes en 1986), m'avait été faite quand j'étais déjà à l'IRAD. Et c'était les Italiens installés à Sangmélina dans une ONG appelée le CEDAC (Centre pour le Développement Autocentré de Sangmélina, du Dja et

¹ Association de promotion des initiatives locales de développement. Il s'agissait d'une ONG (inexistante au jour d'aujourd'hui) orientée sur les problèmes ruraux et promue par un Français, Alain Lafitte.

Lobo). Ils m'ont demandé de les aider à définir leur politique de développement, parce que APICA leur avait dit qu'il y a un ingénieur à l'IRAD qui a une certaine expérience. La proposition était toute simple : il fallait réunir tous les paysans des régions du Cameroun et les amener à présenter les problèmes qu'ils rencontrent. De cette petite étude que j'ai fait en étant à l'IRAD, c'est de là, c'est ça qui m'a déterminé. Parce que je suis allé au Nord discuter avec des paysans pour la zone soudano-sahélienne, je suis allé à Sangmélina pour la zone forestière, à Sa'a pour la savane, à Kali pour la zone de l'Ouest. J'ai fait cette tournée pendant un mois et demi, j'ai discuté avec des paysans en tant que consultant du CEDAC de Sangmélina, tout en étant chercheur à l'IRAD. J'avais en effet tout calé dans la période des congés annuels. De sorte que quand je prends les congés annuels, je me lance dans cette consultation. En parlant avec les paysans, j'ai réalisé que la formation reçue à Nkolbisson, à l'IRAD, ce n'était rien ! La vraie formation d'agronome, j'ai commencé à l'avoir sur le terrain avec les paysans producteurs. Tout jeune ingénieur, ça m'a quand même marqué.

Revenu à l'IRAD, j'ai continué à travailler, j'ai réalisé qu'effectivement, il y avait une opposition forte entre le fonctionnement d'une administration et le fonctionnement d'une association. Le fonctionnement d'une administration avait ceci de révoltant que (...), comment je peux dire ça, c'est-à-dire ceux qu'on a comme responsables hiérarchiques ne sont pas forcément des exemples, des modèles. Et ça c'est très embêtant pour un jeune. Ce que je te dis là, tu peux trouver ça dans beaucoup de domaines ; c'est-à-dire quand un jeune n'a pas de modèle et qu'il doit se forger un avenir dans le milieu de « crocodile » qui est le nôtre, c'est très embêtant. Puisque les valeurs qu'ils connaissent ne sont que des valeurs destructrices, corruption, favoritisme, etc. Imagine un jeune qui sort, il va dans la fonction publique, on prend quelqu'un qui a été plus faible que lui, on le nomme, ou bien on prend quelqu'un qui a un diplôme inférieur, on le met comme son supérieur hiérarchique. Tu vois, tu vis un ensemble de frustration. J'ai un peu senti ça à l'IRAD et rapidement j'ai un peu compris que ce n'était pas mon milieu, que l'administration, la fonction publique généralement, ça ce n'était pas mon milieu.

Et c'est là où j'ai pris une décision qui a quand même fait date. Je te le dis pourquoi ? Je te le dis pour que tu le comprennes, parce que tu veux comprendre. On m'a accordé une bourse pour les USA, je devais aller faire le doctorat pendant 3 ans, merde ! On m'accorde cette bourse là, quand je vois que je dois quitter le Cameroun, 3 ans pour les USA, laisser toutes les relations que j'avais réussi à construire avec les paysans. Parfois ces derniers m'écrivaient, il n'y avait pas de téléphone portable à l'époque, même les téléphones fixes étaient réservés aux

privilegiés. Mais c'était une richesse que j'avais peur de perdre, une véritable richesse relationnelle. Nous sommes en 1987. Là encore, après on me dit que je vais revenir docteur : « ça m'apporte quoi ?! » ; je regarde les docteurs qui sont autour de moi puisqu' on est dans le milieu de la recherche. Si le milieu de recherche est un milieu où il faut publier, « ton milieu eh ! » (Rire moqueur). Je regarde les docteurs qui sont autour de moi je dis « eh ! » (rire moqueur). Mes relations avec le monde paysan constituaient une richesse et je ressentais un grand pincement au cœur de les perdre. J'ai vraiment pesé le pour et le contre, seul, j'étais seul dans ma décision. Certes j'ai discuté avec le responsable du CEDAC de Sangmélina c'était un italien, mais pas plus que ça. J'ai compris un peu comment on pouvait travailler dans le milieu associatif. J'ai décidé seul ! Je refuse la bourse et je démissionne de la fonction publique ! J'ai écrit cette lettre-là la nuit. Je me rappelle que c'était au moment où j'habitais à la cité verte. J'ai écrit au directeur de l'IRAD : « à partir de demain, je ne travaille plus à l'IRAD, je ne suis même plus fonctionnaire ». Le manuscrit j'ai la copie (rire fort).

À l'époque, j'avais un petit bon poste d'ailleurs. J'avais pour chef hiérarchique un Blanc. On nous formait toujours pour remplacer les Blancs. Mon directeur, Jean-Yves Rey qui était le directeur du programme fruitier du Cameroun, qui faisait tout pour moi, parce qu'il était mon patron, sera également très surpris. Il m'aimait tellement, il me formait pour le remplacer. Je partais aux USA comme ça pour revenir et prendre la relève.

La secrétaire m'a fait rentrer voir le directeur, Jean-Jacques Ekébil. Il est resté un ami, on s'écrit, on s'échange les mails actuellement. Je suis entré (rire) : « monsieur c'est pour vous remettre cette lettre ». Il s'est (rire) (...), aussi il me connaissait, parce que j'avais quand même un style naturel, direct. Je n'entrai pas dans leur truc de de (...). Il a lu il a lu il a lu : « quoi ? Non non non non ! Allez réfléchir ». J'ai pris ma lettre je suis parti (rire). C'est comme ça que je suis parti de la fonction publique.

Maintenant les échanges que vous avez avec les paysans sont très honnêtes, d'une franchise insoupçonnée, dépoussiérés de tout intérêt. Vous voyez, vous êtes jeune, vous sortez de l'école parce que je sortais de l'école, tout jeune, je découvre ce milieu, un milieu vierge, un milieu naturel. Ça te fait quelque chose. Il faut aussi comprendre quelque chose, quand vous avez la chance d'échanger avec les paysans dans les limites de votre attitude, ils m'ont posé leurs problèmes, c'est-à-dire des problèmes qui minent le développement camerounais en général. Je leur pose la question : quelle responsabilité vous preniez par le passé à propos de ces problèmes que vous venez de dénoncer. Ils ont parlé, en zone de haute altitude... j'ai fait la

même chose en zone forestière, la même chose en zone plano- sahélienne. Je reviens donc, je fais la synthèse, les gens me disent... Mais attend, vous sortez grandis ! J'ai eu la chance d'être frotté à ces occasions qui permettent à mon naturel, à ma personnalité de s'exprimer, de se trahir, et c'est ça qui m'a renforcé dans mon choix, il faut le comprendre. En même temps, il y a plusieurs conclusions que j'ai tirées. C'est-à-dire les conclusions sont les mêmes, les gens sont les mêmes dans leur manière d'aggraver la vie, de poser leurs problèmes, dans leur manière de fonctionner. Ils disent les mêmes problèmes. Leur nuance est une nuance écologique, agro-écologique rattachée à la tenue culturelle, rattachée à l'environnement, rattachée à l'étude alimentaire, au climat et autres, au biotope, mais le reste est identique.

Ils y avaient trois problèmes qui ressortaient partout. C'était d'abord l'isolement, pas qu'ils se sentent, mais qu'ils sont isolés. Tu imagines une fille qui naît et qui ne connaît que la daba pour faire les champs, qui ne sait pas qu'on peut planter en ligne verte, ça c'est une forme d'isolement. Elle ne change pas, ni physiquement, ni avec les autres humains, ça il y avait ce problème d'isolement. Le deuxième problème qui m'a marqué et qu'on trouvait dans toutes les régions, c'est curieusement cette croyance commune à la sorcellerie. Que ce soit à l'Ouest, au Nord ou ailleurs, on trouve toujours un moyen d'accuser un quelconque sorcier par rapport à un certain nombre de problèmes. Moi ça m'avait marqué et ça m'avait étonné que : « qu'est ce qui fait que les gens croient à des choses qu'ils ne voient même pas, mais ils y croient fermement ? ». Et puis maintenant le troisième problème est le dénuement. On sent quand même que les gens sont isolés, abandonnés, c'est-à-dire le paysan de l'ouest, on ne le sentait pas accompagné en tant que tel, tu vas ailleurs, tu trouves la même chose. Ça c'est des problèmes qui m'avaient semblé être vraiment des problèmes qui sont sérieux, mais malheureusement ça c'est empiré. Ça s'est empiré avec l'ouverture de la ville, par ce que les villes ont grandi, il est de plus en plus facile d'aller en ville, ce qui a accentué l'exode rural. L'exode rural s'est montrée plus accentuée aujourd'hui qu'à l'époque où j'investiguais encore. À cette époque-là, j'avais affaires en même temps aux vieux et aux jeunes. Mais aujourd'hui, les jeunes deviennent des espèces un peu rares parce qu'ils veulent tous aller en ville. À défaut de la ville, tous épousent les habitudes de la ville, parce qu'imaginez, qu'il n'y a pas de village aujourd'hui où le principal moyen de locomotion n'est pas le moto-taxi. Est-ce que tu sais qu'on compte déjà 250 mil mototaxis ? Et pourtant à l'époque ce n'était pas ça, les jeunes ont trouvé une voie facile et improductive aujourd'hui. C'est-à-dire les temps changent et malheureusement au détriment du milieu rural qui se vide de sa ressource humaine.

L'avènement de l'ACDIC

Peu de temps après ma démission de la fonction publique, j'ai créé le SAILD (Service d'Appui pour les Initiatives Locales de Développement), et j'ai financé le journal « La voix du paysan » dont le premier numéro est sorti en novembre 1988. En 1996, étant alors Secrétaire Général du SAILD, nous avons lancé un projet qui consistait à accompagner les petits paysans, surtout les femmes, à faire le petit élevage de poule, en bandes de 100 de 200. C'était un petit projet qui marchait bien. En 1999 on constate que le projet tombe. Je suis au SAILD, on fait l'étude et on réalise que c'est à cause des poulets congelés. Parce que les femmes ne parvenaient plus à écouler leurs poulets dans le marché.

Comme je te le disais, c'est en 1999 qu'on découvre que le poulet importé plombe la production locale. Le SAILD en tant qu'ONG d'appui n'avait pas la force, car ce n'était pas une association programmée pour faire du « lobbying » et influencer le cours des importations du poulet. On a écrit au Président de la république, bon ça ne lui disait rien, de toute façon il s'en foutait de nous. Pour lutter contre ce poulet importé nous avons donc décidé de créer l'ACDIC, et c'est comme cela qu'elle va naître en 2003. Et quand l'ACDIC naît, on lance directement une étude. Ce qui va en quelque sorte faire notre force. Parce qu'on va faire un travail hautement scientifique, difficilement attaquable. Cette étude faite en 2003 m'a conduit un peu partout, en Belgique, au Brésil en France... Elle nous a permis de comprendre toute la problématique et les enjeux liés à l'importation des poulets congelés, d'où ça vient et ainsi de suite. Quand on fait l'étude, on comprend le système. Ce qui nous permet de partager notre expérience avec les populations. On élabore également le livre blanc sur le poulet congelé (que voici je te donne) et c'est avec ça qu'on a gagné, après avoir fait beaucoup d'autres campagnes. Et voilà comment l'ACDIC a été créée. Une partie du personnel du SAID est directement allée à l'ACDIC. Aujourd'hui on a plus de 11.000 membres.

C'est ce qui fait qu'à la création de SAILD, c'était trop simple, on devait juste favoriser l'émergence des actions paysannes dans le village. C'était ça l'objectif du SAILD en 1988. On a commencé par coacher certains leaders paysans, les ouvrir aux autres et faire en sorte qu'ils aient le but de créer quelque chose dans leur village, et c'est ce qu'on a fait en cinq ans. En cinq ans, on avait 70 relations paysannes au Cameroun. Moi je suis du Ndé, mais si tu me demandes la région où je suis le plus populaire, c'est l'Extrême-Nord. En réalité, ceux qui ont travaillé avec nous sont vieux aujourd'hui mais il y a ceux qui venaient en bas et qui voyaient, ils ont pris la chose en main de telle sorte que quand j'arrive à l'extrême Nord aujourd'hui,

mais je suis bien. En réalité ce sont des choses qui ne s'expliquent même pas, car si on me pose la question je ne saurais répondre. À un moment donné, ils n'avaient plus besoin de moi, ils se prenaient en charge eux-mêmes, et ce qui est bien c'est que certains existent encore de nos jours. Tu sais c'est moi qui ai formé les plus grands leaders Camerounais. À titre illustratif, Elisabeth Atangana. Elle était mariée à Esse, son mari était professeur des lycées et elle était enseignante. Il y a beaucoup de gars qui sont passés autour de moi et qui sont dans le milieu ; il faut les interroger. Nous avons Anicet Akoa qui est maire de Ngoulemakong. Quand je le récupère, il travaillait à Metet à l'époque. Il y a André-Marie Afouba. Mais il faut avouer qu'Elisabeth est le leader le plus en vue dans le milieu paysan, elle est présidente de la plate-forme de l'action paysanne.

Il se passe en effet que je cherche les leaders pour pouvoir les ouvrir. J'avais déjà vu que la meilleure manière d'ouvrir les leaders était de susciter en eux la procréation par l'organisation qui va les faire voyager, aller où il y a des gens qui sont organisés, et faire par exemple une semaine. D'une manière ou d'une autre, l'on rentre forcément avec des connaissances. On a choisi douze paysans, je suis parti au Burkina avec eux, financé par les Italiens, ils ont fait des campagnes, ils ont discuté avec les autres, mais les gars ne revenaient pas. Quand je viens, je dis : « je vais faire en sorte que vous soyez deux par région, cherchez moi encore un qui va travailler avec moi ». Ils choisissent encore douze autres, je les emmène au Sénégal. Quand ils reviennent tous, j'organise ici à Yaoundé une rencontre nationale des actions paysannes. J'invite les paysans de partout, ils étaient environ 350 milles, c'était à Mvolye. Les vingt-quatre qui ont voyagé sont présents et répondent aux questions des autres. C'est comme ça qu'on a fonctionné ici au Cameroun. Maintenant quand on finit, les leaders qui étaient là vont se demander comment faire pour multiplier davantage l'expérience acquise. Voilà comment l'idée du journal est venue et nous l'avons créé, avec un comité d'organisation composée de paysans. Jean patrice Awoumou était le président de La Voix du paysan. De toutes les façons, au regard de l'émulation observée, les paysans allaient tôt ou tard exprimer la nécessité de créer un journal susceptible de porter leurs voix.

Ce qu'il faut comprendre est que dès le départ, le choix à mon niveau était clair, la vision était nette, c'est-à-dire il n'y avait pas de brouillard, la réflexion était là. Je dis : « faisons en sorte qu'en milieu rural camerounais, naissent des organisations paysannes capables de s'exprimer sur la forme ou le modèle de développement répondant le mieux à leurs aspirations ». J'avais une force inébranlable, les politiques ont eu peur de moi, même les paysans aussi. Une rumeur avait d'ailleurs couru qu'ils avaient tenté de m'empoisonner. En 1990, lorsque le

multipartisme naissait, certaines personnes que je considérai comme des « amis » étaient allés me calomnier au sein de l'espace public, en disant que je revendique la Conférence nationale. Donc ce n'était pas facile. Si on nous laissait avancer, nous serions encore allés plus loin. Il faut dire qu'en ce moment le mouvement était fort, donc les politiques qui n'étaient pas contents l'ont infiltré.

Figure-toi qu'on avait dix-huit organisations paysannes qui avaient formé un championnat de football. On avait la fédération de Kumba, coton de Nguemendouga, en fait dans toutes les provinces. Il y avait le championnat qui se déroulait. Roger Mila était au top de sa gloire, c'est le jour-là qu'il est allé arbitrer le match à Nguemendouga. On était là, Milla, moi et son garde du corps, c'était la magie, tout le monde était sorti, c'était un mouvement fort. J'avais une de ces forces que moi-même je n'en revenais pas et j'avais peur. Les politiques ont compris ça, ils ont infiltré, ils ont tribalisé en leurs disant que je suis Bamiléké. Alors je préside une conférence dans un village à quelques kilomètres de Sangmélima, la foule était grande, je vois quelqu'un qui se lève et la première question qu'il pose c'est : « *A ne mone djé ?* ». C'était foutu, quand j'ai compris ça j'ai senti que c'était foutu. Quand tu écoutes, c'est la question qui fait peur, ça ce n'est pas la question que tu dois poser, malheureusement c'était ça et pourtant on a tenu parce qu'en fait, et c'est là que je crois avoir bien joué quand je fais le bilan aujourd'hui.

On a tenu pourquoi ? Parce que quand j'ai constaté que les politiques avaient fortement infiltré les mouvements des paysans, je les ai séparés avec le SAILD qui était la structure d'appui, de telle sorte que quand les organisations patinaient dans leurs querelles et autre, le SAILD avançait. Une manière de dire que ceux qui étaient au-dessus de toutes ces tentations, c'est eux qui pouvaient faire avancer le SAILD, mais ceux qui se sentaient faibles restaient. À un moment donné, on a oublié les querelles et on avançait, puisque c'était une étiquette, il y avait une vision. Quand je quitte le SAILD pour l'ADIC en 2000, c'est la même chose, c'est tellement clair, car on se détachait déjà des mouvements paysans. Avec l'ADIC, tout le monde avait le droit d'intégrer, les politiques, les paysans, les cultivateurs. Mais quand tu prends les 12.800 membres que comptait le SAILD en 2007, 47% environ étaient des paysans. Le SAILD est situé à Elig-Essono et est combiné avec La Voix du paysan.

Le plus grand regret lors du comice, c'est notre échec après avoir démontré aux consommateurs d'abord, aux pouvoirs publics ensuite, qu'il était possible d'intégrer les farines locales dans le pain consommé au Cameroun. Qu'en le faisant, le pain consommé ici

est trois fois meilleur que celui qu'on leur propose à l'heure actuelle. Surtout, que le fait d'incorporer ces farines rien que pour le pain pouvait créer 18.000 emplois chaque année. Et par rapport à l'exploitation, on tournait autour de 60 milliards. Or, au sortir du comice, je l'ai dit à la télé, à la radio, aux médias. On a montré l'autre voie en combattant contre l'importation des poulets congelés, et c'était pour l'intérêt de l'ensemble des populations. C'était aussi une autre manière, une autre approche qu'on a montré au peuple. Mais pour que ça marche, il fallait qu'il y ait une décision politique concrète à ce propos. À l'époque nous étions la risée, mais après cette victoire, c'est tout le monde qui nous félicitait.

Avec le cas du maïs, c'est le ministre Motaze qui m'appelle derrière son bureau pour me dire : « Bernard ton histoire que j'ai entendue et que j'ai vue avec le peuple je suis partant, apporte moi le projet ». Je lui ai montré le projet que j'ai écrit sur mon ordinateur, on corrige, on relit. Comme on avançait dans le projet, et que je sentais que pour une fois dans mes projets j'ai quelqu'un qui est prêt à aller jusqu'au bout, c'est alors que je vais me battre pour avoir les 15kg de semence qui existaient à l'IRAD de Bertoua. Je balance cette semence à Nguemendouga, à Boma, à l'organisation paysanne qui est là pour quelle commence à créer des champs semenciers. J'ai fait la même chose à N'Gaoundéré par rapport à la tomate, par rapport à la patate, et les femmes sortaient déjà pour lancer. J'ai fait la même chose avec les boulangeries qui attendaient la farine. Y compris avec le cadre industriel qui était prêt à injecter l'argent pour créer des usines de transformation des tubercules en farine, par ce que je comptais sur Motaze qui était un homme politique et influant en plus. Quand on veut avancer, je vais voir le directeur du cabinet, il me répond : « Président, le ministre aurait souhaité qu'on commence tout petit. Comme on a la patate, il faut qu'on fasse un peu de pain ». On commence comment petit, quelle quantité, en combien de temps ? Alors que j'avais expliqué au ministre que si on commence, on peut aboutir au bout de quatre ou cinq ans. Parce qu'en quatre ou cinq ans, on aura habitué les organisations paysannes en matière de production, et les consommateurs et boulangers en matière de pain. En 4-5 ans, on aura testé notre circuit de ravitaillement et de distribution de farine locale et au bout de 5 ans, nous aurions réussi. Quand on m'a dit ça, j'ai tout abandonné et les 15kg qu'on a pris à l'IRAD, c'en était fini. J'étais dépassé. Quand ces différents partenaires m'appelaient même encore, je ne savais quoi leur dire. Mets-toi un peu à ma place. Je fais comment ?

C'est que quand je parle souvent des pouvoirs publics, les gens ne peuvent pas comprendre, c'est le même problème que j'ai avec le ministre de l'agriculture aujourd'hui. Quand avec l'agriculture-spectacle, je lui dis : « mais attention ce que vous posez là comme acte porte

préjudice à toute autre vision future », ils ne le comprennent pas. Voilà donc pourquoi, pour répondre à ta question. Et c'était fini comme ça, les paysans m'ont appelé fatigué.

Même en ce qui concerne les poulets congelés, j'ai eu beaucoup d'ennemis, mais la nature est faite ainsi. Je ne m'occupe pas de ce côté des choses, vu que ça ne me gêne pas. Ils y a des gens qui croient et c'est ça le système, ils croient que ce que je fais c'est mon intérêt personnel, ils pensent qu'ils m'ont cassé, alors que moi, je continue. C'est ça la réalité c'est-à-dire le système est comme ça, quand tu fais il dit que : « tu gagnes combien dans ça ? ».

En matière d'élevage, la note du ministre est sortie en 2006, en mars et depuis mars quand tu vois notre plan d'action, chaque année, nous avons une ligne de contrôle d'application de cette décision. Nous contrôlons. Et nous avons réussi à faire que même le gouvernement, le ministère de l'élevage, ministère du commerce soient impliqués. Tu vois donc que quand il faut parler des poulets congelés, c'est le ministère qui détruit, ce n'est plus nous. C'est le ministère des commerces qui détruit. On avait arrêté des cargaisons de poulets qui viennent du Gabon et de la Guinée équatoriale. Quand ça passe, nous-mêmes, on les détruit, on n'a pas de choix, il faut connaître son milieu.

À l'intérieur du système, il y a des gens qui nous soutiennent, mais de manière isolée. Un ministre ne peut pas se lever seul et agir parce que le système est tel que quand tu y entres, il faut que tu te compromettes et il te tient à l'acte de compromission que tu as posé. Si tu veux soulever la tête on te montre qu'ici c'est le système ou rien. Donc quand tu soutiens une action comme celle que nous menons, tu ne dois pas montrer que tu la soutiens, sinon on va te punir, on ouvre juste ton dossier qui est sale et on te cloue.

Il y a une semaine, j'ai reçu ici la délégation de tous les leaders de la société civile et paysanne du Niger pendant douze jours, environ douze leaders. En rentrant, le ministre de l'élevage nous a reçus mais c'est rare. Et il leur a dit : « voici ceux qui ont lutté contre les poulets congelés, qui ont sauvé la production agricole nationale ». Donc il y en a, même le fait de les recevoir, ils y a des ministres qui comprennent que nous on n'est pas méchants, même l'évaluation des ministères qu'on a faite. Notre combat dépend des sujets. Un sujet comme celui portant sur l'état de propreté des ministères, où on notait les ministres en fonction de la propreté des ministères, c'était juste pour les remuer un peu. On est parti, on a osé et puis les gens ne faisaient que me poser la question.

Récit de Marie-Claire Ndi Samba, fondatrice du Relais Enfants-Parents du Cameroun (REPCAM).

L'association existe depuis 2006. L'histoire naît d'une anecdote. Je dirigeais l'Institut Samba secondaire à Mvog-Ada, en qualité de Principale de collège. En 2005 je me suis retrouvé devant le cas d'un petit garçon qui volait les livres de ses camarades parce qu'il voulait se faire arrêter et être jeté en prison, dans le dessein d'y aller retrouver sa maman ; et donc, d'y vivre avec cette dernière incarcérée. Cette histoire m'a touchée. On l'a emmené dans mon bureau, après quoi, les autres responsables et enseignants ont prévenu d'autres enfants de se méfier de ce « voleur ». Bref c'était un enfant qui dormait dans la rue, il venait à l'école tous les matins, mais il dormait dans la rue, il avait fugué et il faisait tout pour que les anti-gangs l'attrapent pendant qu'il proposait les livres aux gens à l'Avenue Kennedy. Car il dormait au Boulevard du vingt mai. Donc c'est une histoire qui m'a touché, je suis allé à la prison avec l'enfant pour qu'il puisse voir sa maman qu'il n'avait pas vu depuis trois ans. J'ai appelé son papa qui vendait la tomate au marché du Mfoundi. Ça n'a pas été facile. Mais j'ai pu le convaincre pour qu'il me passe le numéro de téléphone de son épouse, car entre-temps, il s'était remarié. Ils sont venus au bureau ; j'ai prié la dame de convaincre son mari, et puis c'est parti comme ça. On est allé à la prison et c'était très difficile de vivre cette scène-là, de voir cet enfant qui va s'agripper sur sa mère, de voir la maman qui tombe dans les pommes, et voir la belle-mère même, la nouvelle femme pleurer, voir le papa qui pose les mains sur la tête et c'est parti comme ça.

Avant ces retrouvailles avec sa maman, cet enfant, qui faisait la classe de cinquième, ne travaillait pas bien à l'école. Il avait une moyenne qui oscillait autour de 8/20. Puis, au bout de deux mois, c'était la métamorphose : il est passé de 8 à 16 de moyenne. Pour moi, c'était un génie. Puis, je me suis dit : « si j'ai pu aider Joël, au bout de deux mois et qu'il s'est retrouvé, et puisque ça l'a complètement changé, c'est certain qu'il y a d'autres enfants des détenus qui vivent avec ce type de problème ». De là, je me suis proposé... en fait, j'ai proposé à la maman, à la belle-mère, celle qui gardait l'enfant, de l'emmener tous les mercredis voir sa maman contre un salaire. J'allais payer le 5 de chaque mois je crois ça devait être vingt-cinq ou trente mille francs. Tous les mois, elle venait chercher son salaire, c'était l'argent de taxi. Vingt-cinq mille pour moi, ce n'était rien du tout parce que moi j'avais assez d'argent. À l'époque, j'avais un très bon salaire. Enlever vingt-cinq mille pour aider un enfant ne représentait rien du tout. Elle a accepté, maintenant la condition aussi, c'était que tous les mercredis, en accompagnant l'enfant, qu'elle fasse un petit paquet même pour mille

francs (sucre, tapioca, selon les besoins de la maman, pour mille francs pas plus). Après leur visite, je partais revoir la maman pour lui rendre compte de l'évolution du comportement de l'enfant, parce qu'elle ne savait pas comment faire pour retrouver sa place de mère.

Un samedi, je suis allée à la prison. Pendant que j'y étais, une autre détenue a accouché devant moi. Ce jour-là, le médecin de la prison – c'était une femme – se mariait et ne pouvait donc être présente. Et il n'y avait pas d'infirmiers à proximité. Une codétenue l'a fait accoucher. Je suis rentrée chez moi, j'avais sept mille francs, je me suis arrêté au marché d'Ekounou pour acheter de petites choses. On avait sectionné son cordon ombilical avec un couteau, sans gangs ! Quand je suis revenue, le régisseur était déjà là, parce qu'il était au mariage aussi. Il nous a donné un peu d'argent, quatre mille, nous sommes allés au centre de santé de Nkol-ndongo pour vérifier si l'accouchement s'était bien passé, si le ventre de la dame était « sain ». Au bout de vingt heures, on est rentré. J'ai donné le nom de Mélanie à cette enfant. Elle a 9 ans aujourd'hui. C'est donc après cette deuxième rencontre, c'est ce jour-là que j'ai décidé de créer l'association.

Voici comment l'idée m'est venue : « il y a des enfants qui ont les mamans en prison et qui souffrent en silence, et puis il y a des bébés qui naissent et qui restent-là. Il faut qu'on fasse quelque chose ». La maman était incarcérée avec son mari pour homicide involontaire sur un oncle du maire de Mfou. Il y avait eu bagarre au village, avec les machettes, et il y a eu mort d'hommes. Les deux ont été enfermés. C'est parti comme ça, je suis allé voir le régisseur, je lui ai dit : « je voudrais aider les enfants ». Le directeur de l'administration pénitentiaire, je suis allé aussi le voir et il m'a dit : « non, écrivez plutôt au ministre, parce que cette décision ne relève pas de ma compétence ». J'ai écrit au ministre et puis, je n'ai pas attendu longtemps ; en trois semaines, je crois, j'avais mon autorisation. C'était le ministre Ahmadou Ali. Puis après, je suis allé voir le préfet et lui ai dit : « j'ai l'autorisation pour aller travailler à la prison, je voudrais le faire dans un cadre associatif ». Je ne savais même pas comment fonctionnait une association, c'était le cœur qui parlait, je voulais travailler avec des amis, ma famille. Et toujours au bout de trois semaines, je crois, le directeur du préfet m'a appelé pour me dire – c'était une dame, ou premier adjoint préfectoral, en tout cas on m'a appelé. – de venir chercher mon récépissé de déclaration d'association. Puis, c'est parti comme ça. J'ai commencé avec Joël, Mélanie, après seize après quarante, après cent, aujourd'hui ils sont six cent quatre-vingt-deux.

Quand vous créez une association il y a quand même un minimum, le bureau exécutif. J'ai créé avec mes amis, Hortense, monsieur Abanda (enseignant et secrétaire général de l'association), et une assistante sociale, Marguerite Akoumou, parce qu'il me fallait quelqu'un qui est spécialiste, quelqu'un qui connaît vraiment le monde de l'enfant. On a commencé comme ça tous les quatre. C'était vraiment suffisant, quatre personnes pour aller à la prison, aller voir les enfants, c'était suffisant. Et au fil des années ça a grandi, les gens ont adhéré, j'ai communiqué, j'ai tendu la main, j'ai vraiment parlé je ne fais que ça, jusqu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, je suis satisfaite parce que l'action est connue. Le premier volet était de faire connaître la souffrance de ces enfants, faire connaître même l'action, dire aux gens où à la masse populaire qu'il y a des enfants, des orphelins qui ont des besoins spécifiques, c'est-à-dire que le papa qui va en prison, la maman qui va en prison, la progéniture rentre également dans la perte. Pourquoi ? Simplement parce qu'on s'est rendu compte qu'en général, les femmes détenues viennent des milieux très pauvres et c'est difficile de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Quand la maman va en prison, c'est une petite morte ; et là, il faut que l'enfant profite de sa mère qui, physiquement, n'est pas décédée. Donc vraiment, je suis contente au bout de neuf ans que le message soit passé, que les enfants même aient changé, parce qu'au début, même l'aspect physique de ces enfants n'était pas très beau. Ce n'était pas joli justement parce qu'ils étaient stigmatisés dans les familles. Les enfants qui arrivaient avec les babouches coupées, avec les haillons, etc. Mais aujourd'hui, c'est des enfants propres, biens, contents, ils rigolent, c'était des enfants tristes, ça a vraiment changé. Même s'il y a de nouveaux qui arrivent étant tristes, ils changent au bout de quelques temps. Car en voyant les autres contents, leur mine finit par changer également. Et ça, c'est une grande victoire.

Nos enfants proviennent de toutes les régions du Cameroun, de la campagne comme en ville. Ce qui est normal dans la mesure où les détenues la prison centrale de Yaoundé viennent de partout. Et généralement, quand une femme va en prison, l'enfant est envoyé soit chez grand-mère, soit chez la tante, soit... Pour l'instant, nous n'avons pas encore les moyens de suivre individuellement ces enfants. Pourtant, notre objectif est de les suivre un à un. Ce qu'on fait jusque-là, c'est de les suivre de façon groupée, c'est-à-dire à la rentrée scolaire on emmène tous les enfants. Nous faisons un paquet scolaire qu'ils reçoivent des mains de leurs mamans. C'est ce qu'on a d'ailleurs toujours fait dès 2006 : on a toujours célébrer la fête des mères, la fête des pères, la rentrée scolaire en septembre et Noël en décembre, depuis 2006. Nous

venons juste d'achever la neuvième édition de la rentée scolaire qui vient de passer. On s'apprête maintenant à couvrir la neuvième édition de la fête de Noël.

Les sources de financement, volet le plus délicat, nous proviennent de nos partenaires. C'est le cas de mon amie ici présente, qui a une association « Enfants de Gandhi ». Elle est basée à Genève. C'est généralement selon les appels. On peut dire : « bon, on a des bébés qui naissent en prison, on n'a pas de vêtements » ; elle peut faire une collecte en Suisse et après, elle vient avec les vêtements et nous les donne. On n'a pas une source de financement fixe. Par exemple, vous voyez l'appareil là (photocopieuse électronique), un jour on nous a cambriolés, j'ai posté sur Facebook, et on nous a appelés. C'est un grand organisme international qui nous a donné cette machine, avec des ordinateurs, juste parce qu'on a communiqué. C'est comme ça et chaque fois qu'on a un projet, on balance à la radio à la télé, sur internet. C'est Noël bientôt : « voilà est ce que vous pouvez contribuer ? Avec deux mille cinq cent, on peut acheter un jouet ». Donc ce sont nos amis surtout sur internet.

Globalement, toutes nos activités se ressemblent et se répètent chaque année. Mais on évolue, les gens adhèrent continuellement. Mais des petites victoires me marquent souvent. Par exemple, récemment, l'hôpital central de Yaoundé a accepté, suite à notre requête, de faire accoucher les femmes de la prison sans qu'elles ne déboursent un franc, parce qu'on a bataillé pour ça. En fait, une détenue est morte en accouchant et tout le monde a été touché par ce drame. Nous avons tellement communiqué à propos de ce cas, surtout au Cameroun. Bon le directeur de l'hôpital central tout de suite, on s'est assis autour d'une table, on lui a dit : « on ne peut pas faire payer les détenues, elles devraient accoucher... qu'est ce qu'on fait ? ». Il nous a dit : « bon, proposez moi quelque chose ». J'ai proposé, il a validé. On est en train de nous battre pour qu'une décision similaire soit prise à l'échelon national, pour que le ministre face appliquer la même chose à l'hôpital central de Douala, à l'hôpital régional de Sangmélima, ainsi de suite, partout où il y a des prisonniers. On est sur le projet. Et puisque nous sommes dans la projection, pourquoi ne pas aller au niveau de l'Assemblée Nationale, voir la commission qui s'occupe du droit du bien-être de l'enfant ? Mais il faut aller tout doucement, tête baissée, il ne faut pas aller faire comme si c'était une obligation. Car nous ne faisons pas de la politique. On n'est pas là pour agresser les gens, on est là pour montrer qu'il y a un problème là : « vous êtes capables de trouver des solutions sans rien déboursier, pourquoi ne le faites-vous pas ? ». C'est comme ça qu'on se représente notre action.

Une autre victoire. Le fait d'avoir l'autorisation dans plusieurs prisons, parce qu'on a commencé par la prison centrale de Yaoundé. Et pour aller à la prison principale de Yaoundé, on n'a pas demandé, c'est le secrétaire d'État du ministère de la justice qui nous l'a proposé. Pour nous c'est une reconnaissance. De là encore, il y a un autre responsable du ministère qui a proposé qu'on nous donne les autorisations des neuf autres prisons centrales du Cameroun.

Porter un jugement quelconque sur l'attitude des autorités politiques ne m'intéresse guère. Humainement, ça ne m'intéresse pas, pas du tout. Je ne suis même pas là pour regarder ce que les politiques font. Quand nous avons un problème, convaincus que notre action est juste, nous nous dirigeons toujours devant le responsable politique pour lui poser le problème, après avoir consulté le règlement juridique : « vous avez ratifié les conventions qui disent que..., mais peut-être, n'avez-vous pas la possibilité de le faire parce que l'État ne peut pas tout faire... ». C'est pour ça que les associations naissent, vous comprenez ? Avec cette démarche, on ne nous a jamais rien refusé. Ce qu'ils refusent, c'est de l'argent. Ils disent toujours que : « non, nous on n'a pas d'argent à vous donner mais les autorisations ; on n'a vraiment pas de problème ». Parce que la cause elle est juste.

Dès lors, les financements pour mener à bien notre travail sont ce qui nous fait encore défaut. Si nous avions des financements, nous aurions déjà quitté ces locaux pour trouver un cadre plus grand, capable de recevoir un nombre important d'enfants, et contenant plusieurs cellules (cellule d'accueil, de médiation, etc.). Ici, c'est vraiment étroit par rapport aux activités que nous menons. Aussi, nous aimerions faire fonctionner régulièrement les édifices construits à la prison. Il faut que les enfants viennent tous les mercredis, les samedis, les dimanches, il faut que ça fonctionne davantage.

À Ndi Samba secondaire, j'ai été Principale pendant 11 ans, de 2000 à 2011. J'ai arrêté de travailler pour me consacrer uniquement à l'association. Mais j'ai créé l'association en 2006, j'ai commencé à aller à la prison en 2006, vous comprenez ? En 2011 ça m'a vraiment parlé parce que j'étais confronté à des réalités dans les prisons où la demande était très élevée, mon cœur s'exprimait plus que ma raison. Je me suis dit : « si je reste diriger le collège, je ne vais pas développer cette activité humanitaire. Or tout le monde peut diriger le collège, mais n'importe qui ne peut pas... j'étais convaincu que n'importe qui ne pouvait pas porter ce projet ». Je suis née comme ça, je n'en sais rien, demandez à Dieu. Rien du tout, c'est comme quand j'arrive à la prison des fois, j'ai la chair de poule jusqu'aux cheveux, ça ne se commande pas, pour moi c'est un appel de Dieu. C'est comme ça que j'ai pris ça, c'est un

appel, c'est une vision, j'ai eu à faire des rêves, j'ai vu, c'est une vision. Pour moi, je suis convaincu, j'ai fait un coma j'avais 11 ans j'ai vu ça, j'ai vu ce que je suis en train de faire là. Et en 2005 je fais le rêve et après je rencontre Joël, j'ai dit : « tient, c'est ça ! ». J'ai grandi à Mvog-Ada, tout autour de moi il y avait la misère, mes parents eux ils étaient nantis et tous mes jouets ? je donnais aux enfants du quartier. Ce qui fait que quand j'ai décidé d'arrêter de travailler ça n'a pas étonné mes parents, surtout mon père, il a dit : « laissez-là, elle est comme ça ».

Madeleine Affite : Une existence au service des droits humains

Genèse de l'ACAT-Littoral

L'ACAT, tu sais j'ai été membre d'Amnesty dans les époques-là, il y avait une religieuse belge qui est à Koumbo actuellement, la sœur Rita, et le feu Luc Norbert Kenne peut être vous avez entendu parler de ce pasteur. Quand on vous dit combattant des droits de l'Homme, j'ai pleuré à sa mort peut être les gens ont même dit que j'étais l'une des concubines parce que c'était une perte totale pour nous les Camerounais et combattants des droits de l'Homme. On a perdu vous comprenez, et on ne peut pas le justifier. Il faut noter que le pasteur Luc Norbert Kenne militait avec nous à Amnesty International, donc il avait voyagé et c'est de là qu'il a pris connaissance de l'ACAT. Et dès qu'il est arrivé ici, connaissant mon combat rude et tout ce qu'on faisait pour Amnesty, il m'a dit : « bon Madeleine, voilà avec l'ACAT, on peut travailler pour notre propre pays alors qu'avec Amnesty, nous travaillons pour les autres pays et pas pour le nôtre ». Il vient donc me dire : « là maintenant il faut qu'on obtienne l'autorisation, et tout ce qu'il faut ». C'est comme ça que j'adhère à l'ACAT.

Nous avons commencé à travailler dans les années 93 quand on avait déjà eu l'autorisation grâce au feu Monseigneur Jean Zoa, parce que ce n'était pas évident avec l'administration territoriale de l'époque dirigée par Andzé Tsoungui. Ils disaient que la torture n'existait pas au Cameroun, et donc qu'on n'avait pas le droit de dire qu'on crée une association contre la torture. Dans les années 92 c'était difficile d'obtenir une autorisation. C'est comme ça que Monseigneur Jean Zoa a réfléchi et a dit : « bon ne vous en faites pas, on va trouver une solution ». Et lui, il a trouvé la solution. Tu sais le tribalisme au Cameroun c'est l'une des choses les plus importantes, en ce moment. Quand il a vu comme ça, il a demandé qu'on mette à la tête de l'ACAT un gars Béti, il a donc dit à Tsoungui qu'il n'y a pas de problème, vu que c'est un gars Béti qui est à la tête de l'ACAT et lui, il va contrôler tout ce que ce monsieur va faire : « donc ne te dérange pas, donne l'autorisation on va surveiller le gars

Béti ». Voilà donc comment on obtient l'autorisation par le jeu que Monseigneur a joué sur la carte tribale.

Il faut tout de même dire que les gens ne connaissaient pas vraiment le rôle que jouait Monseigneur Jean Zoa, surtout quand il savait que ça profite aux chrétiens. Lui, il savait et son problème est que vous aillez l'autorisation de travailler parce que sans ça vous ne pouvez pas travailler et personne n'allait rien faire. Donc il fallait trouver un moyen pour pouvoir travailler et Jean Zoa a dit : « non, si vous allez avec la violence, on ne va jamais vous donner cette autorisation ; mais on va jouer cette carte tribale ». Et voilà, c'est ça qui nous a permis d'avoir cette autorisation. Jean Zoa était un joueur, il n'était vraiment pas du côté du pouvoir mais il savait jouer surtout quand c'était important. Il y a des choses que les gens ne comprennent pas surtout quand vous avez besoin de quelque chose.

Avec le commandement opérationnel, on disait qu'il n'y avait pas un décret présidentiel autorisant ces exactions. Je me souviens, parce que quand on a vu la gravité de la situation, on disait qu'il n'y a aucun décret du Président et à un moment il fallait trouver ce décret pour démontrer l'implication et la responsabilité du gouvernement. Et pour le trouver, il a fallu jouer un certain jeu, trouver quelqu'un qui va le jouer, l'essentiel étant qu'on obtienne ce qu'on voulait. On a tout fait pour obtenir ce document phare parce que c'est important pour nous et c'est à ce moment que tu peux t'autoriser à parler. Donc c'est ce que je dis souvent aux gens que : « voyez, il y a trop d'erreurs que nous commettons sans le savoir et même les défenseurs des droits de l'Homme parce que vous ne comprenez pas le jeu qu'il faut jouer ». Tu vois même le laboratoire était bien fait, ça aussi c'est l'œuvre discrète de Monseigneur Jean Zoa. Ce n'était pas un type avec qui on avait besoin de mettre la télé pour qu'on aille dire, ce n'est pas son problème, c'était un prélat caché qui faisait ce qu'il pouvait à son niveau. Et ça, les gens ne comprenaient pas et moi, je le sais et c'est pour cela que je le dis. Donc il ne faut pas que les gens soient là pour raconter du n'importe quoi. Et il y a des moments qu'il n'acceptait pas des bêtises que les gens font pour plaire aux autres et moi aussi je m'en fous. Parfois il faut prendre des positions surtout quand tu trouves que les gens ne font pas bien, dis leurs que ça ne va pas, et non chercher à plaire aux gens.

Une expérience riche dans le monde des droits de l'Homme

C'est pourquoi là où vous m'avez vu je suis consultante, les gens comme Henriette Ekwe me disaient : « Madeleine crée nous ça » ; je leur ai dit : « je n'ai plus besoin des maux de tête ». Donc la question des droits de l'Homme est difficile parce qu'il y a eu trop d'intérêts jusqu'au

niveau des Nations unies. Depuis des années je fais dans les droits de l'Homme plus que tout le monde, bien avant l'arrivée des *Nouveaux droits de l'Homme* parce que moi, j'ai été membre de l'Amnistie, j'ai travaillé avec Amnistie dans des années 80, on ne savait même pas qu'on allait parler d'un truc comme droit de l'Homme au Cameroun. On travaillait dans les pays comme le Guatemala, le Tchad, le Rwanda, l'Afrique du sud. Les Steve Biko, quand on les tuait nous on avait leurs dossiers et tout donc il y a plein de choses. À ce moment, j'étais déjà entrée dans les droits de l'Homme avant qu'on ne parle droit de l'Homme ici au Cameroun. C'est ce qui fait que les gens ne connaissent pas vraiment ce que signifient réellement les droits de l'Homme, et on s'amuse avec ça. C'est devenu une question d'argent aujourd'hui, les gens se sont enrichis, ils se sont fait plein d'argent et tout. Donc moi, si je voulais m'enrichir j'allais le faire. Et même quand j'étais dans l'ACAT, je n'ai pas vite eu des financements et ça tenez-vous tranquille ce n'était que l'argent de ma famille parce que c'est moi qui étais le lien administratif des biens de ma famille. Et je prenais cet argent pour mettre dans les droits de l'Homme pour travailler.

C'est alors qu'un Français me découvre ici et dit : « mais attend, comment tu peux... ? ». J'ai répondu : « ah, qu'est-ce que tu veux ? ». C'est que parfois vous voyez des gens, on vous donne des conditions et moi je n'aime pas des conditions. C'est-à-dire que si vous voulez financer quelque chose alors allez-y mais ne commencez par dire : « parce que c'est comme ça, il faut faire ceci, il faudra que... ». Parce que moi, quand je veux travailler, je travaille et je ne veux pas demain qu'on vienne me dire : « tu n'as pas le droit de dire ceci ». Parce qu'on a commencé quand j'étais toute jeune, on disait : « voilà l'ACAT n'est pas là seulement pour critiquer... » ; bon qu'est-ce que vous voulez, à un moment donné tu restes-là, tu fais avec le peu que tu as. Et c'était comme ça petit à petit quand on commençait, le CCFD a commencé à me financer un peu, parfois la HEALTH DH vous donne un million, on vous donne là-bas deux million, avant même qu'on arrive à six million avec le CCFD. Ce qui était déjà un pas, mais très insuffisant par rapport aux bureaux qu'on payait à l'époque, il fallait payer un bureau à trois cent mille le mois, sans compter les charge. Et j'avais insisté qu'il n'y ait pas de bénévolat, tous ceux qui sont dans l'association, dans la HEALTH DH sont des gros salariés, ils gagent gros leurs vies. Mais ici chez nous en Afrique on vous demande d'être le bénévole. Jeune de votre état, vous êtes incapable de louer une chambre. Je faisais que les gens aient des salaires de deux cent mille francs, voire même de deux cent cinquante mille francs, puisqu'on était environ dix personnes et on était là pour travailler et ça bougeait.

Donc moi, j'avais pris des mesures qui ne les intéressaient pas, déjà j'étais combattu dans tous les cas et tout et celui d'ailleurs qui est resté là aujourd'hui et qui se dit le coordonnateur de l'ACAT, c'est un gars que j'ai formé. MADEFIN est venu, il me l'a confié parce que c'est un gras qui souffrait dans sa famille et tout, qui vendait les caramels ici. Je l'ai accepté et l'ai formé. Et plus tard, c'est lui que Bruno de la CCFD a voulu utiliser contre moi en lui disant : « voilà tu sais tu vas gagner beaucoup d'argent, tu vas avoir la richesse ». Et c'est normal ! Vu que quand le financement est venu, je n'étais plus là, il s'est acheté une belle voiture et tout, il montait et descendait avec les femmes, il portait des gros habits avec au moins dix personnes autour de lui. Tu vois quelqu'un qui sort du néant pour être ce qu'il est, j'ai appris qu'il construit déjà une maison. Chaque année il a des financements, mais il n'y a rien comme action concrète. Les gens me disent que l'ACAT là c'est seulement la plaque qu'on voit en route mais tu ne peux pas aller là-bas parce qu'il n'y a rien, aucune activité, ils ne font rien. Ils restent comme ça, ils pompent des rapports, peut-être ils lisent dans les journaux que ceci et ils envoient.

Tout ceci pour vous dire qu'il y a tant de choses qui font que les droits de l'Homme ne puissent pas fleurir dans notre pays, c'est difficile. Donc il ne faut pas se leurrer, on a beaucoup de choses à rattraper, sinon on aurait avancé sur plusieurs plans. Il y a des moments parfois qui me font regretter mon temps sur beaucoup de rencontre et de l'autre côté, mais je ne regrette pas aussi parce que cela m'a permis de découvrir pleines de choses, ça m'a permis de voir beaucoup de choses. Il y a une journaliste qui est venue me voir ici dernièrement en disant que MTN voulait faire un truc sur les femmes, les femmes de pointe et tout, et MTN a pensé à moi et c'est pour cela qu'on l'a envoyé venir à moi. Quand je parlai à cette femme, j'ai sorti des documents que je lui ai montrés, elle est restée tranquille, elle m'a dit : « attends ... je ne connaissais pas, mais je ne savais pas que c'est jusqu'à ce point ». Mais je ne peux pas monter, marcher en route, porter des épaulettes, et dire : « c'est moi, j'ai beaucoup travaillé sur la scène internationale jusqu'à ce jour, j'ai fait beaucoup de pays du monde, j'ai fait les États-Unis, j'ai fait six États pour la justice américaine pour les trucs des visiteurs, j'ai été jusqu'au FBI pour voir comment ça fonctionne, j'ai été à chambre des Lords à Londres, j'ai été avec des députés travaillistes, tout ça, j'ai fait beaucoup de choses vraiment ». Et j'ai dit aux gens : « vous voulez que j'écrive quel genre de livre ? », parce que si je dois écrire un livre, je ne sais pas où je vais commencer ni où même où m'arrêter, parce que c'est beaucoup de choses à dire.

(J'ai été parmi les vingt-cinq personnes qui faisaient... du Cameroun en Afrique, j'ai été parmi les cinquante personnes à qui on disait qu'ils font quoi en Afrique, j'ai été parmi les cent personnes, je revenais toujours alors que d'autres ne revenaient pas à tous les coups lorsqu'il s'agissait de l'Afrique expresso, j'ai tous ces trucs-là.)

Donc j'ai eu la chance de faire beaucoup de choses, cela m'a permis de côtoyer beaucoup de choses, de voir beaucoup de choses, de connaître beaucoup de choses, les menaces, les avantages et tout. En fait, ça me confère une fierté parce que je peux partager avec les uns et les autres. Il y avait une jeune fille qui avait quitté Soa, je pense qu'elle préparait aussi sa thèse je ne sais pas trop. Elle est venue me voir il y a de cela deux ans, c'est Amnesty international qui lui avait demandé de m'appeler pour venir me voir. Elle est même venue deux ou trois fois, je lui ai même donné des documents qu'elle devait photocopier mais dommage qu'elle ne soit pas revenue me remettre mes documents, mais elle était revenue deux ou trois me dire : « madame vous avez beaucoup d'expérience et je ne sais même pas comment je vais écrire tout ça ». Je lui ai dit ce que je vous donne là parle déjà de ça, cela doit vous suffire. Moi, j'ai des professeurs d'université qui sont venus me voir ici et qui voulaient écrire des livres sur la femme, ils voulaient savoir la genèse sur les questions des femmes, les jeunes, les revendications des femmes et tout, je leurs ai dit : « attendez, vous pensez seulement que cela a commencé à Durban ? ». Je dis non. Alors je lui ai sorti un document je lui ai dit : « laissez-moi votre travail, je vais faire un avant-goût de tout ce que vous allez faire, une drave ». Je lui ai fait une drave, je ne sais pas trop mais je crois que ça comportait cinq ou six pages. Et ce professeur est revenu me voir ici me dire : « mais madame qu'est-ce que vous allez faire de tout ce que vous avez comme connaissance ? ». Je lui ai dit : « vous voulez que je fasse quoi ? Puisque le Cameroun ne peut pas le capitaliser, il n'y a pas des gens au Cameroun pour le capitaliser, donc le jour où je meurs, je meurs avec ça ». Je dis tous les documents que j'ai ici, c'est le jour que je vais mourir que les gens viendront prendre ces valises de documents et les étaler dehors pour que les avocats et autres viennent trier ce qui est important et le reste on prend, on jette à la poubelle puisque je ne serai plus là pour les utiliser parce que dans notre pays on ne sait pas le capitaliser.

Quand les logiques d'intérêt colonisent l'environnement des droits de l'homme

Voilà autant de choses, le paradoxe des droits de l'Homme. Et puis, tout ce monde-là, ils ont compris ce système, ils savent ce qu'ils font. C'est juste du cinéma tout ce que vous voyez là, que les gens font là dehors. Les maîtres Alice Kom, jamais elles n'ont fait les droits de

l'Homme, mais elles sont là où on défend les droits de l'Homme. Elles sont dans la bande des homosexuels parce qu'ils ont vu que les Blancs veulent nous imposer l'homosexualité, il faut aujourd'hui que chacun se dise que je suis un défenseur de l'homosexualité et c'est ça le problème. Comme pour dire que c'est par rapport à ça que tu entends les droits de l'Homme. Et j'ai même appris que Amnesty International lui donne un prix en mars et je ne sais sur quoi, à maître Alice Kom. Tu as une comme Maximilienne Ngombè qui va mentir que c'est elle qui a fait tous les rapports sur les émeutes et tout.

Or c'est moi qui ai copié son rapport et puis j'ai signé sans même lui dire, et elle va raconter ça aux gens comme Ekwe Henriette. J'ai seulement rit. Et il se peut qu'elle ne s'est pas arrêté là, Henriette m'a dit l'autre jour que Kala Lobé l'a invité pour nous insulter à deux comme quoi on est jaloux de GOMBE parce qu'elle roule dans une grosse voiture et son mari aussi, elle a une grosse villa et tout. Henriette me dit qu'elle lui a dit : « c'est bon où est le problème même si nous dormons dans la rue où est le problème ». Kala Lobé est comme ça puisqu'elle a changé de camp depuis, je ne sais pas si tu as suivi « Ce dimanche avec vous », avec Benjamin Azebaze, les tables rondes où ils se ramassaient à chaque fois. Et il faut noter qu'après les émeutes de février, elle venait me voir pour que je l'amène auprès de certaines organisations. Tu sais bon elle a choisi son camp comme disait Azebaze qu'elle voulait remplir son estomac, elle a donc choisi son camp, combattre les autres et comme tu ne peux pas demander à quelqu'un de faire ta volonté bon, chacun fait qu'il veut. C'est comme ça et c'est pour ça qu'ils sont des gens que je ne peux pas... Parfois ils m'appellent : « Madeleine il faut qu'on se retrouve », ils m'envoient des mails mais je ne réponds pas. Je ne veux vraiment plus et il ne faut pas qu'on se confonde. Qu'ils fassent tout, acheter leurs grosses Mercedes et tout, qu'ils roulent dedans, moi je vais à pied et qu'ils me laissent aller à pied telle que je suis ça me suffit. Donc je ne veux pas qu'on confonde mon esprit.

Voilà les questions d'intérêts ont fait en sorte que les droits de l'Homme n'existent vraiment plus parce que s'il y avait des droits de l'Homme au Cameroun, beaucoup de choses auraient changé et même au niveau de l'administration pénitentiaire. Tout ça c'est des histoires, chacun joue pour ses intérêts. Les gens comme Bikoko c'est le genre de personnes qui sont là pour distraire les gens tout le temps, c'est un comédien. C'est lui qui a la Centrale, il sait jouer la comédie c'est-à-dire qu'il faut être dans le milieu pour comprendre ces gens que tu vois-là. Tout ce qu'il fait et en plus quand tu le vois mener certaines actions c'est quand il se sent à un moment oublié ou peut-être qu'il vise quelque chose, il crée une situation. Si Bikoko ne

construit pas dix immeubles dans ce pays, je dis bien dix et quand je dis immeuble c'est le genre de dix niveaux, sache que vraiment il ne vaut rien, et qu'il doit aller au village.

En fait ce sont des gars qui ont compris qu'à travers le social, on pouvait se faire des sous et ils en profitent. Ils se fichent de ce que vivent les autres ça ce n'est pas leur problème, tant qu'il peut tirer ce qu'il veut, c'est ce qui est plus important. On les connaît, j'ai été dans le PCP avec le programme public acteur pour la société civile au Cameroun, j'ai été dans le comité d'orientation, je sais comment ça se passait. Les milliards que les affaires étrangères françaises envoyaient, ils partageaient cet argent entre eux, donc il ne faut pas qu'on nous mente. Eux, ils sont là et on ne peut pas leur faire ce qu'ils m'ont fait parce que toutes les interrogatoires musclées que j'ai reçu, est-ce qu'ils avaient mon dossier ?

Vous allez voir, Hilaire Kamga a eu beaucoup de financements de l'Union Européenne, qu'est-ce qu'il en a fait de ça ? Alors que l'Union Européenne a laissé des projets qui pouvaient aider. J'ai été l'une des leurs consultantes expert même, mais bon ils n'aiment pas ma position et on va faire comment on doit les respecter comme ils sont dans leur continuité. Et même Bikoko dans son théâtre, quand il veut déjà s'afficher, il passe par des dénonciations. Hilaire lui-même pendant les élections de 2011, il dénonçait lui aussi. Moi-même je ne l'avais jamais vu, j'entendais juste parler de lui. Alors quand j'étais délégué d'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Torture, on était deux femmes sur sept membres que le groupe comportait, une Sénégalaise et moi, on s'est rencontré à Genève. La première fois qu'on se rencontre, elle me dit comment Hilaire lui a parlé de moi, comment nous travaillons ensemble, alors que moi je ne l'avais jamais vu : « Si tu me montres ses photos je ne sais même pas comment il est, je ne peux pas te dire voilà Hilaire Kamga. J'entends le nom mais je ne l'ai jamais vu ». Elle s'appelait Aminata, c'est là où elle me dit : « comment tu peux dire ça ? On était ensemble au Sénégal, il nous a dit comment vous avez travaillé ensemble au commandement opérationnel ». Elle me dit : « ce n'est pas vrai, on va aller au net ». Un jour donc nous sommes partis, elle a commencé à me montrer des choses, elle me dit : « est-ce que tu peux me montrer Hilaire ici ? ». J'ai dit : « moi je ne connais pas qui est Hilaire partout là, je ne le connais pas ». C'est après qu'elle me montre : « connais-tu ce monsieur ? » ; je dis : « non » ; elle me dit que c'est donc Hilaire Kamga. Je lui dis : « je n'ai jamais vu ce type, je ne l'ai jamais rencontré ». Elle est restée tranquille, elle me dit après : « vous les Camerounais, vous êtes forts ! ».

L'année où les français m'ont fait chevalier de leur mérite française, la Commission nationale des droits de l'Homme était encore le Comité. C'est lui qui avait soutenu mon dossier pour le prix que les Français donnaient. Seulement tu vois, un Comité qui est rattaché au pouvoir public m'a soutenu ! Demande à Chémuta Banda, il te dira qu'ils m'ont toujours soutenu, je ne sais pas s'ils ont eu des problèmes, mais je sais que Chémuta on se rencontrait, on discutait et tout. Une fois même, il m'avait encore appelé pour un autre problème je lui ai dit : « vraiment je ne veux pas me casser la tête, ces gens ne peuvent pas me donner ceci parce que voilà tel... », il s'était fâché il est allé aux nations unies leur dire que : « comment Madeleine, je fais un truc pour elle, et elle refuse ! ». Le problème c'est qu'il a connu le travail que j'ai fait et il le reconnaît, il le sait. C'est quand même des gens qu'il faut respecter, ils savent même comme ils sont de l'autre bord, mais il faut les respecter. Quand nous sommes allés au Comité contre la torture en 2003 à Genève, je connaissais les gens du camp adverse du gouvernement, des gens qui étaient là, que je rencontrais à Paris et qui me disaient : « Madeleine vraiment on te soutient et nous comptons sur toi, nous sommes de l'autre bord mais nous comptons sur toi ».

Je disais aux gens le jour que la nomination de Katty Samba Penza en Centrafrique que moi j'ai eu trop peur car c'est une femme que je connais bien, nous avons travaillé ensemble, on a même voulu faire une coalition. Et telle que je la connais, si on laisse les mains libres à cette femme, si le choix était porté pour elle, et pourtant elle n'était pas parmi les gens qu'on envisageait, jamais personne ne pensait que... mais je pense que c'est les gens qui connaissent cette femme qui ont vu tout le travail qu'elle a abattu pour les droits de l'Homme, les droit de la femme jusqu'à ce jour, ont voulu que le choix porte sur elle. Mais il reste maintenant que les pressions diverses peuvent aussi l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Moi c'est ce que je crains et que je dis qu'elle risque ne pas atteindre ses objectifs parce que la pression par exemple sur le plan international, la pression même sur le plan national, tout ça fera qu'on ne sache vraiment pas et c'est autant de choses. Sinon comme je connais la personne, Katty, si on enlève les contraintes, elle peut faire quelque chose. Puisqu'on s'asseyait comme ça on causait, elle me disait que : « Madeleine faisons une coalition pour l'Afrique centrale ». C'est comme quand j'ai appris que Bozizé faisait son retour au Cameroun, j'ai dit : « Biya joue à quoi ? Car ce type a tué les défenseurs de droits de l'Homme en Afrique centrale ». Donc c'est un peu ce qui pèse pour Katty Penza.

Menaces et tortures pour la cause

Marafa qui est là, demande un peu, il m'a entendu en 2003-2004 de 19h à 00h-01h du matin. George Serre qui était ambassadeur m'attendait jusqu'à ce je suis sortie il était là dans la nuit, et c'est Biya qui avait demandé signé noir sur blanc. Mais il reste quand même un monsieur que je respecte beaucoup dans ce pays, parce qu'il a eu à faire des choses pour moi, mais je ne peux pas le dire. Parce que si j'étais quelqu'un... peut-être je retrouvais ma mort à la sortie de là, qu'est-ce que je n'ai pas fait ? NDOG était secrétaire à la délégation de la sûreté nationale, il faut le lui demander il te dira, je crois c'était à l'hôtel Akwa palace, j'ai été convoqué depuis je crois quand le grand père de mes enfants est mort, je suis venue dans la nuit à 19h pour aller répondre là-bas, donc il y a des choses que je ne peux pas dire aux gens, ce que j'ai subi et ils le savent. Le colonel Yéyé, s'il est à Yaoundé demande lui il te dira que c'est lui qui est venu m'interroger ici au tribunal militaire, j'ai beaucoup subi, au niveau de la sécurité, mais je ne peux pas vous dire. La dernière tentative qu'ils ont voulu me tuer c'était en 2010, on m'a empoisonné dans un café, mon téléphone qui est là, quand vous m'appeler ne me dites rien parce que c'est un téléphone qui est sur écoute et je ne peux pas changer de numéro.

Donc autant de chose qui font que maintenant j'ai cessé de trop me déplacer, mais personne ne sait pourquoi, on a tenté de m'éliminer dans l'avion, après le dossier de la bananerais, parce que c'est moi qui ai descendu le dossier de Lapiro et de Kingué. J'ai subi des menaces par rapport à ça, donc il y a beaucoup de choses, il y a même des gens qui sont morts comme celui qui avait porté plainte au Président français, il a voulu qu'on écrive un livre mais il est mort subitement. Il y a beaucoup de gens qui veulent que j'écrive un livre ou qu'ils m'aident à écrire un livre, je leurs ai dit : « non et même si j'écris, je vais l'éditer où et c'est ça le problème ». Parfois quand Owona Nguini est sur le plateau, vous le voyez rire alors qu'il y a des choses qui l'amuse mais comme il ne peut pas se mettre à tout dire là, mais ça l'amuse quand même. C'est la foutaise totale. Ce qui me fait aimer ce type est que parfois tu le vois rire, alors qu'il se moque des journalistes que les gens-ci, ils font comme s'ils ne connaissaient pas ce qui se passe; ils veulent que ça sorte de ma bouche.

Des contributions décisives

En 2006, nous avons remis un don de quinze million de 15 millions de francs Cfa à la prison centrale de Douala. J'avais demandé au commissariat de Grande Bretagne qui avait financé ce projet parce qu'ils connaissaient ce que je faisais, ils ont financé. On a acheté des lits modernes pour les malades, on a acheté tout, les centrifugeuses, le matériel pour le laboratoire et tout, les réactives. J'ai même mis les fenêtres là où ils hospitalisent les malades, c'est nous

qui avons mis cette grille. On a aussi mis les points d'eau pour que les infirmières puissent laver les mains parce que tout ça il n'y en avait plus. Là je parle de l'infirmerie de la prison. Il fallait tout arranger parce que tout était sale, quand les gars jouaient au ballon, ça passait par la fenêtre et ça tombait sur les malades, donc on arrangé tout ça. C'est parce qu'on essayait de voir ce qui n'allait pas, ce qu'on peut arranger, c'était ce qu'on faisait.

Je ne peux pas vous dire les dossiers sur lesquels j'ai travaillé, il y avait un moment où les gens pensaient que je travaillais au palais de justice parce que j'y suivais régulièrement les dossiers. J'ai travaillé dans les prisons, je mettais le crédit dans mon téléphone comme ça pour vingt mille franc pour que quand les gars-là m'appellent, même si c'est à minuit pour me dire : « maman écoute ce qui se passe à la prison de Yoko », j'active mon téléphone et j'entends tout ce qui se passe, les cris et tout j'entends. Je me souviens un jour il y avait un sous-préfet ou le préfet là-bas qui m'avait appelé pour se plaindre. Il me dit : « Madame, qu'est-ce que vous pouvez faire ? Voici une situation, voilà ce que le régisseur est en train de faire ». Tu vois un peu quand le sous-préfet peut appeler pour se plaindre du régisseur, c'est pour vous dire qu'il y a des choses comme ça. Ahmadou Ali, ce qu'il a fait ici à Nkondengui, la grève des gardiens de prison en 2007, c'est moi qui ai facilité leur libération. Je suis allé dire aux journaux dans la nuit : « écrivez que les gars sont au CED », parce que ni les familles ni personne ne savaient pas là où ils étaient. C'est moi qui les appelle donc dans la nuit pour leur dire cela, Le Messenger, La Nouvelle Expression et tout. Ils m'ont dit : « si c'est toi qui le dis... », le lendemain ils ont écrit, titré, TBC, RFI en fait le monde m'appelait. J'étais sûre parce que comme on avait arraché les téléphones à tout le monde, Dieu avait fait qu'un gardien de prison qui était à Mfou et qui me connaissait parce que j'allais partout pour voir ce qui se passait. Alors ce gardien me dit : « maman j'avais mon téléphone caché dans mon sexe ». Il me dit : « comme on ne sait pas où nous sommes », en plus ça passait mal, il me dit donc : « c'est moi, je suis parmi ceux qu'on a arrêté le matin et nous sommes à tel endroit, on n'a pas encore mangé rien ». J'ai dit : « ça va ». J'ai appelé les journaux le lendemain ils ont titré. Et c'était avec les femmes et tout. Il faut vous dire qu'il y a des gardiens de prison qui venaient me trouver ici pour leurs problèmes, donc il faut comprendre qu'il y a des choses parfois que l'on ne peut pas imaginer. Quand je dis : « nous », c'est parce qu'il y avait des avocats comme Maître Bisseck, Isaïe, ça c'est des avocats avec qui on a travaillé dans l'ACAT. Maître Manfo par exemple sur le dossier de Lapiro de Mbanga et puis Paul Eric Kingué et d'autres encore que je ne peux pas citer. Voilà mes deux principaux avocats parce que les autres étaient des distractions qui venaient dans mon bureau pour qu'on discute.

Épopée du commandement opérationnel

L'histoire sur le commandement opérationnel, je peux juste vous dire que j'étais dans la vague, ils sont descendus, son chancelier est descendu et moi aussi je suis descendue, je suis partie et je te dirai que les déclarations ont beaucoup plus été faites par moi. Le comité national des droits de l'Homme, c'est à Genève que je suis allée faire devenir ça une commission, ça ne l'était pas au début, il fallut que je sois derrière. C'était une forte bataille. C'est pour ça que je vous ai dit que les actions que j'ai menées, s'il faut commencer, on ne sait pas comment on va écrire parce qu'il n'y aura des pages et des pages. Donc le commandement opérationnel, j'ai beaucoup travaillé, il y a un journaliste à La Nouvelle Expression, David Ngo'o, si vous le voyez, c'est très merveilleux surtout quand on se rencontre, on est content, on rit, on cause. On commençait notre travail tard dans la nuit, vers minuit, David me dit : « mais Madeleine je suis là à telle terrasse », je le retrouve, on achète le coca, la malta, pour avoir les forces pour partir sur le terrain tard dans la nuit. Parce que les opérations se passaient dans la nuit, vu que c'est dans la nuit qu'on tuait les gens et non le jour. Donc il fallait être dehors la nuit pour voir ce qui se passait.

Ce qui fait que quand les gens nous voyaient en train de boire à une heure ou deux heures, ils s'imaginaient d'autres choses et lui, il disait : « ça c'est ma chérie ». Les gens ne savaient guère que nous étions au travail et nous ne pouvions pas aussi leur dire que : « là où vous nous voyez là, on attend notre heure sonner ». Et c'est pour cela que quand on faisait des photos, on montrait des gens qu'on a tué aux bois des singes avec et qu'on a jeté avec des chaussures aux pieds. C'est comme ça qu'on parlait faire nos images, quand ils finissent de tirer les coups de feu, on les voit partir nous on est caché, on attend le petit matin pour venir vite filmer et partir à notre tour. Les gens et les journalistes ne comprenaient pas comment on faisait pour avoir ces images ou même comment on travaillait, on avait notre stratégie... Donc voilà à peu près des gens qui travaillaient parce que l'équipe ne comportait pas que des membres de ton bureau. Une manière de dire que ce n'est pas seulement mon équipe, beaucoup avaient peur. Donc il faut trouver des gens avec qui vous travaillez, avec qui vous pouvez prendre ce type de risque et tout. Après, on allait sur le terrain. Il y avait des endroits où on avait enterré des corps, où il y avait des fausses, on parlait là-bas enquêter, bref il y a trop de travail, et en plus avec les neufs de Bepanda et tout...

Table des matières

Introduction Générale	1
I. Construction de l'objet de recherche	2
A. Contexte, justification et objectifs de la recherche	2
B. Intérêt et limite de l'objet d'étude	6
C. Clarification conceptuelle	8
1. Le concept des Droits de l'homme	9
2. La notion de l'ordre politique	16
D. Droits de l'homme et production du politique au crible de de la littérature spécialisée ...	22
1. Contributions et insuffisances du pôle philosophico-idéaliste	22
2. Apports et limites du pôle politico-réaliste	25
3. Ombre et lumière du pôle critique	28
E. Vers une position du problème.....	32
3. Hypothèses de recherche.....	36
II. Construction de la démarche : une approche qualitative et complexe	37
A. Une perspective méthodologique socio-historique et socio-anthropologique	37
B. Interdisciplinarité et pensée de la complexité	41
C. Des techniques de recherche prioritairement qualitatives	44
1. Le récit de vie comme principale technique de recueil des données	44
2. Du recours nécessaire aux autres techniques de recherche inductive	46

PREMIERE PARTIE : L'HISTORICITE DES DROITS DE L'HOMME A L'ÉPREUVE DE LA CO-PRODUCTION ORIGINELLE DU POLITIQUE AU CAMEROUN	48
TITRE I : Manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du pouvoir en situation « coloniale » et réponse de la conception négro-africaine du droit et du politique	49
Chapitre I : Les manœuvres hégémoniques des acteurs centraux du pouvoir en situation « coloniale »	52
Section I : Rupture « coloniale » et genèse d'une politique hégémonique des droits de l'homme : la prégnance des acteurs centraux	53
Paragraphe I : Les bases d'une géopolitique hégémoniste contre les droits de l'indigène... 53	53
A. La marginalisation progressive des droits de l'homme au sein des enjeux impériaux	54
1. L'évolution des rapports sociaux à l'intérieur du terroir camerounais en contact avec les Européens	54
2. L'environnement international contemporain de la conférence de Berlin	56
B. Usages ambigus des droits de l'homme sous la domination allemande (1884 – 1916)	59
1. Une domination parsemée d'une brutalité excessive	59
2. Une « œuvre sociale » néanmoins considérable ?	61
Paragraphe 2 : États des droits de l'homme sous l'ère franco-britannique (1916 – 1958)... 62	62
A. L'assimilation à la française et impact négatif sur les droits humains	63
1. Sur le plan juridico-institutionnel	63
2. Au niveau des politiques administratives	68
B. Le Cameroun sous administration britannique et les Droits de l'homme	71
1. Une politique du « peu » mais qualitativement significative ?	71
2. Une administration finalement favorable à l'émergence d'une élite politique autonome ?.....	73

Section 2 : Les droits de l'indigène sous l'état des « droits » du colon : le signifiant et son signifié	74
Paragraphe 1 : La fabrication coloniale du sujet indigène : le signifiant	75
A. Les fondements de l'acte de création de l'indigène : le moment de la conception	75
B. L'ère du baptême	77
Paragraphe 2 : Les effets induits du pouvoir créateur du colon	80
A. Les rejets locaux du modèle colonial de domination hégémoniste	80
B. Les premiers fruits de la semence « coloniale »	84
1. Les formes subtiles d'apprentissage de l'indigène aux côtés du « maître »	84
2. L'engrangement des fruits de la création	88
CHAPITRE II : La réponse de l'approche négro-africaine du droit et du politique au modèle hégémoniste de la gouvernance « coloniale »	91
Section I : Cosmogonie négro-africaine et conception sacrale de l'humaine condition	92
Paragraphe I : La prégnance d'un modèle inédit de garantie des droits humains au sein des structures de socialité précoloniale	93
A. Droits humains et développement politique au sein des sociétés « égalitaires »	94
1. Une matrice sociale articulée sur le respect de la personne humaine	94
2. Des sociétés aux équilibres néanmoins précaire pour la consolidation d'une véritable politique des droits de l'homme	96
B. Les sociétés hiérarchiques et la parlementarisation des rapports sociaux	98
1. L'exemple des sociétés de l'Ouest et du Nord Cameroun	98
2. Une forme « similaire » de socialité présente un peu partout en Afrique	100
Paragraphe 2 : Des explications apportées à la conception « sacrale » du pouvoir en exercice en Afrique Noire précoloniale	102

A. Les approches à tendances idéaliste et philosophique	102
B. Les approches d'orientation positiviste et dynamistes	105
Section II : Temporalité coloniale et production d'une résistance « indigène » politique imbriquée de la dignité humaine	110
Paragraphe 1 : Premières résistances « indigènes » et formation d'une conscience proto-nationale collective	111
A. Les résistances des sociétés indigènes comme signaux préfigurant les mouvements d'émancipation nationale	111
1. Obstruction à la pénétration allemande ou la traduction d'une volonté de préservation de « soi »	111
2. Prémisses d'une culture de résistance quotidienne	113
B. L'individuation comme une forme de résistance « modérée » ?	115
Paragraphe 2 : Fin de la Deuxième Guerre Mondiale et la question des droits humains au cœur de l'action « nationaliste »	118
A. L'indignation de l'autochtone comme fondement de la conscience nationale-souveraine.....	118
1. Les raisons profondes de l'indignation	118
2. Les manifestations concrètes de l'indignation chez l'indigène	122
B. La conscience politique nationale en acte : esquisse d'une stratégie de production du sens orientée vers l'autonomisation souveraine	123
1. Une stratégie de résistance nationaliste d'orientation rigoriste	123
2. Quand le combat pour l'autonomie souveraine débouche sur la construction d'une culture politique : la démarche de Ruben Um Nyobè de réinterprétation symbolique du sens	127

TITRE II : Processus de co-production politique des droits de l'homme dans le Cameroun <i>indépendant</i> : entre volonté de consolidation hégémonique du régime et permanence d'une dynamique « marginale » de résistance sociale	131
CHAPITRE III : Émergence de l'État et instauration d'un régime d'exception contre les droits individuels : Le retrait apparent de la logique de co-production.....	134
Section I : L'assujettissement des droits de l'homme à la raison d'État	136
Paragraphe 1 : Les apories juridiques de la sociogenèse du politique au Cameroun	137
A. Les droits de l'homme sous l'étau de l'ordonnement juridique de type présidentieliste.....	138
1. La place des droits de l'homme « introuvable » dans la Loi fondamentale camerounaise.....	138
2. Les libertés humaines sous l'emprise d'une légalité permanente d'exception	140
B. Les exigences pratiques d'un ordonnancement juridique favorable au processus univoque d'étatisation de la société	144
1. Le droit comme un instrument de régulation hégémonique des institutions étatiques	144
2. Prise en otage hégémonique des libertés publiques et recul du pluralisme politique en gestation	146
Paragraphe 2 : La traduction hégémonique d'un modèle de gouvernance anti-individu... 148	148
A. Un modèle de gouvernance d'orientation répressive	149
1. L'instauration d'un modèle politique autoritariste	149
2. L'environnement carcéral comme le point de chute de la terreur instituée	151
B. La finalité interne du totalitarisme en esquisse	154
1. Une domination politique de type monopoliste	154
2. L'instauration d'une de gouvernance prédatrice	157

Section 2 : L'investissement personnel du Président de la République dans la structuration du leadership politique répressif 160

Paragraphe 1 : Le modèle répressif « hard » d'Ahmadou Ahidjo et ses effets induits 160

A. La mise en scène concrète d'un pouvoir à tendance totalitaire 161

1. Quand le Président Ahmadou Ahidjo s'érige en centre d'impulsion de toute activité sociale et politique.....161

2. Un gouvernement de terreur sous-tendu par la nature néocoloniale du régime..... 163

B. Les effets induits du modèle répressif d'Ahmadou Ahidjo 164

1. L'enrégimentation de l'ensemble des élites 164

2. La déshumanisation du corps social 166

Paragraphe 2 : Le style hégémonique « soft » de Paul Biya : entre rupture apparente et continuité évidente 169

A. Une rupture stylistique de façade ? 170

1. Le souci de fabrication d'une légitimité personnelle 170

2. Le perfectionnement dans la stratégie du double jeu 171

B. Une continuité systémique « évidente » 174

1. Une reprise sur mesure du modèle monopoliste de domination étatique 174

2. Réadaptation du système *clientélo-prébendaliste* de gouvernance politique 178

CHAPITRE IV : Permanence de la dynamique « marginale » de revendication pluraliste par des acteurs non-purement centraux : entre productivité sociale féconde et leadership précarisé 181

Section I : Innovations sociales fécondes et remise en cause symbolique de l'ordre hégémoniste-univoque 183

Paragraphe I: Pratiques de résistance et promotion des trajectoires sociales « non capturées »	184
A. Phobie du régime autoritaire et préservation d'une culture historique de résistance	184
1. Les raisons d'une phobie « justifiée »	184
2. Maintien d'une culture historique de résistance à l'oppression du régime Ahidjo	186
3. L'espace civil comme une sphère originale de résistance aux stratégies d'enrôlement monopoliste du Renouveau	189
B. La difficile, mais nécessaire préservation d'une trajectoire souterraine de promotion des libertés individuelles en période autoritaire	191
1. La timide émergence des sites et trajectoires inédites de promotion des libertés	191
2. Les insuffisances pratiques des logiques d'actions sociales décisives face à la montée des usages pervers des droits individuels et des libertés publiques	194
Paragraphe 2 : Le tournant des années 1990 et les réminiscences d'un besoin populaire historique de dignité humaine : esquisses d'une « revanche des sociétés » en trompe-l'œil ?	198
A. Pressions sociales et décompression monolithique	198
1. Quelques faits et actes prémonitoires	198
2. Premiers acquis décisifs	201
B. Ouverture pluraliste timide et tentative d'« imposition » sociale d'un agenda politique plus sensible aux droits de l'homme	204
1. Le brusque embrasement généralisé de la question des droits de l'homme	204
2. Le relâchement à demi-teinte de l'emprise autoritaire sur les institutions juridiques et étatiques	206
Section 2 : Responsabilité de la coalition opposée au pouvoir et reprise « autoritaire » : un leadership politique doublement précarisé	211

Paragraphe 1 : Les formes d'agencement d'une démocratisation sous contrôle : première forme de précarisation politique	212
A. L'emprise du pouvoir dominant sur les procédures électorales post-1990	212
1. Le monopole du calendrier et des procédures électoraux par le Président	212
2. La mainmise « abusive » du gouvernement sur les institutions et organes de la République.....	215
B. Un environnement politique « malsain »	217
1. Manifestations et résultats des choix politiques « rétrogrades »	217
2. La traduction concrète des pratiques politiques « vulnérables »	219
Paragraphe 2 : La responsabilité politique de la coalition opposée au pouvoir dominant : seconde forme de précarisation du politique	222
A. Les incongruités propres aux partis politiques dites d'opposition	223
1. Un penchant excessif aux logiques clientélistes et patrimonialistes	223
2. Une faible culture professionnelle et stratégique	225
B. Effets induits des limites des Organisations Non Gouvernementales en charge de la lutte pour les Droits de l'Homme (ONGDH)	228
1. Les incohérences des organisations de défense des droits de l'homme	228
2. Un environnement social précarisé	231

PARTIE II : LES ENJEUX ACTUELS DE CO-PRODUCTION POLITIQUE DES DROITS HUMAINS AU DÉFI DES NOUVELLES LOGIQUES D'AUTODÉTERMINATION DE SOI 235

TITRE I : Les nouvelles pratiques de liberté informées par des logiques intersubjectives de productivité sociale-politique 238

CHAPITRE V : Réciprocité sociale et institutionnalisation du pluralisme politique.....	240
Section I: Retour de la société civile et fondement d'une tendance à l'égalisation du champ d'action des libertés individuelles	242
Paragraphe 1 : Décentrement du double champ des droits de l'homme et du développement politique : quand l'élan de participation citoyenne devient une affaire de « tous »	243
A. Décentrement de l'espace officiel des droits de l'homme et des libertés publiques	244
1. Les contours de l'émergence d'un nouvel environnement associatif	244
2. L'émergence au forceps d'un environnement syndical « autonome » ?	247
Paragraphe 2 : Cristallisation de l'espace public ou le support décisif de préservation des libertés individuelles	248
A. Réappropriation médiatique de la problématique des libertés humaines	249
1. Le contexte d'émergence d'une presse « indépendante »	249
2. L'impact effectif de la presse privée	251
B. L'intellectualisation galopante de la problématique des libertés publiques et politiques au sein de l'espace public	254
1. Apport des intellectuels « non capturés »	254
2. Structuration d'un édifice de sociabilité critique et autonome autour de l'espace public.....	257
Section 2 : Logiques de « bricolages » observées auprès de la catégorie des jeunes entrepreneurs	260
Paragraphe 1 : La découverte <i>in situ</i> d'une jeunesse entreprenante et innovante	263
A. Jeunesse entreprenante du Cameroun et innovation : cause unique, logiques d'action diversifiées	264
1. Effets induits de la précarité quotidienne et environnementale comme fondement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes	264

2. L'innovation sociale sous l'emprise d'une logique d'action diversifiée	267
B. Les innovations sociales des jeunes et la notion de dignité humaine	271
1. Une quête d'autonomie soucieuse des impératifs d'éthiques	271
2. Une volonté de production d'un modèle de socialité en rupture avec l'inertie classique.....	273
Paragraphe 2 : La littérature spécialisée informée par le terrain de recherche sur la jeunesse entrepreneuriale	275
A. Les sociologies de la jeunesse et de l'innovation sous le prisme de la jeunesse entrepreneuriale camerounaise	276
1. Jeunesse entrepreneuriale au Cameroun et sociologies de la jeunesse	276
2. Quand la créativité des jeunes informe le concept d'innovations sociales	278
B. Interprétation et regard perspectiviste des logiques de « bricolages » observées	280
1. Droits humains et production du politique au regard des bricolages intra-sphériques observés	280
2. Jeunesse entrepreneuriale, innovations sociales et dignité humaine : un regard prospectif.....	282
Chapitre VI : Lecture des droits humains à partir des trajectoires biographiques d'entrepreneurs « marginaux » : une approche subjective et dynamiste de la co-production du politique	286
Section 1 : La rencontre des processus inédits de subjectivation avec la précarité environnementale	290
Paragraphe 1 : Les formes de disparités et de temporalités précaires rencontrées	291
A. Les formes perçues de la temporalité dominante	291
1. Une temporalité perçue comme monopoliste et autoritaire	291

2. Une temporalité considérée comme inerte et statique	293
B. Précarité existentielle et développement d'une culture de la dissidence	295
1. Les formes de précarités observées	295
2. La mise en place d'une culture de dissidence	298
Paragraphe 2 : Les « bifurcations » issues du « choc » avec la temporalité précarisée	300
A. Les formes de franchissement du sujet	301
1. La forme « volontaire » de franchissement	301
2. La forme « involontaire » de franchissement	303
B. La construction d'une identité entrepreneuriale	305
1. Le modèle « hard » d'engagement : la démarche « convictionnelle »	305
2. Le modèle « soft » d'engagement : la démarche « stratégique »	307
3. Le modèle fusionniste d'engagement : la démarche grisée	308
Section 2 : Construction d'une temporalité dynamique et émergence d'une réalité sociale-historique « alternative »	309
Paragraphe 1 : Avènement d'une temporalité plurielle et perspective de transformations sociopolitiques	310
A. L'avènement progressif d'une temporalité dynamique et plurielle ?	310
1. Émergence probable d'une temporalité individualisée	310
2. Avènement possible d'une temporalité dynamique	312
B. Modalité et perspective de changement sociopolitique en esquisse	314
1. Le réveil subjectif comme modalité du changement sociopolitique	314
2. Perspective de reconfiguration des liens avec les pouvoirs publics comme un signe précurseur du changement sociopolitique ?	316

Paragraphe 2 : Construction d'une réalité sociale-historique « autre » à partir de la figure du sujet-entrepreneur	319
A. Les contours subjectifs d'une réalité alternative en construction	320
1. Une réalité en permanente projection	320
2. La réalité « autre » comme une réalité désormais à la portée du sujet-entrepreneur ?	323
B. <i>Quid</i> de la contribution effective du sujet-entrepreneur au sein de l'édifice social-politique en perspective ?	325
1. Émergence d'espaces culturels individualisés de développement	325
2. Le temps des perspectives ?	327
TITRE II : Lecture des enjeux universels des droits humains à partir de l'expérience camerounaise de co-production du politique : entre permanence des pesanteurs structurelles et poussée collective à l'autodétermination de soi	329
CHAPITRE VII : De la permanence des pesanteurs externes et internes	330
Section 1 : Pesanteurs géopolitiques et « opportunités » internes d'extraversion	331
Paragraphe 1 : Domination externe et permanence d'un État prédateur	331
A. Limites du système international de protection des droits de l'homme et émergence de l'extraversion depuis le Cameroun « colonial »	332
1. Les limites du système international de protection des droits de l'homme	332
2. Le Cameroun « colonial » et phénomène d'extraversion	334
B. Des effets induits de l'extraversion politique sur l'ordre politique postcolonial	337
1. L'extraversion dans la conception originaire de l'ordre politique policier	337
2. Extraversion comme condition d'existence de l'État prédateur ?	341
Paragraphe 2 : Les nouvelles formes d'interférence étrangère	344

A. La touche française dans le grippage actuel du développement politique au Cameroun.....	345
1. Le prix de la rente économique métropolitaine	345
2. De la nécessité du maintien des liens de « servilité » pour le rayonnement de Paris	347
B. Le « jeu » des nouveaux maîtres de la finance internationale	350
1. Les nouvelles formes d'impérialisme des bailleurs de fonds	350
2. Le Cameroun pris en tenaille par la ruée pétrolière dans le Golfe de Guinée	352
Section 2 : Des formes internes réactualisées de précarité politique et sociale	354
Paragraphe I : La réactualisation permanente des formes politiques de précarité	354
A. Permanence des réflexes de gouvernance népotique-hégémonique	355
1. La bureaucratisation excessive des institutions de gouvernance	355
2. Permanence d'un modèle pervers de gouvernement des citoyens	357
B. Un accrochage invétéré de la « crème » politique aux logiques du « ventre »	360
1. La corruption comme un fléau intrinsèquement lié au « ventre »	360
2. Politique du ventre, prébende et obscurantisme : bonnet blanc et blanc bonnet	363
Paragraphe 2 : Une dynamique citoyenne encore globalement grippée	367
A. Une coalition civile et d'opposition qui se cherche	367
1. Une faible coalition politique opposée au pouvoir	367
2. Le « retournement » des défenseurs actuels des droits de l'homme	371
B. Une trame sociale toujours effilochée	374
1. La permanence d'un environnement social craintif	374
2. Les effets néfastes de l'environnement sur une trame sociale passive	376
Chapitre VIII : Approche perspectiviste d'une poussée collective à l'autodétermination de soi : Esquisse de théorisation « ancrée »	382

Section 1 : L'autodétermination pour soi comme élément déclencheur et structurant d'une nouvelle société des individus : la figure du citoyen-souverain 384

Paragraphe 1 : Le déclenchement de l'autodétermination individuelle comme une rupture biographique significative 384

A. Quand la destinée sociale rencontre la rupture biographique 385

1. La destinée sociale comme un parcours « normal » de socialisation 385

2. Rupture biographique ou le divorce de l'individu avec sa « destinée sociale » 386

B. La « déviance » ou l'obligation de se re-créeer 388

1. La « déviance » comme un choix risqué 389

2. La contribution de la « déviance » dans la dynamique d'auto-prise en charge 389

Paragraphe 2 : Entrée en scène du citoyen-souverain comme présage d'une nouvelle contemporanéité ? 391

A. Les modalités de mise en scène 391

1. La petite histoire du citoyen-souverain au Cameroun 391

2. Esquisse d'une théorie du citoyen-souverain à venir 394

B. Les formes de productivité citoyenne et politique 397

1. La forme directe de production de la citoyenneté 397

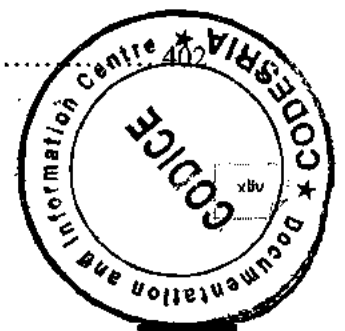
2. La forme indirecte de participation politique : l'autodétermination de soi 398

Section II : L'engagement en réseau pour la construction « utopique » d'une communauté souveraine 401

Paragraphe 1 : L'espace collectif de dissidence comme une oasis vitale en contexte désertique 402

A. L'espace de dissidence comme une aire de créativité culturelle 402

1. Les innovations de l'espace public-médiatique 402



2. L'Université des Montagnes comme un produit de la dynamique créatrice de l'Association pour l'Éducation et le Développement (l'AED)	405
B. Un espace d'impulsion des dynamiques transformatives	407
1. L'exemple de l'ACDIC	407
2. La dynamique transformatrice impulsée par le CED	410
Paragraphe 2 : L'interaction rhizomique comme une source de productivité humaine	413
A. Une interaction fructueuse entre espaces de dissidence	413
1. Une coopération interne nécessaire	413
2. Une coopération efficace entre initiatives internes et réseaux de dissidence internationaux.....	416
B. L'articulation progressive de l'esprit de dissidence avec l'élan social de libération	417
1. Un élan social de libération incorporé individuellement	417
2. L'inscription historique des droits humains et de la production du politique dans la banalité des pratiques sociales quotidiennes	420
Conclusion générale	423
Bibliographie générale	428
Annexes	i
Table des matières	xxxi